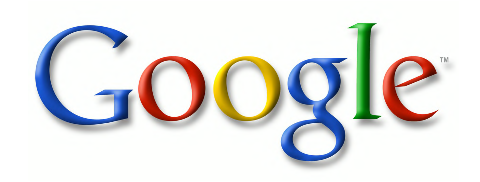
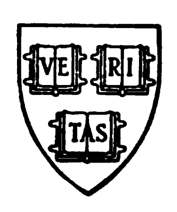




INTRODUCTION

A UN

OUVRAGE SUR HAITI

HAÏTI

SES GUERRES CIVILES — LEURS CAUSES
LEURS CONSÉQUENCES PRÉSENTES
LEUR CONSÉQUENCE FUTURE ET FINALE

MOYENS D'Y METTRE FIN ET DE PLACER LA NATION DANS LA VOIE DU PROGRÈS ET DE LA CIVILISATION.

Etudes économiques, sociales et politiques

PAR

L.-J. MARCELIN

Licencié en droit de l'Ecole de Paris
Membre de la Société de législation comparée
Ancien Secrétaire de la Légation d'Haïti en France

INTRODUCTION

PARIS
LIBRAIRIE NOUVELLE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE
ARTHUR ROUSSEAU, ÉDITEUR
14, rue Soufflot et rue Toullier, 13

1892

HARVARD UNIVERSITY
LIBRARY
SEP 22 1985

HAÏTI

SES GUERRES CIVILES — LEURS CAUSES
LEURS CONSÉQUENCES PRÉSENTES
LEUR CONSÉQUENCE FUTURE ET FINALE

MOYENS D'Y METTRE FIN ET DE PLACER LA NATION DANS LA VOIE DU PROGRÈS ET DE LA CIVILISATION.

Etudes économiques, sociales et politiques

PAR

L.-J. MARCELIN

Licencié en droit de l'Ecole de Paris
Membre de la Société de législation comparée
Ancien Secrétaire de la Légation d'Haïti en France

INTRODUCTION

PARIS
LIBRAIRIE NOUVELLE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE
ARTHUR ROUSSEAU, ÉDITEUR
14, rue Soufflot et rue Toullier, 13

—

1892

HAÏTI

SES GUERRES CIVILES — LEURS CAUSES
LEURS CONSÉQUENCES PRÉSENTÉS
LEUR CONSÉQUENCE FUTURE ET FINALE

. . . .

MOYENS D'Y METTRE FIN ET DE PLACER LA NATION DANS LA VOIE DU PROGRÈS ET DE LA CIVILISATION.

Etudes économiques, sociales et politiques

PAR

L.-J. MARCELIN

Licencié en droit de l'Ecole de Paris
Membre de la Société de législation comparée
Ancien Secrétaire de la Légation d'Haïti en France

---

[1]

INTRODUCTION

PARIS
LIBRAIRIE NOUVELLE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE
ARTHUR ROUSSEAU, ÉDITEUR
14, rue Soufflot et rue Toullier, 13

1892

INTRODUCTION A UN OUVRAGE SUR HAÏTI

AU LECTEUR

Ces premières pages que j'ai l'honneur d'offrir au public haïtien forment l'introduction d'une série d'études que je me propose de publier d'ici peu.

Ces études seront divisées en deux parties. Dans la première, j'exposerai notre situation actuelle, sous le triple point de vue, économique, social et politique. Cette situation étant loin d'être bonne et de répondre à nos aspirations unanimes, j'exposerai, dans la deuxième partie, les réformes que je crois utiles et conseillerai de nouvelles institutions qui me paraissent pouvoir changer la face des choses, dans le sens d'une amélioration générale.

La question économique constituera le chef de ces études, car ce que je veux avant tout, c'est montrer que le point de salut de la société haïtienne réside dans une rénovation de son régime économique ayant désormais pour substruction le développement, l'organisation et la consolidation du travail sous les trois aspects: agricole, industriel et commercial (1).

1. Déjà nous étions à la conclusion de notre ouvrage, quand nous est parvenu un écrit annonçant, à la date du 22 février de cette année, la fondation prochaine, au Port-au-Prince, *d'une école libre professionnelle ayant pour base le travail manuel. Dans un chapitre spécial, nous avons montré la nécessité de cet enseignement professionnel en Haïti. C'est ici l'occasion pour nous d'exprimer, d'une part, notre bonheur de constater que nous ne sommes pas seul, chez nous, à reconnaître cette nécessité, d'autre part, notre satisfaction de voir l'heureuse impulsion que viennent de donner à cette idee cinq de nos*

Puisqu'il ne s'agit, en réalité, que du régime économique, qu'est-il besoin, dira-t-on peut-être, d'une longue introduction, puis de tout un bagage de science politique?

A cette objection je répondrai:

La science en général est une reproduction de la nature qui l'a précédée dans l'ordre de la création.

L'une et l'autre et chacune dans sa sphère ont ceci de commun qu'elles réalisent, dans leur ramification même, un ensemble accomplissant des évolutions incessantes autour d'un centre. En ce qui concerne la nature, tous les êtres qui la composent ont entre eux un lien invisible et indissoluble. Pour connaître parfaitement un seul être, il faudrait les connaître tous, et les connaître tous dans le fini de leur perfection, serait la connaissance exacte de leur point central qui estDi eu.

Quant à la science — si restreinte encore, comparativement à l'immensité de son champ d'exploration — elle n'est pas moins que la nature divisée et susceptible de subdivisions sans fin. Il y a déjà un nombre considérable de sciences fixées, mais elles n'ont pas dit leur dernier mot. Le grand Leibnitz, faisant dépendre leur progrès de la division du travail et n'ayant pas oublié le lien solide qui les unit, leur donne en même temps un point de ralliement, un foyer commun qui les rapproche et leur fait sentir leur dépen-

jeunes et intelligents compatriotes qui en ce moment luttent énergiquement à la faire triompher. Ces jeunes citoyens prouvent éminemment qu'ils sont conscients d'un des plus urgents besoins *du peuple. L' « Ecole libre professionnelle » que vont bientôt fonder MM. E. Mathon, P. Tessier, L. C. Lhérisson, L. A. Gauthier et E. Ethéart, est digne de la plus sérieuse attention de la nation, de toute la sympathie, de l'encouragement et du concours matériel et moral de tous les vrais patriotes, de tous les Haïtiens soucieux du progrès de notre pays. En ce qui me concerne personnellement, je suis aux regrets de ne pouvoir encore apporter, comme obole, à ces vaillants pionniers de notre civilisation que les vœux de mon cœur pour le succès de leur noble entreprise. Ils sont dans le chemin de la gloire qui ne s'éteint jamais. Puissent-ils s'y maintenir, pour le plus grand bien de la société haïtienne!*

dance mutuelle. La vie des êtres organisés, dit-il, tient à l[a] division des fonctions partielles et à l'unité du jeu de leu[r] ensemble. Partageant avec art la science et réunissant ave[c] sagesse ce qu'il avait divisé, il est arrivé à cette conclusio[n] que la science est une comme la nature et qu'après l'analys[e] il faut toujours en venir à la synthèse.

*Nous pouvons ajouter que, pour connaître parfaitemen[t] une seule science, il faudrait les connaître toutes, et que le[s] connaître toutes dans le fini de leur perfection, serait l[a] connaissance exacte de leur point central qui est l'*Esprit, *l[e]* Spiritus *qui était indéchiffrable pour les Romains, qui es[t] indéchiffrable pour nous et qui, pour l'avenir, sera?...*

Les sociétés humaines obéissant aux mêmes principes, s[e] trouvent soumises à l'influence de certains éléments. De ce[s] éléments sont la politique proprement dite et l'économi[e] politique.

Ces deux éléments, joints à nombre d'autres, constituen[t] les organes dont dépendent la santé, la vie et la vigueur d[e] l'être-société. Ces éléments ne vivent pas à l'état séparé, mai[s] se touchent, s'aident, se pénètrent et s'étayent les uns les au tres. Ils forment comme un réseau et, à la manière des ar tères, propagent dans les tissus sociaux, par leurs ramifi cations inextricablement enchevêtrées, toutes les substance[s] de la vie sociale.

Sitôt que l'un d'eux se trouve en contradiction avec le[s] autres, l'organisme chancelle et périclite, jusqu'à ce qu[e] chaque chose ait repris le rôle naturel qui lui est assign[é] dans l'harmonie de tout le système.

J'aurais voulu montrer ici comment ces éléments agissen[t] et réagissent, s'enchaînent; de quelle façon ils s'engendrent semblables au flot qui pousse le flot, à l'horizon qui succède à l'horizon; mais une telle entreprise m'aurait jeté trop e[n] dehors des sillons que je me suis tracés et que je dois suivre

Je dirai seulement que, comme la nature et la science,

la société humaine repose sur des éléments nombreux et dépendant les uns des autres; que pour en connaître parfaitement un seul, il faudrait les connaître tous, et que les connaître tous dans le fini de leur perfection serait la connaissance exacte de leur point central qui est l'homme.

Donc, nature et Dieu — science et esprit — société et homme. En résumé, qu'il s'agisse de la nature, de la science ou de la société, il faut voir un groupement dont les principes constituants sont nombreux et divers. La connaissance parfaite d'un seul principe dérive de l'intelligence de tous, tout comme le fonctionnement régulier de chacun dépend du jeu harmonique de l'ensemble que chaque groupement réalise dans sa sphère. Voilà la grande vérité que l'ignorance avait pressentie, que l'expérience a confirmée et dont le savoir ne doit jamais se départir. Telle est aussi la raison qui m'a déterminé à écrire une introduction destinée à l'exposition de quelques connaissances premières et nécessaires à l'entendement de la politique scientifique, par exemple la théorie des phénomènes et des lois naturelles, l'origine de la science et des sciences, de même que l'économie politique — enseignant aux sociétés humaines la procédure à suivre pour rallier de plus en plus l'idéal de perfection matérielle qu'elles poursuivent — exige, pour être bien comprise, l'acquisition préalable de certaines notions de la politique scientifique dont la mission est de nous éclairer sur la direction régulière des peuples.

Persuadé que le lecteur a trouvé notre justification suffisante, nous l'en remercions du meilleur de nous; nous le prions de vouloir bien nous continuer sa précieuse attention et de nous accorder toute son indulgence qui est notre seule autorisation d'aborder des questions aussi délicates, aussi ardues que celles traitées dans les pages suivantes.

L. J. Marcelin.

48, Rue Monsieur-le-Prince.

Paris, 12 février 1892.

I.

L'HOMME.

Si quelqu'un, se mettant en tête d'écrire sur l'organisation sociale en général ou, par exemple, le fils d'un monarque, destiné d'avance au gouvernement de l'Etat, héritage laissé par des pères, venait me consulter sur le point de savoir ce que, dans la circonstance, il convient de faire d'abord, je lui répondrais ainsi :

La première chose qu'il est nécessaire de faire est une étude sur ce que l'on est convenu d'appeler la nature humaine avec ses besoins, ses tendances naturelles, ses faiblesses et sa grandeur ; il faut que vous sachiez que dans une seule nature humaine, il y en a trois : le physique, l'intellectuel et le moral.

En effet, c'est seulement après une étude de cette trinité humaine qu'il vous sera facile de comprendre l'action de cette nature dans les labeurs auxquels elle se livre en société ; déployant, pour parvenir à ses fins, son initiative, ses connaissances, son activité, enfin ses vices et ses vertus, du moins autant que les progrès réalisés jusqu'ici permettent de connaître cet être que l'on désigne sous le nom d'homme.

Tel est le conseil que je donnerais dans la circonstance, et je suis même d'avis qu'il doit en être ainsi pour toutes

les questions dans lesquelles l'homme se trouve élément principal ou secondaire.

Et, selon moi, quiconque n'a pas travaillé ces questions à cette lumière n'a guère la chance d'aboutir à quelque résultat satisfaisant.

Si tous ceux qui ont entrepris de diriger les sociétés humaines s'étaient d'abord imposé cette règle, nul doute qu'ils fussent arrivés à ces résultats qui le plus souvent n'ont entraîné que la dégradation de l'être humain, que la ruine des peuples, que la barbarie au lieu de la civilisation. Dans le fait, lorsque l'homme est appelé au gouvernement d'un corps social, quelle est la source de tous ces actes qu'il accomplit contre le grand principe de la solidarité humaine, contre ses semblables, sous prétexte de les rendre meilleurs, acte que réprouve énergiquement la morale, quelle est, dis-je, la source de ces actes si ce ne sont les notions erronées, les vues étroites qu'il a de la nature humaine ?

Une doctrine gouvernementale a établi l'usage des constitutions reposant sur les droits naturels de l'homme. Je ne pense pas que ce soit là une doctrine d'accord avec la raison et la logique.

Effectivement, une constitution ayant toujours l'homme pour point de mire, cette doctrine, à mon sens, aurait dû commencer par fournir une étude expérimentale complète de la nature humaine, non pas seulement dans les manifestations de sa vie, de son intelligence et de sa volonté, mais dans ses impulsions intimes, dans ses forces spirituelles et dans ses mobiles animiques.

C'est ce que les créateurs de cette doctrine ont préci-

sément oublié de faire, et, faute d'une telle œuvre, des doctrinaires de la politique font continuellement fausse route dans leurs entreprises. Ils ont totalement ignoré ou oublié que le fond de la politique est la connaissance de l'homme et que l'on ne gouverne celui-ci avec quelque chance de succès, qu'autant que l'on fait à ses passions essentielles une juste et légitime part.

Comme conséquence d'une telle négligence, pendant combien temps n'avons-nous pas vu et ne voyons-nous pas des gouvernements retenir des peuples sous l'empire de mauvaises institutions, jusqu'à ce que le mécontentement des masses, d'une part, les agitations de l'intrigue, de l'autre, viennent faire crouler l'immense et bel édifice social que de grands efforts, ayant pour complices des siècles, étaient parvenus à élever !

Le malheur de ces gouvernements sourds et aveugles est qu'ils ne leur vient point à l'esprit de chercher — non pas dans ses actions ou dans les lois qu'ils n'édictent presque toujours que pour enchaîner son libre et constant essor — de chercher dans le cœur même de l'homme le mobile de sa conduite.

Voilà le grand levier sur lequel les gouvernements doivent agir.

On parle souvent des symptômes qui se manifestent au sein d'un peuple. On le voit, tantôt découragé jusqu'au désespoir, tantôt confiant jusqu'à la folie ; on constate chez lui tantôt cette funeste résignation qui va jusqu'à la lâcheté, tantôt cette impatience fébrile qui le porte parfois jusqu'à la férocité.

Est-ce cette masse inconsciente, cet océan tour à tour

placide et furibond qu'il faut interroger pour parvenir à donner l'explication de ses actes aujourd'hui sublimes, demain reflétant l'idéal de la barbarie ? Non. Le véritable enseignement doit surgir de la connaissance de l'individu. Si ce peuple est lâche ou découragé, c'est que la fermeté et la vaillance ont déserté le plus grand nombre des cœurs. L'histoire d'un peuple est impuissante à expliquer même une seule âme ; mais l'histoire d'une seule âme a suffi bien des fois pour expliquer l'histoire de tout un peuple.

Voulez-vous savoir pourquoi, en France, après la chute de la Royauté, le Directoire fit place au Consulat, le Consulat à l'Empire, l'Empire aux Cent-Jours, les Cent-Jours aux deux Restaurations, la seconde au règne de Charles X, ce règne à celui de Louis-Philippe, le règne de ce dernier prince à la seconde République, cette seconde République au second Empire ; voulez-vous expliquer cette succession rapide de gouvernements ? lisez l'histoire de ce terrible corse, de ce brigand-génie que l'univers à la fois maudit, admire et salue sous le nom de Napoléon Ier.

Lisez aussi l'histoire de l'empereur Guillaume, le fondateur de l'unité germanique, vous saurez pourquoi, sous le neveu du vainqueur de Bautzen et du vaincu de Waterloo, le peuple allemand, après le choc fatal de 1870, ravit à la France, à la généreuse et magnanime France, avec cinq milliards, l'Alsace-Lorraine.

Lisez l'histoire de Pierre le Grand, vous saurez pourquoi la Russie tient aujourd'hui dans ses mains de fer l'équilibre européen.

Lisez enfin la vie de cet autre génie, de cet étonnant

Africain, de Toussaint-Louverture, vous saurez pourquoi il existe aujourd'hui une *République noire*, comme disent certains blancs.

L'histoire donc d'un homme suffit quelquefois à expliquer celle d'une nation.

Mais,ce qui manque au système préconisé de nos jours, comme l'a justement pensé Barthélemy Saint-Hilaire,c'est une psychologie complète de l'homme. De là tous ces faux pas de l'humanité.

Cependant, ce ne sont pas d'éminents penseurs qu'attend cette psychologie. Déjà, plus d'un savant a entrepris de déchiffrer ce qui réside au fond de cet être qu'Aristote a dénommé *un animal raisonnable*. Malheureusement, nonobstant tous les grands et utiles secrets de cette nature qu'ils sont parvenus à pénétrer et à faire connaître, nos infatigables chercheurs se trouvent toujours en présence d'un sphynx, et ils sont encore au début de leurs investigations sur l'homme.

Puisque donc le maniement de la politique requiert une certaine connaissance de l'être humain, j'aurai à toucher, dans le cours de ces études, aux lois physiologiques et aux principes de la psychologie, les croyant nécessaires pour la justification des théories que j'aurai à exposer.

II.

PHÉNOMÈNES ET LOIS.

Je viens de parler de lois physiologiques.

Le mot *lois*, qui n'a pas manqué d'attirer mon attention, mérite que je m'y arrête un instant.

Qu'entend-on généralement par loi ?

Un de ces hommes qui ont puissamment contribué au développement et au perfectionnement à la fois de la législation française et de la législation humaine, en pénétrant nombre des desseins de la nature, un savant, Ortolan, va nous dire ce qu'on entend en général par lois.

« Si, dans le monde des objets matériels qui nous « entourent, nous voyons un phénomène physique s'ac- « complir : une pierre tomber vers la terre, une bulle « de savon s'élever dans l'air, une planche flotter à la « surface de l'eau, et l'eau courir, en suivant sa pente, « du ruisseau au fleuve et du fleuve à la mer ; si, au « contact de certaines nuées, l'éclair jaillit, puis le « tonnerre roule ; si le jour succède à la nuit, et la nuit « au jour ; ou que le cortège varié de chaque saison ait « une fois passé graduellement devant nous : témoins « de ces faits et de mille autres encore, nous arrêterons- « nous au fait isolé, au phénomène déterminé qui s'est

« accompli sous nos yeux, ou bien notre esprit ne « s'élancera-t-il pas au-delà ? Penserons-nous que chacun « de ces phénomènes est un accident, un hasard, une « éventualité ; et que, les mêmes données se reproduisant, « il ne se reproduira plus ou arrivera d'une toute autre « manière ? Telle certainement ne sera pas notre pensée. « Le phénomène une fois observé, nous nous attendons « au même retour si les mêmes conditions se réalisent. « Nous portons en nous la conviction intime qu'il y a « dans l'accomplissement de ce phénomène une série de « forces en jeu, un enchaînement de causes et d'effets « successifs, d'où, en définitive, une nécessité que tel « résultat se produise ; ou, en d'autres termes, ce que « nous appelons une loi. Une loi, *dans l'ordre physique*, « n'est autre chose en effet qu'une nécessité de mouve- « ment ou de repos, de transformations ou de modifica- « tions ; ou, pour tout réduire à des expressions plus « générales, une nécessité d'action ou d'inaction des « corps les uns à l'égard des autres. L'esprit de l'homme, « en présence de tout phénomène, est travaillé du besoin « de découvrir et de préciser quelle est la nécessité « immédiate, c'est-à-dire la loi la plus proche sous « l'empire de laquelle le fait a eu lieu ; de remonter de « celle-ci à celle qui la précède ; et se poussant de plus « en plus dans un enchaînement de nécessités ou lois « successives dont l'une le conduit à l'autre, de marcher « sans cesse de degré en degré vers l'idéal d'une loi générale « principe générateur de toutes les autres. — Un des modes « de raisonnement les plus naturels à l'homme, une des « conclusions de logique les plus usitées, sans étude et

« pour ainsi dire par instinct, ne repose que sur la
« croyance innée à l'existence de ces lois ; « cela s'est
« passé ainsi, donc cela se passera encore de même, »
« ou l'induction : « tel est, on peut le dire, le principal
« fondement de nos connaissances. »

Jamais l'origine de nos connaissances scientifiques n'a été mieux établie et jamais une vérité n'a été plus vraie que celle exprimée dans cet extrait des *Eléments du droit pénal* de l'éminent jurisconsulte.

En effet, lorsque, sous l'impulsion de votre bras, une pierre pénètre le fluide de l'air et — après s'être élevée à une certaine hauteur ou avoir parcouru une certaine étendue de l'horizon — tombe sur le sol d'où elle était partie, il se produit incontestablement deux faits qui apparaissent séparément, l'un à l'esprit profond du penseur, l'autre au regard hébété du vulgaire.

Pour l'indifférent, pour le distrait, la pierre monte et tombe, voilà tout, de même qu'une pomme trop mûre, se détachant de la branche qui la tenait captive, tombe sur le sol et se brise, à la façon de la goutte d'eau qui s'échappe de la feuille imprégnée de rosée ou de tant de milliards de gouttes d'eau que repand la pluie d'un orage ou qu'emporte le torrent d'un fleuve.

Rien de ces faits, qui lui paraissent si simples, n'a pu provoquer cet esprit indifférent, sans attention, et fixer son regard vide de pensée.

Tout autre est l'impression du savant, du penseur. Pour son profond discernement, qui sait descendre jusque dans l'infini des molécules, ce mouvement a quelque chose de plus éclatant et de plus majestueux dans sa

simplicité même : il y voit la manifestation solennelle de la grande loi de l'attraction qui préside à l'harmonie des corps célestes.

Etendant cette heureuse découverte à toute la nature qui l'environne, l'homme est parvenu à savoir que tout y est réglé par des lois immuables qui ne souffrent aucune exception. C'est pénétré de cette idée fondamentale, aujourd'hui indiscutable, que l'immortel auteur de l'*Esprit des lois*, Montesquieu, a écrit ces paroles profondes : « La Divinité même a ses lois ». Dès ce moment, l'homme, ayant rompu avec le surnaturel, s'était peu à peu débarrassé de cet anthropomorphisme grossier qui lui faisait reconnaître dans les choses inexplicables de l'univers, d'abord des êtres simplement à forme quelque peu humaine, ensuite des êtres pourvus de ses propres passions, de ses faiblesses et de ses caprices.

A l'avenir, dès qu'il se trouvera en présence d'une perturbation soit physique, soit même dans quelque chose d'immatériel, il ira à cette conclusion qu'une brusque infraction est intervenue dans l'ordre naturel des choses.

« Cette notion de loi — a dit M. Gide, le lettré profes-
« seur d'économie politique à la Faculté de Droit de
« Montpellier, est indispensable à l'action raisonnée de
« l'homme sur les phénomènes. Si en effet la loi n'exis-
« tait pas, s'il n'y avait aucun lien entre les phénomènes,
« si une cause pouvait produire un effet quelconque ou
« n'en produire aucun, si en un mot c'était le hasard
« qui gouvernât ce monde, l'homme serait impuissant à
« faire quoi que ce soit et à atteindre un but quelcon-

« que, car en modifiant tel ou tel fait, il ne saurait jà-
« mais ce qui va suivre et il agirait en aveugle ».

Voilà une vérité identique à celle qu'a exposée Ortolan. C'est sur elle que repose le principe de la liberté qui, donnant libre essor à son incomparable activité, dans la recherche de ces lois, a monté sans cesse jusqu'à parvenir à ce que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de *science*.

« La connaissance, pense Ortolan, ou, pour mieux dire,
« le souvenir des phénomènes, comme purs phénomè-
« nes, quelque nombreux qu'ils soient, n'est qu'un acte
« de mémoire, qu'une chose de fait ; c'est la connaissance
« des lois qui seule constitue la science ».

Mais suffit-il d'une simple connaissance des lois pour que *ipso facto* la science prenne naissance ?

C'est ce que nous allons examiner dans le paragraphe suivant.

III.

SCIENCE ET SCIENCES.

Dans tout le cours de sa longue évolution, l'homme poursuit un but : la satisfaction de besoins toujours croissants ; et ce sont les moyens de satisfaire ces besoins, d'une façon régulière et durable, qui constituent les progrès dont l'accumulation engendre la civilisation.

L'homme, débutant dans la vie, se voit sous la dépendance de la nature qui se coalise avec ses propres instincts pour en faire un esclave. Après une assez longue servitude, il commence par se croire libre, parce qu'il s'est aperçu — après avoir quelque peu interrogé la nature et en avoir obtenu quelques réponses favorables — que ses passions sont confondues avec lui-même. Fatale erreur ! C'est à ce moment que les premières passions instinctives appelant d'autres passions instinctives, vont faire sentir plus que jamais le poids de leur domination. Cette espèce de liberté qui semble pénétrer tout son être n'est que l'assouplisement de l'homme à l'esclavage. Au lieu de les briser, le temps lui avait rendu ses chaînes légères.

Si dès ce moment l'homme avait possédé le don de déchiffrer le langage de la nature toujours plein de réticences, c'eût été la voix de cette nature et non celle d'un

monstre de cruauté, d'un incendiaire de Rome, d'un Néron, qui lui eût fait entendre pour la première fois ces paroles barbares :

« J'embrasse mon rival, c'est pour mieux l'étouffer ».

Donc, l'homme n'avait pas compris que ses passions, au fur et à mesure qu'il gravissait l'échelle de l'interminable perfectionnement, allaient augmentant sans cesse et en proportion de ses besoins, de ses fantaisies, tandis que continuaient de le presser de toutes parts la faim, la soif, le vent, la pluie, le chaud, le froid et mille obstacles incessants contre lesquels son activité se heurtait incessamment aussi. Par trait de temps, lentement, il s'accoutume cependant à triompher de ces obstacles, à se servir des forces mêmes de ses redoutables ennemis pour les vaincre, en parvenant petit à petit à gourmander ses passions. Il sait désormais qu'il a apporté ces passions en naissant, pour avoir en lui des forces capables de le pousser à l'action et de le conduire à atteindre le but qu'il poursuit ; et sa faiblesse lui ayant appris que ce que fait un seul en dix jours peut être réalisé en un jour par plusieurs, il convie son semblable à la besogne. Les forces se réunissent, s'unissent, s'appuient, se consolident et l'œuvre marche avec un entrain, une vigueur, une promptitude et une harmonie dignes de ceux d'en haut.

Les uns, doués de l'esprit d'observation, constatent et enregistrent les faits avec soin et avec art. D'autres, féconds en expériences ingénieuses, tourmentent les êtres au milieu desquels tous vivent, leur font subir des

métamorphoses multipliées pour découvrir les lois qui les gouvernent. D'autres enfin, possédant le génie de l'analyse, décomposent les idées, les faits et les objets et leur demandent le secret de leur composition.

Procédant ainsi, se livrant sans relâche à des observations et suivant, comme a dit Bacon, « une vraie « échelle formée d'échelons continus et solides, l'homme « a monté, des objets particuliers à des principes inférieurs, de ceux-ci à des principes intermédiaires, en« suite à des principes plus élevés, enfin à des principes « généraux ».

Ainsi donc, les observations de l'homme commencent sur les faits matériels qu'il constate, saisit, cherche à comprendre et à expliquer au moyen d'inductions et de déductions.

S'il arrive que les déductions tirées ne sont point conformes aux principes généraux établis, tout le système, faux, se voit obligé de revenir aux apparences et à l'analyse pour se refaire et prendre un nouvel élan.

Au contraire, l'expérience a-t-elle confirmé ces lois, ces principes généraux, l'homme est certain, les suivant ponctuellement, de reproduire invariablement le même objet, le même fait.

Dans cette situation, il est en possession, selon le point de vue sous lequel on se place, d'un procédé, d'un métier, d'un art ou d'une science.

Dans ce résultat nouveau de son activité, rien n'est plus livré au hasard. Les éléments ainsi recueillis se sont condensés et consolidés.

Chacun des points spéciaux ainsi fixés par une décou-

verte représente une vérité acquise, un progrès accompli, une pierre solide ajoutée à l'édifice laborieusement élevé.

Le calcul a substitué des déductions exactes aux conceptions moins rigoureuses de l'imagination.

Il n'y a plus de doute possible, et le fait ainsi régulièrement constaté devient un fait scientifique, à jamais immuable. Tel est en effet le caractère des données de la science qu'elles ne comportent point d'hésitation et n'admettent aucune inexactitude, pour légère qu'elle soit. Le terrain de l'action est stable, nettement indiqué. Le raisonnement donne à la fois les termes précis de chaque problème et la solution qui en découle ; la nature en est connue d'avance.

Telle est la voie que suivit l'astrologie qui ne se transforma en science astronomique ou astronomie que du jour où elle a pu dire : Je suis la loi du mouvement des corps célestes et des forces qui les entraînent. L'alchimie n'est devenue la chimie que lorsqu'elle ne s'est plus occupée que des lois de la composition et de la décomposition des corps.

Concluant sur ce point, nous pouvons dire avec M. Roberty que « la science n'est autre chose qu'une vaste « et grandiose manufacture qui donne aux produits bruts « de l'observation — aux faits de tout genre, journa- « liers ou séculaires, sautant aux yeux ou se dérobant à « la vue — la forme ou la façon qui seule peut les « rendre propres à un éternel usage, à la direction « puissante des forces combinées de l'humanité. »

En raison même de la difficulté de sa progression, le

mode scientifique est, de tous, celui qui met le plus de temps à atteindre un degré de perfection qui lui permette d'ajouter aux autres moyens de perfectionnement de l'homme, son action puissante, tantôt funeste, tantôt bienfaisante.

Mais, pour progresser lentement, la science n'arrive pas moins à sa réalisation, après une série de petits efforts accomplis non par un homme, ni même par une génération, mais par plusieurs générations.

Parvenu à un certain point culminant, le travail ne cesse pas, car la science se trouve dans une sorte de génération continue. Elle ajoute, chaque jour, à ses domaines un domaine nouveau. Alors, les apparences et l'analyse se mettent une fois encore à l'œuvre, tracent à la nouvelle venue ses limites, et lui assignent l'espace nécessaire à son libre jeu et à son développement particulier.

Sans nous emprisonner dans une classification rigoureuse, au point de vue de la date d'apparition, et sans entrer dans une énumération complète, nous pourrons dire que c'est ainsi que la science, partie du sommet des nombres et après avoir mesuré toutes les grandeurs, calculé tous les mouvements, pesé toutes les quantités, s'étendit en communiquant sa certitude à toutes les nouvelles découvertes avec lesquelles elle a pu s'allier solidement.

Des mathématiques (calcul, géométrie, mécanique) elle passe dans l'astronomie qui parcourt la plaine des airs, en faisant succomber l'imagination sous le poids des mondes que le sens a touchés.

La physique s'escrime à assigner des lois à la nature et à ramener le particulier au général.

La chimie jette dans son creuset tous les êtres matériels qui s'offrent à elle ; elle les dévore pour découvrir leurs éléments primitifs et forcer la nature à dire comment elle a pu parvenir à tant diversifier ses œuvres.

Plus d'obscures retraites pour les familles des plantes. Elles sont découvertes, distinguées et décrites avec précision : c'est la botanique.

Les habitants et les maîtres du globe qui tour à tour le dévorent et le fécondent, l'embellissent et l'ensanglantent, tous les animaux trouvent leurs historiens pour, à force de patience et de sagacité, révéler au monde étonné, l'inconnu de leur genre de vie, leurs habitudes, leurs mœurs. Voilà répandus sur la voie publique tous les secrets de famille de ces vieux compagnons de l'homme qu'aimait tant le bon La Fontaine. L'histoire naturelle était née.

L'anatomie va interroger cette autre vieille inconnue, la mort, pour savoir ce qu'est la vie. De la surface, la science descendit dans les entrailles de la terre pour en tirer les parties intégrantes, chercher leur nature « leur « situation relative et les causes qui ont déterminé cette « situation. » C'est alors qu'apparut la géologie.

Ainsi, de decouverte en découverte, d'invention en invention, l'homme arrive à agrandir son patrimoine.

Et à quoi tout cela lui sert-il ? quel rôle assigner à l'immense ensemble des sciences constituant la science, dans la marche incessante de l'homme ici-bas ?

La science éclaire son jugement, en le renseignant sans

cesse sur les lois de la nature. Par la science l'homme se délivre de la fatalité ; par la science, il conquiert sa liberté physique et morale. C'est comme base de toute action rationnelle que la science a le plus captivé l'homme. Enfin, nous répéterons après M. Renan : « La science est « l'âme d'une société ; car la science c'est la raison. Elle « a créé la supériorité militaire et la supériorité indus« trielle. Elle créera un jour la supériorité sociale, je veux « dire un état de société où la quantité de justice qui est « compatible avec l'essence de l'univers sera procu« rée (1) ».

Grâce à ce flambeau, l'homme donc chemine par la nature, sans cesse aiguillonné par le besoin de savoir. Pour satisfaire la soif insatiable qui le consume, il tâte, cherche, interroge, sonde tout ce qui l'entoure ; et il ne veut voir dans tout qu'une force : loi.

Dans le cercle grand de choses grandes, mesquines, belles, hideuses dont il est, pour ainsi dire, le centre ; au milieu de l'atmosphère de ses investigations, dans l'inventaire qu'il dresse des objets, il lui en échappe un, le principal, la pierre angulaire de tout : sa propre personne qui est encore une énigme indéchiffrable. L'homme donc, partie intégrante de la nature par ses organes, et distinct d'elle par le sentiment et par la pensée, l'homme qui renferme en lui-même tout un petit monde puisque c'est en lui que le monde entier se peint et se réfléchit, l'homme, dis-je, la science trouvée, reste à connaître pour l'homme, pas tant comme être isolé, mais comme être vivant en société. Ceci nous conduit à nous

1. L'*Islamisme et la science*, page 23.

demander si la marche des sociétés humaines est soumise, elle aussi, à des lois, et si, partant, une science des sociétés peut se constituer.

Le paragraphe suivant répondra à cette double question.

IV.

SOCIOLOGIE.

Quand l'homme arriva à se poser la question de savoir si la marche des sociétés humaines était soumise à des lois, déjà l'essor des sciences naturelles et principalement de la chimie, était prodigieux.

Après leur entrée dans les études numériques, les lois naturelles avaient commencé par être admises dans les plus simples études géométriques. Ces mêmes lois s'étaient ensuite étendues aux notions astronomiques, destinées à marquer dans leurs principales phases les plus grandes révolutions intellectuelles de l'humanité.

L'étude des corps vivants avait pris un caractère éminemment scientifique, du moins dans l'ordre anatomique.

« Les faits de l'ordre social seraient-ils moins maniables que ceux du monde physique et les phénomènes qui s'y manifestent présenteraient-ils le même caractère d'irrésistibilité que les phénomènes astronomiques ou géologiques ? Nullement, ce sont ceux au contraire sur lesquels l'homme a le plus de prise, parce que ce sont des faits de l'homme; il peut donc émettre la prétention très légitime de les modifier et en pratique c'est ce qu'il fait tous les jours, soit individuelle-

« ment par ses efforts personnels, soit collectivement par « des lois et des règlements (1) ».

Après cette élévation si grande de l'esprit humain, il ne devait donc pas s'en tenir à l'étude des objets, et cela d'autant plus que, sans aller, pour trouver ses sujets, le plus souvent au sein de plus d'un danger, il avait sous la main ce qui pouvait satisfaire sa curiosité et son avidité de connaître.

La société humaine était sous la main de l'homme et dans l'homme.

Après, dis-je, cette élévation si grande de l'esprit humain, dans l'ordre des phénomènes physiques, des esprits supérieurs, préparés par de fortes méditations mathématiques, recevant l'impression des heureux effets produits par les progrès des sciences naturelles, et sous l'influence des travaux tels que ceux de Haller, de Jussieu, de Linné et de Buffon, des esprits supérieurs ne devaient pas tarder à concevoir l'excellente idée de transporter dans l'étude des phénomènes sociaux cette méthode positive qui — depuis le fameux « je pense donc je suis » de Descartes — n'avait cessé de régénérer tout le système des connaissances humaines. D'ailleurs, l'anthropologie s'était chargée du premier pas.

Un de ces esprits, Auguste Comte, avait dit ceci : « Une science des sociétés humaines doit venir compléter « la série des lois naturelles en assurant à ces lois une « indépendance conforme au génie des études correspon- « dantes, et en faisant sentir que chaque ordre de phé- « nomènes a ses lois propres, outre celles qui résultent « de ses relations avec les ordres moins compliqués et « plus généraux. »

1. *Economie politique* (Gide).

En dépit des travaux de Montesquieu, de Turgot de Lessing, de Condorcet, de Kant, de Saint-Simon, le chef des *saint-simoniens*, et de nombre d'autres qui ont précédé A. Comte, voilà ce dont doutent encore bien des hommes de notre temps qui, malheureusement, sont et seront longtemps encore appelés à la tête du gouvernement des peuples. Ce sont ces génies, en effet, et plus que tous, A. Comte, qui sont venus débrouiller le cahos dans lequel vivaient les agrégations humaines, depuis des siècles, ne comprenant même pas la plupart du temps ce qu'elles voulaient, où elles allaient ni où elles devaient aller. Ce que désirent ces esprits novateurs, c'est donner une base conforme à l'organisation sociale et à la politique, livrées qu'elles étaient, de leur vivant même, à l'absolutisme et à l'arbitraire dans leurs plus tyranniques manifestations.

L'exiguité de notre cadre ne nous permettant pas d'aborder l'analyse des travaux sociologiques de chacune de ces autorités que nous venons de citer, nous les saluons en passant, et leur disons merci pour la grande humanité dont ils ont été et sont encore, par leurs œuvres, les vrais et éternels flambeaux.

Au moment où paraissait le *Cours de philosophie positive* — qui expose, dans ses derniers volumes, la science sociale ou, pour employer le terme technique, le mot du maître, la *sociologie* — on ne connaissait partout que deux savants qui eussent hardiment abordé le grand problème de l'organisation des sociétés humaines sur une base toute différente de celle qu'elles avaient reçue jusqu'alors.

Vico avait déjà écrit les *Principes d'une science nouvelle* lorsque parut un ouvrage remarquable, sous le nom

de Herder. Avant personne, Vico reconnaît à l'histoire des nations des lois qui lui sont propres et dont la connaissance est nécessaire à la compréhension comme à la direction de la marche des sociétés ; et il crée un vaste système où il essaie de retracer cette marche lente, tourmentée, exposée à se heurter à plus d'un casse-cou, avant que l'homme entrevoie seulement les premières lueurs du jour tant désiré, du jour rayonnant des splendeurs de l'éternel bonheur.

C'est à la scolastique que l'auteur va demander ses prémisses qui, pour son époque, sont des postulata clairement et fermement posés. Toutes ces conclusions consistent en ceci, dont il fait un véritable *delenda Carthago* : « C'est la divine Providence qui règle les sociétés et qui « a fondé le droit naturel des gens ».

Pour donner une appréciation sur Vico, je ne saurais trouver mieux que ces paroles d'un autre grand esprit, d'Edg. Quinet : « Ce qu'ont fait Galilée et Newton, pour « le monde physique, il le refait pour le monde moral ; « avant tous, seul de son époque, durant trente années, « il cherche, il pressent, il devine, il constate que les na- « tions, elles aussi, tournent sous l'action d'une gravita- « tion particulière et que leur marche a ses lois comme « la marche des astres ».

L'ouvrage de Vico date de 1725. Quarante-sept ans plus tard (1772) parut celui de Herder.

A la lecture des *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité*, on est tenté de croire que le *philosophe-historien allemand* eut les mêmes maîtres que *l'historien-philosophe* de Naples.

Ce qui fait saillie dans le Herder, c'est le théologien ;

et cela s'explique par sa vie toute d'ecclésiastique. Dans son esprit, comme elle l'avait été dans celui de Bossuet, la marche de l'humanité n'est réglée que par les lois d'un Maître: Le Maître suprême, Dieu, l'Eternel Pivot de l'Univers, l'Etre dont seule la main est la directrice muette de nos destinées et sonde les reins. Tout prince n'est que l'instrument docile de sa toute-puissante volonté.

Herder et Vico ont donc puisé à la même source.

La seule différence qu'il soit vraiment possible de signaler entre eux est celle-ci que Vico est historien avant d'être théologien, tandis que Herder est le théologien qui veut faire de l'histoire.

L'un et l'autre avaient échoué, faute d'une méthode rigoureuse qui les guidât dans leur délicate analyse.

S'ils ont une gloire réelle, c'est celle d'avoir éclairé avec le flambeau du ciel la route de la terre qu'il était réservé à Auguste Comte de déblayer et d'élargir après les recherches philosophico-scientifiques et sociales de ses devanciers.

Sapant par leur fondement, les idées sociales et politiques qui régnaient alors, après avoir grandi à l'ombre de l'influence des principes de Vico et de Herder, le grand réformateur français ne craint pas de dire hautement : « La politique métaphysique a vainement tenté de con-« sacrer son empire, en décorant du nom de lois les dé-« cisions d'un monarque ou de quelques monarques réu-« nis en assemblée souveraine. Tant que les phénomènes « sociaux continueront à être rapportés à des volontés,

« soit divines, soit humaines, l'arbitraire ne pourra être « exclu des divers règlements politiques. »

Et, peut-on ajouter, les destinées des nations ne seront à la merci, le plus souvent, que de despotes inconscients ou dominés uniquement par l'orgueil, l'ambition et ce fond de barbarie qui ne savent que mettre tout en œuvre pour travailler à la perte des nations et à la chute de l'humanité.

« Il faut donc — dit encore l'auteur de la *Politique* « *positive* — il faut donc considérer l'humanité comme « un être collectif soumis à des lois propres d'évolution, « *et accomplissant le travail social, d'après ces lois, sous la* « *pression des circonstances extérieures auxquelles elle est fa-* « *talement soumise.* »

Tel est le critérium qu'il fallait pour l'établissement de la vraie base des sociétés humaines.

D'un mot on peut définir l'œuvre de Comte : la méthode scientifique appliquée aux faits de l'histoire.

Pour lui, les lumières de la raison, aussi bien que l'expérience témoignent des faits suivants :

1° La société ancienne n'a pas connu les vrais principes de l'organisation sociale ; sa constitution était imparfaite et incomplète, par suite, cette société était destinée à périr promptement.

2° La société actuelle doit reposer sur des principes rationnels ; les éléments vitaux qui la constituent sont plus nombreux que ceux de l'antique société, et, comme un arbre dont la vigueur est d'autant plus forte que le sol qui le nourrit est plus fécond, ses chances de durée sont plus grandes.

« Il n'y a d'ordre et d'accord possibles, dit-il, que dans « la subordination des phénomènes sociaux à des lois « naturelles, dont l'ensemble circonscrit, pour chaque « époque, les limites et le caractère de l'action politi- « que. Le sentiment d'un mouvement social, réglé par « des lois naturelles, constitue la base de la dignité hu- « maine dans l'ordre des événements politiques. Les prin- « cipales tendances de l'humanité acquièrent ainsi un « imposant caractère d'autorité, qui doit être respecté « par toute législation ; tandis que la croyance à la puis- « sance indéfinie des combinaisons politiques attribue à « l'homme une sorte d'automatisme social, passivement « dirigé par la suprématie absolue et arbitraire, soit de « la Providence, soit du législateur. »

En dépit de ces prémisses si claires, si en harmonie avec la marche des peuples et si conformes à tout ce que la raison et la justice ont de plus sublime dans les augustes manifestations de leur absolue grandeur, les destinées sociales continuent d'être livrées, chez certains peuples, à la cupidité, à l'ambition, à l'ignorance et aux caprices d'un homme, comme un hochet mis, le matin, dans les mains d'un enfant et dont, le soir, il ne reste que les débris épars !

Les sociétés humaines sont donc régies par des lois naturelles qui leur sont propres et issues des rapports existant entre les phénomènes sociaux.

Que faut-il entendre par péhnomènes sociaux ? Comment l'homme est-il parvenu à les découvrir, à les coordonner de façon à en tirer des conclusions scientifiques, les lois de cette science qu'on nomme la science sociale ?

Avant d'entrer dans le développement de la question des phénomènes sociaux s'accomplissant, se multipliant et se coordonnant pour donner naissance à la science sociale, il importe de dire ce qui suit.

Dans l'étude de certaines sciences, il est indispensable que l'on fasse une distinction capitale, en déterminant ce qu'elles ont d'abstrait et de concret.

Le côté concret d'une science est celui dans lequel cette science s'occupe des phénomènes qu'elle embrasse en les rendant inséparables des corps particuliers dans lesquels ces phénomènes se manifestent. Dans la circonstance, on dit que les phénomènes à l'étude sont incorporés. Il en est ainsi dans l'arpentage (partie de la géométrie), dans la zoologie, dans l'anthropologie (parties de l'histoire naturelle).

Le point de vue abstrait d'une science est, au contraire, celui où l'esprit envisage les phénomènes de la façon la plus générale pour en tirer des lois scientifiques aussi générales, abstraction faite des corps particuliers dans lesquels ces phénomènes se manifestent. Plus ces lois embrasseront un nombre considérable de faits, plus elles seront générales; et plus elles élimineront les propriétés spéciales pour ne tenir comptes que des caractères les plus simples et les plus généraux, plus ces lois ainsi formulées seront abstraites.

Ces deux points de vue se trouvent-ils dans la science sociale? Absolument.

En effet, le point de vue concret de la science sociale est celui qui se rapporte à la structure particulière et au fonctionnement transitoire d'un corps social

pris isolément, dans le temps et l'espace, avec toutes les circonstances locales, variables et modifiables.

Le point de vue abstrait est celui qui, abstraction faite de cette structure particulière, de ce fonctionnement transitoire et des circonstances locales, a pour objet la science des lois qui régissent les sociétés quelles qu'elles soient, les rapports nécessaires qui, quel que soit le corps social observé, relient indissolublement les phénomènes sociaux entre eux et en ce qui est relatif, d'une part, à l'état statique, c'est-à-dire à la structure générale des sociétés, d'autre part, en ce qui regarde l'état dynamique ou l'évolution des sociétés.

La sociologie abstraite ne peut donc être que l'ensemble des lois les plus générales qui ont été déduites des phénomènes sociaux constatés au sein des civilisations particulières, hormis les variations accessoires et négligeables, dans la circonstance, que l'on rencontre à l'occasion de l'étude de tous les phénomènes sociaux, variations dont l'importance disparaît à mesure que l'observation et l'expérimentation embrassent un champ plus vaste, dans le temps et dans l'espace.

Un exemple fort simple suffira à faire comprendre cette distinction. Développe-t-on ce principe que toute société a à sa tête un pouvoir appelé à la diriger ? On fait de la sociologie abstraite. Expose-t-on, au contraire, la manière dont ce pouvoir est organisé dans tel corps social donné : en France, en Angleterre, en Haïti ? On fait de la sociologie concrète.

Dans tout ce qui va être dit, nous ne devons pas perdre de vue ce double caractère de la sociologie ; et ce

qu'il faut surtout ne pas oublier, c'est qu'il s'agit, en résumé, de la sociologie abstraite, de la science sociale comme science généralisée et susceptible d'application en vue d'un résultat quelconque prévu et immanquable, d'une organisation de plus en plus parfaite, les lois rigoureuses, immuables et préalablement établies étant religieusement observées.

Cet avertissement donné, revenons à nos questions déjà posées et qui sont celles-ci : Que faut-il entendre par phénomènes sociaux ? Comment l'homme est-il parvenu à les découvrir, à les coordonner de façon à en tirer des conclusions scientifiques, les lois de cette science qu'on nomme la science sociale ?

Sous tous les climats, dans tous les temps, il a toujours existé, dans toute réunion d'hommes vivant en société, un groupe composé de l'élite de cette société. Ce qui caractérise cette élite, c'est le degré de culture auquel elle est parvenue, grâce à son développement intellectuel, et qui la distingue du reste de la société, sans en faire un groupe à part, isolé, indépendant du Tout-social.

C'est lorsque cette société a atteint un degré de civilisation notable que son élite — après avoir vu ses éléments constitutifs augmenter d'année en année et d'étape en étape — devient intéressante à signaler. Son rôle a pris une extension considérable et une puissance en rapport avec le nombre de ses forces individuelles. Elle s'est plus que jamais élevée du *Moi* à *Nous*, du particulier au général, de l'individu à la collectivité. C'est elle que l'on cherche d'abord. Son action et son influence s'étendent aux affaires publiques, aux relations économi-

ques, à la marche scientifique, philosophique et littéraire, dans tout enfin, c'est elle que l'on voit d'abord, car elle est la pensée du corps social, car elle est une *puissance* dans la puissance publique même, un *État bienfaisant* au sein même de l'État.

Si, jadis, elle s'appela Préjugé, Obscurantisme, Inquisition, Crime, en ce temps-ci elle s'appelle Lumière, elle s'appelle Progrès, elle s'appelle Civilisation.

Quant à l'autre portion de la société — absorbée uniquement par les occupations, préoccupations et les difficultés de la vie individuelle, par l'acquisition effective des éléments nécessaires à l'existence matérielle — quant à elle, elle forme, pour ainsi dire, la partie inconsciente de l'être-société, au point de vue de la marche de la collectivité.

C'est de cette portion que l'on fait partie, s'appellerait-on Vico, Herder, Comte, si l'on ignore ce qui s'appelle observation, sous le rapport des mouvements et des aspirations de l'ensemble pris dans l'harmonie de son unité ; si l'on ne sait pas s'élever jusqu'à cette unité pour chercher à concilier ce qu'elle exige de nous avec les idées contraires que nous suggère notre *Moi*, que nous suggère l'individualisme inhérent à la nature humaine. S'abstrayant de l'ensemble, chacun se voit lutter pour soi-même, mais il lutte pour tous et tous luttent pour chacun. La nation entière n'observe donc pas, mais elle a des intendants zélés qui se livrent à de sérieuses et utiles observations sur ses tendances, sur ses faits et gestes, qui sans cesse écoutent sa grande et puissante voix exprimer ses revendications ; qui recueillent, enregistrent, pèsent et commentent les diverses manières dont elle manifeste

ses désirs. Ce sont ces intendants qui forment son jugement, tandis que ceux qui gouvernent se sentent constamment tiraillés entre les niaiseries de la politique traditionnelle et le vague sentiment de l'avenir qui se prépare. Ce sont l'expression de ces tendances, les résultats de ces faits et gestes, ces diverses manières dont se manifestent ces désirs et les formes diverses qu'ils revêtent que nous pouvons désigner sous le nom de phénomènes sociaux.

C'est à ces esprits d'élite qu'il appartient, en effet, d'étudier, d'approfondir les traditions du mouvement social, de pénétrer les principes de l'ordre vrai, d'analyser les caractères de son évolution, d'en dégager les lois, d'en tirer les germes d'un système d'ensemble, d'en installer les parties successives de façon à préparer les échelons ultérieurs de cette majestueuse rampe qui part du globe pour aboutir aux rayonnements de cet Eden qui réalise le rêve interminable de l'espèce humaine.

Parmi tous les phénomènes qui s'accomplissent dans l'univers et que l'homme est parvenu à saisir et à expliquer, il n'en est pas qui soient plus complexes et plus arides que les phénomènes sociaux.

D'une multiplicité à lasser l'intelligence la plus patiente, ils sont aussi d'une diversité à déconcerter l'esprit le plus sagace et le plus profond. Quelle pénétration ne faut-il pas pour en déterminer les catégories, classer ces catégories et établir non seulement les liens intimes qui rattachent les catégories entre elles, mais encore ceux qui lient ces phénomènes eux-mêmes les uns aux autres ! Sans la connaissance de ces liens, l'observation des uns ou des autres serait sans importance, car il n'y au-

rait aucune conséquence vraiment utile à en tirer. La solution d'une seule question suppose — si l'on veut résoudre cette question au moyen de l'observation, de la déduction ou de l'induction — la mise en lumière d'une quantité d'autres questions antérieures; et toutes s'enchaînent de même qu'elles se suivent. A vrai dire, ce n'est point la force individuelle qui peut être à la hauteur de l'observation des faits sociaux dont les premiers se trouvent parfois dans la nuit des temps.

Comment, en effet, l'esprit humain serait-il parvenu à connaître nombre de ces faits sans le secours de l'histoire ? — Et nous savons que l'histoire des peuples n'a pas toujours été ce qu'elle est de nos jours, c'est-à-dire un recueil impérissable de ces faits commentés, expliqués et laissés à la postérité pour lui servir d'enseignements. — Ce serait, certes, une grande erreur de croire que le spectacle des empires qui croulent et des nations qui disparaissent n'est qu'une vaine curiosité de l'histoire. Les rudes épreuves des peuples n'ont pas été stériles. Par elles et par ses infortunes présentes, l'homme a appris qu'il existe des principes certains et que le monde n'est nullement livré au caprice de la Fortune.

C'est l'histoire qui fait comprendre l'esprit des symptômes qui se manifestent au sein des sociétés humaines, toutes les fois que ces symptômes apparaissent pour révéler la direction vers laquelle elles veulent diriger les mouvements de leur activité. Les générations successives pourraient nier le progrès chez les peuples, sans l'histoire pour le lui faire constater; et c'est d'elle seule que nous pouvons tirer l'origine de cette mère

des mères, de la Patrie. C'est en étudiant l'histoire, que l'homme parvient à restreindre le cercle de son ignorance, relativement à ses préjugés, à ses passions, à son ambition et à sa fin dernière.

« L'histoire fixe les souvenirs : elle dispense aux na-
« tions des titres de gloire ou des notes d'infamie; elle
« éternise l'honneur ou l'opprobre. Aussi bien que les
« tyrans, elle flétrit les peuples, quand ils cèdent à leurs
« passions.... Les nations périssent, l'histoire ne périt
« pas. Au milieu des ruines qui encombrent sa route, elle
« s'avance d'un pas ferme. Peut-être sur les cendres d'un
« grand peuple versera-t-elle quelques larmes ; mais elle
« a foi dans l'humanité, et, secouant cette poussière jadis
« vivante, elle reprend sa voie (1). »

Diogène Laërce nous rapporte qu'Aristote aimait à se vanter de posséder la plus solide base du savoir en politique, parce qu'il comptait dans les rayons de sa riche bibliothèque cent cinquante constitutions des villes congénères de la Grèce.

Quelle étendue donc l'illustre auteur de la « *Politique* » donnerait-il à sa science, s'il pouvait parcourir l'histoire de toutes ces sociétés qui, depuis plus de quatre mille ans, n'ont pas cessé de naître et de disparaître de la surface du globe ?

La confirmation de tout ce que nous disons du rôle de l'histoire dans la formation de la science sociale se trouve dans les lignes suivantes de M. G. de Greef, le savant professeur de l'École des sciences sociales de Bruxelles.

1. *Science de l'Homme* (G. Flourens).

Quand on parcourt les différentes branches de l'arbre encyclopédique des sciences, le premier point qui frappe est cette affinité qui existe entre elles, sous le rapport de la méthode suivie dans l'œuvre de leur constitution. Si remarquable est cette affinité que, sauf dans les détails infimes, on est au fait de toutes les sciences, en ce qui concerne les étapes successives par lesquelles toutes ont passé, lorsqu'on en a étudié une seule.

Après avoir énuméré les divers emprunts faits par la Sociologie aux sciences qui l'ont précédée : *l'observation directe, la méthode expérimentale, la méthode de comparaison,* M. de Greef dit : « Les sciences sociales qui, dès « l'abord, ont surtout et spécialement scruté les phéno- « mènes de solidarité, de continuité et de succession, dans « le temps et l'espace, des phénomènes collectifs, avaient « nécessairement besoin d'un instrument encore plus « puissant et d'une portée plus étendue en correspon- « dance avec la complexité, la grandeur et la durée supé- « rieures des organismes soumis à leur investigation. Cet « instrument approprié à ces conditions tout à fait spé- « ciales, elles l'ont trouvé dans la *Méthode historique,* « laquelle, appliquée à son tour à toutes les sciences an- « técédentes, leur a fait réaliser de nouveaux progrès en « leur révélant par la description de leurs accroissements « successifs antérieurs, la direction à suivre pour leurs « développements futurs ; par l'usage de la méthode his- « torique, notre activité scientifique avait ainsi elle-même « conscience qu'elle était une œuvre en réalité imperson- « nelle et collective, reliée à la structure générale et à

« la vie d'ensemble des sociétés dans le passé, le présent « et l'avenir. »

Aussi, jamais, comme de nos jours et avant l'apparition de la philosophie positive et de la sociologie qui en émane, on n'avait tant montré et aussi justement reconnu l'utilité des études historiques. Les relations de voyages, l'histoire écrite des nations modernes, les parchemins de l'antiquité ne suffisent plus à satisfaire l'esprit humain. Ensevelis depuis des milliers d'années, même les débris des grandioses monuments d'autrefois se voient exhumés pour qu'ils révèlent à la science sociale le secret des écritures qui les couvrent.

Par eux, nous pouvons suivre les ramifications et les croisements des peuples dispersés sur tous les points de la terre. Grâce à ce développement fantastique de l'avidité de connaissances qui dévore l'homme, bientôt des nations entières, que l'on pouvait croire à jamais perdues pour le monde, réapparaîtront et viendront dire, d'elles toutes, celle qui a pu voir l'échelon le plus élevé de l'invisible échelle de l'éternelle perfection; celle, au contraire, qui, comme la fleur, s'est vue, en un rien de temps, flétrir et couler de sa tige éphémère.

Et quel profit l'homme compte-t-il tirer de tout ce remue-ménage, de ces tourments qu'il fait subir aux entrailles de la terre, comme pour aider de sa propre main à l'œuvre destructrice que les torrents et la lave des volcans ne se lassent point de poursuivre contre lui?

Mettrai-je peut-être la main, se dit l'homme, sur la clef d'or de la porte de l'avenir qui m'est jusqu'ici fermée? Je trouverai, qui sait, dans les entrailles de cette

antiquité, le moyen absolu de poursuivre ma course incessante sur l'océan de la vie et d'atterrir enfin, sans encombre, à la plage encore inconnue de cet idéal de bonheur qui me fuit et que je poursuis sans trêve ni merci ?

C'est de cette manière que des peuples déjà ensevelis ressuscitent dans la postérité la plus reculée. Par l'histoire, ils reviennent à la vie pour féconder le présent, pour préparer l'avenir, enfin pour instruire les peuples nouveaux, les peuples vivants sur la fin qui les attend, fin qui sera ou glorieuse ou misérable, selon qu'ils sauront faire de leur temps un bon, un utile ou un mauvais usage.

C'est ainsi que l'histoire, écrite ou monumentale — embrassant les générations éteintes et celles qui vivent, signalant les diversités introduites entre elles par les âges, de même que les conformités qui ont persisté — sert de critérium à l'esprit humain pour déterminer les lois qui président à la marche des sociétés humaines.

L'origine même de ces lois montre suffisamment qu'elles ne se sont pas révélées à l'homme du jour au lendemain. Le temps est la condition indispensable du progrès des sociétés où le juste et l'injuste, le vrai et le faux sont mêlés en toutes choses avec une inextricabilité que la science d'une génération est impuissante à débrouiller. Il est même fort heureux que l'homme n'ait pas pu tout de suite concevoir le monde comme assujetti à des lois immuables, car l'impossibilité dans laquelle il se fût trouvé, en se les expliquant, de modifier les conditions de son existence, en vue de l'harmoniser avec ces lois, l'eût peut-être fatalement découragé et empêché de

secouer son apathie, sa torpeur mentale et de se lancer vers le point où il est aujourd'hui arrivé.

Que les esprits qui ne se sont point éclairés à la lumière de l'histoire ne se figurent donc pas que les règles qui président actuellement à l'organisation sociale des peuples civilisés ont été faciles à établir. Elles ont été, au contraire, l'œuvre d'un incessant et pénible labeur.

Lorsque la pensée se reporte en arrière, elle se perd dans le labyrinthe des principes éternels de la science sociale toujours en voie de formation et de perfectionement.

C'est donc après s'être posé cette question: La marche des sociétés humaines est-elle soumise, comme les sciences naturelles, à des lois immuables ? et c'est en s'efforçant de trouver la réponse à cette question, par des déductions tirées des phénmènes sociaux tant passés que présents, que l'homme a peu à peu constitué toute une science: la science sociale que Comte a baptisée du nom de Sociologie et qui peut être ainsi définie : la science qui a pour but de faire l'éducation de la raison appelée à diriger la société vers la pratique des vérités dont l'ensemble constitue l'idéal de l'ordre social, idéal qui est la perfection de l'individu dans la société et de l'espèce dans l'univers.

Grâce à cette science, l'homme ne s'en prendra plus à son semblable du mal qu'il subit; elle viendra, comme un aide puissant, s'ajouter aux moyens heureux qu'emploie la doctrine du Christ pour parvenir à redresser l'homme; et dans l'éternel combat du juste contre l'injuste, du bien contre le mal, on peut croire que la victoire ne restera plus indécise.

Le cœur humain poussera un long soupir de soulagement et se mettra à espérer, lorsque la science sociale lui apprendra que, l'homme obéissant à l'influence des choses qui l'environnent, il suffit de faire subir un changement au milieu ambiant pour que l'activité humaine prenne la route régulière qu'elle cherche.

Ce sera de pitié au lieu de haine que sera digne tout être raisonnable qu'un aveuglement momentané, que l'ignorance, que l'indigence ou que les passions porteront à quelque méfait. Plus de cette justice terrible et vengeresse du passé, même encore du présent, qui, sous le nom de vindicte publique, n'a fait que changer la forme de la loi du talion, et qui, voulant faire de la terre le séjour du bien, y produit autant de maux que le mal lui-même.

Proclamant hautement les obligations réciproques des hommes entre eux, la sociologie condamne tout abus de pouvoir et prêche l'inviolabilité humaine.

Faute de ses lumières, nous avons vu dans l'histoire le sort de certaines nations dépendre entièrement du hasard qui avait placé à la tête de leur gouvernement des hommes plus ou moins bien intentionnés, plus ou moins fidèles aux lois de la morale.

L'étude de la sociologie est donc l'apprentissage de l'art de gouverner les peuples, de gouverner l'homme, les peuples n'étant que des hommes.

Autrefois, malheureusement aujourd'hui encore, faute de connaître ou d'observer les lois organiques et rationnelles de la vie des nations, les gouvernements ont manqué et manquent souvent leur but, s'étant mis ou se mettant dans la pensée que ces nations étaient ou sont assez jeu-

nes ou trop jeunes, assez vieilles ou trop avancées en âge pour adopter pour elles ou rejeter telles institutions ; et souvent ils n'ont pas eu ou n'ont pas le courage d'ordonner ce qu'ils auraient pu ou qu'ils peuvent oser. Ainsi, ayant essayé ou essayant de forcer la nature, ayant négligé ou négligeant d'aller au-devant d'elle quand il le fallait ou le faut, ils se sont perdus ou se perdront eux-mêmes et avec eux les gouvernés.

Aujourd'hui, la sociologie, opposant à l'ignorance théorique et à l'impéritie pratique, aux vices moraux ses principes nouveaux et leur application progressive, ses notions saines, claires, ses hautes conceptions, ses plans sérieux soit dans l'ordre économique ou social, soit dans l'ordre politique ou administratif, la sociologie, opposant tout cela à l'ignorance théorique et à l'impéritie pratique, est venue montrer aux nations le véritable chemin qui mène à cette prospérité, à cet ordre constant, à cette paix solide, à cette grandeur et à cette gloire après lesquels elles courent depuis si longtemps.

« La nature, a dit M. Prévost-Paradol, est admirable « dans toutes ses œuvres, mais je ne sais si elle n'est « pas digne d'une admiration particulière dans la dis- « pensation qu'elle fait régulièrement aux sociétés civi- « lisées de l'intelligence et du talent qui sont indispensa- « bles à leur maintien, nécessaires à leurs progrès et « profitables à leur gloire. »

Ce sont là des paroles qui ont leurs racines profondes dans l'expérience et dans la raison.

L'éminent H. Spencer a dit aussi : « C'est une loi de « tout corps organisé que, pour bien fonctionner, il lui

« faut un apprentissage. C'est une vérité que le moyen « de devenir un bon aubergiste, c'est d'avoir été garçon « d'hôtel. »

Il s'adresse ici aux trop habiles docteurs en politique : « C'est à croire que tout cet appareil a été établi selon « les préceptes de quelque Dogberry politique (1). L'art « de guérir est malaisé ; l'art de gouverner facile. Pour « comprendre l'arithmétique, il faut l'étude ; pour com- « prendre la société, il suffit de l'instinct. Faire des « montres ne s'apprend qu'à la longue ; il n'est nul be- « soin d'apprentissage pour faire des institutions. Avant « de bien administrer une boutique, il faut s'être exercé ; « nulle préparation n'est nécessaire pour bien adminis- « trer un pays.

« Il faut le reconnaître, la plus profonde ignorance en « sociologie peut marcher de pair avec les connaissances « qu'on estime le plus dans les classes instruites. Prenez « seulement un jeune membre du Parlement, frais émoulu « d'Oxford ou de Cambridge et demandez-lui ce que la « loi doit faire, selon lui, et pourquoi ? ce qu'elle ne doit « pas faire, et pourquoi ? vous verrez bien que ses études « dans Aristote et ses lectures dans Thucydide ne l'ont « guère mis en état de répondre à la première question « qu'un législateur ait à résoudre. »

Pourquoi, en effet, ne faudrait-il pas, pour gouverner un peuple, la capacité que donnent l'étude et l'apprentis- sage ? — Si, dans ces questions relatives à l'ordre social

1. Dogberry est un personnage de la comédie de Shakespeare, *Beaucoup de bruit pour rien*. C'est un constable de nuit, personnage ingénieusement absurde, fier de sa personne et beau parleur.

et à la politique bien entendus, les hommes qui, après avoir consacré des années à s'y perfectionner, sont parvenus à être les plus habiles entre les habiles, se trouvent cependant parfois en présence de difficultés tellement *difficiles* à surmonter qu'ils se voient dans la nécessité de s'avouer vaincus, en dépit de leurs espérances et de toute leur bonne volonté, que doit-il en être de ceux qui n'ont nulle notion, aucune idée de ces questions? — Nous nous abstenons de dire ce qu'il advient de ces derniers, le lecteur ayant sa propre expérience pour l'éclairer, car il n'est point d'être humain qui ne se soit trouvé dans des cas semblables et qui ne s'en soit bien ou mal tiré, selon qu'il avait été conseillé par le bon sens ou le sot orgueil.

Nous conclurons en disant que dans la politique il faut la connaissance des lois sociologiques, si l'on veut arriver sûrement au but, dans les affaires qui intéressent l'ordre social.

Ce sont ces lois qui nous montrent les parages meurtriers où nous ne nous engagerions que pour notre perte. En nous faisant connaître les naufrages du passé et leurs causes, elles visent à nous rendre les obstacles, sinon impossibles, du moins peu nombreux et susceptibles d'être prévus, partant brisés ou évités. Par elles, nous pourrons tourner les désastres au lieu de nous y jeter comme l'aveugle dans un puits. A la science, il appartient de connaître et par suite de prévoir; l'art pourra et par suite agira. Donc, savoir, c'est prévoir; prévoir, c'est pouvoir; pouvoir, c'est agir.

Il ne faudrait cependant pas exagérer la puissance ac-

tuelle de la science sociale, et d'autant plus que le milieu d'où sont sortis les éléments de sa constitution, l'homme, ne s'est pas encore complètement dévoilé à l'esprit humain.

De plus, quand, en regard des documents que cette science a déjà recueillis, on met l'étendue du problème qu'elle est appelée à résondre, on voit aisément que son pouvoir jusqu'ici ne peut être que limité.

Avant d'élever un édifice, il faut des matériaux. Ces matériaux trouvés, il les faut mettre à pied d'œuvre. Alors seulement les travaux, commencés, sont menés activement ; et bientôt l'édifice, achevé, montre sa tête altière.

Comme tout édifice, la science sociale doit avoir ses périodes de recherche, d'accumulation, de commencement et d'achèvement. Observer, coordonner, classer, expérimenter, fixer, telles sont les étapes par lesquelles elle doit passer.

En outre, on doit tenir compte de l'imperfection des instruments intellectuels à l'aide desquels la science sociale procède : les intelligences individuelles. « Les procédés expérimentaux individuels — disait encore M. de « Greef — sont souvent inefficaces, il en existe et il en « existera de plus en plus, qui seront de véritables ins- « truments collectifs en rapport avec les expérimentations « collectives qu'il convient d'instituer de plus en plus en « matière sociale. Le cabinet du savant est, sous ce rap- « port, devenu depuis longtemps insuffisant ; ce qu'il « faut, ce sont de vastes laboratoires collectifs, tant na- « tionaux qu'internationaux, consacrés spécialement à « dresser des statistiques intelligentes et non incohéren-

« tes, comme le sont trop souvent les travaux officiels
« actuels, et à suivre dans leurs effets les plus éloignés
« les lois en général et toutes ces mesures beaucoup trop
« empiriques émanées des administrations et des légis-
« latures, mesures et lois qui sont en réalité de vérita-
« bles expériences collectives. »

Cependant, la science sociale a déjà franchi un grand nombre des obstacles qui sillonnent son chemin. Ainsi, de nos jours, il est absolument certain que l'homme peut, en agissant sur certains facteurs sociaux et les plus simples, produire des phénomènes nécessaires, c'est-à-dire des faits concordant avec des lois sociologiques désormais invariablement établies, et permettant la prévision scientifique du phénomène dont la production ou la répétition est recherchée, et cela tant dans l'ordre économique que dans l'ordre politique ou dans l'ordre social proprement dit.

« Ainsi, même dans le milieu social et politique actuel
« encore bien incohérent et si mal outillé au point de
« vue des méthodes d'observation et d'expérimentation,
« une science sociologique suffisante est dès à présent
« possible, si l'on sait utiliser convenablement les ins-
« truments imparfaits des sciences antécédentes à la so-
« ciologie. L'empirisme grossier des législateurs et des
« hommes d'Etat modernes reste donc à tous les points
« de vue inexcusable ; il existe, en effet, une suffisante
« coordination de faits sociaux observés et expérimentés
« pour régler scientifiquement nos actes politiques et il
« est en outre parfaitement à notre portée de suivre toute
« mesure législative et autre dans ses conséquences, de
« manière à faire de toute loi, au sens politique, une

« véritable expérience sociale, la constatation d'une loi « dans le sens scientifique de ce terme ». (*J. de Greef*).

A mesure donc que la science nouvelle se développera, le pouvoir de l'homme sur la société ira sans cesse s'étendant, comme son pouvoir sur l'industrie va augmentant sans cesse avec les progrès de la science mécanique, physique et chimique. Alors, ayant démontré clairement à tous par quelle voie on aboutit, sans catastrophe, à la civilisation, l'élite du corps social sera assez puissante pour s'oppposer à tout essai de césarisme et de despotisme qui oserait enrayer la marche régulière et libre de l'esprit humain.

« La marche des grands évènement (sociaux) — disait « Humboldt, vers 1815 — est, comme la succession des « phénomènes naturels, enchaînée à des lois naturelles « dont quelques-unes seulement nous sont clairement « connues ».

Depuis, la science sociale a progressé; et, tandis qu'elle se développait, de proche en proche se répandait, avec l'esprit scientifique, le souci et la connaissance des lois de la sociologie. Du même coup, les peuples commencèrent à se méfier des politiciens médiocres et impuissants qui s'attribuaient la mission de les conduire, sans seulement se donner la peine de se rendre compte de leurs aspirations, de leurs besoins et des moyens de les satisfaire.

Au moment donc où nous parlons, la découverte de certaines lois propres aux évènements les plus complexes, ne laisse subsister aucun doute sur la généralité duprincipe relatif à l'invariabilité des lois naturelles qui

président à la naissance, à la conservation et au développement régulier des nations.

La science sociale date à peine de cent ans et déjà elle a révolutionné l'histoire et plus ou moins forcé tous les États et tous les gouvernements à modifier leur organisation.

Il n'est plus au pouvoir de qui que ce soit de paralyser ce mouvement, car des nations indestructibles montrent aujourd'hui avec trop d'évidence ses inappréciables bienfaits. Maintenant la politique de l'ignorance et de la force a presque fait place à la politique scientifique et au droit. Pour apporter de l'ordre et de la justice dans les choses sociales, on ne doit plus avoir recours à la spéculation, à des combinaisons variables, hypothétiques et purement matérielles, mais à la réalité raisonnée des faits et à l'application, sans illusion, sans passion et sans défaillance, des lois que des rapports constants ont permis de fixer.

Quand il se manifeste dans les corps vivants un trouble quelconque on est sûr qu'une loi physiologique a été violée. Lorsqu'il se produit une perturbation au sein d'un corps social, on peut aussi être certain qu'on est en présence de la violation d'une loi sociologique.

Bien des malades succombent, grâce à l'exploitation d'un charlatan qui se présente à eux, affublé du titre de médecin. Combien de malheurs et de désastres ne produit pas à son tour l'ignorance des lois sociologiques chez ceux qui se présentent aux nations comme capables de les guérir des maux dont elles souffrent! Aujourd'hui, ce sont ces malheurs et ces désastres que l'art doit s'évertuer à empêcher de renaître. Pour y parvenir, l'homme

d'État aura à cheminer sur un terrain semé de précipices et d'écueils. Mais les lumières déjà acquises les lui signaleront au passage ; et avant longtemps peut-être il n'en entendra plus parler. Alors la science, devenue complète, lui aura montré la bonne route et l'emploi judicieux des forces sociales pour triompher.

Enfin, nous fermerons ce paragraphe par ces paroles du maître, de ce génie qui, semblable au Christ apportant à la société la lumière du ciel, lui a apporté le flambeau de la terre.

« L'art — dit Comte — a commencé à se subordonner « à la science, d'abord dans les arts mathématiques, « soit géométriques, soit mécaniques, ensuite dans les « arts physiques et chimiques, et enfin dans les arts bio- « logiques, soit hygiéniques, soit thérapeutiques. L'art « politique lui-même cessera de s'isoler de toute théorie « quand la raison publique sentira que les phénomènes « correspondants sont déjà ramenés à des lois suscepti- « bles de fournir d'heureuses indications pratiques. Dès « lors, complétée et systématisée, la relation de la « science à l'art deviendra la source d'une stimulation « philosophique propre à accroître les connaissances hu- « maines et à en perfectionner le caractère dans l'ordre « des évènements sociaux. Conséquemment, de l'union « de l'élite des sociétés — proclamant et vulgarisant la « science sociale — avec le reste de la société, union réa- « lisant l'alliance d'une grande pensée et d'une grande « force, dépend une convenable solution du grand pro- « blème social. »

Et, ajoutons-nous, ceux des directeurs des peuples

qui s'efforcent de conformer leur actes aux lois de la science ne manqueront pas d'avoir la satisfaction intime, désintéressée de voir la paix fleurir ; le bien-être régner chez un grand nombre pour ne pas dire chez tous ; les mœurs s'améliorer sous l'influence de leurs vertus, enfin de laisser eux-mêmes un nom impérissable à l'histoire et à la postérité.

V.

POUR HAITI.

Au point de vue de son rôle, toute la science sociale se résume dans un mot : théorie. La théorie est-elle nuisible, nécessaire ou même utile au gouvernement de la société ? Cette importante question a été résolue par des maîtres. Tous ont démontré victorieusement qu'en politique, il faut distinguer la science de l'art. Certes, dans la politique, il faut faire la part de l'idéal et celle de la réalité, ce qui revient à dire que la politique doit être à la fois théorique et pratique.

Cependant, c'est ce que beaucoup d'hommes politiques, chez nous comme en d'autres pays, ignorent totalement ou se refusent énergiquement à reconnaître.

Rien n'est plus regrettable, en effet, que la fatale manie qui fait repousser par ces hommes, avec un aveugle dédain, les travaux théoriques ou spéculatifs se rapportant à l'ordre politique et social. Ils n'accordent d'attention et de confiance qu'aux combinaisons qui ne sont destinées ordinairement qu'à modifier d'une façon absurde ou qu'à annihiler les meilleures principes de la science sociale, faisant abstraction du désordre moral qui en est la conséquence forcée.

Tant que ce vice ne sera pas extirpé de l'esprit du plus grand nombre, nous n'aurons aucune chance de voir une

bonne institution prendre pied dans notre pays et y produire les effets favorables qu'on est en droit d'attendre d'elle; et notre déplorable état social ne comportera que des mesures gouvernementales temporaires, appelées à maintenir l'ordre matériel contre l'anarchie entretenue par les souffrances et les convoitises de la misère et de l'ignorance.

Pour remplir cet office dépourvu de grandeur et si peu digne d'admiation, nos gouvernements, quels qu'ils soient, seront contraints de demander, comme aujourd'hui, leur conservation à un vaste système de corruption assisté toujours d'une force répressive imposante, redoutable, tyrannique et subversive du progrès de la nation. C'est cette espèce de politique qui empêche l'extension de nos rapports sociaux et étouffe notre développement matériel, intellectuel et moral.

Grâce à elle, sous des dehors majestueux et une apparence de grandeur, la routine donne le change sur ses mérites ; elle entretient les esprits, par intervalles, dans une sécurité trompeuse jusqu'au jour terrible de l'orage. Grâce à cette politique, notre société, — comme d'ailleurs toutes les sociétés humaines — si minutieuse et si compliquée au point de vue des organes qui concourent à la marche et au progrès de l'ensemble, devient l'objet d'une simplification à outrance. Pour cette politique, il faut trancher les nœuds gordiens au lieu de perdre du temps à les dénouer.

Que de fois j'ai entendu des champions de cette politique soutenir la thèse brutale qu'une volée de coups de canon et une décharge de remingtons et de mitrailleuse

font tomber plus de préjugés et résolvent plus de questions que les discussions raisonnées de plusieurs assemblées ; et dire que si d'ailleurs il est vrai que le but élevé des principes soit d'accréditer la vérité, on peut aussi être d'avis, en un sens, que la plus éloquente des voix est celle du canon !

Mais les sociétés humaines se prêtent-elles à ces fanfantaisies barbares ? Les peuples n'ont-ils jamais trouvé la bénédiction et le salut que sous cette grêle répétée de fer et de plomb ? L'histoire des sociétés disparues est heureusement là pour prouver le contraire. Le passage qui suit va nous exposer le résultat obtenu dans toutes celles où cette politique a été à la fois le moyen et le but.

« En l'absence des règles et des principes qui devaient « leur servir de base, la politique n'a été que le reflet de « l'état moral des sociétés antiques ; elle a puisé les éléments de son art uniquement dans les mœurs et les « sentiments de chaque époque. Barbare et farouche *au « temps de l'ignorance et de la pauvreté primitive, le pillage « et la destruction étaient sa principale inspiration* ;.......... « Esclavagiste aux époques des rivalités et des convoitises nationales, cette politique, guerrière, érige en droit « que la personne du vaincu et ses biens appartiennent « au vainqueur. C'est le mépris des droits de la vie humaine, de ceux du travail et de la propriété, érigé en « loi civile........ Fanatique quand la religion devient un « instrument de gouvernement parmi les nations, cette « politique ne s'attaque plus seulement à la liberté « des personnes et des biens, mais aux croyances : elle « veut enlever aux peuples jusqu'à la liberté de conscience.

« La politique, grâce à cette politique, atteint ainsi
« l'apogée de tous les excès, de tous les abus, de toutes
« les perfidies, de toutes les horreurs et de tous les
« crimes. Rien ne peut plus surpasser ses monstrueuses
« doctrines et ses monstrueuses pratiques, car le monde
« périrait (1). »

Quel homme au courant de la politique d'Haïti et cultivant par dessus tout la franchise, la sincérité et l'amour du bien public, peut nier que cette citation ne soit, en grande partie, un exposé du système de la politique qui, depuis des années, préside aux destinées de la nation haïtienne ?

Nous pensons donc que s'il est une nécessité à laquelle nous devons obéir, c'est celle qui nous commande, en matière de politique, de procéder de façon que les inductions et les mesures de la politique, pour s'accommoder à notre âge de transition, puissent se corriger à l'aide des déductions de la sagesse théorique.

Notre impatience de l'action, notre caractère, notre tempérament et nos traditions sont autant de causes qui concourent à montrer qu'il y va de notre perfectionnement que nous accomplissions cette union de la théorie et de la pratique. La première, nous signalant les difficultés des problèmes sociaux, nous empêchera, comme nous le faisons d'ordinaire, d'en décider avec légèreté. Je ne puis admettre, avec quelques-uns, que la pratique, pour se mettre d'accord avec la théorie, ait besoin de temps. Au contraire, aucun retard ne sera apporté dans cet ordre d'idées, si

1. *Solutions sociales*. (Godin).

nous observons ce qui se passe journellement parmi nous.

Que de fois j'ai entendu, à l'extrémité de l'échelle sociale, l'humble artisan gémir de son ignorance et soupirer après les premiers éléments de l'instruction ! Même pourvu de certaines connâissances élémentaires, il regrettait de ne pas s'être élevé jusqu'aux notions des sciences et de perdre ainsi tout ce que la théorie aurait pu ajouter à sa pratique. Le même fait regrettable se produit dans la politique. Toutes les fois qu'un personnage de notre administration, — homme de bonne foi, dépourvu des lumières de la plus simple théorie, mais agissant sous l'influence d'une heureuse inspiration, — obtient un bon résultat, il s'empresse de dire, avec une naïveté qui dénote chez lui l'incapacité et en même temps la satisfaction du succès obtenu : « Sans avoir rien appris, j'ai pu faire si bien, que serait-ce donc si j'avais les connaissances nécessaires ! »

C'est là une situation regrettable à laquelle il importe de rémédier sans délai.

Néanmoins, étant de ceux qui ont une sainte horreur des utopies, je me suis demandé si nos mœurs actuelles comportent l'application de tous les principes et l'introduction, chez nous, de tous les progrès modernes qui assurent aux peuples nos devanciers une vie régulière et prospère ?

Si mes ambitions pour mon pays allaient jusque là, des faits, en abondance, ne manqueraient pas pour me contraindre de les rabattre.

Je sais, au contraire, que l'établissement d'une institution ou d'un progrès quelconque chez une nation ne peut être

avantageux qu'autant que l'esprit public est préparé à le recevoir. « On ne doit semer même un ordre, disait Turgot, que dans un terrain bien préparé. » Et l'esprit public, chez nous, ne l'est pas encore suffisamment pour que je veuille voir y implanter toutes les institutions si compliquées et tous les progrès qui président à la marche des peuples parvenus à une civilisation très avancée, institutions et progrès dont la plupart, même chez ces peuples, n'ont pas encore trouvé une asssise d'une solidité à toute épreuve.

Certes, la faiblesse de notre état intellectuel, sous le rapport collectif, l'imperfection de notre organisation administrative, et surtout l'insuffisance de fonctionnaires d'assez de capacités, de cœur et de caractère sont autant d'obstacles qui longtemps peut-être nous empêcheront d'entrer sûrement dans cette voie. Quoi qu'il en soit, il est nécessaire que nous ayons sans cesse sous les yeux et que nous nous efforcions de mettre en pratique tous ceux de ces principes salutaires et de ces progrès essentiels à une bonne organisation sociale et à la stabilité d'un gouvernement progressiste. Nous devons nous les assimiler sans négliger de tenir de l'état réel de notre société tout le compte qu'il mérite. Privés que nous sommes encore de tous ces puissants leviers de la civilisation, on en conclut que nous sommes incapables d'atteindre à une organisation sociale et politique régulière.

Si peu que nous valions aux yeux de nos juges, bien sévères, ce que nous sommes maintenant n'est point une preuve évidente de notre impuissance de faire mieux et de devenir meilleurs.

Oui, en dépit de ses crises si terribles, nous devons croire pour notre pays au triomphe du *mieux* ; et c'est aussi ce à quoi nous devons énergiquement travailler. On lit bien *nous devons*, car la suite nous fera constater que nous ne sommes pas encore dans cette voie.

Nous pouvons, certes, nous y mettre et nous le devons le plus promptement possible, sous peine de déchoir et de crouler pour jamais.

A bientôt la suite.

TABLE DES MATIÈRES

Laval. — Imprimerie et Stéréotypie E. JAMIN, 8, rue Ricordaine.

PARAITRE PROCHAINEMENT

HAÏTI

SES GUERRES CIVILES — LEURS CAUSES — LEURS CONSÉQUENCES PRÉSENTES — LEUR CONSÉQUENCE FUTURE ET FINALE

. . . .

MOYENS D'Y METTRE FIN ET DE PLACER LA NATION DANS LA VOIE DU PROGRÈS ET DE LA CIVILISATION

Études économiques, sociales et politiques

PAR

L.-J. MARCELIN

LICENCIÉ EN DROIT DE L'ÉCOLE DE PARIS
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE
ANCIEN SECRÉTAIRE DE LA LÉGATION D'HAÏTI EN FRANCE

2 vol. in-8° d'environ 300 à 350 pages

LE TOME PREMIER PARAITRA LE 15 JUILLET — LE TOME II LE 15 AOUT

HAÏTI

SES GUERRES CIVILES — LEURS CAUSES
LEURS CONSÉQUENCES PRÉSENTES
LEUR CONSÉQUENCE FUTURE ET FINALE

. . . .

MOYENS D'Y METTRE FIN ET DE PLACER LA NATION DANS LA VOIE DU PROGRÈS ET DE LA CIVILISATION

Etudes économiques, sociales et politiques

PAR

L.-J. MARCELIN

Licencié en droit de l'École de Paris
Membre de la Société de législation comparée
Ancien Secrétaire de la Légation d'Haïti en France

Ne vouloir tenter quoi que ce soit qu'à moins de lui donner pour fondement un Pouvoir toujours instable, c'est prouver qu'on ne veut rien faire de solide et de durable.

PARIS
LIBRAIRIE NOUVELLE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE
ARTHUR ROUSSEAU, ÉDITEUR
14, rue Soufflot, et rue Toullier, 13

1892

HAÏTI

ERRATA DE L'INTRODUCTION

Pages	Lignes	Au lieu de	Lisez
2,	15,	acte.	actes.
3,	9,	combien temps.	combien de temps.
id.	17,	qu'ils.	qu'il.
4,	19,	corse.	Corse.
6,	10,	lois.	loi.
10,	5,	libre essor.	plein essor.
11,	17,	assouplisement.	assouplissement.
12,	5,	cempris.	compris.
22,	12,	ces.	ses.
id.	31,	dans le Herder.	dans Herder.
25,	27,	péhnomènes.	phénomènes.
31,	26,	la direction vers laquelle.	le but vers lequel.
36,	16,	phénmènes.	phénomènes.
41,	7,	résondre.	résoudre.

TABLE DES MATIÈRES

ERRATA DU TOME Ier

Pages.	Lignes.	Au lieu de	Lises
X	18	terrase	terrasse
9	34	leurs bois	leur bois
11	23	Royer	Boyer
11	25	1835	1830
18	2	ponts-et-chaussées	ponts et chaussées
21	32	hélas ;	hélas !
id.	id.	surtout, sous	surtout sous
22	1	n'exige-t-elle pas.	n'exige-t-elle pas !
23	13	arrêtons-nous	Arrêtons-nous
24	9	par	dans
25	17	l'insusfflsance	l'insufflsance
id.	25	leur travaux	leurs travaux
30	1	1835	1830
id.	4	cinquante-six	soixante-et-un
38	4	saint Domingue	Saint-Domingue
38	31	1835	1830
40	21	1835	1830
50	1	1835	1830
id.	11	Sausy	Sansy
51	1	1835	1830
59	4	satisfactton	satisfaction
64	28	d'industsrie	d'industrie
70	note	page 64	page 66
75	dern. ligne	asez	assez
76	28	Le peuple	Le Peuple
93	2	jamais reparaître	reparaître
96	29	nne	une
98	9	guère	guerre
100	1	publique. » — Exécuter	publique; exécuter
id.	9 et 10	soit-disant	soi-disant

112	3	lui	leur
131	2	des	les
132	24	recours duquel, malheu-reueement,	secours duquel, malheu-reusement,
136	note	peints en noirs.	peints en noir.
139	21	s'engagent	s'engageant
142	30	appeller	appeler
147	6	confits	conflits
id.	28	s'appeller	s'appeler
148	10	l'orsqu'il	lorsqu'il
149	2	république	République
id.	3	dû	de
id.	7	celle	ce
153	28	les les	les
155	10	Morne-à-tuf	Morne-à-Tuf
159	2	despotisne	despotisme
161	19	l'appaisera	l'apaisera
167	24	arrivés	arrivé
173	13	l'arithmétique et	l'arithmétique, de la géographie et
id.	22	et	est
id.	24	frappés	frappé
id.	32	« langues mortes »	« langues mortes »
174	7	famille	familles
178	dern. ligne.	Morne-à-Turf	Morne-à-Tuf
180	6	allé	allés
184	34	recues	recrues
190	21	à certaine	à une certaine
202	27	grossièremont	grossièrement
203	4	contre-poison	contrepoison
207	32	sans dessus-dessous	sens dessus dessous
209	10	l'agonie.	la convulsion finale.
217	33	agonissant	agonisant
223	21	se sont	ce sont
228	27	contrebalancer	contre-balancer
236	12	pss	pas
247	1	lorsqu'arrivent	lorsque arrivent
id.	11	stérile	stériles
id.	32	anti-sociale	antisociale
249	note.	déterminé	préposé
254	1	par	pas
256	28	ses	ces

262	35	quelques	quelque
270	31	énivré	enivré
275	25	tel	telle
278	11	raison, suivant	raison, chacun suivant.
280	16	espèrent	attendent
284	24	considérée	considéré
288	dern. ligne.	nate	natte
291	10	militatre	militaire
294	18	vu	vus
308	21	puisssamment	puissamment
315	note	114	116
323	18	bâtiments	bâtiment
333	12	laissé	laissées
339	29	vingt-quatre	quatre-vingt-quatre
351	20	kioques	kiosques
356	10	haletante, se meurt.	haletante, la nation se meurt.
357	3	nation	Patrie
367	4	s'affaisent	s'affaissent
368	31	allemands	allemand
369	note	internalional	international
376	7	divisons	divisions

N. B. — Dans quelques volumes, brochés à la hâte et auxquels n'est pas joint le présent errata, le tableau comparatif de la production du café doit être lu immédiatement après ces mots : « couvertes de plantations de toutes sortes. »

Dans ces mêmes volumes, à la page 46, ligne 22, *au lieu de* : tendant, *lisez* : tendent ; même page, ligne 27, *au lieu de* : manière, M. le, *lisez* : manière M. le.

HAÏTI

SES GUERRES CIVILES — LEURS CAUSES
LEURS CONSÉQUENCES PRÉSENTES
LEUR CONSÉQUENCE FUTURE ET FINALE

. . . .

MOYENS D'Y METTRE FIN ET DE PLACER LA NATION DANS LA VOIE DU PROGRÈS ET DE LA CIVILISATION

Etudes économiques, sociales et politiques

PAR

L.-J. MARCELIN

Licencié en droit de l'École de Paris
Membre de la Société de législation comparée
Ancien Secrétaire de la Légation d'Haïti en France

---

[2]

Ne vouloir tenter quoi que ce soit qu'à moins de lui donner pour fondement un Pouvoir toujours instable, c'est prouver qu'on ne veut rien faire de solide et de durable.

PARIS

LIBRAIRIE NOUVELLE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE

ARTHUR ROUSSEAU, ÉDITEUR

14, rue Soufflot, et rue Toullier, 13

—

1892

AVANT-PROPOS

COMMENT IL FAUT LIRE CE LIVRE

Après avoir écrit la préface dont le lecteur va bientôt prendre connaissance, je devrais ne pas sentir le besoin de la faire précéder par les lignes qu'il lit à l'heure même.

Mais, réflexion faite, j'ai éprouvé ce besoin, me disant que lorsqu'on s'engage dans une entreprise aussi périlleuse que celle où je me suis jeté, les mesures qu'on prend ne sont jamais suffisantes et, dans tous les cas, jamais superflues.

Tel est le motif de cet avant-propos.

Dans le nombre — déjà si restreint — des hommes qui lisent en Haïti, quelques-uns ont la malheureuse habitude — quand ils trouvent un ouvrage d'un compatriote — d'ouvrir à coup perdu cet ouvrage et de s'arrêter à la lecture d'une dizaine de lignes que le hasard met sous leurs yeux.

Ces lignes contiennent-elles un éloge, quelques paroles d'encouragement à l'adresse d'un citoyen animé de bons sentiments qui occupe une des hautes régions de l'administration ? Immédiatement ces lecteurs — pas du tout bienveillants, et si surtout le citoyen en fonction est pour

eux un compétiteur, un adversaire plus heureux — immédiatement ces lecteurs disent : « En voilà un qui flatte ; il cherche à décrocher une faveur. » Si au contraire ces lignes enferment la critique d'une manière d'agir incorrecte, sans voir le reste, ces lecteurs — bénévoles à leur manière — courent à cette conclusion que désormais personne, en Haïti, n'éprouvera de plaisir à servir (ne pas lire *à asservir*) son pays, puisqu'il se trouve un tas de petits savantas pour mal apprécier ce que les hommes du Gouvernement s'échinent à faire le mieux du monde.

Alors, ils ferment l'ouvrage et le jettent dans.... la boîte à ordures.

Sur cette instruction sommaire, vous êtes jugé.

Dans l'un et l'autre cas, c'est-à-dire qu'il s'agisse d'éloges ou de critique, le verdict est de culpabilité.

Enserré dans un pareil dilemme, ne vaut-il pas cent fois mieux pour vous que votre livre ne tombe pas sous la main de tels lecteurs !

N'auriez-vous pas fait mille fois mieux encore, si vous vous étiez abstenu d'écrire quoi que ce soit ?

J'entends quelques-uns me dire que ce dernier parti eût été le meilleur ; et ils n'ont peut-être pas tort.

Mais, quand vous aimez votre Patrie de cet amour divin qui vous fait mourir du désir de la voir progresser, marcher sûrement à la civilisation, pouvez-vous résister jamais à l'ardente et belle folie qui vous incite à vouloir l'éclairer, qui vous fait courir lui porter le contingent de tous les bons moyens en votre pouvoir ?

O, répondez, vous, hommes de cœur, vous, vrais patriotes !

Ainsi, je prie instamment tous ceux qui ouvrent ce livre de ne pas se conduire à la façon des lecteurs dont je viens de parler. Puisqu'ils veulent bien m'accorder l'honneur d'être connu par eux, en ce qui concerne mes opinions et mes sentiments à l'égard de notre pays, le meilleur procédé qu'ils puissent employer, dans ce cas, est celui-ci : qu'ils lisent cet ouvrage d'un bout à l'autre ; qu'ensuite ils récapitulent mes idées ; qu'ils cherchent à en saisir l'ensemble ; enfin qu'ils se demandent d'où je suis parti et où je veux en venir.

Je suis persuadé d'avance qu'ils verront que je suis parti du chaos ou d'à peu près, que mon seul but, que mon unique ambition est de leur être utile, d'être utile à tous ; ils diront, j'en suis sûr, que je veux le bien de notre pays, la prospérité, le bonheur et la gloire de notre petite et chère Haïti.

L. J. M.

PRÉFACE

I

Le passé déplorable d'Haïti, son présent plus déplorable encore, son avenir chargé peut-être de la plus redoutable des tempêtes sociales, telle est la source des inspirations de ce livre.

Nous plaçant au moment où je rédige cette préface, une année est déjà écoulée depuis que l'idée fondamentale de cet ouvrage m'était venue dans la pensée ; et de l'époque de sa conception au jour où j'ai commencé à l'écrire avec la résolution de ne m'arrêter qu'au dernier mot de sa conclusion, cette idée a été l'objet de mes plus constantes préoccupations.

Plusieurs fois d'abord, j'avais tenté de formuler le résultat de mes observations, de mes recherches et de mes réflexions, mais comme, avant de débuter, je m'étais fait une loi rigoureuse de me rendre très intimement compte et de ce que je voulais et de ce qu'il fallait dire, j'avais souvent été contraint de me laisser distraire par de nouvelles observations, par d'autres recherches, faisant toujours de nouvelles moissons de faits probants, à seule fin de trouver la solution des questions nombreuses et diverses qui, à l'improviste, se présentaient sans cesse à mon esprit.

Enfin, au commencement de septembre 1891, je me suis définitivement mis à l'œuvre.

Ces pages seraient encore en manuscrit inachevé, n'étaient les

bruits sinistres qui me parviennent du sein de la Patrie, et d'après lesquels mes concitoyens seraient sur le point de livrer à nouveau le pays aux horreurs de la guerre civile, à la suite d'une trève de onze mois à peine.

Les Haïtiens ne sont pas sans savoir que la fréquence de nos bouleversements intérieurs — qui ont ébranlé notre société jusque dans ses assises — ne laisse pas de fixer l'attention de la vieille Europe et de la jeune République étoilée, jeune non pas sous le rapport de la raison, des conceptions et de l'action, mais au point de vue de l'existence comme Etat ou peuple indépendant.

A mon sens, notre situation en face de l'étranger a plus que jamais remis à l'ordre du jour de criminels desseins qu'à bon droit on pouvait croire être depuis longtemps ensevelis dans les profondes ténèbres de l'oubli. J'aurai l'occasion d'en dire un mot, en essayant de traiter ici la triple question économique, sociale et politique en Haïti.

II

En concevant cet ouvrage, c'est à vous que j'ai d'abord pensé, jeunes concitoyens de la nouvelle génération.

Au seuil de la grande vie publique qui vous va, tout à l'heure, ouvrir à deux battants ses portes, nos destinées sont dans vos mains.

Déjà, je vous vois nombreux et impatients de vous confier à la mer orageuse qui porte le frêle esquif de la Patrie dont d'autres vont bientôt vous remettre le gouvernail.

Que ne pouvons-nous dire avec assurance, à l'instar des fils de la Ville-Lumière, de la noble cité de l'univers ! « *Fluctuat nec mergitur.* »

Quoi qu'il en soit, avant de vous savoir livrés aux vagues écumantes — qui vous engloutiront... qui sait ?..... — je voudrais

attirer un instant vos regards sur la plage qui a vu paraître pour s'engloutir bien des fortunes et tant de sang couler !

Le jour qui va poindre n'aura-t-il pas, de même que ceux qui l'ont précédé, ses flamboyants éclairs suivis d'épouvantables coups de tonnerre ? Et si nul flambeau ne vous éclaire pour vous signaler la passe, comment verrez-vous les points de refuge et les abris contre les bourrasques ?

Autant donc qu'il était en moi, j'ai exposé ici — pour ceux qui n'en ont pas de toutes faites déjà, et à l'encontre des trop funestes théories en vigueur chez nous — quelques idées qui, je le souhaite du plus profond de mon âme, les défendront de faire fausse route.

Par elles, puissent-ils ne pas s'engager dans une voie pleine de déceptions ! Puissent-ils, rattachant le présent au passé, suivre le bon chemin, marcher fièrement, parler sans ambages et sans défaillance, agir fermement et contribuer à assigner pour jamais à notre chère Haïti le rang honorable et légitime qui lui est destiné dans le concert des peuples civilisés.

Penser à la génération nouvelle, c'est forcément penser à vous, concitoyens nos aînés dans la carrière épineuse de la vie publique, car vous êtes appelés à nous frayer la voie, vous êtes nos éducateurs, vous êtes les ouvriers de l'avenir qui est *nous autres*, les jeunes.

Je ne me suis nullement abusé sur la portée réelle de mes efforts.

La frêle nature humaine est ainsi faite qu'elle a besoin de soutien. Il lui faut absolument sentir à ses côtés quelque chose d'inébranlable, et sur quoi elle se figure au moins pouvoir trouver un appui. C'est pour cela que les plus puissants caractères, que les intelligences les mieux pondérées en sont toujours à mendier un consentement formel ou seulement une parole d'encouragement. De cette humilité ressort une très haute mo-

ralité. Dès que le moindre signe d'approbation, même un sourire de satisfaction les accueille, ils gardent toute la confiance de leurs idées, tout l'enthousiame de leurs projets, et ils vont de l'avant.

Dans un pays tel que le nôtre, les idées les plus justes, les plus rationnelles, les meilleures inspirations ne parviennent à doubler le cap formidable du scepticisme ou à gagner l'indulgence plénière que grâce à la bienfaisante influence d'hommes ayant conquis la confiance du public, parce qu'ils savent leur concilier les suffrages et mettre en mouvement à leur profit l'action de ceux-mêmes dont autrement elles ne sauraient jamais briser la résistance et vaincre l'aveuglement.

Par lui seul, ce livre serait impuissant à atteindre le noble but que je vise, quelque persuasif qu'il puisse être.

Pour lui donner l'appoint de pouvoir nécessaire, je le confie à vos lumières et, plus encore, à votre patriotisme.

Vous savez, bien mieux que votre jeune concitoyen, les faits désastreux qui y sont relatés ; autant que lui, vous avez la belle mission, le droit et le devoir de vous en occuper ; mais, plus que lui, vous êtes en mesure d'y remédier.

Loin de moi par conséquent la présomptueuse pensée de croire que je puisse y ajouter quelque chose que vous ignoreriez. Ma seule préoccupation dans la circonstance, mon unique et ardent désir est de soumettre à votre appréciation, avec l'idée que vous leur ferez bon accueil, certaines combinaisons dont les effets me paraissent destinés à être — plus que tous les systèmes aujourd'hui en vigueur dans notre pays — en harmonie avec les bases de notre organisation sociale et politique. Vous en jugerez à l'aise, si vous voulez user de votre bienveillance pour me lire avec patience et les yeux de l'esprit.

Dans le cours de votre lecture, il vous arrivera de rencontrer quelques expressions énergiques, violentes même qui me sont

échappées contre une mauvaise institution ou un procédé que je trouve incorrect. Ne les attribuez qu'à la vivacité inhérente à tout esprit jeune, et qui débute.

Elevé à une école où les notions préliminaires sont la sincérité, la générosité, l'amour du bien, l'amour des hommes et cet amour supérieur de l'humanité, hélas ! presque étranger à notre société, je ne pouvais qu'être révolutionné, lorsque j'assistais à une violation odieuse et éhontée des principes qui me sont si chers.

Vous savez, du reste, quels avantages nos concitoyens ont tirés des principes contraires à ceux dont je parle et qui ont constamment inspiré, guidé, qui inspirent encore et guident quelques-uns de nos hommes politiques. Par eux, notre société ne se stérilise-t-elle pas, en nourrissant dans son sein les discussions oiseuses, les querelles de factions, les ambitions personnelles? La plupart de nos infortunés ne courent-ils pas après l'ombre en guise de saisir la proie, en négligeant le combat du travail pour le combat des fonctions salariées par l'Etat ? Comprennent-ils que dans les luttes violentes ne se trouve pas ce mouvement régulier, générateur de la civilisation ? Sont-ils enfin convaincus que s'agiter sur place n'est pas avancer ? Voilà les seuls profits que notre pays a jusqu'ici tirés des principes que préconisent ces hommes politiques.

Quelque sévères donc que puissent paraître mes critiques, la raison et le cœur me disent qu'elles n'affligeront jamais autant qu'afflige le mal accompli. Il est alors juste — quand je déplore le malheureux état auquel est réduite notre Patrie — qu'on excuse les emportements de la douleur dont je me sens l'âme saisie.

Je vais même jusqu'à penser que les vrais patriotes ne me marchanderont pas le témoignage de leur approbation, car ce qu'ils veulent, c'est l'ordre dans le progrès, c'est améliorer sans bouleverser, c'est régénérer sans détruire.

Eh bien, tout cela ne peut s'effectuer qu'à la condition que nous

portions au mal qui en empêche l'accomplissement une main énergique et résolue.

J'ai essayé de le faire.

Ce que Stuar Mill dit du peuple peut être appliqué à l'individu :

« Celui qui regarde comme une honte de voir quelque chose
« aller mal, qui court à cette conclusion que le mal aurait pu et
« aurait dû être empêché, est celui qui à la longue fait le plus
« pour rendre le monde meilleur. »

Celui-là a de plus le mérite d'être un digne citoyen, s'il met en lumière une vérité nécessaire à proclamer. C'est le but que propose le grand Socrate à quiconque écrit pour le public. Je suis de ceux qui pensent et disent que la vérité est le bonheur pour qui sait la reconnaître ; et que tous ont intérêt à ce qu'elle ne soit point effrayée par des excès criminels.

L'un des plus redoutables ennemis du progrès est l'erreur. La vérité tue l'erreur, à moins que la vérité n'ait à sa trousse un gendarme. Dans ce cas, c'est l'erreur qui terrase la vérité, mais sans pouvoir la tuer, car elle est immortelle.

Notre Patrie est plus que jamais en péril. Le devoir de tout bon citoyen est de le lui faire comprendre, en mettant en évidence ce qu'il croit être la vérité. Par elle le danger sera conjuré et le progrès assuré.

Dominé par cette haute pensée, au triomphe de laquelle, dans notre pays, je serais heureux d'assister, rien n'a pu m'entraîner à taire ce en quoi ma conscience a cru découvrir une vérité, ni à essayer de l'envelopper de quelque nuage.

Dans ces études, qui doivent rester absolument impartiales, je me suis uniquement attaché à la vérité, ne prenant pour guide que la réalité des faits, les preuves palpables, matérielles des choses, écartant tout excès d'enthousiasme, comme toute atténuation.

Certes, je me suis trouvé parfois en présence d'idées hardies.

Avant de les exprimer ou de les rayer, je me suis demandé si elles pouvaient être opportunes et justes, mais justes de la justice d'humanité. Etaient-elles malsonnantes pour un droit acquis? j'ai recherché si elles renfermaient le germe d'un bien ou d'un mal pour la chose générale.

J'ai ainsi concentré tous mes efforts à la poursuite du bien de tous : c'est l'harmonie, c'est l'équité, c'est la justice distributive.

En peu de mots, j'ai abordé l'examen de quelques points de notre organisation économique, sociale et politique ainsi qu'il sied à un citoyen qui fait usage de ses droits et qui remplit son devoir, lorsqu'il y va de l'intérêt le plus sacré de ses concitoyens : sans passion, sans chauvinisme, sans haine comme sans crainte.

Si vous aspirez sincèrement au bien, chers compatriotes, vous approuverez ces critiques, les trouvant d'accord avec l'équité, la raison et la vérité; et mon but, en les formulant, n'est pas d'attaquer vainement nos funestes doctrines sans avenir, mais encore d'exposer, aussi lucidement que possible, celles qui leur donnent un démenti formel. Les principes que j'exposerai démontreront, je l'espère du moins, quelle absence de direction sérieuse règne dans notre ordre social et quelles idées rétrogrades, dissolvantes dominent la grande majorité des esprits.

Il est utile que je fasse, dès maintenant, une observation, à propos du mot majorité.

Quand ils parlent de majorité et de minorité, soit en bien, soit en mal, certains individus, chez nous, voient deux classes d'hommes : l'une composée exclusivement de Noirs et l'autre comprenant, aussi exclusivement, les Mulâtres. Majorité, Noirs; minorité, Mulâtres. Tel n'est pas le sens que je donne aux mots majorité et minorité qui se présentent souvent sous ma plume.

Par majorité, j'entends la plus grande partie des Haïtiens et par minorité la plus faible partie en nombre, l'une et l'autre comptant forcément des Noirs et des Mulâtres.

Ma famille se compose de personnes de l'une et l'autre couleur. Si je disais que le bien est un privilège chez les Noirs et le mal un monopole chez les Mulâtres, je dirais par là même — voyant seulement l'épiderme — que toute une portion des miens se compose d'individus qui s'adonnent au mal, indignes de faire partie de notre corps social, tandis que l'autre portion ne contient que des gens honnêtes, respectables et qui font honneur à la société haïtienne.

Il n'est pas un Haïtien d'origine qui ne doive en dire autant, relativement à sa famille, car nul parmi nous, sauf les blancs naturalisés, n'a dans ses veines un sang pur de toute transfusion naturelle soit du sang caucasien, soit du sang africain. Aussi, pour toute personne de la race blanche, le Noir ou le Mulâtre est un nègre, en Europe comme aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord. D'ailleurs, les Haïtiens qui connaissent les Yankees, *de visu* et chez eux, savent bien s'ils font une différence entre le Noir et le Mulâtre. En Europe, surtout en France, à Paris, la ville aux nobles idées et aux grandes choses, on ne cherche dans l'homme que l'intelligence et le sentiment. Que nos esprits obscurs et étroits s'éclairent et se fassent donc un plus vaste horizon ! Tous, nous y gagnerons énormément.

J'ai assez vécu de la vie haïtienne, tant de la vie privée que de la vie publique, pour connaître les faits et gestes d'un grand nombre de mes compatriotes. Eh bien, je pourrais citer tels Noirs possédant toutes les qualités que l'ignorance ou une inconcevable animosité attribue exclusivement aux Mulâtres, comme je pourrais nommer tels Mulâtres qui ont tous les vices, qui ont en partage la barbarie que cette même ignorance ou cette même animosité se complait à ne voir que chez les Noirs.

Il est donc bien entendu qu'en fait de majorité et de minorité, je ne considère pas plus les Mulâtres que les Noirs.

Sans m'occuper de la couleur, j'appelle mauvais citoyens tous

les Haïtiens qui conspirent la ruine de la Patrie, et patriotes, dignes citoyens, tous ceux qui prouvent, non par la brutalité, par la violence, mais par l'emploi des moyens pacifiques et légaux, qu'ils veulent sincèrement la prospérité et le progrès de la Nation haïtienne. C'est à ces derniers que je dis, s'ils sont dans les affaires publiques :

Plus d'une fois, vous rencontrerez sans doute ici, chemin faisant, des grandes lignes de vos généreuses conceptions en faveur de notre malheureuse Patrie. Si oui, puisse cette constatation rehausser votre courage et votre ardeur, vous maintenir dans la bonne voie et vous faire entrevoir le succès.

Pour ma part, je place toute ma confiance en la nécessité qui triomphe toujours de l'orgueil et de l'aveuglement, et j'espère.

Oui, j'ai la bonne espérance surtout que je ne serai ni méconnu, ni abandonné et que mon œuvre, malgré ma nullité en fait d'influence, est sûre de triompher par la complicité et le concours de tous les gens de bien, de tous ceux en qui brûle l'amour vrai de la Patrie, de tous ceux qui désirent le progrès réel et la civilisation de notre pays.

III.

Mon intention est de montrer à tous mes compatriotes qui savent lire et comprendre ce qu'ils lisent, que c'est seulement par des procédés scientifiques que nous parviendrons à sortir de notre triste état présent et à mettre notre beau pays, notre pays naturellement riche et fécond, dans la voie d'une prospérité incessante.

Mais, tout le monde, même parmi ceux qui lisent, ne possède pas le don qui permet de saisir et d'appliquer d'emblée les lois de la science. Ceux auxquels ce don précieux n'a pas été octroyé par la nature ou par de longues et pénibles études ne réussissent quelquefois à saisir et à appliquer ces lois qu'après qu'ils ont

eu sous les yeux et que quand ils ont encore dans la pensée ces exemples qui frappent et qui, une fois incrustés dans l'esprit, font agir comme si l'on était à la fois le plus grand théoricien et l'homme le plus expérimenté qui soit.

J'avais donc lieu de craindre, en donnant un ouvrage purement théorique, de ne pas me trouver au niveau du développement intellectuel de tous et ainsi de ne passer qu'à côté du but que je veux atteindre.

En conséquence, j'ai fait appel à notre situation passée et actuelle qui est venue à mon aide, en m'offrant une série de faits qui, comme ces exemples, ne manqueront pas de faire mieux ressortir l'importance de mon travail et de faciliter l'application de ce qu'il peut contenir de bon, de bien, d'utile et d'urgent.

Pour m'éclairer dans cette partie de mon ouvrage, j'ai dû avoir recours aux lumières de tous les esprits qui ont déjà vu notre pays de près, qui ont soigneusement et impartialement étudié, scruté notre état économique, social et politique ; et je l'ai fait sans m'occuper de savoir s'ils étaient des étrangers ou des Haïtiens. Certes, nous avons constamment été l'objet de critiques passionnées de la part de beaucoup d'étrangers, ceux qui, venus chez nous avec la seule pensée de n'y rencontrer que des ignorants à exploiter, ont été déçus. Mais, à côté d'eux se trouvent des hommes qui ont envisagé ce pays avec impartialité. Leur désir réel, en nous signalant nos fautes, nos défauts et les suites de nos malheurs, est de nous porter à nous engager dans le bon chemin. La raison et le bon sens nous commandent de tirer un excellent profit de leur compétence incontestable.

Cependant, en matière de critique, il n'est point d'arguments plus décisifs que les arguments *ad hominem*. Aussi, ceux que j'aurai à exposer ici seront le plus souvent puisés dans les ouvrages des écrivains du pays, dans les écrits de ceux surtout qui, ayant pris une part directe dans notre administration, ont été ou sont

encore mieux placés que personne pour connaître exactement les choses.

Il s'agit par conséquent d'arguments que je devais enregistrer avec empressement. En lisant les appréciations de ces écrivains, mes compatriotes les plus pétris de chauvinisme, avoueront enfin, et pour notre salut, que les malheurs dont nous sommes à tout moment assaillis nous jettent loin des vrais principes d'une organisation économique, sociale et politique.

De cette façon, chacun, comprenant ce qui devrait et doit être à la place de ce qui est, verra la nécessité de rechercher sans retard les remèdes qu'il faut pour nous délivrer de nos mortelles souffrances.

IV

Le but même de ces études et la concision qu'elles exigent m'ont imposé l'obligation de passer sous silence bien des points d'une valeur réelle, mais qu'on peut prendre pour des conséquences ou des compléments d'autres points plus caractéristiques. Si j'avais tout inscrit dans mon cadre, j'aurais agi au désavantage de ce qu'il y avait de plus important, d'essentiel à dire.

Je n'occuperai donc qu'un coin du vaste champ dans lequel je vais essayer de glaner. Ce champ est d'une étendue telle que je risquerais de m'y égarer, si je ne m'étais empressé de tracer autour de moi un cercle qu'il me sera interdit de franchir.

Le lecteur prévenu, je le prie de combler les lacunes que je me suis vu dans la nécessité de laisser dans l'œuvre.

V

Sur le caractère, les effets, les tendances et les défauts de notre organisation actuelle, ainsi que sur les moyens propres à l'améliorer, je me suis efforcé de présenter des aperçus clairs, précis

et corrects, visant par-dessus tout à éclairer et à équilibrer tous les esprits.

Après cela, si les grands progrès du siècle prouvent que nous ne sommes jusqu'à ce jour que des routiniers endurcis et doublés d'hommes à préjugés irrationnels et funestes, s'ils condamnent nos procédés en vigueur, amendons-nous et adoptons des procédés meilleurs, en nous assimilant ce que les nations plus civilisées que la nôtre ont de bon, d'utile et d'indispensable, tout en laissant subsister notre caractère national.

L'être humain — c'est là notre opinion — quoique partout et toujours civilisable, présente cependant dans cette aptitude spéciale des degrés variés qu'il importe d'observer.

Quels que soient l'origine d'un peuple, sa race, le caractère des individus, la couleur de leur peau, il se trouve en ce peuple un être doué d'une faculté de vie qui lui est particulière. Son organisation politique et sociale dépendra nécessairement de la constitution physique, intellectuelle et morale des hommes qui le composent. Chaque corps social observé, peut-on dire sans erreur ni exagération, nous offre l'une des faces si nombreuses et très variées que présente la nature humaine.

Ce que tous ont de commun se réduit à presque rien, mis en regard de leurs différences. Le sol, le climat, les amours, la musique, les armes, les costumes, les idées régnantes, la vie domestique, le vie sociale et politique sont autant de formes intérieures et extérieures à refléter ces différences.

Faute de mettre en ligne de compte cette condition primordiale, dans toute œuvre d'assimilation, on s'est souvent fourvoyé, et de plusieurs petits chefs-d'œuvre on n'a réalisé qu'une monstruosité, ignorant que les plus belles pièces d'un mécanisme ne vont pas à tous les modèles donnés. Réformons-nous donc tout en restant nous-mêmes. C'est pour nous le vrai moyen de marcher sans interruption dans la voie du perfectionnement, de devenir — que

l'Haïtien de corps, d'âme et de pensée me permette cette hardiesse de langage — c'est, dis-je, le vrai moyen pour nous de devenir Anglais, Américains ou plutôt Français, car nous le sommes déjà sous certains rapports, tout en restant Haïtiens.

Mais nous devons nous comporter de façon qu'il y ait pour nous de la fierté et de la gloire à dire que nous sommes Haïtiens.

Et comment y parvenir ? Par la paix, l'union et le travail ; par l'instruction et l'éducation ; par trois mots enfin : en nous améliorant.

PREMIÈRE PARTIE

SITUATION ACTUELLE :

ANARCHIE

DÉCADENCE — MORT

LIVRE PREMIER

SITUATION ÉCONOMIQUE

CHAPITRE PREMIER

PRÉAMBULE

« Avant de commencer, je prie instamment mes lec-
« teurs de lire ce chapitre très-attentivement, et même
« de le lire plus d'une fois. Je tiens à les convaincre que
« je n'ai pas écrit dans le but de présenter au public des
« *nouveautés pernicieuses*, mais bien de mettre en
« vue des *erreurs* qu'on peut espérer, à la longue, voir
« se dissiper devant le sens commun ».

THOMAS DOUBLEDAY.
(*Absurdity of national debts*).

Ce livre n'est pas une œuvre de polémique ; il exclut toute critique contre des personnalités, de même qu'il ne saurait être un pamphlet politique et bien moins l'apologie d'un des chefs de faction qui, à l'heure présente, croyant se disputer l'honneur d'apporter le salut à notre pays, luttent, au contraire, à savoir auquel écherra la tâche — très loin d'être glorieuse — de lui infliger le coup fatal qui mettra une triste fin à sa longue agonie.

En présence de notre situation, des plus graves, il faut se presser de parler, de montrer la vérité au peuple ; il faut s'efforcer de le prémunir contre les erreurs dont il est trop souvent victime.

Oui, il me semble qu'un examen, sans faiblesse, des causes de nos malheurs et de nos ruines, suivi d'un aperçu des besoins généraux auxquels il convient de donner satisfaction et l'exposé d'une politique à nouvelle base que tous doivent penser à inaugu-

rer. peuvent avoir des conséquences utiles, en face de l'état cahotique dans lequel nous nous trouvons.

Cette pensée paraîtra une illusion, si je rappelle que les choses actuellement existantes ont déjà étendu profondément leurs racines dans les esprits et dans les cœurs. N'impòrte !

Tout ce que je demande à mon pays, comme faveur, c'est de croire qu'en écrivant ces pages je me suis laissé influencer seulement par l'ambition de plaider sa vraie cause qui est celle de la liberté, de la justice, de la paix, du progrès et de la civilisation.

Et je plaide contre qui ? contre ceux qui l'ont constamment trahie, qui la trahissent encore, tout en prétendant la servir ou la défendre.

Cet état de choses est assurément la nécessité simple et absolue de notre brusque émancipation qui, faute de bonnes mesures tant économiques que politiques, ne devait pas manquer d'engendrer cet *avertin* social dont nous souffrons depuis de longues années.

Si je n'ai pas éprouvé de surprise en voyant se produire au grand jour les suites déplorables de cette émancipation, j'ai du moins bien senti que notre situation présente impose à chaque citoyen le devoir de s'occuper, avec méthode, avec dévouement, de tout ce qui peut améliorer l'ordre social. Tous ceux qui en ont les moyens doivent le faire comme une mesure de salut public.

Dans ce but donc, je me suis mis à remuer notre passé et à interroger notre présent, pensant que c'est de là qu'il nous est possible de tirer les causes qu'il nous faut connaître, afin de parvenir à poser solidement les fondements d'un nouvel ordre de choses meilleur, à accomplir une véritable régénération sociale.

Tous les conseils que je vais avoir l'honneur de donner ici ne m'ont été inspirés que par ceci : *L'indépendance d'Haïti !*

Cette indépendance — pour la conservation de laquelle aucun sacrifice personnel ne peut paraître trop grand à mon esprit — s'est offerte à mes regards comme un point culminant qu'il faut rendre inexpugnable, en vue d'y installer un édifice d'une solidité d'airain où, poursuivant son œuvre de perfectionnement, la société haïtienne parviendra à établir, à l'intérieur, sa prospé-

rité, son crédit à l'extérieur : deux pôles autour desquels doit sans cesse évoluer toute nation née pour la vie et qui entend vivre.

Voilà la grande pensée qu'il convient de chercher, de voir et de comprendre dans cet ouvrage.

Je m'y suis employé à éclairer mon pays. Pour y parvenir j'ai consulté les institutions actuelles de quelques peuples qui nous ont devancés dans la voie de la civilisation. Je dirai par quoi elles se recommandent, ce qu'elles ont produit, ce qu'elles produisent et ce qu'elles peuvent, chez nous. Elles ont pour elles d'imposantes autorités et de glorieuses épreuves.

En prenant ces institutions pour base, je m'occuperai de savoir si la raison sanctionne les idées émises ou pratiquées dans notre pays ; si, en les supposant réaliser l'idéal de l'équité, elles sont capables de nous conduire sûrement à la conquête du but que nous poursuivons, et, dans le cas contraire, quels sont les moyens à préconiser pour atteindre ce but.

Cependant, je dois avouer, tout en priant mes concitoyens de croire que jamais un seul instant de désespérance a pu, pour cela, m'obséder, je dois avouer qu'en écrivant ces lignes, je me suis senti dominé par de tristes pressentiments et comme affaissé sous l'énormité des malheurs qui menacent encore notre Patrie, en présence de la gravité des signes dont notre horizon social et politique est chargé. Ainsi, presque partout : mollesse croissante, industrialisme éhonté, mauvaise foi, corruption systématique, le règne sanglant de la force brutale se substituant de fait à la pratique des principes de la loi et des institutions. Par suite, les esprits sont dans un état tel d'énervement et d'ébullition qu'en permanence, dans tout le pays, on n'a devant soi que les symboles et les instruments de guerre et de destruction : tambours battant, soldats armés, corps-de-garde, exercices ou revues militaires.

Il semble toujours que les villes soient autant de camps, les citoyens autant d'ennemis vaincus dont on craint la rébellion, et les pouvoirs de l'Etat des positions usurpées qu'il faut travailler à reconquérir.

A l'heure actuelle, toutes les impressions qu'éprouvent les cœurs, tout ce que les yeux voient, tout ce que les oreilles entendent, tout n'est que l'expression de la douleur et de l'amertume, tandis que parmi les citoyens siègent, d'une part, la misère, la mendicité, le vagabondage, le désespoir ou une funeste résignation ; d'autre part, l'exagération sans bornes dans les prétentions, l'ambition, la convoitise, la soif dévorante du Pouvoir, les compétitions sans fin, une haine aveugle, un désir inassouvi de vengeance qui survit à chaque défaite, sans qu'il soit encore possible d'entrevoir le moindre signe certain de délivrance prochaine et définitive.

Tel est le gouffre qui absorbe toutes les forces vives de la nation et la presque totalité des revenus publics.

C'est à cette situation intolérable que tout patriote doit concourir à imposer un terme.

Le péril est là, vivant, palpable. Aux esprits pénétrants, honnêtes et bien intentionnés à chercher et à proposer à la conscience publique les mesures ayant puissance de le conjurer.

Si on ne le fait pas, c'est qu'on est incapable ; si, en ayant les moyens, on s'abstient de le faire, c'est qu'on manque de patriotisme. De là à la trahison la distance est insignifiante.

Dans le but d'apporter à cette œuvre — qui est un devoir — mon contingent d'efforts, je livre ces pages à la publicité.

Avant d'entrer dans l'exposition des causes de nos guerres intestines, et pour procéder méthodiquement, nous allons, si le lecteur le veut bien, considérer d'abord l'état économique d'Haïti.

CHAPITRE II

AGRICULTURE

I

Considérations

Depuis bientôt un siècle, nous sommes maîtres absolus d'un pays aussi riche que fécond. Quel usage en faisons-nous ? Quelle est l'étendue, la puissance des instruments de progrès que nous possédons pour en tirer tous les profits dont il est susceptible ? La suite nous l'apprendra.

« Le premier bien des hommes est l'*existence* ; leur premier « besoin est sa conservation : la nécessité de *vivre* précède tou- « tes les conventions sociales et toutes les formes possibles de « gouvernement.

« Vivre, c'est consommer ; et pour consommer il faut pro- « duire [1] ».

Qu'entend-on par produire, dans le langage économique ? — Produire, c'est réaliser, d'une façon continue, une somme plus ou moins considérable de matières, aliments et autres, au moyen desquelles les membres du corps social pourvoient à leur existence ; et ils parviennent à cette réalisation grâce à certains agents.

Quand on analyse les divers agents de la production, le premier qui se présente à l'esprit, le principal de tous, est le travail, dont nous parlerons ultérieurement. Après le travail, le second agent qui s'offre à l'activité de l'homme est la nature et dans la nature la terre d'abord.

[1] Ortolan.

La terre, en elle-même, comme instrument de la production, sollicite, pour ce qui concerne son exploitation, trois facteurs : un entrepreneur, un capitaliste ou propriétaire, puis l'ouvrier agricole. Quelquefois cette trinité se trouve chez le même individu.

De ces trois agents, l'ouvrier est celui dont le sort est le plus digne d'intérêt, sa situation étant absolument précaire.

Dans tous les pays, on a toujours vu les hommes de science — devancés en cela par les chercheurs de l'espace, de l'infini, par les poètes — se préoccuper bien moins de l'ouvrier des champs que de celui des villes. Pourquoi ? — La réponse n'est pas bien difficile. Disséminés qu'ils sont sur le sol, au lieu d'être agglomérés par grandes masses, trouvant plus régulièrement et plus facilement les éléments d'une frugale et paisible existence sur ce sol fécondé par leurs sueurs, les hommes des champs, plus tranquilles chez eux, doivent naturellement moins attirer l'attention des savants. Quant au gouvernement d'un pays, si c'est surtout un pays essentiellement agricole, il ne doit jamais négliger cette partie de la nation.

Aussi, est-ce avec bonheur et admiration que j'entends toujours parler de l'Agriculture par les hommes qui, dans notre pays et pour notre pays, reconnaissent l'importance de cet art.

L'un deux disait, entre autres choses vraies, il n'y a pas bien longtemps :

« Chez tous les peuples, l'Agriculture a toujours été et est « l'objet de la sollicitude des pouvoirs publics. En Chine, le *Fils « du Ciel* ne dédaigne pas, chaque année, d'aller tracer un sillon « dans un champ, faisant comprendre ainsi à ses quatre cent « vingt-cinq millions de sujets que cet art est le plus noble et « le plus indispensable de tous. »

Un autre disait, à la même époque, le même jour et peut-être à la même heure précise :

« L'Agriculture, dans tous les temps, chez toutes les nations, « a toujours été la puissante impulsion des peuples ; seule, elle

« a fait la prospérité des nations civilisées ; et par elle, nous « aussi, nous devons être prospères. »

Ce qui augmente la satisfaction qu'on éprouve à lire ces lignes qui sont l'expression exacte de la vérité, c'est qu'elles émanent de deux de nos autorités civiles appelées à s'occuper, durant tout le cours de l'année, de l'état de notre agriculture.

En effet, le passé et le présent témoignent que l'agriculture est le plus noble et le plus indispensable de tous les arts, que, seule, elle a fait la prospérité des nations civilisées.

Ce n'est pas seulement comme science, comme industrie que la prépondérance de l'agriculture se fait sentir, mais surtout comme élément social. C'est dans elle que les classes pauvres d'une nation puisent leur force ; c'est dans ce sol — qu'elles appellent Patrie, qu'elles aiment, qu'elles défendent et auquel se rattachent leur existence comme leur nationalité — que se trouve leur vitalité.

Sur ce point, interrogez l'histoire de tous les peuples, elle vous dira que c'est la culture de la terre et les sentiments qu'engendre la propriété, principalement celle du sol, qui ont fondé ces grands intérêts et ces rapports constants entre les divers membres d'une société et réalisé ainsi ces solides agrégats qu'on nomme nations. En un mot, dans tous les pays, c'est l'agriculture qui a toujours dirigé et sauvegardé la civilisation.

Nulle part nous ne trouverons une preuve plus certaine de tout cela que dans notre propre pays.

Effectivement, de tout temps nous avons constaté que l'agriculture est le principal ressort de notre système économique. D'un bout à l'autre de notre territoire, il n'y a qu'une commune voix pour chanter ses bienfaits.

Elle fournit à l'industrie locale comme à l'industrie étrangère une forte portion des matières premières que celles-ci manufacturent. Au commerce, elle donne toutes les marchandises qu'il répand à l'intérieur, qu'il échange ou exporte. Tous lui doivent leur banane, leur viande, leurs légumes, leurs fruits, leurs bois. C'est elle aussi qui va jusqu'au dehors nous chercher notre pain

et notre vin. C'est elle qui entretient la fortune publique. Elle absorbe tous les intérêts dans les siens. En un mot, toute Haïti ne vit que par l'agriculture qui est en quelque sorte Haïti entière. Par nécessité, nous sommes un peuple de cultivateurs.

Cependant, l'agriculture, à une époque quelconque, a-t-elle jamais eu, dans notre pays, toute la sollicitude qu'elle mérite? Malheureusement non. Et en raison de son indispensabilité pour Haïti, on ne s'explique vraiment pas l'oubli par trop ingrat dans lequel elle y est tombée depuis des années.

Quand on jette un regard sur certaines branches de l'activité humaine qui ont déjà pu s'acclimater dans nos villes, on les voit grandir d'une façon merveilleuse, grâce à la facilité avec laquelle elles rencontrent des encouragements de toutes parts, des simples particuliers comme des pouvoirs publics.

Pour l'agriculture, au contraire, on paraît ne pas vouloir s'imposer même des sacrifices ! Ne la laisse-t-on pas, en effet, croupir dans la tradition et demander ses lois à l'aveugle hasard ?

Incontestablement, jusqu'ici nous n'avons attendu son perfectionnement que de la routine à laquelle nous confions le soin de régler l'exercice et l'enseignement de ses progrès. Tout ce qu'elle mérite d'attention est, depuis longtemps, comme phrase, passé en banalité. Oui, toujours, en dépit de nos phrases conventionnelles qui déclarent l'agriculture le plus utile et le plus noble de tous les arts, toujours et presque partout elle a été délaissée, tandis que toujours et partout, des choses vraiment inutiles, comparativement à elle, ont constamment trouvé un aide constant et soutenu.

D'ailleurs, notre plus grand défaut a sans cesse été de donner peu d'attention à tout ce qui a un caractère d'intérêt général, parce qu'alors il ne s'agit pas de faire une faveur à tel ou tel individu. Certes, nous ne pratiquons pas encore ce principe d'économie politique qui veut que l'agriculture soit la première de toutes les industries, puisque toutes les autres tirent d'elle leurs principaux éléments.

Non, nous ne paraissons même pas penser à l'existence de cette

vérité économique, car de plus en plus la culture des champs, chez nous, ne recueille que dédain et mépris.

Dans notre pays, pour caractériser le degré de nullité intellectuelle de quelqu'un, ne dit-on pas qu'il n'est bon qu'à cultiver la terre? ce qui signifie que l'agriculture est l'art le plus facile du monde et le travail agricole la plus vile des professions.

La suite nous montrera que c'est là une profonde erreur et un très funeste préjugé. C'est un très funeste préjugé, car c'est grâce à lui que, dès le début de notre histoire, nous voyons notre population rurale se traîner haletante et honnie ; trop heureuse lorsque les tributs des gens de nos guerres civiles ne la réduisent pas à la mendicité et à la faim.

Il suffit de jeter un rapide coup d'œil sur l'état de nos campagnes, pour se convaincre de tout ce que je dis ici. — Commençons par l'irrigation.

II

Irrigation.

On sait qu'à l'époque coloniale, il existait des canaux convenablement établis et qui facilitaient l'irrigation de toutes les habitations rurales qui se trouvaient privées d'eau, par le fait de la nature.

Quelque temps après la guerre de l'indépendance, sous le gouvernement du président Boyer, notre procédé, en matière d'irrigation, était le suivant, que nous rapporte l'auteur d'un Mémoire sur l'état d'Haïti en 1835, Mémoire dont nous aurons plus d'une fois à parler : « Cette visite m'ayant fourni l'occasion de connaî-
« tre pour la première fois les *anciens procédés d'irrigation*, j'en
« donnerai ici une description ...... A l'endroit où les hauteurs
« qui dominent la ville de Dessalines s'abaissent et se confondent
« insensiblement avec la plaine, le chemin passe le long du lac
« de l'Ester...... On n'a pas voulu que les jardins des plus pau-
« vres attendissent après les pluies périodiques ; et les sources
« de la montagne, qui seraient tombées dans le lac par des défi-

« lés stériles, ont été, au moyen de *rigoles et de conduits*, appli-
« quées à l'irrigation. »

A l'Arcahaie. « La bonté du sol attira l'attention des colons fran-
« çais. qui entreprirent d'y établir un système d'irrigation à une
« époque où les quatre rivières des Matheux, de l'Arcahaie, des
« Bretelles et du Boucassin, depuis un grand nombre d'années
« que durait la domination européenne, n'avaient versé leurs eaux
« qu'à travers des campagnes nues et improductives. Au moyen
« d'une judicieuse distribution de ces quatre cours d'eau, et du
« travail forcé d'une nombreuse population, cette aride solitude
« se changea en un magnifique jardin...... Quelque considéra-
« bles que fussent les travaux faits par les colons pour ame-
« ner des rivières qui traversent ces plaines l'eau nécessaire pour
« la culture, le procédé en était extrêmement simple, et les ou-
« vrages très peu dispendieux. Lorsqu'on avait tiré un cours
« d'eau suffisant, qu'on prenait dans la montagne et à la source
« même de la rivière, on creusait un large chenal au point d'in-
« tersection de deux lignes des propriétés ; ce chenal, partant des
« hauteurs et finissant au bord de la mer, était destiné à recevoir
« les eaux qui descendaient à des intervalles déterminés par la dis-
« tance de chaque plantation du principal bassin ; on construisait
« en maçonnerie un petit réservoir, appelé bassin de distribution,
« où les eaux s'amassaient et se divisaient ensuite par de *petites*
« *rigoles* dans la direction de chaque propriété. La dimension de
« chaque rigole était calculée proportionnellement à la surface
« de la plantation qu'elle devait arroser. A l'embouchure du ré-
« servoir et à des distances déterminées, étaient ajustées des au-
« ges carrées, en pierre, pour partager l'eau en mesures cubiques,
« suivant la quantité allouée à chaque plantation. La surveillance
« publique ne s'étendait que sur les chenaux qui amenaient l'eau
« sur la lisière de chaque propriété ; là, le propriétaire était
« maître de distribuer ses eaux comme il l'entendait, et suivant
« les besoins de son système de culture. Dans les propriétés si-
« tuées sur les hauteurs, et qui possédaient des cours d'eau suffi-
« sants, il y avait des aqueducs qui amenaient une chute pour les

« moulins à sucre ; mais dans celles du centre de la plaine, où la « descente des eaux n'était pas régulière, et où l'on était forcé « de manœuvrer les moulins avec des animaux, on se contentait « de distribuer l'eau qu'on recevait au moyen de tranchées ou de « *rigoles*. Il y avait des propriétaires qui recueillaient d'abord leur « eau dans des citernes de 200 pieds de long, sur 8 à 10 de large ; « ils les abritaient sous des touffes de bambous ou autres arbres à « feuillage épais, pour les empêcher d'être taris par la chaleur « du soleil, et ils s'assuraient ainsi une ressource pour tous les « besoins qui pouvaient survenir. Il y en avait d'autres encore « qui arrivaient au même but en payant chèrement un nombre « de pouces cubiques d'eau plus considérable que celui qu'ils « avaient droit de recevoir du réservoir général. »

Ainsi donc, au moment où nous devenions propriétaires de l'ancienne colonie francaise, le système d'irrigation usité dans le pays était tout à fait élémentaire, encore n'était-il pratiqué que sur certains points du territoire, car beaucoup de terrains qui pouvaient, grâce à leur fertilité naturelle, augmenter considérablement le rendement de l'agriculture, étaient à peine habités, par suite du manque d'eau durant une majeure partie de l'année. S'est-on déjà occupé en Haïti de l'établissement d'un système perfectionné à la place de celui dont nous venons de lire la description ? — Il n'en a jamais été question.

Même l'ancien procédé, si imparfait qu'il soit, n'existe plus que dans quelques-uns des endroits rares où il avait été établi dès le principe. La guerre avait presque tout anéanti. Nous sommes, jusqu'à ce jour, à déplorer l'abandon de terrains autrefois très productifs ; et leur délaissement n'a pour d'autre motif que le manque d'eau même potable ?

Voici ce que contient le Mémoire en question, relativement aux terrains avoisinant les côtes de l'Arcahaie : « Avant que ces « plaines récompensassent par une abondance si extraordinaire les « sueurs de l'industrie des cultivateurs, la végétation spontanée « et indigène y était fort peu de chose. Les plantes qui les cou« vraient étaient plutôt ligneuses qu'arborescentes. Les riants

« jardins qui les remplacèrent dans la suite, étaient arrosés par
« des eaux qui ne tarissaient jamais. Mais aussitôt que la popu-
« lation s'en fut retirée (à cause des dévastations des armées de
« Christophe et de Pétion), les canaux ne tardèrent pas à être
« obstrués par les plantes dont ces mêmes canaux favorisaient
« la pullulation ; l'arbre fruitier et l'herbe même périrent faute
« des soins et de l'humidité salutaire, qui les avaient, on peut le
« dire, créés sur un sol si ingrat ; la terre abandonnée de nou-
« veau à sa stérilité, sous les feux d'un soleil brûlant, près d'une
« côte où les brises de mer sont faibles, rares et inconstantes, au
« pied de montagnes dont à peine un nuage visite à de longs in-
« tervalles les arides rochers, s'est durcie comme la pierre, ou
« s'est pulvérisée, et le tout est devenu un inculte désert. Les pluies périodiques qui seules l'humectent aujourd'hui s'évaporent rapidement......

« Nous avons vu qu'ici toute l'agriculture dépend exclusive-
« ment de l'irrigation, et que les longues sécheresses qui, dans
« ce district plus que dans aucun autre de l'île, succèdent aux
« pluies périodiques, rendent les moyens artificiels absolument
« indispensables, pour en fertiliser les campagnes. »

Le fait regrettable que nous signalons ici, existe-t-il encore à l'Arcahaie ? Il ne nous est malheureusement pas possible de citer une seule mesure prise, depuis, par nos gouvernements, en vue de remédier à cet état de choses. Au contraire, les récits de tous les Haïtiens qui ont visité ce point de notre pays s'accordent pour se lamenter sur le sort des habitants de l'Arcahaie, sous le rapport de l'irrigation de leurs champs.

Et ce que nous disons de l'Arcahaie peut se répéter pour plusieurs autres points du territoire.

D'ailleurs, comment s'étonner à cet égard, lorsqu'on constate qu'à quelques pas de la capitale, de la ville de Port-au-Prince, il se trouve de vastes terrains où s'élevaient jadis des jardins de la plus luxuriante végétation et où s'étendent aujourd'hui d'immenses savanes, abandonnés qu'ils sont, toujours par suite du manque d'eau !

Dans un tableau présenté au Chef de l'Etat, en 1840, par le commandant de la commune de Port-au-Prince, on peut remarquer, entre autres observations, celle-ci : « Section des Varreux, capitaine Gai. — « Il existe un petit nombre d'habitations dans « cette section qui sont abandonnées par le manque d'eau, etc. »

Outre un nombre considérable de nos terres reconnues d'une grande fertilité, mais maintenant délaissées, toujours à cause de l'absence d'eau, combien nombreuses sont même nos villes, et des plus importantes de la République, qui se trouvent privées, au moment où nous parlons, de cet élément des plus indispensables à l'existence !

Pour avoir l'eau nécessaire à leurs besoins journaliers. les familles se voient obligées d'en envoyer chercher à une rivière située parfois à plus de deux lieues de la ville qu'elles habitent. Heureux est l'homme de peine, quand un âne lui épargne de faire le trajet à pied.

En présence de tels faits, celui qui ne connait pas Haïti serait naturellement conduit à dire que cette terre est inhabitable, puisqu'elle ne possède pas l'un des éléments indispensables à la vie. Erreur ! Et c'est ici que l'on voit, avec le plus étrange contraste, l'impéritie de la plupart des hommes qni ont jusqu'ici gouverné ce pays.

« L'île d'Haïti est généralement très montagneuse et entre-« coupée de vallées profondes. Deux chaines de montagnes et « leurs ramifications forment dans l'île cinq principaux bassins « de rivières. Outre ces rivières, qui sont navigables dans une « grande partie de leur cours, et qui établissent une communica-« tion facile entre les côtes et les habitations de l'intérieur, on « voit partout descendre des montagnes une multitude de rivières « dont les unes appartiennent aux cinq bassins principaux, et « les autres se précipitent dans la mer. . . . .

« Au reste, comme dans tous les pays situés entre les tropiques, « l'année se divise en deux saisons : celle des pluies et celle de « la sécheresse. La première est ordinairement dans toute sa « force aux mois de mai et de juin ; l'eau tombe alors par

« torrents, et les ruisseaux, souvent taris dans la sécheresse, se « gonflent et inondent la campagne [1] ».

Relativement à ces inondations, un de nos compatriotes écrivait, en 1874, les lignes suivantes :

« Il faut jeter des ponts sur ces rivières qui, dans les grandes « crues, interrompent les communications, où se perd une partie « de la petite récolte qui se fait encore, et où se noient chaque « année bon nombre de voyageurs et de cultivateurs allant dans « les villes avec leurs produits. »

Ainsi, tandis que des populations entières fuient certains points du pays, chassées par la sécheresse, sur d'autres points, des rivières, sans digues, nuisent à des champs et à des villes qu'elles inondent et ravagent périodiquement. On laisse faire avec apathie ; puis, quand quelque catastrophe vient jeter la consternation parmi nous et dévorer quelques millions, on est ému, on pousse des cris, on répète des lieux communs. Alors, les gens pratiques de dire qu'en dépensant une somme bien inférieure aux pertes, on aurait pu les prévenir depuis longtemps.

Certes, des catastrophes se produisent chaque année. Les plus terribles, peut-être, furent celles qui eurent lieu de 1877 à 1878. A cette occasion, on a beaucoup déploré les pertes du pays, au palais de la présidence, sans parler de tout ce qu'il y a eu de lamentations tant dans les salles des ministères qu'à la Chambre des députés et au Sénat.

Des rapports avaient été faits sur la situation de tous les points où les eaux, d'ordinaire en abondance, avaient occasionné des dévastations presque irréparables. Cependant, à la suite de ces sinistres et de ces rapports aucun système n'a été adopté, aucune impulsion n'a été donnée, et l'on s'est borné à faire partout des réparations partielles qui, au dire de tous nos experts, n'ont servi, à cause de leur défaut d'ensemble, qu'à rendre les effets des nouvelles inondations plus désastreux que ceux que l'on constatait auparavant, après chaque débordement de ces eaux.

1. L. Tenré.

Pour être convaincu qu'aucune mesure préservative sérieuse n'a été prise après ces déplorables évènements, on n'a qu'à compulser quelques numéros des journaux de Port-au-Prince.

Ainsi, on peut lire, dans le journal « *L'Avenir National* », numéro du 19 mai 1888, l'entrefilet qui suit :

« La fin du mois dernier a été marquée, parait-il, par de vé-
« ritables inondations dans l'arrondissement de Fort-Liberté.
« Nous recevons à ce sujet des renseignements qui nous indi-
« quent que les habitants ont subi de grandes pertes de culture
« et de bestiaux. Sans le fossé dont le général Turenne Jean Gil-
« les a eu la bonne idée d'entourer la ville, celle-ci n'aurait pas
non plus été épargnée ».

Huit mois après, le 19 janvier 1889, le journal « *La Vérité* » s'exprimait dans les termes suivants ; et il s'agit ici de l'une des plus importantes villes de la République, de la ville des Cayes.

« La grande question, le sujet de toute conversation est l'endi-
« guement de la Ravine du Sud.

« En 1886, à la suite d'une inondation qui émut le gouverne-
« ment lui-même, celui-ci conduisit sur les lieux le corps des
« ingénieurs qui indiqua le travail nécessaire pour préserver la
« ville et les champs exposés aux inondations. Les grands per-
« sonnages intervinrent et firent agréer les plans et devis d'un
« entrepreneur qui promit de dresser des barrages aux points
« où la Ravine avait changé de direction et de lui donner un
« troisième lit définitif, et cela à bon compte. Les ingénieurs de
« l'État consultés répondirent que ces barrages ne pourraient
« jamais supporter plus de deux fortes inondations. On passa
« outre à cette déclaration ; et les barrages furent emportés à la
« première crue et la Ravine inonda encore la ville.....

« Cette rivière est la désolation et la ruine de cette ville, etc. »

Je pourrais citer plusieurs localités autres que Le Fort-Liberté et Les Cayes qui n'ont pas eu et qui encore n'ont pas moins à supporter presque périodiquement les dégâts qu'occasionnent les eaux dont elles sont environnées.

Nonobstant, nos agriculteurs, comme les habitants de ces vil-

les, payent des sommes considérables à l'Etat. Ce sont eux qui entretiennent une sorte d'administration des ponts-et-chaussées qui existe dans le pays et un gouvernement centralisé, coûteux qui sont chargés d'assurer la sécurité de chacun. Tout le monde sait que la sécurité de l'agriculteur surtout dépend des travaux à faire dans les mornes et dans les plaines. Ces travaux ne sont pas encore exécutés. Nos agriculteurs sont donc sans cesse exposés à voir des inondations emporter leurs maisons, noyer leurs bestiaux, détruire leurs récoltes, anéantir en un jour le résultat de tous leurs efforts de plusieurs mois. Les dégâts accomplis, on distribuera des secours,au moyen de crédits extraordinaires qui, rapportassent-ils des milliers de piastres, ne couvriront jamais les pertes subies.

Telle est la situation de notre agriculture, en ce qui concerne l'irrigation.

Jusqu'à ce jour, nos administrateurs n'ont su ni prévenir ni réparer les effets de ces cataclysmes. — Ils ne feront pas mieux tant que leur politique ne sera pas établie sur des principes autres que ceux qu'ils préconisent jusqu'à présent.

Pour nous résumer sur cette question, nous dirons : pas d'endiguements sérieux. On fait des barrages plus ou moins impuissants, mais pas de plan d'ensemble.

Pour ce qui est de l'irrigation, nul plan non plus. Beaucoup de terres fertiles ne parviennent à être mises en valeur que grâce aux eaux de pluie recueillies dans des citernes qui se signalent par leur caractère absolument primitif.

Pour ces terres; « lorsque le temps reste au beau quelques « jours, autre misère, les eaux s'évaporent et le sol maintenant « est couvert d'une couche épaisse de poussière, inconvénient « grave [1] ».

S'il n'existe pas, dans notre pays, de plan d'ensemble pour une question comme celle de l'irrigation, à plus forte raison n'y en a-t-il pas pour ces deux autres questions se rapportant au

[1] *L'Avenir National*, 4 février 1888.

régime hydraulique, l'usage des rivières comme moyens de communication et comme force motrice. En effet, tandis que nous avons un besoin excessif de forces motrices, nous laissons se perdre dans les profondeurs de l'Océan des milliers de chevaux-vapeur qui sont gratuitement à notre disposition.

Mais avant d'aborder la question des moyens de communication, jetons un regard sur nos instruments aratoires.

III

Instruments aratoires.

Relativement à la production agricole, il existe deux modes de culture : la grande et la petite. Dans la grande culture nous rangeons celle du café, du coton, du cacao, de la canne à sucre et d'autres produits similaires. La petite culture embrasse les produits destinés à l'alimentation.

Dans tous les pays, il n'est point d'exploitation agricole qui n'ait ses bonnes et ses mauvaises récoltes, mais alors que dans ces pays les mauvaises sont des exceptions, dans le nôtre elles constituent au contraire la règle.

Des statistiques dressées par des hommes dignes de la plus grande confiance montrent que la tendance de la force productive de notre richissime Haïti est, depuis longtemps, à la décroissance.

D'où provient cette décroissance ?

Incontestablement, elle vient, en partie, de la négligence avec laquelle la culture du sol est soignée, négligence qui est la conséquence du manque d'un outillage convenable. N'est-ce pas une honte pour nous d'entendre des étrangers dire que les seuls instruments aratoires employés par nos cultivateurs sont encore la houe, la pioche et la manchette ?

Cette absence d'un outillage perfectionné est un obstacle des plus funestes à la production, au point de vue de la qualité et sous le rapport de la quantité, ce qui devait nécessairement en-

traîner des pertes considérables pour nos cultivateurs et pour la nation entière.

En ce qui concerne la qualité, voici, par exemple, pour la préparation du café, ce que M. S. Saint-John, de bien triste mémoire, a écrit dans son livre, parfois trop partial, sur Haïti : « Malgré « l'excellence du café d'Haïti, son prix, sur les marchés, est géné- « ralement bas. Il faut en chercher la cause dans le peu de soin « avec lequel on le traite. Tantôt on le ramasse à la hâte, mûr ou « non ; tantôt on le fait sécher sur le sol nu, sans s'occuper de « l'état du temps. »

A ce sujet, on peut lire dans *l'Exposé général de la situation de la République*, pour l'année 1888, le passage qui suit :

« Les pluies de l'année ont eu dans plusieurs localités, une « fâcheuse influence sur la quantité de café qui a fait l'objet des « premières livraisons. Mis en sacs avant d'avoir été suffisam- « ment séchés, ils se sont altérés et ont été dépréciés sur les « marchés étrangers pour *vice propre*. »

« D'autres fois, poursuit M. Saint-John, on met le café en tas « avec des feuilles, de la poussière et des petits cailloux. »

Quelques temps après, en 1887, un étranger de passage en Haïti, en 1886, confirmait ainsi les paroles de M. Saint-John :

« Le spéculateur, pris d'assaut, n'a pas toujours le temps ni « la place nécessaire pour la vérification de la qualité et repasse « à son tour le paquet à l'exportateur — tel quel, et dans le « même état. »

« Ce dernier, enfin, ayant le plus souvent des remises pres- « santes à faire en Europe, n'achetant le café que pour l'embar- « quer sur le premier steamer en charge — pour le Havre prin- « palement — se borne, très en hâte, à transvaser la fève dans « des sacs neufs, puis expédie sans autre forme de procès. »

« Et l'acheteur européen — qui connaît d'avance et par expé- « rience ce dont il retourne, tout ce que recouvre cette toile « neuve et immaculée — établit pour les sacs de café d'Haïti un « cours non pas seulement inférieur au cours de toutes autres « marques, mais encore notoirement au-dessous de ce que repré-

« sente réellement ce café, une fois dégagé des détritus qu'il « contient.

« Une double dépréciation frappe donc chaque sac de café, et « vous devez penser sur qui cela va retomber; que c'est en « somme le producteur lui-même sur lequel les intermédiaires « vont faire peser tout le poids du coût du fret, de l'assurance « et des droits divers et considérables qui frappent à la sortie « d'Haïti, et à l'entrée en Europe, les sacs de café de toutes « provenances, et plus spécialement pour les sacs d'Haïti, la « terre et les pierres qui concourent au poids total.

« Un des prédécesseurs du général Salomon, près duquel « quelques familiers faisaient valoir les inconvénients d'un pa- « reil état de choses, fut tellement ébranlé que, séance tenante, « un décret se trouva élaboré et rédigé — lequel réglementait le « mode de trituration de la fève et prohibait dans tous les ports « de la République tout embarquement de cafés qui ne se pré- « senteraient point dans les conditions requises. Mais au moment « où le chef de l'Etat allait apposer sa signature au bas de l'or- « donnance, il fit un soubresaut et rejeta la plume :

« — Mais, mon cher, s'écria-t-il, vous alliez me faire com- « mettre une bêtise ! Et les finances de l'Etat, vous n'y avez pas « songé ! Ne sentez-vous donc pas que vous allez me faire sacri- « fier le tiers au moins de nos ressources ? Les pierres payent, « qu'elles continuent donc à payer. Ce n'est certes pas moi « qui les dégrèverai...... Quoi qu'il en soit, la marque « d'Haïti faisait peu après un bond en arrière de 40 °/° de sa « valeur moyenne ; c'était le moment où les arrivages de café se « présentaient, presque tous, sur le marché admirablement « traités — la transformation s'était faite un peu partout, d'une « année à l'autre. Haïti seule avait gardé son immobilité tradi- « tionnelle. »[1]

Ces paroles ne sont, hélas ; que trop vraies, surtout, sous le rapport de la méthode de préparation employée par nos cultivateurs qui travaillent sans l'aide d'aucune machine Et quel temps

[1] *Haïti en 1866*. P. Deléage.

long cette méthode n'exige-t-elle pas. Aussi quelle perte considérable leur fait éprouver le moindre retard mis dans la livraison de leur récolte !

A ce propros, nous reproduirons ici un extrait du journal *Le Peuple,* relativement à la proposition faite par M. Julien en 1888, ayant pour but d'introduire dans nos campagnes une machine à décortiquer le café.

« Nous sommes donc bien inspirés en préconisant le projet « Julien, ce qui est arrivé au producteur justifie ce que nous « avançons. Il est certain que, si ces moulins à déceriser étaient « mis en pratique dans toute la République, depuis le temps « qu'il en était question, nous n'aurions pas eu a enregistrer au- « jourd'hui un chiffre aussi élevé au préjudice de nos produc- « teurs de café, par le retard qu'ils ont à livrer entièrement « leur récolte de 1887, tandis que les autres pays produc- « teurs ont profité des prix très élevés. Ce retard de livraisons « par le producteur, à l'époque des hauts prix, ne peut avoir « d'autre raison que le manque total d'appareils chez l'habitant « producteur, pour préparer promptement son café, et le livrer « en temps opportun......

« Nous allons essayer de démontrer où va à peu près ce que « nos producteurs auraient pu retirer de profit en plus de la li- « vraison entière de leur récolte de café de 1887, à une époque « favorable au lieu d'être en retard.......

«...... et pour donner une idée où l'imprévoyance peut nous « amener, nous nous servirons d'un chiffre très probable pour « la récolte du café en 1887, bien qu'on nous affirme que cette ré- « colte atteindra un chiffre plus élevé que 70 millions de livres « de café décortiqué, mais par le peu de soins qu'on donne à « nos caféiers, et leur délaissement après chaque récolte, pour « être autant que possible dans l'exactitude, nous prenons « approximativement par exemple, le chiffre de 70 millions « de livres, pour la récolte de 1887, afin de fixer la perte « de l'habitant producteur de café, pour n'avoir pas livré son « café à temps. Si la récolte n'est pas plus abondante que 70

« millions (restons donc, dans l'évaluation du journal *Haïti* « *Commerce* avec ces 40 % de café pilé et en coque encore « dans les mornes). Nous constaterons, au dire d'*Haïti Commerce*, « qu'au 22 février dernier, nous avions encore dans les mor- « nes, 28.000.000 de livres de café qui, au lieu d'avoir été vendu « à 10, 11 et 12 piastres les 100 livres par le producteur, se li- « vrent à des prix bien au-dessous ; cependant ces hauts prix se « sont maintenus assez longtemps, de façon à permettre aux pro- « ducteurs de livrer au commerce la récolte entière de 1887. Au- « jourd'hui, au lieu de ces hauts prix, le producteur n'obtient que « 8 piastres pour 100 livres de café, et nous ne savons où çà ira..... « Quelle est la perte réelle qu'ont déjà subi nos producteurs, de 10, « 11 et 12 piastres à 8 piastres ? arrêtons-nous seulement entre « la différence des prix passés, à celui actuel de 8 piastres les 100 « livres. Nous trouvons un écart assez sensible dans ces prix, « nous trouvons en moins une moyenne de 3 piastres par 100 li- « vres de café, au préjudice du producteur, partant, un déficit « général à constater sur les 28.000.000 de livres de café dans la « récolte de 1887, non livrées à temps.

« Ce qui amoindrit la fortune des habitants producteurs de « 800,000 piastres en chiffre rond d'une part, et de l'autre, « voyons le profit qu'aurait retiré le commerce en général, si « les 28 millions de livres de café avaient été livrées à l'époque « voulue...... Si par exemple, ces 28 millions de livres de café, « au lieu d'être encore dans les mornes, avaient été livrées au « commerce au mois de janvier dernier, ces cafés indubitable- « ment auraient déjà été expédiés ou vendus à livrer à l'étran- « ger, à l'époque de ces prix favorables ; et, supposons, chose « très probable, que ces cafés, vendus encore à la hausse à l'é- « tranger, à un centime seulement de profit par livre pour nos « expéditeurs sur 28 millions de livres. C'est bien 280.000 pias- « tres de plus qui seraient déjà à l'étranger au crédit de notre « commerce. C'est donc une perte évidente pour l'intérêt com- « mun ; cela, pour ne pas s'être occupé sérieusement à temps « pour changer un mauvais système, contre un meilleur, avan- « tageux au pays......

« Nous sommes autorisés pour parler ainsi, car parmi les pays « producteurs de café, Haïti est le seul de ces pays, qui a encore « chez lui autant de café de la récolte de 1887 ; tandis que les « autres pays ont, presque en totalité, livré toute leur récolte de « 1887, sur les marchés européens. Cependant, les cafés d'Haïti « auraient pu être les premiers rendus sur les marchés exté- « rieurs, puisque nos récoltes sont plus précoces que celles des « autres pays producteurs. Ce retard est donc dû aux embarras « de nos producteurs par la préparation de ce produit .....

« Et dire qu'en plein mois de mars, nos habitants sont encore « à employer leur temps à la préparation du café, époque à la- « quelle chaque producteur devrait consacrer ce temps à sa cul- « ture, aux soins à donner à ses caféiers, après leurs produc- « tions.

« Comment pourrait-on qualifier nos braves paysans d'incons- « cients de l'emploi de leur temps aux travaux agricoles, puis- « qu'ils ne sont pas à même de faire autrement ! »

Mais ici ne se bornent pas les imperfections qu'il faut signaler dans nos exploitations agricoles. Il y a aussi les deux importantes questions des voies de communication et des moyens de transport.

Là encore, nous sommes pris en flagrant délit de routine ; là encore, on constate que nous sommes dans l'enfance de l'art agronomique.

IV

Voies de communication.

Quand on regarde ce qu'il reste à faire dans notre pays, on ne peut point s'empêcher d'avouer qu'il n'y a rien de fait ou, tout au plus, qu'il y a bien peu de choses faites.

La bonne exploitation des terres incultes, bois et forêts, comme celle des terres cultivées, jardins, ne dépend souvent que d'améliorations bien simples, bien faciles à exécuter, dans un pays conve-

nablement organisé et sérieusement administré. Parmi ces améliorations, il faut classer en première ligne les moyens de communication.

En ce qui regarde les moyens de communication, il importe d'établir une distinction et de dire qu'il y a les voies de communication et les moyens de transport. Parlons d'abord des voies de communication.

Sans des voies de communication en quantité suffisante : « l'ouvrage ne s'accomplit pas, le journalier ne trouve pas à utiliser « sa force et à gagner son pain, et d'un autre côté, le cultivateur, le manufacturier et le marchand manquent de débouchés pour leurs produits [1] ».

Personne, en Haïti, n'ignore cette vérité. Si les voies de communication sont d'une utilité incontestable, pourquoi donc, depuis longtemps, en laisse-t-on nos campagnes dépourvues presque partout ?

Au moment où je parle, l'insusffiance de nos voies de communication est universellement reconnue dans notre pays ; et il serait superflu d'employer beaucoup de paroles pour le démontrer.

Les preuves de cette insuffisance ne manquent pas. Malheureureusement, on oublie trop que c'est à elle que doivent être en grande partie attribués le chômage du sol et la modicité du rendement d'un grand nombre de nos propriétés rurales.

A tout moment et partout nous entendons nos cultivateurs se plaindre du peu que leur rapportent leur travaux. Et il ne peut en être autrement, car le pays ne dispose pas des moyens qui permettraient de leur porter efficacement secours.

Ainsi donc, l'insuffisance de nos voies de communication exerce une influence considérable et funeste sur la force productive de notre pays.

Mais, ce n'est pas tout d'établir des routes ; il faut aussi les entretenir.

Les chefs d'Etat qui ont jusqu'à ce jour administré Haïti, n'ont-

[1] M. Chevalier. *Intérêts matériels en France.*

ils pas trouvé, quand ils ont pris les rênes du Pouvoir, le peu de routes que nous avons dans le plus grand délabrement, tandis que nos rivières sont encore telles que les a faites la nature? — Et s'en sont-ils jamais occupé d'une façon sérieuse?

En remuant l'histoire du peuple romain, si les travaux d'administration dont nous retrouvons les traces prouvent que ce peuple était passé maitre dans l'art de construire les routes, les témoignages de nombreux auteurs latins nous montrent au contraire qu'ils étaient fort en retard en ce qui concerne l'entretien de ces voies publiques.

Martial nous apprend que la voie Appienne était dans un tel état que « les voyageurs, cahotés, jetés dans la boue, y étaient « comme en croix ». Sénèque à son tour prétendait que les cahots étaient tellement forts qu'ils donnaient le mal de mer.

Eh bien, nos routes et chemins ne sont pas autrement. S'ils se trouvent en médiocre état pendant trois mois, on peut dire que le reste de l'année, ils font le martyre tant des piétons que de ceux qui circulent sur des animaux ou en voiture.

En effet, dans la saison des pluies, ces routes sont si défoncées, les ornières si profondes, les boues si gluantes qu'à tout moment chevaux ou cabrouets sont obligés de s'arrêter au milieu du trajet, déposant objets et voyageurs là où ils peuvent.

L'Avenir national disait le 4 février 1888 : « Les pluies qui « fécondent le sol sont un grand ennemi du planteur. Dès que « les ondées du ciel tombent, il est prisonnier. Les routes de- « viennent impraticables et se transforment en bourbiers. Im- « possible de faire l'envoi du plus petit colis ».

Un autre journal, *Haïti-Commerce*, dans son numéro du 22 février 1888, rapporte le fait suivant qui certainement n'avait pas le moins du monde inquiété nos autorités d'alors. Il s'agissait de matériaux que, pour la reconstruction d'un warf de Port-au-Prince, le concessionnaire des travaux avait été chercher à un endroit peu éloigné de la capitale, à la Grande-Plaine : « de super- « bes pilotis, des lataniers de toute beauté....

« Le transport — dit le journaliste — a été des plus pénibles

« et a duré trois jours ; quelques cabrouets sont restés dans les « ornières, mais les arbres sont arrivés ».

Et quelle est la cause du défoncement continuel de ces chemins qui sont cependant assez souvent l'objet de réparations ? On n'a pas besoin d'être un ancien élève des Ponts-et-Chaussées, pour expliquer le fait.

Il m'est plus d'une fois arrivé, dans mes promenades à la camgne, d'observer la méthode généralement employée dans l'arrangement de nos routes. Tout le monde chez nous sait qu'on met d'abord dans les endroits où le chemin est défoncé ou dans les cloaques d'une longueur de plusieurs mètres, ce qu'on nomme les gros matériaux qui sont d'énormes tronçons de bois de campêche, de sablier et autres, avec une addition de branches mortes, de fascines et de quelques pierres de moyenne dimension. Là-dessus on répand de la terre et le tout est recouvert de petits cailloux.

Dès qu'est usée la couche de cailloux qui se trouvait au-dessus des gros matériaux formant le fond de la chaussée, ceux-ci, paraissant à la surface, forment autant d'écueils, tandis que les intervalles existant entre les tronçons d'arbre et les branches mortes, transformés en de larges trous, deviennent de véritables casse-cou, même pour ceux qui voyagent en plein jour.

Deux choses concourent au défoncement de nos routes : d'abord le choc des roues des voitures et surtout des cabrouets qui, même sans charges, pèsent d'un poids énorme ; ensuite l'action de la pluie dont les gouttes — tombant parfois avec une force de pesanteur presque égale à celle d'une pierre descendant perpendiculairement de l'espace sur le sol — finissent à la longue par creuser la terre, après avoir balayé les petits cailloux.

Au lieu de pouvoir se rendre par des pentes régulières dans des fossés destinés à les recueillir, ces eaux pluviales, répandues sur la surface entière de la route, se réunissent dans des ornières, y séjournent, humectent le sol et en détruisent promptement la consistance.

Le chemin étant dégradé sous cette action de la pluie, qu'un ca-

brouet vienne à y passer, aussitôt l'intensité du choc des roues s'accroît par l'accélération de vitesse qu'elles acquièrent en partant du sommet des ondulations présentées accidentellement par la chaussée ou l'accotement, et voilà ce chemin devenu de nouveau impraticable, si ce n'est pour les piétons ; encore faut-il qu'ils n'aient quelque fardeau ni dans les mains, ni sur les bras ou sur la tête, autrement, dans un faux pas, la plus grande agilité déployée serait impuissante à les sauver d'une chute dangereuse.

Cependant, combien de centaines de piastres ne vote-t-on pas, toutes les fois qu'il s'agit de réparer un de ces chemins! Il est vrai de dire que c'est la mineure partie de la somme allouée qui est employée réellement en vue de ces réparations.

Enfin, tous ces faits prouvent que nos voies de communication sont insuffisantes; qu'ensuite nous n'avons pas trouvé la solution de ce problème : avoir, à bon marché, des chemins en parfait état, au moins pendant huit mois de l'année.

Aussi, sommes-nous d'accord avec le journal *L'Avenir national*, numéro du 4 février 1888, pour dire qu' « il est vraiment « triste de remarquer que les Exposés les plus optimistes de la « situation n'ont jamais eu à enregistrer depuis longtemps la « création d'un nouveau chemin ou la réparation sérieuse, dura- « ble d'une route déjà existante ».

V

Moyens de transport.

Nous avons dit qu'à côté des voies de communication se rangent les moyens de transport.

Depuis qu'Haïti est tombée en notre pouvoir, ses administrateurs, quoique ne s'étant jamais occupés sérieusement de nos voies de communication, ont-ils eu la pensée de doter nos agriculteurs de moyens de transport convenables ?

Ici, il y a une question de logique.

Comme le perfectionnement des moyens de transport est chose

insécparable du bon état des voies de communication, et l'état dans lequel se trouvent ordinairement nos routes étant des plus déplorables, il est inutile de dire que les moyens de transport, chez nous, ne sont pas les plus perfectionnés du siècle ; et ce qu'il faut noter d'abord, c'est que ces moyens n'ont jamais cessé d'être les mêmes, depuis la date à laquelle nous avons commencé à être les arbitres de nos destinées jusqu'à l'heure où j'écris. En effet, nous lisons dans le Mémoire sur Haïti, dont nous avons déjà parlé, le tableau suivant : « Quant aux habitants de la campagne, « je n'en connais encore que ce qui s'est offert à mon observa- « tion dans ceux qui viennent au marché. Celui du samedi, qui « dure jusqu'au dimanche matin, présente un concours d'indivi- « dus qui n'ont aucune affinité avec la population agricole des « colonies à esclaves, si ce n'est celle qu'ils doivent à leur com- « mune origine africaine......

« .... Il était huit heures du matin, quand nous rentrâmes « au Port-au-Prince, non sans avoir passé à travers une foule de « gens de campagne, de tout sexe et de tout âge, tous se hâtant « d'arriver à la ville, pour le marché. Il y en avait qui venaient « du Mirebalais, c'est-à-dire de cinquante milles, pour vendre « leurs denrées, et acheter les articles de ménage dont ils avaient « besoin.......,

« .... Ils se servent d'un grand nombre d'ânes bien nourris, « et de vigoureux chevaux, sur lesquels on les voit venir au mar- « ché........... L'âne, qu'ils appellent la bourrique, est aussi re- « marquable par la manière parfaite dont il est dressé, que par « sa taille et son poil uni et luisant. Comme son extrême utilité « le met à l'abri des mauvais traitements, il n'est ni paresseux, « ni stupide, ni têtu. On voit des attelages de trois et même de « six trotter sans le secours du fouet ou d'autres moyens d'exci- « tation, et à la seule voix du maître, qui est assis sur l'un d'eux, « quelquefois accompagné de sa femme placée sur un second, « tandis qu'un troisième porte son enfant, brillant de santé et « d'embonpoint. Le nombre de ces animaux doit être immense « dans l'île ».

Ainsi, en 1835, nous voyons nos cultivateurs faire usage de quelques animaux domestiques, surtout de l'âne, comme moyens de transport.

Cinquante six ans plus tard, 1891, les choses se sont-elles transformées ?

Si je ne voulais me rapporter qu'à ce que j'ai vu et qu'à ce que je sais, je pourrais répondre par un seul mot : Non.

Mais j'aime mieux montrer, par les résultats des observations des autres, que sous ce rapport non plus nos cultivateurs n'ont fait aucun pas en avant.

Ce fut en 1886 que M. de Molinari visita Haïti pour la première fois. A l'égard de nos moyens de transport, voici ce que contient son livre, à la page 222 : « Les paysannes....... descen-
« dent le matin des hauts mornes, les unes à pied en portant sur
« la tête leur lourd fardeau de légumes et de fruits, les autres as-
« sises sur leurs ânons au milieu des gerbes d'herbe de Gui-
« née ».

Enfin, l'année suivante, M. le général Légitime écrivait, dans sa brochure sur la propriété foncière en Haïti : « En attendant,
« facilitons, dit-il, par des mesures propices l'existence et le com-
« merce de ceux qui, de la Nouvelle-Tourenne, de Furcy, des
« Cahos, de Vallière, font, chaque semaine, *plus de neuf lieues*
« (36 kilom.) *à pied* pour venir alimenter nos marchés ».

Donc, nos cultivateurs ne connaissent encore, comme moyens de transport, que leur tête ou le dos d'un âne, d'un cheval ou d'un mulet ; et c'est grâce à ces animaux qu'il font des *neuf lieues*, parfois des *cinquante milles*, afin de se rendre dans nos villes pour, en fin de compte, ne tirer aucun profit de toutes les peines qu'ils se donnent, quand ils ne sont pas obligés de faire ces trajets à pied.

Tels sont les faits. Ils attestent que jusqu'à ce jour — tandis que nous n'avons pas encore de bons canaux d'irrigation, ni de routes en quantité suffisante et toujours praticables, ni un mode de transport convenable — nos braves cultivateurs, réduits à l'emploi de leurs seules forces musculaires, croupissent encore

dans les ornières vieilles de plusieurs siècles, alors que dans tous les pays civilisés, où l'on s'occupe de la culture de la terre, fonctionnent des machines perfectionnées qui permettent de réaliser dans une récolte plus du double de ce qu'on récoltait autrefois.

Dire que depuis cent ans bientôt, c'est dans cette triste situation que vit notre population rurale composée, au moins, des trois quarts des habitants du pays !

En présence de cet état de choses, à quoi devait-on s'attendre, si ce n'est à une décroissance progressive de notre production agricole en général ?

Nous allons suivre cette production dans ses diverses phases, à partir de l'année 1789, époque où commencèrent les ruines de la plus belle colonie qu'ait possédé la France, et en envisageant cette production dans ses principales branches.

Je suis au regret d'annoncer au lecteur que les tableaux présentés ici sont incomplets, des documents faisant défaut, à cause de l'irrégularité qui existe dans les archives d'Haïti. Il m'a été impossible parfois d'y trouver même les pièces officielles les plus importantes, celles qui devraient cependant exister dans notre pays par milliers d'exemplaires.

Voyons d'abord la production du café.

Le tableau ci-après démontre qu'à partir de l'année 1789, où elle s'était élevée à 88 millions de livres, la production du café, jusqu'en 1891, n'a pas cessé de flotter entre 22 et 78 millions de livres, ce dernier chiffre n'ayant été obtenu qu'une fois, pendant une période d'à peu près soixante-treize ans. De sorte qu'aujourd'hui, la quantité moyenne de la production est de 56 millions de livres.

Dans cette année 1789, la colonie possédait plus de 2.810 habitations de café, chacune ayant, à peu de chose près, le double de ce que chaque grande plantation actuelle renferme de carreaux de terre.

Parlant des habitations de Saint-Domingue, M. Drouin de Bercy, dont nous dirons plus loin les titres, rapporte que celles

de second ordre, qui avaient cent carreaux, étaient couvertes de plantations de toutes sortes.

Tableau comparatif de la production du café.

Années	Nombre de livres	Années	Nombre de livres
1789	88 millions et plus[1].	1861	45 millions et plus.
1818	26 —	1862	54 —
1819	22 millions.	1863	71 —
1820	25 —	1864	45 —
1821	29 —	1866	55 —
1822	24 millions et plus.	1871	43 —
1824	46 —	1873	64 —
1835	48 —	1874	54 —
1843	35 millions.	1875	72 —
1845	41 millions et plus.	1876	72 —
1853	48 —	1877	52 —
1856	50 millions.	1878	54 —
1857	46 —	1879	47 —
1858	46 millions et plus.	1880	55 —
1859	41 —	1890	56 —
1860	60 —	1891	78 —

De la culture du café, portons nos regards sur l'industrie et d'abord sur quelques industries agricoles.

[1] La quantité expédiée en France seulement, dit A. Bonneau, s'élevait à 76.835,219 livres. D'après Lepelletier de Saint-Remy, elle était de 68.151.180 livres pour l'année 1790. Bonneau assigne ce dernier chiffre à l'année 1791.

CHAPITRE III.

INDUSTRIE.

I.

Considérations.

Nous avons dit que grâce aux produits du sol, les habitants d'un pays pourvoient, dans une large mesure, à l'entretien de leur vie, d'abord en ce qui concerne les aliments.

Mais, pour se conserver la vie, ces habitants n'ont pas besoin que de la nourriture. Il faut de plus qu'ils se mettent à l'abri des variations de l'atmosphère. De là, la construction des demeures qui leur permettent d'échapper à l'inégalité des saisons, aux torrents de la pluie, à l'ardeur du soleil, et, s'ils habitent un climat sujet aux frimas, à la rigueur du froid.

Ici encore, ils auront recours en grande partie à la terre. Tout en la remuant pour y trouver des aliments, ils y chercheront aussi des éléments nécessaires, non seulement pour obtenir ces aliments avec la plus grande facilité et la plus grande abondance possibles, mais encore pour y trouver de quoi se vêtir, se loger, en un mot de quoi se rendre l'existence aussi agréable qu'ils le pourront. Alors, d'un peuple de cultivateurs ils deviendront un peuple industriel, plutôt un peuple à la fois d'agriculteurs et d'industriels; d'industriels, quand ce ne serait que pour le strict nécessaire de la vie.

C'est, en effet, un principe aujourd'hui consacré par la science économique que, dans un pays, pour réaliser un équilibre social plus ou moins parfait, il faut qu'il y ait au sein de la société comme deux peuples : l'un producteur exclusif du travail agri-

cole, l'autre producteur exclusif aussi du travail industriel ; et tous les deux consommateurs des produits.

A moins de difficultés invincibles, il y aurait aberration de la part d'un peuple à se livrer exclusivement à l'une ou à l'autre de ces deux branches de l'activité économique des nations, les deux étant indispensables à l'existence humaine.

En dehors de la question d'existence, on peut voir dans l'industrie un autre facteur des plus utiles. « C'est elle — dit l'éminent économiste français, Wolowski, l'illustre membre de l'Institut — c'est elle qui crée les vastes agglomérations urbaines qui deviennent de grands foyers de mouvement intellectuel. C'est par la réunion d'un très grand nombre d'hommes dans les villes que s'opère un vif échange d'idées. Une société composée en majeure partie d'agriculteurs restera toujours assez primitive. D'autre part, l'industrie crée la classe moyenne, facteur très puissant du développement intellectuel d'une nation. Par la nécessité où elle se trouve de s'appuyer sur la science, l'industrie donne une grande impulsion à l'étude des lois de la nature. De plus, la variété des occupations des citoyens amène une différenciation des facultés mentales qui est très profitable à l'organisme collectif. »

Tels sont les principaux avantages de l'industrie. Une nation donc tout entière doit réaliser le groupement des deux genres de travaux : le travail agricole et le travail industriel.

Si le territoire qu'occupe cette nation renferme les premiers éléments du travail industriel, ce qu'on nomme les matières premières de l'industrie : le charbon, le fer, etc., cette nation deviendra, par le fait, promptement et naturellement industrielle, à moins que l'agriculture ne trouve tous les éléments indispensables à son développement et pourvu que nulle entrave ne vienne arrêter ou gêner l'essor de l'industrie elle-même.

Les choses suivant une marche normale, c'est-à-dire la nation s'étant engagée dans ces deux voies de production, la première, l'agriculture, ne cessant pas de croître, la seconde, l'industrie, la suivra dans une mesure plus ou moins égale. De cette manière,

sans secousses et sans effroi pour l'avenir, la société regardera augmenter sa double population qui ne manquera pas de trouver dans la fécondité incessante du sol les ressources assurées de son alimentation.

Cette situation que nous venons d'exposer devrait être précisément et depuis longtemps celle de la nation haïtienne.

En effet, la terre féconde et riche d'Haïti pouvant largement alimenter sa population actuelle, celle-ci peut suffire amplement à la création et au développement d'une foule d'industries utiles.

C'est là un fait indéniable, car, quand on considère les richesses naturelles de notre sol, ce qui s'impose le plus à l'attention, ce sont les conditions exceptionnellement favorables dans lesquelles il se trouve, au point de vue industriel. Il peut donner des matières premières diverses et en abondance : au premier rang, la houille, agent général, et, d'autre part, tous les minerais, le fer, le cuivre, l'étain, etc., etc.

Cependant l'industrie, jusqu'à ce jour, a, on peut le dire, vainement tenté de s'y implanter ; et toute la faute, certes, revient à la plupart de ceux qui se sont trouvés à la tête de notre administration.

Loin de favoriser le développement de quelques industries qui y existaient dès les premières années de notre indépendance, on les a vus laisser les unes disparaître, faire souvent obstacle à l'éclosion des autres, toujours pour des motifs politiques et purement personnels, se plaisant davantage à voir passer à l'étranger toutes nos matières premières qui nous reviennent, après avoir subi des transformations plus ou moins grandes, s'opposant ainsi au développement régulier et harmonique de la nation.

II

Coton. — Sucre. — Indigo.

En passant en revue les principales industries qui existent en ce moment en Haïti, est-il possible de ne pas éprouver un bien

vif regret, en constatant que nous ne possédons pas encore un seul établissement auquel on puisse donner le nom de manufacture, pour quelque production industrielle que ce soit?

Même les industries agricoles que l'on avait vues prendre une extension considérable, sous le régime colonial, sont aujourd'hui ou de purs souvenirs ou dans une complète décadence. Il en est ainsi, par exemple, des industries cotonnière et sucrière.

Suivons le mouvement d'abord de l'industrie cotonnière.

Tableau présentant la quantité de coton exportée d'Haïti à diverses époques.

Années	Destinations	Nombre de livres
1789	Divers pays...............	8.400.000 [1]
1790	France..................	6.286.126
1801	Divers pays..............	2.480.000
1818	—	384.001
1819	—	214.962
1820	—	345.341
1821	—	820.563
1822	—	592.360
1823	—	323.806
1824	—	1.028.045
1835	—	1.649.717
1842	—	880.317
1843	—	2.000.000
1853	—	557.480
1858	—	451.200
1859	—	938.035
1860	—	2.500.000
1861	—	1.139.439
1862	—	1.473.853
1890	—	2.561.145
1891	—	994.207

De 1789 à 1823, l'exportation avait donc diminué de 8.076.194

[1] « Vers la fin du siècle dernier, la colonie française envoyait à la « *métropole* 6 à 7 millions de livres de coton. » — A. Bonneau.

livres pour se relever et monter jusqu'à 2.000.000 de livres en 1843. A partir de cette dernière année, la décroissance a été rapide. — La cause n'en peut être que la période de bouleversement que traversa le pays, à la chute de Boyer, et qui, d'ailleurs, entrava toutes les branches de la production nationale.

Dès 1860, nous voyons l'exportation prendre un nouvel essor, se maintenir jusqu'en 1864-1865, grâce à la guerre de la sécession qui arrêta les envois des Etats-Unis en Europe, et aux primes que Geffrard établit pour encourager les exportateurs.

Cette lutte terminée, et malgré le maintien des primes, la culture se remit à décroitre.

« La fin de la guerre — dit M. Saint John — fit, en peu de mois,
« diminuer le prix du coton de 3 fr.10 à 1 fr.10 ; cette baisse dé-
« couragea les agriculteurs qui en négligèrent dès lors la pro-
« duction.

« Dans les derniers comptes rendus du commerce d'Haïti, la
« quantité exportée de tous les points de la République n'est
« plus indiquée. »

La statistique publiée par la Banque nationale d'Haïti accuse — dit le journal *La Semaine*, numéro du 9 avril 1892 — 2.561.145 livres pour l'année 1890 et 994.207, pour l'année 1891, ce qui fait, dans l'intervalle d'un an, une diminution de 1.566.938 livres.

Que donnera l'année 1892 ? Nous l'ignorons. Ce que l'on peut dire sans crainte d'errer, c'est que la production du coton tend sans cesse à décroître.

Tel est l'état auquel est réduite la culture du coton dans ce pays où, en 1791, on voyait s'élever 705 plantations, comptant en tout 24.018.336 cotonniers.

En somme, depuis que nous sommes maîtres d'Haïti, la culture du coton n'a jamais pu donner même le tiers de son plus fort rendement d'autrefois.

Si, de l'industrie cotonnière, nous portons nos regards sur l'industrie sucrière, notre stupéfaction sera complète.

En 1789, on a vu cette dernière industrie fournir à l'exporta-

tion 54.000.000 de livres de sucre blanc, et 107.000.000 de livres de sucre brut. Il y avait alors sur tout le territoire 451 sucreries pour le sucre blanc, et 341 pour le sucre brut.

Deux ans plus tard, en 1790, on comptait à saint Domingue 813 plantations de cannes à sucre, 362 usines pour la fabrication du sucre brut et 182 distilleries de rhum, tous ces établissements produisant sur une vaste échelle.

Malgré les entraves apportées à la marche de la production générale par les agitations auxquelles, à ce moment, la colonie était en proie, pendant cette dernière année, telle a été la prospérité de l'industrie sucrière que l'exportation, pour la France seulement, s'éleva à 163.405.220 livres, comprenant 93.177.512 livres de sucre brut et 70.227.708 livres de sucre blanc [1]

Comme l'on sait, la guerre de l'Indépendance avait promené ses ravages sur tout, et les établissements dont il est ici question n'avaient pas été épargnés. Après l'évacuation de St-Domingue par les débris de l'armée expéditionnaire, il n'y avait debout pas même le quart des usines que l'on voyait naguère en si grand nombre dans la colonie et si prospères.

Après la guerre, et même au moment où Haïti et la Dominicanie ne formaient qu'une seule République, la production n'a pas cessé un instant de marcher à sa ruine.

Voici quel a été son mouvement :

1818.	1.900.000	livres.
1819.	875.243	—
1820.	413.463	—
1821.	600.000	—
1822.	200.000	—
1823.	14.920	—
1824.	5.166	—

Plus tard, en 1835, un voyageur européen parlait ainsi de la production du sucre dans nos plaines.

[1] Lepelletier de Saint-Remy. D'après A. Bonneau, la quantité en 1791 était de 70.227.608 livres de sucre blanc, et de 93.091.112 livres de sucre brut.

Plaine du Cul-de-Sac. — « Quoique les sucreries fussent dis-
« séminées à une certaine distance les unes des autres, elles
« étaient en si grand nombre qu'elles paraissaient se toucher. Les
« vastes habitations des propriétaires faisaient face à la grande
« route...... On ne voyait de toutes parts et continuellement que
« des multitudes d'hommes occupés, tant dans les maisons que
« dehors ; que les routes étaient presque sans interruption, le
« jour et la nuit, traversées par des chevaux, des bestiaux, des
« voitures et des carrosses......

(C'était pendant la période coloniale.)

« Nous traversâmes la Grande-Rivière, dont le lit est large et
« pierreux, et les bords stériles et désolés ; nous avions en vue
« la gorge obscure de la montagne par laquelle elle se fait jour
« pour se répandre dans les plaines. Sur notre route s'étendait
« une espèce de commune, d'un demi-mille de longueur...... Des
« bouquets d'arbres verts, au feuillage touffu, qui se montraient
« sur une hauteur, nous annoncèrent que nous approchions des
« fertiles campagnes de Digneron......

« L'habitation du propriétaire, édifice nouvellement bâti, spa-
« cieux et élégant, sur une plate-forme d'une pente douce, fait
« face au moulin et à la bouillerie...... Le moulin à eau est dans
« le même style que celui de Moquet. Tout respirait autour de
« nous le travail et l'activité. C'étaient des voitures qui passaient
« et repassaient, ramenant des champs les cannes qu'on venait
« d'y couper ; c'était le bruit uniforme et tranquille des roues
« du moulin, et le fracas de l'eau qui les mettait en mouvement......

« Cette propriété ne comprend aujourd'hui que les trois quarts
« de l'ancienne habitation qui passait pour une des plus considé-
« rables du Cul-de-Sac, et qui a maintenant la réputation d'être
« l'une des mieux cultivées de ce district : elle occupe environ
« cinquante familles ou deux cents individus, jeunes et vieux,
« comme cultivateurs. Son produit annuel est de 150,000 kilos[1] de
« sucre et de 50,000 kilos de sirop. En 1817 et en 1818, on y fit
« près de 230,000 kilos de sucre, avec la quantité proportion-
« nelle de sirop et de tafia.....

[1] Environ 300,000 livres, la livre équivalant à peu près au demi-kilogr.

« Maturé est situé sur la pente rapide de la montagne de Bel-
« levue..... Le pays est entrecoupé d'une infinité de routes ; des
« chaumières et des moulins à sucre animaient le passage, *les*
« *uns en ruines, au milieu d'un désert*, et d'autres nouvellement
« bâtis et dont on voyait la fumée ondoyer au milieu des champs
« de cannes, divisés en carrés par des lignes de haies verdoyantes
« qu'arrosent les nombreuses rigoles qui tirent leurs eaux de la
« Grande-Rivière.....

« Nous passâmes à Vaudreuil.... Plus loin, Joineau, propriété
« du général Lerebour, nous offrit tout ce qui annonce un re-
« nouvellement de la culture de la canne, sur une grande échelle.
« Les champs ont l'apparence d'un vaste et magnifique parc, et
« la construction des bâtiments et des usines est admirable.....

« La plaine se développe en amphithéâtre sur le bord de la mer,
« à cinq lieues de l'est à l'ouest ; les cantons des Vases et du Bou-
« cassin en forment les deux extrémités ; l'Arcahaie et les Bretel-
« les sont au centre....... « On y voyait jadis *quarante-huit sucre-*
« *ries*, occupant de vingt à quarante carreaux. On en tirait aussi
« de l'indigo et du coton ».

Comme l'on voit, dans la seule plaine du Cul-de-Sac, l'industrie sucrière, en 1835, se trouvait dans un état satisfaisant. La seule sucrerie de Dignerpon était arrivée à produire, dans l'année, 230,000 kilos de sucre. Maturé était couvert de moulins, malgré le grand nombre d'usines alors en ruines. De l'Arcahaie à Bretelles on en comptait quarante-huit.

Cependant, déjà sous Pétion et Christophe, la production du sucre avait baissé à un tel point, nous dit M. Saint John, qu'on voyait le moment où elle allait disparaître, quand par des mesures énergiques, Christophe obligea les gens du peuple à se remettre au travail, en leur donnant les vastes terres des anciens colons, à la condition qu'ils produiraient une certaine quantité de sucre, sous peine de perdre leur concession. Alors, la production annuelle était toujours assez importante.

Mais à la mort du *roi du Nord* « la fabrication se remit à dimi-
« nuer tellement que le sucre ne parut bientôt plus sur les listes

« d'exportation que comme article peu important, et dans le but « de gagner des primes. En 1818, l'exportation en était tombée « de 161.000.000 de livres à 1.900.000 et en 1821, à 600.000, « pour disparaître ensuite des mercuriales. »

En effet, en consultant le catalogue des produits d'Haïti, exhibés à l'exposition universelle de Paris, année 1878, il est vraiment regrettable d'y voir figurer, comme produits d'exportation, des oranges, des pistaches, des piments en lieu et place de quelques livres de sucre. C'est là une preuve que notre pays, à ce moment, ne produisait plus de sucre.

Et ce qu'en 1862 disait M. Bonneau de cette industrie, en Haïti, est l'exacte vérité pour l'époque où nous sommes, à savoir que « la canne n'a pas cessé pourtant d'y être cultivée, et même dans « d'assez vastes proportions, pour la production du sirop et du « tafia, dont il se fait dans l'île une consommation malheureuse- « ment trop grande. »

A cet égard, voici ce que contient l'*Exposé général de la situation*, pour l'année 1888 :

« Comme conséquence de la baisse du sucre à l'étranger, les « propriétaires d'habitations qui se livrent à la culture de la canne « éprouvent des pertes considérables et font à peine leurs frais, « en raison du prix dérisoire que l'on obtient, pour le sirop. Nous « nous trouvons donc en présence d'une industrie frappée dans « son essence et qu'il est bien difficile de rétablir sur ces ancien- « nes bases de prospérité. Pour conjurer, autant que possible, le « mal qui en résulte, mon gouvernement s'attache à conseiller « aux propriétaires de diversifier leurs cultures et de s'occuper « de plantations de produits tels que le riz, la sésame, l'arachide, « les figues-bananes, le tabac, le coton, — tous articles impor- « tants d'exportation. »

Ainsi l'industrie sucrière n'alimente plus nos exportations. Elle ne fournit même plus à la consommation intérieure, car c'est l'étranger qui nous envoie le sucre que nous consommons et qui, produit de certaines plantes exotiques, de la betterave surtout, est tout à fait inférieur au sucre de notre canne.

Je n'ignore pas qu'aujourd'hui encore, certains appréciateurs, principalement des industriels étrangers, soutiennent *mordicus* que le sucre de canne n'est nullement supérieur au sucre de betterave. Pour prouver, à ceux qui ne veulent pas l'entendre, que cette supériorité existe, je citerai les paroles suivantes qui se trouvent dans la *Biographie des grands inventeurs* de MM. Ch. Beaufrand et G. Desclosières.

On se rappelle qu'en 1806 le blocus continental rompant toute relation commerciale entre l'Angleterre et la France, celle-ci — qui tirait des colonies anglaises presque toutes les fabrications de l'industrie, notamment le sucre de canne, car elle n'avait plus Saint-Domingue, tandis que la communication avec ses propres colonies était difficile sinon impossible — dut se résoudre à devenir manufacturière.

Pour donner une vigoureuse impulsion à tous les genres d'industrie qui n'existaient pas en France, Napoléon se mit à encourager les inventeurs. Entre autres récompenses offertes, un million fut promis à quiconque remplacerait le sucre de canne par le sucre de betterave.

Cette prime aussi grosse qu'alléchante ne devait pas manquer de stimuler les esprits ingénieux et de rencontrer des conquérants. Effectivement, bientôt parurent les machines mortelles qui devaient anéantir jusqu'à la culture de la canne. Derosne avait présenté à la Société d'encouragement de Paris, des mécaniques de son invention et du sucre égalant 4 °/o du jus de betterave employé. Dès 1801, Delessert avait fait fonctionner sa raffinerie installée à Passy. De tels résultats étaient de nature à transporter de joie Napoléon 1er et à aviver son orgueil et sa haine contre la perfide Albion. — Mais le sucre nouveau avait-il tous les avantages du sucre de canne? — Répondre négativement eût été reconnaître d'avance la supériorité de l'Angleterre sur la France, dans l'industrie sucrière, et, partant, faire preuve du manque de patriotisme. Par contre, se prononcer en faveur du sucre de betterave eût été opposer une audacieuse sinon une ignorante négation aux lois de la science. — Aussi, celle-ci rencontra parmi les savants

d'alors de nobles et d'habiles défenseurs, en dépit de ce prétendu patriotisme. — Dès lors devait s'engager « le grand duel qui dure encore entre la canne à sucre et la betterave. » Chaptal — qui a laissé un nom illustre dans les annales des sciences, comme chimiste — occupait à ce moment le ministère de l'intérieur. « Le « ministre fut appelé à prononcer sur les parties belligérantes. « Son nom doit être en vénération chez tous les colons ; car il « aima mieux sortir de sa charge que d'établir dans son rapport « que le sucre de betterave était supérieur au sucre de canne. Il « fut d'ailleurs dédommagé de cette disgrâce : l'Empereur le « nomma sénateur. » Que l'on continue donc de soutenir que le sucre de canne n'est pas supérieur au sucre de betterave !

Revenons à Haïti. Un des plus riches planteurs de Saint-Domingue, M. de Saint-Venant, dans ses *Colonies modernes*, disait, en 1802, que d'après les calculs faits par des hommes compétents, annuellement le Nord peut produire 186.000.000 de livres de sucre, l'Ouest 280.000.000 et le Sud 91.000.000, sans préjudice des autres branches de la production générale.

Et c'est au moment où les colons allaient mettre l'industrie sucrière sur cette base nouvelle qu'éclatèrent les évènements que l'on sait.

Nous terminerons ce que nous avions à dire de la fabrication du sucre, en appelant l'attention de nos compatriotes sur les judicieuses études faites par M. Bonneau et relatives à l'industrie sucrière en Haïti.

Après les industries cotonnière et sucrière, parlera-t-on de la culture de l'indigo ?

En 1789, l'exportation de l'indigo s'était élevée à 1.808.700 livres. Il y avait dans la colonie 3.097 indigoteries. — La quantité expédiée en France seulement s'élevait, en 1790, à 930.016 livres. (Lepelletier de Saint-Remy).

La fabrication de l'indigo, depuis longtemps, est morte en Haïti.

Beaucoup d'autres industries agricoles, que nous passons sous silence, et qui autrefois contribuaient pour une large part à la

richesse totale du pays, sont maintenant ou en pleine décadence ou complètement abandonnées.

III

Réflexions.

Tout ce qui vient d'être dit prouve surabondamment que le sol d'Haïti, dans son rendement agricole, a énormément diminué, en dépit de ses avantages naturels et des débouchés que notre commerce a trouvés à l'étranger depuis plusieurs années.

En présence d'un tel état de choses on serait tenté de dire que nos populations rurales ont pris philosophiquement le parti de ne pas poursuivre l'amélioration de leur sort et de ne pas chercher un peu de bien-être.

Ce serait une grande erreur de le croire. Ce que l'on pourrait prendre pour de l'indifférence ou du manque d'initiative s'explique par les circonstances, ainsi que nous venons, du reste, de le constater.

Toutes ces particularités ne devaient, à un moment donné, et naturellement, que se coaliser pour appauvrir l'agriculture et les cultivateurs d'Haïti.

Certes, ce dont bien peu d'hommes, chez nous, se soient déjà aperçu, c'est que tels sont les moyens dont disposent surtout nos petits cultivateurs que tout ce qu'ils peuvent faire n'aboutit maintenant à peu près qu'à récolter des vivres pour leur propre subsistance, se contentant d'un léger surplus qu'ils apportent sur nos marchés du samedi.

Voyez-les dispersés dans les champs, poursuivant leur obscure carrière, ces hommes qui, ne participant à aucun des agréments de notre société, en supportent au contraire toutes les charges et sont entièrement sacrifiés à l'égoïsme de quelques-uns ! Les voilà attachés à cette terre dont ils ne parviennent rarement à posséder une parcelle qu'après les plus grandes difficultés du monde, la défrichant de leurs mains, sans aide, en tirant à peine

de quoi subsister avant de finir par l'engraisser de leurs cadavres ! Ils semblent n'avoir reçu le jour que pour partager, durant leur existence, la vie des végétaux qu'ils cultivent. Comme eux, ils sont, en quelque sorte, condamnés à pousser et à s'entretenir par la seule vertu de cette sève nutritive dont la nature a pourvu tous les corps organisés.

Tandis que l'homme de la cité jouit de presque tous les avantages de la civilisation, ne sont-ils pas libres, eux, de brouter l'herbe, à l'instar des bêtes dont ils se servent ? Ne possédant, pour tout abri, que des cabanes mal construites, ils exposent continuellement aux pluies et aux vents leurs membres brisés et paralysés de douleurs. Presque tous, ils n'ont d'autre propriété dans le monde que celle de leur misère, d'autres distractions dans la solitude que celles des intempéries du ciel, d'autres douceurs pendant leur séjour ici-bas que celles de l'accouplement, et dans l'esprit d'autres lumières que celles de la raison primitive.

Ne s'écartant jamais du point topographique où le hasard opère leur création — à moins toutefois qu'ils ne soient forcés, sac au dos et fusil sur l'épaule, à aller se faire égorger sur le champ de bataille de la guerre intestine — ils n'ont pas la moindre idée de l'influence qu'est capable d'exercer sur leur sort une connaissance scientifique même de leur métier. L'éducation pour eux, est chose absolument inconnue.

Quant à ces grandes inventions auxquelles s'est élevé le génie de la race humaine, ils n'en ont même pas le soupçon. Réduits, en un mot, au rôle muet et passif de machines ; ayant à peine l'instinct qui révèle à l'homme sa dignité d'homme ; ne se doutant seulement pas qu'ils sont partie intégrante de quelque chose qu'on nomme un corps social ; baissant craintivement la tête sous des lois qu'ils ne sont pas en mesure de comprendre ; ne connaissant, par-dessus tout, qu'un dieu-despotisme qu'on leur met sous les yeux dès leur enfance et devant lequel seul ils savent trembler, ces infortunés sont enchaînés encore à l'état presque primitif, de la famille.

Dans l'impossibilité où ils sont de songer à la moindre écono-

mie, puisqu'ils satisfont, tout au plus, aux exigences du besoin le plus pressant, ces malheureux végètent sans nul espoir d'avenir ; bien plus, ils abrègent cet avenir, ils diminuent la somme présumable de leurs jours, grâce aux travaux auxquels ils sont obligés de se livrer et que dans les pays civilisés on ne donne plus à exécuter même aux bêtes de somme ; encore faut-il que, venus sur nos marchés, « faute d'y trouver un écoulement facile « de leurs produits », ils « courent nos villes de porte en porte, « offrant quelques légumes, quelques fruits ; et ne rapportant « chez eux, à la fin, qu'une modique somme de quarante à cin- « quante centimes [1] ».

Qu'arrive-t-il, dans tout pays, lorsque de tels faits se produisent au sein de la population rurale ? — Il arrive tout simplement que cette population fuit les champs et afflue dans les villes.

C'est précisément ce qui a lieu dans notre pays. Depuis plusieurs années, nos campagnes se dépeuplent au profit des villes ; des colonies entières — qui fourniraient de vigoureux cultivateurs — émigrent dans les centres commerciaux où elles espèrent pouvoir plus facilement subsister. Ce mouvement s'accélère de lui-même. Plus nos villes s'emplissent de ces familles, plus nos populations rurales tendent à s'y porter, offrant ainsi des débouchés à la misère ; et ce déplacement, comme on devait s'y attendre, n'a pas manqué de produire les effets les plus fâcheux pour la moralité privée, pour l'ordre et pour la tranquillité publics.

Voici de quelle manière M. le général Légitime expose les faits, dans sa brochure plus haut mentionnée : « Ainsi — dit-il — « comprend-on déjà pourquoi il y a tant de campagnards qui « émigrent vers les villes pour y mener une existence éphémère, « ou faire un métier aléatoire comme celui de journalier, de por- « tefaix, de trieuse de café, ou porteur de salaisons ».

Et en note : « Les journaliers à qui l'on donnait autrefois une

[1] *Propriété foncière en Haïti.* (Légitime).

« piastre par jour, reçoivent aujourd'hui 50 centimes. Les trieu-
« ses de café ont P. 2,50 par semaine. Quant à ces femmes qui
« portent leur baquet de salaisons, sur lesquelles ruisselle une
« saumure infecte, elles ne gagnent que dix centimes par jour.
« Dire que la culture de la terre, en Haïti, rapporte moins que
« cela en beaucoup d'endroits.

« Telle est la condition dans laquelle pourtant aiment à les
« voir les politiciens qui reprochent aux autres de ne pas aimer
« assez leur race comme si la nation était formée d'hommes d'une
« race autre que la race haïtienne ».

M. le général Légitime peut parler de l'état de nos agriculteurs avec compétence, car il a déjà géré le Ministère de l'agriculture en Haïti, haute mission qui suppose que celui qui la remplit est toujours bien au courant de notre production agricole, des moyens dont l'homme des champs, dans notre pays, dispose, de ce qui lui est nécessaire pour améliorer la culture de la terre et parvenir ainsi à lui faire rendre une large part de ce qu'elle renferme d'abondance et de meilleur.

Par tous ces faits, on peut donc dire que depuis la date de l'indépendance d'Haïti, depuis bientôt cent ans, l'agriculture végète, prisonnière qu'elle est dans la routine, dans le mépris et dans l'oubli.

Pas de système hydraulique facilitant l'irrigation des champs ; pas d'outillage aratoire convenable ; pas assez de voies de communication ; pas d'entretien pour celles qui existent ; moyens de transport tout à fait rudimentaires, ce qui signifie qu'ils ne sont pas d'une bonne valeur, le tout se résumant en ceci : l'agriculture s'en va, privée de secours.

Comme conséquence d'une semblable situation, combien de propriétés rurales sont abandonnées ! Que de terres, autrefois cultivées, sont devenues des savanes, depuis que nous sommes maîtres de ce sol d'une fécondité incomparable !

Constatons d'abord ce qu'en 1818 y voyait un visiteur français, M. Rouzaud : « La belle plaine de Port-au-Prince, celles non
« moins intéressantes de Léogane et des Cayes, autrefois si bien

« cultivées, si bien meublées [1], sont à présent en savanes, ou à « peu près; la culture, qui ne peut s'étendre que lentement, « n'atteindra de plusieurs siècles, peut-être jamais, l'état floris- « sant et de produit du passé. Les bras ne manquent point, mais « ils ne s'emploient point, ou s'emploient très peu ».

Dix ans plus tard il n'y avait encore aucun changement sensible.

Pour se faire une idée approximative de l'état dans lequel doit être, à l'heure présente, nos compagnes, on n'a qu'à consulter les rapports adressés au Chef de l'Etat, à une époque passée, par nos commandants d'arrondissement et de commune.

Du reste, voici un tableau que j'ai formé à cet égard et dont le contenu a été extrait du tome VII du *Recueil général des lois et actes du gouvernement d'Haïti.*

Tableau de l'état de nos campagnes.

		Habitations en dépérissement	Habitations abandonnées	Habitations incultes
Arrondissements	Mole Saint-Nicolas.	88	51	»
	Gde Rivière du Nord.	324	16	42
	Fort-Liberté.	126	»	»
	Tiburon.	»	»	1.183
	Limbé.	595	»	»
	Aquin.	171	46	19
	Cayes.	492	7	58
	Jacmel.	42	»	»
	Mirebalais.	«	693	»
	Léogane.	401	9	»
	Cap-Haïtien.	1.398	350	»
Communes	Port-au-Prince.	12	un petit nombre	»
	Pétion.	30	»	»
	Croix-des-Bouquets.	57	51	4

[1] Pourvues de demeures pour les cultivateurs.

Les rapports des commandants des arrondissements et des communes ici mentionnés ont été faits pendant les années 1839 et 1840.

Ce que je n'ai pas manqué de relever dans quelques-uns des tableaux accompagnant ces rapports, ce sont les observations qui suivent le tableau dressé pour chaque section de commune, observations dans lesquelles il est assez souvent question de chemins défoncés par les pluies, de routes en mauvais état, de terres abandonnées à défaut d'eau.

Ce qu'il ne faut pas non plus oublier, c'est que tous les arrondissements militaires de la République ne sont pas portés sur le tableau, faute de renseignements sur plusieurs de ceux qui n'y figurent pas et qui sont en nombre assez considérable. De sorte que la quantité d'habitations rurales en dépérissement, abandonnées ou incultes, à cette époque, doit être plus grande que celle contenue ici.

J'aurais mieux aimé présenter des extraits de rapports de ce genre, portant des dates plus récentes ; malheureusemement, toutes mes recherches ont été infructueuses, et j'en conclus que depuis 1840 on ne s'est jamais occupé de savoir, par ce procédé aussi simple que clair et fécond en bons résultats, si la culture de la terre a diminué ou pris de l'extension. D'ailleurs, il ne pouvait en être différemment, surtout pour ce qui concerne les deux ou trois années suivantes, car à partir de 1841-1842, les autorités militaires qui seules faisaient ces rapports et tableaux devaient naturellement ne plus s'en occuper, absorbées qu'elles étaient par les mesures purement militaires auxquelles elles avaient à songer pour assurer le maintien du gouvernement du président Boyer, à ce moment déjà assez vivement inquiété.

En 1843 éclata la guerre civile qui se termina par l'exil de Boyer.

Nous savons que depuis la chute de ce président jusqu'à ce jour le pays n'a pas cessé de rouler de révolution en révolution, chacune ne laissant jamais d'ajouter aux ruines anciennes des ruines nouvelles, tant dans les villes que dans les campagnes.

A propos de ruines dans nos campagnes, voici ce que, en 1835, constatait sur différents points du territoire, l'auteur du Mémoire que nous connaissons :

Commune d'Ennery — 30 décembre. « Je m'empressai de « saisir l'occasion qui me fut offerte, de la manière la plus obli- « geante, par le capitaine-commandant Mouscardy, de faire avec « lui et l'administrateur du district, une tournée sur les fron- « tières de l'ancienne colonie. Après une journée de repos, et « monté sur un cheval frais, le mien étant resté au vert sur les « collines, je traversai avec ces messieurs *les ruines de la planta- « tion de Sausy*, où *Toussaint-Louverture* revit ses enfants que le « gouvernement français lui renvoyait.

« Nous passâmes au-delà de la *plantation de la Rivière, jadis si « florissante, et aujourd'hui un monceau de ruines*. Les savanes de « la montagne, autrefois arrosées par un aqueduc jeté sur un « ravin profond, répandent encore sur le paysage un air de ver- « dure et de fraîcheur. »

6 janvier. « J'ai parcouru cette après-midi les bords de la « Quinte, dont le lit est entièrement à sec. J'ai traversé le petit « village des Cahos, agréablement situé parmi des palmiers et le « long de champs de millet et de coton, avec de belles clôtures « en bois de campêche. De là, je me suis rendu à *Cocherel*, *une « des propriétés que faisait exploiter Toussaint* lorsqu'il était com- « mandant en chef, mais qui est *maintenant abandonnée*. »

10 juillet. « Avant que la révolution eût transformé en un « *désert* les *fertiles plaines* du Cul-de-Sac, elles étaient si bien ar- « rosées, la culture y était si florissante, qu'elles n'offraient à « l'œil enchanté qu'une verdure perpétuelle ; les champs étaient « sillonnés de grandes routes et de sentiers bordés de citron- « niers, d'orangers et de bois de campêche......

« Les *ruines que l'on voit encore aujourd'hui parmi quelques touffes « d'arbres d'anciens jardins* sont des vestiges qui indiquent suffi- « samment la puissance et la richesse des premiers propriétaires « du sol, *et les beautés de cette terre aujourd'hui désolée*. »

Si ces campagnes se trouvaient dans le triste état que nous

venons de constater, de 1835 à 1839-1840, époque où l'ordre, la tranquillité et une assez bonne administration existaient dans le pays, quel aspect désolant, vues dans leur ensemble, ne doivent-elles pas avoir, depuis tant d'années que les armées de nos guerres civiles y promènent, avec la mort, l'incendie et les dévastations ?

Cet état est assurément une suite de l'existence politique que nous n'avons pas cessé de mener.

En effet, est-ce qu'à côté de nos crises politiques ne se fait pas sentir une grise agricole qui, pour être de temps à autre adoucie par des expédients, n'existe pas moins depuis fort longtemps, et grâce à l'imprévoyance de nos administrateurs ?

D'ailleurs, la triste situation de nos populations rurales — qui sont les premières à souffrir de l'état de choses dominant — est un fait social qui devait ne pas attirer sérieusement l'attention de nos divers chefs d'Etat et ministres, d'autant plus que ces populations souffrent sans se plaindre hautement, sans manifester brutalement leur juste mécontentement, puisqu'elles n'agitent point le pays comme le font les classes pauvres et remuantes de nos villes.

Cependant ces ruraux — dont la misère échappe toujours aux regards de nos hommes du pouvoir — méritent, bien plus qu'aucune autre classe de la nation, toute leur sollicitude, ne fût-ce qu'au point de vue — jugé seul appréciable de nos jours, dans notre pays — au point de vue du nombre. Mais, nos gouvernants n'ont pas assez de temps pour y songer.

Est-à-dire que le mot agriculture ne sort jamais de leur bouche ? — Nullement. Au contraire, ce mot est l'un de ceux qu'ils prononcent le plus, dès qu'il s'agit de dépenses soi-disant d'intérêt général.

Ainsi, ouvrez un budget quelconque de la République, vous verrez qu'on consacre, chaque année, une somme assez forte aux dépenses nécessitées par l'agriculture.

J'ai en ce moment à côté de moi plusieurs de ces budgets.

Je prends celui sur lequel le hasard met ma main. Sur une des pages je lis :

Jérémie. — Agriculture.

« Les dépenses de l'agriculture, dans cet arrondissement, « pour le dernier exercice budgétaire, se sont élevées à *dix-neuf « mille cinq cent cinquante piastres.* » (P. 19.550), ce qui fait à peu près 97.750 francs.

A la vue de ce passage, qui peut hésiter à dire qu'en Haïti l'Etat s'occupe sérieusement de l'agriculture ? — Puisque chaque année une somme presque égale est portée au budget pour chaque arrondissement, l'agriculture doit avoir déjà subi dans toute l'étendue de la République de très grandes améliorations. Depuis plus de soixante ans, cette somme se répétant tous les ans, les campagnes d'Haïti doivent être pourvues d'un outillage perfectionné ; les machines, pour la préparation du café principalement, doivent en ce moment y pulluler. Tel est, sans nul doute, le langage que peut tenir toute personne sensée qui se contente de lire le passage du budget que nous venons de citer.

Mais, quelle désillusion, quand on se met à faire l'analyse de ces 19.550 piastres, quand on se rend compte de l'emploi qui en est fait !

Comment est toujours répartie cette somme ? Elle est répartie ainsi qu'il suit :

Appointements des inspecteurs. . . . . . P. . . .	1.860
Appointements de la police rurale.	17.280
Dépenses extraordinaires.	410
Frais de transport.	»
Total.	19.550

Ainsi, dans un seul arrondissement, l'arrondissement de la Grand'Anse, ayant pour chef-lieu la ville de Jérémie, 19.550 piastres sont dépensées pour entretenir des inspecteurs ruraux et une police rurale, sans qu'il soit donné un centime pour l'amélioration de la culture du café ou d'autres produits agricoles d'Haïti.

Une somme presque égale, employée de la même façon, est inscrite chaque année dans notre budget, pour chacun des vingt-quatre arrondissements militaires de la République.

Et que font tous ces inspecteurs et toute cette police rurale? — Ils dévorent, en vrais parasites, une portion considérable des revenus de la nation, sans rendre le moindre service à nos populations rurales. A cet égard, on lisait dans *l'Exposé général de la situation*, année 1888.

« Malgré les sacrifices que l'Etat s'est imposés pour payer à « date fixe ses fonctionnaires et employés et les délivrer ainsi de « toute préoccupation étrangère aux exigences de leur charges, « j'ai le regret de constater que les officiers ruraux ne répondent « pas tout à fait à mon attente. Mon gouvernement continue à « exercer sur eux la plus active surveillance, afin qu'ils arrivent à « comprendre l'importance des devoirs qui leur incombent. »

Revenons à l'Autorité supérieure.

A la suite d'une dépréciation de notre café, due au mauvais état dans lequel il avait été livré sur les marchés étrangers, le Département de l'agriculture, pour toute mesure, insérait ceci dans ce même *Exposé général de la situation* : « Cependant l'autorité ne « cesse pas de faire aux cultivateurs d'instantes recommandations « pour l'amélioration de cette denrée, afin qu'elle obtienne des « prix plus rémunérateurs. »

Et c'est ce que nos hommes d'Etat appellent, dans tous les temps, « venir en aide à nos cultivateurs ; améliorer l'agriculture. »

Ne doit-on pas dire que nos gouvernements, jusqu'ici, au lieu de songer à l'amélioration de la culture du sol, ne pensent toujours, au contraire, qu'à tirer le plus qu'ils peuvent du peu que l'agriculture parvient à donner, grâce à la sueur de nos hommes des champs répandue en abondance?

Ce n'est point là une accusation gratuite.

En effet, comme nous le verrons plus loin, l'industrie proprement dite n'est pas encore arrivée, en Haïti, à un degré de développement qui permette à l'Etat de lui demander une part sensible pour les recettes budgétaires.

Quant aux arts, à certaines branches de l'activité humaine et à beaucoup d'autres sources d'impôt qui, dans certains pays, rapportent des sommes assez fortes à l'Etat, ils sont encore presque étrangers à Haïti ou restés jusqu'à présent vierges d'imposition.

Le commerce n'est alimenté que par les produits agricoles. L'agriculture seule donne un rendement net, donc c'est sur elle seule, en réalité, que porte l'impôt. Oui, à peu d'exceptions près, tous nos impôts, sous quelque forme qu'ils se présentent, vont finalement tomber sur le cultivateur du sol. Quoique allant parfois par de longs et pénibles détours, ils y vont tout de même.

Dès notre prise de possession de l'ancienne colonie française nous avons donc commencé à végéter au milieu des ruines. A celles causées par la guerre de l'Indépendance, d'autres se sont ajoutées depuis. Quant aux habitants de la campagne, leur pauvreté est notoire. Eh bien, aussi longtemps que ces populations seront négligées, oubliées, sans aides et ayant la misère noire pour unique perspective, aussi longtemps aussi elles seront réduites à ne pouvoir que contempler ces ruines de constructions jadis élevées par l'esclavage, dont on ne payait ni le sang ni la sueur ; et, par une déduction aussi fatale pour elles que honteuse pour la nation, ces populations ne pourront que gémir en vain sur une destruction qu'augmente chaque jour de négligence, d'anarchie et de discordes civiles ; en un mot, tant que nos hommes de gouvernement continueront à suivre la voie funeste où ils s'engagent toujours, nos cultivateurs se trouveront dans l'impuissance de remédier à l'état de choses déplorable qui existe maintenant dans nos campagnes.

Certes, la guerre civile doit être mise en tête des causes diverses qui ont occasionné l'abandon d'un nombre considérable de nos habitations rurales.

Puisque nous sommes revenus sur la question du dépeuplement de nos campagnes, nous terminerons par elle ce que nous avions à exposer relativement à l'agriculture en Haïti.

On a souvent dit, dans notre pays, que l'agriculture diminue parce que les bras abandonnent nos champs de café, de cannes,

etc., et que ce sont ces gens qui délaissent les mornes et les plaines qui causent la misère et promènent, dans les moments de luttes intestines, ces dévastations et ces ruines que l'on voit dans nos villes.

Cette observation n'est pas inexacte. Mais, nous prendrons la liberté de dire à ceux qui l'ont faite qu'ils auraient dû, par la même occasion, chercher à mettre le doigt sur la plaie.

A notre sens, voici ce qu'il faut voir d'abord :

Ceux qui devraient concentrer toutes leurs lumières et toute leur sollicitude sur l'agriculture s'en sont toujours souvenus comme de la première chemise qu'ils ont portée en venant au monde.

Conséquemment, loin d'avoir vu se maintenir le degré de développement auquel elle était au moment de sa dernière période de prospérité, l'agriculture s'est peu à peu appauvrie, marchant de plus en plus à la décadence.

Diminuant de jour en jour ses productions, l'agriculture est arrivée à ne plus pouvoir employer le même nombre de bras qu'auparavant. Les bras ne trouvant plus d'emploi dans les champs, affluent dans les villes où ils espèrent trouver à s'occuper. Mais nulle part l'activité individuelle ne trouve de la besogne. C'est donc ce surcroît de bouches qui, consommant sans que les bras ne produisent, a occasionné pendant un moment la misère dans nos villes, laquelle misère a atteint aujourd'hui la phase du paupérisme, le paupérisme qui à son tour cause ces dévastations et ces ruines, toutes les fois que le pays est en proie aux bouleversements intérieurs.

En 1889-1890, il parut à Paris, chez Marpon et E. Flammarion, la traduction d'un livre fort curieux, intitulé *Le Travail*. Le créateur, plutôt les créateurs de ce livre sont deux célèbres écrivains russes, Léon Tolstoï et Bondareff. Le traducteur est M. Amédée Pagès.

Dans le chapitre consacré au travail des champs, Bondareff fait exprimer par un cultivateur une idée qui, selon moi, est pleine de la plus pure raison et dont, si je ne craignais d'être traité de

matérialiste, surtout d'athée, je recommanderais chaleureusement l'application à certains hommes d'Haïti. Voici les paroles que ce cultivateur adresse aux seigneurs russes, aux riches : « Vous « devez, avant votre repas, demander la bénédiction, non pas de « Dieu, mais de nous, les laboureurs, et, après le repas, remercier, « non pas Dieu, mais nous.

« Si Dieu vous envoyait la manne du ciel comme aux Israélites « dans le désert, vous devriez alors le remercier, mais puisque « c'est de nos mains que vous recevez la manne, c'est nous que « vous devez remercier, parce que nous vous nourrissons, « comme on nourrit les petits enfants et les infirmes. »

Voilà la réflexion que devraient se faire principalement nos hommes du pouvoir, eux qui, sans grandes peines, ont le moyen si facile de s'enrichir promptement et grâce à nos robustes cultivateurs. Ils devraient faire de ces paroles leur prière du matin et du soir ; ils devraient ne manger que de ce pain-là.

Mais ce n'est pas de cela qu'ils songent à faire état.

Bercés dans une élégante situation, ils dédaignent toujours de penser à la main rude et calleuse qui leur a procuré cette aise et leur air de prince ; oubliant aussi l'exemple qu'ils donnent chaque jour de l'égoïsme sous toutes ses formes. Oui, ils laissent cette majorité de la nation s'en aller vers une vie inerte et se glorifient de leurs succès, lorsqu'ils lui ont procuré une sorte de bien-être d'un jour, un bien-être purement végétatif.

On s'explique dès lors pourquoi, comme écrivait quelqu'un en 1875, dans notre pays, on ne voit « plus de sucre, plus d'indigo, « plus de coton, presque plus de cacao, plus rien enfin, il faut « le dire, de ce qui fait en ce moment la richesse et le progrès « des terres douées du climat des Antilles ».

En résumé, tout ce que nous venons de constater permet de dire : sous le rapport de l'agriculture — que depuis longtemps nous proclamons le premier des arts et qui l'est en effet, de même qu'elle est la principale, pour ne pas dire la seule et unique source de la fortune de chacun et de l'Etat, dans notre pays ; sous le rapport de l'agriculture, relativement aux autres peuples,

même à ceux qui ont commencé à s'en occuper activement après nous, nous sommes encore enchaînés à l'enfance de l'art.

En présence d'un tel état d'abaissement, on comprend qu'un haut personnage de notre administration ait pu dire ceci : « Tan-« dis qu'ailleurs l'agriculture, secondée par des procédés scien-« tifiques, est le moyen le plus sûr pour se donner une honnête « aisance, nous la voyons ici à l'état embryonnaire, pour ainsi « dire, au point qu'on peut douter de ce que l'histoire rapporte « de l'agriculture de Saint-Domingue au temps colonial ».

V

Autres industries.

A côté des industries agricoles dont il vient d'être question, nous placerons une industrie d'un autre genre, et qui, de toutes celles que nous aurons à mentionner, est la seule qui, jusqu'ici, se soit quelque peu organisée de façon à rendre des services considérables à la République, car ses produits sont connus dans presque tout le pays. J'ai nommé la briqueterie qui vit, plutôt qui végète dans un coin d'Haïti : à l'Arcahaie.

M. F. Marcelin a fourni, dans ses *Questions haïtiennes*, quelques renseignements très utiles sur les trois briqueteries de l'Arcahaie.

Le plaisir qu'on éprouve à lire l'intéressant publiciste haïtien, l'ancien député de Port-au-Prince qui s'est fait plus d'une fois remarquer au parlement dans les discussions relatives à nos questions économiques, le plaisir qu'on éprouve, dis-je, à lire M. F. Marcelin égale le bonheur qu'on sent de savoir l'existence de cette portion de l'industrie nationale.

On est heureux d'assister, dans ses pages vibrantes de patriotisme, au va-et-vient de ces hommes gaillards, énergiques, forts, qui font aller les trois usines : Le Globe, l'Etoile, et la Comète. « Tout ce monde, dit-il, est content ; l'insouciance se lit sur cha-« que visage. C'est le travail rendu attrayant, non pas tant peut-

« être par la direction qui aurait voulu plus d'énergie et d'ef-
« forts, que par le caractère même des travailleurs, philosophes
« qui limitent la tâche au besoin de chaque jour ».

L'une de ces usines, le Globe, « occupe trente-huit ouvriers « pour la fabrication des briques, environ vingt marins pour « leur transport à la capitale ou ailleurs et vingt-cinq coupeurs « de bois. Le transport se fait par barges ouvertes ou pontées « qui varient de grandeur ; elles peuvent prendre de cinq à « quinze mille briques ».

Voilà donc une industrie d'une utilité incontestable pour le pays. Entre autres services qu'elle rend, elle contribue largement à nous mettre à l'abri des injures du temps. A ce seul titre elle aurait dû déjà avoir pris une extension considérable.

« C'est — dit l'auteur — l'industrie la plus simple, la plus fa- « cile qui soit ; dans la pratique pourtant, elle rencontre pas « mal de difficultés et d'entraves...

« .... La Comète, qui appartient au général Guignard, ne « possède pas de machine à vapeur. C'est la force animale, sous « la forme de bœufs, qui y est employée ».

Ainsi, même cette industrie qui semble avoir pris la résolution ferme de s'organiser et qui rend des services indéniables au pays, est négligée au point qu'elle ne pourra pas encore, le cas échéant, fournir une quantité importante de produits.

Après cette industrie nous pouvons encore citer celles de la tannerie, de la cordonnerie, de la sellerie, de la chapellerie, de l'ébénisterie, enfin la confection pour hommes et femmes. Nous devons mentionner aussi la métallurgie, et faire remarquer surtout l'existence d'une fonderie à Port-au-Prince. Il y a de plus : la poterie, la tuilerie, l'orfèvrerie, etc, etc.

A l'exposition universelle qui eut lieu à Paris, en 1878, on vit même, dans notre section, montrer de la dentelle d'Haïti, faite à la main. Telles sont les remarques que l'on peut faire à l'égard de notre vie industrielle.

Mais jusqu'ici aucune de ces industries n'a pris un développement sérieux, une existence qui permette de dire qu'il existe

en Haïti telle manufacture qui pourvoie au besoin, non pas du pays entier, mais d'une portion du territoire. Même les ouvriers qui travaillent dans les villes les moins importantes de la République ne suffisent pas pour donner satisfactton aux consommateurs de ces villes.

Et la même remarque est faite pour tout ce qui s'appelle industrie en Haïti. C'est un état de choses d'autant plus regrettable que nous voyons journellement l'Etat comme les particuliers se trouver dans la nécessité de s'adresser à des fabricants étrangers, dès qu'il s'agit d'une commande considérable et urgente.

Oui, les produits de toutes ces industries nous viennent de l'étranger, soit pour la totalité, soit pour la plus grande partie de la consommation intérieure ; et ils proviennent presque tous des matières premières d'Haïti.

Pourtant, il n'en a pas toujours été ainsi. Pour ne nommer que ces industries, on comptait à Saint-Domingue, en 1789, à côté de 370 fours à chaux, 182 distilleries de rhum, 6 tanneries, 29 poteries, 36 tuileries, tous produisant non seulement pour la consommation entière de la colonie, mais encore pour des commandes venues de l'extérieur, surtout des autres colonies antilliennes tant françaises qu'anglaises, qu'espagnoles, etc.

Lorsque je considère l'ensemble des produits qui constituent l'activité industrielle d'un peuple, j'éprouve une douleur bien vive en constatant que sous ce rapport notre pays est d'une nullité presque absolue,

A ce sujet, le journal *l'Œil*, dans son numéro du 19 novembre 1887, disait avec une juste raison.

« Ce pays-ci est un drôle de pays. On ne sait jamais le pour-
« quoi des choses (?)

« Ainsi, nous mettons au défi n'importe quel politicien habile,
« quelles que soient d'ailleurs ses spécialités, de nous expliquer
« pourquoi :

« La scierie, établie sous l'empereur Soulouque, ne fonctionne
« plus ;

« La savonnerie Paul, instituée sous Geffrard, a disparu ;

« La savonnerie Hartz ne fait plus de savon ;

« L'usine Brice, au fort Ste Claire, est tombée en désuétude ;

« La glacière artificielle franco-haïtienne, chôme ;

« La Fonderie nationale ne rapporte pas un centime à l'Etat. »

Tous ces faits confirment ce que j'ai dit en commençant : l'industrie, jusqu'à ce jour, a vainement tenté de s'implanter en Haïti. Cependant il y existe toutes les mines et tous les gisements qui sont les conditions premières de la naissance et du développement de toute industrie.

Pour conclure, nous dirons donc que dans cette branche de l'activité économique des nations, nous sommes tributaires de l'Europe et des Etats-Unis, même pour une lame de métal, pour une hache, pour une manchette, pour une cuve, pour un seau, pour une épingle.

De sorte que si jamais une circonstance quelconque venait à briser ou à interrompre nos rapports commerciaux avec ces pays, quand ce ne serait que pour quelques mois — ce qui peut parfaitement arriver dans le cas d'une guerre internationale — nous ne serions en état ni de nous vêtir, ni d'émonder nos arbres, ni de labourer nos champs.

Nous tomberions à un degré d'abaissement tel qu'on ne peut se le figurer. Et quoique cette anomalie sociale nous crève les yeux, nous marchons toujours sans vouloir nous en débarrasser, ignorant ou oubliant qu'il y va de l'avenir d'Haïti, que notre propre existence est ici en jeu.

CHAPITRE IV

COMMERCE

I

Considérations.

Après avoir examiné ces deux branches de notre activité économique, l'agriculture et l'industrie, nous allons passer à une troisième qui les suit immédiatement et qui est leur conséquence forcée, de même que nous avons vu l'industrie naître naturellement de l'agriculture.

Lorsqu'on étudie les mœurs et les usages des hommes qui occupent ces étendues de terrains contigus appelés localités et formant ce qu'on nomme un pays, l'un des faits qui attirent toujours l'attention est la variété des occupations auxquelles ces hommes se livrent. — Cette variété n'est elle-même que la conséquence d'autres variétés, notamment de celles que la nature a mises dans les situations géographiques, dans la qualité du sol cultivable et dans les produits dont chaque terroir est susceptible.

D'une façon identique, cette nature a inégalement réparti les forces et les éléments qu'elle renferme, a donné aux hommes qui occupent ces étendues de terrains des aptitudes, des besoins, des goûts différents. Cette variété existant entre les hommes et parmi les choses devaient avoir pour conséquence inévitable l'existence, entre les différentes localités du pays, d'un moyen général permettant à ces localités de se transmettre les unes aux autres les avantages réciproques qui dérivent de la diversité de leur situation et de leur condition, de se procurer, dans la plus large mesure possible, de ces avantages et avec le moins de peine possible.

Telle est l'origine de l'échange et de la division du travail entre les habitants des localités d'un même pays. De sorte qu'il résulte de la force des choses que chaque localité, ne pouvant se suffire à elle-même, se voit dans la nécessité de recourir à l'échange pour pourvoir à ses besoins.

De là sort un travail continuel qui consiste à garder les produits de chaque localité à la disposition des consommateurs des autres localités, à détailler ces produits selon leurs besoins, à les leur expédier, et en même temps à prendre d'eux des produits d'autre nature, au moyen d'intermédiaires : monnaie, billet, etc. De cette manière, les produits du sol et de l'industrie — qui dans l'occasion prennent la qualification de marchandises — se trouvent facilement livrés à la consommation des uns et des autres. C'est ce travail qu'on a caractérisé par le mot de *Commerce* qui vient du préfixe *com* et du mot latin *merx*, *mercis* dont la traduction française est *marchandise*.

Pour les habitants d'un même pays, le commerce a un double avantage. D'une part, les mettant en communication, il maintient entre eux ce lien permanent qu'on appelle la solidarité sociale et politique et ce caractère commun qui est le signe distinctif de la nationalité. C'est le côté moral du commerce.

D'une autre part, comme côté matériel, ce commerce, qu'on désigne sous le nom de *commerce intérieur*, est une des principales causes de la prospérité de chacun, en même temps que l'une des plus importantes sources des revenus nécessaires à la sauvegarde de tous, de la communauté, sauvegarde confiée à l'Etat.

A côté de ce commerce intérieur doit être placé un autre genre de commerce qui découle des mêmes circonstances : différence de situation géographique, qualité du sol, aptitudes, besoins des groupes d'hommes qui habitent les divers points plus ou moins éloignés du globe, enfin différence des climats. Toutes ces circonstances concourent à faire de ces groupes autant de peuples, de nations. Et la variété et la diversité viennent ici encore déterminer la nécessité de l'existence, entre les hommes, d'un

moyen général permettant, non plus à chaque localité, mais à chaque pays, à chaque nation, de se transmettre les avantages réciproques qui dérivent des circonstances.

En effet, il ne suffit pas à un peuple de fabriquer certains objets et de récolter une certaine quantité de denrées pour ses besoins ; il faut encore qu'il travaille de façon à ce qu'il y ait une quantité des produits supérieure aux besoins de la consommation intérieure, l'excédent étant destiné à être vendu aux pays étrangers, afin que ce peuple puisse acheter dans ces pays l'excédent des produits différents de leur sol et de leurs industries particulières. C'est ce qu'on nomme le commerce d'exportation et d'importation ou le *commerce extérieur*.

A l'instar du commerce intérieur, le commerce extérieur doit être envisagé sous deux aspects : l'un moral, l'autre matériel.

Au point de vue moral, le commerce extérieur est un puissant agent de civilisation. Par son action incessante, il tend à rapprocher les hommes, à mêler les idées, à détruire les haines et les préjugés de peuple à peuple, à développer entre eux des intérêts communs et solidaires, à leur donner cette communauté de sentiments qui engendre la bienveillance mutuelle ; en un mot, le commerce extérieur est l'une de ces armes puissantes par lesquelles l'homme marche sans cesse à la conquête de l'humanité, cette grande et sublime synthèse des peuples. L'utilité sociale de ce commerce est donc évidente par elle-même.

Si nous examinons son côté matériel, nous verrons qu'il n'est pas moins avantageux pour l'homme. En effet, tendant à agrandir sans cesse la société économique au-delà des bornes étroites de la société politique, des nationalités, le commerce extérieur est la principale cause de la prospérité réciproque des nations, en ce que chacune peut d'abord bénéficier des divers progrès des autres en tout ce qu'il leur est possible de concevoir et d'exécuter en vue d'améliorer les conditions de la production ; ensuite, en ce que chacune est forcément appelée, par le mécanisme de l'échange, à participer, au profit de son bien-être matériel, aux dons privilégiés que la nature a faits exclusivement à chaque contrée, et

qu'il n'est pas possible d'acquérir chez soi, ces dons dépendant des climats et des diverses autres circonstances dont nous avons déjà parlé.

Ainsi caractérisé, le commerce en général, et quant à son sort, se trouve intimement lié à la production tant agricole qu'industrielle qui en est l'origine première et avec laquelle il fait cause commune ; car l'agriculture et l'industrie fournissent au commerce les éléments de son activité, de même qu'à son tour il les approvisionne des matières, des instruments dont elles ont besoin, tandis qu'il écoule leurs produits.

Le commerce se confond donc inévitablement avec ces deux sources de la richesse nationale d'un pays ; et il est aussi vrai de dire que son concours est indispensable à l'agriculture et à l'industrie, qu'il y a vérité à dire que le commerce ne saurait exister sans l'agriculture et l'industrie, que l'homme, sans l'air, ne saurait subsister.

En résumé, deux branches dans le commerce : le commerce intérieur et le commerce extérieur ou d'exportation et d'importation.

Cela établi, nous allons examiner le mouvement du commerce en Haïti et principalement son mouvement à l'extérieur, car, en réalité, c'est en lui que réside la force de notre activité commerciale.

II

Commerce extérieur d'Haïti.

Nous avons vu qu'en fait d'industrie Haïti, pays libre et indépendant, occupe le dernier rang parmi les nations. Puisque nous n'avons presque pas d'indutsrie, il va sans dire que l'agriculture est la seule branche de notre activité économique qui, réellement, alimente notre commerce extérieur.

D'un autre côté nous avons dit que le sort du commerce est intimement lié à celui de l'agriculture qui en est l'origine pre-

mière et avec laquelle il fait cause commune. En conséquence, plus considérable sera la production agricole, plus grand aussi sera le mouvement commercial extérieur d'un pays. En d'autres termes, si l'agriculture produit 100, le mouvement commercial sera, par exemple, de 75, déduction faite de la quantité de produits destinée à la consommation intérieure. Si, au contraire, le rendement de l'agriculture est de 75, la part de l'intérieur déduite, le commerce ne pourra livrer à l'exportation que 50, et ainsi de suite, en supposant, bien entendu, la consommation intérieure restée toujours la même, peu importe une augmentation ou une diminution de la population.

Voyant donc les choses dans cet état, c'est ce fait logique que nous constaterons dans notre commerce extérieur, en plaçant en regard de la production plus ou moins abondante de chaque année, la valeur à laquelle s'élève l'exportation de l'année correspondante, même en tenant compte de la hausse et de la baisse des produits ; et ce fait est une preuve nouvelle de la diminution de la force de production de notre pays, diminution dont nous sommes les seuls promoteurs.

Mais il faut prouver notre manière de voir, relativement à la valeur de nos exportations. En conséquence, nous devons avoir recours à des arguments irréfutables ; et les seuls vraiment irréfutables dans la circonstance sont ceux qui ressortent de ces choses parlant aux yeux, de ces signes qu'on nomme chiffres.

En présentant cet autre tableau au lecteur, nous le prions de nous excuser de ne lui offrir qu'un document incomplet, et toujours pour la raison qu'il sait.

Tableau de la valeur des marchandises exportées d'Haïti à l'étranger [1]

Années	Territoire	Valeur en francs	Valeur en piastres	Centimes
1790	Colonie.	**279.500.000**	**55.900.000**	—
1829	Haïti.	**3.639.840**	**727.968**	—
1835	Toute l'île.	25.000.000	5.000.000	—
1853	Haïti.	19.749.644	3.948.128	80
1855	—	15.891.923	3.178.384	60
1856	—	23.579.200	4.715.840	—
1858	—	32.280.000	6.456.000	—
1859	—	25.087.000	5.017.400	—
1861	—	50.000.000	10.000.000	—
1863	—	61.450.000	12.290.000	—
1864	—	47.375.000	9.475.000	—
1865	Toute l'île.	29.081.850	5.816.370	—
1866	—	43.710.808	8.742.161	60
1876	Haïti.	55.000.000	11.000.000	—
1877	—	39.855.000	7.971.000	—
1878	—	53.000.000	10.600.000	—
1886	—	62.610.625	12.522.125	—
1887	—	73.341.916	14.668.383	—
1888	—	**87.220.550**	**17.444.110**	—

[1] Les publicistes auxquels nous devons ces chiffres sont : pour l'année 1790 : L. J. Clausson, ancien propriétaire et magistrat au Port-au-Prince, et A. Bonneau. — 1829 : L. Tenré, consul de la République de Paraguay, commissaire délégué à l'exposition universelle de Paris, 1867. — 1835 : — Le même. — 1853 : Le même, puis A. Bonneau. — 1855 : Bonneau. — 1856 : Le même. — 1858 : Le même. — 1859 : M. Block, auteur du Dictionnaire général de la politique, etc. etc. — 1861 : A. Bowler et M. Bloncourt. — 1863 : S. Saint John, ancien ministre résident et consul général d'Angleterre en Haïti. — 1864 : Le même. — 1865 : — Le même. — 1866 : Block et le Handelsarchiv. — 1876 : S. Saint-John. — 1877 : Le même. — 1878 : Hoeylaerts, consul général d'Haïti à Bruxelles, et L. J. Janvier, Docteur en médecine de la Faculté de Paris, Diplômé de l'École des Sciences politiques, etc. — 1886, 1887 et 1888 : Trouvés dans une brochure publiée au Port-au-Prince, en 1888, sous le titre : « *La République d'Haïti* ou réfutation de la brochure intitulée : Mémoire pour être communiqué aux Gouvernements des puissances étrangères sur l'état de cette République ».

L'année 1888 ne comprend que les résultats de trois trimestres, c'est-à-dire des 9 premiers mois de l'année, les trois autres derniers mois, de même que tous ceux de l'année suivante, ayant été consacrés à détruire et à massacrer. Si nous supposons que l'exportation, dans ces trois autres derniers mois, eût produit le tiers de la valeur totale des 9 premiers, soit 29,073,515 francs ou 5,814,703 piastres, nous aurons, pour le total de l'année, 116,294,065 francs ou 23,258,813 piastres soit :

1888 — Exportation : 116,294,065 francs ou 23,258,813 piastres. Ce chiffre est énorme. Je ne crois pas me tromper, en disant que nous n'avons pas encore eu, depuis notre existence, une exportation dont la valeur se soit élevée à cette somme, même en mettant en ligne de compte ces sorties d'objets, montant parfois à une valeur considérable, sans qu'elles puissent être atteintes par les recherches et la statistique.

Celui qui aurait la chance de rencontrer tous les documents que je suppose avoir été dressés par notre administration douanière, puis le temps et la patience de les parcourir, celui-là ne manquerait pas, j'en suis sûr, de trouver, pour chaque année, un chiffre tout-à-fait inférieur à celui que nous assignons, comme valeur totale, à l'exportation de l'année 1888.

Je ne suis sûrement pas resté au-dessous de la réalité, dans cette approximation.

Ainsi, l'observation que nous avons faite à l'égard de la quantité de livres de café exportée durant l'année 1789 et celle exportée pendant les années suivantes peut être répétée par rapport à la *valeur* totale des marchandises exportées.

A partir de 1790 — où elle avait atteint le chiffre énorme de 279 millions et plus de francs ou 55 millions de piastres — la valeur totale de l'exportation d'Haïti n'a pas cessé de flotter entre les chiffres de 3.639.840 et de 116.294.065 francs ou 727.963 et 23.259.813 piastres, jusqu'en 1888.

On s'explique alors la remarque faite par M. D. Pouilh, dans son *Almanach commercial du Port-au-Prince*, quand il dit qu'en 1825 les ressources d'Haïti étaient diminuées de 50 °/₀.

En somme nous avons ceci :

Exportation, 1790 — 279. 500.000 fr. ou 55.900.000 piastres.

D'une part, si, en regard de ce chiffre, nous plaçons la valeur maximum des exportations d'Haïti, c'est-à-dire les 116.294.065 fr. ou 23.258.813 piastres de l'année 1888, soit

	Francs		Piastres
1790	279.500.000	......	55.900.000
1888	116.294.065	......	23.258.813
	163.205,935		32.641.187

nous aurons en moins pour Haïti, par opposition à St Domingue, jusqu'en 1888, une somme de 163.205.935 fr. ou 32 641.187 piastres, valeur à laquelle s'élève la diminution en argent des exportations du territoire que nous occupons actuellement.

D'une autre part, la moitié des 279.500.000 fr. ou 55.900.000 piastres — valeur constatée en 1790 — est de 139.750.000 fr. ou 27.950.000 piastres, et le maximum de valeur que nous avons pu réaliser jusqu'ici, dans une année (1888), est de 116.294.065 fr. ou 23.258.813 piastres, soit

1790 — *moitié* — 139.750.000 fr. ou 27.950.000 piastres.

1888 — *maximum* — 116.294.065 fr. ou 23.258.813 piastres ;

de sorte que, dans l'espace de plus de *quatre-vingts ans* (1804-1888) nous avons été impuissants à faire rapporter à notre pays — certes la portion la plus riche et la plus fertile de toute l'île — même *la moitié* de ce qu'il rapportait, quand il était colonie française, quoique la science économique, toujours en progrès, nous offre des instruments et des moyens perfectionnés dont ne disposaient pas les anciens maitres du sol.

Mais ici ne se bornent pas les réflexions importantes à faire, au sujet de notre commerce extérieur.

Avant d'aller plus loin, donnons une liste des produits qui font l'objet de ce commerce, tant pour l'exportation que pour l'importation.

Les nations avec lesquelles nous sommes en relations commer-

ciales sont les Etats-Unis, la France, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie.

Des Etats-Unis nous recevons des provisions et des comestibles, tels que poissons, porcs et bœufs salés, farine, beurre, saindoux, etc., etc.; savon, bois de construction, marbre, briques, tôles, clous, etc.

Les autres pays nous envoient principalement de la bière, de l'eau-de-vie, du vin et d'autres produits alcooliques ; des tissus de tout genre, des verreries, de la quincaillerie, des outils, des instruments aratoires et autres, des objets de luxe, de mode, de fantaisie ; des articles de sellerie, de brosserie, de papeterie, en un mot tous les produits de l'industrie en général.

En retour, ces pays nous prennent : du café ; des bois de plusieurs sortes : campêche, acajou, etc.; du cacao, du coton ; de la cire, des écailles, etc.

Mais les seuls produits d'Haïti qui alimentent vraiment et régulièrement son commerce d'exportation sont ses produits agricoles, le café surtout.

Cherchons maintenant quelle est la marche de notre commerce extérieur, au point de vue général, c'est-à-dire établissons, pour chaque année, la valeur totale à laquelle s'élèvent les produits de l'exportation joints à ceux de l'importation. Ensuite, et après avoir parlé de nos ports commerciaux, nous essayerons d'exposer les causes sous l'influence desquelles nous voyons si souvent dans notre pays les ruines commerciales, à certains moments, se succéder comme si l'on regardait crouler une longue muraille contre laquelle s'étaient adossés les commerçants d'Haïti du plus petit jusqu'au plus grand.

A. — Etat des valeurs, exprimées en francs, des marchandises exportées d'Haïti à l'étranger et des marchandises importées de l'étranger en Haïti [1].

Années	Exportations	Importations	Totaux
1790	279.500.000 fr.	455.949.932 fr.	735.449.932 fr.
1853	19.749.644 «	21.250.356 «	41.000.000 «
1855	15.891.923 «	25.337.700 «	41.229.623 «
1856	23.579.200 «	24.949.380 «	48.528.580 «
1858	32.280.000 «	19.791.000 «	52.071.000 «
1859	25.087.000 «	23.028.000 «	48.115.000 «
1861	50.000.000 «	40.000.000 «	90.000.000 «
1863	61.450.000 «	8.814.760 «	70.264.760 «
1864	47.375.000 «	51.133.325 «	98.508.325 «
1866	43.710.808 «	31.167.264 «	74.878.072 «
1876	55.000.000 «	55.750.000 «	110.750.000 «
1877	39.855.000 «	42.370.000 «	82.225.000 «
1878	53.000.000 «	37.000.000 «	90.000.000 «

B. — Etat des valeurs, exprimées en piastres, des marchandises exportées d'Haïti à l'étranger et des marchandises importées de l'étranger en Haïti.

Années	Exportations		Importations		Totaux	
1790	55.900.000 P.	—	91.189.986 P.	40 c.	147.089.986 P.	40 c.
1853	3.948.128	80 c.	4.250.071	20	8.200.000	—
1855	3.178.384	60	5.067.540	—	8.245.924	60
1856	4.715.840	—	4.989.876	—	9.705.716	—
1858	6.456.000	—	3.958.200	—	10.414.200	—
1859	5.017.400	—	4.605.600	—	9.623.000	—
1861	10.000.000	—	8.000.000	—	18.000.000	—
1863	12.290.000	—	1.762.952	—	14.052.952	—
1864	9.475.000	—	10.226.665	—	19.701.665	—
1866	8.742.161	60	6.233.452	80	14.975.614	40
1876	11.000.000	—	11.150.000	—	22.150.000	—
1877	7.971.000	—	8.474.000	—	16.445.000	—
1878	10.600.000	—	7.400.000	—	18.000.000	—

[1]. Pour la provenance des chiffres de l'exportation, voyez la note de la page 64. Ceux de l'importation nous ont été fournis par MM. Clausson et Bonneau, 1790 — Bonneau, 1853-1855-1856-1858 — Block et Bloncourt, 1861 — Saint-John, 1863-1864 — Block, 1866 — Saint-John, 1876-1877 — Hœylaerts et L. J. Janvier, 1878.

Ainsi, le mouvement général du commerce extérieur, importation et exportation, a, lui aussi, diminué de plus de moitié. De 735,449,930 francs ou 147,089,986 piastres — pour 1790 — il est tombé, au maximum, jusqu'en 1878, à 110,750,000 francs ou 22,150,000 piastres.

Comparativement à celui de 1790, le chiffre de 1878 est navrant, en ce sens qu'il indique bien l'état général de nos transactions commerciales avec l'étranger. Il n'y a pas à le nier, notre pays est, depuis des années, dans la situation d'un producteur dont les bénéfices ne s'élèvent à de rares intervalles que pour diminuer du double, ce qui occasionne une perte réelle qui se répartit sur l'ensemble du commerce.

Et c'est là une conséquence de la diminution de notre production agricole. En effet, le commerce extérieur d'Haïti, avons-nous vu, n'est réellement alimenté que par notre agriculture qui en est la source la plus féconde. Cette source diminuant, notre commerce extérieur ne pouvait pas manquer de diminuer en proportion. *Frons omnia corrupit.*

Et de cette diminution il résulte, en fin de compte, un amoindrissement considérable de notre fortune nationale.

III

Les ports commerciaux.

S'il est une autre observation importante à faire, relativement à notre commerce extérieur, c'est celle qui concerne nos ports ouverts aux navires étrangers.

La prospérité des villes commerciales et maritimes d'un pays dépend de l'outillage de leurs ports, de la rapidité des chargements et des déchargements et de la facilité des communications avec l'intérieur.

Que demande l'intérêt des commerçants de ces ports? Que ces lieux soient aussi fréquentés que possible.

Et pourquoi est-ce leur intérêt ? — Parce qu'il y aura plus de

marchandises en mouvement, un plus grand nombre d'industries groupées autour de ces centres d'activité, enfin une plus grande circulation de choses et de gens, ce qui ne peut qu'activer le travail et accroitre le bien-être.

Il y va donc de l'intérêt de tous que l'accès de ces ports soit le plus facile et le plus avantageux qu'il se peut.

Cependant dans quel état déplorable se trouvent, depuis longtemps, ces points par où s'écoulent les produits de nos exportations ?

Aucun n'est en voie réelle d'amélioration. Presque tous sont inaccessibles et nos commerçants s'en plaignent journellement.

Les navires tirant plus de trois mètres d'eau sont incapables de remonter jusqu'à leurs quais ou warfs, alors que plus la civilisation va, plus la marine tend à se servir de navires de grande capacité.

Pour nous faire une idée approximative de l'état de ces ports, voyons ce qui a lieu pour le plus important de tous, pour celui de la capitale.

En 1863, M. D. Pouilh écrivait ceci dans son « Almanach ».

« Le mouvement commercial du Port-au-Prince est considérable.
« Cette place sert en quelque sorte d'entrepôt à toutes nos autres
« villes. Elle reçoit aussi les produits de tous nos ports du golfe
« fermés au commerce étranger et les alimente. . . . . .

« Le port est une flaque d'eau environnée d'ilets; il peut con-
« tenir aujourd'hui une cinquantaine de navires qui trouvent
« mouillage assez près de terre, par trois, quatre, six brasses.
« Le fond est excellent, aussi y est-on comme dans un bassin.
« Mais cette stagnation même des eaux entretient des vers et fait
« passer la rade comme étant très malsaine ».

Je ne conteste pas la vérité de ce petit tableau que M. Pouilh pouvait faire de la rade de Port-au-Prince en 1863 ; mais il serait étonné s'il voyait l'état actuel de cette rade. Elle a subi, depuis, une transformation pas du tout favorable.

Au tableau de M. Pouilh voici celui que nous opposons et qui, certes, est une fidèle reproduction de ce que j'ai entendu dire

par les capitaines des navires sur lesquels j'ai voyagé et de ce que j'ai vu de mes propres yeux, pas plus tard qu'en 1885.

Les paroles qui suivent datent de 1867.

« Port-au-Prince, capitale de la République, centralise presque « tout le commerce d'Haïti. La rade est petite, étroite et peu pro- « fonde. Les navires y abordent et sont pressés les uns contre les « autres.

« Ceux dont les tirants d'eau dépassent trois à quatre mètres « courent — en entrant dans cette rade, qui tend chaque jour à « s'encombrer par les détritus et les sables que charrient les « pluies diluviennes de l'hivernage — le risque de toucher le « fond vaseux qui en forme la base. » (L. Tenré).

Tel est l'état réel du fond de la rade de Port-au-Prince, état constaté par les capitaines au long cours qui ont fréquenté nos ports.

Après le fond, voyons la surface de la rade.

De cette surface M. Pouilh dit : « *Les trois îlets*, situés en face « de la pointe Lamentin, sont entourés de récifs dans un grand « rayon, et ces récifs se prolongent tant vers le Sud, le Sud-Est, « que vers l'Est. Quand on atteint les hauteurs de ces îlets, il « importe donc d'observer l'espace qui se trouve entre la pointe « Lamentin et la ligne qui correspond, par rapport au port, à « l'extrémité Sud de la Gonave, et cela, jusqu'à ce qu'on attei- « gne la grande rade.

« Il est prudent de la part des capitaines de navires étran- « gers qui viennent pour la première fois au Port-au-Prince, de « ne pas trop s'aventurer dans la baie sans le secours des pilo- « tes que doit leur envoyer le bureau du port ».

Comme l'on voit, il y a danger à pénétrer dans la rade de Port-au-Prince ; son accès n'est pas des plus faciles et il faut le secours d'un pilote.

Disons un mot de ce marin, de cet homme entre les mains duquel le capitaine le plus habile du monde, peut-être, est obligé de placer, pour quelques minutes, avec la fortune qui lui est confiée, la vie de tous ceux qu'il a sur son navire.

Voyons donc le zèle que, chez nous, ces hommes mettent à s'acquitter de cette importante mission.

Dans l'*Exposé général de la situation*, pour l'année 1888, on peut lire ces *phrases* :

« Le service de nos ports — pilotage et surveillance — se fait « à la satisfaction du gouvernement. Les officiers qui y sont « préposés, les agents placés sous leurs ordres, bien stimulés « du reste par l'autorité centrale, se mettent à la hauteur de « leurs devoirs respectifs ; et les intérêts du fisc, de même que « ceux du commerce, s'en ressentent de la façon la plus avanta- « geuse ».

Nous laissons maintenant la parole à quelques journaux de Port-au-Prince et à des étrangers qui ont séjourné dans cette ville.

La Démocratie.

1er mars 1889.

« Le pilote........ a une embarcation dont il ne se sert pas. Au « lieu d'être à attendre les navires pour les piloter, ce sont ceux-ci « qui viennent le chercher jusqu'en petite rade quelquefois. On « est pilote ou on ne l'est pas ! »

***

La Vérité.

30 mars 1889.

« Une question de haut intérêt qui a toujours préoccupé les « commerçants et les voyageurs, est celle du pilotage et des vi- « sites sanitaires, et certes il est bon d'en parler.

« Les consignataires des navires étrangers se plaignent avec « raison de payer un droit de pilotage quand le plus souvent le « pilote arrive à bord lorsque le navire est déjà dans la rade. « C'est là un abus qu'il convient de signaler aux chefs des mou- « vements des ports pour qu'à l'avenir ils puissent y remédier.

« Remarquons que quand la vigie signale un steamer arrivant, « c'est alors seulement que le canot du Port quitte le warf pour « aller à sa rencontre. Or, le temps d'arriver seulement dans

« les environs de Bizoton, le steamer a déjà franchi la grande « rade et la présence du pilote en quelque sorte n'est plus utile : « il n'est donc pas juste que le consignataire paie les droits de « pilotage, quand le pilote n'a fait qu'assister au mouillage du « navire.

« Que de fois n'avons-nous pas vu, en effet, des steamers de « forts tonnages aller s'échouer aux Trois Ilets ou ailleurs dans « la grande rade, faute d'un pilote qui ne s'est pas présenté à « temps pour lui indiquer la passe ».

Voilà le zèle que mettent les pilotes de Port-au-Prince à remplir leurs devoirs. Ainsi que le lecteur l'a constaté dans le passage de l'*Exposé général de la situation* que nous avons transcrit plus haut, ces pilotes pourtant relèvent des pouvoirs publics, ce sont des fonctionnaires de l'Etat comme tous les fonctionnaires ; ils touchent des appointements au même titre que ceux qui sont chargés de la police sanitaire de nos ports. Tous jouent un rôle considérable. Les uns veillent sur l'existence de ceux qui viennent du dehors, les autres sauvegardent la vie de leurs concitoyens, en éloignant d'eux les maladies contagieuses que les voyageurs venus de l'étranger peuvent apporter sur nos plages.

Voyons maintenant comment se fait ce service sanitaire.

La Démocratie.

1er mars 1889.

« Nous apprenons avec un profond étonnement — nous qui « sommes cependant habitués aux ridicules de notre pays — que « le médecin du port n'a même pas un canot spécialement affecté « à son usage. Il se trouve ainsi exposé à arriver souvent à bord « après que les passagers sont déjà rendus à terre et à ne faire « ainsi son service que de nom. Nous ne croyons pas avoir be- « soin de nous appesantir sur cette question pour faire compren- « dre au public toute l'importance qu'il y a de donner à celui qui « est chargé de veiller sur la santé de la Capitale les moyens de « remplir ses impérieux devoirs. Qu'on fournisse donc une em- « barcation au médecin : on fait asez de dépenses aussi inutiles

« que criardes pour qu'on emploie — une fois au moins — l'ar-
« gent des contribuables à une chose d'utilité publique !



La Vérité.

30 mars 1889.

« Un navire venant d'un port étranger, avant de débarquer ses « passagers et ses marchandises, doit avoir ce qu'on appelle sa « *libre pratique*, c'est à-dire que sa patente de santé devra être vi- « sitée à bord par le médecin du port et tant que cette visite n'a « pas lieu, le navire ne doit avoir aucune communication avec la « terre. Pour le voyageur, comme pour le commerçant, les mo- « ments sont précieux et le médecin du port doit être toujours « prêt à faire sa visite sans retard avant que le navire ne prenne « mouillage.

« Nous constatons malheureusement que souvent le médecin « du port arrive très tard et nous l'avons vu, maintes fois, chercher « un canot pour aller à bord. »

Voilà comment les médecins de nos ports protègent leurs concitoyens contre les microbes exotiques.

Ce qui frappe d'étonnement et afflige le plus dans cette façon d'entendre un devoir d'ordre public, c'est que cet état de choses déplorable n'a pas existé qu'en 1889. Les protestations de la presse de Port-au-Prince datent de plus loin ; mais jusqu'ici elles n'ont point attiré l'attention de nos administrateurs.

Si nous remontons par exemple à l'année 1886, nous constaterons que les choses étaient dans l'état où nous venons de les voir, c'est-à-dire quatre ans auparavant, sans préjudice, bien entendu, de ce qu'il y a à dire des années qui précédent 1886.

Dans son numéro du 8 septembre 1886, le journal *Le peuple* disait : « MM. E-R. et F-G. sont venus nous prier d'annoncer « qu'arrivés à Port-au-Prince cette après-midi à une heure, « ils n'ont pu descendre à terre qu'à six heures, attendu que le « docteur n'est arrivé à bord qu'après cinq heures et demie, ce « qui lui a été reproché à bord même. Plusieurs dames, passa-

« gères du Petit-Goâve, ont eu peur de descendre, parce que juste « entre cinq heures et demie et six heures et demie, il s'est pro- « duit une espèce d'ouragan et elles ont pensé que le canot qui « devait les porter à terre pourrait chavirer, tandis que si la vi- « site sanitaire avait été faite en temps voulu, tous les passagers « auraient été à terre à quatre heures et auraient échappé à la « bourrasque.

« Un passager, arrivé de Colon par le steamer français, *Le* « *Châtelier*, nous affirme que la fièvre jaune et la petite vérole « règnent à Colon.

« Comment a-t-on pu permettre l'entrée de ce bateau à Jac- « mel et au Petit-Goâve ?

« N'avons-nous pas un consul à Colon pour nous tenir au cou- « rant des épidémies qui y sévissent ?

« Craignons une nouvelle édition de 1881 à 1882 [1] ».

Il ne faut pas croire que ces doléances sont mal fondées. Telle est bien la manière dont se fait cette police sanitaire. Pour corroborer ces protestations, nous allons citer les propres paroles d'un des voyageurs dont parle *Le Peuple*.

« L'ancre est jetée, le canon tonne sur le pont du paquebot. « Nous sommes bien à Port-au-Prince, capitale de la république « d'Haïti, siège de son gouvernement, et les Haïtiens viennent « d'apprendre, au bruit de la petite artillerie du bord, que la « poste de France est sur rade.

« Quelques embarcations, détachées du rivage, rasent déjà, à « notre gauche, un petit îlot, sur lequel sont amassés des mon- « ceaux de charbon — et courent vers nous.

« Le canot postal est bientôt armé, les sacs de dépêches en- « tassés, la valise de la légation de France gardée à vue sur le

[1] A cette époque, en effet, un navire venu de l'étranger apporta à la Capitale la variole qui, après y avoir fait quelques victimes isolées, se propagea dans toute la ville et dans les lieux environnants. Dans l'espace de deux à trois mois le fléau avait envahi la République jusque dans ses recoins. Et le monde entier eut vent des pertes considérables en personnes que subit Haïti.

« banc d'arrière par le patron. On n'attend plus que le médecin « du port pour obtenir libre pratique.

« Cependant, au bas de l'échelle, d'où monte un bruit confus « de cris humains et de bois froissé, se groupent une à une les « barques accourues du rivage. Chacune apporte son contingent « de visiteurs et de curieux. Un mélange de toutes les nationalités......

« Mais une consigne sévère arrête au bas de l'échelle tout ce « monde qui menace, en riant il est vrai, de prendre le steamer « à l'abordage.

« Pas avant l'arrivée du médecin du port......

« Enfin, au bout d'une bonne heure, l'agent des postes use de « son autorité souveraine, et, après s'être concerté avec le com« mandant, rompt la consigne......

« Les digues sont rompues, le pont envahi, on ne peut rêver « communication plus libre. Le médecin du port viendra peut« être — mais la visite sanitaire, du moins quant au but protec« teur de son institution, est d'ores et déjà une superfluité.

« J'en profite pour prendre le large à mon tour.

« Deux vigoureux rameurs, dignes frères du pilote, sont là « qui me sollicitent. Je leur donne mon petit bagage et leur li« vre ma fortune.......... Et dix minutes après je débarque sur « un *warf* en bois — qui semble éprouver quelque peine à quit« ter le rivage sur lequel il s'étale d'ailleurs avec complaisance. « J'estime qu'à marée basse il est matériellement impossible à « un canot un peu chargé d'atteindre aisément les quelques de« grés par lesquels on accède à ce simple débarcadère — décoré, « pour les besoins de la cause douanière, du nom de *warf* [1] ».

Ainsi, les devoirs du médecin, pas plus que ceux du pilote, ne sont remplis comme ils devraient l'être.

La fin de notre dernière citation nous mène naturellement à dire un mot des warfs de Port-au-Prince. Et, comme pour le pilote et le médecin, nous laissons parler les journaux.

[1] *Haïti en 1886.* (Paul Deléage).

Ici, remontons à l'année 1887.

Le Peuple.

17 novembre.

« Nous appelons la plus sérieuse attention du Gouvernement
« sur le warf de la douane, qui est dans un état déplorable. Plu-
« sieurs accidents sont arrivés de ce côté ; et les capitaines, les
« commis de warfs et les nombreux travailleurs s'en plaignent
« amèrement et avec raison, et puis les petits colis de marchan-
« dises tombent souvent à la mer, tant il y a de trous à ce warf
« qui se fait vieux ».

***

Trois mois après.

Haïti-Commerce.

« Nous venons de parler de M. Montbrun Elie. Le hasard nous
« a conduit sur le warf de la Douane. Nous y avons retrouvé cet
« intrépide aux prises avec une œuvre considérable et d'une ur-
« gence certaine. Nous voulons parler de la réfection de ce warf.
« Il s'écroulait, de place en place, de vétusté et victime de la né-
« gligence. M. Montbrun Elie a proposé de le redresser et ses
« propositions ont été acceptées. Quelques jours après, les maté-
« riaux affluaient et hier aboutissaient les pilotis.

« Puisque le Gouvernement a consenti à cette reconstruction,
« que ne fait-il prolonger la longueur du warf, lequel peuvent à
« peine aborder les navires d'un tonnage moyen ! — C'est bien le
« moment ou jamais.

« Et encore — étant donné qu'une amélioration en entraine
« une autre — pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour ré-
« parer la cour de la Douane, et donner un écoulement aux eaux
« pluviales, dont les infiltrations menacent dans l'avenir les fon-
« dations de ce monument public !......»

***

L'année suivante.

La Démocratie.

1er mars 1889.

« Nos warfs aussi auraient besoin de réparations urgentes.
« Celui du cabotage se trouve dans un état piteux, et nous croyons
« qu'on pourrait tout au moins en réparer le tablier qui est cre-
« vassé en maints endroits. Si on n'y prend garde, il y aura bien-
« tôt des trous assez grands pour laisser passer un sac de den-
« rées. Déjà la circulation y est difficile ».

Voilà les conditions dans lesquelles se font l'embarquement et le débarquement des marchandises de notre commerce extérieur.

Mais nous n'avons pas fini. Ces marchandises une fois sur nos warfs troués, quels sont les moyens dont nous disposons pour les mettre à l'abri des intempéries et de l'audace de ces filous qu'on rencontre sur les quais de toute ville commerciale et maritime et dans tous les pays ?

L'extrait que voici nous renseignera à cet égard.

La Vérité.

10 janvier 1889.

« Pourquoi laisse-t-on à la pluie les marchandises de nos négo-
« ciants ? Nous nous rappelons que, dans le temps, M. Chenier
« Rigaut s'était proposé de construire des hangars qui auraient
« mis les objets débarqués à l'abri des inclémences du temps et
« des voleurs. Autant que nos souvenirs sont exacts, l'on ne de-
« mandait pas d'argent à l'Etat pour ces bâtisses. Il y a lieu de
« reprendre ce projet auquel tout le commerce a déjà donné son
« adhésion. Il est temps d'encourager l'initiative privée.

« Nos gouvernements tiendront à honneur de donner cette
« concession à un Haïtien. On évitera ainsi les malheureuses
« scènes dont la cour de la Douane a été le théâtre ces jours
« derniers [1]. »

[1] Des désœuvrés avaient pillé toute une cargaison qui se trouvait à ciel ouvert dans la cour de la Douane de Port-au-Prince.

Nous voilà au courant de la situation du port de la Capitale de la République. Si même le Port-au-Prince est doté de cette manière, pour ce qui concerne l'outillage nécessaire à l'écoulement des marchandises qui entrent dans notre pays et de celles qui en sortent, on se demande dans quel état doivent être les autres ports secondaires ouverts au commerce d'outre-mer ! *Ab uno disce omnes.*

Et depuis des années et des années c'est au milieu de semblables éléments que se fait le commerce général d'Haïti, sans que l'administration publique se soit jamais occupée sérieusement d'y apporter la moindre amélioration.

Après ce coup d'œil jeté sur notre commerce extérieur, disons un mot du commerce intérieur.

IV

Commerce intérieur.

Le commerce général d'Haïti comprend le commerce de consignation — seul réservé aux négociants étrangers, et qu'ils ne peuvent exercer que nantis d'une licence délivrée par le Chef de l'Etat — le commerce de gros et le commerce de détail.

Nous n'avons pas besoin de définir ces deux derniers genres de commerce, tout le monde connaissant ce qu'il faut entendre par le gros et le détail.

Le commerce de gros est fait par quelques rares Haïtiens qui disposent soit d'un petit capital, soit d'un certain crédit fort limité, à l'étranger. Ils achètent surtout aux négociants consignataires qui ne peuvent vendre qu'à eux.

Quant au commerce de détail, il est réservé aux personnes de la classe moyenne d'Haïti, surtout celles qui habitent la province et qui se pourvoient de marchandises chez les commerçants en gros.

Dans son livre sur Haïti, publié en 1862, M. A. Bonneau rapporte les faits suivants : « A l'intérieur, le commerce est

« encore dans l'enfance; les noirs vivent de peu, les communications sont difficiles. ....

« C'est le commerce, pourtant, qui fait vivre presque toute la « population des villes ; car l'Etat, ne pouvant, à cause du ser- « vice de la dette, rétribuer convenablement les employés, ceux- « ci sont obligés d'avoir des magasins ou des boutiques qui sont « tenus par leurs femmes ou par des commis. La concurrence « dès lors est immense, et l'activité du commerce est paralysée « à force d'être fractionnée. »

En effet, le commerce intérieur d'Haïti se trouvait dans ces conditions-là, en 1862. Mais aujourd'hui il se présente sous un aspect plus inquiétant encore, par suite de l'abandon dans lequel est tombée notre agriculture et par suite des coups mortels que reçoit chaque jour l'industrie en voie de constitution.

On ne connait pas encore dans notre pays, du moins dans la pratique, cette belle et utile institution qu'on nomme *l'Ecole professionelle pour le travail manuel.* Le plus grand nombre grandit sans pouvoir apprendre un métier. Comme conséquence, dès qu'un individu parvient à posséder, d'une façon ou d'une autre, quelque argent et s'il ne le dissipe pas bien vite dans la débauche, ou sitôt qu'il trouve, grâce à une conduite irréprochable, un commerçant en gros disposé à lui accorder un crédit très restreint, l'unique pensée de cet individu est de tenir boutique, tournant ainsi le dos à la production pour — au lieu d'augmenter par un travail plus rémunérateur, aussi utile que rare, la masse des richesses agricoles ou industrielles — pour gagner péniblement sa vie en prélevant une mince prime sur une petite vente .... quand il a la chance de trouver un consommateur, car devant presque chaque porte est un étalage d'objets en tous points semblables à ceux de l'étalage du voisin.

Le seul jour où le détaillant trouve vraiment à drainer une portion de ses marchandises est le samedi, nos cultivateurs, en grand nombre, venant en ville chercher, eux aussi, preneurs pour leurs légumes, fruits, etc. Or, nous avons vu avec quelle peine ceux-ci réussissent à vendre, après s'être promenés de maison en maison,

sans réaliser souvent même le quart de la valeur réelle de leurs produits. Il arrive donc ceci que — dans les villes, tout le monde étant commerçant et débitant les mêmes objets, les cultivateurs ne vendant pas leurs produits ou ne les écoulant que dans des conditions anormales — nos petits commerçants subissent les mauvaises conséquences de la loi de l'offre et de la demande et se voient en peu de temps obligés de fermer boutique, apportant à leurs créditeurs, gros commerçants, un ensemble de petites dettes qui, réunies, forment pour ces derniers une perte ronde de quelque importance. Je dis une perte ronde, car ces marchands au détail ne rapportent jamais au magasin un seul hareng, une seule brique de savon, une seule tasse, une seule aune de calicot qui tous, livrés aux enchères, leur eussent au moins épargné une perte totale.

Tel est le sort des petits marchands.

Quant aux gros commerçants, les difficultés avec lesquelles ils sont aux prises sont d'une autre sorte. A côté des déficits que les petits marchands leur apportent, il faut placer un autre genre de déficit. Je veux parler de celui qui résulte des engagements à terme qu'ils contractent, engagements sans cesse tiraillés et malmenés par les brusques mesures financières que prennent parfois nos gouvernements et auxquelles on est tenté de donner le nom peu flatteur de coups de bourse, bien qu'il n'existe encore dans aucune ville de la République une organisation comme celles qu'on voit fonctionner à Paris, à Londres, dans presque toutes les capitales ainsi que dans les grands centres commerciaux de l'Europe et de l'Amérique, et qu'on appelle des Bourses d'effets publics, de commerce, etc., etc.

Enfin, l'énorme pierre d'achoppement contre laquelle se heurtent sans cesse nos gros commerçants est ce stock de billets, dits de banque, émis par la Banque nationale d'Haïti, et avec quelque garantie sous le gouvernement du général Salomon, billets qui aujourd'hui constituent un véritable papier-monnaie, c'est-à-dire un papier à cours forcé, n'ayant pour toute garantie que les prélèvements variables, instables faits sur les marchandises expor-

tées du pays et importées de l'étranger. Une telle situation, chaque fois qu'elle existe, enlève à nos gouvernements toute liberté d'action dans leurs opérations financières. Aussi, songent-ils à tout instant au retrait de ce papier de la circulation.

Mais le papier cessant de circuler, que mettre à sa place ? — De l'argent monnayé.

Où trouver du métal ? — On en fait venir de l'étranger au moyen d'emprunts.

Or, voici le résultat auquel on aboutit par ce procédé.

« Lors même qu'on arriverait à pouvoir contracter sur une « place financière de l'Europe ou de l'Amérique un emprunt à « des taux qui ne sauraient manquer d'être ruineux, vu l'état de « notre crédit, le numéraire, quelque élevé qu'il fût, qu'on met- « trait en circulation à la place du papier, ne tarderait pas à dis- « paraitre.

« En effet, le commerce étranger, attiré par cet or subitement « apporté dans le pays, forcerait ses importations, et ne trouverait « pas assez de café pour payer ces importations, surtout dans « les mauvaises récoltes, se paierait en or, exporterait l'or. Au « bout de peu de temps, il n'en resterait plus ; et alors il faudrait « revenir au papier-monnaie, sans avoir pu acquitter le lourd « emprunt qu'on aurait ainsi contracté au profit de quelques « personnes. »

Ces lignes sont extraites d'une brochure publiée en 1875, quand il fut question de l'emprunt contracté à Paris, pendant cette année, et dont le produit, disait-on, devait servir, en partie, au retrait du papier-monnaie à ce moment en circulation. Maintenant voici l'influence que ce papier exerce sur notre commerce. Il s'agit toujours de l'année 1875 et de la brochure en question.

« Le public, refusant le papier-monnaie qui s'augmentait « journellement par de nouvelles émissions et par la fausse « monnaie que chacun fabriquait, s'est vu dans la nécessité de le « retirer de la circulation. Mais on a été obligé, pour atteindre « ce but, de manquer à ses engagements, puisque l'Etat a donné

« aux détenteurs du papier présenté à l'échange, 20 °/₀ environ « du montant de leur capital.

« Le retrait du papier-monnaie, n'étant pas appuyé sur une « augmentation des revenus résultant d'un accroissement de « produits et, par suite, d'une extension du commerce, doit « forcément avoir pour résultat final de produire sous peu la « cessation de tout commerce, l'impossibilité pour le peuple de « se procurer le nécessaire, l'impossibilité, pour la République, « de faire face à ses engagements et même au traitement intégral « de ses fonctionnaires ; ce qui signifie qu'un retrait total du « papier-monnaie, opéré dans des conditions si insensées, doit « jeter à bref délai ce pauvre pays dans une situation sociale des « plus dangereuses, et expose la société aux calamités les plus « tragiques. La preuve de cela se trouve d'une manière saisissante « dans la crise financière qui sévit sur la population dès ce « moment ; dans la misère des familles, qui a atteint son comble, « et dans ces faillites qui, depuis quelques mois, succèdent aux « faillites avec rapidité. »

Nous avons déjà dit qu'à un moment, sous le gouvernement du général Salomon, le papier ayant cours actuellement avait, comme couverture, dans les coffres-forts de la Banque, quelques milliers de piastres en or, appartenant à l'Etat. Cependant, même à cette époque, ce papier ne manqua pas de produire des perturbations dans le commerce. En effet.

« Le gouvernement, encouragé par le premier résultat (obtenu « dans l'émission), jetait de nouveau, en 1885, deux millions de « gourdes-papier sur le marché. La prime du change bondit « jusqu'à 65 °/₀.

« Il fallait réagir en toute hâte, on voyait déjà le change à 100, 200 °/₀. »

Et le commerce, comme bien l'on pense, en fut ébranlé.

« La Banque fut sollicitée à nouveau.

« Elle réunit un syndicat qui souscrivit une avance au Gouver- « nement de 600.000 piastres, pour retirer égale somme de « papier-monnaie de la circulation.

« La prime revint insensiblement à 27 ou 28 °/₀ [1]. »

S'il en était ainsi en 1885, quelle doit être la situation, aujourd'hui que la Banque n'est détentrice d'aucune encaisse appartenant au Gouvernement?

En voici les conséquences.

« En février de cette année (1890) le change était à 43 °/₀, et « naturellement le commerce d'importation était surchargé de « traites à ce taux. Voilà que subitement, comme un coup de « foudre, éclate la nouvelle que le gouvernement fait un emprunt « d'un million de gourdes, destiné à être livré aux flammes. Une « dégringolade commence, s'accentue de jour en jour et amène « le change à 15 et 10 °/₀.

« Quel sentiment voulez-vous que ressentent ceux sur qui pèse « une perte de plus dè 30 °/₀. . . . .

« Ces retraits partiels que l'on opère à l'aide d'emprunts sur « place, n'étant réglementés par aucune loi et relevant absolu- « ment du bon plaisir du ministre, ont besoin, pour conserver « une certaine autorité, d'être entourés de la plus scrupuleuse « délicatesse. Donnant une plus-value au reste du papier existant, « enrichissant ceux-ci ou ruinant ceux-là, selon les jeux de « l'aveugle hasard, on ne saurait prendre trop de précautions « pour qu'ils ne frappent pas trop durement le public. C'est « bien assez que l'Etat lui ait imposé une fausse monnaie « officielle pour qu'il ne lui inflige pas, au gré de son caprice, « de nouvelles pertes en dehors de ses calculs et de ses pré- « visions [2]. »

Voilà donc l'état de notre commerce intérieur.

Les petits commerçants, en but à une concurrence à outrance, ne tiennent pas debout seulement quelques mois.

Quant aux gros commerçants, la brusquerie des mesures financières que prennent nos gouvernements se coalise avec les déficits

[1] Deléage.

[2] F. Marcelin.

que leur apportent les détaillants pour les ruiner à plate couture.

Ces gros commerçants, dans les grands embarras où ils se trouvent toutes les fois que les cas énumérés ci-dessus se présentent sur nos places commerciales, commencent par s'obérer aux moyens des hypothèques, en signant et renouvelant des masses d'engagements, avec l'espoir du retour de jours meilleurs que notre état permanent d'ébullition politique éloigne de plus en plus. Bientôt les fortunes se trouvent tellement pressurées, si profondément entamées que deux, trois faillites se suivent, la dernière en entraînant d'autres avec elle et celles-ci d'autres encore. Alors, c'est une catastrophe générale à laquelle échappent bien peu de créanciers. Conséquemment, il se trouve d'un coup sur la place une quantité énorme de marchandises livrées aux enchères ; et la valeur qu'on en tire est d'autant minime que les acheteurs sont rares. Tel qui, dans l'hypothèse d'opérations régulières, eût été payé intégralement à l'échéance, se voit obligé d'accepter une perte de 50, 60 %, quand elle n'est pas plus grande.

A côté de cette cause, la plus grave de toutes parce qu'elle est plus difficile à éviter, nous devons en mentionner une autre que l'on peut constater presque toujours, au plus tôt, une année après une guerre civile, quand une récolte de café a été surprise par cette guerre. Durant la période de bouleversements, les cultivateurs font peu de livraisons, soit en considération d'un fort abaissement de prix occasionné par la rareté du numéraire, soit par la rupture des communications entre les lieux de production et les villes où ils vont vendre leurs denrées. Il est aisé de comprendre que l'écoulement de ces denrées, venant coïncider avec celui de la récolte suivante, augmente considérablement la quantité jetée sur les marchés de l'intérieur.

A la vue de cette abondance, anormale, nos commerçants doublent, triplent leurs transactions avec l'étranger, donnant dans la fausse persuasion qu'ils auront suffisamment de café pour payer et assez de temps pour écouler les marchandises importées. Mais le plus souvent la valeur de la quantité de marchandises reçues

à l'importation dépassant de beaucoup la valeur du stock de produits réalisés pour l'exportation correspondante, il arrive un moment où ils ne trouvent plus de denrées ni asssez de numéraire à embarquer pour l'extérieur, tandis qu'ils ont encore en magasin ou en douane, parfois même et en magasin et en douane, une forte portion de leurs commandes.

Cette absence de produits et cette disette de numéraire entraînent nécessairement une élévation des cours de l'escompte et du cours du change, ce qui, comme conséquence forcée, aggrave la situation du négociant, en paralysant l'exécution de ses engagements.

C'est à ce *statu quo* défavorable que l'on donne le nom de crise commerciale et financière.

Dans un pays où le travail est actif, régulier et la production incessante, cette position critique est souvent d'une courte durée, car tandis que le courant de l'importation s'est naturellement arrêté ou tout au moins beaucoup ralenti, celui de la production, s'activant, ne tarde pas à rappeler à l'intérieur, grâce à l'exportation, le numéraire en fuite et à rétablir ainsi l'équilibre. Ce retour à l'état normal sera d'autant plus prompt et facile que l'activité de l'agriculture et celle de l'industrie seront harmoniques et plus ou moins parallèles. — Si, au contraire, l'agriculture se trouve seule à lutter contre le reflux de la monnaie, il faudra attendre la nouvelle récolte pour voir les affaires renaitre ; et la crise cessera complètement ou diminuera seulement d'intensité selon que cette récolte sera abondante ou médiocre. — En attendant, le commerce est en souffrance et le négociant, traqué, est aux abois. En effet, bientôt sonne l'heure des échéances. — Impayés, intraitables, les créanciers refusent tout délai, tout arrangement à l'amiable. — Les poursuites surviennent, enfin les déclarations de faillite. Telle est précisément, parfois, l'impasse dans laquelle s'engagent les gros commerçants haïtiens. — Avant que les opérations reprennent, que de temps perdu ! que de forces sans emploi ! que de souffrances ! car de même que ces faillites, les misères, en longue file, ont succédé aux misères.

Ce sont les coups répétés de ces terribles orages qui ont mis aujourd'hui le commerce général d'Haïti dans cet état de maladie chronique qui ne tarderait pas à se changer en une véritable banqueroute sociale, si des mesures énergiques, vraiment d'intérêt commun, ne venaient avant longtemps remédier à cette situation insoutenable.

Voilà les principales causes sous l'influence desquelles nous voyons si fréquemment dans notre pays les ruines commerciales se suivre, ainsi que nous l'avons dit, *comme si l'on regardait crouler une longue muraille contre laquelle s'étaient adossés tous les commerçants d'Haïti du plus petit jusqu'au plus grand.*

CONCLUSION

Pour conclure, nous dirons qu'il ressort clairement de nos différents tableaux que le rendement de notre sol a diminué tant dans la quantité de ses produits que dans la valeur de nos exportations, ce qui a porté une grave atteinte au mouvement commercial d'Haïti. Cette diminution est telle que nous ne sommes pas encore arrivés, après quatre-vingts ans d'existence, par nous-mêmes et pour nous-mêmes, à faire rendre par ce sol seulement la moitié de ce qu'il avait pu rapporter de 1789 à 1790. Il nous faut, à peu après, chaque année, sur le maximum de valeur jusqu'ici réalisé à l'exportation, une augmentation de 23.455.935 francs ou 4.691.187 piastres pour atteindre cette moitié. Et quand, sur le maximum de valeur jusqu'ici réalisée, nous aurons, chaque année, une augmentation d'à peu près 163. 205.935 francs ou 32.641.187 piastres, nous pourrons dire que le sol d'Haïti a reconquis son ancienne splendeur, la prospérité de Saint-Domingue.

Notre pays peut-il donner ce chiffre ? — Oui.

Sommes-nous capables, nous-mêmes, de lui faire donner cet heureux résultat ? — Je n'en doute pas.

Alors faisons converger toutes nos forces, toute notre énergie, toutes nos lumières, toutes nos idées et tous nos bons sentiments vers cet idéal dont la réalité sera pour chacun, pour tous, pour notre pays un bien incomparable.

CHAPITRE V

CRÉDIT

I

Considérations.

Dans l'exposé que nous avons fait relativement à la valeur de nos exportations et importations, dans les chapitres où nous nous sommes occupé de l'agriculture et des voies de communication, nous n'avons rien dit ni des revenus que l'Etat tire de notre commerce avec l'étranger, ni des travaux publics, pour ce qui concerne leur mode d'exécution et la façon dont nos gouvernements se procurent les sommes nécessaires à les effectuer. C'est à ces choses que je consacrerai, en partie, le présent chapitre.

Déjà nous avons fait allusion aux emprunts que nos gouvernements contractent, lorsque nous avons effleuré la question du papier-monnaie. A cette question se rattache le crédit de l'Etat dont nous allons parler à l'instant.

C'est tout un autre ordre de critiques que nous abordons ici. Il s'agit des finances et de l'emploi que font nos gouvernements de la fortune publique. En un mot, nous voulons examiner le parti que nous avons su jusqu'à présent tirer du crédit d'Haïti, tant du crédit public que privé.

Le mot *crédit* (de *credere*, croire, avoir confiance) est un de ces mots qui, en raison même de leur sens complexe, savent sous la plume et dans la bouche des économistes et des financiers, accomplir toutes les évolutions et révolutions voulues et imaginables. Aussi, est-il difficile d'enfermer le sens du crédit dans une définition irréprochable ou parfaite.

« L'idée de crédit est aussi vieille que le monde ; elle est in-
« séparable de l'idée d'obligation, de convention, de contrat. Con-
« cevrait-on une société où toute convention se réduirait à ceci :
« Livrez-moi tel produit, rendez-moi tel service, et immédiate-
« ment, simultanément, je vous rends tel service, je vous livre
« tel produit ? — L'invention de la monnaie a permis de dire :
« Voilà une somme d'argent avec laquelle vous vous procurerez,
« quand vous voudrez, et où vous voudrez l'équivalent du produit
« ou du service que je reçois aujourd'hui de vous. Faisons un
« pas de plus. Je n'ai rien à vous donner en échange du produit
« ou du service que je réclame de vous ; nous les évaluons en
« une somme d'argent et je vous promets de vous payer cette
« somme à une époque déterminée. Si vous acceptez, si vous
« avez confiance en moi, vous me faites crédit [1] ».

Compris ainsi, on peut dire que le crédit embrasse l'ensemble des moyens à l'aide desquels les capitaux, argent et autres, passent des mains de ceux qui ne veulent ou ne peuvent les faire fructifier dans les mains d'entrepreneurs capables de les faire produire ; l'ensemble des moyens de circulation des capitaux mobiles.

Grâce à ces moyens, les produits de toute nature deviennent plus facilement échangeables. Par l'intermédiaire de ces moyens l'agriculture, l'industrie et le commerce reçoivent un aide réel, avec la garantie d'un capital souscrit et exigible, mais non déplacé. En un mot, par ces moyens, toutes les propriétés, mobilières comme immobilières, servant de gage certain, procurent à ceux qui n'en disposent pas des capitaux circulants dont le rôle, le plus souvent, sera de faire valoir ces mêmes propriétés.

M. Algrave, le savant professeur d'Economie politique et de Science des finances à la Faculté de droit de Paris, nous disait ceci, en 1890, au sujet du crédit : « Un fabricant d'étoffes, par
« exemple, travaille constamment sans attendre que ses premiè-
« res étoffes soient vendues et payées, parce que le teinturier lui

[1] A. Jourdan.

« fait crédit ; celui-ci ne chôme pas non plus, parce que le dro-
« guiste lui fait également crédit, et ainsi de suite. Multiplions
« cette action par la quantité des divers travaux auxquels se li-
« vre l'espèce humaine, et nous pourrons nous faire une première idée de l'impulsion que le crédit privé imprime à la production « de la richesse et à l'activité sociale ».

Ainsi donc, le crédit est le puissant moteur de l'activité sociale, une source féconde de la fortune des particuliers.

II

Crédit public et Finances

Cependant, les affaires privées ne sont pas seules, au sein d'une nation, à avoir besoin du concours du crédit. Plus que les particuliers, la nation, prise dans son ensemble, dans sa grande unité, l'Etat, comme on dit communément, en a besoin.

Les principales causes qui imposent souvent à l'Etat le recours au crédit sont : le défaut de coïncidence entre les rentrées de revenus ordinaires et les dépenses auxquelles ces revenus sont destinés : par exemple, des défrichements, des dessèchements de marais, l'aménagement de canaux de navigation, la construction de nouveaux ports qui appellent ou protègent le commerce ; de plus, les dépenses imprévues et considérables, etc.

La voie par laquelle les produits du crédit parviennent à l'Etat se nomme *emprunt*.

Au point de vue du but, il y a deux sortes d'emprunts : l'emprunt de reproduction et l'emprunt de consommation. Cette division s'applique aussi au crédit.

L'emprunt de reproduction a en vue des dépenses productives. La somme qu'il a fournie disparaît momentanément et se représente soit sous sa forme primitive, soit sous une autre forme et augmentée d'une autre somme qu'elle a amassée dans ses diverses évolutions, dans son emploi. Sous un tel aspect, le crédit doit être recherché et accordé, mais à deux conditions : 1° la va-

leur fournie, le capital, ne doit jamais être employé pour ne plus jamais reparaître sous une forme ou une autre ; 2° la légitime rémunération de ce capital, l'intérêt destiné au prêteur, ne doit point absorber les profits que l'emprunteur doit nécessairement tirer de ce capital. En d'autres termes, le prêteur et l'emprunteur doivent avoir chacun une part de la somme dont le capital s'est accru.

Un tel emprunt est utile, recommandable. C'est lui qui développe les ressources d'un Etat, qui les emploie et les fait converger toutes vers la production, l'activité sociale, qui facilite la marche en avant d'un peuple ; car il y a de ces travaux publics pour l'exécution desquels des milliards qu'on possèderait d'un coup ne suffiraient pas. Nous pouvons donc dire que non seulement on peut, mais qu'il faut souvent, nécessairement dans ces cas, recourir à l'emprunt, parce qu'il s'agit d'utilités pour la Patrie. On y recourra avec d'autant plus de raison que la conservation ou le bien du pays n'intéresse pas moins la génération future que la génération présente : l'avenir ne sera pas compromis. Ce sont de ces emprunts conseillés par l'amour du bien public.

Raisonnant sur une telle base, une nation ne pourrait subsister sans crédit, et tout système qui lui serait hostile serait par cela seul contraire aux intérêts du peuple ; le crédit, ainsi compris, est au corps social ce qu'est le sang au corps humain : ils portent et entretiennent la vie dans ces corps.

Quant à l'emprunt de consommation, son nom même dit ce qu'il est. Ce qu'il donne est destiné à des dépenses et à des consommations improductives. Une fois disparue, la valeur qu'il a fournie tombe dans le néant. Le vide s'est fait à la place qu'elle occupait.

Sous cet aspect, l'emprunt est mauvais. Sous quelque forme qu'il se présente il ne porte dans ses flancs que la ruine, que la désolation, que la misère du présent; il escompte l'avenir et compromet les destinées d'un peuple, quelquefois dans plusieurs générations.

« Ceux — dit Wolowski — qui conseillent ce genre d'emprunt

« ou qui s'y prêtent, doivent être regardés comme des pilotes « qui, pour éviter l'orage, conduisent leur barque au milieu des « écueils. Tout ministre qui n'aura que cette facile et triste res- « source, et qui ne déploiera pas d'autres talents, ne doit jamais « jouir d'aucune estime : il doit être rangé dans la classe de ces « hommes médiocres, qui ne sont montés aux grandes places que « pour répéter positivement dans l'administration les fautes de « leurs devanciers, et pour marcher dans les mêmes voies de « destruction. »

Les années, les siècles même rouleront, disparaîtront, la nation sera toujours la nation, le sol toujours le sol ; et la dette créée par l'emprunt sera toujours la dette, une charge plus ou moins pesante pour les citoyens, tant qu'elle ne sera point acquittée. Au lieu de féconder le présent, de préparer le bien-être et la civilisation, ce ministre de la destruction n'aura vécu que pour enfanter le paupérisme et la barbarie.

Certes, en vertu du principe de la solidarité sociale, les générations doivent pâtir les unes pour les autres, puisqu'elles sont liées entre elles dans l'existence progressive de la société. Mais l'histoire doit flétrir impitoyablement, dans la personne de ses gouvernants, la génération qui ne s'est épuisée qu'à amonceler des ruines dont elle laisse le fardeau à la génération suivante.

Ainsi, il ne suffit pas de vouloir qu'il y ait un moment beaucoup d'argent en circulation, de vouloir même gérer prudemment et sévèrement les finances de son pays, il faut encore vouloir qu'on y échange sur une vaste échelle d'une manière constante. Pour cela il faut avoir l'ingéniosité de favoriser, de solliciter l'exploitation des richesses brutes de la nation, au moyen de mesures capables de réaliser des améliorations agricoles, industrielles et commerciales ; et c'est à cette condition aussi que l'Etat aura des sources fécondes de revenus, auxquelles il pourra puiser, sans appauvrir la nation par ce genre d'emprunt.

Nous allons ici examiner la conduite de nos gouvernements dans leurs opérations financières. De ce que nous dirons sortira clairement la situation d'Haïti, en ce qui concerne le crédit public.

Tout le monde sait et répète journellement, en Haïti comme à l'étranger, que, les taxes intérieures donnant des revenus à peu près nuls, la vraie source des revenus de l'Etat est le rendement des douanes de la République, rendement qui comprend les prélèvements faits sur les marchandises exportées du pays et importées de l'étranger.

Dans ces opérations, s'il est une remarque importante à faire, c'est que ces prélèvements de l'Etat ont une tendance à l'augmentation, grâce aux centimes additionnels, ou au moins à se tenir dans une évaluation permanente entre cinq et six millions, alors qu'en sens contraire la production agricole du pays — qui seule alimente l'exportation que ces prélèvements atteignent pour une quote-part disproportionnée—semble aller diminuant sans cesse.

En effet, tandis que nous voyons, chaque année, et selon les besoins de l'Etat, le budget de la République s'élever, dans les voies et moyens, à des sommes considérables, nous avons vu se fermer pour notre pays plusieurs sources de prospérité, notamment la très féconde industrie sucrière qui, jusqu'en 1818, produisit 1.900.000 livres, celle de l'indigo qui fournit, dans l'année 1789, 1,808,700 livres, tandis qu'aussi nous voyons nombre de productions agricoles actuellement existantes diminuer dans leur rapport quantitatif.

Malgré ces disparitions et cette diminution dans notre force productive, ces évaluations budgétaires demeurent encore invariables. Dans un pays bien organisé et convenablement administré, les richesses nationales doivent s'appliqur à deux fonctions également importantes : une part subvient aux besoins de l'Etat et constitue le budget, l'autre part reste aux particuliers et sert à entretenir la propriété, à soutenir l'agriculture, l'industrie, le commerce, en un mot, à alimenter, à développer et à consolider le travail sous toutes ses formes. Plus s'élèvera la part du budget, plus diminuera celle des particuliers; et ce sera autant de ravi au stimulant nécessaire à la vie économique et sociale qui ne tardera pas à être gravement atteinte.

En face de cette vérité, nos évaluations budgétaires s'arrête-

ront-elles aux chiffres auxquels elles s'élèvent en ce moment ? Je ne crois pas possible d'affirmer qu'elles changeront dans le sens d'une décroissance. On pourra même supposer qu'elles prendront une marche ascendante, en frappant toujours l'exportation et l'importation, quand on verra l'état pitoyable dans lequel se trouve le crédit public, en présence de notre situation politique intérieure et en raison des nécessités pécuniaires qu'elle entraîne chaque jour.

De plus, indépendamment du chiffre énorme auquel montent ces évaluations, une seconde difficulté surgit : c'est que nos budgets ne sont pas équilibrés ; et ce n'est pas seulement depuis deux, trois, quatre ans que cela se produit, c'est depuis de longues années, et en dépit de toutes les combinaisons financières auxquelles on a demandé des ressources extraordinaires. Certes, malgré les emprunts par millions, et aux taux des plus onéreux, malgré les vexations et les exactions de tout genre pour faire rendre à l'impôt plus qu'il ne peut donner, à tout moment, nos gouvernements eux-mêmes se trouvent démoralisés devant l'abime continuellement ouvert sous leurs pieds.

Pour se faire une idée de ce qu'a toujours été notre situation financière à l'avènement au pouvoir de nos hommes politiques, il suffit de consulter la brochure qu'a fait imprimer, en 1891, M. C. Fouchard, ancien secrétaire d'Etat.

M. Fouchard avait été appelé à la direction du Département des finances d'Haïti au moment où éclata l'insurrection de 1883.

A ce moment, la politique, depuis la base jusqu'au sommet, ne subsistait plus que par l'abus du crédit maintenu par un équilibre factice. La révolution était venue briser toute espérance de voir, avec une bonne récolte prochaine, nos douanes rapporter une somme importante à l'État......

Mais passons plutôt la parole à M. Fouchard, car, répétons-nous, pour montrer la situation actuelle de notre pays, nous nous servirons, autant que possible, des écrits de ceux surtout qui, ayant pris ou prenant une part directe dans notre administration, ont été ou sont encore mieux placés que personne pour connaître exactement les choses.

« C'est — dit-il — au cours de ces évènements, alors que Jac-
« mel venait de se rallier aux mouvements de Jérémie et de Mi-
« ragoâne, que j'entrais au ministère, le 20 août 1883, en rem-
« placement de l'honorable général Damier, que son grand âge
« empêchait de lutter efficacement contre les exigences excessi-
« ves de la situation. C'était, en effet, un rude fardeau que le por-
« tefeuille des Finances à cette époque. Le crédit du Gouverne-
« ment était alors fortement ébranlé, et toutes les ressources de
« l'État allaient droit aux dépenses onéreuses de la guerre. Une
« dette flottante de plus de sept millions de piastres s'appesan-
« tissait sur les charges déjà trop lourdes. . . . .

« Mon premier soin fut de préciser par des chiffres, la situa-
« tion des finances. Pas de fonds en caisse ! pas ou presque pas
« de recettes à recouvrer ! Morte-saison complète ! Pourtant, il
« fallait sans délai pourvoir aux besoins de l'armée, aux récla-
« mations incessantes venues de toutes parts ; du côté des créan-
« ciers de l'Etat, comme de celui des employés qui souffraient
« depuis de longs mois du non-paiement de leurs appointements.
« L'on demandait de l'argent quand même. . . . .

...... « Il était dû rien qu'à une seule maison, qui en fournis-
« sait à l'armée, une valeur de plus de soixante-quinze mille
« dollars. Bien peu de capitalistes prêtaient à l'État. En un mot,
« tout exprimait la gêne et même la faillite. Des bons compen-
« sables en droits de douane, à l'importation comme à l'expor-
« tation, pleuvaient sur le département des Finances. Impossible
« de mettre la main sur aucuns revenus. Le peu de recettes qui
« exsudaient des douanes épuisées, étaient le gage anticipé des
« créanciers. »

Dans une brochure publiée tout récemment par M. A. Firmin, ancien secrétaire d'État des finances, etc., de la République d'Haïti, on peut lire ce qui suit : « ...... Puisque l'on a parlé de triste si-
« tuation financière, ne convient-il pas de rappeler celle que j'ai
« trouvée, en prenant les rênes du Département des Finances ? [1]

[1] Même pas deux ans après la sortie de M. Fouchard du ministère.

« Elle se résumait en peu de mots : les caisses publiques abso-
« lument vides, des dépenses pressantes, une quantité considé-
« rable d'ordonnances de l'exercice courant, attendant le paie-
« ment. Pour les détails, il vaudra mieux citer les paroles du
« président Hippolyte, qui se trouvent dans l'Exposé général de
« la situation de la République en 1890 ».

« Je n'ai pas besoin de m'appesantir sur l'état pitoyable où se
« trouvaient les finances de la République, au commencement de
« ma gestion constitutionnelle. Après une guère civile des plus
« désastreuses et surtout des plus coûteuses, la fortune publique
« gaspillée dans les achats d'armes, de navires de guerre et toute
« une suite de dépenses ruineuses, a été si profondément enta-
« mée que la banqueroute de l'Etat semblait imminente ».

Depuis plus de quarante ans, telle est toujours la situation financière de notre pays, à l'avènement au pouvoir de nos chefs d'État ; et, à peu de chose près, telle est aussi sa situation, même à l'arrivée aux affaires de tous les personnages appelés à la direction des finances de la République et qui, sous un même gouvernement, sont toujours assez nombreux.

Et par quel moyen se tirent-ils d'embarras ? Par l'emprunt.

Aucun de nos gouvernements n'a pu jusqu'ici éviter ce gouffre toujours béant ; et toujours ils ont contracté leurs emprunts à des conditions onéreuses. Je ne les blâme pas d'avoir accepté ces conditions, car, sans elles, l'instabilité du pouvoir dans notre pays ne leur permettrait de trouver nulle part même un centime. Mais duquel des deux genres d'emprunt que nous connaissons ont-ils fait usage, de l'emprunt de consommation ou de celui de reproduction ?

Nous savons qu'ils n'ont toujours traité qu'en présence de grands embarras financiers et que sous l'empire de graves nécessités. A les entendre, leurs emprunts n'ont toujours été que de purs expédients. — D'accord.

Mais aussi la valeur d'un expédient suprême est tout entière dans l'application : le même argent peut être employé à des nécessités factices ou à des besoins urgents. Comme dit M. Leroy-

Beaulieu : « Pour savoir si un emprunt public est bon ou mau-
« vais, il faut se demander surtout ce qu'est devenu le capital
« emprunté : s'il a été perdu ou consommé en œuvres inutiles,
« c'est une perte pour le pays ; s'il a été bien employé, ce peut
« être un enrichissement ».

L'établissement dans notre pays de bonnes voies de communication, l'introduction des instruments de transport perfectionnés, la disposition convenable de nos ports commerciaux, l'exploitation de nos richesses houillères, de nos mines de toutes sortes, mille autres choses d'intérêt général à faire sont autant d'améliorations matérielles appelées à transformer de la façon la plus avantageuse notre malheureuse situation économique.

Nos emprunts ont-ils été contractés pour l'exécution de quelqu'un de ces travaux d'utilité publique ? leurs produits ont-ils été mis au service de ces grandes entreprises ayant pour résultat la diffusion des utilités sociales ; ont-ils servi à réformer nos éléments de progrès tout à fait rudimentaires et à donner à la nation, au dehors, plus de puissance, de dignité et de considération ? — En aucune façon. Au contraire, tout bien considéré, on arrive à cette conclusion écœurante que tous nos gouvernants, en s'en allant, laissent le pays sinon plus, mais aussi dépourvu qu'il était à leur avènement, en dépit des sommes énormes inscrites dans nos budgets de dépenses et des déficits non moins énormes que notre Chambre des comptes enregistre annuellement.

C'est là un procédé que doivent flétrir nos annales, même envers et contre ceux qui se figurent qu'il suffit, en quittant le pouvoir, de laisser quelques chiffons de papier en circulation, garantis ou non par quelques centaines de dollars en dépôt dans la caisse publique, pour avoir le droit de dire qu'ils ont sauvé leur pays ou qu'ils n'ont pas contribué à l'appauvrir.

Si nous rappelons l'emprunt contracté en 1875, dit *Emprunt-Domingue*, nous signalerons le fait suivant extrait de la brochure publiée en 1886 par M. le général Légitime :

«..... Cet emprunt — avait-on publié — était fait pour remet-
« tre l'ordre dans les finances, c'est-à-dire unifier la dette publi-

« que ». — « Exécuter un ensemble de grands travaux, notam« ment deux lignes de chemins de fer destinées à favoriser la « production agricole et à développer le mouvement commer« cial et industriel du pays ». — « Nous avons eu, au contraire, « un désordre inconnu jusque là. La dette fut augmentée au « point qu'aujourd'hui encore il nous est difficile d'exécuter de grands travaux ».

Alors, doit-on se demander, où ont passé, avec les revenus de la République, les produits de tous ces emprunts contractés, soit-disant pour améliorer le présent et préparer l'avenir ?

La réponse sera facile, quand nous saurons la manière d'agir de nos gouvernements et de leurs fournisseurs, lorsque nous serons renseignés sur la façon d'entendre, en Haïti, les travaux publics, sur le procédé mis en usage par nos chefs d'Etat pour obtenir le vote d'une loi ou de quelque projet dont les conséquences peuvent être funestes au pays, etc., etc.

Le marché de fournitures est un contrat passé par une administration avec un ou plusieurs particuliers chargés de procurer à l'Etat certaines choses nécessaires au service public.

Par travaux publics il faut entendre les travaux que fait exécuter l'Etat, la Commune ou toute autre personne morale, *dans un but d'utilité générale.*

En ces matières, dans un pays où existe une Administration honnête, économe et dévouée à la chose commune, presque toutes ces opérations se font par voie d'adjudication publique au rabais ; et cela, dans le but d'épargner la fortune nationale, tout en ayant de bons matériaux et des travaux bien exécutés. Ces opérations ont toutes pour base le besoin, l'utilité, car les revenus d'un Etat ne doivent être dépensés que dans ce sens.

Est-ce une telle idée qu'on se fait, en Haïti, des marchés de fournitures et des entreprises de travaux publics ? — Le procédé employé dans notre pays ne le prouve pas.

En général. nos gouvernements font exécuter un travail quelconque, non en raison de son utilité, mais parce qu'il est sollicité, réclamé par des gens influents ; parce qu'il faut donner sa-

tisfaction à telle personne dans un but politique, à tel individu qui avait aidé le chef actuel à renverser son prédécesseur du pouvoir.

Ainsi, les services des gros négociants leur étant à tout moment nécessaires, surtout des négociants étrangers qui leur font des avances onéreuses pour la nation, c'est à eux que nos gouvernants s'adressent pour un marché de fournitures.

A ce propos, M. Meignan, dans son livre sur les Antilles, rapporte les faits suivants qui se sont passés en 1876.

« De nombreux négociants, dits Sobbers[1], trompent journelle-
« ment le gouvernement par la contrebande en lui vendant des
« fournitures pour l'armée et la marine à des prix doubles, tri-
« ples et quadruples. Il va de soi que dans ces trafics, tel ou tel
« ministre est complice des Sobbers, car autrement ces fraudes
« ne seraient pas possibles. Or les Sobs se font plus ou moins au
« grand jour, et il y a nombre de maisons à Port-au-Prince, au
« Cap, aux Gonaïves et à Jacmel, qui ne vivent que de ces opéra-
« tions illégales et qui s'enrichissent au détriment du budget.
« Ces fournitures faites à l'Etat à des prix exorbitants ont donné
« lieu, le 23 décembre 1876, à une interpellation au Sénat. Je
« vois, par exemple, dans le rapport de la commission, que le
« beurre fourni à la marine a été vendu 7 fr. 50 la livre, au lieu de
« 2 fr. 50 qui était le prix courant à cette époque ; le café, 1 fr.
« 35, au lieu de 0 fr. 65. Mais cette interpellation a subi le sort
« de tant d'autres. Le ministre a répondu qu'il ordonnerait une
« enquête. Depuis ce jour (novembre. 1876) on n'a plus entendu
« parler de cette affaire ».

Mais ce ne sont pas seulement les négociants qui vivent ainsi sur le corps de la pauvre *vache à lait*.

Toujours au sujet de notre formidable armée, nous rapporterons l'entrefilet suivant, extrait du journal *La Démocratie*, numéro du 1er mars 1889.

« *Toile bleue*. — Nous croyions que les commandes de costu-
« mes militaires en toile bleue étaient destinées à être réparties,

[1]. Lisez plutôt « Guiobeurs »

« autant que possible, entre les familles nécessiteuses mais hon-
« nêtes,pour soulager leur gêne. Et nous applaudissions à cette
« mesure aussi humaine qu'intelligente qui indiquait chez nos
« gouvernants un réel souci des intérêts du peuple.

« Cet emploi — pour la première fois judicieux — des deniers
« publics aurait fait un bien immense, mais nos administrateurs
« — dans leur sagesse impeccable — en ont décidé autrement et
« l'idée première, si excellente cependant, est restée à l'état.....
« de projet oublié.

« Quelques personnes seulement ont eu le privilège de confec-
« tionner ou de faire confectionner avec de gros bénéfices les
« uniformes en question, et tout le monde sait qu'elles en ont
« largement joui. Faut-il dire que ce monopole, qui ne devait
« même pas être le prix des titres les plus sérieux à la bien-
« veillance des distributeurs de faveurs, a été généralement ac-
« cordé aux gens qui le méritaient le moins ? Devons-nous
« raconter, d'après ce qu'on dit à haute voix, qu'un lot de *bleu*
« a souvent payé les faveurs d'une courtisane ?

« Pour Dieu ! ayons un peu de pudeur et — par un dernier
« reste d'amour-propre — n'étalons pas notre honteux trafic au
« grand jour ! »

En présence de tels faits, M. F. Marcelin a raison de dire, en parlant de l'armée : « Elle est surtout d'un bon rendement tant
« par les commandes d'armes, de munitions et d'équipement,
« que par la majoration des effectifs ».

Ainsi, les marchés de fournitures et les entreprises de travaux publics se trouvent ici considérés, non précisément dans l'utilité qu'on en peut tirer, mais comme des sortes d'ateliers nationaux.

Un tel système ne saurait avoir pour base l'utilité, mais les faveurs. C'est prendre dans la bourse des uns pour donner aux autres ; et l'on se trouve de cette façon condamné aux *travaux publics* à perpétuité, car, en somme, on n'effectue aucun travail ou les travaux effectués ne peuvent avoir qu'une durée de quelques semaines.

Au point de vue moral, cette manière d'agir est la source d'un véritable danger social. En effet, on ne manquera pas de trouver, un jour, des gens assez insensés pour dire qu'un incendie de tous les édifices publics serait un bienfait, puisqu'il faudrait les rebâtir,les pourvoir chacun d'un nouveau matériel, ce qui serait une occasion de gorger de travaux publics et d'argent les favoris et les meurt-de-faim. Dans une semblable hypothèse, il n'y a pas loin de l'idée à l'action.— De plus, que de commandes faites sans but réel ! et aussi quel gaspillage de matériaux !

Dernièrement, le même M. F. Marcelin faisait cette remarque : « L'Etat recevant des briques en énorme quantité, elles traînent « — c'est le mot — *au bord de la mer*, derrière l'arsenal, partout « où on a pu les déposer. Chacun vient faire alors sa petite « provision et bâtir à peu de frais. On n'exagère pas si on dit que « sur un million de briques, par exemple, l'Etat en recueille à « peine trois ou quatre cent mille ».

Et cette remarque s'applique à toutes les commandes, faites pour l'Etat, d'objets qu'on laisse sur la voie publique.

Grâce à ces libéralités sous forme de travaux d'intérêt général, on donne une prime à la paresse en même temps qu'on gâche non seulement des richesses immenses, mais encore des forces, des activités humaines qui s'usent et se consomment en une perte aussi nette que si elles avaient été employées au travail du malheureux écureuil qui, enfermé dans sa cage mouvante, n'a d'autre distraction que de la faire tourner.

Beaucoup d'hommes d'Etat et de financiers ne sont pas économistes. Cependant, en matière de travaux publics, alors que ces travaux sont d'une utilité incontestable, ils savent au moins qu'on doit tenir compte de ces faits, qui n'ont pas été suffisamment aperçus, jusqu'à présent, dans notre pays.

Rien n'est plus démoralisant que cette manière de procéder, comme nous allons le constater d'ailleurs.

Nous verrons, plus loin, dans quel état matériel vit la grande majorité de nos populations qui est sans moyens honnêtes d'existence. Avec la ruine matérielle devait naître et se continuer la ruine morale.

Lorsque l'Autorité supérieure, sous un gouvernement représentatif, n'a rien à redouter ni du corps électoral, ni du corps judiciaire, ni même de l'opposition parlementaire, elle est sur la pente qui mène aux abus de pouvoir, aux concussions, à la dilapidation, à la prévarication, aux aventures insensées. Les intérêts financiers des politiciens ou agents de l'Exécutif se mêlent aux affaires de l'Etat, les pénètrent ; la chose publique est en souffrance ; bientôt elle devient la proie d'une corruption générale. C'est ce malheureux état de choses qui existe en Haïti depuis un temps infini — Partant d'en haut, le torrent descend et envahit jusqu'à la classe la plus infime de la société.

Pour ce qui concerne les hauts fonctionnaires, c'est une affaire connue. A eux la part du lion.

Mais l'abime appelant l'abime — tandis qu'à la plèbe qui souffre on offre des parades, des promenades militaires pendant lesquelles elle essayera, pour gagner sa vie, de débiter quelques verres de tafia et de mabit, tandis qu'à une certaine classe aisée on prodigue des bals, et à tous des concerts et des feux d'artifice qui coûtent au Trésor des centaines, des milliers de piastres — les fonctionnaires de tout ordre, employés d'administration, magistrats, généraux surtout, outre les gratifications qu'ils reçoivent, obtiennent des augmentations de traitement. La corne d'abondance se déverse sur les favoris. Tant pis pour l'avenir.

Alors, les électeurs ne nomment plus de mandataires chargés de représenter les intérêts généraux du pays, mais des commissionnaires chargés de leur faire obtenir des privilèges et des faveurs.

Les députés eux-mêmes, solliciteurs infatigables, se livrent aux ministres corps et âme.

Le ministre à son tour, après avoir fait son compte, n'ose refuser à certains d'entre eux, car, ayant besoin de leur appui, il ne peut pas se les aliéner.

« Au siècle dernier, nous apprend Bluntschli, la corruption « était encore si habituelle et si répandue dans le parlement « anglais, qu'un ministre ne pouvait garder la majorité qu'en

« gagnant un certain nombre de membres par de l'argent ou des « faveurs. Pitt lui-même acheta par la corruption la dissolution « du parlement particulier et l'union de l'Irlande. Un ministre « qui agirait ainsi de nos jours se perdrait dans l'opinion publi-« que. »

Est-ce cette dernière idée que préconisent en Haïti nos hommes du pouvoir ?

Pour soutenir l'affirmative, il faudrait ne pas être au courant de la politique haïtienne.

Ne savons-nous pas que lorsqu'ils ont quelque projet insensé à faire voter, par exemple les emprunts dont nous avons parlé, nos gouvernements ne savent recourir qu'à l'intimidation et à la corruption ?

Ce qu'il faut surtout déplorer, dans une pareille situation, c'est ce fait que, comme disait Hume pour l'Angleterre « les lois fonda-« mentales du pays ont successivement accumulé dans les mains « de l'Autorité gouvernementale de grands fonds d'argent, dont « elle peut librement disposer pour adoucir l'opposition des « chambres, en s'adressant à l'intérêt privé et à l'ambition per-« sonnelle de leurs membres. »

D'après la Constitution haïtienne, nos chambres législatives doivent contrôler les actes, discuter les projets du Pouvoir exécutif, s'opposer même, par le vote, à leur exécution. Mais nos gouvernants à leur tour disent en eux-mêmes : « sauf à nous de « recourir à ces grands fonds d'argent, à ces distributions « d'emplois qui nous permettent d'apaiser les clameurs des « deux chambres, en calmant l'avidité personnelle de leur « majorité. »

Voilà comment le Pouvoir exécutif, dans notre pays, élève à la hauteur d'un principe de droit public la corruption des législateurs ; et comment les salles où les destinées de la Patrie sont en jeu se transforment en de vastes bazars, où l'ambition des factions trafique des intérêts du peuple et donne au monde civilisé le scandaleux spectacle de l'immoralité.

Si nous voyons souvent nos Chambres devenir les plus grands

obstacles à la prospérité nationale, c'est grâce à ce système d'intimidation et de corruption.

Pourquoi le Pouvoir exécutif emploie-t-il ce procédé qui consiste à tuer le contrôle, à suborner les membres de la représentation nationale?

C'est, dira-t-il, pour empêcher que les Chambres n'envahissent et n'absorbent le pouvoir.

Dans un pareil cas, la Constitution ne donne-t-elle pas le droit de dissolution au Pouvoir exécutif ? Il doit donc en user. Quelles qu'en doivent être les conséquences, elles ne peuvent pas être plus funestes que celles qu'engendre la corruption.

Supposant donc fondées les prétentions que l'Exécutif attribue aux Chambres, les moyens qu'il choisit pour les réduire sont insuffisants, inefficaces et honteux. Par eux, le respect de la nation envers ses représentants s'altère pour finir par disparaître.

En vérité, un mal politique qui peut produire un tel désordre moral est un mal bien près de toucher à la période mortelle pour la Patrie. Oui, depuis des années, certains représentants, du moins soi-disant représentants du pays ne sont que des valets d'une Autorité despotique, valets qui ne cherchent dans les honneurs que les profits scandaleux et sordides. Cette honte, aussi ignoble que celle d'une invasion triomphante, nous l'avons subie et, ce qui est plus grave, nous l'avons oubliée.

« Quand la corruption a rongé les organes essentiels, le corps « tombe. Quand la corruption s'attaque à l'organe exécutif ou à « l'organe judiciaire, la loi ne présente plus un abri sûr : il faut « que le législateur emploie sans retard les remèdes nécessaires « pour détruire le mal dans son principe.

« Mais quand la contagion atteint le législateur lui-même, « quand le médecin est empoisonneur.... le mal est bien difficile « à guérir [1] ».

Ainsi, mettant de côté la portion absolument nécessaire pour remplir les engagements mensuels, trimestriels ou annuels

[1] Ortolan.

de la nation, à l'intérieur et à l'extérieur, ce qui n'a pas toujours lieu, voilà à quoi sont employés les revenus du pays et les emprunts énormes contractés par nos gouvernements.

Tandis qu'on ne pense à aucune de ces améliorations matérielles dont le besoin se fait sentir impérieusement, et tandis que le plus grand nombre des citoyens voit augmenter ses souffrances, les dispensateurs de la fortune publique sacrifient audacieusement les intérêts de la Patrie au fol orgueil, à l'avidité insatiable de quelques courtisans.

C'est l'art d'enrichir le riche et d'appauvrir le pauvre, d'immoler des milliers d'êtres vivants au *Moloch* du favoritisme, de la spéculation et de l'industrialisme; c'est l'art de sacrifier le salut et le bonheur de tous au faste d'une imperceptible minorité.

Les millions dépensés de cette sorte sont autant de biens ravis au progrès national, à la civilisation de notre pays, car ils sont perdus pour jamais. Enfin, on n'aboutit par ce système qu'à un résultat d'iniquité sociale qui doit d'ores et déjà donner à réfléchir.

Voilà ce qui autorise à dire que la véritable situation financière d'Haïti est celle-ci : la richesse publique, chaque année, est absorbée par des dépenses en majeure partie inutiles. De sorte qu'en lieu et place d'un excédent de treize millions et demi encaissé annuellement par notre Trésor, comme disait le *Crédit général français*, lors de l'emprunt de 1875, c'est au contraire et le plus souvent un déficit de plusieurs milliers de piastres qu'enregistre notre Chambre des comptes, jusqu'au jour où l'on se voit dans la nécessité de recourir à l'emprunt pour couvrir ce déficit, déficit qui reparait avec le budget extraordinaire de l'année suivante, et ainsi de suite.

Cependant, la dette publique augmente, monte sans cesse.

Accoutumés donc qu'ils sont tous à recourir à cet emprunt ruineux, nos gouvernements agissent sans économie, dispersant tout ce qu'ils réussisent à puiser à cette source qu'ils croient intarissable, se souciant fort peu du sort de la nation.

Au bout de quelques années, le pays se trouve avoir à gémir

sous le poids de charges énormes, tandis que ceux qui occupaient le pouvoir sont ou morts ou tranquillement assis à l'étranger où ils sont à l'abri de toute contribution, en transmettant le fardeau de l'administration à d'autres qui, eux aussi, ne connaissent, pour l'alléger, que les ruines de l'emprunt.

Mais, depuis longtemps, le Trésor, toujours affamé, a fini par rendre l'argent presque introuvable. Il le faut chercher parmi les capitalistes comme on chercherait une épingle enfouie dans un sac de café. Ces capitalistes — qui ont le regret de voir différer indéfiniment le remboursement de leurs créances — se sont faits rares. Il y en a tout de même ; mais pour obtenir leur assistance intéressée, il faut leur consentir des intérêts des plus excessifs il faut passer sous les *Fourches Caudines* de l'usure. Et dans l'intervalle qui s'écoule entre la pénurie et la réussite d'un emprunt, les fonctionnaires de l'Etat cessent d'être exactement payés. Par suite il survient des arriérés de plusieurs mois, de plusieurs années.

« La plupart d'entre eux sont réduits à vendre leurs feuilles « d'appointements, et ce commerce est devenu un des plus « importants d'Haïti. Voici comment il se pratique.

« On dresse une liste individuelle ou collective des appoin« tements arriérés et on la fait certifier par l'autorité com« pétente. Quant elle est revêtue des certificats et timbres né« cessaires, on l'offre au marché des feuilles. Selon que ce mar« ché est plus ou moins encombré, la feuille est achetée par un « intermédiaire à 30, 40, 60 ou même 80 pour 100 de perte. « L'intermédiaire la revend à une des maisons de banque qui « ont pour spécialité de prêter au gouvernement, dans les mo« ments où il a besoin d'argent à tout prix. Si le prêt est par « exemple de 100.000 piastres, à 3% par mois — ce qui est un « taux extrêmement raisonnable — le banquier verse au Trésor « 50.000 piastres en argent et 50.000 autres piastres en feuilles, « que le gouvernement dans l'embarras est bien obligé d'accepter « comme il accepterait des crocodiles empaillés. Cette opéra« tion a fait la fortune de plusieurs maisons respectables, mais

« elle n'a enrichi ni le gouvernement haïtien ni ses fonctionnaires. [1] »

Le tableau est exact. C'est bien la situation des fonctionnaires haïtiens et le seul procédé par lequel nos gouvernements savent se procurer des ressources, quand les recettes de la douane et les impôts sont insuffisants à satisfaire leur besoin continuel d'argent.

Mais après avoir vivoté quelque temps, grâce aux petits emprunts sur place, ils arrivent à un moment où le capital flottant du pays est diminué à tel point, qu'ils ne peuvent plus faire face à leurs engagements, et où tous les paiements réels se voient remplacés par des promesses de paiement. Peu de mois après, il est si difficile d'accomplir ces promesses que, provisoirement, tout paiement en espèces est suspendu.

Alors intervient le papier-monnaie, cet argent sans garantie, sans valeur, si souvent infligé à la nation qu'il a ravagée plus que tous les fléaux dont elle a jusqu'ici connu la puissance dévastatrice.

Pourtant il n'est peut-être pas, parmi les progrès réalisés dans l'ordre économique, une plus belle et plus utile invention que celle du papier servant de numéraire provisoire en lieu et place de la monnaie métallique. Quand cette espèce de monnaie circule régulièrement et naturellement, il ne remplit d'autre rôle que celui d'un billet consistant en une promesse de paiement assuré, pouvant même être réclamé *ad libitum*.

« Quand — dit H. Spencer — les fonds manquent pour payer « sur-le-champ, émettre des valeurs qui garantissent le paiement « pour un temps prochain, c'est adoucir la détresse nationale. « C'est en somme remettre à plus tard l'exécution effective, im- « possible pour le moment, de tous engagements ».

Dans plusieurs pays d'Europe et aux Etats-Unis le papier garanti par une encaisse métallique suffisante et par ce qu'on appelle le portefeuille de l'établissement de crédit qui fait les émissions — ne joue d'autre rôle que celui-là.

[1] De Molinari.

Trouve-t-on ce caractère dans les papiers que nos gouvernements font circuler? — Si nous répondions affirmativement, des faits, en abondance, ne manqueraient pas pour nous opposer le démenti le plus éloquent.

En effet, à la suite des fortes avances qu'ils reçoivent, antérieurement à l'échéance d'engagements pris vis-à-vis de l'étranger, nous avons constamment vu nos gouvernements amenés nécessairement à faire des émissions de billets sans un centime monnayé comme garantie ; et il est rare que, même faites partiellement, elles ne soient pas excessives. D'où nécessairement aussi une dépréciation immédiate.

« L'histoire des assignats en France — disait M. Pouilh, en « 1863 — est trop connue pour qu'il soit besoin de dire davantage de notre papier-monnaie : mêmes péripéties, en un mot : « absence d'encaisse, troubles révolutionnaires, fraudes, abus « d'émission, puis désordre et dilapidation sous Soulouque (et « avant et après Soulouque). C'est ainsi que le papier, émis d'a- « bord au pair avec la piastre d'Espagne, perdit de sa valeur au « point qu'en 1858 il fallait dix-huit gourdes pour une piastre ».

« Des hommes encore fort jeunes, disait M. Deléage, en 1886, « ont vu, en Haïti, la gourde-papier à 4.000 pour cent, je dis « bien *quatre mille pour cent*, c'est-à-dire qu'il fallait quarante « piastres haïtiennes, soit une valeur nominative de 200 francs « environ, pour payer une piastre argent, soit une valeur « effective de 5 francs. »

Telle est, presque toujours, la situation dans laquelle nous tombons, quand nos gouvernants font appel à ce fléau pour tirer la nation d'un péril financier...... que dis-je, tirer la nation ? pour essayer d'étancher leur soif insatiable d'or.

Et toutes les fois que nous avons le malheur de recourir à ce procédé qui ne peut qu'amener l'appauvrissement du pays, le crédit national se trouve gravement atteint. Eh bien ! depuis des années, c'est dans un état semblable que nous agonisons, avec de très courts intervalles d'aisance qui succèdent nécessairement à notre pauvreté, lorsque nous avons la chance de raccrocher un vieil usurier de qui emprunter quelques centaines d'écus.

Tandis que, par suite d'une pénurie continuelle d'argent, nous nous ruinons chaque jour davantage par nos emprunts, nous négligeons et laissons improductives des sources immenses de revenus qui, si l'on voulait s'en occuper sérieusement, grossiraient tous les ans nos évaluations budgétaires, en même temps qu'elles permettraient d'alléger d'autant les charges des contribuables.

Parmi ces sources — très nombreuses — dont nous parlons se trouve cette chose productive qu'on appelle domaine national ou domaine privé de l'Etat. Effectivement, à part le domaine public comprenant les biens qui, à raison de leur nature ou de leur destination spéciale, sont insusceptibles d'appropriation privée, il y a le domaine privé dont l'Etat est propriétaire au même titre et de la même manière que le sont les particuliers à l'égard de leurs biens.

« Dans tous les pays on distingue deux catégories différentes « des domaines de l'Etat : la première se compose de biens que « l'Etat possède et dont il livre gratuitement l'usage aux parti- « culiers, ou dont il se sert pour le fonctionnement de ses propres « administrations, sans tirer de ces biens un revenu direct qui « soit appréciable en argent ; la seconde catégorie comprend, au « contraire, des biens qui sont analogues à ceux que possèdent « les particuliers et qui sont productifs de revenus [1]. »

Jamais, en Haïti, il ne s'est fait de statistique générale de la valeur et de l'ensemble du domaine privé de l'Etat.

Là « les domaines nationaux sont répandus dans différentes « parties du territoire, et leur contenance est mal connue dans « leur ensemble général, par suite de la négligence de l'admi- « nistration............ « Une loi de 1877 a réglé l'exploitation des « domaines de l'Etat ; soit par la vente, soit par des locations de « neuf années [2]. »

« En 1883, le Gouvernement du général Salomon, s'inspirant

[1] Traité de la science des finances. (L. Beaulieu).

[2] S. Saint John.

« de la judicieuse pensée de A. Pétion, a fait voter par le corps
« législatif une loi qui lui permet de faire de nouvelles concessions
« de terre aux cultivateurs haïtiens en lui imposant raisonnable-
« ment certaines conditions avant de leur en octroyer la pro-
« priété. . . . .

« Le peu d'empressement que mettent les citadins et les
« campagnards à acquérir des lots de terre qu'on leur offre
« gratuitement, prouve assez que, dans l'actualité, c'est la terre
« qui manque le moins aux paysans. Tandis que si la culture
« était rémunératrice, on trouverait encore du terrain malgré
« les gaspillages, pour doter un nombre considérable d'habitants.
« Tout notre sol est pour ainsi dire encore en friche [1]. »

C'est de cette manière que nos gouvernants s'occupent de tirer quelque revenu du domaine national.

Toutes proportions gardées, il n'existe peut-être pas un pays où l'Etat soit plus grand propriétaire qu'en Haïti.

Pourtant, sur un budget s'élevant à la somme de P. 4.136.670, 20c. les biens domaniaux n'entrent que pour la modique somme de P. 3.600.

Parlera-t-on, en outre, à côté des fonds de terre, dans ces fonds mêmes, des mines, des gisements de toutes sortes qui abondent sur notre territoire et qui tous restent inexploités, alors que l'Etat emprunte pour envoyer chercher à l'étranger du fer, du charbon ? etc.

Ce n'est pas tout. On sait que dans presque tous les pays l'impôt foncier forme la base des revenus de l'Etat. En Haïti, depuis longtemps, cette source de revenus ne figure plus dans nos budgets et a fait place à des droits de douane qui tuent l'exportation. Mais à la Douane même, sans citer les autres voies par lesquelles entrent les deniers publics, quelle somme considérable, chaque année, perd l'Etat, grâce à une mauvaise organisation administrative, surtout à une police douanière mal exercée !

[1]. Légitime. —

M. Madiou « assure qu'il passe une vingtaine de millions de « livres de café en contrebande. Pendant mon séjour (au Port-au-« Prince), on comptait que la fraude représentait de 15 à 20 °/₀ des « exportations officielles[1]. »

M. Deléage rapporte le fait suivant, qui eut lieu le jour de son débarquement au Port-au-Prince.

« A la minute même où mes deux compères s'acharnaient « après mon bagage, dont l'aspect étique eût fait reculer le « gabelou le plus fureteur des deux mondes, et que huit à dix de « leurs camarades les regardaient faire, — ce qui est encore « mieux et bien haïtien, — la plus audacieuse contrebande se « pratiquait, je ne dirai pas : sous leur nez, — ils tournaient le « dos, — mais presque à les toucher, grâce à l'attention générale « dont j'étais l'objet.

« Je n'entre pas dans les détails, ce n'est point mon affaire. « Qu'il me suffise de dire que le délinquant haïtien m'a affirmé « avoir évité, en ces quelques minutes, le payement d'une « centaine de piastres (4 ou 500 francs environ) de droits à « l'importation. Si le fait se reproduit souvent, j'ai le droit « d'affirmer que les recettes en douane ne sont pas encore par-« venues, à l'heure qu'il est, en Haïti, à l'apogée du rendement « possible.

« Et si j'en juge par ce qui s'est pratiqué là, sous mes yeux, « sur un point où la surveillance est incessante, que doit-il en « être le long des quelques centaines de milles de côte, qui « forment le territoire de la république, — pour lesquelles il « n'existe ni un côtre de surveillance, ni des postes mobiles !... »

« Il ne faut pas se figurer — dit à son tour M. Meignan — que « ces individus soient méprisés par la population et traqués par « les tribunaux. Il n'en est rien, et les premiers Sobbers de Port-« au-Prince forment le high-life des habitants de la capitale. Ces « maisons font mettre en magasin des cargaisons entières sans « que l'Etat perçoive un centime, et pour arriver à ce résultat

[1] S. Saint-John (1884).

« versent une modique somme dans la poche du personnel des « douanes. Pour l'exportation des cafés et des cacaos, même pro. « cédé. »

A cela il faut ajouter les commandes considérables que font les hauts fonctionnaires pour leur usage personnel et en même temps pour leurs amis, commandes que, pour les affranchir des droits de douane, ils font passer parmi celles faites pour l'Etat.

« Si l'État d'Haïti — ajoute M. Meignan — avait un ensemble « d'employés fidèles, il parviendrait peut-être à payer ses dettes, « au moins les plus criardes ; mais, ainsi que je viens de le « dire, la plus grosse part des droits de douane ne passe jamais « dans les caisses du trésor. »

Voilà comment se fait le gaspillage des revenus de l'Etat ; comment des sommes fabuleuses, tous les ans détournées de la caisse publique, entrent dans la poche de quelques individus, grâce à une mauvaise organisation administrative. Pendant que des sommes énormes se dissipent ainsi, nos gouvernants, suant continuellement sang et eau à la recherche de l'argent, ne savent recourir qu'aux emprunts onéreux qui chaque jour augmentent la dette publique, nécessitent de nouvelles charges dont l'exportation et l'importation font seules les frais, ce qui fait diminuer la force productive du pays et finalement maintient, augmente la misère et la désolation au sein de nos populations.

En général, un producteur proportionne ses entreprises, ses travaux, toutes ses dépenses, en un mot, avec ses revenus. S'il agissait différemment il passerait pour un étourdi, pour un imprudent ; car ce chemin est celui de la faillite.

Pourtant, ce qu'on reprocherait si fort à un particulier est précisément ce que font nos gouvernements. Ils ignorent les ressources nationales qu'ils laissent inexploitées pour surcharger le pays de dettes.

La richesse flottante n'existe plus, puisque toujours les dépenses dépassent les recettes.

Grâce à nos hommes du pouvoir, on peut comparer Haïti à une grosse propriétaire qui aurait couramment, comme revenu, un

million de piastres et qui, d'accord avec ses intendants, en dépenserait un million cinq cent mille. Bientôt, notre propriétaire se verrait dans la nécessité d'emprunter. Elle emprunterait à ses tenanciers, à ses ouvriers, à ses domestiques. Ce serait le chemin de la ruine. Les intendants seraient vainement changés. Si les dépenses restaient les mêmes et *a fortiori* si elles étaient augmentées, la perte serait certaine, peu importe que ces dépenses fussent raisonnables ou folles, que les créanciers fussent ou ne fussent pas satisfaits, que des travaux utiles fussent ou non exécutés. Ses dépenses excédant ses revenus, cette propriétaire périrait inévitablement dans un nombre d'années calculable.

La dernière de ces années sera celle où son crédit sera épuisé ; celle où elle aura atteint la limite des gages qu'elle peut donner, c'est-à-dire lorsqu'elle aura dévoré, après ses revenus, son capital. Si, par la confiance qu'elle inspire mensongèrement, elle s'est fait prêter au-delà des garanties qu'elle se trouve en mesure d'offrir, le résultat de toutes ces opérations sera : BANQUEROUTE !...

« Supposez — dit H. Spencer — une nation où l'on travaille, « une nation composée d'hommes aussi soucieux des droits d'autrui que des leurs propres, et presque toutes les affaires s'y « pourront faire avec des mémoires de dettes et de créances que « l'on portera mutuellement au compte les uns des autres sur « les livres des banquiers ; car dans l'hypothèse, personne n'ac« cepterait sur son compte plus de dettes qu'il n'en pourrait li« quider avec ses biens et ses créances : et le papier de chacun « serait reçu partout pour la valeur même qu'il porte. L'argent « n'interviendrait que comme mesure des valeurs, et aussi pour « rendre plus aisées les menues transactions, où matériellement « il est plus commode [1].

« Imaginez, au contraire, une nation où le plus grand nombre « ne fait rien, une nation composée d'hommes qui manquent à

[1] C'est cette heureuse idée qu'a réalisée de nos jours le Clearing-House (Chambre de liquidation) de Londres.

« tout instant aux engagements qu'ils contractent, et les affaires « ne s'y feront que par troc, ou avec une monnaie ayant une va- « leur intrinsèque ; rien de ce qui ressemble à une *promesse* de « payer ne pourra y remplacer le payement effectif ; car dans « l'hypothèse, ces promesses ne seraient jamais tenues, et per- « sonne ne voudrait les accepter ».

Ce que dit ici Spencer d'un particulier s'applique à un Etat.

Eh bien ! le cas d'Haïti, comme Etat, grâce à nos gaspillages d'argent, est précisément celui de la seconde hypothèse, ainsi que nous le prouverons, en parlant ultérieurement de nos guerres civiles et des titres des emprunts d'Haïti à l'étranger. — En attendant, rappelons ce qui se passa à Paris, au moment où l'on contractait celui de 1875. Un capitaliste disait au *Crédit général français* : « Quand vous parlez de garanties il ne faut pas dire « qu'Haïti a ceci, produit cela. Il faut le prouver.

« C'est ce qu'on a vainement cherché à faire. Le premier em- « prunt haïtien était concédé à une maison allemande, qui n'a « traité avec les Français qu'après avoir frappé inutilement aux « portes des maisons de banque prussiennes, autrichiennes et « anglaises...... Et nous avons ainsi l'étrange spectacle d'Alle- « mands qui viennent offrir, en France, des affaires dont per- « sonne n'a voulu en Europe ».

Aujourd'hui notre situation à l'extérieur, au point de vue du crédit, est-elle la même ? — Je ne crois pas qu'elle soit sensiblement changée en notre faveur. Aussi, dirons-nous avec M. Meignan : « Le gouvernement d'Haïti, sans crédit, se livre aux usu- « riers qui lui font des avances à des taux inconnus en Europe, « et qui appauvrissent le pays en l'endettant tous les jours da- « vantage ».

Tous ces gens, par notre faute, ne savent qu'accaparer les espèces monnayées, faire des marchés avantageux pour eux et ruineux pour l'Etat. C'est une race avide qui s'est rendue maitresse des affaires dans notre pays, et entre les mains de laquelle tout s'avilit.

Et c'est aussi là tout le crédit public en Haïti.

III

Crédit privé.

Si maintenant nous cherchons quelle est la situation d'Haïti, relativement au crédit privé, peut-être serons-nous plus heureux que nous n'avons été dans le paragraphe précédent. Et.....

Mais pas de hors-d'œuvre. Disons-le tout de suite. C'est triste à dire, mais on ne peut pas le taire : le crédit privé n'existe pas encore, en Haïti.

Tous ceux qui désirent et qui veulent entreprendre quelque chose, tenter la réalisation d'une idée, d'un projet quelconque, sont condamnés d'avance à l'impuissance par le manque de moyens financiers.

Cette lacune ne date pas d'hier, au sein de notre corps social. Dès 1862, on l'a signalée. En effet, M. Bonneau nous apprend le fait suivant, à l'égard de notre commerce : « Un pays — dit-il « — où l'argent est rare, où il se fait payer cher et où le crédit « est à peine connu, ne peut se livrer aux grandes opérations com- « merciales. Haïti ne fait pas le commerce extérieur, celui qui « exige la navigation de long cours [1]. La marine marchande ne « comprend qu'un petit nombre de grosses barques occupées au « cabotage sur les côtes de l'île. »

Et il ajoute, en note : « Le gouvernement haïtien voulut, à « une époque, favoriser la navigation de long cours, et il accorda « de grands privilèges aux armateurs ; mais il s'aperçut bientôt « que les Haïtiens, manquant de capitaux, ne pouvaient profiter « de ses concessions, et voyant que le pavillon haïtien ne pou- « vait couvrir que des spéculations étrangères capables de le com- « promettre, il retira les privilèges. . . . .

« Il n'existe pas à Port-au-Prince un seul établissement de cré-

[1] Il faut entendre par là que le transport, à l'étranger, des produits d'Haïti se fait sous pavillons étrangers et non sous celui de la République.

« dit public [1]. Les billets de change et les billets à ordre sont à « peine en usage ; on ne veut et on n'achète, pour ainsi dire, « qu'argent comptant ; et les emprunts sont très onéreux, car « l'intérêt dépasse souvent 3 °/₀ par mois. »

Ainsi, dès 1862, on avait fait remarquer l'impossibilité où était tout Haïtien de tenter la réalisation d'un projet quelconque, par manque de capitaux. Et comme on n'a jamais cherché, d'une façon ou d'une autre, à doter le pays d'un établissement de crédit, il se trouve que jusqu'à ce jour, chacun se voit obligé de travailler par lui seul, soit — s'il est excellent manouvrier — qu'il entreprenne des travaux dont il doit attendre le paiement, et pour lesquels il a besoin d'avances, soit — s'il est commerçant — qu'il opère sur des marchandises dont l'écoulement pourra être plus long que le délai d'échéance qu'il aura obtenu de son vendeur.

On voit d'ici quel bénéfice il faut prélever dans les affaires pour pouvoir subvenir à ses besoins, et faire face aux exigences du prix de l'argent, et combien précaire doit être la situation de la plupart des travailleurs ou commerçants, en un pareil état de choses.

Le tableau sera plus désolant encore, si je rappelle que l'Haïtien ne peut trouver de crédit, non plus pour s'établir, mais seulement pour se mettre à l'abri des injures du temps ou des accidents, par exemple l'incendie, alors même qu'il possède un terrain dont la valeur réelle suffit amplement à couvrir les avances qu'on pourrait lui consentir.

A ce sujet, nous consignerons ici quelques passages du livre de M. F. Marcelin que nous avons plusieurs fois cité déjà : « Aujour- « d'hui — dit-il — que la compagnie des pompiers m'a tout « l'air d'être disloquée [2], il est peut-être utile d'appeler l'atten-

[1] Aujourd'hui il y existe une banque dite *Banque nationale d'Haïti*, dont nous parlerons ultérieurement.

[2] Par suite de l'incorporation dans l'armée des jeunes gens qui en font partie.

« tion publique sur le fléau de l'incendie qui dévaste si souvent
« nos villes. . . . .

« Sous Domingue, on s'en souvient, on décréta une mesure à
« l'effet d'empêcher de bâtir en bois les encoignures des îlets. La
« mesure, excellente en principe, était arbitraire en réalité.
« Aussi demeura-t-elle lettre morte. En même temps que vous
« m'interdisez de construire en bois, il est juste de me donner
« les moyens propres à m'aider à construire en mur. Il est évi-
« dent qu'un propriétaire, dans son intérêt bien entendu, doit
« préférer ce dernier mode de construction : *ce qui l'arrête, ce*
« *sont les fonds nécessaires.* »

Ainsi, ce que nous avons constaté de nos propres yeux et dit se trouve corroboré par ces paroles de M. F. Marcelin.

Dans un pays, surtout neuf, qui a besoin de se développer, où des richesses sans nombre sont à exploiter, ne devrait-il pas être possible, eu égard au caractère, à l'initiative, à l'intelligence, à l'activité, au noble désir, au genre d'entreprise, aux chances de réussite, aux conditions générales enfin de celui qui a recours au crédit, ne devrait-il pas être possible, en tenant compte de tout cela, de trouver un établissement capable de rendre, dans ce sens, des services réels au pays, en même temps qu'il réaliserait des bénéfices incontestablement certains ?

Mais rien de ce genre n'existe encore en Haïti.

Jusqu'à ce jour, le seul établissement de crédit, qui pourrait venir en aide aux propriétaires, à tous les hommes laborieux, entreprenants, est une sorte de banque ayant son siège social à l'étranger, à Paris, avec des succursales dans quelques villes importantes de la République. Or, personne n'ignore que, renfermée dans sa splendeur, limitant ses opérations aux avances à faire à l'Etat et aux spéculations sur les feuilles d'appointements des fonctionnaires publics, cette banque ne veut aucunement répondre au but qu'on est en droit d'attendre d'elle.

Cependant, dans aucunes circonstances autre que celles plus haut énumérées, elle ne pourrait mieux justifier le ti-

tre de « *Banque nationale d'Haïti* » que tout le monde et d'abord les Haïtiens lisent en tête de ses statuts.

Mais non « ce n'est pas — dit M. F. Marcelin — avec la Banque « nationale d'Haïti qu'on peut obtenir de tels résultats..... Il n'y « a pas à dire — ajoute-t-il plus loin — et les dernières années « l'ont surabondamment démontré : la Banque nationale est in- « suffisante pour les besoins de la place. Elle est non-seulement « insuffisante mais elle les comprend mal, ces besoins, elle les « trahit....Présentement, nous sommes les vassaux de la Banque, « c'est-à-dire d'une importante personne très étroite d'esprit, « mais fort jalouse de son autorité et de sa prépondérance. Elle « prend, vis-à-vis de nous, des airs de conseil judiciaire, de tu- « trice légale ; elle affiche la prétention de faire dépendre d'elle, « de sa volonté, de sa fantaisie, tout le crédit du pays. Elle est le « baromètre de sa réputation en Europe, baromètre, hélas ! qui « marque toujours tempêtes et catastrophes.

« On comprend alors combien il nous sera difficile d'avancer, « si on ne commence à diminuer cette influence absorbante et « sans aucun profit pour le peuple, si on ne bat en brèche cet es- clavage financier. [1] »

Il n'y a donc pas à dire, comme pour certains pays, que le crédit privé est mort en Haïti, mais qu'il n'y est pas encore né ; qu'il y est à peine en gestation.

Nous devons le créer, nous devons le faire grandir et étendre ses ramifications salutaires d'un bout à l'autre du pays, parce qu'il est l'un des plus puissants leviers de la marche en avant, du progrès ; parce qu'il tue la misère et est la source féconde de la fortune privée et de la fortune publique.

Telle est la situation de notre pays au point de vue du crédit en général.

Partant de l'agriculture et nous arrêtant ici, nous avons montré l'Etat présent d'Haïti, sous le rapport économique.

Nous allons maintenant suivre la nation dans sa vie sociale.

[1] Questions haïtiennes, page 53.

LIVRE SECOND

SITUATION SOCIALE

CHAPITRE I

CAUSES

Après avoir écrit les pages précédentes, où je me suis occupé plutôt des choses que des hommes, je vais maintenant exposer quelques considérations sur les hommes, sur les principes et les institutions. Je vais aborder la grande, délicate et scabreuse question de la politique et de la vie sociale en Haïti.

Déjà, j'ai exprimé, au début de cette première partie de mes études, mes sentiments à l'égard de la situation où se trouvent en ce moment les esprits dans notre pays ; et nous savons que la guerre civile y est arrivée à l'état endémique, qu'elle est, à l'heure actuelle, la seule épidémie en train d'y promener, avec la mort, les ruines et la désolation.

Dans la critique, en matière de guerre civile, il existe plusieurs sortes d'appréciateurs. Certains d'entre eux ne se montrent que dans des cas rares. Aussi, les passerai-je sous silence. Quant à ceux que je vais signaler, ils se rencontrent après chaque révolution et dans tous les pays.

D'aucuns ont pour coutume d'attribuer comme cause aux soulèvements populaires, des évènements qui souvent n'y ont joué d'autre rôle que celui d'un signal. Alors, ces trombes sociales, si fréquentes dans notre pays, et que nous appelons révolutions, ne paraissent à leurs yeux que comme de simples accidents

qu'on aurait pu éviter en dissipant tout malentendu. Cette catégorie, que le lecteur qualifiera comme il voudra, forme la grande majorité des appréciateurs.

D'autres fois, ce qui étonne le plus, après une révolution, c'est la facilité et la promptitude avec lesquelles cette révolution s'est accomplie. « Quoi ! disent alors quelques-uns, le passé semblait « mort et le voilà qui renait et parvient à prendre la place du pré- « sent ! — Qui se serait jamais attendu à une telle bizarrerie ? » Aussitôt ils arrivent à cette conclusion : « Oh ! c'est bien là le « peuple. Essentiellement mobile, il sacrifie tout au désir du « changement ! »

Cette seconde catégorie d'appréciateurs comprend ceux qui se targuent d'une philosophie sociale transcendante. Pour eux, c'est là qu'il faut aller chercher la cause de toutes les révolutions sociales.

Enfin, à entendre une troisième catégorie d'appréciateurs, il y a des révolutions sans cause. Selon eux, les peuples, pour se distraire, ont parfois de ces fantaisies qui les poussent à jouer avec le fer,le feu et le sang,au risque, dans un cataclysme,de tout perdre et avec tout, la vie d'un grand nombre et souvent même l'éxistence de la collectivité tout entière. Cependant, je connais un dicton qui peut-être est aussi vieux que le monde. C'est celui-ci : Il n'y a pas d'effet sans cause.

A cette époque que nous désignons sous le nom d'Age de pierre, il serait permis de ne pas croire que ce dicton est l'expression d'une vérité. Mais, depuis que l'intelligence humaine a fait la conquête de la science, depuis que cet Age de pierre a fait place à l'âge où nous vivons et qu'on peut appeler Age de science, manifester le moindre doute à ce sujet est une hérésie. Ainsi pense tout être qu'éclaire un rayon de ce splendide soleil nommé la science.

Si ce dicton est absolument vrai, aux formes, aux couleurs, aux propriétés d'un corps, en un mot à tout ce qui s'accomplit tant là-haut qu'ici-bas, on peut assigner une cause que l'homme doit chercher, quand il veut se rendre compte des phénomènes,

et qu'il parvient presque toujours à découvrir, grâce à la patience, à la sagacité, surtout à l'esprit d'observation.

Ce que nous disons des formes, des couleurs, des propriétés d'un corps s'applique aux divers phénomènes qui apparaissent au sein d'une société humaine, notamment aux révolutions, aux guerres civiles.

En effet, pensent le grand Sully et bien d'autres avant et après lui, « les révolutions qui arrivent dans les Etats ne sont point « l'effet du hasard ni du caprice des peuples ».

Cette prémisse établie, nous en déduisons : les révolutions qui, du président Boyer à nos jours, c'est-à-dire depuis quarante-sept ans, ont remué la petite République d'Haïti et qui, peut-être, la bouleverseront longtemps encore — ont leurs causes.

Pas de doute ici. — Autres questions.

S'est-on déjà livré sérieusement, dans notre pays, à la recherche et à l'étude de ces causes ? Et les a-t-on bien fait comprendre à la nation ? — C'est ici que l'on peut manifester quelque doute.

Il tombe sous le sens que depuis le dernier jour des vingt-quatre années de paix stérile que Boyer imposa au pays, la société haïtienne n'a pas cessé d'aller à l'encontre de sa propre conservation, en se créant elle-même des malheurs, en entassant chez elle et sciemment ruines sur ruines. On constate à tout instant les effets désastreux de l'aberration révolutionnaire qui s'est emparée de l'esprit de la grande majorité de la nation ; on en connaît l'immense danger. On sait que cette aberration, dans le cours de chaque commotion, se traduit de la façon la plus épouvantable, et grâce à nos masses populaires.

Peut-on dire jusqu'ici que quelqu'un a senti la nécessité qu'il y a de prémunir ces masses à l'endroit des illusions dangereuses, de ces théories subversives qu'on leur inocule pour leur propre malheur ? Qui a jamais entrepris cette tâche ? — Personne, que nous sachions.

Du moins, si quelques-uns ont essayé de le faire, c'est toujours au point de vue exclusivement critique, sans aucune contre-partie de solution de ces questions si graves qui naissent à la suite

de tous ces mouvements désordonnés, de toutes ces catastrophes sans précédents dans les annales de l'humanité.

En présence de tant de calamités, de si grandes ruines, de tant de fortunes englouties, de tant de vies fauchées en un rien de temps, le pays semble avoir renoncé à l'espérance et vouloir se tenir les bras croisés, en attendant que sonne l'heure de la catastrophe finale.

Monsieur Frédéric Marcelin, dans ses *Questions haïtiennes*, envisageant notre triste situation, a laissé échapper ces paroles de son cœur de patriote : « Et que d'efforts perdus, que d'argent « gaspillé, livré aux flammes depuis les cent ans que nous vi- « vons ! On peut lire notre histoire en regardant nos maisons.

« Un peuple qui, depuis sa naissance, construit en *bois du Nord* « et dont les demeures et ce qu'il veut bien appeler ses monu- « ments publics sont intentionnellement bâtis pour ne durer « qu'un temps très court, est un peuple qui ne croit pas en lui- « même, qui sent qu'il ne se survivra pas, qu'il n'aura pas de « descendance et qui, *conscient de sa fin prochaine*, prend gaie- « ment la devise : *Après moi le déluge* ! »

Est-ce le signe précurseur de la réalisation de cette dure prophétie qu'il faut voir dans cette indifférence superbe et presque universelle qui existe dans notre pays, en ce qu'il s'agit de bien public ? dans cette apathie qui s'est emparée des plus intéressés à l'ordre et à la sécurité générale ?

Pourtant, il suffit peut-être d'un simple courant d'opinion pour que tous avisent promptement aux moyens les seuls capables de mettre un terme à ces dévastations !

Depuis tantôt cent ans, nous portons un poids qui, en moins de vingt ans, aurait écrasé le peuple le plus vigoureux du vieux continent. N'est-ce pas là une preuve incontestable de notre puissante vitalité ? Cela ne prouve-t-il pas qu'il circule dans les veines de la nation une sève incomparable ? Et où réside la grande force de cette sève, si ce n'est au sein de ces masses remuantes qui semblent n'exister que pour la ruine du pays. Cette portion de notre corps social que quelques-uns appellent la canaille, la vile

multitude et que je me contente de nommer la classe pauvre et inculte est maudite à cette heure. C'est elle qu'on accuse des haines, des dissensions, des luttes intestines avec leurs terribles conséquences qui déchirent la Patrie.

Je ne refuse pas un certain fondement à cette accusation ; mais on me permettra d'observer ceci : toute société humaine a ses plaies. Dès que la classe des nécessiteux élève la voix, on peut être certain que ces plaies saignent. Malheur alors à qui les envenime ! malheur à qui change la plainte en cri de guerre !

Certes, tous ces évènements néfastes paraissent à première vue inexplicables quant à leurs causes et à leur but, mais lorsqu'on y réfléchit, lorsqu'on se donne la peine de considérer les choses dans toute leur profondeur, lorsqu'on laisse l'esprit descendre jusqu'au plus bas du caractère, voici ce qu'on y voit : nos bouleversements intérieurs ne sont que la manifestation de l'instinct de s'élever, de s'améliorer, inhérent à toute agglomération sociale, instinct dont le réveil est l'indice d'un grand fond de perfection chez les masses qu'il faut à temps saisir, mettre dans la bonne voie pour qu'elles ne deviennent pas funestes à la collectivité. Au gré des classes dirigeantes, aisées, cet instinct peut être ou la source de longues calamités ou l'instrument le plus efficace du progrès.

Que l'on soit donc d'ores et déjà convaincu que cette partie de la nation, aujourd'hui l'objet d'un injuste mépris, peut seule nous préserver de l'anarchie et de ces guerres, plutôt sociales que politiques, qui dévastent le pays. Cette vérité sera certainement comprise un jour et je souhaite que ce jour soit très prochain.

Rien, avons-nous dit, ne s'accomplit dans l'univers sans l'impulsion d'une force première, d'une cause, pas plus en matière de propriétés d'un corps que dans les luttes intestines qui déchirent un peuple.

En 1789, les masses populaires, en France, avaient à la fois faim et soif de cette liberté qui seule pouvait leur donner du pain. La terrible explosion venant briser leurs chaines, ces po-

pulations affamées et tyrannisées prirent fièrement la voie du travail libre, la voie du perfectionnement et réalisèrent en peu de temps, à l'ombre de la paix, tous ces progrès tant matériels que moraux devant lesquels le monde ne cesse de tomber en admiration.

Pourquoi, après tant d'explosions, ne possédons-nous pas, nous aussi, cette paix féconde ? pourquoi ne nous sommes-nous pas, après tant d'années consacrées à la guerre civile, engagés, nous aussi, dans la route du progrès réel ? — C'est parce que les entraves que chacune de nos révolutions désordonnées aurait dû briser subsistent encore ; c'est parce que nos hommes du pouvoir se sont toujours attaqués aux conséquences de notre déplorable situation, sans toucher en aucune façon aux vraies causes qui ont créé et qui entretiennent cet état de choses. Ces causes survivant aux ruines, les ruines s'amoncellent et s'amoncelleront sans cesse. De cette manière, Haïti continuera de tourner sur elle-même, que dis-je ! de rétrograder au lieu d'aller de l'avant ; elle continuera d'être en proie à l'anarchie tant qu'elle ne sera pas placée dans une voie nouvelle, dans la voie de la paix durable.

CHAPITRE II.

PRÉJUGÉ DE COULEUR.

Plusieurs de nos compatriotes se sont déjà livrés à la recherche de la principale cause de nos révolutions ; et presque tous sont allés, pour la trouver, au-delà de la date de notre indépendance et, après avoir entassé raisonnements sur raisonnements, sont arrivés à cette conclusion : la principale cause de nos guerres civiles est le préjugé de couleur. Ce préjugé, disent-ils, a pris naissance de la rivalité qui a toujours existé entre Toussaint-Louverture et le général Rigaud. Ce même préjugé — après la reconnaissance de notre indépendance, n'ayant pas cessé de dominer toute la politique du président Boyer, et, après la chute de ce président, continuant de servir de point d'appui à tous les chefs noirs ou mulâtres qui se sont trouvés à la tête du gouvernement du pays — a fini par prendre une extension telle qu'il a divisé la nation en deux classes : celle des noirs et celle des mulâtres, et par faire naître entre elles un antagonisme d'où sortent toutes nos guerres intestines.

Arrêtons-nous un instant sur cette mince affaire du préjugé de couleur. Nous ne nous attarderons pas dans des détails, car trop de publicistes ont déjà enseigné, et d'une façon claire, nette, développée, ce qu'il faut entendre par préjugé de couleur en Haïti.

En effleurant, à notre tour, cette question qui a fait le tour du monde, en revêtant la livrée de la politique comme l'âne de la fable s'était vêtu de la peau du lion, notre intention n'est point de fournir le moindre prétexte à de nouveaux conflits. Comme on le constatera, je me plains, au contraire, amèrement de ceux qu'on tend à susciter et toujours en mettant cette absurde question en avant.

Si j'en parle, après tout ce qu'on en a dit, c'est pour montrer qu'elle ne mérite pas l'importance, que surtout elle n'a pas la puissance que d'aucuns veulent bien lui attribuer. Je veux, en un mot, montrer qu'elle n'est pour rien ou presque rien dans nos malheurs actuels.

Certes, je ne refuse pas de reconnaître que l'on peut malheureusement constater au sein de la société haïtienne l'existence de trois catégories d'individus. Celle que je considère d'abord est composée de noirs et de mulâtres. Elle ne voit dans la nation que des citoyens et dans la société haïtienne que des membres d'une grande famille, tous ayant dans les veines le même sang. En d'autres termes,la devise de ces hommes est celle que l'on trouve en tête de l'article 4 de la constitution promulguée sous Jean-Jacques Dessalines : « Les citoyens haïtiens sont frères chez eux..... etc. » Voilà les hommes qui font honneur à Haïti, les hommes de progrès, ceux qui veulent la prospérité du pays, qui rêvent la gloire de la Patrie et qui ont le droit de parler de dignité nationale.

La seconde catégorie d'individus se compose exclusivement de quelques mulâtres ayant de l'instruction. Ils sont ambitieux et égoïstes. A leur ambition et à leur égoïsme s'allient un orgueil mal placé et une sotte vanité qui, étouffant en eux jusqu'au souvenir de leur origine, leur font dire que — ayant dans leurs veines une forte quantité du sang des anciens colons, des maîtres inhumains de Saint-Domingue, des anciens dresseurs de limiers destinés à dévorer de la chair humaine — qui leur font dire que, pour cela, ils sont doués d'une aptitude et d'une supériorité morale que des descendants d'esclaves ne sauraient avoir et que, partant, ils sont seuls capables de donner à Haïti de l'ordre, du bien-être ; de la faire prospérer, de la conduire à la conquête de la civilisation, enfin de lui faire occuper un rang honorable dans le concert des nations civilisées.

Et d'où ont-ils tiré cette étrange idée dont ils n'aperçoivent pas le danger pour eux et pour notre pays ?

De ces écrits malsains, haineux que certains étrangers n'ont pas

cessé de répandre dans le monde, dès la date où nos pères, dans leur incomparable héroïsme, brisèrent les liens de l'esclavage. — Non, ils ne comprennent pas que ces écrits si pleins d'encens et de basses flatteries n'ont pour but que notre division, notre ruine et notre destruction au profit des descendants des anciens colons. Selon donc ces quelques mulâtres, il se trouve en eux un sang absolument différent de celui qui circule dans les veines de ceux qui ont l'épiderme plus noir que le leur.

Imitant les nobles de la France de 1789, dans leur pensée, dans leur illusion, les noirs éclairés, dont ils font les bourgeois de cette époque, sont bien osés d'aspirer à être leurs égaux devant la porte dorée qui mène aux hautes fonctions, à la présidence de la République !

Mesuré à cette aune, dès qu'un noir parvient à occuper une situation importante dans l'Etat, il devient l'objet d'une violente jalousie. Il n'est point alors de sacrifice qu'on ne s'imposerait dans le but de l'en chasser, qu'il puisse ou non rendre d'utiles services à son pays.

Telle est la façon de voir de ces quelques mulâtres. Est-elle juste ? Est-elle sensée ? Est-elle d'accord avec la devise de la République ?

Pour répondre, disons d'abord qu'en fait d'esclavage, les blancs avaient pour esclaves des noirs comme des mulâtres.

Le 29 août 1793, Sonthonax, en proclamant la liberté, disait : « Tous les nègres *et sang-mêlés actuellement dans l'esclavage*, sont « déclarés libres pour jouir de tous les droits attachés à la qua- « lité de citoyen français ».

Donc, noirs et mulâtres étaient dans l'esclavage.

De plus, dans les dernières années de la domination coloniale, il y eut des mulâtres et des noirs possesseurs, eux aussi, d'esclaves.

« Les mulâtres, généralement affranchis par leurs pères, for- « maient une classe d'hommes libres dans laquelle entraient les « nègres affranchis et leurs descendants ; ils possédaient le tiers « des terres et le quart des esclaves.... A peine jouissaient-ils de « la qualité d'hommes ; ils étaient couverts de mépris et végé-

« taient dans la fange de l'opprobre et de l'humiliation [1] ».

Ainsi, à un moment donné, pour avoir des esclaves, que l'on fût blanc, mulâtre ou noir, il suffisait, pour les mulâtres et les noirs, qu'ils fussent affranchis ou des fils d'affranchis, et pour tous qu'ils eussent le métal précieux qui était la condition *sine qua non* du trafic de la chair humaine.

Quant à la question d'aptitude, de capacité et de moralité, je la trouve absolument inexacte, injustifiée et injustifiable. Parmi les noirs comme parmi les mulâtres, l'ignorance, l'incapacité et l'immoralité trouvent à se loger.

Il y a ici une vérité tellement vraie, tangible pour qui connaît Haïti que je devrais m'abstenir de m'étendre sur ce terrain. Mais comme les faits qui crèvent les yeux de tous ont le malheur d'être plongés dans une obscurité profonde pour certains Haïtiens éclairés, qui cependant semblent ne pas voir, et pour ceux qui ne connaissent pas Haïti, il n'est pas sans utilité d'écrire quelques lignes sur le sujet qui nous occupe; et demandons d'abord ceci : Quel pays de la terre peut-on citer comme preuve et dans lequel on voit les qualités et les vertus n'appartenir exclusivement et d'une façon héréditaire qu'aux membres de quelques familles qui se distinguent des autres par un signe naturel et extérieur quelconque, tel que la coloration de l'épiderme, tandis que les défauts et les vices sont exclusifs aux membres des autres familles?

S'il pouvait en être ainsi que signifieraient le contact, le milieu dont l'influence est assurément fort grande en matière d'évolution sociale? Les exemples, l'instruction, l'éducation et nombre d'autres moyens de perfectionnement seraient donc de vains mots et des amusettes dans la grande question de l'amélioration de la nature humaine? — A mon gré, il ferait preuve d'une ignorance absolue de ce qu'on appelle le monde vu dans sa suprême simplicité, celui qui nierait que les qualités, les vertus, les défauts et les vices, dans une société et dans l'humanité, soient éparpillés dans tous les sens et que le plus souvent ils se disputent l'exis-

[1] Mémoire du général Rigaud, cité par V. Schœlcher. dans la *Vie de Toussaint-Louverture.*

tence d'un même individu, parvenant parfois, et à tour de rôle, à se dominer les uns des autres.

Je plains l'homme chez lequel les défauts et les vices dominent, et je dis : heureux celui chez lequel le bon, le bien peut prévaloir !

D'ailleurs, la société haïtienne est encore là, Dieu merci. Ce qu'on appelle la politique, l'administration, enfin toutes les connaissances humaines qui ont pu déjà prendre naissance dans notre pays et qui y sont, à l'heure présente, en pleine activité sont là. Qu'on les interroge. Elles diront si l'aptitude et la capacité, l'immoralité et le vice constituent, dans notre pays, le lot exclusif des noirs ou des mulâtres.

Certes, dès la sortie d'Haïti de l'esclavage, on pouvait constater que presque tous les mulâtres étaient des hommes d'une certaine culture intellectuelle, grâce à la sollicitude dont ils avaient été l'objet de la part des colons blancs, leurs parents ou leurs maîtres, qui les avaient fait instruire, de même que les riches Romains instruisaient leurs esclaves dans le but d'en tirer le meilleur parti possible, et en vue de leurs besoins domestiques.

Il y avait aussi des noirs, en très petit nombre, un sur mille qui, sachant, eux aussi, lire et écrire, étaient arrivés à occuper un rang honorable parmi les plus honorables d'alors ; et ils n'étaient parvenus à s'élever qu'après des efforts personnels et inouïs, déployés contre les plus grandes difficultés, notamment la difficulté pécuniaire.

Dans un mémoire adressé à Bonaparte et où il parlait de l'influence de Toussaint-Louverture, le colonel Vincent disait : « Il « est le maître absolu de l'île, et rien ne peut balancer ses volon- « tés, quelles qu'elles soient, quoique *quelques hommes distingués,* « *mais en très petit nombre parmi les noirs,* en connaissent et en re- « doutent la trop grande étendue[1] ».

Schœlcher dit encore, dans le même ouvrage : « Toussaint.... « n'est pas une sorte de phénomène, qui ne prouverait rien ; « beaucoup d'autres nègres, sans s'élever à sa hauteur, ont tenu « un bon rang à côté de lui.

[1] Passage rapporté dans la *Vie de Toussaint-Louverture*, par Schœlcher.

« Les généraux français, que la guerre mit pendant trois an-
« nées en contact avec eux, s'accordent à dire qu'ils ont trouvé
« dans ces hommes nouveaux, non-seulement la capacité et les
« vertus militaires, mais encore des talents de premier ordre, en
« même temps qu'une facilité extrême à prendre les idées, les
« mœurs, les habitudes de la civilisation...... « Tous ceux qui
« furent témoins de cette transformation, en ont été frappés.....

« Le général Ramel parle de la dignité et de la convenance de
« manière que les nègres, esclaves de la veille, ont su prendre
« dès le lendemain du jour où ils eurent à commander.

« Maurepas — dit encore Ramel — Maurepas, né à Saint-Do-
« mingue, y a été assez bien élevé. Il possède l'art militaire au
« dernier point. *Il lit beaucoup*... Dans les commencements je ne
« revenais pas de mon étonnement de voir son aisance à faire
« les honneurs de chez lui.

« Christophe est l'une des figures les plus curieuses de cette
« histoire (de la révolution de Saint-Domingue). Il était domes-
« tique d'auberge — dit le général Ramel — lorsque la révolu-
« tion éclata. On ne saurait imaginer à quel point il a les usages
« du monde. *Il s'est instruit* ».

Dès notre début, comme peuple indépendant, il était visible qu'en fait d'aptitude entre le noir et le mulâtre, on n'était en face que d'une simple question de moyen matériel : l'argent, sans le recours duquel, malheureueement, les plus belles choses comme les plus grandes vertus restent parfois enfouies dans l'inconnu ou servent la cause tout à fait contraire à celle qu'elles étaient appelées naturellement à servir.

Ceux qui doutent encore de tout ce que je dis ici n'ont qu'à regarder autour d'eux pour trouver des preuves abondantes par lesquelles ils se convaincront eux-mêmes.

En outre, de nombreuses familles noires de plusieurs pays ont pu, depuis, s'occuper sérieusement de l'instruction de leurs enfants ; et d'après les résultats obtenus on peut dire hautement que de nos jours cette affaire d'aptitude est désormais liquidée.

Que, dans notre pays, l'on s'occupe comme il convient de l'a-

mélioration matérielle, intellectuelle et morale, non pas des mulâtres ou des noirs, mais de la jeunesse haïtienne, et l'on verra, dans peu de temps, si cette question de l'inégalité des races humaines et des nuances sorties de la fusion de la race blanche et de la race noire n'est pas la question la plus banale et la plus absurde de toutes celles qui aient jusqu'ici occupé l'esprit de l'homme et fait épuiser inutilement tant de papier, tant d'encre, voire même massacrer tant d'êtres humains !

Tout ce qui précède permet de dire, je pense, que c'est un orgueil mal placé et une sotte vanité qui poussent certains mulâtres, en petit nombre heureusement, à raisonner dans le sens que nous savons.

Cependant, ces hommes-là ne manquent pas de trouver, parmi les Haïtiens de leur couleur, des ignorants et des nécessiteux auxquels ils parviennent à inculquer des idées malsaines et tout à fait subversives du progrès et de la civilisation.

La troisième catégorie d'individus se compose seulement de quelques noirs, de noirs ayant reçu une certaine instruction. Eux aussi sont ambitieux, jaloux, égoïstes, et de plus, vindicatifs. Leur jalousie et leur désir de vengeance se portent sur ces mulâtres qui désirent voir la prépondérance politique n'appartenir qu'aux hommes de leur couleur. Aimant la gloire, ne fut-ce que celle d'un jour, ces noirs ne cessent de poursuivre qu'une chose : empêcher ces quelques mulâtres de s'emparer du pouvoir; et dès que ces derniers occupent des postes remarquables dans l'administration, ces noirs jouent pieds et mains, recourent à toutes sortes d'intrigues pour les détacher de la confiance soit du chef de l'Etat, soit des masses de la nation.

Pour s'opposer à l'avènement de ces mulâtres au pouvoir, ces noirs se servent, comme instruments, de quelques autres noirs, la plupart gens sans moyens honnêtes d'existence, plongés dans l'ignorance et qui contribuent à former la classe des nécessiteux de notre corps social. En raison même de leur ignorance, on arrive toujours à leur inculquer, à eux aussi, des idées malsaines et tout à fait subversives du progrès et de la civilisation. C'est en faussant

l'esprit de ces pauvres gens, en exploitant leurs besoins et leurs passions qu'on est parvenu à leur inspirer la méfiance, même de l'animosité contre ces quelques mulâtres qui, d'ailleurs, par leurs agissements, semblent avoir à cœur de justifier cette méfiance et cette animosité.

On ne peut faire ni aux uns ni aux autres un crime d'aspirer au gouvernement de la République, ce droit étant reconnu par notre constitution à tout citoyen haïtien qui réunit certaines conditions légales. Mais que tous sachent bien que pour s'élever sûrement et convenablement à un tel honneur, le premier moyen est de ne pas entretenir en eux ces idées erronées, de ne pas professer le mépris d'une partie de leurs concitoyens, de ne pas désirer leur malheur, le succès voulant au contraire qu'ils cherchent à acquérir leur estime, qu'ils se montrent dignes d'avoir en main les destinées d'Haïti, en pratiquant tous le vrai libéralisme, en donnant la preuve chez eux du vrai patriotisme, du désir du bien de tous, enfin, en montrant qu'ils ont le respect de leurs semblables, de leurs frères, respect auquel ils sont tenus comme n'importe qui.

En résumé, ce sont ces deux dernières catégories d'individus qui, en Haïti, constituent la pépinière d'hommes à préjugé de couleur. En les réunissant toutes les deux, en en formant une seule et même masse, on distingue dans leur ensemble, d'une part, des vaniteux, de sots orgueilleux, des vindicatifs, tous ambitieux, jaloux et égoïstes ; d'autre part, on voit des hommes sans instruction, sans éducation, de pauvres gens qui n'ont pas de moyens honnêtes d'existence et dont on fait de véritables objets d'exploitation.

Ces derniers, noirs et mulâtres, forment la grande majorité, la classe malheureuse de la nation.

Quant aux premiers, leur nombre diminue de jour en jour dans l'une et dans l'autre catégories. Il y a lieu d'espérer qu'il viendra une époque où ils finiront par ne plus exister : c'est lorsqu'une bonne instruction et une solide éducation sociale auront opéré une heureuse transformation matérielle et morale au sein des classes pauvres et incultes de notre société.

Voilà le fond de ce qu'il faut entendre par préjugé de couleur, en Haïti, préjugé dont quelques-uns font la principale cause de nos luttes intestines.

Eh bien ! je dis, à l'encontre de ceux-là, que cette question n'est nullement la cause première de nos guerres fratricides ; et il est facile de le démontrer en peu de mots.

En effet, si les acteurs de ces conflits meurtriers ne glissaient ou ne faisaient glisser que cette question au fond de ces canons et de ces fusils qui, depuis 1843, promènent la mort et la ruine dans les villes et dans les campagnes d'Haïti, toujours les deux camps ennemis ne seraient composés l'un que de combattants noirs, l'autre que de combattants mulâtres.

Or, cela ne s'est jamais vu.

Dans les deux camps, soldats, officiers, généraux, président, candidats à la présidence, tous sont des noirs et des mulâtres, et on peut toujours voir, dans les mêlées, et dans les deux camps, des noirs et des mulâtres se disputer le premier rang, et se distinguer les uns et les autres dans l'art barbare de tuer, de saccager, de brûler et de piller.

Quand je dis piller, je n'envisage que les nécessiteux, ceux-là qui meurent de faim et qui ne s'enrôlent dans ces armées plus épouvantables que celle d'Attila, que la bande des Huns, ceux-là, dis-je, qui ne s'y enrôlent que pour chercher le pain de l'existence dans les orgies révolutionnaires.

Non, la question de couleur n'est pas la cause première de nos guerres civiles.

Pour appuyer ce que nous avançons, nous pourrions tirer plus d'un exemple de notre histoire d'il y a trente ou quarante ans, mais contentons-nous de celui-ci qui est tout récent et qui ressort de la citation suivante.

Ces lignes viennent d'une œuvre d'un jeune Haïtien qui n'est plus, d'un ami dont je ne cesse de regretter et de pleurer la mort; elles viennent d'un noble citoyen, d'un patriote convaincu, d'un fils aimant et aimé, d'un excellent cœur, d'un homme instruit trop tôt enlevé à ses nombreux amis, à sa famille et à sa Patrie

qui tous avaient fondé en lui les plus belles et les plus légitimes espérances ; ces lignes sont extraites du dernier ouvrage qu'a publié Emmanuel Edouard, ouvrage où Dieu lui a permis, avant de le rappeler à lui, d'ouvrir toute large son âme qui débordait de patriotisme et de nobles vœux pour ses concitoyens et pour sa chère Haïti.

Voici ces paroles pleines de vérité, écrites par Em. Edouard :

« Pendant la moitié de l'année 1888 et la plus grande partie de « l'année 1889, la guerre civile désolait Haïti, qui était divisée en « deux camps dont l'un reconnaissait pour chef le général Légi« time, et l'autre le général Hippolyte, noirs de peau tous deux.

« Le général Légitime avait toujours été considéré, avant son « entrée dans la politique militante, comme appartenant au parti « noir ou national, et cette qualité lui fut conservée quand il fut « appelé aux affaires, comme ministre d'Etat, par le général Sa« lomon dont l'arrivée au pouvoir, en 1879 — effet de l'irrésis« tible poussée des masses populaires qui avaient mis en lui toutes « leurs espérances — dérouta tant nos hommes politiques à courte « vue d'alors, absorbés dans les intrigailleries ; ce n'est que plus « tard qu'il fut représenté, par suite des combinaisons des partis, « comme un tenant du parti mulâtre ou libéral, qu'il voulait, « disait-on, désormais servir et dont il voulait se servir.

« Le général Hippolyte avait toujours été classé dans le parti « noir ou national [1].

« Le général Légitime, soutenu en même temps par des per« sonnalités influentes du parti mulâtre et du parti noir, avait « contre lui des hommes importants du parti noir, qui l'accu« saient de trahison, d'avoir consenti à n'être qu'un mannequin « dans les mains des mulâtres ou libéraux ; il avait aussi contre

[1] Cette manière de caractériser les nationaux et les libéraux manque de fondement, car on peut citer des noirs qui, jusqu'à cette heure, se réclament fièrement de la politique dite libérale, et des mulâtres qui, au contraire, repoussent énergiquement cette politique, défendant avec autant de conviction que d'enthousiasme la politique dite nationale. Le fait est indéniable, à moins de dire que nous sommes en présence d'une mystification, ce qu'il faudrait justifier, en prouvant que ces mulâtres ne sont que des noirs barbouillés de jaune et ces noirs que des mulâtres peints en noirs.

« lui des chefs et des adeptes du parti mulâtre, qui lui en vou-
« laient pour je ne sais quoi, probablement parce qu'ils trou-
« vaient inadmissible qu'il pût occuper sans encombre, surtout
« avec l'aide d'un grand nombre de leurs partisans, une place
« dont ils voulaient eux-mêmes. Le général Hippolyte était porté
« par les mêmes éléments. Celui-ci ayant triomphé de son ad-
« versaire et ayant été élevé à la présidence de la République,
« les nationaux ennemis du général Légitime, s'en félicitèrent
« bruyamment ; puis, presque aussitôt après, ils déclarèrent, tout
« en assurant le général Hippolyte de leur respect et de leur dé-
« vouement, que la politique qu'il avait, après réflexion, adoptée,
« que son cabinet qu'il avait librement formé, étaient une poli-
« tique et un cabinet de mulâtres ou libéraux qu'ils combattraient.

« Qu'est-ce à dire ? Pendant que se déroulait la lutte entre les
« généraux Légitime et Hippolyte, où donc, en réalité, était le
« parti mulâtre, le parti libéral ? Etait-ce à Port-au-Prince avec
« Légitime ? Etait-ce au Cap-Haïtien avec Hippolyte ? Rien d'é-
« tonnant si en Haïti même, parmi les politiciens de profession,
« ils sont rares ceux qui réussissent à comprendre quelque chose
« à une politique aussi embrouillée. »

Voilà des faits qui, selon moi, prouvent d'une manière irrécusable qu'on ne doit point voir dans la question du préjugé de couleur l'éternel ferment de nos commotions sociales.

Malgré tout ce qui précède, on doit malheureusement avouer que le préjugé de couleur existe en Haïti et qu'il est loin d'exister sous une forme purement platonique. Le fait qu'il n'est pas la principale cause de nos malheurs ne prouve pas qu'il n'ait aucune part dans ces malheurs. C'est une question qui, pour avoir les flancs vides, ne porte pas moins la tempête, parce qu'à un moment donné elle peut parfaitement allumer les passions et provoquer des conflits, comme d'ailleurs cela s'est déjà vu, par exemple en 1879. Mais, ayant contracté l'habitude de la trouver au fond de toutes nos guerres civiles, nous avons fini par être frappés d'une sorte de cécité morale qui a faussé notre jugement, créé plus d'une contradiction, nous a poussés à chercher, en po-

litique, le danger où il n'est pas, à ne pas le voir où il est réellement et, par l'illusion que nous nous donnons de conjurer un mal chimérique, à recourir à des remèdes impuissants ou dangereux. C'est cette cécité qui nous porte à haïr des compétiteurs plus heureux et à rejeter sur eux la responsabilité de tout le mal qui nous arrive. Ni les uns ni les autres n'essayent de remonter à la véritable source de nos calamités. Ce qu'ils font tout au plus, c'est réagir contre tel ou tel symptôme ou seulement les suites du mal, au lieu de s'évertuer à découvrir le mal lui-même pour tâcher de l'anéantir, en le frappant dans sa racine.

Pour finir avec cette question de préjugé de couleur, nous répéterons que la principale cause de nos guerres civiles a été jusqu'à présent méconnue par nos hommes politiques, ou du moins qu'ils ont agi tout comme s'ils la méconnaissaient complètement.

Oui, ces mouvements désordonnés des masses, mouvements nuisibles au véritable progrès qu'ils entravent, sont encore incompris, dans leurs causes intimes, de la saine politique qui ne regarde que leur impulsion et leur mobile apparents, que leurs manifestations subversives, égoïstes, sans apercevoir les forces vives qu'ils recèlent, forces qui, bien préparées, habilement dirigées, tourneraient à l'avantage de ceux-là mêmes qu'elles tourmentent et de la société entière. Ces masses elles-mêmes n'ont pas la plus faible idée de ce qu'elles sont et peuvent être — Enfin, dire que toutes ces commotions qui se succèdent depuis tant d'années dans notre pays et qui toujours dépassent en désastres, en monstruosités tout ce que l'on peut imaginer; dire que toutes ces commotions sont les effets directs, naturels d'une fermentation de fausses nécessités politiques est, à mon avis, prouver qu'on est absolument inconscient de notre triste état. — Sans doute, des questions de ce genre, servant de masques à quelques-uns, peuvent augmenter la puissance de nos foyers de discorde et en accélérer l'explosion, mais ces perturbations, pour ce qui concerne nos masses populaires, ont leur origine ailleurs.

Allons à la recherche de cette origine.

CHAPITRE III

MISÈRE

J'ai dit, dans le chapitre précédent, que nos guerres civiles, à partir de celle de 1843, n'ont pas leur origine dans le préjugé de couleur. Quelle est alors cette origine?

Pour la trouver, remontons aux premières années de notre existence régulière comme nation, c'est-à-dire vers l'époque de la signature de l'acte émané du bon plaisir de S. M. Charles X, roi de France et de Navarre qui, en 1825, moyennant une indemnité de 150 millions de francs, concéda aux habitants de l'ancienne partie française de Saint-Domingue, l'indépendance pleine et entière de leur gouvernement.

Je vais ici avoir recours à un ouvrage important dont j'ai déjà cité plusieurs passages. Ce livre a pour titre :

« Mémoire sur l'abolition de l'esclavage à Haïti et ses résul-
« tats actuels, rédigé d'après des documents authentiques par
« M. Clarkston et M. Macaulay, et présenté par M. Buxton au
« Comité de la chambre des Pairs d'Angleterre, chargé dans la ses-
« sion de 1832 d'examiner la question de l'esclavage colonial et
« de faire un rapport à ce sujet. »

Les pages 58, 59 et 60 de ce Mémoire contiennent les faits suivants :

« Haïti s'est fait un grand mal en s'engagent imprudemment
« à payer à la France l'énorme somme de 150 millions de francs
« pour prix de la reconnaissance de son indépendance. Outre
« que cette somme est au-dessus de ses moyens, le moment où
« elle a contracté cette dette devait encore nécessairement ag-
« graver le mal de la manière la plus fâcheuse. Cette plaie porte

« une atteinte funeste à sa destinée, comme pays commercial, à « l'instant même où son agriculture renaisssait, où *le peuple com-« mençait à prendre le goût des choses agréables et du luxe de la ci-« vilisation*, et où ses institutions allaient recevoir le degré de « maturité qu'elles pouvaient attendre d'une plus longue expé-« rience...

« Avant cette déplorable affaire, toutes les parties séparées de « la république avaient été réunies, et tel avait été le rapide dé-« veloppement de ses ressources, qu'elle pouvait compter sur son « revenu pour faire face à tous ses besoins. Elle avait pu réduire « son armée, et, en perfectionnant la discipline d'une force moins « considérable, alors qu'elle n'avait à lutter contre aucun en-« nemi intérieur, elle en avait fait pour toutes les invasions dont « elle pouvait être menacée, un moyen de résistance bien plus « efficace encore que ses mornes et ses montagnes. Le désir qui « se manifestait parmi les citoyens *d'améliorer leur condition ma-« térielle*, inspirait déjà au gouvernement la salutaire politique « d'une réduction d'impôts, afin de mettre, autant que possible, « à la portée du plus grand nombre, les articles de nécessité et « de commodité. *La masse de la population annonçait évidemment « que le sentiment de la propriété et un goût plus cultivé créait chez « elle de nouveaux besoins dont le cercle s'étendait de jour en jour. On « voyait se répandre généralement le désir d'une foule de jouissances « dont jamais les classes ouvrières n'avaient même eu l'idée, à aucune « époque de son histoire, et d'un superflu qui se fondait si intime-« ment dans le nécessaire, qu'on finissait par en regarder la privation « comme une marque d'infériorité, et presque comme une honte.* Ce « fut au milieu de cet état de progrès, de tranquilité et d'amé-« lioration, que le tribut de l'indemnité française vint accabler « chaque individu de tout son poids. Il fallut que ces hommes « payassent en argent ce qu'ils avaient déjà acheté de leur sang; « il fallut lever des contributions pour l'exécution d'une mesure « généralement odieuse ; trois des principales villes refusèrent « leur contingent ; plusieurs districts prirent l'attitude de la ré-« volte ; la sûreté des propriétés fut ébranlée, et elles subirent

« une dépréciation; *les travaux ne marchèrent plus avec la même*
« *régularité*; les murmures du public devinrent bientôt des cla-
« meurs contre la pusillanimité du gouvernement, et ceux qui
« ne purent se soustraire au paiement de la taxe, cherchèrent à
« en diminuer du moins le montant, et à échapper à l'oppression
« en affectant une apparence de ruine, en diminuant leurs dé-
« penses et leur train de vie, afin d'ôter au moins tout prétexte
« au fisc pour les charger davantage. »

Avant de finir avec ce lugubre Mémoire, et, pour compléter ses pages funèbres, citons les passages suivants extraits de l'*Almanach commercial du Port-au-Prince*, publié en 1863 et dont l'auteur est M. D. Pouilh.

Page 251 — « L'ordonnance du roi Charles X du 17 avril 1825,
« acceptée par Boyer et entérinée ensuite par le Sénat, exigeait
« comme indemnité en faveur des colons français, 150 millions
« de francs payables en cinq termes égaux et d'année en
« année à partir du 11 décembre 1825; *elle réservait en outre à la*
« *France le privilège de ne payer que la moitié des droits exigibles aux*
« *pavillons étrangers, ce qui laissa pendant dix ans un déficit annuel*
« *de P. 281.000 environ (deux cent quatre-vingt-un mille piastres)*
« *sur un revenu total n'excédant pas P. 1.125.000 (un million cent*
« *vingt-cinq mille piastres).*

« Pour liquider le premier versement de 30 millions (trente—)
« le Gouvernement haïtien dut recourir à un emprunt de 25
« millions (vingt-cinq) qui fut contracté à Paris avec la maison
« Lafitte. Mais l'Haïtien n'avait conquis sa liberté et son indépen-
« dance que sur un monceau de ruines. *Les ressources du pays*
« *étaient diminuées de 50 °/₀ (cinquante); le café, entre autres, de 76*
« *millions (soixante-seize) de livres qu'accusait 1789, n'en présentait*
« *plus qu'environ 30 (trente) millions.*[1] *Tant de charges étaient donc*
« *au-dessus de ses forces, aussi dut-il dès la deuxième année y faire*
« *défaut.* »

[1] Il convient de rappeler que ces 76 millions de livres formaient la quantité expédiée en France seulement, comme on peut le constater dans

Pages 257 et 258 — « A peine put-on faire sortir de nos tré-« sors 5 (cinq) millions qui, joints aux 25.000.000 (vingt-cinq-« millions) de l'emprunt devaient former le premier versement « exigé par le traité. Aussi *le gouvernement, pour satisfaire aux dé-« penses intérieures, dut-il recourir, dès 1826, à l'expédient toujours « dangereux du papier-monnaie.* »

Enfin demandons aux fameux Mémoire la péroraison de cette oraison funèbre du trésor d'Haïti de cette époque.

Avant la reconnaissance de l'indemnité « elle (Haïti) s'élevait « en paix et par degrés, au niveau des autres nations libres de « l'Amérique ; ces progrès sont arrêtés » — arrêtés net !

Voilà donc le triste état dans lequel était tombée la nation haïtienne, après l'acte diplomatique de 1825. On voit, d'une part, le peuple qui commence à prendre le goût des choses agréables et du luxe de la civilisation ; la masse de la population qui annonce évidemment que le sentiment de la propriété et un goût plus cultivé créent chez elle de nouveaux besoins dont le cercle s'étend de jour en jour. On voit se répandre généralement le désir d'une foule de jouissances dont jamais les classes ouvrières n'avaient même eu l'idée, à aucune époque de son histoire, et d'un superflu qui se fond si intimement dans le nécessaire, qu'on finit par en regarder la privation comme une marque d'infériorité et presque comme une honte.

D'une autre part, grâce aux exigences du fisc, la sûreté des propriétés est ébranlée, et elles subissent une dépréciation. Enfin les travaux ne marchent plus avec la même régularité.

Somme toute, nouveaux besoins, désirs d'une foule de jouissances à satisfaire, travail allant sans cesse en décroissant, voilà le bilan.

Dans tout ce qu'on peut appeller un système, c'est-à-dire un ensemble de principes liés de manière à produire certains effets voulus, notamment en matière économique, il existe des

le livre de M. A. Bonneau, et que le total de l'exportation générale s'élevait à 88 millions et plus de livres.

lois nécessaires que nous ne pouvons enfreindre sans supporter, immédiatement ou dans un temps plus ou moins éloigné, la peine de notre révolte.

L'économie politique actuelle, en effet, ne juge de la prospérité d'une nation que par le progrès du travail national, autrement dit par le développement de la production qui permet à tous une consommation plus ou moins en rapport avec leurs besoins. Mais, pour avoir lieu convenablement, cette consommation progressive exige rigoureusement, et dans une mesure parallèle, une production aussi progressive. Il faut que l'homme travaille durement, longtemps, avant de pouvoir se donner toutes les jouissances dont le désir ne cesse de hanter son esprit. Il faut qu'il travaille pour exister ; il faut qu'il travaille pour arriver à ses loisirs. La consommation exclusive est une hypothèse tout à fait gratuite. Pour les individus comme pour les sociétés elle ne mène qu'à une chose : à la ruine.

L'économie sociale, d'ailleurs, a horreur des situations isolées, et tout homme, quel qu'il soit, doit être à la fois consommateur et producteur. Cette double condition se faisant équilibre, ces deux forces opposées, la consommation et la production se soutenant réciproquement, ne se rencontrent pas chez tous les peuples; mais celui qui les possède doit les tenir en haute estime, car elles sont pour lui la source de la stabilité dans l'ordre et dans la prospérité. Or, comme un peuple, pour subsister, est obligé de consommer, s'il ne produit pas et consomme le peu qu'il a, il marche inévitablement à la ruine qui n'est pas éloignée de la misère. Telle fut précisément la voie dans laquelle s'engagea notre société, après la reconnaissance de l'indemnité.

A dater de cet évènement, la nation n'a pas cessé de vivre dans le provisoire, se débattant au milieu de l'incohérence des idées et d'une opposition violente des intérêts, au milieu d'un désordre indescriptible tant dans l'ordre économique que dans l'ordre social et politique. Dès l'abord la vraie misère n'était qu'un fait accidentel. Elle ne pouvait atteindre que les infirmes ou les invalides, que les fainéants, que ceux qui étaient hors d'état de pour-

voir à leurs besoins ou qui refusaient volontairement de travailler. Il est bien certain que du temps de Boyer et après Boyer, jamais on n'a cherché, par des mesures générales, à changer la face des choses, à créer une situation nouvelle et meilleure.

Bien au contraire, la guerre civile, après la chute du président, ayant rompu le reste d'équilibre qui existait dans les dernières années de son gouvernement, la misère a envahi tout notre corps social.

Notez que c'est cette misère qui a été la cause principale du renversement de Boyer et qui, dans la suite, ne cessera pas d'être la cause principale de toutes nos guerres civiles.

Pour nous convaincre de ce que j'avance au sujet de la chute de Boyer, lisons le passage suivant, extrait de l'ouvrage de Lepelletier de Saint-Remy : « Tant que l'autorité de Boyer ne « se trouva en contact qu'avec les hommes de sa génération, il « disposa d'une certaine unité et partant d'une certaine force : « ceux de sa couleur auxquels il avait distribué les grades et « les places avaient compris la solidarité qui les unissaient à « leur chef, et lui conservaient au moins le dévouement de l'am- « bition satisfaite. Mais à mesure que les années ramenaient dans « le pays une jeunesse ardente, qui, sortant de nos écoles toute « pleine de nos idées, et toute pleine aussi de son mérite, *trou- « vait les postes occupés, et les positions prises, la solidarité de la « couleur s'effaça insensiblement pour faire place à une commune « opposition : l'opposition des jeunes contre les vieux, des positions à « faire contre les positions acquises.* »

Voici ce qu'en dit à son tour M. de Molinari, cet économiste bien apprécié du siècle, un de ces hommes qui ont vu notre pays de près et qui nous ont signalé avec impartialité quelques-unes de nos imperfections. « Quoique Boyer eût consenti à payer aux « anciens colons de St Domingue une forte indemnité, les finan- « ces d'Haïti étaient florissantes, et le Trésor possédait une ré- « serve de cinq millions de francs. C'était un appât bien tentant « pour les politiciens civils et militaires auxquels l'administra- « tion économe de Boyer ne fournissait qu'un minimum de sub-

« sistance. Une conspiration s'ourdit, Boyer fut renversé pres-
« que sans coup férir, et les conspirateurs auxquels échut son
« héritage firent sans contredit une excellente affaire. Mais com-
« me il arrive d'habitude pour toute sorte d'entreprise, les pro-
« fits extraordinaires de cette opération ne manquèrent pas d'en-
« courager l'industrie des conspirations. A dater de ce moment,
« cette industrie ne chôma plus ; à peine un gouvernement était-
« il installé que les hommes du métier commençaient à travailler
« à le renverser et ils y réussissaient généralement au bout de
« deux ou trois ans. [1] »

Boyer laissa-t-il le trésor dans le bel état dont parle M. de Molinari? — On peut le croire, car nul n'ignore que la constante préoccupation administrative du président fut, dans le sens économique du mot, de thésauriser le plus qu'il pouvait, dans le but seul d'acquitter, à chaque échéance, la dette énorme qu'il venait de contracter vis-à-vis de la France ; et on n'oublie pas combien vexatoires étaient les mesures fiscales qu'il prenait dans cette intention. Mais, tout ce qu'il faut retenir ici, c'est que la révolution à la suite de laquelle il dut s'exiler a été une révolution — non pas politique — mais sociale, révolution occasionnée par la misère dont souffrait chacun et surtout ceux qui formaient les masses populaires d'alors, et dont nous verrons les actes au Cap-Haïtien, en 1842.

Quelqus-uns disent que la misère qui existe dans le pays n'est qu'une conséquence de nos guerres civiles. Ce n'est pas tout à fait exact. Nos guerres civiles ont incontestablement appauvri notre pays, mais ce ne sont pas elles qui ont donné naissance à la misère. C'est au contraire la misère qui les a fait naitre; et comme ces guerres, loin de cesser, ont été se développant, tandis que les dévastations qu'elles entrainent toujours ont été, elles aussi,

[1] M. de Molinari parle ici au passé ; il dit « était — commençaient » parce qu'il fait allusion aux sept années écoulées, depuis que le général Salomon occupait le Pouvoir ; mais les choses sont dans le même état ; et on peut dire : A peine un gouvernement est-il installé que les hommes du métier commencent à travailler, etc. etc.

s'augmentant, la misère s'est accrue et est parvenue à un degré d'acuité que nous allons tout à l'heure caractériser. La misère a donné naissance à la guerre civile, la guerre civile à son tour est venue féconder la misère. Après avoir été une cause et sans cesser de l'être, la misère est devenue un effet. Voilà ce qu'il convient de dire.

Faisons d'abord observer qu'après la chute de Boyer, le peuple haïtien tout entier avait bravement subi l'épreuve : riches et pauvres, propriétaires et prolétaires, tout le monde s'était montré prêt aux sacrifices, aux efforts généreux pour faire face aux embarras et aux charges du moment, attendant que l'amour de la paix, que la bonne administration et l'habileté d'un gouvernement vinssent apporter le remède alors nécessaire. Mais presque tous les gouvernements qu'on a vus à l'œuvre ayant fait preuve d'impuissance, grâce à l'inintelligence et à l'impéritie de leurs chefs révolutionnaires, la misère ne tarda pas à s'accroître, à partir de ce moment-là, de jour en jour, semblable au fleuve qui, au moment de sa crue, s'étend, envahit, finit par submerger ses rives et avec elles tout ce qui se trouvait à ciel ouvert.

« Il existe une philosophie des révolutions. Cette philosophie « ne manque jamais de se révéler aux historiens qui étudient avec « attention ces grandes crises des sociétés humaines. Mais elle « échappe presque toujours aux hommes d'Etat qui cependant « ont tant d'intérêt à la découvrir [1]. »

« Les conducteurs des peuples — a dit aussi Bacon — de« vraient connaître le calendrier des tempêtes politiques. »

Voilà deux penseurs dont les théories, sur la politique, devraient être connues par tous ceux qui aspirent à gouverner un peuple, surtout le peuple haïtien.

Ces catastrophes que l'on voit se reproduire à de si courts intervalles dans notre pays, ne devraient-elles pas depuis longtemps provoquer, sinon des solutions, au moins la réflexion et les re-

[1] P. Paradol

cherches de ceux qui croient pouvoir donner la paix, le bien-être et la prospérité à Haïti ?

Pourtant ils donnent aujourd'hui le droit de dire qu'il est vraiment regrettable de constater leur stérilité, en présence de tous ces hauts intérêts de la nation qui donnent lieu à tant de graves confits aux conséquences les plus malheureuses ! Ils ne voient pas que par leurs agissements ils retardent l'application des combinaisons qui pourraient si facilement opposer une digue solide à l'anarchie débordant du sein de nos masses populaires ! — En parlant des masses, Guizot a écrit : « Là aussi, il y a des moyens « de gouvernement. Là aussi sont des forces qu'on ne saurait né- « gliger sans péril, qu'on peut employer avec fruit [1]. »

Les chefs d'Etat d'Haïti, ont-ils jamais eu un pareil éclair de pensée ? ont-ils au moins eu quelque conscience des raisons d'être de ces forces accumulées dans le sous-sol social ? — C'est ce que nous chercherons plus loin.

En attendant, nous pouvons dire dès maintenant : Sortis d'un coup de main, au lieu d'avoir le sentiment de leur avènement illégal, inconstitutionnel, d'avoir l'intelligence d'en tirer profit, l'adresse de se faire pardonner cette origine en utilisant leur existence de fait pour se montrer capables, pour aviser aux mesures indispensables au maintien d'une paix durable, tous nos gouvernements, au contraire, se sont toujours montrés exclusifs, vindicatifs, cassants, despotes soit dans la personne du chef de l'Etat, soit dans celle de ses lieutenants, tous, sans souci ni des droits, ni des intérêts, ni des obligations du pays.

Ils ont tous épuisé leur temps à se quereller sur des mots, à s'appeller gouvernement de piquets, de cacos ; gouvernement de nationaux, de libéraux, de noirs, de mulâtres. [2]

[1] Moyens de gouvernement, etc.

[2] Soit par ignorance de l'histoire, soit par mauvaise foi, on attribue généralement et d'une façon exclusive à des chefs révolutionnaires noirs l'introduction, sur notre sol, de l'usage des piques comme armes de guerre. D'où la dénomination de piquet assignée à tout chef noir qui parvient à escalader le pouvoir, à la suite d'une révolution. Certains individus vont même

Lorsque, placé à la tête d'une nation, on se sert de tels vocables on ne dit rien. Qu'est-ce qu'un piquet, un caco? Qu'est-ce qu'un national, un libéral, dans le sens qu'on donne à ce dernier mot, en Haïti ? Qu'est-ce qu'un noir? Qu'est-ce qu'un mulâtre ? Qu'est-ce que tout cela, quand il s'agit de travailler au progrès et à la civilisation de la nation haïtienne ?

En introduisant ces mots dans notre langage politique, on veut y voir, peut-être, une affaire de forme.

Eh bien, tout dépend de ce que l'on met vraiment dans ces formes, l'orsqu'il s'agit du gouvernement d'une nation. C'est le contenu qu'il convient de voir et non le contenant. C'est l'organisation économique, sociale et politique qui importe tout d'abord. Mais, ce n'est pas ce qui inquiète le plus nos politiciens. Chez eux, l'erreur invétérée et impardonnable consiste à croire qu'ils ont tout dit, tout fait, lorsqu'ils ont placé sur le fauteuil présidentiel un noir ou un mulâtre, un piquet ou un caco, alors qu'il n'y a rien de fait. En d'autres termes, l'étiquette, mes chers compatriotes, n'est rien ; le fond est tout ou — pour employer une formule qui ne présente pas le flanc à la critique — l'étiquette est la question secondaire, tandis que le fond, le mécanisme, les moyens constituent la question primordiale, la question vitale.

jusqu'à voir l'existence, en Haïti, d'un «Piquétisme doctrinaire» — Voici, à cet égard, ce qu'on lit dans la Vie de Toussaint-Louverture » par « Schœlcher, pages 60 et 61 «Les délégués du roi encore présents et l'as-« semblée coloniale demeurant intraitables, la petite armée des libres que « nous avons vue obligée de quitter le Port-au-Prince, reforma ses ba-« taillons à La Croix-des-Bouquets, sous le commandement de Beauvais et « de Rigaud (mulâtres.) — Son nombre grossit par de nouveaux venus ac-« courant de tous côtés et elle fut en état de cerner la ville vers la fin de « novembre 1791.— Là, les hommes de couleur de concert avec Yacinthe, « jeune nègre de 21 ans, parvinrent dans le courant de mars à mettre en « insurrection tous les esclaves des campagnes du Cul-de-Sac qui se mas-« sèrent à La Croix-des-Bouquets...... Les nègres amenés par Yacinthe. « presque tous Africains, n'étaient guère armés que de couteaux, de *pi-« ques*, de houes et de *bâtons ferrés*. » — Voilà l'origine du Piquétisme, « aujourd'hui doctrinaire si l'on veut, mais dont la paternité revient aux « noirs comme aux mulâtres.

Par exemple, si, à la place d'un noir, et sans bouleversement, vous mettez un mulâtre comme président de la république, ainsi de suite et à tour du rôle, et si vous vous contentez de ce changement qui, encore une fois, est en soi peu de chose, qu'est-ce qu'il y aura de changé, si la question de votre bien-être n'est pas abordée, examinée, suivie d'une bonne solution ? — Votre situation sera exactement celle qu'elle a toujours été, c'est-à-dire misérable.

C'est grâce à cette politique que les chefs d'Etat que nous avons eus jusqu'ici ont tous versé dans l'ornière.

Ainsi, la misère, depuis Boyer, a poursuivi, sans trêve ni merci, son œuvre dévastatrice, de sorte qu'à l'heure où nous vivons, nous avons non la misère pour compagne, mais pour compagnon le hideux paupérisme.

Le paupérisme n'est point, comme la pauvreté ordinaire, le résultat de la paresse, de la débauche, des infirmités ou de la maladie et, dans tous les cas, un mal isolé parmi les hommes du peuple. Le paupérisme ? c'est la misère devenue chronique et héréditaire chez le plus grand nombre ; c'est la misère recrutant ses sombres légionnaires parmi les hommes valides, laborieux, parmi des travailleurs sans emploi ni dans l'agriculture, ni dans l'industrie, ni dans le commerce. Le paupérisme ? c'est cette plaie sociale entraînant après elle tous les crimes, toutes les barbaries, toutes les atrocités. Le paupérisme ? c'est le mouvement désordonné de nos masses à la recherche de la banane, c'est l'anarchie dans la nation, c'est la guerre civile avec ses dévastations, ses ruines, ses hontes, ses humiliations ; et c'est cette première plaie, la plus douloureuse de toutes, qui ronge la nation haïtienne, la Patrie de Toussaint-Louverture, de Jean-Jacques Dessalines, de Pétion, de tous ces géants, de ces morts immortels de l'an 1804 !

Oui, voilà ce qu'il faut constater d'abord au sein de notre organisation actuelle, au milieu de ce peuple qu'on dit libre et qui ne cesse de crier lui-même, par-dessus les toits, qu'il a conquis sa liberté les armes à la main, au milieu de ce peuple auquel, dès le principe, on a reconnu des droits politiques pour

que, se proclamant souverain, il puisse choisir des hommes capables de lui faire accomplir ses destinées.

En 1789, au moment où l'écho des soulèvements de la France continentale vint se répercuter, immense, terrible et menaçant dans les derniers recoins de la belle colonie de Saint-Domingue, on pouvait voir, avec l'œil de la raison et de la justice, une seule et même sorte d'êtres humains ; mais, ces êtres, en vertu du droit de conquête, en vertu de la force des passions triomphantes,de la prépondérance de l'injustice, de l'iniquité et de l'immoralité, ces êtres, dis-je, se trouvaient de par la loi des hommes foulant aux pieds l'inévitable loi divine, nettement divisés en trois sortes d'êtres. D'une part les colons ou les blancs, peu importe, dans la circonstance qui nous occupe, qu'ils fussent des grands ou des petits ; ils étaient des blancs, des possesseurs d'esclaves qu'ils fouettaient, écharpillaient, crucifiaient, tuaient ou enterraient vivants, selon leur bon plaisir et le plus souvent sans que le patient ou la victime eût rien fait pour mériter ces bizarres effets de la rage et de la férocité de tels maîtres. Au moment donc de la terrible explosion qui commença sur le sol continental, dans la colonie de Saint-Domingue se trouvaient la classe riche : celle des blancs ; la classe aisée : celle des libres, noirs et mulâtres ; enfin la classe pauvre, la plus nombreuse, celle qui formait la grande majorité de la colonie et qui était composée, elle aussi, de noirs et de mulâtres.

Une lutte — je n'envisage que la lutte morale — s'engage entre les blancs et les mulâtres libres. Refusant tout droit politique à ces derniers, les blancs ne veulent reconnaître en eux, comme disaient les instructions du club Massiac, qu'une classe intermédiaire, subordonnée aux blancs, et destinée à contenir les esclaves.

Ces hommes, avons-nous dit, étaient dans une certaine aisance. Sans inquiétude, quant à la question du pain, ils se disaient ceci : « Les blancs ne sont sur nos têtes que parce que « nous sommes à genoux ; levons-nous, nous serons aussi grands « qu'eux. » Que fallait-il, en effet, à cette portion des habitants de la *Reine des Antilles* pour, de demi-libre qu'elle était, se dire

complètement libre, c'est-à-dire pour jouir de la plénitude de ses facultés, tant dans l'intérêt de la métropole que dans le sien propre ?

Comme voulaient d'abord les petits blancs pour eux-mêmes et contrairement aux vœux des grands blancs, cette portion des libres voulait se faire reconnaître ce droit qu'ont tous les membres d'un corps social de prendre une part active dans le gouvernement de la société, pourvu qu'ils s'en montrent dignes. Et pour cette portion, prendre une part active dans le gouvernement de la colonie, c'était avoir le droit de partager, avec les blancs, les fonctions publiques indistinctement qui existaient dans l'administration de Saint-Domingue. Possesseurs d'un pécule, ayant acquis quelque instruction, pouvant se suffire et se diriger eux-mêmes, ces hommes ne voulaient plus subir leurs anciens maîtres. Et dans leur pensée, ce terrain conquis, ils seraient vraiment les égaux des blancs.

Tel fut le sens du mouvement des mulâtres libres, mouvement auquel, plus tard, et après qu'on les en avait écartés, on se vit forcé d'adjoindre les noirs libres et les esclaves. Cette adjonction avait été motivée par deux raisons majeures : la première, c'est qu'on avait vu clairement que, leur moment d'hésitation passé, ils n'entendaient plus demeurer simples spectateurs de la terrible catastrophe d'où devait sortir le triomphe du droit et de la justice ; la seconde, c'est que l'entente intervenue entre les grands et les petits blancs, en vue d'imposer silence aux mulâtres libres, avait rendu désormais indispensable la coalition de ces derniers avec les noirs libres qui déjà avaient préparé les esclaves à un soulèvement général.

En présence de cette attitude des opprimés, certains blancs consentirent, dans leur propre intérêt, à faire quelques concessions, mais seulement, comme ils disaient, aux hommes de couleur alors libres. Quant aux esclaves, c'est-à-dire à la classe pauvre à la classe des rongeurs d'os, il ne fallait point en parler, il fallait se garder de plaindre son sort.

« Ni les métis, ni les nègres esclaves, disait le baron de Beau-

« vois, non plus que les orangs-outangs ne peuvent prétendre « aux mêmes droits que tout homme tient de la nature..... Le « *nègre esclave* est seulement une espèce supérieure à l'orang-ou- « tang, et le *mulâtre* une espèce surnaturelle.... » Tel était le lot de la classe pauvre.

Elle ne comprenait que les souffre-douleur ; elle n'était composée que d'une espèce d'êtres à face quelque peu humaine ; plus exactement, elle ne comportait que des bêtes de somme.

Eh bien ! si l'on excepte qu'il peut maintenant travailler et prendre du repos à sa guise ; si l'on excepte sa mise en vente malgré lui et le fouet du commandeur qui lui cinglait les flancs — que d'ailleurs le coco macaque a remplacé, hélas ! trop avantageusement — si l'on excepte ces choses-là, on pourra dire que l'esclave de Saint-Domingue, dans la personne du plus grand nombre de ses descendants, vit encore sur la terre d'Haïti, sur ce sol de liberté !

Oui, tout bien considéré, la classe pauvre de Saint-Domingue, que Dessalines crut avoir délivrée à tout jamais de l'esclavage, n'a fait que changer de maître et a, au lieu d'un tyran blanc, deux tyrans s'appelant l'un noir, l'autre mulâtre, tous les deux enrichis par la sueur de cette classe et se disputant tous les deux le pouvoir de la brutaliser, de l'avilir, de la fusiller ou de la laisser mourir de faim. Il n'y a pas d'erreur ! c'est bien là son enclume et son marteau.

Mais, messieurs, vous discourez sur la liberté, sur la souveraineté au nom de cette classe de la nation ; vous moquez-vous d'elle ou êtes-vous, vous-mêmes, les jouets de l'ignorance ?

Lorsque vous parlez de ces hommes, si vous voulez qu'on vous croie sincères, amis de vos semblables, enfants de l'humanité, dites, avec la douleur au cœur et dans l'âme l'ardent désir de les voir changer de situation, dites que ces hommes-là souffrent, qu'ils traînent plus péniblement que celui que traînent les galériens, le pesant boulet de la misère qui les empêche de sortir de leur condition abjecte, tandis que seuls vous avez le pouvoir de franchir la porte dorée cachant cet or qui fait votre

bonheur seulement et qui cependant n'a été amassé, accumulé là que grâce aux efforts de ces hommes.

Il reste donc acquis que la misère, partant du règne de Boyer, s'est développée au point qu'elle constitue le vrai typhus qui ronge aujourd'hui notre corps social. Et comment pourrait-il en être différemment, lorsque nous voyons chez nous une foule d'hommes sans travail ou sans un moyen honnête d'existence, pendant que, en dépit des ravages de la guerre civile et des épidémies, notre population augmente d'une façon incessante ! Qu'est-ce qui m'autorise à le dire ?

C'est le résultat des recherches d'un homme d'instruction de notre pays. En effet, dans sa brochure sur la propriété foncière en Haïti, M. le général Légitime a écrit ce qui suit :

Page 28 — « On connait beaucoup d'Haïtiens qui, ayant usé « largement de leur liberté, et sans souci des moyens d'existence, « se félicitent d'être pères de vingt-cinq enfants. La femme haï- « tienne, elle-même, arrive souvent, dans l'œuvre de la repro- « duction, à mettre au monde jusqu'à douze individus.

« Il n'y a pas jusqu'aux mendiants infirmes, ces aveugles étalés « sur les parvis des églises, qui ne lèguent quelquefois à la so- « ciété le produit d'une ignoble promiscuité ».

A cet accroissement de la population indigène, il faut ajouter les contingents que, depuis plusieurs années, les pays étrangers ne cessent pas de nous envoyer en nombre considérable. Nous n'exagérons pas en disant que, dans l'espace de dix ans, la seule population de la ville de Port-au-Prince a augmenté de plus du quart, à partir de 1870, grâce aux immigrants qui nous arrivent, presque tous les les mois, par trentaine, surtout des colonies anglaises des Antilles. Et, certes, ils n'occupent pas le dernier rang, au point de vue de la puissance de reproduction.

Or, en cette matière d'augmentation de la population, voici la grande loi qu'a découverte un penseur, voici la théorie du grand Malthus, théorie qui — quoique imparfaite dans les détails, en raison même de l'imperfection des moyens dont disposait son auteur — a plus d'une fois cependant trouvé son application. Il

s'agit ici d'une déduction tirée du grand principe général des deux progressions géométrique et arithmétique de la population avec ses besoins croissant sans cesse, et de la production nationale. D'après ce principe, une nation devient fatalement la proie de la misère et de tout ce qui s'en suit : 1° si sa population reste stationnaire, à plus forte raison si elle prend de l'accroissement, tandis que sa force productive ou ses moyens de subsistance diminuent ; 2° si sa force productive ou ses moyens de subsistance n'augmentent pas en raison directe de l'extension de sa population. Conclusion : un accroissement de population n'est utile, désirable dans un pays que s'il a lieu parallèlement à l'augmentation du capital national et des moyens d'existence.

Telle est la loi économique avec laquelle la société haïtienne se trouve en ce moment en contravention. Quand, après avoir transgressé une loi, on tombe au pouvoir de la justice, cette justice veut que l'on subisse les peines édictées par cette loi. Nous sommes ici en présence d'une loi de la nature. Or, aucune loi au monde n'est plus inflexible que celle-là. Par conséquent, Haïti subira sa peine jusqu'à ce que la loi violée ait obtenu satisfaction, et cette satisfaction ne peut lui être donnée que de deux manières : l'une consiste à ne plus continuer d'exister. Plus de patient, plus de souffrance. L'autre consiste à remettre les choses, comme l'on dit au palais, en l'état, c'est-à-dire dans leur état primitif, normal, naturel : c'est l'harmonie, c'est l'ordre, c'est la paix et le progrès. A nous de choisir.

Dites à ceux qui connaissent ce sol, appelé autrefois Saint-Domingue, que c'est là l'existence que traînent ses possesseurs actuels, ils répondront que c'est une lâche calomnie de votre part, en ajoutant qu'il n'est pas possible que la vie sociale soit enchaînée à une telle misère, au sein de richesses abondantes et d'une valeur incalculable. Pourtant nous en sommes à ce point !

Je ne trouverai personne dans notre pays, je suppose, capable de nier ce que j'avance ici. Pour soutenir le contraire, il faudrait certainement n'avoir jamais, depuis plus de dix ans, mis les pieds dans nos rues ; il faudrait, durant tout ce laps de temps,

s'être soigneusement confiné dans une solitude inaccessible pour n'avoir pas vu ces hommes de nos masses populaires oisifs, errants, sans rien qui réponde à leur train ordinaire, n'ayant pour repaître leur esprit que des préoccupations et des craintes, sans emploi prévu de leurs longues journées. Que de fois j'en ai vu qui prenaient par les chemins les plus longs,disant,à chaque lever de soleil, que le jour leur apportait encore vingt-quatre heures de plus pour qu'ils se rappellent qu'ils souffrent !

Au Port-au-Prince, par exemple, allez sur nos warfs, passez devant un café ; allez au champ de Mars, sur le Bel-Air, au Morne-à-tuf ; inspectez soigneusement tous les coins de la capitale ; faites cela souvent, vous assisterez pendant des jours et des semaines, à cette odieuse consommation du temps humain, à cette perte des heures si précieuses de notre vie sociale.

Et dans les intervalles qui s'écoulent entre les moments de plainte et ceux d'un lourd sommeil, combien de vols ont été faits, combien de coups de couteau, de coups de poignard ont été donnés, dans le but seul d'arracher un morceau de banane des mains de son semblable ! Alors, voilà toute une famille à se lamenter ; voilà le portefeuille de nos hommes de loi qui s'emplit d'actes d'accusation,nos prisons qui regorgent de criminels et le glaive de la haute justice qui s'aiguise et vient rougir le sol du sang des suppliciés !

Comment supputer les lois, plus ou moins contradictoires, que, dans une période de vingt-quatre ans, les gouvernements qui se sont succédé en Haïti ont rendues, avec l'espérance d'affermir l'ordre social sans cesse troublé ? Réunis, les bulletins annuels où elles sont recueillies forment, à eux seuls, toute une bibliothèque. Nos magistrats, versés ou non dans la science juridique, succombent sous le poids de tant d'articles, et nos avocats y puisent, comme dans des milliers de tonneaux d'encre, des ressources immenses pour barbouiller et embrouiller les causes les plus simples et les plus claires. Triste fécondité qui accuse éloquemment la profondeur du mal social qui nous étreint.

Puisque nous parlons des conséquences du paupérisme dont

nous voulons la destruction dans notre pays, nous ne tairons aucune de ses horreurs à notre connaissance.

Aussi, ne saurions-nous résister — quoiqu'il nous en coûte — au désir, à la nécessité d'inscrire ici le souvenir de la scène barbare qui eut lieu dans la ville du Cap-Haïtien, lors du grand tremblement de terre de 1842.

Ignore-t-on quel vertige et quelle fureur s'étaient emparés, ces jours-là, de certains habitants des campagnes environnantes et même de la ville qui, sous l'influence de la misère, s'étaient faits les complices de dame Nature pour mettre en sang, à sac et anéantir cette malheureuse cité !

Voyons plutôt l'affligeant tableau qu'en fait Lepelletier de Saint Remy :

« Une terrible commotion souterraine parcourant le Sud, le « Sud-Est et le Nord de la république, ébranla Santo-Domingo, « renversa en partie Santiago, et détruisit de fond en comble la « florissante cité du Cap. La moitié de la population périt écrasée « sous les décombres. L'incendie, promenant comme toujours « son fléau sur ces malheureuses ruines, mit le comble à cette « scène d'épouvante et d'horreur. Qui le croirait ? au milieu de « ce grand désastre si bien fait pour refouler un moment en « elle-même tous les mauvais instincts de notre nature, si pro- « pre à rappeler au sentiment de la sociabilité par l'effet d'une « commune infortune, on vit les populations environnantes se « ruer sur le cadavre de la cité détruite, et, le coutelas au poing, « s'en disputer les lambeaux. Bien des malheureux qui avaient « échappé au double fléau, périrent égorgés en défendant les « derniers débris de leur fortune. Peut-être pensera-t-on que ce « fut le fait d'un premier moment de confusion et de désordre, « et l'œuvre de ces bandits que toute calamité publique fait sor- « tir tout à coup du fond des sociétés les plus civilisées ? Non : le « sac de ces ruines dura plus de quinze jours, (le trésor public « ne fut pillé que le dixième) et le soupçon d'avoir pris part au « pillage, après avoir atteint des hommes de la classe élevée, ar- « riva jusqu'aux fonctionnaires publics[1] ».

[1] Le tableau de ces mêmes actes atroces se trouve dans l'ouvrage du sénateur Schœlcher : *Les colonies françaises et Haïti.*

Et pour appuyer tout cela, l'auteur cite des passages d'un journal du Port-au-Prince, *Le Patriote*, qui contenait une énergique protestation contre l'inertie de Boyer, dans une aussi triste circonstance.

Michelet a donc raison de dire que le pauvre est capable de tout.

Mais, là ne se bornent pas les tristes conséquences du paupérisme. Si, dans les idées criminelles qu'il inspire, il ne portait atteinte qu'à la vie privée, qu'aux individus pris isolément, les suites de sa manifestation seraient moins néfastes, moins désolantes que celles auxquelles on se heurte à chaque pas dans nos villes. Nulle part peut-être, tant dans l'antiquité que dans les temps modernes, le paupérisme ne s'est plu à semer des ruines aussi grandes que celles qu'on constate au sein de la société haïtienne. Qui niera en effet que c'est à lui que nous sommes redevables de ces conspirations permanentes. de ces tentatives de révolution sous tous nos gouvernements, enfin de ces luttes intestines persévérantes, à l'état endémique dans notre jeune République ?

Une révolution peut avoir plusieurs causes qui varient selon les circonstances. Mais, quand un peuple, plutôt les masses d'une nation s'agitent en s'en prenant au gouvernement qui dirige ses destinées, le motif est toujours un intérêt matériel ou moral auquel la puissance publique refuse ou est dans l'impuissance de donner satisfaction.

« Une révolution — a dit M. Paradol — nait toujours du désac-
« cord plus ou moins profond qui existe entre les sentiments ou
« les besoins d'un peuple et les institutions ou les hommes qui
« le gouvernent ».

C'est là une vérité. La cause de cette révolution sera le plus souvent une confiscation des libertés publiques, si ce peuple est éclairé. Est-il au contraire plongé dans l'ignorance ? — Il faudra plutôt voir dans son soulèvement la manifestation d'un besoin matériel à satisfaire.

Un homme peu cultivé, à plus forte raison un homme absolument inculte, se laisse dépouiller assez facilement de ses droits politiques ; mais il tient solidement à l'existence. Ainsi,

dites à un petit propriétaire rural — qui, chez nous, est généralement sans instruction — de choisir l'une de ces deux situations : ou de sacrifier une portion du profit de ses récoltes pour participer au droit d'élire les représentants du peuple, ce qui serait le cens électoral, ou de ne rien payer et alors se résigner à être exclu du droit de suffrage, sous peine de voir ses intérêts mal défendus ou ne pas l'être du tout. Il est certain que ce petit propriétaire n'hésitera pas à vous répondre qu'il préfère la totalité de son profit qui lui permettra de subvenir plus largement à ses besoins.

Il en est de même des masses d'une nation.

Sont-elles éclairées ? la perte de leurs droits politiques équivaudra pour elles à la perte de ce qu'elles ont de plus précieux au monde. Elles ne permettront jamais qu'un pouvoir quelconque les leur ravisse.

Les citoyens de cette nation sont-ils au contraire plongés dans l'ignorance ? Ils ne bougeront pas, bien qu'ils assistent à la confiscation de ces mêmes droits, à moins toutefois que — privés de moyens honnêtes de gagner leur vie — ils n'aient pour toute ressource que ces droits dont il peuvent impunément trafiquer.

Voici des masses sans lumières. Elles passent par tous les excès du despotisne triomphant : leurs droits politiques leur sont ravis ; elles ont vu tomber leurs libertés les plus chères. Cependant elles n'ont opposé aucune résistance à l'autorité envahissante ; elles se sont comportées d'une façon telle qu'on pourrait dire qu'elles ont été dressées pour la servitude, si jamais l'être doué de raison et de volonté pouvait être vraiment dressé dans ce sens.

Soudain, un grondement effrayant se fait entendre,suivi d'épouvantables détonations pareilles aux échos du tonnerre. Que se passe-t-il ? Ces masses, tout à l'heure si calmes, si tranquilles, si résignées, ont fait irruption dans les édifices publics qu'elles saccagent, après avoir élevé un monceau d'êtres humains tombés sous leurs coups. Bientôt les propriétés privées deviennent leur proie.

Quel est le motif de cette brusque explosion de colères et de rage ? Est-ce que le despotisne, déjà si lourd, s'est fait sentir d'une façon plus lourde encore ? De nouvelles charges sont-elles venues s'appesantir sur ces masses? Un coup de grâce est-il venu leur enlever les lambeaux de cette liberté que le tyran, par honte ou par pitié, leur avait laissés ? Il n'en est rien. Ces choses-là sont telles que nous les avons vues, lorsque nous constations le calme, la tranquillité et la résignation de ces masses. Alors qu'est-il arrivé ? — Il est arrivé tout simplement que le despotisme, lançant sa foudre sur tous les points, est allé jusqu'à détruire tous les moyens honnêtes d'existence, qu'avait le peuple. De sorte que, après le despotisme des hommes, le despotisme des choses a fait son entrée triomphale dans la nation. Pâle, hideux, le paupérisme trône en tyran sur le plus grand nombre.

D'ailleurs, les actes mêmes accomplis par les masses, dans ces mouvements désordonnés, se chargeront d'indiquer la vraie cause de ces bouleversements. Si elles agissent sous l'influence de la misère, leurs actes seront le pillage, la spoliation et la dévastation qui, dans ces sortes d'occasions, sont inévitablement accompagnés de meurtres et d'assassinats, car ceux qu'on veut priver ainsi de leurs biens ne se résignent pas toujours à assister impassiblement à ces iniquités.

Eh bien ! dans toutes nos guerres civiles, a-t-on jamais vu nos meurt-de-faim commettre d'autres actes que ceux dont nous venons de parler ?

Inférons donc de ces faits que nos masses populaires n'agissent jamais sous d'autre influence que celle de la misère.

Oui, si nous voulons trouver la cause première de nos luttes intestines, luttes plutôt sociales que politiques, allons sous le toit de l'homme du peuple, descendons dans les horreurs de cette existence où le nécessiteux gémit sans que personne l'écoute et compatisse à ses maux ; où la maladie tue sans qu'on ait pu essayer de la vaincre ; où la faim tord les entrailles et finit par dévorer, tandis que sous d'autres toits l'opulence s'étale dans toute sa grandeur et dans tout son égoïsme.

Si un instinct naturel de jalousie contre les privilégiés du sort existe généralement chez l'homme, combien cet instinct ne doit-il pas être plus vif, plus violent chez ceux qui ont incessamment sous les yeux le spectacle du luxe et des jouissances de quelques-uns, comparés avec leurs privations, leurs besoins, leur pauvreté ! Dans une telle situation des masses, viennent quelques ambitieux pour signaler à leur haine le gouvernement et les classes aisées comme les auteurs de leurs maux, pour leur promettre les dépouilles des fortunés et les fonctions dont dispose ce gouvernement, ces masses se laisseront facilement séduire, entrainer à la révolte, et jeter sur la place publique où elles deviendront des instruments de désordre et de dévastation.

C'est précisément le cas de nos pauvres concitoyens. C'est ce constraste qu'offrent leur trop grande pauvreté et le luxe de quelques-uns qui allume si souvent leur colère. Mais, n'ayant pas les moyens qui leur permettraient de trouver juste l'endroit où il faudrait frapper le mal, ils se ruent à l'aveugle sur tout ce qui s'offre à leurs coups, assouvissent un instant cette colère, croient à toutes les promesses absurdes, mensongères que leur font ceux qui, sans être capables de les diriger, les dominent néanmoins. Et après avoir promené partout la ruine et la désolation, s'apercevant qu'en fin de compte ils ne sont que des dupes, et fatigués de l'incertitude de leurs efforts, ils redeviennent calmes et rentrent insensiblement dans l'ornière d'où ils croyaient sortir pour le reste de leurs jours.

Ce sont là des faits irrécusables, mais qui, malheureusement, ne servent jamais à nos pauvres concitoyens d'enseignement pour l'avenir.

On aura beau dire et beau faire, ces hommes, qui sont de toutes les conspirations, de toutes nos guerres civiles, quel qu'en soit le chef noir ou mulâtre, ces hommes n'agissent, dans ces moments d'explosion, que sous l'influence des besoins matériels à satisfaire ; ils ne voient qu'une chose à laquelle ils obéissent : la faim ! Et dans leur exaltation, dans leur fureur, ils ne reculeront devant aucune conséquence pour défendre ou avoir ce

qu'ils appellent leur pain. *Mon cher ma pé défenne pain moin, ma pé travail pou bannanne moin* [1]. Tel est le langage qu'on les entend tous tenir.

Si nos luttes intestines semblent d'ordinaire résulter d'une cause politique, il ne faut donc pas nier que, dans l'esprit des masses, elles ne doivent être suivies logiquement d'améliorations sociales et matérielles, puisque ce sont ces résultats qui seuls les intéressent réellement. Non, pour elles, ne parlons pas des libertés ravies, de souveraineté violée. Que cela soit ou non, ce n'est pas ce qui les inquiète, qui les tourmente et les pousse à bouleverser l'Etat.

Pendant que nous cherchons au fond de ces cataclysmes une affaire d'anarchie dans les idées, dans les opinions, la portion malheureuse, la plus nombreuse de la nation — portion qui peut bien céder parfois à des rancunes personnelles — ne veut qu'améliorer son sort, n'est guidée, je le crois fort, que par cet instinct dont il faut savoir lui révéler le véritable sens, les fécondes promesses. Moyennant cette intelligence des choses, on l'appaisera et l'éloignera du même coup des révolutions violentes. De la sorte, notre société, que l'on peut faire évoluer heureusement au profit de tous, ne sursautera plus, ne donnera plus de symptômes de dislocation sous les manifestations réitérées de la force brutale et aveugle.

Pour clore sur ce point, nous dirons : la misère, le paupérisme ! Voilà la vraie source du mal, la principale cause de nos guerres civiles, ainsi que. d'ailleurs, nous le démontrerons dans la suite, d'une manière péremptoire.

A cette situation matérielle, ajoutons l'état intellectuel dans lequel se trouvent nos masses populaires, nous comprendrons, d'une façon complète, pourquoi la confusion et l'anarchie les plus caractérisées règnent au sein de notre corps social.

[1] Mon cher, je défends mon pain, je travaille pour ma banane.

CHAPITRE IV

IGNORANCE

Quand on examine attentivement nos populations, le second fait qui frappe, après la misère, est leur état intellectuel et moral.

La grande majorité de ces populations est plongée dans la plus complète ignorance et l'immoralité, parmi elles, s'étale dans toute sa hideur.

Tout ce monde s'agite, va contre les lois, la société, l'honneur du pays, sans réflexion, le moindre soupçon de la nécessité de l'ordre. C'est l'inconscience de la vie sociale presque à sa haute puissance, c'est l'esclavage du moral humain dans toute son horreur, c'est le despotisme des ténèbres.

Si l'on savait chez nous combien funestes sont les conséquences de l'ignorance; si l'on savait péremptoirement quel lien intime existe entre elle et la misère; quel concours immense l'ignorance prête au paupérisme dans son œuvre de destruction, si l'on était bien convaincu de tout cela on aurait pris depuis longtemps peut-être des mesures énergiques contre elle. Certes, sa part est grande dans nos guerres civiles. Il n'y a pas pire servitude que celle qu'impose l'ignorance dont l'anarchie fait aisément sa proie, la tyrannie son instrument, le mensonge sa plus redoutable complice.

« L'inertie — dit Stuar Mill — le manque d'aspirations. l'ab-
« sence de lumières forment un obstacle plus fatal au progrès
« que n'importe quelle fausse direction de l'énergie ; et lorsque
« ces défauts existent dans les masses, c'est alors qu'une fausse
« direction, très dangereuse de la part d'une minorité énergique,
« devient possible...... »

Combien il est facile de souffler à une multitude ignorante le fanatisme ou la haine ! Il suffit de lui présenter des chimères qui la séduisent et à la poursuite desquelles elle s'élance avec ardeur pour qu'elle accomplisse toutes les atrocités qu'on lui conseille. Alors, malheur aux individus ou au gouvernement qu'on lui signale comme des obstacles à la satisfaction de ses désirs ! Le plus souvent, cette foule n'attendra même pas des conseils pour agir.

« Les gens qui lisent et qui pensent dans une nation, ne sont « point les plus à craindre. Les révolutions se font par des fana- « tiques....., par une populace imbécile, qui ne lisent ni ne rai- « sonnent. . . . .

« En effet, dans toutes les réformes...... politiques nous voyons « les peuples, faute d'instruction, de lumières et de raison, com- « battre comme des bêtes féroces, s'acharner à leur propre ruine « et devenir les dupes et les instruments de quelques fanatiques, « de quelques séditieux, de quelques fourbes, qui profitent de « leur ignorance pour troubler l'État et pour s'en rendre maîtres. « Un peuple ignorant, dès qu'il est mécontent, est toujours prêt « à suivre l'étendard de la révolte sous la conduite des charlatans « politiques et spirituels qui lui promettent de mettre fin à ses « peines. Une nation malheureuse croit trouver des consolateurs « dans tous les factieux qui la séduisent ; elle se jette donc dans « leurs bras, et ne fait, pour l'ordinaire, que changer un tyran « contre des tyrans plus cruels encore [1]. »

Voilà, dans une société mal équilibrée, où aboutit l'ignorance. La vérité est chassée par l'erreur. Bientôt l'erreur fait place à la confusion, au désordre, enfin la démence vient à son tour compléter le chaos.

Encore un mot du préjugé de couleur.

On dit que cette question est le principe de nos luttes intestines. Je l'admets un moment. Ensuite, je la suppose bannie de l'esprit de ceux qui l'invoquent comme moyen de parvenir ; je dis

[1] Essai sur les préjugés (Dumarsais).

que le préjugé de couleur n'existe plus en Haïti; et en même temps je vois les masses populaires de ce pays toujours en l'état matériel et moral dans lequel elles se trouvent à l'heure actuelle, c'est-à-dire sans moyens honnêtes d'existence et plongées dans l'ignorance. Dira-t-on alors que nous avons fini avec la guerre civile ? Non. Pourquoi ? — Parce qu'il ressort de l'histoire de l'humanité qu'un pays où les masses populaires sont sans moyens d'existence et plongées dans l'ignorance est destiné fatalement à devenir la proie de l'anarchie, des commotions sociales, et continuera à être déchiré par ces fléaux, ces éteignoirs du progrès et de la civilisation, jusqu'à ce que soient prises les vraies mesures capables de mettre un terme à leurs dévastations.

Interrogez la France sur ses diverses époques de bouleversement, par exemple sur la période de fermentation qui eut son coup de foudre dans l'année 1848, elle vous répondra que quand les masses envahirent les rues de Paris et y dressèrent des barricades, on n'entendit sortir de toutes les bouches que ces cris : « Vive le travail ! — Du pain ou du plomb ! »

A l'heure où nous sommes, n'assiste-t-on pas, à Paris, aux terribles manifestations de la misère qui mine ces malheureux prolétaires qui ont nom anarchistes ?

A la suite des deux criminelles tentatives qui ont eu lieu dans cette ville, lesquelles avaient pour but de faire sauter, par la dynamite, une maison du boulevard Saint-Germain et la caserne Lobau, et en présence de la sévérité avec laquelle le journal *L'Eclair* blâmait ces actes barbares, l'un de ces anarchistes, par lettre, répondait ainsi :

« Vous nous qualifiez de lâches et de criminels, pourquoi ?
« Si vous souffriez comme nous, vous ne seriez plus de cet avis.
« Ne nous insultez donc pas sans nous connaitre. Nous n'avons
« rien contre vous, mais ne provoquez pas de représailles.

« Quant à nos actes, nous n'en sommes qu'aux avertissements.
« Il faut que la caste qui nous mène disparaisse ou nous donne le
« droit d'existence. Sinon, gare la casse !

« La mort ne nous effraye pas. Le ministre veut la demander

« dans un projet de loi. Qu'il prenne garde pour lui et pour les « siens.

« Crever de faim ou être tué, voire même guillotiné ! l'on ne « meurt qu'une fois. Nous ne sommes pas des lâches, mais bien des fous qui veulent avoir raison.

« Un déshérité qui a fait abnégation de sa vie. »

Quelques jours après, n'y a-t-il pas eu des tentatives semblables sur plusieurs points de la France ? Le 27 mars, un horrible attentat n'est-il pas venu jeter la consternation dans Paris, après l'épouvante de la rue de Clichy où toujours la dynamite a démoli presque de fond en comble la maison portant le numéro 39 ?

A ce sujet, un publiciste écrivait dans le même journal *l'Eclair*, numéro du 30 mars :

« Ils (les anarchistes) sont accoutumés à se réunir par petits « groupes sympathiques chez l'un des leurs, soit marchand de « vins, soit crémier, soit débitant de toute autre espèce. Il n'y « avait qu'à si rendre pour y causer un peu de ces attentats ter- « rifiants et demander à ceux qui les font, les approuvent ou les « souffrent, quelle est la signification réelle du dernier. »

Dans le lugubre entretien que les « camarades » eurent entre eux, ce publiciste osa placer son mot.

— « Vous avouerez, leur dit-il, qu'il est lâche de placer une « bombe dans un escalier et de s'enfuir laissant derrière soi la « dévastation accomplir son œuvre, peut-être sur des innocents.

— « Nous déplorons qu'il y ait des innocents victimes de l'at- « tentat dirigé contre un de nos ennemis, mais nous comprenons « que celui qui se considère hors la loi, *qu'il n'a pas faite*, qui, « souffrant au sein d'un organisme social corrompu où personne « ne s'occupe de ses misères, nous comprenons, dis-je, qu'il se « soucie peu de détruire quelques enfants de bourgeois, ses fu- « turs maitres, alors que des milliers et des milliers d'enfants du « peuple meurent d'anémie, alors qu'ils n'ont même pas eu un « lange pour les recevoir......

... « Vous-même vous féliciteriez le soldat qui, au Tonkin, ferait « sauter une pagode abritant des Pavillons-Noirs avec leurs fem-

« mes et leurs enfants, et loin de l'appeler lâche vous le traiteriez de héros. »

De toutes les paroles échangées, ce publiciste tirait cette conclusion :

« Il est probable que dans l'esprit des dynamiteurs il entre
« pour une grande part, en dehors de la vengeance, l'espoir de ré-
« veiller les masses populaires et de faire discuter *l'Anarchie* que
« la presse traite de folie et d'utopie, alors que nous savons qu'elle
« sera la véritable rénovatrice sociale qui, supprimant les maî-
« tres, fera de tous, bourgeois et ouvriers, des hommes libres
« trouvant dans le bonheur de tous leur bonheur propre. »

Enfin, le monde entier est aujourd'hui instruit de ce qui eut lieu, le 26 avril, au numéro 22 du boulevard Magenta, du triste sort du malheureux restaurateur Véry et de nombre d'autres victimes des anarchistes.

Tels sont les actes terrifiants dont Paris est en ce moment le théâtre. A l'instant où j'enregistre ces faits, qui peut dire où les choses s'arrêteront ?

Quoique faisant entendre ses gémissements, en France, d'une façon autre qu'en Haïti, la misère n'est pas moins foudroyante dans ses conséquences. Et sans l'organisation militaire actuelle de la France, ce pays ne serait-il pas devenu, depuis quelques années, la pâture de la guerre intestine ?

Pour avoir une autre preuve de ce que j'avance, demandez au Gouvernement anglais pourquoi, en ce moment même, il est en permanence derrière ses murailles de bois, plutôt de bronze, toujours prêt pour frapper l'Irlande, il vous répondra que le paupérisme dévore au moins les trois quarts de la population de cette île.

Certes, la misère et l'ignorance, la misère surtout, voilà les plus redoutables obstacles qu'on puisse opposer au progrès et à la civilisation d'un peuple ; et tant que les mesures qui doivent supprimer ces fléaux ne seront pas prises, ils continueront de bouleverser la société et d'enrayer sa marche ascendante. Et l'on doit être sûr que, pour être efficaces, pour produire des effets

durables, ces mesures ne doivent pas être coercitives, car elles ne feraient que surexciter ces masses, que nourrir chez elles un espoir de vengeance, qu'en faire une ennemie déclarée de l'Autorité. D'ailleurs, ces désordres ne sauraient jamais avoir un terme, puisque leurs causes subsisteraient toujours.

Pour me résumer, je redis :

Soyons bien pénétrés de ceci que la misère et l'ignorance portent en elles les plus grands de tous les malheurs dont une nation puisse être frappée ; et leur résultat définitif, c'est la ruine nationale qui, pour être différée, n'en est pas moins inévitable.

Je ne crains pas d'être démenti, si je dis que l'ignorance, dans notre pays, est le lot de la plus grande partie de nos populations.

Cela provient-il d'un manque d'établissements scolaires, même sur les principaux points de la République ? — Nullement.

Tournez en effet vos regards vers un certain monde de notre corps social, vous y verrez une foule intéressante de prolétaires. Ils ont connu, eux, certains bienfaits de l'instruction. Modernes Bias, ils ont tout avec eux, et c'est de leurs ressources intellectuelles qu'ils doivent vivre, tout comme des ouvriers vivent de leurs mains. Les trésors de la pensée sont à leur disposition ; c'est avec des valeurs idéales qu'ils doivent s'en créer de positives.

Puisque nous sommes arrivés sur ce terrain-là, disons quelques mots de l'Instruction publique.

Pour avoir été employé au Ministère de l'Instruction publique et avoir passé quelque temps au Lycée national de Port-au-Prince, en qualité de professeur, je crois pouvoir donner quelques conseils salutaires, en ce qui concerne l'organisation de l'instruction publique en Haïti.

CHAPITRE V

INSTRUCTION

Dans ce qu'on appelle Instruction publique, il faut considérer deux parties bien distinctes : l'instruction et l'éducation. L'instruction s'occupe du côté intellectuel de l'homme, et l'éducation de son côté moral.

De l'intellectuel. — Pour faciliter l'amélioration intellectuelle de la société haïtienne, les gouvernements d'Haïti l'ont pourvue d'un grand nombre d'établissements scolaires. Sous ce rapport, nos gouvernants, surtout depuis une quinzaine ou une vingtaine d'années au plus, ont rendu un service immense à la nation. Ils ont réalisé les idées et les vœux des vrais amis du peuple, c'est-à-dire de cette partie misérable et la plus nombreuse de notre corps social.

A cette occasion, voici les observations qu'en 1888, le Pouvoir Exécutif présentait aux chambres législatives, dans l'*Exposé général de la situation*.

« Je vous disais l'année dernière que je comptais faire du Lycée « national de la capitale un Lycée central ; à cette fin, j'y ai in- « troduit des réformes en rapport avec l'importance d'un éta- « blissement de ce genre ; et les résultats déjà obtenus sont dé- « cisifs, malgré l'état de complète décadence où se trouvait cet « établissement quand, il y a deux ans, il lui fut donné une nou- « velle direction.

« Le Lycée national du Cap-Haïtien continue à s'affirmer cha- « que jour davantage, par de nouveaux progrès. — Pour com- « pléter l'outillage de ce Lycée, je l'ai pourvu d'un cabinet de « physique complet.

« Le Lycée national des Cayes fonctionne avec un entrain ad-
« mirable ; ce succès est dû à l'esprit d'organisation et au dé-
« vouement de son directeur actuel. — Il sera bientôt doté,
« comme celui du Cap-Haïtien, d'un cabinet de physique complet.

« Quant au Lycée national de Jacmel, je travaille à sa réorga-
« nisation définitive ; son directeur se dévoue avec ardeur à l'ins-
« truction de la jeunesse confiée à ses soins.

« Le Petit-Séminaire collège se maintient sur un pied digne
« des plus grands éloges. Cet établissement, qui a déjà fourni au
« pays de jeunes hommes instruits, doit cette situation au dé-
« vouement sans bornes et aux généreux efforts des nobles pères
« qui le dirigent.

« Les Ecoles dites secondaires de Port-au-Prince, de Jérémie
« et de Saint-Marc marchent d'une manière convenable.

« Celle des Gonaïves et celle de Port de-Paix, cette dernière
« surtout, laissent beaucoup à désirer. Cet état de choses dispa-
« raitra sous peu, eu égard aux mesures que Mon Gouvernement
« a déjà prises à cette fin.

« A la tête de nos Ecoles primaires laïques, se trouve l'école
« Lancastérienne ; grâce au tact, au dévouement et aux soins per-
« sévérants de son directeur, cet établissement est aujourd'hui
« fréquenté par une moyenne de quatre cent vingt-cinq élèves.

« Quant aux écoles rurales, Messieurs, elles sont l'objet de ma
« plus grande sollicitude. J'attache une importance capitale à
« leur fonctionnement régulier ; toutes les mesures sont prises,
« par mon gouvernement, pour en assurer la bonne marche.

« A côté de nos écoles nationales fonctionnent des écoles
« privées, les unes subventionnées, les autres entretenant des
« boursiers pour compte de l'Etat.

« Je vous citerai, à Port-au-Prince, l'école Polymathique qui
« maintient, à la satisfaction de mon Gouvernement, sa vieille et
« brillante réputation ; le collège normal, l'école wesleyenne et
« celle de Monsieur H. Benjamin qui, dans leur développement
« respectif, rendent des services signalés au pays ; les établisse-
« ments des dames Lépine, Watson et Rabeau qui se distinguent

« par les progrès qui s'y réalisent ; les écoles des dames Manacile
« Fettière et Véronique Gromard qui restent dignes de la sub-
« vention dont elles jouissent.

« Au Cap-Haïtien, il y a le collège Grégoire qui mérite, à tous
« égards, autant d'éloges que l'école Polymathique au Port-au-
« Prince ; et l'école wesleyenne, de la même ville, qui reprend
« son ancienne splendeur.

« L'avenir de l'école wesleyenne des Gonaïves est garanti par
« le mérite et le dévouement de son directeur.

« Somme toute, il y a dans la République *six cent six* écoles
« nationales qui fonctionnent actuellement, dont *quatre cent quatre-*
« *vingt-seize* de garçons, et *cent dix* de demoiselles ; *cinq* écoles
« privées où l'Etat entretient des boursiers, dont *trois* de garçons
« et *deux* de demoiselles ; *dix-neuf* écoles privées subventionnées
« par le Gouvernement, dont *cinq* de garçons et *quatorze* de de-
« moiselles ; enfin une série d'autres écoles privées de garçons
« et de demoiselles non subventionnées, mais qui n'échappent
« pas toutefois au haut contrôle de l'administration supérieure.
« La population scolaire de la République, d'après la statistique,
« peut être évaluée à *trente-cinq mille* enfants environ.

« Voilà, Messieurs, à un point de vue général, l'état de nos
« écoles ; mon Gouvernement, croyez-le, n'a jamais cessé de les
« entourer de toute sa sollicitude, car il sait que, entre toutes
« ses obligations, l'instruction et l'éducation du peuple tiennent
« incontestablement le premier rang. »

Ainsi, dans notre pays, l'Etat a reconnu et noblement acquitté une dette sacrée envers le peuple.

Auprès de chaque citoyen, pour mieux dire, jusque sur le seuil de sa demeure, on est allé lui offrir l'aliment aussi indispensable à son esprit que la banane, les pois et le riz sont indispensables à son corps.

La sollicitude du législateur haïtien ne s'est pas bornée à instruire l'élève ; elle a pourvu à l'instruction du maitre lui-même, qu'il envoie souvent se perfectionner dans les collèges de France ; il a mis un soin jaloux dans le choix de l'instituteur et dans le

contrôle à exercer sur son enseignement, même dans la surveillance dont sa conduite doit être l'objet, car son exemple est aussi un enseignement.

Il n'y a que des éloges à l'adresse de cette œuvre.

Cependant, nulle part l'instruction publique n'est aussi défectueusement organisée que chez nous.

Si l'on s'arrête à la simple lecture de l'extrait de l'*Exposé général de la situation*, on sera en droit de dire qu'Haïti, au point de vue de la propagation des lumières, est loin d'être un pays en retard.

J'ai quelque peu étudié l'organisation de l'instruction publique dans certains pays étrangers, et surtout en France où j'ai envisagé cette organisation même au point de vue historique. D'ailleurs, la force même des choses devait me conduire à approfondir cette question, en ce qui concerne la France, puisque les livres adoptés par le programme du Ministère dont relève la culture intellectuelle dans notre pays sont en majeure partie des ouvrages venus de France et adoptés pour les écoles françaises ; de sorte que cette organisation n'a pas manqué d'exercer une influence sur le système qui a cours en Haïti. En cela, si j'ai un premier reproche à faire aux ministres qui ont occupé notre Département de l'instruction publique, c'est celui de ne s'être jamais occupés de tenir les programmes de nos écoles au courant des changements apportés dans les programmes des écoles de France, programmes dont les imperfections ont été plus d'une fois signalées et redressées, tandis que ces mêmes imperfections subsistent encore dans les nôtres.

Relativement à l'organisation de l'instruction publique en France, voici ce qu'a écrit Michel Chevalier :

« L'imperfection de notre système d'éducation [1] exerce, soit « sur la prospérité nationale et l'ordre public, soit sur le bon-

[1] Ici l'auteur ne fait pas la distinction que nous avons établie entre l'instruction et l'éducation proprement dite. Comme on le fait souvent, il a confondu, plutôt réuni les deux dans le seul mot éducation.

« heur privé, une influence plus fâcheuse encore [1]. Il y a là une « lacune que nous ne pouvons sans péril laisser subsister. De « jour en jour, il y a lieu de s'alarmer plus vivement d'un « étrange contraste qu'offre notre pays. Jamais et nulle part il « n'y eut plus de choses à faire dans l'industrie et dans l'admi- « nistration ; il n'y a qu'une voix sur l'extrême pénurie d'hom- « mes capables d'accomplir ces choses, et en même temps à « côté de cette œuvre si multiple pour laquelle les sujets man- « quent, il y a encombrement d'hommes sans carrière et de « jeunes gens sans avenir. Vis-à-vis d'un nombre infini de cases « vides dans l'échiquier social, il y a cohue de personnes déclas- « sées ; cause flagrante de perturbations sans cesse renaissantes, « source inépuisable de malheurs publics et de souffrances pri- « vées ! »

Ai je besoin d'attirer l'attention du public haïtien sur ces lignes pour lui faire remarquer combien elles traduisent exactement notre situation actuelle ? Jamais photographie n'a été plus fidèle. Seulement, l'étonnement consiste en ce que nous sommes en 1891, tandis que ces lignes ont été publiées en 1843.

En 1843, sans tenir compte de la guerre civile qui y sévissait, l'état général de notre pays était moins critique que celui d'aujourd'hui. Si nous nous approprions ces paroles c'est donc pour y voir un caractère prophétique.

Hélas ! pourquoi, à cette époque, Haïti n'a-t-elle pas eu un esprit assez heureux pour tomber sur *Les Intérêts matériels en France*, ce livre précieux de M. Chevalier, un esprit assez heureux surtout pour voir que les lignes en question, qui en sont extraites, renfermaient à la fois une vérité pour la France et un avertissement pour Haïti !

Certes, il en faut faire l'aveu, nos enfants de la classe pauvre ne manquent ni de volonté, ni d'un louable désir, ni d'intelligence, ni d'industrie. Mais quelle instruction et quelle éducation sont venues jusqu'ici faire éclore et fructifier des germes si précieux ? Où sont ces écoles gratuites qui devraient faire de chacun

[1] Lisez : plus fâcheuse encore que l'influence de notre système de crédit.

un artisan habile, en même temps qu'un bon citoyen ? Jusqu'ici, tout le savoir de la plupart de ces infortunés se borne, peut-on dire, à leur ouvrir les yeux pour qu'ils puissent mieux se rendre compte eux-mêmes de leur ignorance et de l'injustice de leur cruelle position.

Nous avons dit que notre système d'éducation, plutôt que l'organisation de l'instruction publique dans notre pays, est défectueuse. Passons à la démonstration ; et d'abord établissons la division, la hiérarchie adoptée dans le système de la répartition de l'instruction dans notre pays. D'un côté, nous voyons l'enseignement primaire ; de l'autre, l'enseignement secondaire.

Dans l'enseignement primaire, on fait de la lecture, de l'écriture, de la grammaire, de l'arithmétique et du dessin, tout cela d'une façon élémentaire ; en un mot on fait dans les écoles primaires tout ce que l'on croit apte à préparer l'esprit de l'élève à un enseignement secondaire.

Abordons maintenant l'instruction secondaire.

Nous rendons trop franchement justice aux hauts fonctionnaires qui ont dirigé depuis plus de soixante ans l'instruction publique en Haïti ; nous avons une trop haute opinion de leurs lumières et de leurs talents, pour hasarder légèrement une critique à leur adresse ; mais notre conviction et si profonde, les résultats du cours d'études maintenant en vigueur nous ont, depuis longtemps, tellement frappés, sous divers rapports, que nous croyons rendre un service à la société de notre pays, en démontrant les inconvénients, j'oserai même dire les dangers, que présente le fonctionnement de l'enseignement secondaire actuel.

Le premier point à aborder, et même le seul pour le moment, est naturellement celui des inévitables langues mortes. Inévitables, en effet, car les études grecques et latines contribuent à constituer le couronnement de l'instruction dans notre pays Le nom seul de « langue morte » donné au grec et au latin fait ressortir qu'il n'en est fait aucun usage dans les relations sociales, ni dans les rapports de peuple à peuple.

Déjà, certes, des hommes éminents par leur savoir et par leurs

talents ont blâmé la propagande excessive, chez nous, du latin et du grec. Une campagne active se poursuit en ce moment en France et dans d'autres pays, contre l'étude de ces langues dans les lycées et collèges de ces pays.

Une remarque nécessaire. Personne n'ignore que dans les lycées et les collèges étrangers, par exemple dans ceux de la France, on ne rencontre en plus grande partie que des enfants de famille riches ou tout au moins aisées et quelques rares enfants des familles de la classe pauvre, enfants d'une intelligence d'élite, entretenus dans ces établissements aux frais de l'Etat ou de la Commune.

Parmi les hommes compétents qui, en France, ont abordé la question des études grecques et latines, on doit citer M. H. Dietz, ancien élève de l'Ecole normale, agrégé des lettres et de langues vivantes. Dans sa brochure publiée en 1886 et intitulée : *Les études classiques sans latin*, il a écrit :

« Voilà plusieurs années que l'opinion publique demande l'or-
« ganisation d'un enseignement secondaire sans langues mortes,
« voilà près d'un an qu'autour de ce solo de grosse caisse si dé-
« licatement joué par M. Frary il s'exécute tout un concert sur
« ce thème : notre bourgeoisie réclame pour nombre de ses en-
« fants une instruction qui leur donne, s'il est possible, avec les
« qualités traditionnelles de l'enseignement classique, des avan-
« tages d'un autre ordre, plus pratiques, ceux qui se tirent de la
« connaissance des langues vivantes. »

Et plus loin, il pose cette question : « L'étude trop complai-
« sante d'œuvres si éloignées de notre vie est-elle bien faite pour
« développer chez les jeunes gens qui s'y livrent, la capacité à
« laquelle l'instruction doit tendre d'abord, celle de la pensée
« personnelle, pour faire épanouir en eux, avec ce que nous
« avons appelé l'esprit de largeur, ce qui fait la vigueur intellec-
« tuelle, l'esprit de justesse et de précision ? »

Après avoir montré l'influence utile que ces œuvres ont exercée sur la formation de la langue française et sur la civilisation moderne, l'auteur s'écrie :

« Est-ce à dire qu'en un siècle comme le nôtre, une instruction vraiment digne de ce nom, qui veut munir, équiper, outiller l'intelligence, puisse se contenter de cette gymnastique dont on pourrait nous croire trop exclusivement épris. Non, certes !.....

« Est-il besoin, par le temps qui court, en cet âge d'expositions, de réalisme, de science triomphante, d'utilitarisme débordant, d'insister sur la nécessité pressante qui s'impose à la jeunesse de connaître de bonne heure la réalité : la réalité morale par l'histoire, la réalité matérielle par les sciences physiques, est-il besoin, en vérité, de prêcher à nos contemporains le respect des mathématiques ? Quand nous en aurions la compétence, nous en laisserions le soin à l'air ambiant qu'il suffit, ce nous semble, de respirer pour contracter dès l'enfance, comme une fièvre de positivisme. La tâche de la pédagogie, en cette heure fort critique pour l'instruction nationale, n'est pas de pousser la société du côté où ellepenche elle-même, mais de concilier harmonieusement, par un juste équilibre, dans les programmes scolaires, les études concrètes, positives et les exercices abstraits, désintéressés qui ne se proposent d'autre but que le développement général des intelligences !

« Or, imaginez un enseignement qui, en assurant les mêmes avantages que l'instruction classique pour cette culture idéale de l'esprit à laquelle nous ne renoncerions que sous peine de décadence irrémédiable, de véritable abdication, imaginez un système scolaire qui garantirait à ses élèves les qualités que nous avons, non sans dessein, longuement exposées, mais qui leur demandant un peu moins de temps pour l'étude indispensable des langues, ferait profiter de cette économie les sciences pratiques, exactes, etc. Ne sera-ce pas là l'idéal même dont une sage pédagogie, soucieuse de tous les besoins, de tous les intérêts, doit poursuivre l'application pour ceux qui, sans être pressés par les exigences impitoyables de la vie, disposant de quelques loisirs et des ressources nécessaires à des études de quelque haleine, ne peuvent cependant, pour quelque motif

« d'intelligence ou de position, vouer, dans notre démocratie « moderne, dix années entières à étudier presque exclusivement « des langues, des littératures, des civilisations mortes ? Cet en- « seignement qui ferait la part égale aux deux éléments dans le « concours et l'heureuse fusion desquels réside la solution du « problème pédagogique qui se pose à notre âge, cet enseigne- « ment qui ne sacrifierait point l'esprit à la lettre, c'est-à-dire à « l'abondance des matières enseignées, mais qui ne sacrifierait « pas davantage la lettre à l'esprit, qui serait à la fois *secondaire* « et pratique, nous le croyons sincèrement aussi aisé à établir, « à organiser, qu'il est désirable et réclamé par l'opinion, mais « nous croyons non moins sincèrement qu'il n'y a qu'un moyen « de le fonder, qu'il n'y a qu'une base solide à cette création de- « venue nécessaire : c'est de substituer purement et simplement « les langues vivantes, deux langues vivantes, qui pourront, qui « devront varier, suivant les zones académiques, aux lieu et « place des deux langues anciennes.

« Nous disons : aux lieu et place des langues mortes, et nous « entendons par là, d'abord, qu'on leur accorde, à travers toutes « les années de l'enseignement nouveau, les deux tiers du temps « qu'on donne ailleurs au grec et au latin ; le tiers qui restera « devant être consacré à des études plus spéciales. Nous enten- « dons aussi qu'on leur accorde une place d'estime et d'honneur « dans les préoccupations des élèves, qu'on en inspire, qu'on en « impose le respect, ce qui d'ailleurs ne tarderait pas à se pro- « duire, grâce aux heures nombreuses qu'elles tiendraient dans « les programmes, grâce surtout à la méthode par laquelle elles « seraient enseignées, non plus pour elles-mêmes en quelque « sorte, mais en vue de développer l'intelligence, comme le « grec et le latin, en vue du français......

« Enfin, parmi ceux-là mêmes à qui sourit la faveur des dieux « et qui pourraient accomplir les rites mystérieux, combien il y « en a que le commerce attend ou l'industrie, qui veulent être « sans doute des esprits cultivés, mais dont l'allemand ou l'an- « glais ferait bien mieux l'affaire......

« Non ! si c'est en toute sincérité que vous voulez faire l'expé-
« rience d'une instruction libérale, quoique sans langues mortes,
« ayez recours — non point à des procédés factices, dangereux,
« qui demandent moins au lieu de demander autant, par d'autres
« moyens — mais à des réformes plus profondes et par là plus
« efficaces. Décidez-vous, résignez-vous, si c'est un sacrifice, à
« créer de toutes pièces *un enseignement secondaire moderne.* »

Si l'on pourchasse en France le grec et le latin comme éléments d'instruction d'une utilité de second ordre même pour les enfants de la classe riche qui pourtant peut, à la rigueur, supporter des frais inutiles, combien ne sommes-nous pas dans le vrai, en pourchassant le grec et le latin comme éléments..... je dirai tout à fait inutiles pour la grande majorité des enfants de la classe pauvre d'Haïti !

Raisonnons d'abord et d'après l'utilité que l'on peut tirer de ces deux langues.

Le latin est indispensable, le grec est utile, principalement :

Aux membres du clergé ;

Aux personnes qui se destinent à l'enseignement, au professorat ;

Aux publicistes ;

Aux hommes de loi, magistrats, avocats ;

A ceux qui professent l'art de guérir, médecins, chirurgiens, pharmaciens.

Tous ces hommes, qui sont des spécialistes dans leur sphère, ont besoin de connaître ces langues pour pouvoir lire avec fruit les traités de dogmes ou de principes, les livres de droit public et privé, les actes et titres anciens. Encore faut-il remarquer que les excellentes traductions d'aujourd'hui leur épargnent la peine d'apprendre ces langues de façon à pouvoir se rendre compte des choses en se servant des textes mêmes. Cependant, les jeunes gens de toutes les catégories qui encombrent nos lycées, nos collèges ne se voient-ils pas obligés de dépenser *au moins sept années* de leur existence à apprendre, le plus souvent très imparfaitement, du latin et du grec ? Quel avantage réel et pratique tous

ceux qui, indistinctement, ont ces livres entre les mains doivent tirer plus tard de la connaissance de ces langues dont l'étude absorbe une aussi large partie de leur vie ? Avec ce système, si l'on excepte le français et les éléments des mathématiques, nos jeunes gens de la classe pauvre n'acquièrent aucune notion ou connaissance utile, indispensable dans un état.

De cette façon, comme disait encore M. Chevalier, pour la France, « n'est-il pas vrai que nous élevons aujourd'hui les fils « des bourgeois comme s'ils étaient tous destinés à devenir mem- « bres, les uns de l'Académie française, les autres de l'Acadé- « mie des Inscriptions, et quelques-uns de l'Académie des Scien- « ces ? — Ce serait parfait avec des fils de grands seigneurs, ap- « pelés à jouir de cent mille francs de rente. Quoi de mieux, en « effet, pour l'homme d'un splendide loisir que de se vouer au « protectorat de tout ce qui élève l'intelligence, et de se rendre « digne de cette haute mission par ses études et par son mérite ? « Mais nos fils de bourgeois ne sont destinés ni à peupler les « salles des illustres compagnies de l'Institut, ni à savourer les « douceurs ou à remplir les devoirs de l'opulence. »

Sans doute, ajouterai-je, il y a des jeunes gens, à côté de ceux des familles de la classe pauvre, qui, en naissant, trouvent une fortune toute faite et tranquillement déposée dans leur berceau. Ceux-là sont appelés à vivre du capital accumulé par leurs pères ; mais aucun de ces enfants de la classe des nécessiteux n'a et n'aura longtemps encore à espérer que cette manne leur tombe du ciel.

Pour venir en aide, dit-on, aux enfants de la classe pauvre, l'Etat a créé partout des établissements scolaires primaires et secondaires. Fort bien.

A ce sujet, dira-t-on que la plupart du temps, certains quartiers de la capitale n'ont même pas un local où l'on puisse loger les maitres et les élèves de ces écoles primaires ? Constatez plutôt :

« *Moniteur* — *6 novembre 1889.* — Les pères et mères de fa- « mille sont prévenus que l'école nationale primaire de garçons « du Morne-à-Turf, *fermée* depuis la *réouverture* des classes,

« faute de local, se trouve maintenant dans la maison de Mon-
« sieur A. Molière, rue de la Réunion ou Enterrement, en face
« des ruines de la Bibliothèque Nationale.

« Prière leur est faite d'y envoyer sans retard leurs enfants,
« afin qu'ils reprennent le cours de leurs études ».

Sans parler encore des ouvrages qu'on met entre les mains des élèves des écoles primaires, comment s'effectue la translation de ces élèves, des établissements primaires dans les écoles secondaires? Est-ce d'après la puissance de leur intelligence et en raison directe des succès qu'ils obtiennent dans ces établissements primaires ? Nullement. Quelle est alors la base de l'élévation dans cette hiérarchie intellectuelle ? L'âge tout bonnement.

Ainsi, de cinq à quatorze, quinze, seize ans et parfois à dix-sept, dix-huit ans, l'élève suit les classes primaires. Quand il atteint sa seizième, dix-septième ou dix-huitième année, il est transféré dans un établissement secondaire que nous appelons un lycée, un collège subventionné, un séminaire où l'Etat l'entretient et où, sans autre forme de procès, il est désormais, à partir de la septième classe, soumis au régime...... que dis-je ! à la tyrannie du grec et du latin.

Je dis tyrannie, car la plupart, quoiqu'ils aient passé de la septième classe jusqu'à la troisième inclusivement, ne parviennent jamais à retenir la première déclinaison latine, *Rosa* la Rose, en dépit des millions de fois qu'ils ont eu à copier cette belle et tyrannique Rose comme pensum et comme moyen de se l'incruster dans l'esprit.

Là, dans ce lycée, collège ou séminaire, que le protégé de l'Etat se débrouille. Si son intelligence est trop étroite, n'est pas constituée pour ces éternels grec et latin, que le professeur en fasse un lit de Procuste; qu'il rogne ce qui saillit dans ce grec et ce latin, alors l'adaptation sera parfaite.

Cette prodigalité d'instruction secondaire est, certes, inspirée par des sentiments très louables. Puisque Dieu ouvre à tous la terre et le firmament, pourquoi l'Haïtien, à son tour, n'ouvrirait-il pas à tous le sanctuaire de la science? Cependant, n'a-t-on

peut-être pas voulu faire ce que Dieu lui-même ou la Nature n'a pas trouvé utile de faire et pour le bien des hommes eux-mêmes? car il ou elle n'a pas doté tous d'un égal degré d'aptitude et d'intelligence.

En réfléchissant sérieusement sur cette question, je me suis demandé si nous ne sommes pas allé trop loin dans notre zèle pour la propagation des belles-lettres? Je me suis demandé si nous n'avons pas dépassé les bornes qu'indiquent l'intérêt des enfants, l'intérêt des familles, toujours de la classe pauvre; l'intérêt de l'ordre social, enfin l'intérêt de la science elle-même?

Parlant de l'organisation de l'Instruction publique en France, Guizot s'exprimait ainsi, en 1816 :

« Quiconque a étudié ce qui s'est passé en France depuis cin-
« quante ans, a dû reconnaitre les effets de cette imprudente et
« inégale distribution des lumières; la nullité de l'instruction
« primaire et la prodigalité sans convenance et sans mesure de
« l'instruction secondaire ont beaucoup contribué à nos troubles
« civils et à nos déplorables écarts ».

Pouvons-nous dire, nous aussi, que notre organisation actuelle de l'instruction en faveur des classes nécessiteuses de la nation entre pour quelque chose dans les dissensions civiles qui, depuis tant d'années, déchirent la République?

Plus loin, nous résoudrons cette question. En attendant, faisons quelques réflexions nécessaires.

Un de ces hommes qui se sont beaucoup occupés de l'avenir des enfants de la classe pauvre en France, M. A. Corbon, sénateur, a écrit dans son tout petit livre intitulé : *De l'enseignement professionnel* :

« Voici un jeune garçon qui aura bientôt treize ans. Il n'a pas
« cessé d'aller à l'école depuis sa septième année. Il lit bien et
« comprend assez ce qu'il lit ; son écriture est bonne, son ortho-
« graphe passable. D'histoire, il n'en sait guère ; mais il ignore
« un peu moins la géographie ; il a, de plus, quelques notions
« de géométrie et de dessin linéaire. C'est, pour nous autres de
« la classe ouvrière, un garçon instruit; c'est un savant pour son

« père et pour sa mère, aussi songent-ils qu'il est grand temps « de le retirer de l'école et de faire choix pour lui d'un « bon « état ».

« Mais quel état?

« Là est la difficulté pour les parents en général, difficulté d'au-« tant plus grande qu'ils ont pour leurs enfants une sollicitude « plus profonde.

« De tous les devoirs de la famille, il n'en est peut-être pas de « plus difficile à remplir, ni qui exige plus d'attention et de pru-« dence, que celui de bien choisir une profession pour ses en-« fants. C'est qu'on décide, en effet, dans cette grave circons-« tance, de leur avenir tout entier, c'est que leur bien-être, leur « dignité, leur indépendance, leur honneur même, sont en ques-« tion à ce moment solennel. Et la responsabilité de la famille « est d'autant plus grande que l'enfant ne peut guère influer sur « cette décision, à laquelle il est pourtant si fortement intéressé ! « Ce dernier acte de l'autorité absolue du père et de la mère pè-« sera sur toute son existence..... Si le choix est fait avec préci-« pitation et inintelligence, il peut devenir pour lui la source des « plus grands maux.... »

C'est ici que nous allons faire nos réflexions sur les conséquences de notre manière d'organiser l'Instruction publique.

Pour justifier ce qu'il disait dans les lignes que nous avons « rapportées plus haut, Guizot ajoutait: « En 1789, il n'y avait « pas assez de pauvres qui sussent lire, et il y en avait trop qui « avaient appris la rhétorique ; l'ambition de ces derniers était « excitée et favorisée par des connaissances incomplètes qui, les « dégoûtant de l'état de leurs pères sans leur en assurer un au-« tre, leur donnaient le besoin de s'élever par des innovations « dont ils espéraient beaucoup sans en rien redouter ».

Sont-ce les mêmes résultats que nous constatons au sein de notre corps social? — Absolument les mêmes.

En effet, l'orgueil et l'ambition fermentent aujourd'hui plus que jamais dans notre pays. Chacun veut s'élever au-dessus de sa sphère.

Le marchand, le cultivateur, l'ouvrier de n'importe quel métier, encouragé par l'Etat, s'empresse d'envoyer son fils dans un lycée, dans un collège, dans un séminaire, de l'envoyer puiser à cette source vive de la science où la langue d'Homère et de Démosthènes et celle de Virgile et de Cicéron apprennent, non à bien parler, mais à voir mieux que les deux yeux de la tête et donnent une souplesse extraordinaire aux bras qui soutiennent l'existence.

Pourquoi le père, sans fortune, envoie-t-il son fils dans cette école? Parce qu'il rêve pour ce fils un brillant avenir. Il en fera tout au moins un employé de l'un des ministères de la République.

Dès l'âge de douze, treize, quatorze ans parfois, cet enfant d'une famille pauvre a donc sous les doigts des livres de grec et de latin qui offrent à son admiration des passages où il contemple les héros de Marathon ou César franchissant avec ses légions le célèbre Rubicon pour venir, plus tard, expirer sous le poignard de Brutus. Ecoutez-le, dans ses conversations, répéter ces lambeaux de phrase :

Impavidum ferient ruinæ — Les ruines du monde le frapperaient sans l'émouvoir.

In hoc signo vinces — Tu vaincras par ce signe.

Alea jacta est ! — Le sort en est jeté !

Trop jeunes ou n'ayant pas une intelligence assez développée pour apprécier la différence des temps, des caractères, des mœurs, et privés, la plupart du temps, d'un maître suffisamment pénétré de sa délicate mission ou dévoué à la remplir pour les initier, comme il convient, à ces idées qui renferment parfois le germe le plus puissant de discorde, ces futurs employés publics, à l'imagination ardente, s'enthousiasment, prennent feu, jettent flamme, enfin font tant et tant qu'ils finissent par considérer toute autorité comme ennemie de la liberté.

A ce sujet, voici ce qu'on peut lire dans le journal *La Vérité*, 30 mars 1889.

« Le Lycée. — Notre entrefilet sur le Lycée a provoqué une « protestation des professeurs qui s'acquittent bien de leur « charge, protestation à laquelle nous avons été heureux d'ou-

« vrir nos colonnes. Nous n'avons d'ailleurs jamais eu que de « bonnes notes sur le compte de la plupart des professeurs haï- « tiens du Lycée, (auxquels il faut adjoindre notre jeune et sym- « pathique ami, Philippe Gostalle) qui n'étaient pas en cause. « Quant aux Lycéens, *nous n'avons pas seulement un fait à relever* « *contre eux, mais toute une série d'incartades* qui nous prouvent « que leur éducation est loin d'être irréprochable. Est-ce que, « l'autre soir, ils ne tentaient pas de lapider un de leurs maitres « d'études ? Nous constatons avec plaisir que la Direction fait ce « qu'elle peut pour les corriger ; mais jusqu'à présent les résul- « tats atteints ne sont pas bien brillants ».

Ces incartades ont eu lieu pendant une période révolutionnaire, et se produisent toutes les fois que le pays traverse ces moments de bouleversement.

Effectivement. La guerre civile est-elle déchainée dans la ville de Port-au-Prince ou dans un de ses environs ?

L'indiscipline et la peur des maitres aidant, les revolvers des élèves sont braqués, les poignards tirés, et voilà l'établissement en pleine insurrection. Et quel Rubicon va-t-on franchir ? Le mur du lycée haut de cinquante centimètres. Que veut-on aller faire ? Prendre une carabine pour montrer que, quoique encore sur les bancs de l'école, on sait déjà mettre un homme en joue et l'abattre.

Enfin, après six ou sept années passées dans ce lycée où les études ont été faibles, nulles même pour le plus grand nombre, ces enfants du pauvre sortent de leur grec et de leur latin qu'ils savent très imparfaitement, munis de quelques notions de sciences naturelles et de littérature française, médiocrement étudiées.

Comme a fort bien dit M. F. Marcelin : « On abandonne alors « peu à peu le métier que les pères firent, mais que les fils ré- « pudient comme étant de jour en jour moins lucratif, tout en « restant toujours dangereux ».

Fiers de leur instruction, et pleins d'espoir dans l'avenir, ils aspirent aux postes d'administrateur, de député, de sénateur, de

ministre et — puisque nous sommes sur la pente glissante et fatale — de Président de la République.

Leurs parents, aveuglés, partagent ces belles espérances, attendent le gain de la victoire remportée par leurs fils sur le grec et le latin.

C'est ainsi que ces pépinières d'hommes à demi instruits jettent chaque année dans notre société plus d'apprentis fonctionnaires que l'administration n'en demande et n'en peut contenir. Cependant, il faut vivre. Réduits, par la nature de leurs connaissances, à ne pouvoir embrasser aucune profession, séparés de la foule par le peu d'instruction qu'ils possèdent,éloignés des rangs supérieurs par le défaut de fortune, écrasés dans leur sphère intermédiaire par une concurrence acharnée, et voulant, malgré tout, se montrer sous les dehors de l'aisance, presque tous ces jeunes gens vont alors assiéger les ministères et toutes les autres branches de l'administration, dans l'espérance de trouver le moyen d'y être casés, fatiguant de leurs instances les dispensateurs des fonctions salariées par l'Etat. Repoussés,les trois quarts, désappointés, s'éparpillent dans le sein de la société. Là, que deviennent-ils ? Sans moyens honnêtes d'existence, irrités de leurs déceptions, furieux contre ceux qui ont méconnu leur génie, toujours prêts à la révolte, ils deviennent nos conspirateurs et se jettent à corps perdu dans toutes les séditions, pour renverser le gouvernement existant et faire surgir à sa place un pouvoir nouveau qui leur rendra justice, en récompensant l'ardeur mise à tuer, à brûler, à détruire et à dévaster.

Voilà où nous a conduits, où nous conduit et nous conduira notre manière d'organiser l'Instruction publique, surtout l'instruction secondaire en faveur de tous les enfants de la classe pauvre indistinctement, sans égard à l'étendue de l'intelligence dont chacun a été gratifié par la nature,ou, comme diraient quelques-uns, par Dieu. Or, de ceux qui n'ont pas été créés par Dieu lui-même pour ces choses-là, notre système ne fait que des instruments de désordre, que des recues toutes prêtes pour nos complots politiques et nos guerres civiles.

Que d'hommes — qui auraient pu rendre de grands services à notre société, en restant dans leur sphère — ont été ainsi déviés de leur route par cette fausse direction ! Qui peut douter que, sollicités dès leur enfance et mis à même de choisir, ils se fussent engagés dans le droit chemin ?

Ainsi, par la mauvaise impulsion donnée au développement de leur intelligence, à leurs études classiques, ces infortunés, entrant dans le monde, n'en peuvent tirer le moindre parti. Leurs lumières ne sont pas de nature à les aider à se créer honnêtement un bien-être et l'instruction stérile qu'ils reçoivent est souvent pour eux le plus lourd des fardeaux. Au lieu de leur enseigner à vivre selon leur époque et leur pays, on ne veut, pendant les pénibles et précieuses années de leur enfance, les entretenir que dans les belles choses du passé, du passé mort et bien mort, sans songer qu'il faut, avant tout, les rendre citoyens de leur Patrie.

Oui, ces enfants du peuple,dans leur désespoir, n'ont, pour éviter l'aumône ou les crimes de droit commun, que le chemin périlleux des révolutions.

J'en appelle à tous les hommes de bonne foi et de raison : n'est-ce pas là le déplorable résultat que donne la mauvaise organisation de l'Instruction publique en Haïti ? Cette organisation ne fait-elle pas un don funeste à l'enfant, en même temps qu'elle est une source de malheurs pour notre corps social ?

Aux hommes sensés de répondre.

CHAPITRE VI

EDUCATION

Nous venons de parler de l'instruction. Abordons maintenant la question de l'éducation.

L'éducation, avons-nous dit, au début du chapitre précédent, s'occupe du côté moral de l'homme, c'est-à-dire de la partie psychique de son être. Faisons ici une sous-distinction. En fait d'éducation, il ne faut pas oublier qu'il y en a deux sortes principales : l'éducation de famille et l'éducatian sociale, cette dernière étant susceptible de subdivisions que nous verrons ultérieurement.

L'éducation de famille, sans laisser, en plus d'un point, de se confondre avec l'éducation sociale, s'occupe de préférence de l'homme dans la vie privée, dans ses relations avec les gens qu'il reçoit chez lui,chez lesquels il va et dans ses devoirs vis-à-vis des membres de sa famille. C'est ainsi qu'on dit d'un homme, d'une femme qui professe l'amour, le respect des siens et qui sait employer tous les détours de la politesse pour recevoir et se faire bien venir, que c'est une personne qui a reçu une bonne éducation ou encore que c'est un homme, une dame du monde. Cette éducation-là, quoique utile dans la vie publique, n'est pas précisément celle dont a besoin la société, le corps social. L'éducation qu'il faut ici est celle qui s'occupe de l'homme considéré dans ses rapports avec ces concitoyens et avec l'Etat. Certes, le programme de notre ministère de l'Instruction publique n'a pas oublié le côté moral des citoyens. En effet, prenons les tableaux de lecture que les enfants des écoles primaires ont entre leurs mains. Qu'y voyons nous ? Sur la plupart, des maximes ou des

préceptes de religion et de morale plus ou moins en harmonie avec le degré de développement intellectuel de ces enfants. Ce qu'il faut surtout remarquer, c'est que leur attention ne cherche guère à pénétrer le but final des exemples contenus dans ces belles phrases, absorbée qu'elle est par la préoccupation des difficultés matérielles contre lesquelles, dans la pratique, ces maximes et ces préceptes se heurtent chaque jour.

La seconde remarque à faire est celle-ci que ces tableaux ne contiennent pas une allusion aux bases de l'ordre social en général et du nôtre en particulier ; aux principes de respect envers l'autorité, d'obéissance aux lois. Pourtant ce sont des citoyens que l'on *fabrique* pour la République.

Or, en cette matière d'éducation sociale, voici ce que nous extrayons des *Essais de politique* de l'éminent Herbert Spencer :
« On croit communément à la vertu de la lecture, de l'écriture et « de l'arithmétique, pour faire de vrais citoyens : je ne vois pas « pourquoi. De même pour les belles espérances qu'on fonde sur « la récitation des leçons apprises par cœur.... Il n'est pas « prouvé qu'une teinture d'arpentage, d'astronomie, de géogra- « phie, fasse des hommes capables de pénétrer le caractère et « les intentions des candidats au Parlement.... Quand nous vou- « lons qu'une jeune fille devienne bonne musicienne, nous l'as- « seyons devant un piano : nous ne lui mettons pas un attirail « de peintre dans les mains, et nous n'attendons pas qu'elle de- « vienne musicienne à force de s'escrimer du crayon et du pin- « ceau. D'envoyer un garçon pâlir sur les livres de droit, ce « ne serait guère le moyen d'en faire un ingénieur civil. Si donc, « ici et dans les cas semblables, nous n'espérons faire des gens « aptes à une fonction qu'en les y exerçant, pourquoi espérons- « nous faire des citoyens avec une éducation qui n'a aucun rap- « port aux devoirs du citoyen ? »

— Telle est notre méthode d'éducation.

N'est-ce pas chose regrettable qu'en l'an quatre-vingt-septième de notre indépendance, nous ne puissions pas dire que la majorité de nos concitoyens peut ouvrir un manuel électoral pour ap-

prendre l'art de défendre ses droits et de remplir le premier de ses devoirs ? Si nos pères de 1804 s'étaient dit que pour conquérir il fallait l'intelligence d'une partie des opprimés, le courage, la bravoure et l'héroïsme de tous, nous devons nous dire, nous, que pour conserver et féconder leurs conquêtes il faut graver dans le cœur des masses les grands principes inscrits sur notre drapeau.

Elevés par nos ancêtres à la première dignité d'homme, à la dignité du citoyen, nous n'en avons jusqu'ici, en majeure partie, que l'orgueil et les appétits, ignorant que nous ne devrions pas passer un jour sans répandre la connaissance et le sentiment des droits et devoirs au plus profond des masses, sous peine de faillir au devoir de solidarité. L'historien qui fouillera ce recoin de notre vie aura une triste page à nous consacrer ! Quel Haïtien sort d'une quelconque des écoles de la République, muni des premières notions de ses droits, surtout de ses devoirs envers la Patrie ? Avant de prendre la route du scrutin, l'électeur aurait dû subir un long apprentissage dans sa jeunesse. Apprendre à être citoyen devrait faire partie de l'éducation primaire principalement, car une éducation, quelle qu'elle soit, laisse des traces profondes pendant toute la vie, à moins que son influence heureuse ou funeste ne se heurte à ces natures réfractaires par prédisposition.

Que nos députés et futurs députés le sachent bien : leur vague profession de foi — quand profession de foi il y a — ne suffit pas à leurs mandants.

Guizot, disait en 1826, en parlant du suffrage universel : « Le « principe fondamental en cette matière, est que l'électeur fasse « ce qu'il veut et qu'il sache ce qu'il fait.» Par une fausse éducation établie dans notre pays, ce principe est violé à double titre : l'électeur, en général, ne fait pas ce qu'il veut et ne sait pas ce qu'il fait.

Quel est donc jusqu'ici le produit de notre système d'éducation ? Quand le citoyen entre dans la vie publique, il n'y apporte, comme disait un publiciste français, en parlant des premiers élec-

teurs qu'eut la France, il n'y apporte que « l'instinct d'insubor-
« dination, que convoitise de tout ce qui se peut acquérir sur l'heure,
« sans efforts, sans lutte, sans travail ; appétits hors nature ;
« visées plus hautes que les forces ne permettent d'atteindre ;
« jalousie ; passion effrénée du gain ; impatience sans frein ;
« calculs fondés sur le désordre ; amour de l'étalage et du pa-
« raître ; satisfaction du commandement, même éphémère ; mé-
« connaissance de tous les services rendus ; haine de tous les
« talents ; — sont-ce là des éléments avec lesquels se forment
« des citoyens, des hommes d'Etat ? » Non. Ces âmes tourmentées, portées à l'intrigue, sans respect pour les lois sociales, les traditions, sans scrupules sur les moyens de servir leurs intérêts, aussi sans dévouement réel à aucune cause, sans prudence personnelle et ne connaissant même pas les hommes qu'ils veulent servir, ces pauvres citoyens et en même temps ces citoyens pauvres n'apprennent rien et ne sont destinés, toute leur vie, qu'à troubler la paix publique.

Pourtant on ne s'inquète pas de les éclairer sur ces choses si graves. Loin de là. On leur donne, après avoir développé leurs passions par de faux principes, l'occasion de se précipiter dans ou sur la chose publique ; on éloigne d'eux toutes les entraves salutaires qui peuvent contenir leur mouvement désordonné, faisant ainsi leur malheur, préparant leurs crimes, faisant d'eux des bourreaux d'abord, ensuite des victimes.

Voilà les fruits de l'organisation actuelle de l'Instruction publique dans notre pays.

C'est ici que nous aurions à exposer quelques conseils sur ces matières, mais nous les réservons pour la suite.

LIVRE TROISIÈME

LA POLITIQUE

CHAPITRE I.

FACTIONS.

Nous venons de voir comment est composé notre corps social. Nous savons que le paupérisme ronge la nation, que l'ignorance et une mauvaise direction imprimée à l'instruction en ont fait leur proie et que, par manque d'une éducation sociale, l'esprit de désordre s'en est rendu maître. De quelle manière pouvez-vous arriver, avec de tels éléments, à posséder la paix, le progrès et la civilisation ? Aussi, est-ce ici que commence l'œuvre de la cupidité de la démagogie et de l'anarchie.

C'est cette incohérence qui entretient au sein de la nation cette funeste division en factions existant parmi les citoyens, factions qu'à tort on décore du nom de partis.

On a souvent condamné l'existence des partis au sein d'une nation, quelles que soient leurs aspirations, en leur attribuant la paternité de tous les maux qui peuvent surgir de la grande lutte de la vie publique.

Pour penser ainsi il faut d'abord ne pas savoir ce qu'on entend par *parti politique*, il faut avoir ensuite une idée inexacte ou plutôt n'avoir aucune idée de ce qu'on appelle une organisation sociale et politique.

Chaque page de l'histoire de l'humanité nous montre que dans toute agglomération d'hommes parvenue à certaine organisation sociale et politique, il se forme des groupes d'individus qui — bien qu'ayant tous la même origine, parlant la même langue, pos-

sédant un fond commun de traditions — se distinguent cependant les uns des autres par leurs opinions, leurs aspirations, leurs intérêts et leurs passions. Ces groupes sont inhérents à tout corps social, lorsque surtout c'est la forme représentative, appuyée du régime parlementaire, qui constitue le fondement du système gouvernemental de la société. C'est à ces groupes que la politique moderne donne le nom de *partis politiques*, quand, bien disciplinés, ils prennent une part active dans la vie publique d'une nation ; et ici une divergence d'opinions est aussi utile au fonctionnement régulier et à la marche progressive de l'organisme que la diversité des êtres est essentielle à l'harmonie de la nature.

Considérés comme remplissant la fonction de la division du travail appliquée à la recherche du vrai et du bien, on peut dire que les partis politiques sont nécessaires dans un pays à suffrage universel, car c'est grâce à leur lutte pacifique, dirigée par les lumières de la liberté, de l'indépendance, de la discussion et avec le concours éclairé de l'opinion publique que le progrès s'effectuera dans l'ordre économique social et politique.

Certes, tant qu'il y aura des nations, il y aura aussi des lignes de division qui sépareront les hommes qui les composeront, relativement aux principes, à la politique et aux mesures de gouvernement, et des groupes subsisteront ; mais, sans la réalisation de ces conditions, aucun de ces groupes n'aura le droit de s'intituler parti politique, dans le vrai sens du mot, car, exerçant une influence sur la vie publique, sans la liberté ils auront l'oppression, la tyrannie ; sans l'indépendance ils feront usage du mensonge, de l'hypocrisie et de la mauvaise foi ; au lieu de la discussion libre et raisonnée, leurs assemblées ne retentiront que des bruits, que des injures et des batteries, que de la dispute continuelle et le plus souvent sur des riens. Les procédés dont ils disposent étant impuissants, pour peu que ces groupes seront impatients, pour peu que leurs oppositions seront violentes, ils ne connaîtront d'autre moyen de faire triompher leurs idées, que la force brutale.

Nul droit public, aucune constitution ne pourra, en pareil cas,

opposer un obstacle sérieux aux coups d'Etat et aux luttes intestines avec tout leur cortège de maux. On n'aura plus alors des partis politiques, mais des *factions* qui, se disputant le pouvoir, se feront concurrence pour accumuler les excès, les crimes, les dévastations, les ruines, enfin toutes ces horreurs qui se résument dans un mot : barbarie.

De tels groupes n'ont jamais produit aucun bien dans la politique, ils ne lui ont jamais donné aucune vitalité et n'ont jamais été que des fléaux pour les nations. L'histoire ancienne en fournit des exemples frappants.

Ainsi « en Grèce, on ne vit le plus souvent à l'œuvre que des « factions, c'est-à-dire les partisans ou les clients d'un homme « puissant qui s'efforçaient de lui procurer le pouvoir dans la « cité......

« Au moyen-âge, dans ces temps barbares, souvent on n'avait « d'autre alternative qu'entre le rôle de persécuteur et le rôle de « persécuté. Il n'y avait ni patriotisme, ni droit, ni liberté ; il « y avait des factions, des partisans......

« Lorsque la *fraction* qui désire le changement veut l'obtenir « à tout prix et que le but lui semble sanctionner les moyens, « elle cesse d'être un parti pour devenir une faction [1]. »

La politique, portant sur les besoins et les passions des hommes, est à la fois un art et une science. Prise comme art ou comme science, elle est d'un maniement délicat. Pour les esprits honnêtes, c'est l'art de gouverner l'Etat, c'est une branche de la science sociale. Mais dès que, dans un pays, la chose publique tombe aux mains des factions, la politique, perdant son caractère d'art et de science, ne se présente que sous la forme d'un expédient auquel on a recours pour exploiter les besoins, les passions et l'ignorance du peuple. Cet expédient est dangereux entre tous, car tout beau parleur, tout ambitieux méchant ou ignorant peut s'en faire un instrument pour le triomphe de ses coupables desseins et la satisfaction de son égoïsme.

Dès notre entrée, comme peuple indépendant, dans la grande

[1] Dictionnaire de la politique (M. Block).

famille des nations civilisées, nous avons été soumis à un régime politique dont il n'y a plus à en demander les avantages à l'expérience : c'est le régime représentatif. Cependant, jusqu'à l'heure où nous sommes, on est encore frappé d'étonnement en constatant que ce système de gouvernement n'a encore produit aucun des heureux résultats que la nation était en droit d'en attendre. Et pourquoi ? La question est grave, entourée d'écueils ; son examen, sa discussion est de nature à provoquer plus d'une susceptibilité ; mais la réponse, puisée à l'école de la vérité, est prompte et énergique : il n'y a de gouvernement représentatif possible que là où la loyauté existe : et cette cause vitale de sa durée, sans laquelle tout n'est que déception, a constamment défailli chez nous, anéantie par cet esprit désorganisateur, par l'esprit de faction.

Chez certains peuples modernes, ceux qui ne sont pas encore parvenus à un degré très notable de civilisation, l'esprit de faction est prépondérant, mais nulle part peut-être les factions n'existent avec cette organisation et un mécanisme semblables à ceux qui ont été développés et qui subsistent maintenant en Haïti.

Appeler parti politique l'un des groupes quelconque qui ne cessent de promener par tout le pays l'étendard de l'anarchie, versant le sang, allumant l'incendie, semant les ruines et répandant la désolation, c'est confondre le bien et le mal, l'esprit de parti et l'esprit de faction. Appelez les uns les aristocrates, les honnêtes gens, les autres la populace ; dites que les uns sont des hommes instruits et tous les autres des ignorants ; nommez les uns les riches et les autres les pauvres d'Haïti ; employez, pour les qualifier, tous les termes que vous voudrez, tous les mots qui puissent satisfaire votre vanité, mais ne faussez pas la science politique, en prétendant qu'il existe des partis en Haïti.

Oui, les groupes politiques d'Haïti ne sont que des factions.

Depuis plus de quatre-vingts ans, ce sont ces factions qui dictent les mesures de gouvernement, dans notre pays ; et par leurs principes subversifs, notre corps social a été se détériorant et tombant graduellement en corruption, sous le despotisme ouvert ou déguisé de celle qui, plus habile en ruses et plus féconde en moyens de destruction, parvient à s'emparer du pouvoir. Ce

sont ces factions qui soufflent la discorde et qui rétrécissent de plus en plus le terrain où notre société aurait pu se fonder avec le concours de tous les esprits éclairés, bien intentionnés, professant l'amour de l'ordre, du bien public et désireux de voir les progrès qui doivent se réaliser au profit de chacun et de la communauté.

Tous ces groupes en lutte n'aspirent qu'à ceci : se dominer les uns les autres, perpétuer leur domination, non pas au moyen de constitutions assurant le libre exercice des droits respectifs pris dans les combats pacifiques, par les discussions libres, raisonnées, mais par des exclusions, des proscriptions, des massacres, des écrasements en masse, en un mot par la terreur et le crime; tous, ils n'ont foi qu'en la violence qui rend leur triomphe éphémère. On ne voit jamais de tels groupes politiques parvenir à s'édifier par la légalité, car ils manquent toujours de la conscience du droit. Il n'en est pas autrement de nos groupes politiques. D'ailleurs, aucun des vices inhérents aux factions de tous les pays ne leur est inconnu.

Haïti, depuis longtemps, marche à sa ruine. Tout le monde le comprend, tout le monde le dit, mais pour sauver la Patrie, tel ne veut point faire de concessions, une abnégation qui blesserait son aveuglement dont il fait une sorte d'amour-propre, une espèce d'honneur et de dignité. Comme disait un publiciste de la *Démocratie*, le 1er mars 1889, « périsse plutôt la Patrie que de « voir triompher un adversaire ! Et l'indépendance que nos « héroïques aïeux nous ont conquise au prix de tant de sang et « d'efforts, menace de sombrer ! »

Tel autre ne peut point supporter plus longtemps le degré d'indépendance de pensée et d'action nécessaire pour devenir un homme d'Etat judicieux, un administrateur intelligent et intègre. Ainsi, notre pays se trouve livré à la domination d'hommes dont un grand nombre ne sont que des tacticiens plus ou moins rusés et adroits, et qui veulent, coûte que coûte, être à la tête du gouvernement, sans avoir, le plus souvent, aucune conception claire des vrais principes de gouvernement, d'administration, aucune notion de science sociale et de science politique.

Ils ne sont pas plus avancés dans leur science que dans leurs moyens de propagande. L'un de ces moyens — qui serait des plus funestes, s'ils n'en avaient pas fait abus, et que cependant ils manient avec une grande habileté — est le mensonge. Ils ont tout un bataillon d'imposteurs pour fabriquer, chaque jour, les récits les plus faux et les plus calomnieux, qu'ils jettent dans le public soit dans leurs conversations, soit par des pamphlets, organes chers de leurs idées incendiaires. — Nulle sincérité, toujours de la partialité dans la présentation et la discussion des affaires publiques. Si vous voyez celui-ci peindre sous de brillantes couleurs et surfaire l'importance des actes et des mesures politiques de telle personnalité, ainsi que la nécessité de leur succès pour la prospérité et le bien-être du pays, dites-vous que ce personnage est quelqu'un de la faction à laquelle appartient cet apologiste qui, au contraire, mettra une animosité sans égale à peindre sous les couleurs les plus sombres, les actes et la politique de ses adversaires, en cherchant à faire ressortir les maux qui ne manqueraient pas de suivre leur triomphe.

De cette sorte, chaque individu de chaque faction se trouve un véritable instrument d'accusations pour déshonorer les hommes politiques dirigeant la faction adverse. Et dans tout cela le but n'est autre que de faire sensation et d'arriver à des fins purement personnelles, sans tenir compte des convenances et des suites de ce procédé. Il n'y a pas lieu de se demander si ces accusations peuvent exercer des influences pernicieuses et de différentes natures sur un public dont la grande majorité est inculte.

Grâce à cette pratique générale, l'innocent se trouve confondu avec le coupable, et à l'avantage de ce dernier, car d'une part, il parvient ainsi à échapper aux justes récriminations dont il pourrait être poursuivi, tandis que, d'une autre part, la critique éclairée, honnête, impartiale se voit induite à croire ou que tout le monde est honnête ou qu'il n'y a chez aucun de nos hommes publics ni probité, ni honnêteté, ni loyauté. Dans neuf cas sur dix ces accusations ne sont ni méritées ni justes; et quand les assertions produites ont un certain fondement, les circonstances sont tellement colorées, défigurées, exagérées qu'elles ne font que

de fausses et funestes impressions et ne produisent en réalité que des mensonges au lieu de vérités.

Un jour, causant avec un personnage influent de notre monde politique, je lui fis cette question : Pourquoi prônez-vous cette idée qui court dans le public ? — Parce qu'elle intéresse le bien-être du peuple, me répondit-il. — Mais pensez-vous qu'elle soit réalisable ? ne croyez-vous pas au contraire qu'elle renferme le germe d'une agitation, d'une émeute, d'une guerre civile ? — Je le sais, reprit-il. — Alors, continuai je, pourquoi lui donnez-vous l'autorité de votre nom ? — Parce qu'elle peut être utile à ma cause. Si je ne m'étais pas empressé de m'en faire le défenseur, mes adversaires me devanceraient et ç'en serait fait de mon élection à la prochaine législature.

Fatale course à la popularité ! Ainsi, cet homme, mentant à la nation, approuve en public ce que désapprouve sa conscience, sacrifiant la raison à la tactique, la vérité à son ambition ! Voilà comment nos hommes de faction se créent une popularité, se servent du mensonge pour faire triompher leur cupidité.

C'est ici le cas de dire avec l'éminent publiciste, avec P. Paradol, « ces gens mentent sur les hommes, ils mentent sur les choses, « ils mentent tant qu'ils finissent par mentir sur eux-mêmes et à « eux-mêmes. »

Dans une telle situation, beaucoup d'hommes honnêtes et d'un esprit élevé se voient contraints d'être indifférents aux affaires publiques et de s'en éloigner comme de la peste, convaincus que c'est le seul moyen de se garantir de la calomnie, des injures et du déshonneur. Aussi, la plupart de ceux qui s'occuperaient de politique, chez nous, sans arrière-pensée d'intérêt personnel, laissent la place à ceux qui font de la politique un marchepied pour s'élever aux fonctions lucratives. De cette façon, le désintéressement devient de l'indifférence, ce qui devrait être un fait blâmable, le mépris des intérêts de son pays, devient une vertu rare.

CHAPITRE II

FONCTIONS PUBLIQUES

I

Considérations.

J'ai dit que quelques-uns de nos concitoyens ne font de la politique qu'un marchepied pour s'élever aux fonctions lucratives. Cela est vrai. D'ailleurs il ne saurait en être différemment, puisque la majorité des citoyens est sans autres moyens d'existence, puisque le paupérisme dévore notre corps social. Dans cette question des fonctions publiques, il est fort malheureux de constater que jusqu'à ce jour nos gouvernants semblent ignorer qu'il existe certains principes dont on ne peut s'écarter sans aboutir à une mauvaise organisation tant économique que sociale et politique.

Tandis que ces principes — que nous exposerons ultérieurement — constituent la base du recrutement des fonctionnaires publics, et ont donné les plus beaux résultats dans plus d'un pays, nos gouvernants, au lieu de les mettre en pratique, préfèrent épuiser toute la force vive de la nation dans la poursuite de l'impossible ; ils ne veulent que gorger nos meurt-de-faim de places salariées, au lieu de donner un vigoureux coup de pioche dans la seule pierre d'achoppement de notre marche continue dans la voie du progrès, pierre qui n'est autre que l'insuffisance, dans notre pays, des moyens honnêtes d'existence.

Certes, c'est grâce à cette situation que nous voyons ces bataillons d'individus qui languissent après une maigre aumône prélevée sur les dernières bribes de notre Trésor public obéré, ne pouvant point trouver honorablement les fruits d'un travail indépen-

dant et productif. Une portion considérable des hommes valides de la République ne vit que de ce mince tribut exigé de la Patrie en ruines.

Quels sont en ce moment les mots qui soulèvent le flot populaire ? — Ceux de : argent ! place publique ! Tel est l'alpha et l'oméga de tous ceux qui gémissent sous les coups de dent du paupérisme. Il n'y a plus que des nécessités matérielles à satisfaire. Et le moyen d'y parvenir ? — Le seul est de s'incorporer dans une des factions dont j'ai déjà parlé.

Comme cela s'est vu et se voit encore aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord, à ce que dit Carlier, c'est une mêlée générale où le plus fort et le plus résolu emporte les positions ou recherche un emploi, moins pour le relief à en tirer que pour les émoluments qui y sont attachés. Voilà pourquoi tant de milliers d'hommes dévorent annuellement des millions, rognent le corps de la nation comme certains parasites vivent du corps d'un autre animal ; voilà pourquoi la bureaucratie, en Haïti, absorbe toutes les forces intellectuelles et physiques, semblable à un cerveau monstrueux qui en concentre tous les nerfs.

Les mouvements révolutionnaires, chez nous, se bifurquent entre les hautes et basses classes. Oui, dans les agents de nos malheurs, il faut considérer deux éléments : les chefs et leurs partisans, leurs clients, comme dirait Cicéron.

Les partisans sont ces hommes misérables qui, presque tous plongés dans la plus complète ignorance, sont incapables d'entrevoir les abîmes où les entraînent les manœuvres des politiciens dont ils reçoivent la funeste impulsion. Ces malheureux gagneraient énormément à la ruine de cet état de choses déplorables qui pèse sur eux d'un poids bien lourd, mais, victimes de leur aveuglement, ils mettent jusqu'à la fureur pour le défendre et le maintenir. « Ils ne sont pas la hache qui frappe mais le manche « sans lequel la hache ne frapperait pas. [1] »

[1] Servitude volontaire. — Lamennais.

II.

Les chefs.

Pour tout le monde, les diverses classes de la société haïtienne sont loin de s'entendre, de vivre en bonne intelligence sur le terrain de la politique où la guerre civile siège en permanence, où les conflits soulèvent mille inquiétudes, mille dangers que cette société ne semble guère se disposer à conjurer, du moins d'une façon définitive, en prenant les mesures qu'il faut, dans la circonstance.

Dans tout cela, s'il est une chose regrettable à constater, c'est que certains hommes des classes dirigeantes, cherchant des moyens propres à un apaisement général, n'en ont trouvé que dans l'ordre politique, moyens tout à fait étrangers aux intérêts économiques de la nation, sans avoir égard aux responsabilités que cet ordre comporte, à l'égoïsme qui lui est inhérent, et aux troubles qu'il engendre inévitablement, quand il n'est pas compris et bien agencé.

Dès lors, la politique n'est plus, théoriquement, qu'une dynamique arbitraire, les éléments en jeu n'étant ni stables, ni déterminés ; pratiquement, la politique n'est qu'un exercice de ruse, de savoir s'y prendre, de prestidigitation, exposé à manquer au moindre accident. Les hommes d'Etat ne sont plus des intelligences doctrinales, servies par le sens positif des affaires ; mais des habiles faisant plus ou moins facilement face aux difficultés du moment.

Ceux qui font de la politique, chez nous, je parle de ceux qui ont de l'instruction et qui dirigent, ceux-là peuvent se diviser en trois catégories.

Avant de continuer, il est utile que nous fassions une observation qui est celle-ci : ces trois catégories dont nous allons parler n'ont rien de commun avec les trois premières catégories signalées dans le chapitre II, du Livre second, où il est question du préjugé de couleur.

En effet, nous avons vu que ces trois premières catégories

comptent, l'une des noirs et des mulâtres : la seconde, quelques mulâtres exclusivement et la troisième, quelques noirs seulement.

Ici, dans les trois catégories, on rencontre à la fois des noirs et des mulâtres.

Ce n'est pas que les noirs et les mulâtres à préjugé de couleur ne se trouvent pas dans les deux dernières catégories que nous aurons à présenter au lecteur. Non ; car ils parviennent toujours à se faufiler partout. D'ailleurs, il le faut bien, puisque autrement ils resteraient dans l'isolement et seraient condamnés à l'impuissance la plus complète. Mais, ici, il s'agit d'hommes politiques, tandis que là-bas il est question d'hommes à préjugé de couleur. Cette observation est d'autant plus importante qu'elle est une dernière preuve que cette absurde classification des Haïtiens, basée sur leur épiderme, n'est pour rien ou plutôt n'occupe nullement la première place dans nos guerres civiles.

Cela dit, nous poursuivons.

La première catégorie d'hommes politiques que nous devons faire remarquer est celle qui veut réellement le progrès d'Haïti, mais le progrès par la paix, par l'union, la concorde, par les moyens justes, conformes, réguliers. Ceux-là forment la minorité ; ils sont impuissants et ne font de la politique militante que très rarement, qu'après avoir été longuement sollicités ; et lorsqu'ils se décident, c'est avec l'espoir de réussir à amener les choses sur le vrai terrain où elles doivent être. Mais que peut le nautonier, dans sa barque désemparée, au milieu des vagues de l'Océan bouleversé par les vents orageux !

La deuxième catégorie veut, elle aussi, le progrès; mais elle voit avant tout nos masses populaires qui souffrent de la misère à la fois physique et intellectuelle. Cette catégorie veut bien de la banane et de l'instructiou pour les masses, mais les moyens qu'elle emploie ne sont pas ceux qu'il faut, ces moyens ne pouvant produire aucun effet durable.

Enfin, la troisième catégorie comprend les ambitieux qui ne

rêvent le bouleversement de la nation que pour parvenir à satisfaire leur égoïsme.

Nous allons passer en revue les agissements de ces deux dernières catégories.

D'abord celle qui veut le bien, mais dont les moyens sont impuissants.

Lorsque l'on suit attentivement les agissements des hommes de cette catégorie, dans les mouvements qu'ils impriment à nos masses populaires, on se convainc de plus en plus qu'ils dirigent vraiment des instincts et sentiments dont ils n'ont pas une juste idée, dont ils n'ont pas la conscience. Sans plan nettement conçu, méthodiquement conduit; passionnés, bruyants, impatients, ils veulent avoir le pouvoir avant même de songer aux mesures par lesquelles ils pourront parvenir à le conserver. La seule qu'ils connaissent est celle-ci : pourvoir chacun de ceux qui souffrent d'une fonction salariée par l'Etat. D'où leur préoccupation constante et ardènte de confisquer à tout prix l'autorité. En lettres visibles seulement pour eux, ils inscrivent sur leur drapeau : Guerre ! Places publiques !

Et c'est autour de cette devise qu'ils parviennent à grouper tous nos meurt-de-faim fanatisés, tous ces hommes pauvres, en faisant reluire à leurs yeux éblouis tout un monde imaginaire où règne un bonheur éternel. Oui, c'est autour de cette bannière, plus sinistre que le drapeau rouge des anarchistes de tous les pays, qu'ils convoquent et rallient tous les mécontents qui ne demandent qu'à monter à l'assaut du pouvoir. De là, les révoltes, les combats, les tueries et les pillages.

Un mot des insurgés.

Les villes prises, la théorie révolutionnaire va être tout de suite mise en pratique pour que chacun puisse avoir sa part de prospérité. « Nous tenons enfin la fameuse toison d'or, le pou-« voir, disent tous ; nous allons lui donner pour gardien celui « qui nous plait, qui nous a menés à sa conquête. Nous allons en « profiter pour disposer les choses comme elles doivent être. Dès « que nous aurons chacun notre place lucrative, nous pourrons

« narguer la misère ; nous serons aussi riches, plus riches même
« que n'importe qui. Et si l'on a le malheur de bouger avant que
« nous ayons notre compte, gare ! »

Quant aux chefs, ils y voient l'organisation de tout un ordre social supérieur; l'arrangement d'un petit monde de justice et d'équité le plus parfait. C'est, à leurs yeux, le seul moyen de faire, à la place de notre enfer social, un monde d'égalité absolue où rien ne fera plus obstacle à l'accord, aux bons sentiments qui doivent réunir tous les Haïtiens dans une prospérité répartie entre tous. Pour eux, révolution ne veut pas dire changement en vue de réformes s'harmonisant avec notre triste état économique, mais nivellement sur toute la ligne. Que les chefs de file soient seulement attentifs !

Enfin tous, dans cette arche, qu'un fleuve éternel de sang ne parviendrait jamais, dans aucun pays de la terre, à diriger au port, tous voient une douce fraternité, une paix désormais inébranlable.

Comment le peuple comprend-il l'analyse, la décomposition, le quintuplement de ce Pouvoir magique capable de lui donner tant de grandes choses par un moyen aussi minuscule ? — Comment ? — il ne le sait pas plus que vous-même, tellement les choses lui sont jetées dans l'esprit de la manière la plus confuse.

Et il y croit ? — Il y croit. -- Mais c'est absurde ! — Oui, il y croit, parce que c'est absurde.

Ayant vu toutes ces choses à travers le prisme de la faconde et vu *grosso modo*, sans être capable de descendre dans les détails, cela lui suffit. Comme, à ses yeux grossièrement dessillés, cette théorie gouvernementale est aussi simple que séduisante, comme elle contient le germe de tous nos malheurs, on aurait certainement tort de n'y point faire attention : il y a toujours derrière la toile un drame trop mal agencé pour qu'il puisse amuser la partie sérieuse de la galerie. — Oui, c'est bien là toute la science politique de ces grands sauveurs du peuple, leur doctrine funeste, cette doctrine qui est la négation absolue de tout progrès pacifique, légal et de toute civilisation. C'est irrationnel assurément ; mais c'est l'ex-

pression vague, confuse d'un sentiment que de véritables hommes d'État ne doivent ni méconnaître, ni mépriser, qu'ils doivent, au contraire, voir en face, chercher à approfondir, afin d'y appliquer le contre-poison nécessaire, urgent.

Que cette catégorie d'hommes politiques ait la foi ardente, la noble et ferme volonté de tirer nos frères de leur état misérable, nous la saluons du salut que l'on doit à tous ceux qui aiment l'humanité, quand elle souffre surtout ; nous applaudissons ces hommes des mains, du cœur et de l'âme. Mais, qu'ils prétendent que la merveille qu'ils poursuivent surgira de la mise en possession de chacun des nécessiteux d'une charge publique salariée, c'est là que je me sépare d'eux ; c'est ce moyen que je désavoue comme l'illusion la plus dangereuse dont on puisse bercer l'esprit de nos concitoyens malheureux. Soyons ambitieux tant que nous voudrons dans notre but ; mais, si nous ne savons mettre au service de notre ambition que de grossiers talismans qui rendent notre œuvre éphémère, souffrons que l'on nous dénonce comme ennemis de ceux dont nous voulons le bien, comme ennemis de nous-mêmes, comme ennemis de tous, car nous travaillons ainsi à la ruine générale, convaincus cependant que nous redoublons d'efforts pour parvenir à instaurer le trône de la justice et de l'équité. Une semblable édification ne se peut pas, car elle est le règne permanent de nos discordes civiles.

N'étant ni sérieusement instruits des moyens nécessaires et méthodiques, ni vraiment pratiques dans l'action, ni éclairés sur la nature humaine, comment s'étonner que ces sauveurs ne soient jamais prêts, quand leur échoit enfin ce pouvoir tant désiré, et qu'ils donnent immédiatement ce spectacle d'hommes qui veulent, mais ignorant d'abord par quel côté prendre les choses, puis tombant indéfiniment dans les tâtonnements, dans les mesures excessives, finalement dans le plus piteux avortement ?

Ainsi, ceux-là qui se flattent d'améliorer le sort de nos masses populaires avec le système que nous avons indiqué, système incompatible avec la paix, avec l'ordre, avec le progrès, avec la civilisation, ceux-là ne préparent, au fond, que des maux nou-

veaux sans fin, que des outrages sans nombre, que la ruine de la Patrie.

Voilà la politique de nos politiciens de la seconde catégorie.

Nous sommes loin d'atribuer à tous les chefs révolutionnaires d'Haïti, la candeur qu'ont réellement ceux dont il vient d'être question et ceux qui constituent leurs partisans ou plutôt le plus grand nombre de ceux qui entrent dans les mouvements que ces chefs dirigent.

Il s'agit ici de nos hommes politiques de la troisième catégorie.

Comme ils ne sauraient avoir cette candeur, il faut bien en conclure qu'ils ont leur but, en se faisant chefs révolutionnaires. N'auraient-il pas — dans l'intérêt de l'œuvre de régénération qu'ils disent entreprendre, s'ils voulaient vraiment accomplir une telle œuvre, s'ils étaient sincères — n'auraient-ils pas pris les vraies mesures capables d'apaiser nos masses; ne les auraient-ils pas, après une période de luttes et de dévastations, exhortés à la patience, et ne se seraient-ils pas mis promptement, fermement en état de commencer la grande fondation qu'ils prétendent rêver, poursuivre ; n'auraient-ils pas pris enfin, sans délai, des mesures en vue de soulager la misère de ceux que la faim seule décime et qu'ils arment sans cesse, non pas contre la faim, mais contre l'ordre public?

S'ils avaient réellement dans la pensée l'amélioration du sort de nos pauvres hères, ils accueilleraient d'une part, toutes les tentatives d'établissement quelconque qui pourrait donner de la banane à un grand nombre; d'autre part, ils ébaucheraient eux-mêmes, au moins théoriquement, quelques procédés d'organisation du travail, une hypothèse d'idéal, tandis qu'à ce point de vue encore, ils s'abstiennent toujours de toutes données systématiques.

Effectivement, pour ces factieux, de quelle valeur peuvent être et les théories et les pratiques de la science économique? Science qui pourtant devrait être la vraie, la seule science du gouvernement, et dans notre pays surtout. Que leur importe le gouvernement lui-même? Ce qu'il leur faut, c'est que toute la vie publi-

que se concentre sur les matières pouvant leur ouvrir la voie qui mène à ce gouvernement au moyen duquel ils réaliseront un but que nous connaitrons tout à l'heure.

En attendant, disons que leurs agissements prouvent amplement que la misère de nos masses ne les intéresse en aucune façon. Cependant, ils ne cessent pas de dire que c'est bien là ce qui les pousse à courir à tout moment aux armes.

Pour mieux éluder les responsabilités qui résultent de leurs actes, ces hommes ont deux moyens fort simples, c'est d'ériger des tribunaux révolutionnaires et de faire intervenir directement le populaire dans les mauvais coups qu'ils accomplissent. De cette façon, ou ils obéissent à la nécessité, à la fatale raison d'Etat, ou, comme ils savent adroitement le dire, c'est *la voix du peuple* qui s'est fait entendre.

Non, la multitude ne veut pas le mal, mais elle craint par-dessus tout la privation, les douleurs, la mort par la faim ; faute de caractère et de résolution, elle ne s'oppose pas au crime, s'y résigne et le commet automatiquement. Aussi, la clef de tous nos crimes révolutionnaires se trouve dans ces paroles de Tacite : *Pauci audent facinus, plures volunt, omnes patiuntur*.

Puisque le sort du peuple n'entre pour rien ou tout au moins pour la partie la plus minime dans les combinaisons de ces hommes politiques, où veulent-ils en venir ?

La plupart entreprennent de soulever nos masses populaires, pour opérer, disent-ils, en faveur de ces masses, des réformes utiles et nécessaires ; mais ces réformes ont toujours été vaines, illusoires. Que veulent-ils donc, en réalité ? Leur but visible est de s'emparer de l'autorité dans l'Etat pour se partager les hautes fonctions publiques, capables de leur donner le plus de profit pécuniaire possible. Certains d'entre eux convoitent plutôt les hautes situations où l'on se place pour la montre ; quant à eux, la question pécuniaire est secondaire. Ceux-là se sont fait remarquer, entre autres époques, après la mort de Riché.

C'est ainsi que M. Thoby, dans sa *Capacité présidentielle sous le régime parlementaire*, nous apprend un fait positif qui eut lieu lors de la lutte engagée entre Paul et Souffrant, en 1847, pour l'occupation du fauteuil présidentiel ; M. Thoby nous apprend : « un « fait positif, c'est que la voix qui manquait au général Paul « pour obtenir la majorité absolue des suffrages, il pouvait la « détacher du général Souffrant en promettant à un sénateur bien « connu une mission auprès du Pape, *un voyage à Rome* ». — Qui peut compter les citoyens, de la trempe de ce sénateur papiste, que la République d'Haïti entretient actuellement dans son sein ! Gens pervers, sans vous connaître, ils attachent à votre nom toutes les épithètes calomnieuses que leur dictent la haine et la cupidité : vous êtes pour eux tantôt un incapable, tantôt un voleur ou un espion.

L'esprit révolutionnaire, avons-nous dit, est aussi entretenu au sein de cette catégorie d'hommes politiques, notamment par la convoitise des hautes situations lucratives et honorifiques.

Occupent-ils le pouvoir ? — S'intitulant aristocrates, comme tous les aristocrates, ils sont les ennemis les plus acharnés d'un *mieux* quelconque chez les masses. Ces privilégiés, possesseurs de ce qu'on appelle une position sociale, entièrement dominés par l'égoïsme, se montrent ouvertement opposés à toute marche progressive de ce qu'ils nomment la populace. Peu leur importe le bien, pourvu qu'il ne s'agisse pas du leur. Et comme l'amélioration exige le changement, et comme tout changement attaquerait nécessairement leurs privilèges, ils ont en horreur toutes les idées novatrices. Le mouvement les épouvante. Au moindre mot de réforme sociale, ils pâlissent, se tenant, du reste, toujours prêts à aduler le vainqueur, quel qu'il soit.

Ils sont trop haut perchés pour que les cris de faim qui partent des rangs infimes puissent arriver jusqu'à eux. S'ils parviennent à leurs oreilles, ces cris sont incapables de les émouvoir. Pour eux, le passé n'est rien ; l'avenir n'est qu'un mot ; c'est le présent qui est tout.

Oui, quand ils occupent le pouvoir, le *statu quo*, voilà leur

devise. Tant qu'ils peuvent puiser à la source, la paix est leur idole, le repos est leur bonheur.

Quant à la plus belle des révolutions, c'est-à-dire celle qui rendrait meilleur le sort du plus grand nombre, il ne faut pas leur en parler. Accomplir une telle transformation serait, à leurs yeux, ouvrir le chemin au plus abominable de tous les fléaux.

Voilà leur attitude, quand ils détiennent l'Autorité.

En ont-ils été renversés? — Ecoutez-les s'élever avec force contre les révolutions. Ils déplorent le désordre qui règne dans l'administration, l'anarchie, le bouleversement qui rompt les rapports sociaux. Pourquoi toutes ces jérémiades? — Pourquoi? parce que la révolution brutale qui vient de s'accomplir a porté une main sacrilège sur les privilèges ou les abus qui faisaient leur joie, qui étaient la condition *sine qua non* de leurs délices.

Le Play, dans son livre sur l'organisation du travail, a fait un portrait fidèle de ces hommes-là, comme s'il les avait connus. « — Je discourais un jour, dit-il — dans un complet accord d'o- « pinions, avec un homme qui, sous le régime antérieur, occu- « pait un poste élevé. Mon interlocuteur se montrait modéré « dans ses appréciations; et il insistait particulièrement sur les « maux qu'infligeaient au pays nos révolutions incessantes. Il « croyait toutefois à la nécessité d'une prochaine révolution qui « lui rendrait des avantages conquis par de longs services ».

Voilà ces hommes dont nous parlons.

C'est donc bien la prise de possession pure et simple du pouvoir de faire, à un moment donné, tout ce qui lui conviendra des choses et des personnes, que poursuit exclusivement cette catégorie de révolutionnaires. L'existence du peuple est hors de cause dans l'esprit de ces hommes. Cependant c'est avec le concours inconscient de ce même peuple qu'ils parviennent à troubler la tranquillité publique, à mettre l'Etat sans dessus-dessous. Mais cette populace, qui n'a pas marchandé les coups, les atrocités et les dévastations qu'on avait attendus d'elle; cette populace aux dépens de laquelle les habiles remplissent leurs poches,

rassasient leurs vanités ; cette populace qui les enrichit tout en mourant, elle, de faim ; cette populace, dis je, ne peut vouloir toujours que les choses aillent de cette erre. Elle crie ; elle menace ; elle tente de se soulever à nouveau. Nos masses, quoi qu'on dise, ont parfois aussi en tête des idées fixes, quand surtout il y va de leur banane. Alors, pour se tirer d'affaire, nos habiles ne pensent, eux ausssi, qu'à un moyen : jeter à ces masses les bribes de fonctions publiques dont ils n'ont que faire.

De cette façon, les charges de l'Etat, comme disait quelqu'un, dans le journal *La Démocratie* du 1er mars 1889, « les charges de l'Etat n'ont été de tout temps — à leurs yeux — qu'une récom-
« pense plus ou moins grasse des services qu'on leur avait rendus.
« Leur unique occupation (une fois mis au pied du mur par la
« populace) — n'a consisté qu'à distribuer à droite et à gauche
« les places, les titres, les faveurs ; à semer, en vrais prodigues
« (après s'être rempli les poches, bien entendu) — l'argent du
« Pays pour payer les complaisances, bâillonner l'opinion, ache-
« ter les consciences ! Le pillage des finances de l'Etat, cette sueur
« du peuple, organisé sur une vaste échelle, existe depuis plus
« de cinquante ans et est devenu une institution sacrée à laquelle
« on ne saurait faire allusion sans s'exposer à la colère des qué-
« mandeurs de tout rang qui encombrent les couloirs des minis-
« tres et assiègent les antichambres du Palais. »

Comment, en effet, peut-on se méprendre sur les vues de ces politiciens ? Le premier malheur du peuple est l'indigence; loin de songer à y porter remède, ils ne s'occupent que de répartir les brides des dix fonctions portées dans le budget de la République entre les trois quarts de la nation dont la population est d'au moins 960.000 âmes ! Ils ne pensent qu'aux cabales électorales qui ne créent nullement le travail pour le peuple. Ils ne font donc ainsi rien pour nos masses, puisqu'ils ne pourvoient pas à leur besoin le plus pressant, qui est de sortir du paupérisme.

Donc, eux aussi, ils emploient un système incompatible avec la paix, avec l'ordre, avec le progrès, avec la civilisation. Leur système est encore plus funeste, puisqu'ils pensent avant tout à

satisfaire leur égoïsme, en même temps qu'il ne préparent, au fond, à nos masses populaires que des maux nouveaux, sans fin, des outrages sans nombre, que la ruine de la Patrie.

Nous venons de voir ainsi de quelle manière les hommes politiques des deux dernières catégories veulent venir au secours de la classe des nécessiteux d'Haïti. De pareils moyens sont de véritables fléaux pour notre société. Sous une telle direction, la nation languit, dégénère, s'abâtardit et succombe.

Jusqu'ici, elle a fait preuve d'une constitution robuste puisqu'elle peut encore résister au mal. Mais craignons l'agonie !

III

Les partisans.

Dans l'état actuel des conditions économiques en Haïti, quelle force peuvent avoir les seuls principes de la morale, même de celle qui s'étaie de la sanction religieuse, en face des appétits de la lutte pour vivre ! Où est le gouvernement, simplement armé de la loi, le gouvernement, si l'on veut, le plus libéral, le plus esclave des engagements que ses hommes ont contractés vis-à-vis de nos masses, qui pourra se défendre jamais contre l'irruption des affamés que les gains des places attirent plus que n'attire de mouches le sirop que les dames-jeannes de nos braves paysannes laissent tomber sur le pavé de nos marchés?

La classe pauvre d'Haïti, avons-nous dit, accomplit, du moins s'engage dans les mouvements révolutionnaires qu'on lui propose ; elle s'associe au but des chefs, non pas, comme il arrive dans certains pays civilisés où cette classe a quelque instruction et travaille, non pas pour parvenir à accomplir une transformation sociale qui améliore, assure sa condition matérielle d'une façon honnête et durable, mais pour avoir une part du partage des charges publiques. Chacun ne veut et ne demande qu'une chose, et pour faire de l'argent : une place. D'avance, chacun a celle qui lui revient en vertu du droit de conquête. Il n'est pas jusqu'à la

place de hoqueton, de balayeur des salles d'un bureau public qui ne trouve un citoyen à armer contre l'ordre et la tranquillité publics.

Dans les fonctionnaires salariés par l'Etat, il ne faut pas voir seulement ceux qui ont une charge dans un bureau de l'administration, mais aussi ces individus attachés à une autorité supérieure, par exemple ceux qui forment l'escorte d'un ministre, d'un commandant d'arrondissement, du général commandant une commune, etc., qui tous perçoivent des appointements.

Ce qu'il y a de plus étonnant ici, c'est que parfois même l'individu employé par ces autorités dans leur maison privée, comme domestique, ne touche son salaire que de la caisse publique et sous forme d'appointements.

A voir les choses aller tranquillement ce train, on est vraiment tenté de croire que les souvenirs des républiques grecques et romaines, dont les citoyens, pour la plupart, vivaient aux dépens du trésor de l'Etat, ont servi de base à notre organisation sociale, dès la date de notre indépendance. Si en Haïti l'enseignement classique embrassait aussi le Droit public de ces États disparus, je me laisserais facilement persuader qu'ici encore nous sommes en présence d'un effet de notre amour pour la propagation du grec et du latin.

Chez nous, comme en France, on parle de mendicité à réprimer ; mais n'en est-ce pas une, déguisée, il est vrai, sous le velours, pour être plus clair, sous le pompeux prétexte de servir son pays ; n'en est-ce pas une qu'exerce tout ce troupeau bêlant qui, comme le flot incessamment suivi d'un autre flot, ne cesse d'assiéger les ministères et tous les hiérarchistes de la recommandation, pour forcer l'entrée de la corporation dont les vraies capacités auraient honte de faire partie, sans toujours cette rude question de la banane ?

Mais ce n'est pas tout. Il y a aussi la grande affaire de la délation et bien d'autres encore et qui sont de véritables passe-partout, surtout à l'usage des serrures des ministères. Pour le moment, contentons-nous de la délation.

Un fainéant ou un homme qui veut bien travailler, mais qui se trouve sans travail, un sot est-il sans place, écoutez-le glisser dans l'oreille d'un haut fonctionnaire : « J'ai toujours défendu la « cause qui vient de triompher; et pour cela j'avais été plus d'une « fois frappé par le gouvernement déchu, grâce à cet homme, « M. X***, qui en ce moment même trame une conspiration con- « tre l'ordre de choses actuel. Ce fripon mérite bien d'être placé « sous la surveillance de la haute police. »

Cette maladie gagne toutes les classes, tous les genres d'infortunés : elle est devenue épidémique. — Si vous en croyez mon domestique, je ne l'ai chassé que parce que ses opinions politiques, contraires aux miennes, sont précisément celles que préconisent les hommes en ce moment en fonction. Il n'est pas jusqu'à mon jardinier et à mon palefrenier qui, eux aussi, ayant été réglés et congédiés, ne veuillent participer à cette sorte d'intérêt qu'inspire la grande catastrophe politique ; l'un et l'autre ont oublié de dire qu'ils m'ont volé.

Les choses allant ainsi, on peut concevoir de quel déluge de dénonciations doivent être inondés les ministères et le cabinet particulier du Chef du Pouvoir exécutif.

Et que veut tout ce monde qui veille sur l'existence des dispensateurs des charges de l'Etat ? — Vous désirez le savoir ? — Suivez-le, après qu'il a fait sa déposition, dans la direction qu'il prend. Il se porte dans les salles du personnel. C'est là que se trouve déposée la demande qu'il a formée en vue d'obtenir une place ; il va savoir si oui ou non il a quelque chance de succès.

Il y en a parmi eux qui sont armés d'une audace à faire reculer de peur l'homme le plus intrépide. Un de ceux-là sollicite, de vive voix, une place qu'on lui dit être déjà donnée. — A qui ? demande-t-il. — A un tel, lui fait-on savoir. — Ce n'est pas possible ! s'exclame-t-il alors, il y a plus d'un mois que je l'ai dénoncé comme conspirateur. D'ailleurs, c'est un incapable, une nullité absolue.

C'est ainsi que nos meurt-de-faim livrent leurs assauts aux fonctions salariées par l'Etat.

Dans un pays où la politique devient un moyen de parvenir et de faire fortune mis à la disposition du premier venu, c'en est fait de la dignité, de l'honneur, voire de la capacité des hommes qui ont vraiment quelques lumières ; c'en est fait aussi de la société, au point de vue de son activité économique. Dans ce cas, la politique entraine, à tous les degrés de la production, un ralentissement dans les forces vives de la nation, un amoindrissement, enfin une infériorité progressive qui explique bien des chutes nationales.

Voilà où en sont nos masses qui, avec les pouvoirs politiques dont elles sont armées, se disent en possession de la haute capacité gouvernementale. Elles ne comprennent ni ce qu'elles disent, ni ce qu'elles font ; elles tournent, pour leur malheur, le dos aux vrais moyens et partant s'éloignent du but, croyant y marcher directement, préparant au contraire leur abrutissement, leur ensevelissement graduel dans la servilité et dans la servitude. Pensant aller d'un pas sûr vers la richesse, elles préparent leur ruine économique et celle de toute la nation, car plus la classe des improducteurs augmente, devient nombreuse, plus celle des laborieux, des producteurs s'affaiblit, devient misérable. plus aussi la fortune nationale diminue et avec elle l'aisance, pour faire place à la gêne et bientôt à la misère. C'est là une de ces vérités tellement évidentes qu'elles se passent de démonstration.

Pauvre peuple ! Comme on te ment ! Comme tu t'abuses ! Quelles déceptions tu te prépares en suivant, à travers les ruines de l'anarchie, ceux qui te promettent un bonheur vain !

IV.

Conséquences.

En matière de fonctions publiques, notre opinion est celle-ci : les qualités et le soin que les fonctionnaires doivent apporter dans l'accomplissement de leurs devoirs dépendent nécessai-

rement de l'excellence de la manière employée à les recruter et à les organiser ; et les intérêts de la collectivité seront traités en raison directe de la valeur de ces agents.

Est-il besoin de dire que la manière adoptée, chez nous, pour le recrutement des fonctionnaires est incapable de donner une bonne administration au pays ?

En effet, quelle administration probe, éclairée peut sortir de ces avalanches de mercenaires et d'intrigants ! Ainsi que disait encore le journal *La Démocratie* : « Pour choisir un fonction-
« naire, croyez-vous que nos Chefs d'Etat se soient quelquefois
« arrêtés au mérite ? L'honneur, la probité les capacités ont-ils
« jamais constitué — en ce pays — une recommandation aux
« emplois publics ? Et quand nous avons vu arriver aux plus
« hautes fonctions, au Ministère, par exemple, un citoyen réelle-
« ment capable, cela n'a-t-il pas été l'effet du hasard ou le résul-
« tat du besoin, pour un Chef, de ménager une influence redou-
« table ? »

Tout cela me rappelle un passage du livre de Carlier, sur les fonctions publiques aux Etats-Unis, il y a de cela quelques années.
« Les places — dit-il — réclament chacune une aptitude particu-
« lière ; le cadre de compétition est d'autant rétréci, et si l'on se
« heurtait à cet obstacle, beaucoup de prétendants seraient écar-
« tés. L'on proclama alors cette autre banalité qu'en démocratie,
« tous les hommes sont égaux et ont un mérite égal. Ils sont tous
« habiles à remplir les mêmes emplois, depuis les plus infimes
« jusqu'à ceux de l'ordre le plus élevé. »

Sans le secours d'un commentaire, le public haïtien peut se rendre compte jusqu'à quel point ce passage reproduit notre manière de procéder.

Personne, en Haïti, n'ignore que, dans notre administration, nombre d'individus se voient casés, sans qu'ils aient les capacités nécessaires pour remplir les charges qui leur sont assignées, ayant souvent même des antécédents qui sont loin de militer en leur faveur, sous le rapport moral.

Dans le choix de la plupart de leurs agents, nos chefs d'Etat

n'ont eu pour mot d'ordre que ces paroles publiquement prononcées par Nissage :

« *Si li pas capabe potė charge-la li va trinnin li* [1] ».

D'ailleurs, il ne peut pas être ici question du mérite. Puisque c'est toujours après une révolution violente que ces distributions ont lieu, le criterium sera forcément la part prise au mouvement insurrectionnel qui a renversé le gouvernement précédent.

De cette façon, on a toujours, pour tous les emplois, des individus à revêtir des mêmes costumes, à entourer des mêmes dignités, à élever aux mêmes honneurs. Pourtant, soulevez cette pourpre, ce velours et cette hermine vous verrez quels abimes de suffisance et de nullité ils recouvrent ! Ainsi, les fonctions publiques ne sont plus chacune qu'un fantôme conservé dans nos mœurs par les usages.

Et quand vous examinez la besogne que la plupart font et toujours, vous n'y voyez qu'un travail de routine, qu'une œuvre qu'ils accomplissent autant qu'une mécanique fait ce qu'on lui donne à exécuter. Tout cela n'est que l'expression des besoins journaliers. Ni la chose qu'ils font, ni la manière dont ils la font n'éveillent chez eux une idée ou un sentiment qui les répandent hors d'eux-mêmes.

Le fait que nous signalons n'est nullement particulier aux fonctions les moins élevées, aux situations inférieures de l'ordre administratif, ce qui eût été un demi-mal, eu égard au tort qui peut être occasionné à la marche régulière des affaires publiques, mais il se trouve parfois même dans les sphères les plus hautes du gouvernement. Ce procédé est plus funeste dans le second cas que dans le premier; il entraîne, du reste, le premier comme conséquence, car plus le supérieur hiérarchique sera nul, il faudra des subalternes d'une nullité plus grande, à moins que les

[1] S'il ne peut pas porter cette charge, il la traînera. » D'une façon plus claire, cette phrase — qui exprime si bien l'idée que nos chefs de révolution se font des charges publiques — signifie que si le fonctionnaire n'a pas les capacités qu'implique le poste auquel il est appelé, il s'en acquittera comme il pourra, dût la chose publique en souffrir.

supérieurs ne soient de ces hommes qui aiment, avant tout, s'entourer de lumières capables de les éclairer, de les aider. Or, chez nous, l'employé subalterne d'une plus grande capacité que son supérieur se garde bien de lui faire de justes observations, alors même qu'ils y mettrait un excès de politesse et de courtoisie. Autrement, il ne tarderait pas à se voir ouvrir la porte de sortie.

« Quand, a dit Thiers, dans un discours fait à la chambre des « députés en 1846, quand vous choisissez un lieutenant général « que vous n'auriez pas dû choisir, quand vous appelez à la tête « d'un parquet un procureur général qui n'est pas digne d'y figu- « rer, l'exemple descend avec une rapidité dangereuse et funeste, « du premier degré de la hiérarchie ».

Grandes sont les conséquences d'une telle manière d'agir.

« Il n'est guère de faute plus pernicieuse, à la longue, dans un « Etat, dit Vatel : elle y introduit un relâchement général ; et les « affaires, conduites par des mains malhabiles, ne peuvent manquer d'avoir un mauvais succès ».

En effet, le contraste existant entre la hauteur et les honneurs des fonctions exercées et la petitesse, la vulgarité et l'ignorance des personnages qui en sont investis produit un désordre moral dont la nation ne tarde pas à se ressentir. C'en est même suffisant pour compromettre l'ordre, affaiblir la discipline et exposer jusqu'à la dignité nationale. Ce dommage-là est plus grand que celui des batailles perdues. La défaite d'une arme se relève par la victoire d'une autre ; mais une défaite morale est à tout jamais une défaite. Aucun chiffre ne peut donner l'évaluation des conséquences funestes de cette insuffisance et de cette non-valeur.

N'est-ce pas pourtant le spectacle qu'offrent depuis un temps immémorial, certaines branches de notre administration publique ? Et pour enduit, pour vernis de cette intelligente organisation, le mensonge, les intrigues, la fourberie et l'immoralité s'élèvent à une hauteur vertigineuse.

Voyons maintenant le genre de discipline qui régit ces bureaux emplis du bruit de l'or qu'on y distribue à ceux qui sont en possession d'une place et à un petit nombre de privilégiés, mais sans

place, tandis qu'au dehors, sous les fenêtres des ministères, le plus grand nombre crie famine.

A côté de la liberté se manifestant sous la forme du droit se trouve, dans la vie en société, un sentiment très noble : le sentiment du devoir. « Le sentiment du devoir — a dit Channing — « est la source des droits de l'homme ; en d'autres termes, le « même principe qui enseigne le devoir atteste les droits. Devoirs « et droits existent ou tombent ensemble. Il n'est que trop ordi- « naire de les opposer les uns aux autres ; mais ils se tiennent « par des liens indissolubles.... Ce sentiment est si profond, si « indestructible, que l'oppression des siècles n'a pu nulle part « l'étouffer entièrement [1]. »

En effet, l'idée qu'on se fait du droit est inséparable de celle du devoir. Si, au préalable, il n'existait pas un devoir de notre part, nous ne pourrions pas comprendre qu'il puisse exister un devoir de la part d'un autre, devoir qui donnerait naissance à notre droit à l'égard de cet autre et *vice versa*. Ainsi, je veux vous vendre un objet que vous avez consenti à acheter. L'accord de volonté intervenu entre nous crée un devoir pour moi : celui de vous transférer la propriété de cet objet ; et en même temps un droit en ma faveur : celui d'exiger de vous le prix de cet objet. Donc. sans l'existence d'abord de mon devoir de vous livrer, je ne pourrais avoir le droit de vous demander.

Eh bien, lorsqu'on ne pratique pas son devoir on ne peut pas légalement revendiquer son droit.

Combien, malheureusement, un des fléaux de notre vie sociale, celui qui peut-être a pris depuis quelque temps le plus de proportion, est précisément la faiblesse de ce sentiment, du sentiment du devoir !

Oui, le sentiment du devoir est très affaibli, dans notre pays, pour ne pas dire qu'il est presque généralement ignoré. De là, de nombreuses sinécures, l'occupation de plusieurs places pour en toucher les émoluments sans en remplir les devoirs. Cet état de

[1] De l'esclavage. p, 30-31.

choses va jusqu'à étouffer cet autre sentiment si large, si élevé : le sentiment de l'intérêt général qui a fait place à l'égoïsme dont nous parlerons plus loin.

Que d'individus, titulaires d'importants emplois, ne restent à leur poste qu'une heure à peine, alors qu'ils devraient y être une grande partie de la journée ! Combien d'autres, même les inférieurs, ne se présentent qu'à la fin du mois, pour émarger la feuille des appointements !

Et qu'est-il résulté d'une pareille discipline ? — Une perturbation complète dans le travail de tous. Cela est positif. Les employés inférieurs ne sont pas assidus. Inactifs, ils rejettent la besogne les uns sur les autres, en descendant l'ordre hiérarchique. De sorte que la plus grande partie du travail tombe sur ceux-là mêmes dont le salaire est le moins élevé ; et cette façon de faire cause que les employés, de quelque condition qu'ils soient, croient toujours que le travail est suffisamment bien fait et assez bon, pourvu que le mal, qu'ils savent y exister, qu'ils auraient pu souvent éviter, soit couvert par les apparences.

Si l'on interroge les archives du pays, on découvrira facilement cette disposition à l'inertie, cette complaisance pour l'immobilité. Cette paresse, à peu près générale, qui préside aux travaux de notre administration n'est pas seulement un spectacle navrant pour le penseur qui la discerne, mais aussi une véritable pierre d'achoppement pour le jeune homme laborieux, actif et énergique qui s'y heurte comme au pied d'un mur d'airain.

Il suffit peut-être de jeter les yeux sur ce qui nous entoure pour constater le degré de déraison où en est venue cette espèce d'oisiveté active. Voilà les premières conséquences auxquelles mène ce système qui fait, après chacune de nos guerres civiles, des ressources publiques, des fonctions de l'État, à n'importe quel degré, une proie, une pâture, revenant de droit aux plus audacieux, à ceux qui ont déployé le plus d'habileté et d'énergie dans l'art de saccager son pays agonissant. Ce n'est pas tout.

Ne sont-ce pas ces intrigues de factions et ces changements sou-

dains d'hommes qui, en laissant ces traces déshonorantes de sang dans notre histoire, entraînent toutes ces catastrophes ?

Une révolution n'est vraiment digne de ce nom que lorsqu'on la fait dans l'intérêt général, dans l'intérêt du plus grand nombre. Et peut-on dire que c'est dans un pareil sens que nos révolutions désordonnées s'accomplissent, quand elles ont la chance de triompher? — Pas le moins du monde. Quand ces révolutions triomphent, elles entraînent toujours et toujours, au lieu d'un changement dans notre triste état social, une simple substitution de personnes. A ce propos, je vais rapporter un mot d'un président de la République américaine, mot que l'on n'a pas cessé d'entendre prononcer par tous les chefs d'État haïtiens, le lendemain du triomphe d'une révolution qui les avait placés au pouvoir. Ces chefs d'Etat parlent par la bouche de M. Harrison, récemment entré dans la Maison-Blanche.

« Je nommerai aux fonctions les hommes que les chefs de mon « parti trouvent capables de les remplir. »

Pour étayer cette citation, je pourrai relater ici, en propres termes, des paroles tombées des lèvres de plusieurs de nos chefs d'État ; mais, je me suis déjà imposé le silence à l'égard de toute personnalité. D'ailleurs, ceux qui pourraient vouloir m'accuser de calomnie n'ont, pour se convaincre, qu'à lire, dans notre journal officiel, les discours que, le lendemain de leur installation au Pouvoir, nos chefs d'Etat révolutionnaires ne manquent jamais de prononcer à cette occasion. Beaucoup d'entre eux, certes, se seraient abstenus de ces déclarations solennelles, mais ils n'ont pas pu éluder la nécessité dans laquelle ils se sont trouvés d'y recourir, nos pauvres concitoyens que la faim dévore et qui ne se sont armés d'une carabine que pour tuer cette redoutable ennemie de tous les êtres organisés, ces pauvres concitoyens, dis-je, aimant qu'on leur serve leur banane, sinon en nature, plutôt en espèce, et tout de suite, au moins provisoirement, et en quelque chose qui, dans leur esprit — non dans leur ventre — en tienne lieu.

Donc, après le triomphe de chacune de nos révolutions, les

réformes ne se font qu'en vue du casement des personnes. Dans le but de placer chaque révolutionnaire, « on réforme avec fu- « reur ; la démence, la brutalité président aux changements ; on « n'a ni plan, ni prévoyance ». (Dumarsais).

Tel a toujours été le procédé de nos chefs révolutionnaires, le cycle de toutes leurs réformes. Qui ne les a pas vus, après chaque bouleversement intérieur, faisant, comme c'est encore la coutume aux Etats-Unis, main basse sur un grand nombre de fonctions publiques dont ils dépouillent les titulaires en se basant sur cette doctrine qu'aux vainqueurs appartiennent les dépouilles des vaincus ? [1]

Cette maxime n'est pas seulement contraire à l'esprit démocratique, mais aussi elle ne peut, au sein de la démocratie, qu'augmenter l'impatience, l'irritation, la colère, le trouble des âmes et des esprits par le trouble porté dans les situations ; elle ne peut amener, au lieu d'améliorations, que de nouvelles misères, que de nouvelles et lamentables catastrophes sans fin, au lieu de faire « gagner le port que l'on avait espéré. » En effet, roulant de révolution en révolution, on prend le chemin de l'abîme, passant des mains de gouvernements inhabiles, coupables peut-être, en celles d'intrigants pervers et criminels.

Avec un semblable procédé aucun fonctionnaire n'est assuré de son poste, car il ne le tient que de l'ascendant d'un chef qui peut, d'un moment à l'autre, être culbuté du pouvoir. Debout à côté de lui aujourd'hui, n'ayant que lui pour tout appui, si ce chef tombe il est destiné à tomber avec lui.

« Chaque révolution change les fonctionnaires qui ne sont « protégés, ni par une savante et forte hiérarchie, ni par une loi « d'avancement. Les Juges mêmes ne sont plus à l'abri des « escalades révolutionnaires : l'inamovibilité de la magistrature « a été trois fois suspendue dans l'espace de cinq ans, de 1874 à « 1879 [2]. »

[1] Maxime anarchique, dit Carlier, entièrement contraire à l'esprit démocratique bien entendu.

[2] De la capacité présidentielle sous le régime parlementaire. (A. Thoby).

Ainsi, cette déplorable maxime fait peser sur la tête des titulaires des charges publiques l'incertitude du lendemain — et, comme bien l'on pense, ses effets ne devaient pas manquer d'être des plus funestes.

Relativement à l'ordre social, il y a toujours, dans tous les pays, une classe d'individus qui veut le bien général et qui demande que ce bien se fasse, peu leur importe par qui, comment et sous quelles formes. D'autres aussi veulent le bien général, mais en attachant quelque importance au mode et à la manière dont il doit se faire. Enfin, d'autres, par des motifs purement personnels, et des passions plus ou moins honteuses, veulent le bien pour eux seuls, se souciant fort peu de celui du voisin. Cependant, ceux-là ne manquent pas souvent, et habilement, d'abriter leur cupidité sous la livrée de l'esprit public.

Ces derniers individus forment la grande majorité du peuple haïtien et se composent généralement de tous ceux que domine l'esprit de faction. Ils semblent n'avoir dans le cœur même une étincelle de patriotisme, absorbés qu'ils sont par cet esprit étroit, ce puissant générateur de la démagogie et de l'égoïsme, l'égoïsme, cette lèpre hideuse, le plus terrible cancer qui ait encore attaqué l'ordre et la prospérité publics. Tel est en effet le tempérament de l'homme de faction : il oublie qu'il existe un droit et une morale, qui chez lui sont remplacés par les passions et les inspirations sordides de l'égoïsme. Le sentiment de l'intérêt général lui manque à tel point qu'à peine peut-il s'en faire une idée.

Combien peu, au sein de toute notre population de 960.000 âmes, sont ceux qui comprennent que, dans certaines circonstances, l'individu doit sacrifier son intérêt personnel à celui de tous ! Beaucoup croiraient volontiers à l'impossibilité de l'existence du bien général et pourraient même tenter d'employer tous les détours de la cupidité pour convaincre ceux qui pensent le contraire.

On est, dans notre pays, à l'heure actuelle, si égoïste que certains citoyens se voient, sans autre forme de procès, taxés d'idéalistes utopiques, sitôt qu'ils croient pouvoir compter sur

les sentiments élevés et les nobles aspirations. Pourtant, l'histoire de tous les peuples civilisés montre que ces sentiments et ces aspirations ont existé, existent encore, qu'ils ont été, plus d'une fois, et sont encore les moteurs de tous les grands évènements qui ont fait et font la gloire de ces peuples. Dans l'histoire, nous avons vu des millions d'hommes, des nations entières consentir à mourir pour faire triompher la Vérité, le Bien, le Droit et la Justice. L'histoire est la grande école qu'aux égoïstes opposent les âmes généreuses. Mais, nos politiciens ne le savent pas encore. Pour eux, rien ne peut être opposé aux petits profits que procurent les ignobles combinaisons de l'intérêt sordide.

Certes, s'il est un péril pour les nations, une cause redoutable d'affaiblissement et de ruine, c'est l'amour excessif du Moi érigé en principe. Lorsqu'il a envahi les cœurs, chacun ne se considère comme partie intégrante du corps social que pour en tirer son plus grand avantage personnel. On s'inquiète peu alors des atteintes portées à ces grands principes de morale qui constituent le fondement de la stabilité et du bonheur de la communauté. Pourvu que la cupidité trouve son compte, qu'elle soit nantie de tout ce qui lui assure le bien-être matériel, peu importe le reste.

L'individualisme éhonté, cet énergique dissolvant de toute société, voilà une autre de ces plaies qu'on sait exister dans notre société actuelle et qui devait forcément surgir de notre triste état économique et de cette instabilité, chez nous, des fonctionnaires publics. Ne l'entendons-nous pas accuser et flétrir de tous les côtés et de toutes les façons par ceux chez qui, fort heureusement, se trouvent quelques sentiments élevés ? C'est contre lui que nous entendons crier, avec juste raison, ceux qui veulent voir dans notre pays un pouvoir public honnête, éclairé, honoré, fortifié de l'adhésion, du concours franc, loyal de tous, et qui désirent voir ce pays peuplé de citoyens imbus du sentiment du devoir, de plus en plus conscients, fiers et jaloux de leurs droits.

Ce sont de braves et dignes citoyens, ceux-là qui, sincèrement, accusent, et dénoncent comme ayant une grande part dans nos malheurs, ce lâche égoïsme qui n'a pas honte de fouler aux pieds

les devoirs civiques et de sacrifier au moindre de ses avantages les intérêts généraux les plus sacrés de la Patrie.

Avec cette instabilité des fonctionnaires haïtiens, le plus grand nombre est nécessairement conduit à ne penser, tout d'abord, qu'à s'assurer des jours à l'abri des privations, de la misère, et il doit en être ainsi d'autant plus qu'à la chute du chef de l'Etat, ses plus chauds partisans, avec lui, sont obligés de prendre le chemin de l'exil, s'ils ne veulent pas s'exposer aux vexations, à des poursuites, même à être fusillés. Et mes compatriotes savent, soit par expérience, soit par ouï-dire, combien est dur et répugnant le pain noir du bannissement.

De là ces détournements dont est sans cesse l'objet le Trésor de l'Etat.

De plus, comment ne se livrerait-on pas à ces actes honteux, puisque la plupart du temps les employés restent des mois consécutifs sans recevoir un centime de leurs appointements. Ne sont-ce pas aussi cette situation économique et cette instabilité des fonctionnaires qui, jointes à nos désordres administratifs, font que presque tous nos concitoyens en sont aujourd'hui à considérer les biens de l'Etat comme n'appartenant à personne ? N'en font-ils pas une *Res nullius,* par conséquent une source à laquelle on peut sans vergogne et impunément puiser ?

Toute moune gangnin doit prend, puisque cé bien l'Etat [1]
Nous pas bésoin minnagé, cé l'Etat qui pou payé [2]
Plimin poule la, min pas quité li criié. [3]

Telles sont les maximes et d'autres analogues — aussi ignobles que subversives du progrès collectif — qui sont les plus répandues chez nous. Cette façon de considérer la chose commune s'étend à tous les degrés, dans la vie publique, et ses funestes effets sont en

[1] Tout le monde a le droit de s'approprier une part de ce qui appartient à l'Etat.

[2] Nous n'avons pas besoin de dépenser avec économie, puisque c'est l'Etat qui supporte les frais.

[3] Cette maxime — qui exprime l'odieuse pratique autorisée, dans la vie privée, par la loi spartiate, et qu'on applique à la vie publique en Haïti — signifie tout simplement : Commettez des malversations, mais ne vous laissez pas prendre.

raison directe de la situation qu'occupent les individus dans l'administration du pays.

Quelques-uns vont même jusqu'à dire que dépenser lesdeniers de l'Etat pour satisfaire ses besoins personnels n'est point commettre un vol !

« Ne vous confie-t-on pas un poste pour que vous y fassiez vo-
« tre fortune, et celui-là qui est sorti pauvre d'un Ministère,d'un
« emploi financier ou d'une charge militaire de quelque impor-
« tance, n'a-t-il pas toujours été traité d'imbécile, de niais ?.....
« Et l'instruction, l'industrie, l'agriculture, les travaux publics,
« le commerce, toutes les questions enfin, qui méritaient seules
« d'absorber l'esprit de nos chefs, laissées à l'arrière-plan, né-
« gligées entièrement, n'ont jamais obtenu un coup d'œil de nos
« Administrateurs trop occupés du soin de remplir leurs po-
« ches et celles de leurs amis, pour se laisser distraire par si peu
« de chose ! [1] ».

Jamais typhus ne s'est manifesté avec plus de laideur et plus de rage.

Dans notre pays, certains hommes peuvent vouloir se vouer au triomphe d'une idée, d'un principe, au triomphe du bien,mais se sont les intérêts sordides qui entrainent le plus grand nombre, depuis ceux qui se disent les aristocrates jusqu'à cette classe que ces derniers appellent, dans leur langage outrageant, « la populace, la canaille ». Oui, la critique impartiale doit parfaitement dire avec H. Spencer : « Si l'on tient compte de ce que
« les tentations de part et d'autre n'ont pas la même énergie et
« ne visent pas les mêmes objets, les mœurs des différentes par-
« ties de la société se valent à peu près.Le même mépris du droit
« d'autrui qui, chez les gens du peuple, se révèle par de petites
« voleries, existe pareillement chez leurs voisins plus riches.....
« Si la forme diffère, le fond ne vaut pas mieux que dans la
« classe inférieure. Dans la classe riche ce mépris revêt mille
« formes indirectes, mais qui ne sont guère moins honteuses et
« qui souvent sont bien plus nuisibles à la société ».

[1] *La Démocratie,* 1er mars 1889.

Ainsi, ni délicatesse, ni honneur, ni patriotisme, rien enfin, chez nous, ne peut refréner l'égoïsme qui foule aux pieds les préceptes les plus vénérés de la loi et de la morale publique. Et à quoi le devons-nous ? — Au système de réformes adopté par nos chefs révolutionnaires.

Avec un tel système, il ne faut espérer ni paix, ni ordre, ni progrès, ni civilisation.

Non! des apôtres d'une telle doctrine ne sont pas faits pour élaborer la civilisation d'un peuple. Pour être un vrai homme d'Etat, un habile administrateur, voire un vrai chef de parti — et on ne l'est que quand on sait entreprendre ces améliorations profitables à tous et qui, accomplies, sont des œuvres impérissables — pour être, dis-je, un tel homme, il faut avoir des conceptions larges et puissantes, il faut désirer ardemment, sincèrement le bonheur de tous ses concitoyens, et s'efforcer de le réaliser, lorsqu'on occupe une situation qui fait supposer qu'on le peut. On est incapable de faire grand, quand on a l'âme petite.

Comme pense J.-J. Rousseau, «sitôt que, dans un pays, chacun « dit des affaires de l'Etat : Que m'importe? — on doit compter que « l'Etat est perdu. Il n'est donc que temps de réveiller les hommes».

Oui, cette disposition des égoïsmes triomphants veut une énergique et profonde réaction, ou les plus chers intérêts de la Patrie seront longtemps encore en danger ; et par chers intérêts, j'entends non-seulement le crédit du pays, sa prospérité, son honneur, son avenir et sa gloire, mais aussi et surtout son existence.

Somme toute, comme l'on vient de le voir, c'est bien l'insuffisance des moyens de vivre honnêtement, de vivre par le travail, en un mot, c'est bien la misère qui pousse nos concitoyens à livrer ces assauts furieux aux fonctions salariées par l'Etat. On en sera d'autant plus convaincu qu'on remontera à l'époque où cette misère fut au seuil de sa période aiguë, c'est-à-dire dans les dernières années du gouvernement de Boyer.

Pour se faire une idée du rôle funeste que joue ce monde qui ne connait que l'argent, que son intérêt personnel, même dans nos questions politiques et sociales les plus importantes, suivons-le, par exemple, dans nos luttes électorales.

CHAPITRE III

LE GOUVERNEMENT

I

Pouvoir législatif

D'après la Constitution, notre gouvernement est un gouvernement de contre-poids et de balance. Le pouvoir souverain se trouve divisé en trois puissances : le Pouvoir législatif issu du suffrage universel, fortifié par l'institution du Sénat : c'est la Liberté ; le Pouvoir exécutif émané du Pouvoir législatif, pour exécuter les décisions de la nation : c'est l'Autorité ; enfin le Pouvoir judiciaire appelé à imposer l'obéissance à ces mêmes décisions et à concourir ainsi à protéger le libre exercice des facultés et des forces de tous, exercice nécessaire, indispensable à l'accomplissement des progrès de l'homme, du citoyen, du progrès social.

Chacune de ces trois puissances doit se mouvoir à l'aise sur toute l'étendue d'un terrain à elle propre ; et il est établi, réglé de cette manière, afin que chacune, sans cesser de se sentir liée aux autres, puisse agir comme contre-poids vis-à-vis d'elles, et afin que toutes les trois ensemble puissent imposer silence aux passions, aux débordements populaires ; afin que toutes les trois puissent prévenir la législation de coterie ou de classe et d'adoptions de mesures violentes dictées par l'esprit de faction, même de parti.

Honte et malheur à l'insensé que l'ambition et l'égoïsme portent à ne voir dans ce principe traditionnel, sublime, qu'une utopie, qu'une illusion constitutionnelle !..

Dans la pratique, est-ce ainsi qu'on a coutume d'interpréter,

en Haïti, cette théorie constitutionnelle? En d'autres termes, le suffrage universel, dans notre pays, a-t-il jamais donné naissance à un pareil gouvernement ?

Exposons sommairement ce qu'on entend, dans les pays à suffrage universel, par représentation nationale et notre pratique électorale dira si c'est une semblable représentation et un pareil gouvernement qui fonctionnent en Haïti.

Voilà donc, théoriquement, un gouvernement représentatif. Dans la nation, tous les citoyens mâles et adultes doivent être également représentés par d'autres citoyens de leur choix, par des mandataires. Grâce à ces mandataires — nous n'avons pas oublié le principe de la majorité — chaque citoyen se trouve avoir voix dans la législation et dans le gouvernement de son pays, et la réunion de tous produit ce qu'on appelle, en Angleterre, le *self-government*, gouvernement de tout le peuple par le peuple lui-même.

De quelle façon le peuple parvient-il à obtenir cette représentation plus ou moins exacte de la nation? — Par le suffrage universel. Et comment fonctionne ce suffrage universel? — Voici :

D'abord, dans chaque région, dans chaque département, selon la division territoriale, chaque groupe électoral produit spontanément ce qu'il peut produire. Ensuite, chaque circonscription, qui est un centre d'action électorale combinée, un milieu coordonné de cette action, produit à son tour un choix naturel et libre.

Chaque région, chaque département, chaque groupe, chaque circonscription nomme, suivant ses besoins, ses aspirations et ses intérêts, ses préférences et son choix, un, deux, trois ou un plus grand nombre de représentants, conformément à la loi sur la matière.

En fin de compte, il arrive que la représentation nationale comprend, selon les pays, ici des radicaux, des opportunistes, des parlementaristes, des absolutistes ; là, des démocrates, des républicains ; ailleurs, des protectionnistes, des libre-échangistes. Dans telle ville, le choix sera porté sur le candidat partisan du développement de l'agriculture ; dans telle autre, c'est l'indus-

trie, dans telle autre encore c'est le commerce qui aura à la Chambre un organe pour défendre ses intérêts.

De sorte que, aux votes du Parlement, il arrive tout simplement ceci que chaque citoyen, par le fait de la pleine et entière liberté des élections, est certain de voir défendre ses opinions, ses intérêts ; il est certain que l'on s'occupera de ses besoins, au moins dans une part quelconque, le plus grand nombre, la majorité des mandataires représentant exactement la partie la plus nombreuse de la nation ; l'opinion de cette majorité devenant naturellement la loi voulue par chacun, acceptée par tous et faite suivant la majorité des aspirations, des besoins et des intérêts fusionnés et équilibrés.

Ainsi, la chambre des députés se trouve être, dans de justes proportions, la représentation fidèle des opinions, des aspirations, des droits et des intérêts du corps social.

Dans ce premier aspect de la représentation nationale, tous les élus d'une même opinion, des mêmes aspirations, du même but, de même nature, en se réunissant, en se coordonnant, en se coalisant, pour ainsi dire, au sein du Parlement, fournissent au Pouvoir exécutif la base d'opérations vraie, sincère, naturelle, irrésistible, féconde et nécessaire, où doit se constituer la majorité et le ministère, la volonté et la puissance pour concevoir et exécuter les décisions propres à favoriser le développement harmonique de la nation, décisions qui se présentent sous forme de lois ou de tout autre acte semblable.

La loi, de cette façon, devient l'expression naturelle de la chose générale ; la loi réellement revêt une forme impersonnelle et civile, parce qu'elle est l'incarnation du droit et de la liberté, parce qu'elle répond à un besoin collectif et non aux passions de quelques-uns ; parce qu'elle est alors la sauvegarde de la sécurité publique, l'affirmation des intérêts fusionnés de l'individu et de la Nation, la consécration d'un droit naturel et économique et non la sanction d'une sorte de droit conquis brutalement et protégé par la furie de la force désordonnée.

Voilà un premier aspect de la représentation nationale, aspect

que présentent les mandataires du peuple au sein de leur assemblée délibérante.

Dans tous les pays où cette branche de la puissance publique existe et fonctionne régulièrement, elle est considérée, par le rôle qu'elle remplit dans l'ensemble de l'organisation politique, comme la force, la dignité, l'illustration et la loyauté de la nation.

Est-ce ainsi, en Haïti, qu'on comprend les avantages qui doivent résulter de l'exercice du suffrage universel ? L'usage qu'on en fait a-t-il jusqu'ici formé nos mœurs politiques ? La nation en a-t-elle tiré au moins les principaux résultats qu'il donne ailleurs ? Enfin s'acquitte-t-il avec régularité, avec efficacité, des fonctions que lui attribue spécialement le mécanisme de notre constitution ?

C'est ce que nous allons chercher.

II

Suffrage universel

Le droit de suffrage, pour le choix des représentants du peuple, a été établi en Haïti par la constitution de 1806 faite pour la partie du pays qui formait la république de Pétion, tandis que l'autre partie était soumise au gouvernement despotiquement monarchique de Christophe. A la mort du roi du Nord, à partir de 1820, ce droit pouvait être exercé sur tout le territoire ; et le suffrage universel y fonctionna en effet, même durant les dix années du gouvernement impérial de Soulouque.

Chez nous, comme partout ailleurs, l'égalité est absolue pour tous ceux qui sont appelés à prendre part à cette grande et grave question du choix des législateurs par le vote des citoyens. Le bulletin de celui-ci peut contrebalancer le bulletin de celui-là. Au jour des élections, autant de citoyens, autant de rois. Le plus humble compte au même degré que le plus grand. La vieillesse n'est pas plus écoutée que la jeunesse, le riche pas plus que le pauvre ; l'ignorant traite d'égal avec l'homme d'instruction.

Voilà un fait positif, indéniable, un fait qui peut être constaté dans tous les pays à suffrage universel.

Voyons maintenant comment on concilie les choses dans les élections haïtiennes.

En Haïti, on pourrait, en matière d'élection, voir les quatre catégories d'individus suivantes :

La première comprend ceux qui, inscrits ou non, se piquent de ne pas s'occuper des affaires publiques. Ils sont trop intelligents et trop honnêtes, disent-ils, pour aller coudoyer les gens corrompus, ignorants et sans principes. Dans ce cas, le choix d'un membre du Parlement ne les intéressant pas, il est inutile pour eux d'aller voter. A ceux-là on peut dire : c'est vous-mêmes qui laissez les mœurs se corrompre en vous renfermant dans votre tente ; c'est vous qui, par votre silence et votre abstention, laissez les idées vraies aller à la dérive ; c'est vous qui, oubliant que les convictions robustes ne sont que les produits des luttes âpres, abandonnez au hasard la jeune génération pour laquelle agir est une nécessité ; c'est vous qui la privez des fruits de vos lumières, présumant qu'en politique un groupe peut dormir soixante ans sans soucis, espérant qu'au jour de l'occasion il pourra se réveiller dans sa force morale, armé de principes, sans songer que pendant soixante ans la nation a pu changer, sans penser que des idées nouvelles ont pu surgir et que chaque heure a pu enfanter des moyens d'action nouveaux ; c'est vous qui, oublieux des lois de l'histoire, niant en quelque sorte le passé, pensez naïvement que les morts peuvent renaître à la vie pour transformer le monde des vivants.

Voilà ce qu'on peut dire à ces abstentionnistes trop savants et surtout trop honnêtes.

Quant à la seconde catégorie, elle comprend ceux qui font un bon usage de leur droit d'électeur. Mais, comme ils ne forment qu'une minorité, l'élection dépend moins de leur volonté que des influences malsaines auxquelles la majorité obéit.

La troisième catégorie ne subit point, elle non plus, d'influences corruptrices, mais son vote, quoique donné non en vue de quel-

que intérêt sordide, n'a point la signification qu'il devait avoir. Il n'est toujours dicté que par les relations d'amitié existant entre l'électeur et l'élu.

La quatrième catégorie enfin est la plus importante de toutes. Elle embrasse le reste de la nation composé de ces hommes inconscients, sans idées, dénués de principes, sans instruction et la plupart sans moyens honnêtes d'existence.

C'est le poids énorme de ces hommes qui l'emporte dans la balance des destinées de notre pays. Ce sont eux les plus dangereux, car, formant la majorité, toujours ils décident, en dernier ressort, de tout, des hommes et des choses. Aussi, ils constituent la seule force sur laquelle tout factieux compte pour faire triompher son ambition personnelle.

Nous devons aussi considérer les élections sous deux points de vue, c'est-à-dire selon qu'elles sont libres ou selon qu'elles ont lieu avec l'intervention du Pouvoir exécutif, dans la personne de ses agents militaires comme directeurs des volontés et des opinions.

Les élections sont-elles libres ? les choses se passent dans des conditions des plus déplorables et qui ne manquent pas d'avoir de fâcheuses conséquences pour la bonne marche des délibérations du Parlement.

Dans ce premier cas, les représentants à élire ne sont même pas choisis parmi les intelligences de chaque faction et par les partisans de cette faction, mais l'élu est le membre de l'un quelconque des groupes qui a su mieux corrompre les masses, sauf, une fois à son poste, à conspirer la ruine de ceux qu'il appelle pompeusement ses mandants, après avoir établi ou consolidé le chef d'Etat qui pourra fonder contre la nation la tyrannie la plus odieuse.

Ces élections libres ont lieu généralement à la chute d'un gouvernement et quand il s'agit d'élire des députés appelés à nommer un nouveau chef d'Etat. Ce n'est pas que, dans le cas présent, l'intervention des autorités militaires est impossible, mais ces autorités, occupées avant tout à assurer leur situation et ne rece-

vant point d'ordre d'un chef définitif, se contentent,le plus souvent, de faire régner l'ordre dans leur circonscription. D'ailleurs elles n'ont pas plus d'intérêt à voir triompher celui-ci plutôt que celui-là, car tous les candidats de ce moment sont leurs amis, leurs corréligionnaires, des révolutionnaires comme elles.

Suivons maintenant nos candidats, d'abord dans leur campagne électorale.

Nous sommes à quelques mois de distance de l'ouverture de la lutte de laquelle doivent sortir les membres du Parlement.

Dans le but de solliciter le suffrage des citoyens, de ces souverains d'un jour, les candidats leur font visite. Que les hommes sensés, honorables se désopileraient la rate, s'ils pouvaient ouïr ces dialogues où s'étalent dans toute leur audace, ces honteux mensonges du métier de courtiser le peuple! Ce souverain, d'ordinaire, n'a pas beaucoup de passions. A ce point de vue, il est, au contraire, d'une bonne nature. Alors, c'est aux excitations artificielles de chacun à secouer son inertie. Et comme ce maître des hommes, même des rois, est fort peu raffiné, les exagérations ne peuvent ici rien perdre de leur étendue et de leur hauteur. C'est une joute des plus animées où les courtisans — les moins sincères surtout — font assaut de flatteries. Chacun, craignant d'être mis hors de combat par un énorme coup de bouton (traduisez : coup de langue), les engagements, les dégagements, les parades, les ripostes, tous suivis de leurs contres; les coups droits, les coups d'arrêt, les dérobements de fer, de poitrine, les effacements, enfin tout est exécuté avec un tact et une habileté qui déjà ont reculé prodigieusement les bornes de l'art...... de courtiser et de pervertir les masses populaires.

Mais ne badinons pas dans une question aussi importante, dans cette grave affaire du suffrage universel, cette fournaise où s'agitent les destinées de tout un peuple, et où toute une portion de la grande humanité peut trouver ou la vie ou la mort.

Les expressions donc, chez les courtisans, n'ont plus de mesure. On parle au peuple de ses droits, de ses besoins, de ses trop grandes souffrances, de l'abus que les privilégiés, que les

puissants font de sa patience, de sa bonhomie et de l'ardeur, du patriotisme que, une fois au Parlement, on mettra à faire voter des lois qui viendront imposer un terme à la triste situation de chacun.

Quant aux promesses faites pour le besoin général, elles sont *mirobolantes*.

Tel candidat jure qu'il ne quittera son fauteuil qu'après avoir fait voter par la Chambre une large subvention pour la réparation ou la reconstruction de l'église de sa commune ; tel donnera une cloche à l'église de sa paroisse ; tel autre encore obtiendra de ses collègues leurs votes pour l'érection d'une chapelle dont une section de sa commune a le plus grand besoin.

Pour ce qui est des promesses purement personnelles à chaque électeur, rien n'égale l'assurance avec laquelle elles seront exécutées, malgré la certitude qu'a le promettant de ne pouvoir, le plus souvent, s'en acquitter. Celui-ci assure qu'arrivé à la Chambre il saura user de son influence pour faire obtenir à tel électeur telle fonction publique que celui-ci a depuis longtemps sollicitée du chef de l'Etat. Tels autres électeurs sont d'avance persuadés de se voir accorder une somme considérable comme encouragement et suffisante à l'agrandissement d'un établissement commercial ou industriel qu'ils possèdent dans la commune.

Enfin, c'est tout un déluge de promesses faites, soit à l'intérêt privé de chacun, soit à l'intérêt communal qui menace ruine. Et c'est ainsi que le premier fourbe venu cherche à surprendre, par des intrigues, la confiance de nos collèges électoraux.

« O peuple ! » — comme disait Aristophane — « ô peuple ! ta « puissance est grande ; tous les hommes te craignent comme un « maître ; mais tu es facile à séduire ; tu aimes à être flatté, à être « trompé ; celui qui parle te fait toujours sa dupe, et alors ton « bon sens déménage » [1].

Et le jour des élections ?

Cependant, en dépit de ses flatteries et de ses belles promesses, le candidat n'est pas encore sûr d'obtenir les suffrages qu'on pourrait croire d'ores et déjà fixés en sa faveur. Les jours décisifs sont ceux où ont lieu les élections.

[1] Les *Chevaliers*, comédie.

Que retourne-t-il, au moment où tous ces souverains luttent à se choisir des représentants ? Quelle sorte de représentants se donnent-ils ?

C'est à ce moment-là qu'il faut montrer qu'on est vraiment ami du peuple, qu'on veut réellement son bien, son bonheur. Mais, pour d'aussi habiles gens, les difficultés sont d'avance vaincues. Et comment ? — Parce que dans le choix à faire la question posée n'est pas celle de savoir quels sont les meilleurs candidats à envoyer au Parlement, mais de quel côté on dépensera le plus d'argent.

Qui n'a pas vu, au sein de la capitale, au Port-au-Prince, certains citoyens étaler ouvertement, fièrement, leur droit d'électeur sur la voie publique et l'offrir à celui qui veut leur donner qui cinquante centimes de dollar, qui un dollar, qui deux, qui trois, etc., selon le rang qu'on peut occuper dans la société ?

Pour quelques-uns, dans ces journées d'orgies, si la Patrie elle-même pouvait devenir un effet commerçable qu'ils pussent vendre, ils la céderaient à bon marché, préférant ce qui a une valeur à ce qui a du prix. Ne confondons pas la valeur avec le prix. A ces gens il ne manque, pour être vils, qu'une bonne occasion ; et si on ne les regarde pas toujours comme une marchandise, c'est tout simplement parce qu'il ne se présente pas d'acheteur. Selon eux, avoir quelque valeur, c'est savoir se vendre à vil prix.

Quant aux candidats, en prévision du triomphe et dans le but de s'assurer les suffrages aux nouvelles élections ou dans d'autres occasions, à quoi ne consentent-ils pas ? D'ailleurs, pour compenser tous les sacrifices auxquels ils sont tenus, n'ont-ils pas les profits pécuniaires qu'ils savent devoir tirer de « la « fonction dont ils seront revêtus *par la volonté libre et éclairée du peuple* », comme ils disent si bien ?

Aussi, ne ménagent-ils rien pour traiter leurs souverains le plus grandiosement possible.

Alors, ceux qui habitent la campagne sont habillés, chaussés surtout, logés et nourris grassement ; tous sont fêtés avec la der-

nière somptuosité compatible avec leur rang social et toujours dans le but d'empêcher l'adversaire d'accaparer leur voix.

Et parlera-t-on des bâfrées où chacun s'en paie à table ronde ? Et de l'ivrognerie, et des disputes, et des coups de coco macaque, et des coups de couteau, et des sifflements des balles de revolver, et enfin de toute espèce de débauche atteignant leur paroxysme ?

Dans chaque camp, c'est un déploiement frénétique de luxe et de bombance. Plus la lutte se prolonge — grâce aux petits moyens mis en œuvre — plus l'argent est prodigué par les différents camps, ce qui fait l'affaire de nombre d'électeurs qui au moins sont sûrs de ne pas rester plusieurs jours sans manger un morceau de banane.

En fin de compte, il ne manque jamais aux candidats que des draps d'or pour égaler le faste des deux célèbres rois de France et d'Angleterre, François Ier et Henri VIII.

Voilà comment, aux élections législatives, la corruption se pratique au grand jour, sur une vaste échelle et en dépit des peines sévères édictées par nos lois électorales. L'ancien *bourg pourri* des Anglais bat son plein en Haïti.

Après quatre-vingt-six ans d'exercice du droit de suffrage, il est donc dit que chez nous, la première condition, pour briguer le vote de ses concitoyens, est d'avoir, aux jours des élections libres, beaucoup d'argent et de ne pas regarder à le dépenser sans compter !

Si les hommes, surtout les hommes d'instruction d'un pays, s'imaginent que le but exclusif, même principal, de l'exercice du suffrage universel consiste dans l'élection de celui des candidats qui paie plus chèrement le vote de ses concitoyens, il faut considérer le droit électoral, dans ce pays, comme une source de calamités publiques. En pareil cas il vaudrait mille fois mieux mettre à l'encan la fonction de représentant du peuple ; le but serait plus facilement atteint, car on n'aurait pas ces agitations, ces désordres, ces rixes et ces orgies qui sont inséparables de nos comices.

Ce que chaque citoyen devrait considérer comme l'un des

plus sacrés, des plus prestigieux de ses droits, devient ainsi un objet vil que peut acquérir celui qui offre la somme la plus forte, sans considération de la haute moralité du résultat auquel on fait concourir ce honteux trafic. Si l'on doit juger cette façon d'entendre le suffrage universel, il faut déclarer hautement que c'est la dégradation du caractère, la perversité du civisme, la dépravation des convictions, la honteuse défaite des sentiments élevés de l'âme humaine ; il faut déclarer que c'est tout cela porté à un tel degré qu'il est permis de dire que nous sommes en pleine prostitution de l'activité morale et politique de la nation.

Le lecteur est désormais fixé sur ce que nos concitoyens appellent les élections libres, c'est-à-dire celles où les autorités militaires n'interviennent pas, comme directrices des volontés et des opinions.

Quand ce sont ces autorités qui dirigent le peuple dans ses comices, leur intervention directe, quoique illégale, est, on doit l'avouer, un véritable frein à ce honteux commerce des suffrages. Cependant, même alors, le résultat de l'urne est loin de ce qu'il devait être.

Ces élections, que l'on peut qualifier de militaires, ont lieu généralement à la suite de l'avènement au Pouvoir d'un nouveau chef d'Etat, élections dont le but est, soit la constitution d'un Parlement en lieu et place d'une assemblée constituante qui avait reçu le mandat de procéder à la nomination du président de la République, soit le choix des députés devant appartenir à la législature appelée à succéder à celle qui avait élu le chef du Pouvoir exécutif. Au moment de ses élections, il y a donc un gouvernement définitivement constitué.

Que se passe-t-il, nous demandons-nous maintenant ?

Pour ce qui concerne les candidats, ce n'est plus le peuple qu'ils sont obligés de flatter, mais le père du peuple, le chef de l'Etat qu'ils adulent, qu'ils flagornent, à qui ils promettent d'avance, pour avoir sa protection, son patronage, d'exécuter aveuglément sa volonté, une fois qu'ils arriveront au Parlement.

Quant au souverain, au peuple, sa souveraineté est absolument platonique, sa majorité, lorsque majorité il y a, se bornant à rati-

fier purement et à confirmer tout simplement les choix faits par l'Exécutif, soutenant ainsi les mesures et la politique préparées par la faction triomphante dont le chef occupe le fauteuil présidentiel.

Dans ce cas, ce sont les moyens illégaux et, naturellement, le corps des fonctionnaires salariés par l'Etat, corps doublé de toutes les troupes casernées pour la circonstance, que nos gouvernants font intervenir, afin de faciliter la nomination des candidats qu'ils choisissent eux-mêmes, voulant que leurs vues soient celles de tout le monde.

Pour eux, c'est le soi-disant dernier mot du peuple qui est bon ; et le tout n'est pss de l'obtenir, mais de paraître l'obtenir. Avec cette pratique où il suffit de quelques centaines des gens à la solde du Pouvoir pour décorer un individu du titre de député, il convient vraiment de parler de souveraineté du peuple !

En ce qui regarde les soldats, puisque aucune loi ne leur interdit l'abord de l'urne électorale, on s'explique qu'ils ne songent qu'à accomplir la volonté de leurs chefs, accoutumés qu'ils sont à exécuter leurs commandements, soit machinalement, soit obligés par la force brutale. Encore faudrait-il qu'ils aient leur liberté complète, en matière d'élection, car le choix d'un député n'a rien de commun avec les rigueurs de la caserne.

Quoi qu'il en soit, admettons que le soldat doive voter selon les vues de son chef. Mais le fonctionnaire public ? Celui-là, pour être à la solde de l'Etat, a-t-il perdu son caractère de citoyen et son indépendance absolue ? Est-ce que cette obéissance illimitée à laquelle est tenu le soldat lie sa volonté comme celle de celui-ci ? — Cela ne se voit dans aucun pays à suffrage universel. Or, pourquoi, dans le nôtre, oblige-t-on le fonctionnaire à voter pour le candidat du gouvernement, et sous peine de révocation, alors que sa volonté lui dit de choisir tel autre candidat, surtout quand c'est un candidat ayant des raisons sérieuses qui lui commandent de ne pas faire une opposition systématique au gouvernement existant ?

Non ! un supérieur hiérarchique n'a pas le droit de dire à un fonctionnaire subalterne qu'il est obligé de voter pour tel can-

didat que le gouvernement préfère. Une pareille sommation est un attentat contre la liberté du citoyen et contre l'un des plus sacrés de ses droits. Oui, le citoyen (fonctionnaire ou non) a le droit de choisir, entre plusieurs candidats, celui vers lequel sa volonté le porte. A moins de tyrannie, de profanation, ou de cas prévus par la loi, nulle puissance du corps social auquel appartient le citoyen n'a un pouvoir légitime d'user de la violence contre un tel droit ; et même la bouche qui ose proférer une menace contre ce droit est coupable de blasphème.

Agir de cette façon, c'est mettre l'homme moral aux prises avec son intérêt, sa conscience et son devoir.

Entre l'action de l'Autorité qui dit à un fonctionnaire : « vote pour un tel ou je te chasse » et celle du détrousseur qui vous place le couteau sur la gorge et qui vous dit : « l'écu ou la mort », je ne trouve, moralement parlant, aucune différence.

Acceptons momentanément cette direction imposée par le Pouvoir exécutif, et voyons-en les conséquences.

Pour ce qui regarde les députés, nous exprimerons nos opinions, en exposant l'idée que presque généralement, en Haïti, on se fait de l'Autorité. En attendant, où est, demandons-nous, la garantie qu'on fera prévaloir la volonté souveraine de la nation ? — Il n'y en a aucune puisque ces sortes de mandataires ne tiendront pas leur pouvoir d'elle. Certes, c'est être tyran du suffrage universel et des droits de la nation que d'enlever aux citoyens la faculté d'agir librement dans le choix des hommes appelés au gouvernement du pays. Nest-ce pas, du reste, attribuer à cette nation une souveraineté illusoire, si sa volonté ne doit pas être écoutée ?

Nous le répétons : le suffrage universel, et on l'a ainsi jugé convenable, est seul dépositaire des destinées d'Haïti ; c'est du choix fait par les citoyens des hommes qu'ils penseront capables de diriger les affaires publiques que doivent dépendre le bien, le bonheur et la prospérité de la nation, si l'on veut que ce bien, ce bonheur et cette prospérité se fassent.

Ajouterai-je que si, dans notre pays, toutes les opinions politiques pouvaient se discuter en face de la souveraineté, intervenir

directement et librement dans l'action gouvernementale, on aurait fini par reconnaître qu'une sorte de droit de recourir à la violence, pendant les élections, est non-seulement un risque inutile, mais encore une parfaite absurdité ; et qu'alors l'autorité militaire aurait absolument le droit d'intervenir pour imposer le respect de la loi, de l'ordre, de la tranquillité publique et du droit des citoyens ?

En effet, dans ces conditions, les griefs, les mécontentements pouvant toujours se manifester, il n'y aurait nulle nécessité de recourir aux excès.

Pourtant, le suffrage universel n'est pas encore parvenu, chez nous, à empêcher que ces risques aient lieu. Et pourquoi ? parce que l'intervention illégale de l'autorité dans nos élections enlève le plus souvent à la nation la faculté d'exprimer sa volonté, d'exercer ses droits.

Nulle part, certes, le suffrage n'est plus universel qu'en Haïti, mais jusqu'ici cette espèce d'universalité n'a servi qu'aux gouvernements qui l'ont employée soit pour appuyer une fausse interprétation des lois, soit pour les changer arbitrairement, soit pour molester les citoyens, sacrifier injustement des intérêts particuliers et les intérêts du pays, soit enfin pour opprimer en masse ou partiellement.

De là ces procédés incorrects, honteux auxquels des candidats, autres que ceux du pouvoir exécutif, se voient obligés d'avoir recours. Ne les a-t-on pas vus déjà aller jusqu'à enfermer leurs électeurs pour que les agents de l'autorité ne les détournent de force ? Et n'a-t-on pas vu aussi ces agents les arrêter, les rouer de coups de coco macaque et les emprisonner finalement, pour les empêcher de voter, lorsqu'ils avaient usé vainement de tous les moyens de corruption et d'intimidation imaginables ?

Au moment de déposer les votes dans l'urne, que se passe-t-il ? — Je voudrais, hélas ! ne pas avoir l'occasion de rapporter ici de pareils actes, mais je poursuis avant tout la destruction du mal et le triomphe du bien. Au moment donc de déposer les votes dans l'urne, si ce n'est pas un électeur en faveur du candidat

de l'autorité qui se présente, c'est un déploiement extraordinaire de ruses pour parvenir ou à faire disparaître le bulletin ou à mettre en son lieu et place un bulletin portant le nom de ce privilégié candidat gouvernemental, en un mot, ce sont de véritables tours de gobelets où le plus habile prestidigitateur connu, où un Bosco, par exemple — puisque tout le monde connait celui-là, en Haïti — y perdrait, avec son latin, sa baguette et son anneau magiques. Jamais dés pipés n'eussent eu mieux accompli la besogne.

Certes, quelques-uns des directeurs de ces assemblées primaires électorales peuvent bien sentir battre au-dedans d'eux-mêmes le cœur d'un puissant citoyen, mais les splendides rayons de la pure justice et de la vraie loyauté — qui font les grands magistrats et qui ont fait la réputation des juges à Berlin — ces splendides rayons, dis-je, ne sont pas de ceux qu'ils peuvent redouter le plus, car leurs âmes ne seront jamais consumées par la vive ardeur de tels rayons.

Quant aux soustractions, aux lacérations des listes ; quant aux fraudes accomplies dans la rédaction ou la légalisation des procès-verbaux d'ouverture et de clôture des élections, il ne faut pas en parler, car je n'en finirais pas.

Oui, c'est sous la pression de cette influence illégitime, et le plus souvent sans savoir ce dont il s'agit, que la majorité du peuple haïtien désigne ceux qui doivent représenter la nation.

Par ce procédé, on n'est plus en présence du suffrage universel, de ce bel apanage dont jouit une nation libre, de cette noble institution appelée à détrôner l'action désordonnée, insensée de la force brutale, et à mettre sur des bases indestructibles l'action combinée, raisonnée d'une autre force plus puissante que la première, la force de la loi qui permet de se réunir, de se compter, de marcher la main dans la main à la conquête de l'utile, du vrai, du bien, du beau, au lieu d'en venir aux mains dans le règlement des affaires de tous ; ce n'est plus cette institution qui a pour mission de convaincre chaque citoyen que la communauté fait le possible pour lui venir en aide, puisque par lui seul il est impuissant et puisqu'il pèse par son vote sur les grandes destinées de

tous. Ce n'est plus ça, mais c'est une espèce d'institution qui voudrait imiter le suffrage universel ; une sorte d'institution qui a pour base une autre chose à laquelle, par convention spéciale, on a donné le nom de souveraineté nationale, souveraineté qui est une fiction de la vraie souveraineté, car ici le despotisme et la tyrannie imposent souverainement (c'est le seul cas alors où il faut parler de souveraineté) toutes leurs entraves à certains candidats et à leurs électeurs.

Une élection n'est plus cette lutte pacifique, savante où les intelligences font assaut de capacité, mais une bataille avec ses coups violents et ses ruisseaux de sang. La question n'est plus de savoir qui a raison, mais qui est le plus fort. Et entre l'Autorité armée du sabre et un simple citoyen armé du droit, jamais on a vu durer la lutte.

Voilà, en résumé et jusqu'à cette date, l'histoire du suffrage universel en Haïti.

D'une part, élection par l'intermédiaire du Pouvoir exécutif, comme directeur des volontés : c'est l'oppression.

D'autre part, l'élection au moyen de l'achat, à vil prix, du vote des électeurs : triste conséquence de l'insuffisance des moyens honnêtes d'existence qui a créé la misère, laquelle misère a atteint aujourd'hui la phase du paupérisme.

Qui pourrait supputer les sommes fabuleuses gaspillées dans ces honteuses manœuvres ? Les biens de plus d'une famille se sont vus réduits à rien par les dépenses monstrueuses qu'occasionnent nos élections. Pour s'en faire une idée il faudrait assister à une conversation entre des candidats élus ou ceux dont la candidature a piteusement échoué. La note de celui-ci s'élève à cinq mille dollars, celle de celui-là à sept mille. Quant au candidat de l'Autorité qui avait le Trésor de l'Etat sous la main, sa note se chiffre, elle, de dix à quinze mille dollars.

Il serait fastidieux pour le lecteur d'aller plus loin dans cette description de l'étrange mode de suffrage universel qui est devenu en Haïti le produit normal des agissements des factions qui se disputent les fauteuils de la chambre des députés. Nous lui dirons seulement que c'est à ce triste niveau que dans notre pays se me-

surent les qualités à la législature et, par conséquence, au gouvernement de la nation qui doit y puiser ses membres. Est-ce avec de tels éléments que l'on crée des gouvernants, c'est-à-dire des personnages chargés, par le corps social, de décréter les mesures qui doivent conduire l'universalité de ses membres à la perte ou au salut, à la mort ou à la vie? Est-ce une telle pépinière qui peut fournir des hommes d'Etat vraiment capables de conduire Haïti à ses hautes destinées? — Les résultats jusqu'ici obtenus permettent à chacun de se prononcer.

III.

Pouvoir exécutif.

Après avoir vu ce qu'est, en Haïti, le Parlement issu du suffrage universel, voyons ce qu'est, dans ce pays, le Pouvoir exécutif.

Commençons par dire que ce second pouvoir constitue ce que, dans la nation, on appelle particulièrement Autorité. Sous un régime représentatif comme le nôtre, le Parlement émanant des suffrages de la nation, l'Autorité émanant des suffrages du Pouvoir législatif, c'est-à-dire du Parlement joint au Sénat, l'Autorité est donc sensée émanée, elle aussi, des suffrages de la nation ; mais, comme je l'ai déjà dit, ce sont deux pouvoirs distincts, appelés à se compléter l'un l'autre.

Pour être vraiment une puissance aux yeux du Pouvoir législatif, l'autorité doit posséder une partie des droits de la société, ce qui ne peut s'obtenir que par la délégation des droits de tous, ou plutôt d'une majorité réelle et non fictive. Par conséquent, si tous les citoyens, dans les conditions déterminées par la loi, ne sont pas admis à participer librement à sa formation, le Pouvoir législatif est incomplet, de même que, conséquemment, l'Autorité sera incomplète. Ce Pouvoir législatif et cette Autorité, loin d'être, à eux deux, la résultante du concours de toutes les volontés, ne seront que l'expression dogmatisée de l'intérêt de quelques-uns substituée à l'expression vraie de la volonté générale ; au lieu

d'être un gouvernement populaire, ne constitueront jamais qu'un gouvernement oligarchique, qu'un gouvernement à la tête du quel se trouvera le chef d'une *clique* ou coterie, le chef de la fac tion qui, pour s'emparer du pouvoir, aura su mieux user soit de la ruse, soit de la violence.

Dans une telle situation, non-seulement la nation pourra légitimement contester au Parlement et à l'Autorité leurs droits, mais encore cette Autorité elle-même, avec juste raison, contestera à ce Parlement les siens, et ce Parlement à son tour sera fondé à contester à l'Autorité ses droits à elle.

Depuis des années, grâce à l'esprit de faction qui s'est introduit dans la politique du pays et à nos deux pratiques électorales, c'est précisément cette zizanie que l'on constate entre le Parlement et le Pouvoir exécutif.

D'après notre système de gouvernement, le mécanisme constitutionnel, la balance des divers ordres de fonctionnaires qui le font mouvoir, et plus encore la présence au centre des affaires publiques de tous les élus des différents points de la République sont autant de mesures prises pour préserver la nation de l'arbitraire, du despotisme, de la tyrannie et de l'anarchie, et pour sauvegarder la Liberté, pour la maintenir dans un accord constant et fécond avec l'Autorité.

Dans tout pays soumis à un pareil régime, tant que cet accord règne entre la Liberté et l'Autorité, leur équilibre réalise ces solutions belles, d'autant plus belles, appréciables d'autant plus que d'ordinaire elles ont les plus grandes peines du monde à se faire jour.

C'est dans ces temps heureux qu'on voit la vie sociale se manifester dans toute sa splendeur et grandeur, dans toute l'étendue de sa puissance ; qu'on voit la sève nationale s'épandre dans toute la plénitude de sa vigueur ; et c'est alors aussi que la génération présente, prospère, grande, fière, élabore son immortel poème épique, s'assure une place noble et légitime dans la postérité nationale, tandis que la Nation entière prépare la sienne dans le sein de la grande humanité.

D'autres fois, hélas ! la Liberté, pour son malheur, exagérant

ses droits sous l'influence de fausses doctrines ou sous les funestes incitations des passions et des égoïsmes effrénés, refuse d'entrer en partage avec l'Autorité. Ici commencent ces luttes ardentes et sombres, suivies de ces victoires plus malheureuses que les plus malheureuses défaites ; et la Liberté, fourvoyée plus que jamais, se précipite à corps perdu dans les plus tristes excès. Plus elle pénètre dans la rouge fournaise, plus elle bouleverse chacun et tous ; et c'est alors que, penché sur les pages sinistres de l'histoire, le penseur, la face plus pâle que la pâleur même, regarde, les yeux en pleurs, cette société tout à l'heure belle, heureuse et fière, ébranlée jusque dans ses assises, trébucher, s'avancer vers l'abîme où elle finirait par choir, si heureusement le remède du mal ne résidait pas dans le mal lui-même.

Bien à plaindre la nation destinée à vivre dans ces crises où parfois la mort frappe, sans avoir au préalable donné le moindre signal d'arrivée !

La guerre civile n'est certainement pas nouvelle dans l'humanité ; mais, ce qu'on n'a jamais vu, ce qu'on voit pour la première, et peut-être pour la dernière fois, c'est une nation, en possession d'elle-même, en pleine vitalité, mais emportée à de telles extrémités qu'elle est parvenue, dans le cours de la vie d'un seul homme, à épuiser en révolutions désordonnées le cycle complet de l'histoire ordinaire d'un peuple. Tel est le triste spectacle qu'offre en ce moment la nation haïtienne, grâce à la fureur avec laquelle l'esprit de faction s'est emparé d'elle.

Quand on cherche à déterminer ce qui dure le plus en Haïti, de la paix ou de la guerre, de l'ordre ou de l'anarchie, on tergiverserait si toutes les périodes ressemblaient à certaines dans lesquelles la paix et l'ordre n'apparaissent qu'accidentellement et comme une trêve entre deux combattants de force inégale, mais pleins d'une ardeur, d'une férocité indomptée et indomptable.

Toute notre vie nationale, jusqu'à cette heure, n'est qu'un tissu de contradictions, d'inconséquences, de fautes, de discordes, de tueries, de ruines et de désolations. Jamais peuple n'a fait preuve de si peu de jugement, de constance et d'esprit de suite ; pensant

et disant aujourd'hui l'opposé d'hier, s'évertuant à défaire aujourd'hui et en l'espace d'une demi-journée ce qu'il avait mis vingt ans à faire !

Voilà où nous en sommes, depuis les premiers jours de la glorieuse indépendance d'Haïti !

Dans tout cela, pour ce qui concerne nos masses populaires. nous savons la force brutale et aveugle qui les fait agir, nous avons vu que la misère, le paupérisme est chez elles à l'état chronique.

Mais ceux qui, après avoir envenimé leurs plaies, se font porter par elles sur un char triomphal semant partout l'effroi et la désolation, pourquoi, éclairés par les lumières du passé et du présent, ne font-il pas taire leur ambition et leur égoïsme et ne cherchent-ils pas plutôt les vrais moyens de sauver la Patrie qui chancelle? — Non, chacun veut gouverner, par pur amour de la domination et des avantages qui lui sont inhérents. Si encore il n'y avait chez eux que cela, s'ils n'obéissaient pas à une force par trop puissante et funeste : l'impatience ! Aucun d'eux n'est jamais satisfait de sa condition actuelle, pourtant excellente parfois. Tous veulent en sortir coûte que coûte, pour une situation plus belle encore, au risque de tomber dans une autre alors mauvaise. On ne demande qu'à sortir de ce qu'on croit être une maladie mortelle,dût-on contracter une vraie maladie, une maladie grave. C'est ça qu'on veut. Mais, supposons qu'on soit vraiment malade. Est-ce que guérir consiste à passer d'une maladie à une autre et non de la maladie à la convalescence, puis à la santé? Ou, pour être mieux compris, est-ce que progresser consiste simplement à changer son état, fût-ce de mal en pis ? Le progrès ne réside-t-il pas dans l'acheminement vers le mieux, du moins dans le changement du mal en bien ?

Haïti, quoiqu'elle ait plus que jamais besoin du repos qui convient à son évolution, est malheureusement, depuis cent ans bientôt, bouleversée, agitée plus que toutes les nations du globe, par cette fièvre d'instabilité qui fait dire qu'elle ignore ce qu'elle veut et qu'elle veut ce qu'elle ignore, se précipitant sans cesse dans le désordre, dans l'anarchie. C'est cet état lamentable qui

fait dire que nos hommes politiques agissent sans juger, sans chercher à distinguer précisément ce qu'ils doivent désirer de ce qu'ils doivent craindre.

Certes, il est temps que tous sachent qu'il n'y a pas d'Autorité là où l'on ne vit que de l'espoir de renverser l'Autorité et où c'est le but unique des personnages influents. Point de Liberté, point de progrès sans l'Autorité,de même que l'Autorité n'a de raison d'être que quand elle s'emploie à favoriser le développement et l'exercice régulier de la Liberté.

Oui ! tel est notre état, depuis des années, depuis bientôt un siècle, état qui ne nous laisse pas dix années dans les mêmes conditions gouvernementales, qui nous ravit toute sécurité et nous tient suspendus dans le vide, entre l'émotion de la veille et celle du lendemain ; qui nous laisse dans une lutte perpétuelle entre la vie et la mort, lutte où la vie aurait déjà succombé s'il ne venait pas toujours ce moment d'ineffable bonheur où la voix de Dieu, forte et majestueuse, nous crie : Assez ! — Mais, malheureusement pour nous, l'arrêt qui intervient est le plus souvent, hélas ! bien terrible, car ce qui nous échoit est l'éternelle histoire des *Grenouilles qui demandent un roi.*

Qui peut dire depuis combien de temps nous sommes à subir ces rois aussi cruels que fainéants ! Nonobstant, les tortures qu'ils nous ont infligées semblent n'avoir produit sur nos plaies, comme dirait le vulgaire, que l'effet d'un cautère sur une jambe de bois. N'était mon amour de la vraie liberté ; n'était ma conviction profonde que seule, bien pondérée, la liberté peut mener promptement les peuples à la conquête de la civilisation, je partagerais volontiers cette opinion de H. Spencer, pourtant un vrai libéral s'il en fût : « Aussi longtemps — pense-t-il — que la conduite des hommes « les uns à l'égard des autres, est faite pour nourrir entre eux des « haines vivaces, qui mettent en péril l'union sociale ; aussi long- « temps et dans la même mesure, il faut, pour tenir en respect « ces naturels prêts à éclater, pour les empêcher de s'entre-dé- « tuire, un maître fort, déterminé, cruel. »

Faut-il dire que ces paroles sont l'expression d'une loi sociologique dont nous devons, vu notre conduite, nous résigner à su-

bir la rigueur ? — O non, chers concitoyens, je veux chercher pour vous une loi plus clémente, plus douce !

En attendant, faut-il vous montrer que vraiment nous sommes encore sous le coup de la terrible loi de Spencer. D'abord, ne débutons pas par un anathème contre cette dictature qui a trop souvent pesé sur nos têtes. La dictature a rendu déjà plus d'un service à l'humanité. L'histoire de plus d'un peuple nous montre qu'au nom du salut public elle peut devenir nécessaire. La législation romaine avait prévu le cas. Nombre de législations modernes et actuelles l'on prévu.... mais notre constitution elle-même l'a aussi prévu. Ainsi, quand elle autorise l'état de siège.

Lorsque la dictature est le fait d'un homme supérieur, sincère, dévoué, qui se trouve revêtu de l'autorité suprême pour imposer silence et respect à des factieux, pour étouffer l'anarchie et prévenir de graves désordres, la ruine de la collectivité, sans être chérie, la dictature doit être vue d'un bon œil. Mais que l'on se garde bien d'en faire une institution définitive ! Elle ne doit jamais être qu'*ad tempus*, jusqu'au rétablissement de l'ordre, jusqu'à ce que le corps social, rentré en possession de lui-même, puisse user en paix, et selon les règles établies, des droits qu'il s'est fixé dans le libre exercice de ses facultés. Si, la paix faite, on a le malheur de laisser subsister, se poursuivre la dictature, elle est destinée à devenir un péril, un instrument du crime ; son règne ne cessera point d'être le règne de la folie, de la démence, le règne du sabre.

Une fois assise, rien ne pourra plus s'opposer à sa durée. Et, chose remarquable autant qu'étrange, la dictature, à moins de ne pas être la dictature, ne sera jamais douce pas plus pour ceux qui la serviront que pour ceux qu'elle sera en train d'opprimer. Autrement elle ne tarderait pas à chuter ; et elle le sait si bien, qu'à peine installée elle s'entoure de tous les moyens propres à son maintien ; et les plus odieux ne la feront jamais reculer de peur ; elle est la frayeur même. Loin de se tenir dans la région des intérêts généraux, en face des factions aux prises, et d'être en quelque sorte supérieure au pays qu'elle dirige, grâce à ses ignobles moyens elle deviendra une faction à son tour, sans rien omettre des passions et des faiblesses des factions,

C'est lorsqu'arrivent ces tristes moments qu'on voit parfois une nation entière râler sous une tyrannie qui dure souvent des siècles.

Alors, vaincue, courbée, silencieuse, la Liberté, résignée ou frémissante, attend l'heure de briser son joug, quand elle n'a point abdiqué ou n'a point acheté au prix de son honneur un repos indigne d'elle ; si surtout, au moment de la délivrance, elle n'est plus que l'ombre d'elle-même, et si, trop heureuse, la nation à son tour ne sent déjà pas le cadavre !

Combien de fois notre pays n'a-t-il pas fait les frais de ces jeux de la force, toujours stérile pour son avancement ! Les hommes qu'il avait acclamés comme des sauveurs, ne tardant pas à se transformer en tyrans, étaient promptement amenés à ne plus vouloir entrer en partage avec la nation ou la majorité de la nation qui ne leur avait confié le pouvoir que dans un moment de détresse.

Au lieu de se servir de leur puissance pour calmer les esprits, apaiser les cœurs et travailler à la paix, à l'union et à la fraternité, on les voyait, despotes éhontés, opposer les citoyens aux citoyens, les classes aux classes, la couleur à la couleur, les factions aux factions, dans le but seul de parvenir à les subjuguer les uns par les autres, les uns comme les autres, et d'asseoir leur force tyrannique, odieusement brutale sur un monceau de cendre et de squelettes humains !

Déjà nous connaissons leurs agissements dans nos luttes électorales. Voyons-les ailleurs.

IV

Absolutisme.

En Haïti, sous tous les gouvernements, et en dépit parfois de la théorie constitutionnelle, la base de la politique a toujours été cette maxime : « le chef de l'Etat seul gouverne. » Maxime pernicieuse et anti-sociale. Pernicieuse, parce qu'elle sert à inoculer dans l'esprit et dans le cœur des citoyens le pen-

chant à la servitude, la servitude qui a pour compagnons inséparables l'immoralité, le vice et la corruption des gouvernants. Anti-sociale, parce qu'elle met en état de lutte permanente et de conflagration constante les mauvaises tendances de l'Autorité et l'impulsion que reçoivent ceux qui veulent le progrès de l'éducation politique, impulsion qu'ils communiquent à quelques citoyens d'élite, quand, pendant le sommeil ou par l'impuissance de l'Autorité, ils parviennent à faire entrer ces citoyens au Parlement ou dans quelque autre corps délibérant qui se trouve en rapport direct avec le Pouvoir exécutif.

Qu'arrive-t-il alors? On est sans retard conduit à constater que notre pratique politique est un vaste système de centralisation du pouvoir, pratique qui domine le gouvernement de la nation et dans son ensemble et dans ses moindres détails.

L'ordre administratif se trouve ainsi réduit à un mécanisme dont le pouvoir central est le grand, l'unique ressort. Le chef de l'Etat devient régisseur de tout par ses préposés. L'Etat lui-même est fait le seul être collectif qui jouisse d'une existence et d'une puissance réelles. L'organisation sociale à son tour n'offre, en quelque façon, que des intérêts individuels isolés, aux prises avec l'Autorité. Egoïsme d'une part, force brutale de l'autre : tels sont les deux contrepoids qui maintiennent tout l'équilibre social.

Dans son principe, cette pratique est un attentat sans fin aux droits du citoyen, droits sans lesquels la société n'est plus qu'une agrégation inorganique et tumultueuse d'éléments discordants. Dans ses conséquences, elle se signale par deux vices primordiaux, savoir : 1° la déperdition des véritables forces sociales ; 2° le déchainement des passions malsaines et subversives.

Enfin l'Autorité, le chef de l'Etat cumule, en Haïti, la puissance exécutive, la puissance législative, et même, il est vrai d'une manière indirecte, la puissance judiciaire.

Quant à la puissance législative, nous n'entendons pas dire que le pouvoir exécutif ne doit pas avoir une part d'initiative, en ce qui concerne la législation. Au contraire, cela est aujourd'hui reconnu nécessaire dans tous les pays bien organisés. Mais, ce qui soulève notre attaque, c'est la tendance irrésistible de l'Au-

torité à ne pas laisser aux autres organes de la nation, par exemple au Parlement et au Sénat, le plein et entier exercice des pouvoirs que leur a conférés la Constitution.

Pour ce qui est de la justice, nous sommes sur un autre terrain. Là, l'Autorité, le chef de l'Etat, n'a d'autre rôle que celui d'un exécuteur des hautes œuvres, il est vrai en premier, car c'est le chef de l'Etat qui ordonne l'exécution des condamnés. En ce qui concerne la répartition de la justice, il ne peut jouer qu'un rôle d'intrus, s'il y intervient pour intimer un ordre quel qu'il soit, s'il prend même la liberté d'avoir l'air de conseiller, à moins toutefois qu'ils ne soit partie au procès. Alors, dans ce cas, c'est monsieur un tel qui parle et non l'Autorité, le chef de l'Etat ; et dans ce cas aussi il doit se conformer à toutes les prescriptions de la loi ; il ne doit pas, entre autres faits et méfaits, chercher à suborner ni témoin ni juge[1].

Une nation qui n'a pas un minimum de justice assurée, est une nation qui doit renoncer même à l'espoir de conserver une parcelle de force nécessaire à son salut.

L'Autorité, le chef de l'Etat, avons-nous dit, se mêle de tout, en Haïti ; reporte tout à lui seul. Dans notre pays, en un mot, on ne trouve partout que la centralisation agissante. Et ce à quoi l'on arrive par cette direction suprême, c'est à l'unité absolue dans le gouvernement. Il n'y a alors qu'une pensée et qu'une volonté dans toute la nation, et cette pensée et cette volonté est la pensée, est la volonté de l'Autorité, du chef de l'Etat.

Ce qu'il faut remarquer, chez nos absolutistes, c'est que chacun renverse son prédécesseur, pour sauver, dit-il, les libertés publiques et la liberté individuelle. Nous savons déjà le cas qu'ils font toujours de ces libertés publiques. Or, la liberté individuelle n'a pas un sort meilleur ; elle aussi, dans leur bouche, n'est qu'un vain mot. Jamais chez un peuple on n'a vu tant de préventions montrueuses, tant de persécutions, tant de conspirations et d'attentats gratuits, tant de violations

[1] Que l'on remarque qu'il n'est pas ici question d'un procès entre un particulier et l'Etat auquel cas l'Etat a pour représentant un agent du gouvernement déterminé par la loi.

de secrets et tant d'injustes perquisitions domiciliaires. Sur l'ordre de l'Autorité supérieure et suprême, ne voyons-nous pas tous les jours les agents du pouvoir violer le domicile des citoyens paisibles chez eux ?

Les Américains ont leur « *home stead* » ; les Allemands leur « *hofferolle* » ; les Chinois leur « *domaine patrimonial* » grâce auquel chaque sujet du *Fils du Ciel* se sent maître chez lui ; les Français ont leur « *le domicile du citoyen est inviolable* », et tout celà existe de fait.

L'Haïtien, après cent ans de révolutions accomplies toutes au nom de la Liberté (?) n'a encore qu'une case à claires-voies où l'œil d'un officier militaire peut plonger à toute heure et à tout moment. Telle est encore la condition dans laquelle l'Haïtien vit dans sa demeure, heureux qu'il est, quand c'est l'œil au lieu de la main que Sa Grandeur l'Autorité y plonge !

Quant à la liberté de la presse, elle entre dans l'élaboration des constitutions dont nous allons parler à l'instant.

Mais écoutons d'abord gémir le peuple, ce souverain incomparable, ce roi des rois en Haïti.

Le peuple, en le suivant d'un œil attentif, m'est apparu faisant des efforts inouïs et continuels pour reconquérir, plutôt conquérir —car il ne l'a jamais conquise— sa puissance native. Quoique toujours triomphant, quand il le veut bien, des entraves et des abus qu'on lui impose, après chaque victoire il se trouve toujours replacé, par un absolutiste, sous le poids énorme des mêmes entraves et des mêmes abus.

Ce peuple a fait une série de constitutions, toutes fort libérales, où il s'est toujours réservé la liberté de ses opinions politiques ; constitutions dans lesquelles la presse a toujours été affranchie de toute contrainte... que dis-je, affranchie ? licenciée ; le peuple a fait tout cela, et pendant cent ans, et le peuple n'en a pas moins continué et ne continue pas moins à gémir sous le poids du despotisme le plus affreux.

O peuple ! quand donc sauras-tu enfin que sous nos despotes tu n'es qu'une créature soumise, obéissant à une autre créature qui veut !

En fait de souveraineté, nous n'aurons pas grand'chose à rapporter, car nous l'avons vue se mouvoir dans nos luttes électorales. Quoi qu'il en soit, on peut dire qu'en matière de souveraineté du peuple, le gouvernement n'est plus réputé fait par et pour le peuple souverain, mais que le peuple souverain est une chose du gouvernement, car— la puissance souveraine ne résidant plus dans la volonté nationale, le droit n'étant plus considéré comme l'apanage du citoyen, — l'Autorité ne représente plus le peuple ; elle ne reçoit plus de lui les pouvoirs nécessaires pour remplir convenablement les devoirs généraux dont les membres d'une société démocratique sont dans la nécessité de confier l'accomplissement à des mandataires ; non, l'Autorité n'a pas besoin de tout cela : elle est maitresse absolue, ayant usurpé tous les droits et confisqué toutes les libertés.

Oui, après chaque révolution sociale, chaque lutte sanglante, toujours suivie d'une victoire incontestable, on voit le peuple présenter ses robustes poignets aux chaînes d'un nouveau maître, semblable au lion qui rentre de lui-même dans sa loge, au sortir du combat, et sur lequel les mains débiles de deux ou trois cornacs se hâtent de faire retomber la grille de fer.

Dans tout ceci, il ne lui reste qu'une chose à faire, pour réaliser la puissance illimitée dans toute la force du terme, d'ailleurs ce qui manque n'est qu'une affaire secondaire, qu'une question de forme ; il ne reste plus au chef de l'État qu'une chose à faire, placer au bas de ses décrets, comme font certains monarques : « Car tel est notre bon plaisir. »

Disons maintenant un mot de l'Autorité, du Chef de l'Etat vis-à-vis de ses agents ; et ce que nous rapporterons relativement aux ministres, que nous appelons *secrétaires d'Etat*, s'étendra aux autres, qui viennent après les ministres, suivant l'ordre hiérarchique.

Parfois nous voyons des chefs d'Etat haïtiens n'ayant pas beaucoup de lumières. D'autres fois ils en ont suffisamment. Dans l'un et l'autre cas, s'ils sont des despotes, il n'y a rien de changé dans la façon de faire. Quelle est donc cette façon, à l'égard des ministres ?

Ici, nous trouvons un livre où le morceau est tout fait, ce qui nous évite la peine de creuser notre pensée et d'ouvrir le carnet de nos souvenirs. Ce livre est celui de P. Paradol, sur la politique, et particulièrement sur le régime parlementaire. L'auteur parle d'un chef d'Etat absolutiste :

« Le plaisir naturel du commandement, l'attrait qu'il peut « avoir pour les grandes âmes, disparaissent aussitôt qu'il est « avéré que les apparences du commandement ne servent qu'à « voiler la réalité de l'obéissance. Dans le régime consultatif[1] dont « nous avons supposé l'existence, les ministres même ne sont pas, « comme dans le régime parlementaire, les chefs puissants d'un « grand parti qui les a portés au pouvoir et qui les y conserve, « mais les agents choisis par le souverain pour exécuter ses vo- « lontés. Ce n'est pas leur politique qu'ils appliquent, mais la « sienne ; ce n'est pas à la nation ou à un parti qu'ils ont affaire, « mais à lui seul, et dans toute circonstance ils n'ont d'autre al- « ternative que d'obéir ou de sortir. Le talent que la nature a « doublé de fierté trouve un troisième parti à prendre : celui de « ne pas entrer. »

Tels sont les ministres de nos chefs d'Etat absolutistes.

Prenez un document officiel quelconque où il est question de ces ministres, par exemple un *Exposé général de la situation*, partout vous entendrez le chef de l'Etat dire, non pas M. le secrétaire d'Etat au département de ..... mais « *Mon* secrétaire d'État de l'Agriculture, des Finances, des Relations extérieures, etc. »

Et si vous ouvrez une constitution haïtienne, par exemple celle de 1879, vous y lirez :

« Art. 129 — Les Secrétaires d'Etat sont respectivement res- « ponsables tant des actes du Président qu'ils contresignent que « de ceux de leur département. ainsi que de l'exécution des lois ; « en aucun cas, l'ordre verbal ou écrit du Président ne peut sous- « traire un Secrétaire d Etat à la responsabilité. »

S'il en est ainsi des secrétaires d'Etat, de ceux qui commandent après le chef du Pouvoir exécutif, il est inutile de rechercher ce

[1] Lisez : l'absolutisme.

qu'il advient relativement aux autres autorités relevant immédiatement de ces secrétaires d'Etat et médiatement du chef de l'Etat.

Mais, où la question devient plus intéressante dans sa gravité même, c'est lorsqu'il s'agit de l'Autorité et du Parlement. Ce qui sera relaté à l'égard du Parlement s'appliquera au Sénat.

La Chambre des députés, avons-nous dit déjà, est un corps délibérant et qui a, entre autres missions, celle de contrôler les actes du Pouvoir exécutif. Nous savons que, constitutionnellement parlant, cette Chambre représente la nation pour une partie des pouvoirs de celle-ci, de même que le Pouvoir exécutif est le dépositaire d'une autre partie de ces mêmes pouvoirs.

Toutes les fois que le pays a un Parlement plus ou moins émané du suffrage des citoyens librement exprimé, on constate l'existence d'un conflit presque continuel entre ce Parlement et le Pouvoir exécutif.

D'un côté, le chef de l'Etat dit ceci : « Le peuple, il est vrai « par votre organe, m'a délégué ses pouvoirs ; je suis le peuple, « je suis la nation elle-même. Dans tout ce que je fais, j'agis en « son nom. Lorsque j'agis, c'est donc elle-même qui agit ».

Quand, dans une république, le chef du Pouvoir exécutif interprète de cette manière son rôle, il faut dire que c'en est fait de l'autonomie des grands corps de l'Etat et des libertés publiques.

A l'interprétation du chef du Pouvoir exécutif, les membres du Parlement qui, individuellement, représentent seulement des intérêts locaux, isolés, opposent celle-ci : « Séparément, nous ne « sommes pas la nation, mais lorsque nous sommes réunis en « assemblée, c'est nous qui sommes les vrais représentants du « pays, c'est notre corps délibérant qui est la nation elle-même. « Par conséquent, réunis en nombre légal, il n'y a que nous qui « avons le droit de parler au nom de la nation ; et dans tout ce « que nous faisons, nous agissons en son nom ; et quand nous « agissons c'est elle-même qui agit ».

De là des discussions, des conflits sans fin.

Cette question a été plusieurs fois soulevée en France, par

exemple en 1848. A ce propos, M. de Cormenin disait « *que le* « *mal n'était pas dans la constitution*, mais dans l'hostilité qui exis- « tait entre l'assemblée et le président du Pouvoir exécutif ».

Quelqu'un, en réfutant cette façon de voir, c'est M. C. Bernal, a pensé que *la constitution française d'alors ayant réparti l'autorité entre le président et l'assemblée*, ayant créé en quelque sorte deux rivaux, on devait s'attendre à une lutte, le pouvoir, comme toutes choses, tendant naturellement à l'unité.

Je préfère l'interprétation de M. Bernal.

En effet, s'il est un fait constant, c'est celui-ci que partout où il y a un accouplement de deux puissances distinctes l'une de l'autre, appelées à agir dans un même sens, sans qu'il y ait des attributions nettement déterminées pour chacune d'elles, il est rare que ces deux puissances, au lieu de rester convergentes, ne deviennent pas divergentes, ce qui, conséquemment, ne peut que créer une lutte continuelle, stérile, un duel sans issue et, finalement que rendre la marche en avant très difficile, lorsque tout mouvement dans cette direction ne devient par impossible.

En pareil cas, le seul moyen, a-t-on dit, par lequel on couperait court à toute contestation, en supposant qu'on n'aurait pas voulu donner la prépondérance à l'une de ces deux puissances, ce seul moyen consisterait à énumérer limitativement les droits de chacune d'elles.

Quant à nous, nous rejetons absolument cette proposition, car non-seulement il serait fastidieux de dresser une longue liste, qu'on appellerait alors la *liste des pouvoirs*, mais encore il faudrait dire, cette liste une fois dressée, que là s'arrêtent les pouvoirs de la nation. On voit d'ici à quoi aboutirait cette doctrine, dans son application, c'est-à-dire à faire exister une nation souveraine, maîtresse absolue de son destin, pouvant faire et défaire, pouvant même se détruire elle-même, et qui, malgré cela, aurait des pouvoirs limités, ce qui ne pourrait qu'être contraire à sa libre et constante évolution.

D'ailleurs, admettant cette liste des pouvoirs de la nation, que deviendraient, dans la suite, les cas toujours nombreux, aussi nombreux que très difficiles, sinon impossibles à prévoir ? De

telle sorte qu'en fin de compte la difficulté, loin d'être levée, deviendrait bien plus difficile à vaincre ; et notre interminable liste, au lieu d'amener l'entente, la paix, serait une source bien plus féconde en contestations entre le Parlement et le Pouvoir exécutif.

Aussi, pour conclure, je dis que dans le cas qui nous occupe, il est indispensable qu'il n'y ait pas deux Pouvoirs égaux et que les attributions de l'un d'eux soient limitativemeut déterminées.

Mais, reste une autre question à résoudre. Lequel de ces deux Pouvoirs est-il préférable de rendre plus puissant que l'autre ?

Ce point se rattache plutôt à la forme de gouvernement.

La forme est-elle purement monarchique ? — La prépondérance revient naturellement à celui qui approche le plus de l'unité ; et c'est toujours le Pouvoir exécutif.

Si la forme est républicaine ou démocratique, comme l'idéal de la République ou de la Démocratie est l'opposé de l'absolutisme, le Pouvoir prépondérant appartiendra à un corps délibérant, parce qu'il ne présente pas du tout ou présente moins de dangers pour les libertés publiques, le commandement d'un seul ou d'un petit nombre inclinant toujours à l'unité, vers l'absolutisme. C'est ce que l'on vit, en France, sous le Consulat et dans d'autres combinaisons pareilles ayant pour but de déterminer l'exercice de la souveraineté nationale.

Quoi qu'il en soit, le Pouvoir exécutif, pour ce qui concerne ses attributions, doit être mis en possession de la plus grande indépendance possible vis-à-vis des corps délibérants, car différemment son action serait gênée, presque stérile au lieu d'être à l'aise, vive et prompte.

C'est précisément de semblables considérations qui avaient conduit les rédacteurs de notre constitution de 1879 à déterminer, d'une façon précise, les attributions du Pouvoir exécutif.

En effet, après une énumération des attributions du chef de l'Etat, cette constitution porte, en son article 118, et en visant le chef de l'Etat :

« Il n'a d'autres pouvoirs que ceux que lui attribuent formel-

« lement la Constitution et les lois particulières votées en vertu « de la Constitution. »

D'une autre part, à l'article 75, cette même constitution dit:

« Les membres du Corps législatif représentent la nation entière. »

Nous basant sur le dernier article principalement, nous pouvons dire que le Parlement et le Sénat haïtiens sont seuls dépositaire des pouvoirs de la nation, sauf dans les cas prévus par la Constitution. La Constitution, pas plus que les lois auxquelles elle fait allusion, ne contenant, en ce qui concerne le Président de la République, aucune déclaration du genre de celle exprimée dans l'article 75, je ne vois pas ce qui pourrait autoriser un chef du Pouvoir exécutif à tenir un langage pareil à celui que nous avons rapporté plus haut. On ne peut mettre ici en cause une fausse interprétation de texte, car jamais texte n'a été plus explicite.

Dira-t-on alors que c'est une conséquence de l'ignorance ? — Nous ne le pensons pas davantage, car Haïti n'a jamais eu un chef d'Etat ignorant au point d'être incapable de comprendre des choses aussi simples que celle-là. Du reste, nos chefs d'Etat, et surtout les plus dépourvus de lumières, n'ont jamais été sans avoir autour d'eux, comme ministres ou comme conseillers, des hommes de valeur pour les éclairer dans les circonstances difficiles.

Certes, lorsque, en Haïti, le Pouvoir exécutif a à sa tête un chef d'Etat plus ou moins libéral, libéral dans le vrai sens du mot, l'accord ne cesse pas d'exister entre lui et le Parlement, chacun restant dans les limites de ses attributions, sans qu'il soit besoin de recourir à des concessions réciproques. Mais, toutes les fois qu'il nous arrive d'avoir pour Président un de ses despotes que nous connaissons, les choses prennent aussitôt un aspect tout différent. Jamais les cartes ne cessent d'être brouillées.

Quand il en est ainsi, quel est alors le *deus ex machina* qui se montre ? Et en faveur de qui le dieu se prononce-t-il ?

Comme nous allons le voir, ce dieu est invariablement l'arbitraire ; et lorsqu'il s'agit d'arbitraire, nous savons qu'il n'y en a pas de plus grands que ces hommes auxquels une nation donne le privilège de circuler avec un sabre pendu à leur côté. Or, le

sabre est l'emblème de quelle puissance ? de la puissance militaire. Et qui, en Haïti, détient la puissance militaire ? — L'Autorité, le chef de l'Etat. Il s'ensuit que dans les luttes entre le Parlement et le Pouvoir exécutif la victoire reste toujours à l'Autorité, au chef de l'Etat, c'est-à-dire au dieu-arbitraire.

C'est ici alors qu'intervient, que reparait, pour ce qui regarde les mandataires du peuple, l'une des pratiques électorales haïtiennes, bien entendu celle dans laquelle l'Autorité s'interpose comme directrice des volontés et des opinions. Nous n'ignorons pas que le Gouvernement, ici, choisit lui-même des individus — et, certes pas les plus capables — individus que, le plus souvent, par la grâce du coco macaque et de l'incarcération, il fait acclamer députés, s'arrogeant ainsi le droit d'imposer des représentants au pays.

En présence d'un tel procédé, on sait d'avance le rôle que les membres du Parlement sont appelés à jouer dans le gouvernement de la nation. D'abord, peut-on se demander, ces citoyens sont des représentants de qui ? de quoi ?

Pas de la nation et de ses intérêts, car leur premier devoir est la reconnaissance envers l'Autorité qui leur a fait l'honneur de patronner leur candidature, même dans le cas où l'Autorité compromet les destinées de tous. Ils sont des députés ? — Je le veux bien. Mais où est chez eux cette indépendance qui est la condition primordiale de leur dignité et de leur valeur morale vis-à-vis des membres de l'Exécutif ?

De plus, c'est un principe dans notre Constitution que le corps législatif contrôle les actes du pouvoir exécutif. Si ce pouvoir exécutif a le droit de désigner lui-même les membres du Parlement, où est la garantie que ce contrôle sera ce qu'il doit être ?

Il est du Droit élémentaire, usuel, on dit même proverbialement que, dans une contestation, on ne peut pas être à la fois juge et partie, et cela pour une bonne et équitable répartition de la justice.

Par cette pratique donc, on n'a plus, au point de vue administratif, ce contrôle sérieux qui doit éclairer le Pouvoir exécutif, lui imposer, au besoin, l'obligation de rester dans les limites

de ses attributions. C'est ce contrôle salutaire que la plupart du temps les chefs d'Etat haïtiens ont absolument et brutalement mis au rancart.

Une autre objection que l'on peut faire à cette pratique est celle-ci :

Avec le suffrage universel, la nation crée elle-même le gouvernement, en choisissant les hommes du pouvoir. Par conséquent, si les intérêts des citoyens sont mal défendus, après un choix de l'Autorité, on aura le droit de rejeter sur elle la responsabilité d'avoir porté la soi-disant majorité du pays à élire des mandataires indignes de la confiance nationale.

Cependant, nos chefs d'Etat absolutistes n'ont jamais pensé à cela, aimant mieux endosser la responsabilité de tous les torts faits à la nation, trouvant probablement la compensation des justes reproches dont ils sont si souvent abreuvés dans la satisfaction qu'ils éprouvent à violer la loi, à tyranniser leurs concitoyens et à satisfaire leur égoïsme et leur cupidité.

Il est en effet clair qu'ayant pour contrôleurs des hommes dressés à leurs caprices, l'arbitraire chez eux ne peut rencontrer d'obstacles nulle part.

Le parlement exerce son contrôle, par exemple, en examinant les comptes du budget de l'Exécutif, en les discutant et en les jugeant, avec le droit, le devoir même de les rejeter ou de les voter au mieux des intérêts de la collectivité. Cette mission implique donc une indépendance absolue du Parlement vis-à-vis de l'Exécutif. — En effet, si le contrôleur est indépendant du contrôlé, le juge indépendant de son justiciable, il y aura tout lieu de croire que le contrôle sera sérieux, que le jugement sera impartial, que et contrôle et jugement repousseront impitoyablement tout arbitraire de la part de l'Exécutif. Aussi, dès que nos chefs d'Etat absolutistes ont en tête quelques projets dont la hardiesse, dont le caractère aléatoire ou les mauvaises conséquences pour le pays peuvent exciter l'indignation et provoquer l'opposition raisonnée des hommes sensés et animés du désir du bien public, si ces hommes font déjà partie du Parlement ou du Sénat, nos chefs absolutistes attendent la fin de la législature en

cours, les éloignent de la nouvelle et s'entourent de simulacres d'assemblées au moyen desquelles ils réalisent ces projets; et ce qu'il faut remarquer, c'est que de ceux qui doivent être exécutés il n'en est pas un seul auquel on puisse reconnaître un caractère d'intérêt vraiment général.

Telle est l'explication des interprétations subtiles de la Constitution et des mesures illégales si nombreuses et si variées qu'on relève dans les actes de notre administration. Quand ils ne peuvent pas interpréter la Constitution à la satisfaction de leur ambition, ainsi que cela arrive quelquefois, pour assurer les changements qu'ils désirent, ils provoquent une révision, et, par les tactiques de ceux qui leur doivent leur situation au Parlement, parviennent toujours à imposer momentanément ces changements aux pays. Ni coup d'état, ni emploi des moyens violents adoptés jadis par un Sylla, un César, un Cromvell ou un Napoléon, rien de tout cela ne leur est nécessaire pour atteindre leur but. Ces interprétations et ces mesures illégales sont si nombreuses qu'elles forment tout un code de précédents plausibles pour presque tout changement que des chefs ambitieux et triomphants peuvent désirer dans la suite.

Voyons maintenant la façon dont ces chefs d'Etat se conduisent à l'égard, non pas des députés de la nation, mais de leurs députés à eux.

Ce qui frappe d'abord, c'est qu'ici le mot « opposition » est un vain mot. Qui ose l'employer avec son vrai sens est, aux yeux de ces sortes de monarques, un ambitieux qui veut, sinon les renverser du pouvoir, au moins les remplacer à l'expiration de leur mandat. Parler de dévouement à la nation est commettre une haute trahison, ce crime qui intéresse au premier chef la sûreté de l'Etat !

Cependant, comme ces mots ne manquent jamais de retentir au sein des réunions du Corps législatif, il faut les accepter, mais avec la signification qu'ils ont dans la pensée de ceux qui les emploient, et qui est autre que leur signification propre.

Ainsi que nous le démontrerons ultérieurement, lorsque certaines idées et principalement celles qui se rapportent à l'intérêt

de la collectivité, agitent les esprits, il est nécessaire, avant toute mise à exécution, qu'elles soient éprouvées au feu de la discussion, afin que l'opinion s'épure et que l'autorité s'éclaire. De plus, en matière de politique, on sait que le meilleur moyen de désarmer l'opposition et d'obtenir d'heureux et prompts résultats, est de suivre cette maxime de l'Apôtre : *Essayez tout, et gardez ce qui est bon.*

Le plus intéressé à ce que la controverse naisse, entre, de façon sérieuse, dans le Parlement, avec ses nuances diverses, est, sans contredit, le Pouvoir exécutif, car en cas d'échec dans l'exécution, on est plus porté à dire que la maladresse provient de l'action plutôt que de la parole, de la pratique plutôt que de la théorie.

Mais non, un propos aussi simple est indigne d'un Chef du Pouvoir exécutif. Il paraîtrait trop bas, en face de ces nains qui grouillent dans la salle des délibérations et dans les couloirs de la Chambre des députés. Pour lui, dans ces matières, ce n'est pas le fond qui doit l'emporter sur la forme, mais la forme qui doit dominer le fond.

En outre, d'aussi pauvres d'esprit n'ont pas besoin d'exercer un droit d'initiative. S'ils désirent une petite circonstance pour *tailler une bavette* ou se jeter à la face quelques mots injurieux, tout en faisant semblant de traiter des plus grands intérêts de la nation, ils n'ont qu'à attendre que le Chef suprême de l'Etat daigne, par pure forme, leur soumettre une proposition. Pour ceux qui sont doués, comme l'on dit, d'une langue bien pendue, ce sera l'occasion de mettre la chaleur de leurs vingt-cinq ou quarante ans en contact avec l'hébétement et les applaudissements intempestifs d'un auditoire composé, en majeure partie, de *grands enfants*, de *badauds* de vingt-cinq à quarante ans. Dès lors a-t-il quelque projet sur le tapis ? comme fait un simple particulier qui veut bien communiquer ses desseins à des amis et se conseiller auprès d'eux avant d'agir, le Chef de l'Etat assemble auteur de lui les plus dévoués de *ses* députés, qui sont toujours en majorité au Parlement, et les entretient du projet en question. Sans oser le plus court examen, n'y comprenant rien la plupart du temps, tous l'approuvent avec enthousiasme, inondant leur chef d'une avalanche de félicitations et de congratulations où la

plus large place est faite à tous les genres de flatteries et de bassesses.

Désormais, le projet a obtenu son plein succès. Il ne reste plus qu'à jouer la comédie parlementaire.

Alors, un beau matin, le Secrétaire d'Etat qui gère le Département dont relève l'affaire demande à faire une communication à la Chambre, de la part de son Excellence le Chef de l'Etat.

La séance ouverte, le Secrétaire d'Etat, à la suite d'un petit discours plein de patriotisme (?), expose le projet en question et prie le président de la Chambre d'ouvrir les débats.

Il ne faut pas croire qu'ici nos inviolables vont, après avoir écouté attentivement parler le ministre, entrer en lice avec l'organe de l'Exécutif. A quoi bon ! la majorité du Parlement ne sait-elle pas déjà ce dont il s'agit? D'ailleurs, des discussions ici seraient une perte de temps, car c'est par simple formalité que le chef de l'Etat consulte la Chambre dont il n'est nullement tenu de suivre les avis, contrairement au vœu de la Constitution. De plus, l'Exécutif soumet bien le projet au Parlement, mais que l'on sache qu'il le fait dans la mesure où il le juge convenable, c'est-à-dire qu'il y a un sous-entendu que nul, pour le moment, n'a besoin de savoir, sauf les rares clients du sérail.

Dans tous les cas, le chef de l'Etat ne soumet point ses agents au Parlement.

Voici, du reste, la marche suivie dans cette opérette que l'on veut bien appeler une discussion.

A la suite de l'exposé fait par le Secrétaire d'Etat, quelques députés sollicitent et obtiennent la parole. Les uns après les autres, ils se lèvent, débitent un petit speech préparé cinq ou six jours à l'avance, et le plus souvent retouché, au préalable, par un membre de l'Exécutif, speech admirablement fleurdelisé et où ces orateurs renouvellent, sans le dire, l'approbation qu'ils ont donnée quelques jours avant, mais avec grand renfort d'éloges.

En terminant, ils proposent à leurs collègues de donner leur adhésion pure et simple, ce que d'abord tous font, en applaudissant chaleureusement chaque discoureur.

En présence des manifestations sympathiques et unanimes qui

accueillent les dernières paroles de chaque leader, le président de l'assemblée ne croit pas nécessaire de faire distribuer des bulletins : le vote, pour être plus solennel, aura lieu par assis et par levé. Le président prie alors ceux qui sont pour le projet de se lever et ceux qui sont contre de rester assis. Il a à peine fermé la bouche que les membres de l'assemblée, comme un seul homme, se trouvent tous debout, raides devant leurs bureaux. Ceux qui sont de petite taille se dressent sur la pointe des pieds, d'autres cherchent un supplément de hauteur en faisant l'acrobate sur les barreaux d'une chaise, enfin chacun, selon ses moyens, cherche à montrer qu'il vote *pour* et qu'il n'est pas resté assis.

Le secrétaire de la chambre en prend note. Le président de l'assemblée félicite l'Exécutif de l'heureux succès obtenu par le projet. M. le secrétaire d'Etat l'en remercie, ainsi que tous les autres membres du Parlement. Là-dessus, il prend congé de MM. les députés et *acta fabula est.*

Et c'est ainsi que le pays assiste à un uniforme défilé de sessions remplies tout entières de simulacres de discussions ou de discussions oiseuses ; c'est ainsi même qu'on voit l'examen du budget qui, dans la vraie théorie parlementaire, devrait être à peu près le seul soin d'une Chambre de députés, remis de semaine en semaine, lorsque le budget lui-même n'est pas présenté un ou deux mois en retard : de telle sorte que, le plus souvent, un budget de cinq ou six millions, tout compris, n'est voté sommairement que dans les derniers quinze jours qui précèdent la clôture de la dernière session de l'année.

Une telle assemblée a-t-elle le droit de prétendre au nom de Parlement ? Selon les principes du régime parlementaire, non. Cette assemblée n'est qu'un Conseil. Comme dirait M. Paradol, elle fait partie intégrante d'un régime consultatif qui est, si l'on veut, une des variétés du gouvernement absolu, mais qui n'a rien de commun avec le gouvernement parlementaire, avec un Parlement.

Oui, c'est de cette façon que les députés du chef de l'Etat discutent les questions, quelques graves qu'elles soient, qui se rapportent aux intérêts de la collectivité.

Ces prétendus députés, sans que le sentiment de la nation entre seulement pour mémoire dans leurs votes, acclament, votent tout ce que la fantaisie et l'ambition d'un chef despote leur proposent, sans souci de ce que le pays peut penser aujourd'hui ou demain, sans s'inquiéter des conséquences présentes ou futures des choses.

Depuis des années, grâce à cette pratique électorale, Haïti ne possède qu'une pseudo-représentation nationale qui n'est en réalité qu'une représentation de la bassesse, de la servilité aux ordres d'un chef de faction.

Comment s'étonner que des hommes qui se font une haute et juste conception du suffrage universel disent que le peuple haïtien n'est pas encore mûr pour l'exercice des droits qui constituent la base de la politique moderne, lorsque certains de nos chefs d'Etat peuvent avoir assez de puissance pour s'arroger le pouvoir de peupler nos assemblées parlementaires d'hommes n'ayant pour toute notoriété que celle que leur donne l'audace avec laquelle ils se distinguent dans le bataillon si nombreux des prometteurs de l'impossible?

Ici, nous devons une mention spéciale à plusieurs de nos hommes politiques, à ces esprits, à ces cœurs d'élite qui, au milieu de ces orgies dont les intérêts les plus sacrés de la nation font les frais, savent tenir une conduite et avoir une attitude dignes d'un bon citoyen, d'un vrai patriote.

Certes, l'homme dont la liberté peut s'évanouir au souffle d'une mesure arbitraire n'est plus dans les mêmes conditions d'indépendance que celui qui sait avoir le droit, en ce qui concerne les intérêts de son pays, d'émettre librement ses opinions. Un député, fût-il nommé par le choix libre de ses concitoyens au lieu de l'être par la volonté d'un chef suprême, ne peut pas être en mesure de contribuer efficacement à la défense de ces intérêts sacrés, si au moment d'un discours, de la plus insignifiante motion ou d'un vote, il se sent assiégé par des arrière-pensées d'avertissement, de suspension, d'exclusion ou de persécution. Eh bien, c'est dans une telle situation que se trouvent toujours, au sein du Parlement haïtien, ceux qui savent la manière dont ils doi-

vent se conduire à l'égard de nos chefs d'Etat absolutistes. De là, la faiblesse de quelques-uns de ces hommes intègres, faiblesse qui les pousse à mieux aimer feindre l'indisposition, le malaise ou la maladie plutôt que de prendre part à ces séances, même à ces sessions qui n'ont pour tout cachet que le mensonge, la stupidité et la bassesse.

D'autres, au contraire, plus fermes, plus résolus, et plus à la hauteur de leur délicate mission, savent hardiment montrer le visage et oser rompre en visière. Alors, c'est la persécution qui agit, après que la corruption a tenté en vain de les submerger.

Quand je parle de ces choses-là, il me semble que je suis transporté en plein dans un de ces siècles de ténèbres dont l'histoire nous rapporte les actes hideux avec tout leur cortège de malheurs et de crimes ; il me semble que j'assiste à ces méfaits, par exemple, de la décadence des petites républiques grecques ou de la république romaine, ou mieux encore du moyen âge, avec cette différence que, au moyen âge, pour faire taire ceux qui osaient parler de discussion, et qu'on appelait les hérétiques, on avait recours principalement au feu, on les brûlait en pleine vie, ce qui dispensait de discuter, sans supprimer pour cela la discussion.

Nos chefs despostes, eux, sont impuissants à faire brûler des vivants, car le triomphe de l'humanité a étouffé ces stupidités-là ; les mœurs se sont adoucies. Mais, dès qu'un digne citoyen ose prononcer le mot « opposition » et dans son vrai sens, aussitôt il est dénoncé comme ennemi de la chose publique ; sans même examiner si ses idées sont conformes à la régularité, au bien de la nation ou si réellement elles leur sont subversives, ces chefs d'Etat se mettent à l'instant à conjurer contre lui toutes les forces sur lesquelles ils ont fondé leur absolutisme, ils mettent sur pied tous les puissants qui constituent ce qu'ils appellent leur gouvernement.

Nous n'avons pas besoin de citer ici des noms. L'histoire, nous le pensons, l'impartiale histoire, saura, dans ses pages flétrissantes, faire à ces dignes citoyens la place honorable qu'ils méritent.

Telle est donc la pratique gouvernementale de nos chefs des-

potes, chefs qui dominent dans toute notre histoire politique. Ils ne veulent qu'une chose, au point de vue des agents dont ils s'entourent : avoir à leur disposition des hommes ignorants, dociles, des brutes qu'ils puissent faire manœuvrer selon leur volonté. Aussi, la majeure partie de leurs subordonnés ne présente que ce caractère-là.

Encouragés par des exemples qui descendent de si haut, et se croyant affranchis pour toujours de toute réprobation de la part de l'opinion publique, les subalternes, à leur tour, ne font rien pour se défendre de s'engager dans la voie de leurs supérieurs, et tous, en descendant l'ordre hiérarchique. Gagnant de proche en proche, l'arbitraire finit par s'incorporer jusque dans les plus obscurs agents du chef. Mais, et cela ne peut être jamais évité, tout en tyrannisant dans l'ombre au profit de leurs cupidités personnelles, ils amassent, à leur insu, contre leur chef, des trésors de haine et préparent la force invincible d'une justice vengeresse.

Est-ce ainsi que l'on peut arriver à la pacification d'un peuple vif, intelligent, qui croit facilement à la vérité persécutée et qui, en somme, finit toujours par se ranger du côté des martyrs ? — Qui nourrirait une telle pensée ferait preuve d'une ignorance complète de la nature humaine et du but réel vers lequel tendent les sociétés humaines.

En résumé : Une centralisation absorbante à outrance, un pouvoir sans contrepoids au sommet, et des administrés sans garanties à la base, voilà le spectacle que présente notre organisation politique et sociale. Faute d'agrégations secondaires capables d'opposer des résistances solides et prolongées aux entraînements de l'Autorité, et qui soient comme autant de mailles à rompre avant d'atteindre au cœur de la nation, faute de cela, toute entreprise dirigée vers le salut commun sera toujours impossible, quand elle ne sera pas mortelle. Dans une semblable situation on peut en finir d'un coup.

Une révolution se fait entre deux soleils : celui qui se couche et celui qui se lève. Mais cette explication, que l'on peut, sous une autre forme, entendre dans la bouche de la presque géné-

ralité de nos concitoyens, est absolument insuffisante, et notre triste état social en requiert une autre plus étendue, plus générale. C'est à cette explication que nous aboutirons bientôt.

En attendant, qu'il soit bien entendu que : et notre pratique électorale, et l'idée que l'on s'est faite jusqu'ici, chez nous, du principe de l'Autorité doivent être impitoyablement rejetées, si nous voulons réaliser des progrès réels et marcher sûrement à la conquête de la civilisation. Cette pratique et cette idée, fausses toutes les deux, enlèvent toute sanction aux lois, toute force, toute légitimité à l'Autorité déléguée, même temporairement, absolument comme cette Autorité, à son tour, arrête tout progrès collectif, en bâillonnant la liberté de la parole et en garrottant la Souveraineté du peuple.

Pour clore sur ce point, disons que le monde ne vit et n'avance que par la diversité des opinions. Croire que l'arbitraire d'un homme, soutenu par la brutalité de quelques agents, fait plus pour le progrès que la volonté générale, libre et raisonnée de la société, c'est donner un démenti irrationnel à l'esprit moderne; c'est nier la démocratie ; c'est opposer une négation formelle à la civilisation et à l'humanité.

CHAPITRE VI

CONVICTION

Après avoir posé en principe que la misère est la cause première de nos luttes intestines, nous avons dit que nos masses populaires, sans moyens honnêtes d'existence, ne s'engagent dans les mouvements insurrectionnels qu'on leur propose qu'avec l'assurance d'avoir, après le triomphe, une part du partage des fonctions salariées par l'Etat. Nous allons essayer de le démontrer. Mais d'abord rappelons que, dans notre pays, la corruption est portée, par nos gouvernants, à la hauteur d'un principe de Droit public. Grâce à ce procédé, dans la vie politique et dans la vie sociale, du sommet à la base, la plupart ne demandent le pain de l'existence qu'aux largesses que nos gouvernants sèment à tort et à travers.

Désormais, il n'est point de bassesse qu'on ne commettra pour être l'objet d'une faveur de la part d'un chef qu'on élève aux nues, qu'on élève toujours jusqu'à vouloir le « placer dans le soleil. »

Dans les conversations comme dans les discours, ce ne sont que des mots pompeux, que des expressions d'un zèle voilant les plus honteux intérêts, sans aucun souffle de cette sincérité et de ce dévouement inflexibles qui sont l'apanage des grands cœurs, des hommes à conviction robuste et inébranlable.

Comment d'ailleurs s'étonner de ne pas rencontrer chez de tels courtisans cette sincérité et ce dévouement quand, en repassant leur vie, vous ne trouvez dans les plus ardents à aduler que des séides du pouvoir déchu qui se précipitent vers celui qui le remplace pour lui offrir cyniquement leurs petits services.

Un conférencier politique, je ne sais plus lequel, disait un jour :

Les déserteurs qui changent de drapeau avec la victoire se rencontrent dans tous les temps. Ils se multiplient avec l'abaissement des caractères. Il y en a qui inventent toutes sortes de sophismes pour prouver qu'ils sont honnêtes en changeant de parti avec la fortune : ce sont les plus méprisables.

Qui n'a pas entendu plus d'une fois ce partisan zélé de tous les pouvoirs qu'élève tour à tour le flot mobile des révolutions ? Son langage est vraiment merveilleux. « Peu m'importe, dit-il, avec un air d'indifférence, que le gouvernement se déplace et que la nation ait à sa tête d'autres hommes et d'autres principes. Je suis toujours le même ; je reste aujourd'hui ce que j'étais hier : c'est le pays que je servais sous le chef qui est tombé ; c'est encore le pays que je sers sous le chef qui vient d'être installé. »

Singulier patriotisme qui se joue de tous les sentiments généreux et n'a d'autre règle que l'intérêt personnel au milieu de toutes les révolutions qui affectent la fortune publique !

Jacques, que je viens de rencontrer, m'a dit en souriant : Vous aviez raison ; ce chef d'Etat ne méritait pas de gouverner ; il faut se réjouir de sa chute.

— Ainsi, Jacques, lui répondis-je, vous êtes rallié au nouveau chef.

— Complètement rallié.

— Il n'a pourtant rien de commun avec l'ancien, que vous avez servi, que vous avez même une fois défendu publiquement et avec énergie.

— Je le sais ; mais les événements m'ont ouvert les yeux, et j'aperçois aujourd'hui la vérité dont je veux suivre maintenant l'étendard.

Voici un autre transfuge qui se donne des airs de penseur et de philosophe. — Le pouvoir n'a pas su remplir son rôle, dit-il d'un ton solennel. Il n'a pas compris qu'après avoir gouverné si longtemps sans le peuple et contre le peuple, c'est pour lui maintenant et avec lui qu'il aurait dû gouverner. »

Et comme conclusion, ce conférencier disait :

C'est un effet presque inévitable, des révolutions, quand elles sont fréquentes, de rendre plus faciles ces émigrations malhonnêtes d'un camp dans un autre. La couleur du drapeau s'altère et s'efface : la défaite déplaît parce qu'elle ne rapporte rien ; on court se ranger du côté de la victoire qui a toujours quelque butin à offrir. Ne cherchez plus là des hommes combattant pour un principe et le défendant, au besoin, jusqu'à la mort. Vous n'avez

affaire qu'à des meurt-de-faim asservis à leurs appétits et à leur besoin de pain. »

Jamais je ne me suis trouvé en présence d'un portrait plus fidèle de la plupart de nos hommes de révolution.

Certes, une idée noble, avouable ne manque jamais, en politique surtout, de trouver pour assise ce roc inébranlable qu'on nomme la conviction. Cette loi de Dieu, dans chaque cœur, doit être écoutée avant tous les autres guides et tous les autres maitres. Elle est en nous une souveraine revêtue de pouvoirs et de droits bien plus importants que ceux d'aucun roi extérieur ; et celui-là seul est digne du nom d'homme, qui prend fermement, et avec maturité, l'engagement vis-à-vis de lui-même d'obéir à cette voix interne, à travers tous les dangers et jusqu'au péril de sa vie. C'est elle, la conviction, qui donne à l'être humain cette puissance de réaction naturelle contre tout despotisme extérieur. Lorsqu'une idée qui cherche à triompher a pour la soutenir cette force la plus puissante de toutes, la corruption aura beau tenter d'assouplir au despotisme, les moyens de l'imposer auront beau être énergiques, la réaction individuelle se fera jour pour réclamer les droits de la Liberté.

Non, le despotisme et la corruption ne trouveront jamais à s'exercer sur des hommes animés d'une conviction profonde. Mais en l'absence de toute conviction politique n'espérez jamais faire triompher une idée, pas même la Liberté.

C'est précisément cette conviction qui fait défaut chez la plupart de nos hommes de révolution ; et c'est aussi ce qui explique cette facilité merveilleuse et cette fureur sincère que presque tous mettent à changer de drapeau, risquant aujourd'hui leur vie soi-disant pour telle idée et mourant demain pour l'idée absolument contraire.

Le tout se résume en ceci : pas de moyens honnêtes de gagner sa vie.

Et c'est pour se constituer des instruments toujours prêts à promener la mort et les dévastations que nos gouvernants s'entourent de ces hommes, en les gorgeant de places et d'argent, au

lieu de favoriser, pour leur bien, le développement des moyens d'existence honorables.

Ce n'est pas leur affaire de s'inquiéter d'organiser ces masses dont ils ne savent se faire qu'une machine aveugle, moins encore d'en tirer un élément profitable à chacun et à la société. Ce qu'il leur faut, c'est le pouvoir pour en disposer comme ils en disposent, c'est-à-dire selon leur bon plaisir, n'y voyant qu'une source de corruption, de dilapidations, de favoritisme, et qu'un moyen de satisfaire des rancunes personnelles.

Quels que soient le libéralisme et l'honnêteté qu'ils affichent à leur début, ils finissent toujours par dédaigner l'arme des forts : la discussion raisonnée et l'amour du bien public, pour ne lutter désormais qu'avec l'arme des faibles : la corruption, à l'aide de laquelle ils s'allient le plus grand nombre, et la violence dont ils font usage contre tous ceux qui savent conserver leur dignité et leur fierté incorruptibles. Et c'est grâce à ces ressorts abominables qu'ils parviennent à se créer une sorte de popularité.

Toute popularité qui s'achète n'est plus une force ou plutôt n'est qu'une force dont la résistance ne tient qu'à une chose éphémère : l'argent. Avec un tel levier, les amis ne sont que des esclaves qui se transforment tôt ou tard en bourreaux.

Comme la mer, la faveur populaire a ses flux et ses reflux ; elle est, comme elle, féconde en naufrages.

Tout le monde connaît ce mot de Mirabeau d'abord l'idole, ensuite la victime de la multitude : « Je savais bien qu'il n'y a qu'un pas du Capitole à la roche Tarpéienne ». Cette pensée de l'éminent tribun me rappelle une parole de Cromwell. Toujours accueilli par de chaudes acclamations, le Protecteur entendit un jour un de ses adulateurs lui dire : « Quel concours de peuple pour saluer Votre Altesse ! » L'illustre homme d'Etat, loin d'en être énivré, répondit froidement et spirituellement : « Il y en aurait bien plus encore, si l'on me menait pendre ! »

En effet, après avoir vu cette multitude donner à l'un et l'autre, à Mirabeau et à Cromwell, la sépulture des héros, on l'a regardée, dans sa fureur sauvage, jetant leurs os dans la fosse in-

fecte des criminels, et vouant leur mémoire à la plus noire exécration ! Et cette mémoire serait à jamais exécrée, si, heureusement, il n'existait pas une postérité qui sait penser avec calme, réfléchir, fouiller le passé et faire à chacun la place qu'il mérite dans l'histoire.

Jusqu'à ce jour, c'est un pareil sort qu'ont eu presque tous les chefs d'Etat haïtiens, grâce à cette politique dont toute la science consiste à user de violence contre les uns, à suborner et à corrompre les autres, enfin à tyranniser tous.

Triomphants aujourd'hui, méconnus, insultés demain par ceux mêmes qui les avait portés en triomphe, voilà, en deux mots, l'histoire de tous nos demi-dieux, de tous nos hommes politiques parvenus au fauteuil présidentiel par l'enthousiasme de nos meurt-de-faim, enthousiasme qui s'use d'autant plus vite qu'il est plus ardent, plus passionné et plus difficile à satisfaire.

On ne peut le nier, ce peuple ausi enfant que facile à abuser est peut-être aussi, de tous les peuples, le plus difficile à contenir. Semblable à ceux que poursuit le sort et que les destins paraissent s'acharner à trahir, il est, un moment, confiant à l'excès et, peu après, plein d'ombrage. Jouet dangereux dans les mains des imprudents qui se vantent de savoir le dompter, il les brise bientôt, engloutissant leur aveugle ambition dans l'effondrement de son espoir et sous la rage que la misère lui met dans le corps, reculant, au lieu d'avancer, sacrifiant, sans le savoir, l'avenir aux stériles extravagances du moment.

Telle sera longtemps encore la destinée de nos chefs d'Etat. Grandis comme des chênes qui ont survécu à quelques jours d'orage, ils sont balayés bientôt par la fureur du premier ouragan. Le torrent qui les apporte est le même qui les emporte, mais le plus souvent enrichis, engraissés de la sueur de ce peuple qu'ils doivent sauver, qu'ils trompent impudemment et qui ne les abandonne pourtant que pour en prendre d'autres parfois pires que ceux qu'il chasse.

Nous allons maintenant essayer de montrer comment naissent les conspirations et de quelle façon, à leur suite, éclatent les guerres civiles en Haïti.

CHAPITRE V

GUERRE CIVILE

I

Répartition des fonctions publiques.

Pour expliquer comment naissent les conspirations et de quelle manière, à leur suite, éclatent les guerres civiles qui, depuis près de cent ans, déchirent et ruinent la nation haïtienne, reportons nos regards vers nos meurt-de-faim, suivons-les dans ces fougueux assauts qu'ils livrent aux fonctions salariées par l'Etat.

N'oublions pas que toute la politique des chefs des factions d'Haïti consiste à prendre, à main armée, possession du Pouvoir, à prononcer la déchéance du chef qui gouvernait, à se livrer ensuite, entre eux, à une lutte acharnée où la victoire reste soit au plus fort soit au plus fécond en ruses et en moyens de corruption, enfin à procéder à la répartition des emplois publics [1].

En effet, une fois installé sur le fauteuil présidentiel, la première et la seule chose à laquelle pense le vainqueur est la distribution de ces emplois entre ceux qui, par la plume ou par

[1] « En 1870, (après qu'ils eurent fusillé le président Salnave) on se « souvient que la dispute fut grande sur le point de savoir de Nissage « Saget ou de Domingue lequel avait un plus grand titre révolutionnaire.
« De là l'entente établie après de vives scènes qui faillirent culbuter « de nouveau la République.
« Nissage Saget passera le premier.
« Michel Domingue après.
« Nord Alexis viendra le troisième. »
De la capacité présidentielle, etc. (A. Thoby).
Le lecteur se souvient, sans doute, du mot de Nissage, que j'ai rappelé, en parlant des fonctions publiques. Voy. page 214.

la carabine, l'on aidé à bouleverser le pays et lui ont servi de marchepied pour escalader le Pouvoir.

Un sujet de tableau pour nos peintres.

Une insurrection vient de triompher. A la suite des élections législatives, élections libres dont nous avons vu le fonctionnement, et après un simulacre d'élection présidentielle, le chef de l'Etat s'est installé au Palais national. Ses secrétaires d'Etat, depuis longtemps choisis, ont reçu chacun le portefeuille promis, lors de la conspiration. Arrive le tour des fonctionnaires de l'ordre inférieur.

Alors, tous ceux qui avaient, effectivement ou non, lancé quelques balles aux rares partisans restés fidèles au chef déchu, criblé de boulets et saccagé quelques édifices publics et quelques maisons privées,tous se pressent autour du concurrent vainqueur et de ses ministres. Ils sont à leurs pieds, sur leurs dos, sur leur tête, sur leurs épaules, entre leurs jambes ; ils sont partout où ils vont.

Ce ne sont pas des gens à se laisser oublier.

Le jour n'a pas complètement succédé à la nuit qu'ils se présentent en foule pour demander des récompenses, des places, de l'avancement. Tout le long de la semaine, c'est une queue interminable aux portes des bureaux de l'administration.

Les dimanches, examinez-les, à l'heure de l'audience. Les portes du Palais national viennent de s'ouvrir à deux battants. On se précipite pêle-mêle dans la salle d'audience. Sur tous les points, on se presse, on se pousse, on se bat pour conquérir la position où l'on sera le mieux placé pour être vu par Son Excellence, car à ce moment ses regards n'embrassent qu'un cercle assez restreint ; et puis, après deux longues heures passées au champ de Mars, sous les rayons d'un soleil de plomb, on a les yeux troubles, ce qui empêche le chef de l'Etat de voir et de reconnaître ceux qui sont trop éloignés de l'estrade présidentielle. Bientôt la musique du Palais, par un salut consacré, annonce l'arrivée du Président. Tout le monde se lève. Le silence se fait sur toute la ligne et les oreilles sont attentives. L'audience est commencée.

Par audience, il ne faut pas entendre ici l'admission, auprès du *Premier Magistrat de la République*, des citoyens qui peuvent avoir à l'entretenir sur leur rapport personnel avec l'Etat ou sur des questions intéressant l'ordre public. Voici en quoi consiste cette audience.

Le chef de l'Etat fait ou débite un beau discours dans lequel il renouvelle ses remerciements chaleureux à tous ceux qui ont contribué à l'établissement du nouvel ordre de choses. Il fait connaître, par une réponse verbale et collective, qu'il a reçu les lettres par lesquelles chacun a exposé ses souffrances et les injustices dont il avait été l'objet de la part du gouvernement déchu. Il exhorte tout le monde à l'abnégation, dont il promet de donner lui-même l'exemple, à la paix qu'il jure, sur les mânes des héros de l'indépendance d'Haïti et sur son épée glorieuse, de maintenir à n'importe quel prix, même au péril de sa vie. Et, pour se ménager cette force puissante par laquelle seule il parviendra à remplir dignement sa haute mission, il prie tous de prendre patience, en attendant qu'il soit fait dans l'Administration les réformes nécessaires, urgentes, ce qui signifie pour chacun et pour tous que chaque révolutionnaire doit attendre qu'on lui procure la fonction qu'il ambitionne.

Aussitôt, la salle retentit sous les accords de la musique et sous les tonnerres d'applaudissements accompagnés de « Vive le Président d'Haïti ! Vive le Père de la Patrie ! » Puis l'audience est levée. La foule s'écoule. Heureux ceux qui ont eu l'honneur de recevoir une bonne poignée de main de Son Excellence.

Dès le lendemain, la queue recommence aux portes des bureaux publics et dure toute la semaine, se renouvelant chaque matin, jusqu'à l'arrivée du dimanche suivant où l'on se réunit encore dans la salle d'audience, pour procéder à une nouvelle édition de cette même scène, laquelle se répète, tant que chaque bureau n'est pas pourvu de son nouveau personnel.

Le mouvement réformateur lancé, nulle puissance ne peut plus l'arrêter. Il s'arrêtera de lui-même, lorsque chacun aura reçu sa pitance.

« Mais — comme dirait Carlier — les aspirants sont nom-
« breux ; les emplois ne sont plus en rapport avec les sollici-
« teurs [1] ; ils sont disputés pied à pied, c'est alors que s'accrois-
« sent les luttes d'influence, et que commence l'anxiété du Pré-
« sident, pour satisfaire un postulant sans blesser l'autre. De là
« l'extrême difficulté de répondre à toutes les demandes, à cause
« des rivalités de compétition. »

Cette question du nombre des fonctions publiques mérite d'être exposée d'un façon claire et un peu détaillée. Aussi, lui avons-nous consacré un paragraphe spécial qui est le suivant.

II.

Insuffisance de ces fonctions.

Enfin, tous les bureaux sont remplis. Le vase déborde. Pas moyen d'y ajouter une gouttelette.

Que faire alors ?

On crée des employés adjoints, des postes nouveaux, des sinécures, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. En vertu du principe de la division du travail, on veut, dit-on, alléger la besogne de chaque fonctionnaire ; mais ce n'est plus une division, c'est un émiettement, une pulvérisation du service public.

Ce qu'il faut surtout remarquer ici, c'est que telle branche de l'administration, qui fonctionne mal à cause de l'insuffisance du nombre des fonctionnaires, reste toujours dans cet état, malgré les observations faites au pouvoir central par le chef de cette branche administrative, tandis que tel autre branche où il n'y a presque rien à faire est encombrée d'employés qui paralysent le service au lieu de le faire aller avec plus de promptitude.

Tout cela ne prouve qu'une chose, c'est qu'on place les gens là où ils pourront faire le plus d'argent possible et avec le moins d'efforts possible.

[1] Chez nous, il faut dire : avec le nombre des ayants-droit.

Dans un pays quelconque, le nombre d'individus pouvant être appelés à participer personnellement aux affaires publiques est toujours excessivement restreint, mis en regard même de la moitié du nombre total des habitants de ce pays.

Haïti compte 960,000 âmes.

Au moment des réformes bureaucratiques, on a au moins le quart de ce nombre à caser, c'est-à-dire 240,000 individus

Or n'y en eût-il que 100.000, l'Etat, dans notre pays et dans toute l'étendue de la République, ne dispose pas d'un pareil nombre de fonctions publiques salariées. De là, cette pulvérisation du service dont nous parlons.

Cependant, si grande que soit cette pulvérisation,leur système de réformer doit toujours nécessairement conduire nos chefs révolutionnaires dans l'impossibilité absolue de donner satisfaction à tous ceux qui ont accompli, pendant la révolution, une part de massacres et de ruines.

Effectivement, dans ce classement des personnes, il arrive fatalement un moment où nos réformateurs politiques se trouvent avoir à trancher un vrai nœud gordien. Ce moment est celui où nos révolutionnaires sont, non plus à l'assaut des remparts qui leur vomissent, par milliers, des balles et autres projectiles, mais celui où ils sont au pied de l'inexpugnable citadelle des fonctions salariées par l'Etat.

C'est un véritable tonneau des Danaïdes que ne réussirait pas à remplir le plus formidable déluge de fonctions publiques.

En ce qui concerne les pauvres citoyens des masses, rien que cette énormité aurait dû suffire depuis longtemps à leur dessiller les yeux et à leur faire juger irrévocablement ce système par lequel on prétend pouvoir mettre un terme à leurs souffrances matérielles. Pour ne pas voir que cette course folle après les emplois est une chimère et prendre la résolution ferme de la repousser, il faut que ces citoyens soient vraiment plongés et profondément plongés dans ce désespoir et dans cette misère qui rendent fou et aveugle. S'ils jouissaient de toute leur raison et de tout leur bon sens, grâce à des occupations honnêtes et rémunératri-

ces, ils chasseraient asurément, avec horreur, ce spectre qui vient sans cesse les obséder et tourneraient le dos à ces mots vides, à ces phrases redondantes qu'on leur débite quand on veut les armer contre la paix publique, pour qu'ils se suicident, tout en leur assurant avec aplomb qu'on les mène à la conquête du secret de leur émancipation et de leur bonheur

Ainsi, lorsque nos politiciens, par un tel moyen, arrivent au Pouvoir, il ne peuvent jamais tenir toutes leurs promesses et sont obligés de faire faillite à une partie de leurs engagements envers leurs concitoyens. D'où il résulte une situation morale des plus singulières et que nous ne passerons pas sous silence, à cause de son influence sur la propagation de la vérité dans notre société que l'on dit être une société démocratique.

Cette situation morale est celle-ci que nos politiciens ne font que tromper plus ou moins sciemment le peuple. C'est là une situation regrettable, mais qui s'impose, comme expédient, à quiconque ambitionne le Pouvoir, celui-là fût-il, dans la vie privée, l'homme le plus honnête qui soit.

Insensé et ignorant celui qui veut voir dans cette ignoble procédé de la science politique.

Rien donc ne manque à l'intelligence logique de nos hommes d'Etat et à l'efficacité de leur système.

D'ailleurs, qu'importe ! pourvu qu'ils proclament, et surtout qu'ils prouvent, hélas ! trop rigoureusement, qu'ils ne veulent et ne cherchent que le bien du peuple !

Oui, c'est à cette fourberie qu'en arrivent immédiatement nos chefs de faction, nos prétendus réformateurs sociaux, nos ardents révolutionnaires.

Quelles sont les conséquences de ce système ?

III.

Mécontentement des non casés et ambition des employés.

Ainsi que le lecteur vient de le constater, grande est la disproportion qui règne entre le nombre des individus que la révolution a mis en jeu et le nombre des charges lucratives dont nos gouvernants peuvent diposer et que les révolutionnaires ont en perspective.

Qu'advient-il alors ? — Il advient tout simplement que les vanités et les espérances déçues, irritées, ou accusent la Révolution de ce dont elle est tout à fait innocente, ou soutiennent, et avec juste raison, suivant son point de vue, que cette Révolution est lâchement trahie, qu'elle n'a été qu'une *poudre de perlimpinpin*.

C'est le langage que tiennent les non casés.

Cependant, ils ne sont pas seuls à murmurer. Il y a aussi toute la bande de ceux que, vaille que vaille, on est parvenu à pourvoir de places.

Que désirent encore ceux-là ?

Beaucoup d'entre eux ont accepté les postes qu'ils occupent, non pas comme une conquête laborieuse et définitive, mais comme un marchepied pour parvenir à un poste plus élevé. Engourdis, paralysés par la faim, la misère, car ils sont rarement payés, ayant souvent chacun une nombreuse famille sur les bras et toujours des appétits matériels insatiables, la plupart ne peuvent pas se contenter de ce qu'ils ont, même ceux qui cumulent parfois jusqu'à trois fonctions salariées.

D'ailleurs, ayant constamment sous leurs yeux l'étalage du faste de ceux qui occupent les hautes fonctions, puis le gaspillage qu'ils font de la fortune publique, pour satisfaire impunément qui son égoïsme, qui son penchant à la débauche, ayant tout cela sous leurs yeux, comment les subalternes ne seraient-ils pas arrivés promptement à concevoir l'idée que — n'étant ni plus incapables, ni plus indignes que leurs supérieurs hiérarchiques —

ils ont bien le droit, *même pour devoir* d'aspirer à les remplacer? Pourquoi, en outre, reculeraient-ils devant la pensée de faire usage de toute sorte de petits moyens pour parvenir à supplanter leurs supérieurs? N'est-ce pas par l'intrigue, même par la violence que ceux-ci se sont élevés à ces hautes fonctions? — Il faut que ces subalternes, les plus prétentieux ou les plus avides, après avoir joué un rôle inférieur, songent donc à vouloir prendre, à leur tour, les premiers rôles. De sorte que le chef de l'Etat, en appelant quelqu'un à occuper une charge, croit se créer un ami, tandis qu'il se prépare peut-être un ennemi redoutable.

Quant à ceux-ci, on peut leur dire : tant pis pour vous si vous ne vous accommodez pas de ce que vous avez. Mais tout autre est le cas des non casés.

Tout ce qu'il est humainement possible de faire pour eux, c'est de leur donner de temps à autre un petit marché de fournitures, quelques petits travaux publics à effectuer, afin qu'ils puissent *vivoter*, en attendant qu'il y ait des places vacantes, le plus souvent par suite de décès, ce qui permettra de les glisser chacun dans un trou : ce sont des *bouche-trou*.

En attendant que ces décès arrivent, que de haines, quelle jalousie féroce fermentent dans la poitrine de ceux qui sont obligés d'attendre contre ceux qui ont eu la chance de parvenir plus vite qu'eux! C'est ici alors, entre autres bassesses, que s'étale dans toute sa hideur cette affaire de la délation dont nous avons déjà parlé.

En effet, la délation est fille des révolutions. Faites une révolution, aussitôt apparaît, comme des grenouilles à la suite de quelques heures d'orage, une foule de dénonciateurs. Les délateurs vous semblent-ils en petit nombre? faites une nouvelle révolution. Avec elle, ce nombre grandira.

Ainsi, avec leur système, nos chefs révolutionnaires finissent toujours par avoir sur le dos, d'une part, des aspirants à des fonctions plus élevées que celles occupées déjà, d'autres part, des non pourvus d'emplois qui attendent en murmurant.

Que doit-il en résulter? — Nous allons le savoir.

IV.

Conspiration.

Dans l'état d'opposition, d'hostilité flagrante et d'incohérence politique que crée, que développe ce système, il ne faut pas se faire des illusions : aucun homme d'Etat, prince ou président, fût-il un *génie extraordinaire*, un prodige d'habileté tombé du ciel, ne maintiendrait longtemps la paix sociale. L'équilibre qu'il parviendrait à établir de la façon la plus miraculeuse ne tarderait pas à être rompu ; et une fois rompu, il se verrait bientôt menacé, attaqué. Tel est le cas de tous nos chefs révolutionnaires.

Dans leur course fiévreuse vers les places et l'argent, toujours pour parvenir à vaincre la misère, ces hommes sans places sont prêts à accepter toutes les propositions, d'où qu'elles viennent. Ils attendent des vacances ; mais ces vacances n'arrivent pas. Alors leur mécontentement se change en haine contre le gouvernement. Maudissant le présent, impatients du lendemain, ils espèrent qu'une situation nouvelle leur soit faite par leur destinée.... que dis-je, leur destinée ? par une nouvelle révolution, ne pouvant se ménager cette situation, se la préparer par leurs efforts, quelque bonne que soit la volonté dont ils sont animés, puisque le triste état économique du pays ne leur permet aucun mouvement louable qui puisse — pendant qu'ils guettent les coups de faux de la mort — leur donner le pain quotidien.

Désormais, c'est comme ils le pourront qu'ils parviendront à leurs fins, c'est-à-dire en bouleversant de nouveau la société.

Quant aux employés qui végètent dans les bureaux, ce sont autant de mécontents secrètement disposés, eux aussi, à se donner à l'homme influent qui leur fera des propositions et dont ils espèreront obtenir ce qu'ils appellent une meilleure, une plus équitable répartition de la justice, pour mieux dire, un poste plus élevé.

Voilà maintenant tout le monde mécontent, indigné, menaçant, prêt à courir sus aux dispensateurs des fonctions et au chef de l'Etat en tête.

Pendant toutes ces intrigailleries, les partisans du chef déchu, ceux qui n'ont pas tourné casaque et qui, sur le sol étranger, se trouvent à l'abri des vexations et des coups du Pouvoir, traqués par les privations de toute sorte, conspirent, se donnent un nouveau chef et se disposent à aller opérer un débarquement, à aller prendre leur revanche.

Bientôt, des pourparlers s'engagent entre eux et les anciens amis du chef actuel, les mécontents du jour. Une entente intervient. Dès lors, la conspiration devient générale, car elle se poursuit tant dans le pays qu'à l'étranger.

Quelle attitude prend le Président de la République ?

V

Préparatifs de guerre.

Bientôt le chef de l'Etat, par sa police secrète, est instruit de ce qui se passe. Alors, remaniement dans le personnel administratif, et à commencer par le ministère, car tels ministres, grâce à leurs largesses, sont devenus chacun chef d'une petite faction qui veut le faire arriver à la présidence de la République.

Résultat : haine plus intense contre le Président ; de part et d'autre, préparatifs d'une nouvelle guerre civile qui se font avec un acharnement incroyable. Indigné, surtout contre ceux sur lesquels il croyait pouvoir compter, puisqu'il les avait casés, le chef de l'Etat, de l'homme le plus doux, le plus affable, de *père de la Patrie*, devient la personnification du despotisme.

S'il lui reste assez de puissance pour se forger un organisme approprié à la nouvelle situation, il parvient à se maintenir un certain temps, et on a quelque souffle, sans avoir l'esprit tranquille, le cœur à la joie ; ce qui n'arrête pas non plus les préparatifs de guerre et ne tempère pas la rigueur du despotisme.

En présence d'un tel état de choses, plus de repos. Son Excellence ne voit plus dans chacun qu'un conspirateur qu'il faut garder à vue. Sa confiance se retire même de ceux qui encombrent encore son palais pour lui prêter main-forte, voire de son plus

proche. A ses yeux, tous sont autant de *Samsons* paralysés, grâce à l'or répandu en abondance, et dont le retour de la force sera la ruine de l'édifice.

Plus de confiance, donc plus de bien. Les meilleurs projets, les meilleurs conseils ne sont que d'infâmes pièges dont il faut se garer.

Après avoir exploité, tour à tour, la crédulité des modérés, l'enthousiasme de ses prosélytes, la terreur de ses ennemis ; après avoir fait usage de chants, de musique, de concerts, de danses, de bals, de très humbles salutations accompagnées de chaudes poignées de main, de discours chaleureux, de remerciements, de promesses solennelles, de serments de toute sorte ; après avoir pris, sur tous les tons, des airs de désintéressement, exprimé ses plus hauts sentiments patriotiques, après tout cela c'est une méfiance sans borne, c'est une surveillance de la dernière activité, c'est un soupçon à nul autre pareil, ce sont des persécutions, des perquisitions, des arrestations, des emprisonnements, des conseils de guerre permanents, en un mot c'est la tyrannie dans toute son horreur.

A force d'implacables et d'outrageantes rigueurs au-dedans ; à force de honteuses dilapidations et de crimes, ce chef d'État finit par lasser et dégoûter toutes les âmes généreuses ; par anéantir tous les nobles élans du cœur. Fierté, courage, loyauté, dignité civique, il attaque tout, dénature tout, empoisonne tout. Ce chef, tout à l'heure modèle, ce chef par excellence, au dire de tous ses partisans, sentant néanmoins sa fin approcher, met alors sur pied la police avec ses émeutes et ses assommades à grand renfort de coups de coco macaque, les troupes armées jusqu'aux dents de leurs manchettes, de leurs fusils, et trainant leurs canons et leurs mitrailleuses. La République est déclarée en état de siège ; et l'armée attend l'ennemi de pied ferme.

Avant d'aller plus loin, faisons un dénombrement de cette armée.

VI

Les deux armées.

Dans son *Histoire des Antilles*, et dans le chapitre consacré à l'armée haïtienne, Elias Regnault disait ceci, en 1849 :

« Au premier aspect, Haïti semble être un Etat entièrement « militaire. Partout retentit le bruit des fifres et des tambours, « partout se voit des uniformes de toutes armes et de toutes cou- « leurs. Toutes les fonctions semblent réservées aux militaires ; « le président est un général toujours en uniforme ; son palais « est hérissé de baïonnettes, et lorsqu'il traverse les rues, il mar- « che entre deux pelotons de cavalerie, et au milieu d'un nom- « breux état-major. Les chefs d'arrondissement, qui représentent « nos préfets, sont exclusivement des généraux. Les fonctionnai- « res municipaux sont des colonels ou des chefs de bataillon, et « toute la hiérarchie administrative est envahie par des militai- « res. Le grand juge, ministre de la justice, est un général de di- « vision, et le directeur du lycée national est un capitaine en ac- « tivité de service.

« Il semblerait donc que Haïti devrait être un camp bien gardé, « et présenter une armée bien tenue et bien disciplinée ».

Tel est, en effet, l'aspect que présentait notre pays, au début de notre Indépendance. Le passage cité ici se rapporte à la période de vingt-cinq ans qui embrasse le gouvernement du président Boyer. Depuis la chute de ce chef d'Etat jusqu'à nos jours, Haïti n'a pas bougé sous ce rapport, sauf en ce qui concerne le directeur du lycée qui n'est plus un capitaine en activité, mais le plus souvent un général en non activité.

Il fut même un temps où l'on eût pu se faire considérer comme atteint d'aliénation mentale, en aspirant à la première magistrature de l'Etat, si l'on n'avait pas encore eu l'honneur de conduire l'armée haïtienne sur ces champs de bataille où nos généraux de guerre civile reculent chaque jour les bornes de la tactique et de la stratégie.

Ainsi, au moment de la lutte présidentielle de 1847, « les sé-

« nateurs d'alors — nous dit M. Thoby — savaient bien que la « question présidentielle en Haïti ne saurait être envisagée au « seul point de vue de la capacité, et qu'au surplus il faudrait « pouvoir s'entendre sur ce qui constitue la capacité présiden- « tielle. Le général Souffrant avait sur le général Paul l'avantage « du prestige et du talent militaire: il était, dit Ardouin, l'un des « plus braves officiers de l'armée. Aide de camp de Bonnet en « 1808 et de Boyer en 1812, il s'était distingué sur plus d'un « champ de bataille..... Or, en 1847, le militarisme haïtien n'é- « tait pas tombé dans le discrédit où nous le voyons aujourd'hui, « et peut-être avait-il acquis un certain regain d'influence poli- « tique et de faveur populaire par la réaction contre les principes « de la révolution de 1843. Le général Souffrant était donc, plus « que le général Paul, la personnification de cette idée tout à « fait haïtienne que la présidence de la République est le patri- « moine du militaire ».

Ainsi, en 1847, il fallait, pour ambitionner le fauteuil présidentiel, avoir déjà fait preuve de bravoure sur le terrain de la guerre civile. Dans ce cas, le quart au moins de l'armée, et en tête le simple soldat, pouvait rêver la présidence de la République, car quand l'Haïtien combat vraiment, plus pour sa banane que pour son chef, il n'y en a pas comme lui à se griser de poudre, d'émulation, une fois sur le champ de bataille. Et, tout bien considérée, ce simple soldat aurait, plus que son général, le *droit* d'être le chef de l'Etat, après la victoire, puisque le plus souvent c'est après la bataille qu'il va au quartier général annoncer à son général la victoire que ce dernier a remportée, sans même avoir entendu le sifflement d'une balle ennemie. Alors que signifie cette bravoure ? — Nous le saurons plus tard. En attendant, disons cette vérité qu'aujourd'hui, en Haïti, le chef de l'Etat — suprême général et général suprême de nos généraux, quoique n'ayant aucun talent militaire — en est à regarder l'armée de terre et celle de mer comme les deux yeux de sa tête ; et, ainsi qu'on le verra, la raison est de son côté.

Certes, quand on se livre à un examen des diverses institutions de notre pays, on ne tarde pas à remarquer que celle qu ioccupe

la plus large part de la sollicitude de nos chefs d'Etat est l'institution de l'armée. Font-ils un discours politique ? parlent-ils de réformes générales, d'emprunt ? s'agit-il de commandes à faire à l'étranger ? — Leur première pensée se porte sur l'armée.

Pour avoir une preuve de ce que nous disons, on n'a qu'à jeter un coup d'œil sur chaque budget de la République, où l'on constatera que de nos cinq départements ministériels, le plus richement doté est le département de la guerre et de la marine dont les dépenses montent à, par exemple, 1.113.490 piastres, tandis que, pour la même année, celles de l'agriculture s'élèvent à 264.662 piastres, tandis qu'aussi l'on n'accorde aux travaux publics qu'une somme de 9.600 piastres. Et il en est ainsi de tous les budgets annuels.

Il est donc avéré que, par l'ordre de nos chefs d'Etat et sans tenir compte des allocations supplémentaires et extraordinaires, la plus grande portion des revenus de la République est dévolue à l'armée ; et il le faut, car son effectif peut varier, même dans l'intervalle de deux exercices budgétaires.

Oui, nos chefs d'Etat ne considèrent l'avenir d'Haïti que dans l'état militaire ; leur philosophie politique ne s'applique qu'à établir : *République militaire*. Il semble que dans leur pensée, lorsque l'institution militaire aura pris définitivement la place de nos institutions civiles, le *summum* des améliorations sociales sera réalisé et le bonheur de nos populations parfait.

Dans ces conditions, même l'agriculture — dont la pratique régulière, scientifique, à n'en pas douter, amènerait, de façon absolument certaine, la prospérité dans notre pays — est reléguée dans le domaine des faits dont on ne doit s'occuper qu'ultérieurement. Elle parait absolument étrangère à nos chefs d'Etat, cette idée que non-seulement tout cet argent mis à la disposition de l'armée est autant de ravi aux améliorations de tout genre, mais encore que, par la présence de tant d'hommes sous les drapeaux, les champs se trouvent privés d'une coopération immense. Enfin, par l'armée, nos campagnes s'appauvrissent et le Trésor s'épuise.

Pour ce qui regarde les évaluations budgétaires, la remarque

que nous faisons relativement à Haïti peut se faire en ce qui concerne tous les pays d'Europe.

Dans ces pays, depuis quelques années surtout, le budget de la guerre et celui de la marine se sont élevés à des sommes vraiment vertigineuses ; et les journaux s'en plaignent avec d'autant plus de raison, disent-ils, que toutes ces sommes sont destinées à des dépenses improductives, malgré les avantages, inappréciables en argent, que l'on peut en tirer un jour, peut-être.

Effectivement, le ressentiment, l'hostilité, les convoitises que les conquêtes du passé ont laissés dans les cœurs, tiennent en ce moment les peuples du vieux continent dans de perpétuelles alarmes; les appareils de guerre se multiplient, le nombre des corps d'armée sous les armes s'accroît; l'esprit d'invention semble ne concentrer toute son énergie et tous ses moyens qu'à créer, dans chaque pays, des instruments de plus en plus puissants pour anéantir les richesses et la force productive de ses voisins, pour pouvoir faire face à toute éventualité. C'est le système de la nation armée en temps de paix, la mise en pratique du vieil adage : *Si vis pacem para bellum.* Enfin, dans tous ces Etats, les départements de la guerre et de la marine sont devenus de véritables parasites pour les autres départements ministériels, tout en enlevant à toutes les branches de l'activité économique la plus large part qu'ils peuvent. Telle est la principale, la plus sérieuse occupation de cette Europe qui s'énorgueillit de ses lumières, de ses arts, de ses mœurs, de sa civilisation. Tout bien pesé, la chose se conçoit pour ces pays.

La Nation haïtienne a-t-elle, elle aussi, quelque ennemi à ses portes ? A-t-elle lieu de redouter quelque invasion étrangère ? — Pour le moment, non. Et la République dominicaine ? — Les Dominicains ? — Bah ! ils ont plus lieu de nous craindre que nous de concevoir quelque crainte à leur égard. Cependant, ils n'arment point contre nous.

Non, pour le moment, nous n'avons à appréhender aucune attaque de la part d'une Puissance étrangère quelconque; et si les discours et les écrits avaient une vertu égale à celle de l'action,

depuis longtemps déjà nous n'aurions plus eu de soldats même pour la sécurité de nos campagnes.

Puisqu'il en est ainsi, cette armée ne devrait pas être à charge au Trésor d'Haïti. Pourtant, nos chefs d'Etat pensent toujours qu'elle doit être aussi nombreuse que possible, attendu qu'elle est la première nécessité de la nation.

Quel est donc le motif de cette nécessité ?

Lorsqu'un gouvernement, avec un zèle soutenu, accorde sa sollicitude au bien-être des troupes, en cherchant constamment des moyens, par exemple, pour augmenter leur solde, en dépit de la lutte énergique que les classes laborieuses soutiennent contre les impôts et la misère, dites-vous que ce gouvernement creuse une mine sous les institutions civiles, mine destinée à faire sauter ces institutions.

« Aie bien soin des soldats et moque-toi du reste,» disait Septime Sévère à son successeur.

Eh bien, tel est, il est vrai indirectement, le conseil que tous nos chefs d'Etat se sont successivement donné.

En vérité, si l'on ne veut chercher l'explication des choses de notre pays que superficiellement, ou si l'on n'a aucune idée de la science politique, fille de l'histoire, on se surprendra à dire que c'est une absence totale de rationalisme, ou que c'est tout au moins un rationalisme étroit qui porte nos chefs d'Etat à ne pas sortir de l'engouement dont le militarisme est l'objet de leur part, malgré surtout l'insignifiance des services qu'il leur a toujours rendus.

Arrivons au fait.

Pour expliquer les progrès, la permanence du militarisme en Haïti, reportons-nous au chapitre III du Livre second, ou, pour plus de clarté, relisons cette page où M. de Molinari a exprimé une vérité, cette page où il dit, avec la légère modification que j'y ai apportée. « A dater de ce moment (la chute de Boyer) « cette industrie (des conspirations) ne chôma plus ; à peine un « gouvernement est-il installé que les hommes du métier com-

« mencent à travailler à le renverser et ils y réussissent généra-
« lement au bout de deux ou trois ans. »

Une telle situation est l'anarchie à l'état endémique: c'est un de ces cas qui excusent bien des tyrans et qui justifient bien des coups d'Etat, dit M. Tayac, dans ses *Principes de politique positive*.

« Partout — dit aussi Fourrier — où les agitateurs ont des
« chances de succès, l'Autorité est réduite à leur opposer le des-
« potisme pour sa propre sûreté. »

Il n'y a pas d'exception, à cet égard, dans l'histoire.

Oui, toujours le désordre des factions fait désirer, préférer, réclamer la dictature qui, au moindre signal de danger, se change en despotisme. Voilà pourquoi le monde a enfanté un Sylla, un Pierre le Grand, un Bonaparte et tous les despotes engendrés par cette trinité qui est la personnification du despotisme; voilà aussi pourquoi les Haïtiens n'ont eu, jusqu'ici, que des despotes pour les gouverner.

Et à ce seul mot : *despotisme !* ne vous étonnez pas de voir tout cet appareil de gouvernement, de police secrète et d'armée, seuls murs d'airain que les despotes puissent opposer, quelque temps, à l'hydre de l'anarchie à tout moment en furie.

Seulement, vu son organisation, il faut dire que l'armée, dans les mains de nos despotes, finit toujours par n'être qu'un instrument fragile, malgré la mort et les ruines qu'elle promène d'un bout à l'autre du pays.

En effet, quel résultat vraiment sérieux peut-on obtenir de troupes qui ne connaissent pas la vie de caserne, cette école du vrai soldat? « Elles ne sont pas casernées. Ce qui fait que les ban-
« des que l'on voit dans tout le pays ne forment qu'une armée
« d'externes. Après les exercices, qui se font trois fois par se-
« maine, chaque soldat retourne à son logis et revient le lende-
« main au lieu qui lui a été assigné la veille [1]. »

« Ils font leur faction assis sur une chaise ou sur un banc, le
« fusil entre leurs jambes; quelques-uns apportent une nate dans

[1] Cochinat.

« leur guérite, et s'y étendent doucement jusqu'à ce qu'on vienne « relever la faction.[1]

« L'Etat ne donne rien autre chose qu'un habit par an. Le sol- « dat doit se nourrir et se fournir d'épaulettes, de sabre, de « dragonne, de souliers, etc. Pour suffire à ses dépenses de nour- « riture et d'entretien, il reçoit deux gourdes par semaine lors- « qu'il est de service, et le reste du temps trois gourdes toutes « les six semaines. Car on renvoie les soldats chez eux quand ils « ne sont pas de service, et ils ne sont tenus qu'à assister régu- « lièrement à la revue qui se fait tous les dimanches. C'est à la « revue que se paie la solde, et les absents sans permission ne « sont pas payés, sans que jamais ils puissent réclamer.

« Quant à la tenue et à la discipline de cette armée, nous lais- « serons parler M. Schœlcher : « L'armée, ainsi recrutée, est « assurément la plus misérable qu'il y ait au monde. Tout ce « que les voyageurs ont dit de son délabrement, je suis honteux « de l'avouer, est incontestablement vrai. A des revues de Port- « au-Prince, passées par le Président en personne, il m'a été « donné de voir de mes yeux des soldats sans shakos et nu-tête, « d'autres nu-pieds, d'autres en savates recousues avec du fil « blanc, tous, y compris même les officiers, en pantalons de di- « verses couleurs, avec des habits plus ou moins déchirés, et « quelquefois en guenilles . . . .

« Aujourd'hui il n'existe plus aucune discipline, et l'on s'é- « tonne que dans un pays essentiellement militaire comme Haïti, « les soldats soient d'aussi détestables manœuvriers. Sauf deux « ou trois régiments, qui ont conservé des traditions, ils savent à « peine faire l'exercice, et paraissent tout à fait incapables de « marcher de front. »[2]

A propos de discipline, voici ce qu'un jour le général Salomon disait à plusieurs officiers de l'armée : « Un autre point, Messieurs, demande à être relevé, c'est l'indifférence des chefs

[1] Schœlcher.
[2] E. Regnault.

« de corps pour leurs régiments; ils se soucient fort peu de l'ins-
« truction de leurs soldats ; quand on crie : « En avant.... mar-
« che ! » l'officier est jusqu'à cent pas de son peloton, sans s'oc-
« cuper comment marche le soldat. »

Entre beaucoup d'autres, voilà quelle observation le chef de l'Etat lui-même était obligé de faire relativement à la discipline de l'armée. Pourtant, sous aucun de nos chefs d'Etat, hormis Geffrard, on n'a autant fait pour parvenir à organiser les troupes haïtiennes.

Quant « au recrutement qui, selon l'opinion de certains spé-
« cialistes, doit réformer l'armée, disons que jamais mesure n'a
« été plus impopulaire. On l'a considéré de tout temps comme
« vexatoire au premier chef. Et on fait observer qu'aucun gou-
« vernement n'en a retiré le fruit qu'il en attendait.[1] »

En 1841, voici comment on procédait, en matière de recrutement :

LOI DU 7 JUILLET 1841.

. . . .

« Art. 3. Toutes les fois qu'il y aura lieu de faire des recrute-
« ments pour remplacer les militaires décédés ou congédiés, le
« Président d'Haïti fixera à chaque commandant d'arrondisse-
« ment le nombre des recrues à faire dans l'étendue de son com-
« mandement.

« Art. 4. Les commandants d'arrondissement, d'après les
« ordres qu'ils auront reçus du président d'Haïti, désigneront,
« parmi les jeunes gens âgés de seize ans au moins et de vingt-
« cinq ans au plus, ceux qui devront être enrôlés. »

« Ainsi c'est le pouvoir qui désigne les jeunes gens à enrôler,
« c'est-à-dire que toutes les familles sont à la discrétion du chef
« de l'Etat[2]. »

Et, en exécution des ordres du président de la République, comment se faisait le recrutement ? — Par le racolage.

[1] F. Marcelin. *Questions haïtiennes.*

[2] E. Regnault.

En 1882, il fut grandement question d'une nouvelle loi qui avait pour but l'établissement du service militaire obligatoire pour tous les citoyens et de la manière pratiquée dans les armées européennes.

Comme cette loi n'a jamais eu de suite, notre système est encore le racolage.

D'ailleurs, par les éléments dont se compose l'armée, on verra que, dans la pratique, ce système devait nécessairement être préféré à tous autres, même meilleurs.

« D'après la dernière loi sur l'organisation militatre, l'armée « de terre se forme par voie du sort, ou d'enrôlement volon- « taire . . . .

« Le contingent de l'armée de terre, est voté chaque année, « dans le budget, et varie suivant le pied de paix ou de guerre [1]. »

Dans la pratique, et à part l'enrôlement volontaire, est-ce vraiment par voie du sort qu'a lieu le recrutement de l'armée ? — En aucune façon.

Cette armée se compose toujours de quatre à cinq catégories de soldats, selon que le pays est tranquille ou en état de siège.

Dans les courts intervalles de paix, l'armée comprend :

1° Quelques hommes qui, par goût, par ambition de porter le galon ou par manque de moyen de gagner leur vie, restent constamment sous les drapeaux, quel que soit le chef qui occupe le Pouvoir. Ce sont les moins nombreux.

2° Les partisans qui, à la suite d'une révolution, ont fait arriver leur chef à la présidence de la République et qui, n'ayant pas assez d'instruction pour être appelés à une fonction civile, font partie de l'état-major de l'armée, de l'escorte soit du ministre de la guerre, soit de celui de l'intérieur, soit d'un commandant d'arrondissement, etc., quand ils ne sont pas nommés au commandement d'un poste militaire important ou d'une commune, etc. De cette façon, ils pourront toucher de gros appointements.

3° Les désœuvrés, les sans asile qui n'ont d'autre moyen

[1] *Géographie de l'île d'Haïti* par D. Fortunat.

d'existence que la souplesse et la force de leurs poignets qui leur permettent de faire sauter les serrures des magasins et des boutiques des villes qu'ils dévalisent à la faveur de la nuit.

4° Des anciens partisans du chef déchu, ceux qui, incapables de gagner la terre d'exil volontaire, par manque de ressources pécuniaires, se trouvent à la discrétion de Son Excellence, de ses ministres et de tous ses commandants d'arrondissement et de commune.

Ces derniers soldats sont, en général, des jeunes gens ayant reçu quelque instruction et une bonne éducation de famille. Ne pouvant donner libre carrière à son désir de vengeance, tant que ces ennemis-nés ne se trouvent point sous le coup d'une dénonciation, le chef de l'Etat en bourre l'armée où il espère, grâce à une discipline spéciale et de la plus grande rigidité, les amener à résipiscence, ce qui, en outre, le met en mesure de les envoyer tuer leurs camarades ou se faire tuer par eux, quand ceux-ci viendront prendre leur revanche.

Pour le recrutement de la troisième et de la quatrième catégories on procède de la manière suivante.

« Des patrouilles passent dans les rues ; on saisit tous les « hommes valides ; on les enferme dans la salle de police d'un « corps de garde quelconque et on les y laisse jusqu'à ce que la « faim et la puanteur de ce trou, où l'on est quelquefois dix, « quand trois pourraient y tenir à peine, jusqu'à ce que la « vermine et la bonne volonté du chef de poste les en fasse sortir. « Après cela, on les inscrit sur le registre matricule d'un régi- « ment — quand il y en a un — on leur donne, pour com- « mencer, un shako et une giberne. Et les voilà soldats impro- « visés. N'allez pas croire que ces malheureux puissent manquer « à un exercice. Combien de temps durera leur service ?

« Personne ne le sait, surtout leurs chefs. »

Ces réflexions, qui sont de M. Cochinat, se trouvent tout au long dans *La République d'Haïti et ses visiteurs*, ouvrage connu du docteur Janvier, Haïtien, homme de lumières, un des rares érudits de notre pays et patriote éprouvé.

En réponse à ces lignes du chroniqueur de la *Petite Presse*, le docteur Janvier disait :

« S'ils ne peuvent (ces hommes ainsi recrutés) manquer à « aucun exercice, d'où vient que vous dites que l'effectif des « régiments est dérisoire ?....

« A part ce que j'ai souligné, le reste est vrai. »

Telles sont les quatre catégories de soldats de l'armée haïtienne, quand le pays est en paix.

C'est probablement en visant la quatrième catégorie que M. F. Marcelin dit, dans ses *Questions haïtiennes* : « Il y a des choses « sur lesquelles les opinions diffèrent en Haïti ; mais il y en a « une sur laquelle tout le monde est d'accord. C'est que le re- « crutement, qu'il soit exercé brutalement dans les rues, qu'il « le soit anodinement par lettre, n'est, au fond, qu'un moyen de « coercition, qu'une sorte d'application de la loi des suspects. »

Et c'est probablement aussi par allusion à ces deux catégories qu'il a écrit que notre armée n'est « qu'un vaste pénitencier à rebours. »

Dans tous les cas, je pense comme l'auteur de « *Ducas-Hippolyte* », lorsqu'il dit, en parlant toujours de l'armée haïtienne, qu' « elle n'est, dans l'état de notre société, qu'une dégradation de l'esprit national. »

Reste la cinquième catégorie. Ceux qui en font partie sont les dernières recrues, les recrues extraordinaires.

Il existe dans notre pays toute une classe d'hommes digne de la plus profonde estime, du plus grand intérêt. Cette classe est celle de ces hommes pauvres qui s'occupent de leurs affaires, rien que de leurs affaires et qui laissent la politique aux ambitieux, aux intrigants, aux fainéants ou à ceux qui n'ont aucun métier auquel il puissent demander le pain quotidien. Ces hommes laborieux sont ceux qui, dans les moments de troubles, dans les moments de pillage et de tuerie, savent s'accroupir dans le coin d'un champ de café, de bananes ou de patates, pour laisser passer l'orage, tout en remuant rudement le sol.

Contemplons leur croquis, dans cette page de M. F. Marcelin

qui en a aperçu quelques-uns au fond de la verdure de l'Arcahaie.

« Ne leur parlez pas de bouleversement, de troubles politiques,
« de tout ce qui peut les empêcher de vendre paisiblement leurs
« bananes. Gens pratiques, ils ne vous écoutent pas ; et si vous
« insistez trop, à l'encontre du paysan haïtien qui subit passive-
« vement son sort, ils pourraient sortir de leur indifférence et
« vous faire un mauvais parti. Hommes de la mer, il n'ont pas
« de préférence, et que ce soit aux Gonaïves, à Saint-Marc, au
« Petit-Goave, à Port-au-Prince, ils apportent à tous, pourvu que
« le prix soit bon, cette savoureuse banane, présent du ciel,
« manne que le bon génie d'Haïti nous donne avec libéralité ! »

Moi aussi, dans ma ville natale, au Petit-Trou-de-Nippes, puis à l'Anse-à-Veau et dans la petite et pittoresque ville des Baradères, moi aussi, j'ai vu de ces hommes venant de la Grande-Ravine, campagne et embarcadère tout près de la ville du Petit-Trou ; venant de Dissidou, autre campagne et embarcadère avoisinant les Baradères ; je les ai vu apporter, dans leurs barques, même dans un tronc d'arbre creusé de leurs mains inexpérimentées, dans leurs *bois-ronds*, comme ils disent si bien, apporter sur les marchés de ces villes le fruit de leur sueur pour n'obtenir en échange que quelques centimes, à peu près juste ce qu'il faut pour acheter un hareng, une lèche de petit-salé et un morceau de savon pour leur entretien, l'entretien de leur nombreuse famille, pendant qu'ils seront courbés, durant la semaine, sur la hache, la pioche ou la houe.

Ces hommes-là, dans notre pays, devraient avoir un *panthéon* destiné à recueillir leurs os ; et leurs survivants devraient, tous indistinctement, le plus haut comme les plus bas placé, se faire un devoir d'aller bénir leur mémoire à des époques consacrées.

Pourtant, savez-vous le sort qui leur est fait, quand, même durant nos moments de luttes intestines, ils affrontent les balles lancées au hasard pour venir apporter de la banane à nos soldats de guerre civile, savez-vous ce qu'on fait à leur égard ? — Quel-

ques soldats, baïonnette au canon et coco macaque à la main, parcourent les rues, ramassent ces hommes qu'ils rencontrent et à qui, à la moindre velléité de résistance, il font faire par force le trajet désiré, sous une grêle incessante de coups de rondin.

C'est ainsi que nous lisons l'entrefilet suivant, dans le journal *La Vérité*, 30 mars 1889 :

« Recrutement. — Nous avons eu le cœur serré en constatant « de quelle façon barbare s'opère parfois les recrutements. De « malheureux campagnards sont conduits, littéralement liés et « sous les coups de bâton, au poste de réquisition. Au nom de l'hu- « manité, nous demandons pour ces pauvres gens un meilleur « traitement. »

Telle est la cinquième catégorie de soldats qu'on trouve dans l'armée haïtienne. Quant à eux, il suffit de dire que ce sont des hommes qui, en raison même de leurs occupations habituelles, n'ont aucune idée du maniement des armes, sont totalement ignorants des affaires de la guerre et qui, au lieu de tirer sur ceux qu'on leur donne pour ennemis, tuent, involontairement, ceux qui combattent à leurs côtés.

Voilà les éléments dont se composent les troupes gouvernementales que, plus haut, nous avons vues attendant de pied ferme l'armée des révolutionnaires.

M. Schœlcher, dans ses appréciations sur l'armée haïtienne, disait ceci, en voyant les soldats du président Boyer : « Une revue « de Port-au-Prince est une mascarade, et l'armée par sa mau- « vaise tenue y donne au peuple le premier exemple du désordre.

« Courage à part, ces troupes, dans l'état où elles se trouvent, « ne tiendraient pas une heure, en bataille rangée, contre vingt « compagnies européennes. »

C'est là une déduction tirée de l'organisation scientifique des armées du vieux monde. Et à la science nul démenti n'est opposable.

Nous sommes donc fixés, en ce qui concerne notre armée mise en parallèle avec une armée européenne. Il s'agit ici d'un cas de guerre internationale. Mais, ce n'est pas ce qui nous occupe.

Nous sommes en pleine guerre civile, guerre de citoyen contre citoyen, d'ami contre ami, de frère contre frère, parfois même de fils contre père. Voyons donc quelle peut être l'attitude des troupes gouvernementales, en face de l'armée révolutionnaire.

Inutile de dire que cette dernière ne se compose que d'hommes résolus, bien armés, d'hommes qui vont sans contrainte à l'attaque et dont les chefs sont entourés parfois de bons instructeurs et de bons manœuvriers étrangers qui ne demandent pas mieux que de nous instruire dans l'art barbare de nous entre-tuer, pourvu que nous les enrichissions. De plus, ces chefs révolutionnaires n'entrent en lice qu'après s'être pourvus de beaucoup d'argent, grâce à la facilité avec laquelle ils trouvent des capitalistes indigènes et exotiques pour commanditer leur mouvement insurrectionnel. Quant au Gouvernement, dont le crédit, à ces moments, est toujours fortement ébranlé, pour ne pas dire mort, il possède une armée en grande partie composée, outre de ceux que l'ambition de porter le galon y enchaîne, et qui sont les moins nombreux ; outre des partisans du chef actuel, pour la plupart hommes sans lumières ; outre d'un ramassis de désœuvrés, de meurt-de-faim, qui ne sont du côté que de celui qui leur offre le plus d'argent ; outre des anciens partisans du gouvernement déchu et qui sont des ennemis-nés de l'ordre de choses existant et qui sont naturellement destinés d'avance, avant ou au moment de la bataille, à retourner leurs fusils contre les dévoués du chef qui les a envoyés au combat ; outre de ces éléments incohérents, l'armée du gouvernement se compose de ces pauvres campagnards, incultes, sans nulle instruction militaire et qui, dans leur bon sens, aimeraient mieux rester dans leurs foyers, croupir dans leur misère, plutôt que de participer à ces orgies révolutionnaires. Ce sont de ces hommes contre lesquels on use de la violence, on fait usage de l'exécution sommaire, pour les faire marcher à *l'ennemi*.

Sans doute, ces malheureux se battent ; ils se font tuer, la vie n'est pas si belle, si enchantée pour eux qu'ils aient à y tenir beaucoup ; mais dans ces luttes criminelles, dans ces boucheries

humaines, montrent-ils jamais de la constance, de l'élan ? — Loin de là, partout on les voit tristes, navrés d'être exilés de leur famille, de leur travail, et témoignant l'état d'une conscience qui se sent dans le mal, d'une raison qui désespère de se donner le change sur le malheureux sort qui les attend.

Le gouvernement a donc, pour contribuer à le défendre, ces hommes complètement démoralisés.

D'ailleurs, il n'y a pas d'illusion de la part du chef de l'Etat qui ne compte pas beaucoup sur eux, car il sait bien que ce sont de ces citoyens qui, à vrai dire, ne sont incorporés que pour faire nombre. Grâce à eux, l'armée révolutionnaire, marchant à la rencontre des troupes gouvernementales, se verra en présence de forces imposantes, ce qui lui donnera un moment la pensée de mettre bas les armes ou tout au moins lui déliera les jambes, après quelques balles échangées, tandis que de leur côté, ces preux campagnards se mettront à détaler dans le sens opposé.

Pour le reste de ces troupes, on n'a pas besoin de dire combien il est facile de le corrompre.

« Ces soldats enrôlés de force, ne sont point particulièrement « attachés au gouvernement ; ils se servent indifféremment de « leurs armes pour le défendre et pour le combattre [1] ».

« Ainsi, sous Geffrard, le corps des tirailleurs de la garde, si « choyé et si caressé par le chef de l'Etat, fut le premier qui « abandonna le président au moment où il avait besoin de compter le plus sur l'armée, et qui tira sur le palais au lieu de tirer sur les ennemis du gouvernement [2] ».

Et pourquoi cette trahison ? — Parce qu'assurément on était parvenu à les corrompre, à les gagner à prix d'argent.

« Pison, récemment associé à l'empire, disait aux légionnaires, qui songeaient à l'abandonner : « Soldats, le prix qu'on « met à votre défection, je l'accorde à votre fidélité ». Ces mots « étaient prononcés à deux pas du Forum, de la Tribune et du

[1] De Molinari.
[2] Cochinat.

« Capitole, où retentirent tant de harangues éloquentes, au nom « du patriotisme, quand Rome avait des citoyens et que la Ré- « publique existait encore. Il y a toujours un donatif en pers- « pective, lorsque les soldats changent de drapeau. Les cris les « plus superbes ne font rien à l'affaire : c'est une question de « sesterces, aujourd'hui comme autrefois, c'est-à-dire un nou- « vel impôt qui vient frapper la servitude sur les ruines mêmes « de la Liberté[1] ».

Si nos chefs d'Etat, dans les moments de guerre civile, tenaient, chaque matin, un pareil langage à leurs troupes, au lieu de leur débiter de superbes discours, de leur faire lire de pompeuses proclamations, parviendraient-ils, peut-être, à opposer une plus longue résistance aux armées des révolutionnaires. Il est vrai aussi de dire que s'ils ne tiennent pas ce langage ils n'en pensent et surtout n'agissent pas moins en conséquence, car ils ne finissent toujours par succomber que lorsqu'ils ne disposent plus d'assez d'argent pour lutter contre les subornations des chefs révolutionnaires.

Comment donc se fait-il, doit-on se demander maintenant, que les généraux, entourés de leurs nombreux états-majors, ne parviennent jamais à maintenir la discipline dans l'armée gouvernementale, à empêcher ces subornations et à intercepter tous les chemins par lesquels passent les transfuges ?

Comment ?

« C'est que ces chefs démoralisent assez souvent leurs corps « et les portent à l'insubordination quand ce n'est pas à la trahi- « son[2] ».

Les troupes du gouvernement et l'armée révolutionnaire vont être bientôt aux prises.

Le résultat uniquement cherché par nos masses populaires étant, comme nous l'avons vu, impossible à obtenir, c'est désormais par leur force brutale qu'elles entendent faire leur affaire.

[1] *Histoire romaine*, par Vertot.

[2] Cochinat.

Formant le gros des deux armées, déjà, prêtes, elles se disposent à l'attaque et à la défense.

Que vont-ils faire, ces pauvres diables ? — Ils vont lutter pour vaincre la faim ou mourir sous le fer et le plomb. Que leur importe les dangers qu'ils vont courir ? Que leur fait la mort ? Ne doivent-ils pas préférer se trouver face à face avec elle, en s'efforçant de renverser un gouvernement qui, non content de les avoir trompés, les abandonne encore à leur infortune et semble ne pas faire plus de cas d'eux que s'ils étaient des ilotes ? D'ailleurs, mourir de faim ou mourir d'une balle, n'est-ce pas toujours mourir ?

VII.

Les combats.

Généralement, c'est d'une ville de la province que part le signal du soulèvement, et c'est au milieu de nos champs de café, de bananes, de cacao, etc. que se livrent les premiers combats qui vont finir au sein des villes, au milieu de pauvres femmes, de centaines d'enfants, de vieillards et d'infirmes que le poids de l'âge, que des plaies énormes et béantes clouent dans un lit, sans qu'il leur soit possible de songer à une fuite salutaire.

Alors, que de victimes innocentes sont étendues au milieu des assaillants et des assaillis tombés dans la mêlée ! Et, après la bataille, quel pillage, quelles dévastations et combien d'incendies succèdent aux arrestations et aux exécutions sommaires, après que les plantations de nos cultivateurs ont été saccagées et la plupart réduites en cendres !

Parmi les victimes on ne trouve pas seulement des ennemis politiques, mais encore des ennemis privés qui, à la faveur du gâchis causé par l'anarchie, ont été massacrés par leurs adversaires ou fusillés à la suite d'une injuste dénonciation. Après quelques combats livrés sur plusieurs points, il y a eu de part et d'autre des massacres, des assassinats et des victoires, sans

qu'on puisse encore entrevoir la défaite et le triomphe définitifs.

Certes,aucune nation jusqu'ici n'a pu parvenir à la civilisation, sans avoir passé par les atrocités et les horreurs de la guerre civile. Cependant, les philosophes, les esprits qui professent l'amour de l'humanité ont toujours pensé qu'il serait prudent, raisonnable que les hommes fissent tout ce qui peut dépendre d'eux pour parvenir à éviter la bataille qui, entre concitoyens, décerne inévitablement le martyre aux vaincus de l'insurrection ; pour parvenir à éviter surtout de glorifier et de fortifier les causes les plus détestables.

Mais, les hommes de nos guerres civiles n'entendent pas de cette oreille-là.

Ainsi, voyez l'un de ces chefs, à un moment d'anarchie.

Il sort de se payer un repas sardanapalesque. Il est sur un coursier fougueux, artistement harnaché. Il est lui-même chamarré d'or des pieds à la tête, tandis que les soldats qu'il commande sont en guenilles, nu-pieds et surtout se plaignent de façon à vous arracher des larmes de sang, parce que la faim leur tord les entrailles... Silence dans les rangs ! Le général harangue ses soldats :

« Soldats !

« Il est temps de finir les maux de la patrie : la paix est dans « vos mains ; la refuserez vous à Haïti désolée ? Vos femmes,vos « enfants, vos champs abandonnés, les ennemis mêmes vous de- « mandent cette paix.

« Regardez-les, ces nobles enfants de la patrie que le despote « qui occupe en ce moment le Pouvoir force à venir se livrer à « une tuerie certaine ! Dignes descendants des héros de 1804, ils « regrettent de ravager ces belles campagnes conquises par nos « aïeux, et ne demandent qu'à retourner leurs armes contre leur « oppresseur et le nôtre.

« Quant à vous, soldats, à qui j'ai l'honneur de commander, « seriez-vous sourds à la voix de la Patrie qui vous appelle et « vous supplie de lui apporter le calme, le bien-être et la pros-

« périté ? — Elle vous parle par ses citoyens, par sa capitale,par « toutes ses villes et surtout par ses malheurs.

« Soldats !

« Vous êtes les plus nobles enfants de la Patrie. Vous ne pou- « vez plus être au service du tyran qui l'a ravagée, pillée, désho- « norée et qui veut rendre votre nom odieux à toutes les nations « civilisées, qui veut étouffer en vous le noble sentiment du pa- « triotisme. Non, restons et soyons toujours de vrais patriotes.

« Déjà, le Dieu des armées nous a plus d'une fois favorisés. « C'est ainsi qu'à la dernière bataille nous avons pris à l'ennemi, « non-seulement des munitions de guerre et de bouche, mais en- « core six drapeaux.

« Préparez-vous pour la lutte de demain. Nous serons plus fiers « encore, étant couverts d'une gloire plus éclatante.

« Soldats ! criez avec moi :

« Vive la Patrie ! Vive la révolution ! Vive le bien-être ! Vive « le progrès ! Vive la civilisation ! Vive et vive à jamais l'union « de la famille haïtienne ! »

Voilà comment, à peu près, parlent nos chefs révolutionnaires. Et l'élan une fois donné, son action se propage, et vienne maintenant celui qui se croit assez puissant, assez influent pour dompter le mouvement impétueux et empêcher les dévastations.

Démolir, détruire, lorsque le progrès et la civilisation disent de construire, de créer ; élaborer la faim, la misère, quand les besoins naturels et légitimes de l'homme veulent qu'il produise des richesses ; se haïr, se nuire, lorsque le mobile des hommes en société est de se rapprocher, de s'aimer, de se rendre utiles les uns aux autres ; porter avec soi la désolation, quoique la nature vous dise d'aider et de consoler ; traîner à sa suite le deuil et les larmes, quand le bonheur de l'existence consiste à répandre la joie ; se rendre sourd aux cris de conscience ; voir d'un œil sec le spectacle de l'incendie ; se pétrifier le cœur et passer, insouciant, sur des monceaux de cadavres ! voilà ce à quoi l'on pousse un ami, un frère qui devrait vivre en bonne harmonie avec son ami, son frère qui, le lendemain, le jour même de la

bataille lui eut offert, chez lui, l'hospitalité et avec lequel il eût trinqué à la paix, à la prospérité, au progrès et à la civilisation de la Patrie commune !

Au lieu de tant de bonnes, de belles et de nobles choses qu'on aurait pu, dû faire exécuter par ces hommes, on ne pense qu'à les transformer en instruments de mort et de ruines !

Et c'est une telle barbarie que ceux qui dirigent ces infortunés aveugles dans les abîmes de l'anarchie appellent la bravoure, la gloire !

Avec l'énergie qu'on lui connaît, La Bruyère a décrit quelque part cette grande extravagance qui déborde de nos cœurs : « Si « l'on vous disait que tous les chats d'un grand pays se sont as- « semblés par milliers dans une plaine, et qu'après avoir miaulé « tout leur saoul, ils se sont jetés avec fureur les uns sur les « autres et ont joué ensemble de la dent et de la griffe ; que de « cette mêlée il est demeuré de part et d'autre neuf à dix mille « chats sur la place, qui ont infecté l'air à dix lieues de là par leur « puanteur, ne diriez-vous pas :

« Voilà le plus abominable sabbat dont on ait jamais entendu « parler. Et si les loups en faisaient de même, quels hurlements ! « quelle boucherie ! et si les uns et les autres disaient qu'ils ai- « ment la gloire, ne ririez-vous pas de tout votre cœur de l'ingé- « nuité de ces pauvres bêtes ? »

Mais, ce n'est pas tout. Ces généraux parlent de patriotisme à nos pauvres citoyens.

Si le patriotisme est le sentiment qui porte à risquer sa vie pour défendre son pays, sa famille, sa propriété menacée par l'invasion étrangère, je me sens le cœur et l'âme débordants de ce noble et sublime sentiment. Mais si, au contraire, le patriotisme n'est qu'une rivalité haineuse, qu'un antagonisme violent entre citoyens d'un même pays, entre individus qui devraient n'avoir que des relations fraternelles ; si le patriotisme n'est qu'une convoitise réciproque, qu'un besoin de domination, de fausse gloire entretenant les rancunes et la soif sanguinaire, j'avoue

que je ne saurais être patriote et que je ne pourrai trop condamner un sentiment aussi bas, aussi sauvage.

Oui, le patriotisme est ce sentiment naturel et louable qui incite tous les citoyens à s'unir, à s'armer pour défendre leurs foyers, leurs coutumes et l'intégrité de leur territoire. Quant à ce que nos chefs révolutionnaires appellent patriotisme, ce n'est qu'un système de mort sans gloire, de pillage, de destruction et de jactance.

Ce système peut se traduire ainsi : Aujourd'hui, par exemple, le Nord envahit le Sud et le ruine ; alors, fier et arrogant, il l'accable d'humiliations. Le Sud se prépare dans l'ombre pour la revanche, et, au bout de deux, trois ou quatre ans, porte à son tour, dans le Nord, la mort, la désolation et la ruine.

De là des haines implacables et des représailles successives, un esprit de vengeance dont il est impossible de prévoir le terme.

Il n'y a rien ici qui ressemble au patriotisme.

Pour ce qui concerne les drapeaux pris à l'ennemi, il faut remarquer que dans l'un et l'autre camp, il y a de ces drapeaux conquis.

Déployez-les tous au soufle de la brise folle et embaumée qui caresse nonchalamment les flots bleus de la mer des Antilles, sur le fond de tous ces drapeaux rouge et bleu vous lisez :

RÉPUBLIQUE D'HAITI.

LIBERTÉ ! — ÉGALITÉ ! — FRATERNITÉ !

L'union fait la force.

Voilà, ô Dessalines, à quelle profanation est livré le drapeau que tu créas en fondant la Patrie ! Ce drapeau qu'à Vertière la mitraille française troua pour en consacrer la gloire ! Cet immortel drapeau que l'on vit faire un salut de géant au drapeau tricolore emportant dans ses replis mornes le fantôme de l'esclavage à Saint-Domingue, le 28 novembre 1803 !...

C'est donc de cette manière que nos hommes de révolution entendent la bravoure, la gloire militaire et le patriotisme.

Quelle folie ! quelle monstruosité !

Enfin, après quelques mois, parfois un an, deux ans consacrés à tuer, à détruire, à ruiner, un beau jour on apporte à la capitale la triste nouvelle que toutes les villes de la République sont en armes, que les troupes du Gouvernement sont partout défaites, que leurs généraux ont été contraints de passer aux insurgés et qu'enfin toutes les populations, fatiguées de subir le despote, demandent sa tête ou son départ, sans délai, pour l'exil, suivi de ses plus fidèles amis.

Alors, le chef de l'Etat, s'il en a le temps, rédige à la hâte une sorte d'abdication où il cherche à prouver qu'il n'a jamais désiré que le bien du peuple, où il convie tous ses amis, et d'abord ses lieutenants et l'armée (?) de renoncer à une lutte désormais inutile et funeste à la nation. Il prie Dieu de protéger sa Patrie dont il a un moment rêvé la gloire, d'envoyer la paix, le bien-être et la prospérité à ses concitoyens. Cela fait, il se blottit dans une voiture, sous le pavillon d'une des puissances étrangères qui entretiennent des relations diplomatiques avec Haïti ; on le conduit sur un warf où il sembarque, escorté par des centaines de gamins et de désœuvrés ameutés contre lui, lui jetant à la face les paroles les plus viles, les propos, les lazzis les plus ignominieux, jusqu'à ce que disparaisse dans le lointain le canot qui le porte sur le navire étranger destiné à l'aller déposer, soit sur la terre de la Jamaïque, soit ailleurs, où il laisse le plus souvent ses os, loin des siens, loin, bien loin du sol aimé de la Patrie.

Et de ce grand pouvoir qu'on voit s'évanouir
Il ne reste plus rien qu'un piteux souvenir !

Telle a été la triste fin de la plupart de ceux qui ont connu la mollesse du riche fauteuil présidentiel d'Haïti.

En effet, quand on parcourt nos annales politiques, on y lit les noms de seize chefs d'Etat, de 1804 à 1889, non compris celui qui gouverne actuellement. Il n'y en a pas un seul contre lequel on n'ait pas conspiré. De ces seize chez d'Etat, trois sont morts étant au pouvoir et de leur mort naturelle ; un, après avoir parcouru toute la période constitutionnelle de sa présidence, à force de précautions incessantes, peut-être aussi grâce à la lassitude

de nos populations, est mort, oublié, fou, dans un coin du pays; un, tombé dans un guet-apens, a été assassiné, et un fusillé. Quant aux neuf autres, la cause de leur chute et de leur bannissement a été celle qui les avait élevés à la présidence de la République : une insigne méprise sur la puissance de l'appui sur lequel ils avaient cru pouvoir faire fond.

CONCLUSION.

La vérité est que tout cela part d'un sentiment peu élevé et inintelligent; qu'il y a là une rivalité basse, étroite, dont les résultats sont déplorables et dont la seule victime, en fin de compte, est la nation haïtienne.

Parvenus où nous sommes, il nous sera permis de dire qu'il est positif, pour quiconque sait peser les choses, que nos chefs d'Etat, jusqu'ici, n'ont jamais agi qu'au mépris de toute morale, qu'en opposition flagrante et constante avec le bien de la nation.

Il est incontestablement vrai que, non-seulement ils cherchent à subsister par des voies tantôt ignobles de bassesse, tantôt atroces de férocité, mais encore qu'ils ne cessent pas une minute, depuis leur fatal avénement, de conspirer la ruine de notre corps social. En un mot, leur système est absurde, par cela seul qu'il tourne forcément contre eux-mêmes qui l'érigent en dogme et en abusent comme du plus mortel poison.

Après donc s'être laissées bercer de promesses trompeuses, après s'être laissées enivrer de l'opium des fonctions publiques, et lorsqu'au réveil elles n'ont plus trouvé que la faim toute nue et toute hideuse à leurs portes, nos masses populaires se précipitent, se ruent de désespoir sur l'ordre social qu'elles bouleversent et saccagent, sans que nulle voix soit assez puissante pour leur crier efficacement : *assez !* et nulle main assez énergique pour les contenir dans leur œuvre de destruction.

Dans ces luttes aussi sanglantes que dévastatrices, la victoire, en somme, reste toujours à nos masses, puisque c'est pour elles

qu'on fait les révolutions et que ce sont elles, en réalité, qui font triompher les chefs révolutionnaires.

Mais, que font-elles, une fois le dernier Gouvernement renversé ? Par quels moyens efficaces parviennent-elles à s'assurer leur mieux-être ? — Hélas ! le nouveau chef qu'elles se donnent ne faisant, comme son prédécesseur, que toucher au personnel de l'Administration, les dupe à son tour et de la même manière. c'est-à-dire en les nourrissant de belles promesses irréalisables, en leur débitant, pour toutes améliorations matérielles, de superbes discours et des serments à faire reculer l'homme le plus parjure ; et c'est de cette façon qu'il entend le progrès.

Il est temps que la classe pauvre de notre pays se garde de l'erreur de croire que les nouveaux Gouvernements ont une vertu intrinsèque, sont de sortes de talismans capables de lui créer un bien-être. C'est là une conception que, d'ailleurs, dans ses moments de bon sens elle juge elle-même d'un mot : « Plus ça change, plus c'est la même chose », ce qui signifie que sous tous nos chefs révolutionnaires, le système jusqu'ici en vigueur a toujours produit les mêmes conséquences.

Oui, jusqu'à présent, nos révolutions se sont constamment arrêtées juste au point où les besoins d'une minorité se sont trouvés satisfaits. Quant aux intérêts des masses, quant aux projets qui auraient pour but d'améliorer, d'une manière durable, le sort de ceux qui crient la faim, d'opérer l'élargissement des sentiments, l'adoucissement des mœurs, il n'en a jamais été question ; et sauf quelques pertes, ou mieux encore quelques disgrâces d'une part, et de l'autre, quelques centaines de victimes, la malheureuse destinée de chacun a toujours repris insensiblement son cours accoutumé.

Donc, et une fois de plus, dans toutes nos guerres civiles, quels que soient les prétextes, les doctrines, les moyens ou les agents, il faut voir la même cause : *révolte de la misère.*

S'accomplissant dans de pareilles conditions, nos révolutions livrent à la ruine, non-seulement la fortune publique et privée, mais l'existence de nos progrès réalisés, et mettent la cons-

titution fondamentale même de la nation à la merci de la force aveuglément brutale.

Ces révolutions ne sont pas seulement des renversements de gouvernements et des élévations d'influence, mais encore de véritables invasions de barbares, de vrais reculs, des étapes successives d'une réelle décadence.

On conçoit que des chefs despotes, eussent-ils quelque clairvoyance, ne fassent rien pour changer de système, mais comprend-on qu'il ne se trouve aucun conseiller, parmi ceux qui les entourent, pour leur montrer le danger de laisser subsister ce procédé qui n'est autre chose que le principe de l'effondrement de l'Etat ?

Ceux qui ont la tâche, la responsabilité du maintien de la paix sociale, verront-ils enfin dans ce système le point de départ de chacune de nos guerres civiles ?

Si, à partir de 1843, nous voyons échouer piteusement tous nos essais de réorganisation et d'organisation, toutes nos belles et utiles entreprises, n'en cherchons la cause que dans notre persistance à vouloir résoudre le problème social en faisant appel aux finances de l'Etat, aux charges publiques qui ne font qu'alimenter, avec nos discordes, nos vices, nos erreurs et nos convoitises.

Ne vouloir tenter quoi que ce soit qu'à moins de lui donner pour fondement un Pouvoir toujours instable, c'est prouver qu'on ne veut rien faire de solide et de durable.

Non ! ce ne sont point les emplois publics, puissants aliments de toutes nos révolutions, qui pourront jamais nous aider à dégager les idées, à trouver les combinaisons ayant puissance de nous sortir du gâchis où nous nous sommes enfoncés.

Au lieu de banane, ce procédé révolutionnaire n'apporte que le trouble, la paralysie et la mort dans l'organisme social ; et ses expérimentateurs, au lieu de pénétrer par lui les secrets de la vraie politique, ne font qu'en épaissir de plus en plus les voiles.

Certes, le hideux tableau que nous venons d'avoir sous les yeux est celui que nous offriront tous les chefs révolutionnaires

qui occuperont le Pouvoir, s'ils ont la folle prétention d'établir la paix, le bien-être et le progrès au moyen de ce système.

Oui, avec ce talisman, il faut désespérer d'arriver à modifier notre condition sociale et politique dans le sens de l'esprit de l'ordre et d'un état de choses prospère. Grâce à cette pratique, de plus en plus les esprits s'obscurcissent, les consciences se troublent. Par cette instabilité des hommes et des choses, les souffrances de nos classes pauvres et nombreuses s'accroissent, notre pays tombe à tout moment dans le marasme, jusqu'à ce que l'instinct de conservation, reprenant le dessus, impose de nouveau un Pouvoir de quelques jours, un Pouvoir non réformateur, mais seulement capable de rétablir un équilibre factice dans les intérêts.

En un mot, l'action révolutionnaire ne prendra fin que quand notre monde social entrera dans la seule voie qui mène à la réalisation des désirs populaires, désirs aussi naturels que légitimes : c'est la voie économique.

Ce ne sont point là les conjectures d'une politique à coup de charlatanisme et une de ces utopies que rejette la vraie science sociale, mais les constatations impartiales, irrécusables de l'expérience de tous les temps, expérience puisssament corroborée par les résultats et les évènements qui se déroulent actuellement dans notre infortuné pays.

Essayons maintenant d'exposer les principales et les plus funestes de toutes les conséquences qui ont surgi de nos luttes intestines.

CHAPITRE VI

CONSÉQUENCES

I

Considérations

Dans le précédent chapitre, nous avons montré comment naissent les conspirations et de quelle façon éclatent les guerres civiles en Haïti.

Si je m'arrêtais ici, en ce qui concerne notre situation actuelle, la première partie de ces études serait incomplète, en raison même du but vers lequel je tends ; et le complément que je trouve tout naturel de donner à cette partie est une énumération, sinon de toutes, mais des principales conséquences de nos guerres civiles. J'envisagerai ces conséquences d'abord au point de vue intérieur et extérieur, ensuite pendant et après nos luttes. Enfin, je rechercherai quelle pourrait être la conséquence finale, en admettant que nous continuassions à mener cette folle et tragique existence.

Nous savons que la guerre civile dévaste Haïti depuis 1806, c'est-à-dire après la mort de Dessalines ; et les dernières ruines que nous l'avons vu promener dans notre pays datent seulement de 1889.

Près de soixante et onze années de luttes stériles et de dévastations !

J'ai déjà eu l'occasion de faire cette comparaison : la guerre civile est comme un fleuve endigué qui, sa digue rompue, emporte parfois des générations entières.

Jamais pensée n'a trouvé une justification plus éclatante que celle qui ressort de l'existence menée par nous jusqu'ici.

En effet, combien de générations ont été emportées par ce torrent de feu et de sang ! Qui peut supputer les chances contraires et funestes qu'avait créées, pour chacune de ces générations, cette course folle à travers les obstacles de tout genre surgissant toujours sous ses pas chancelants ! et de combien de maux, de catastrophes est semée cette longue et périlleuse marche accomplie par la nation haïtienne !

II

Pendant la lutte

Le commerce. — Dans nos malheurs, s'il est un cas qui aurait dû depuis longtemps donner à réfléchir à nos hommes de guerre civile, c'est assurément l'aspect qu'offre la marche des affaires, durant nos moments de troubles.

Au milieu de ces troubles, dans la confusion de ces luttes, au bruit du canon et des fusillades dont l'écho, aussi terrifiant que morne, s'étend d'un bout à l'autre du territoire, si vous regardez bien, si vous scrutez avec ces yeux profonds du penseur, vous verrez, aux heures les plus fécondes de la journée, en pleine matinée, l'activité se dissiper sans but, les heures s'écouler sans emploi, la fortune privée subir des diminutions continuelles et sans cesse croissantes, tandis que les revenus de l'Etat se dépensent en pure perte.

Dans notre chapitre consacré au commerce, nous avons dit que plus est intense la force productive d'un pays, plus son mouvement commercial s'élève, s'étend, s'élargit. Il faut aussi sans cesse de nouveaux éléments de consommation pour que les affaires gardent leur degré de prospérité.

Aussi, la moindre perturbation sociale, la simple imminence de conflits tant extérieurs qu'intérieurs, qu'intérieurs surtout, entraîne immédiatement, avec l'arrêt du travail, sinon une cessation, au moins une grande diminution de cette prospérité.

L'écoulement des produits ne se faisant pas comme en temps normal, le mouvement général des affaires en pâtit.

C'est ce qu'on peut constater dans les lignes suivantes, extraites du journal la *Vérité*, numéro du 6 avril 1889.

Nous sommes dans un moment de dissensions intestines.

« Les affaires diminuent de plus en plus. Il faut que nos « lecteurs en prennent leur parti de la répétition monotone de « cette phrase par laquelle nous sommes condamnés dorénavant « à commencer toutes nos chroniques : les affaires diminuent ; « il n'y a plus d'affaires.

« Les embarcations de la côte arrivent presque vides, n'ap- « portant pour toute une semaine qu'à peine sept à huit cents « sacs de café !

« Tel a été le bilan de cette huitaine.

« Certains soutiers ont préféré déposer leurs cafés, plutôt que « de vendre aux cours actuels, quoique ceux-ci soient assez « rémunérateurs ; en sorte que le marché a été pauvrement « alimenté, et les acheteurs ont dû se contenter de peu de chose.

« Le change qui suivait doucement la voie ascendante d'une « façon normale sans à-coups, s'est mis brusquement à monter « d'une manière tout-à-fait désordonnée. En moins de vingt- « quatre heures, nous avons eu une hausse de plus de 4 %. Il « serait, croyons-nous, difficile d'expliquer ce mouvement qui « ressemble fort à une panique dont nous cherchons mainte- « nant la cause ! »

A son tour, le journal *Les Nouvelles*, à la date du 17 avril, même année, se lamentait ainsi : « La traite est à 39 — 40 % et « encore la tendance est à la hausse. Traite contre or, 1/2 % « faveur francs. Aussi le découragement a gagné le petit com- « merce. C'est au Ministre des Finances à prendre des mesures « pour enrayer la situation commerciale actuelle. »

Voilà un pays qui est en proie à la guerre civile ; on est à un de ces moments néfastes dans la vie d'une nation où les plus courageux perdent courage, où les plus persévérants désespèrent, voyant aujourd'hui ne rien lui donner, ignorant ce que lui

apportera demain ; on est à un de ces moments où la fortune privée perd sa base et où la fortune publique se solde par des déficits que des années de paix sont impuissantes à combler ; en présence d'une telle situation, les opérations commerciales chancellent, quand elles pouvaient cesser totalement, et on rencontre quelqu'un pour dire qu'il serait difficile d'expliquer ce mouvement qui ressemble fort à une panique !

Quant au journaliste des *Nouvelles*, qui convie le Ministre des finances à prendre des mesures propres à enrayer la situation commerciale, il voudra bien que je lui demande si lui, placé à la direction des finances de la guerre civile, ayant pour premier soin, pour unique préoccupation la recherche de l'argent devenu introuvable et pourtant indispensable à l'entretien d'une armée nombreuse et d'une foule de fonctionnaires, tous prêts à abandonner le chef du Gouvernement, pour peu qu'il néglige de leur donner des sous, je demande à ce journaliste si lui, ministre de telles finances, il songerait à prendre les mesures qu'étant simple particulier il réclame ?

D'ailleurs, n'est-ce pas à ceux contre lesquels on réclame l'intervention du Gouvernement que ce Gouvernement est obligé de s'adresser pour trouver de l'argent et, à crédit, des provisions de toute sorte, afin de répondre aux insatiables exigences de la guerre ?

Prendre donc des mesures en vue de refréner l'agio serait exposer le Gouvernement à s'aliéner ceux sur lesquels seuls il compte pour se tirer de peine, pour sauver son existence.

Au surplus, dans ces instants critiques, la mesure la plus sage, la plus conforme à la marche naturelle des choses est souvent celle qui, au lieu même d'adoucir la gravité du mal, porte cette gravité à son comble et tue le malade en guise de le guérir.

De telle sorte que de médecin, de sauveur, on se fait empoisonneur.

Certes, dans nos moments d'anarchie, c'est folie que de parler de ces choses si délicates et qui exigent l'action du bon sens, du tact et de la réflexion.

⁂

L'Agriculture. — S'il est encore un point qui doit attirer l'attention, c'est l'état dans lequel tombent nos champs qui ont le malheur d'être traversés par nos armées de guerre civile.

Pour donner une idée de cet état, je vais citer l'exemple suivant, tiré du *Mémoire* que nous connaissons. Il s'agit de l'Arcahaie.

« Toute la plaine, par l'effet d'une culture ou d'une autre, « avait fini par se couvrir de la plus riche végétation. Quand je « traversai ce district, où, comme je l'ai remarqué, se trouvait « la limite des deux divisions de l'île, celle du Nord et celle du « Sud, à l'époque où Christophe et Pétion en étaient les deux « chefs rivaux, l'agriculture y était dans cet abandon qui est l'i- « névitable résultat d'une longue série de combats pendant les- « quels les habitants s'étaient enfuis. Dans l'inquiétude conti- « nuelle où ils vivaient, avec si peu d'espoir de récolter les pro- « duits de leur culture, ç'eût été de leur part une hardiesse inu- « tile de rester, une folie de braver les dangers et les alarmes, « puisque cela n'eût servi qu'à attirer contre eux les incursions « d'un ennemi dévastateur. Rien qu'en contemplant la désolation « qui règne aujourd'hui presque partout, on éprouve une im- « pression douloureuse à la pensée de la part terrible qu'a eue « à cette dévastation la faux de la guerre civile ».

Et l'auteur ajoute, en note :

« Les derniers désastres qui achevèrent de ruiner la plaine de « l'Arcahaye, et n'y laissèrent qu'un vaste amas de ruines, eurent « lieu en 1812, au passage de l'armée de Christophe, qui battait « en retraite ».

D'ailleurs, si l'agriculture, jusqu'ici, se trouve dans le triste état que nous connaissons, si l'industrie, jusqu'à ce jour, est incapable de progresser, à quoi le devons-nous, si ce n'est à la fréquence de nos bouleversements ?

Pour l'intérieur et durant nos luttes intestines, telles sont les principales conséquences que l'on peut signaler.

Si, toujours au moment de ces luttes, nous portons nos regards vers l'extérieur, nous n'aurons pas le cœur moins navré.

Crédit public. — En ce qui concerne l'extérieur, nous envisagerons les conséquences d'abord au point de vue du crédit, ensuite au point de vue diplomatique.

Voyons, pour commencer, ce qui se passe à la moindre imminence de guerre.

Ici, la mince confiance que les capitalistes étrangers pouvaient croire possible de nous accorder est totalement enlevée. Ils se demandent toujours si, non seulement on ne retardera pas à leur payer les intérêts de leurs avances, mais encore s'ils auront la satisfaction de voir reconnaître les prêts qu'ils nous feraient. Alors, dans l'incertitude, ils nous ferment leurs guichets au nez. Cependant, si nous avons la chance de rencontrer un banquier qui veuille jouer le tout pour le tout, combien cher ne nous fait-il pas payer l'aléa auquel il se confie !

En justification de ce que j'avance, je puis rappeler les difficultés contre lesquelles se heurta notre Gouvernement, au moment de l'emprunt de 1875.

Dans le but de dissuader ses confrères de souscrire à cet emprunt, un capitaliste français écrivit les lignes suivantes, dans une brochure dont nous avons déjà fait des extraits. Après avoir cité une proclamation qui dénotait que le pays était à la veille de traverser une crise politique, ce capitaliste disait :

« Nous ne nous arrêterons pas au style de cette proclamation ;
« nous ferons remarquer seulement qu'elle prouve d'une façon
« indiscutable que le pays est en état de trouble, qu'une révolu-
« tion est imminente, et que les actes du pouvoir pourront très
« bien ne pas être reconnus ».

Et comme il refutait les arguments publiés par le *Crédit général français* qui, chargé de la souscription de cet emprunt, s'efforçait d'allécher des souscripteurs, ce capitaliste ajoutait :

« La circulaire du *Crédit général français* est bien aimable de
« reconnaître que ce qu'on a pu avec raison reprocher à Haïti,
« ce sont ses trop fréquents changements de gouvernement.

« Ah ! on dit d'un pays, qu'il a un gouvernement stable quand,
« depuis 1843, il a changé dix fois de souverain ! quand le gou-

« vernement actuel, en proie aux luttes dont nous parlons plus
« haut, est à peine installé depuis un an !

. . . .

« Nous traitons l'affaire au point de vue de l'intérêt public ; heu-
« reux si nous parvenons à démontrer à quelques-uns, que l'é-
« mission nouvelle n'est pas ce qu'un vain programme voudrait
« faire croire, et si nous arrivons à persuader à tous que la France
« n'est plus assez riche pour payer l'opulence malsaine de quel-
« ques spéculateurs peu scrupuleux ».

Enfin, ce capitaliste *mauvais coucheur* terminait ainsi ses réflexions appuyées d'arguments *ad hominem* :

« Nos lecteurs ont sous les yeux tous les documents propres à
« les éclairer.

« La souscription à l'Emprunt d'Haïti ?...

« C'est dérisoire !

« Combien comptera-t-on de souscripteurs ? »

Inutile de rappeler ici que d'après ce capitaliste, le concessionnaire de l'emprunt ne venait traiter avec les Français qu'après avoir frappé en vain aux portes des maisons de banque prusiennes, autrichiennes et anglaises [1] !

Voilà la situation d'Haïti, au point de vue de son crédit à l'extérieur, lorsque nous sommes à la veille d'une guerre civile.

Voyons maintenant comment se comporte ce crédit durant nos luttes intestines. Il s'agit présentement des titres au porteur des emprunts d'Haïti.

Dans son *Traité de la science des finances*, qui est un recueil de ses leçons faites au Collège de France, Leroy-Beaulieu dit ceci, en établissant les rapports qui existent entre un Etat et les créanciers qui détiennent les titres de ses emprunts.

« Quoique le créancier de l'Etat ne puisse pas demander le
« remboursement de son capital, le mode de transférer la dette
« par petites portions est si convenablement organisé, et les inté-

[1] Voyez la page 114.

« rêts sont si régulièrement payés, que les titres de rente sur
« l'Etat sont dans tous les pays une valeur aisément négociable.
« Il s'est établi pour leur négociation de grands marchés appe-
« lés *Bourses*. Il n'y a nulle valeur au monde que l'on puisse aussi
« aisément réaliser qu'un titre de rente sur l'Etat.

« Quoique la négociation de ces titres soit très facile, la valeur
« en est généralement soumise à des fluctuations parfois considé-
« rables : ces fluctuations dépendent de causes très complexes,
« dont les unes sont politiques et les autres économiques ou
« financières.

« Les causes politiques qui font varier la valeur vénale des
« fonds d'Etat, ce sont tous les évènements qui peuvent affecter
« en bien ou en mal le crédit de l'Etat, c'est-à-dire soit les faits
« qui jettent des doutes sur la stabilité nationale, tels que les
« guerres et les révolutions, soit, dans le sens opposé, les faits
« qui font croire à l'affermissement de la sécurité publique......

« La moindre apparence d'une guerre à l'horizon a pour effet
« immédiat de déprimer dans une forte mesure les fonds publics
« des pays qui sont menacés de ce fléau, et de rendre dans ces
« contrées les transactions plus difficiles......

« Toutes les valeurs nationales seront plus ou moins déprimées
« par l'inquiétude générale. »

Tel est le cas dans lequel se trouvent les valeurs haïtiennes, toutes les fois que notre pays se débat dans les étreintes de la guerre civile.

Et comment peut-on justifier cette inquiétude et cette dépréciation ? — Nous le saurons plus loin.

La diplomatie. — Portons maintenant nos regard sur la diplomatie. Là, que voyons-nous, pendant ces luttes ?

Nous voyons toujours nos gouvernants dans l'impuissance absolue de retremper le caractère national, de rallier l'opinion en face des humiliations qu'infligent à la Patrie les Etats étrangers parlant par la voix arrogante de leurs agents diplomatiques. Oui, tous, inhabiles à résoudre les questions de justice et d'humanité, nos gouvernants se montrent toujours incapables d'imposer

le respect de la nation, pas plus qu'il ne peuvent maintenir l'ordre à l'intérieur.

Examinons les agissements de ces agents diplomatiques et voyons si leur conduite a toujours été conforme aux règles du Droit des gens moderne, c'est-à-dire aux intérêts de leurs nationaux.

« Toute personne entre les mains de laquelle est placée la « direction supérieure des intérêts généraux d'un Etat est une « personne souveraine, que l'Etat soit entièrement indépendant ou « ne le soit qu'à demi, que le Chef de l'Etat porte le titre d'em- « pereur, de roi ou de président, que les attributions de la sou- « veraineté soit dévolues à un conseil, à un comité, à un direc- « toire ou à des consuls.

« Les personnes souveraines sont la représentation vivante de « l'Etat. Il est nécessaire que le caractère dont elles sont revêtues « soit solennellement établi à l'égard des Etats étrangers. C'est « pourquoi la coutume s'est formée de notifier par voie diplo- « matique aux Etats étrangers l'avènement des souverains héré- « ditaires ou l'élection des chefs électifs de l'Etat.

« Les Etats ne sont des Etats, ne sont souverains et ne sont in- « dépendants qu'à la condition de maintenir l'ordre à l'intérieur « et d'assurer le respect de leurs frontières [1]. »

Dans notre préface, nous avons écrit ceci : *Chaque corps social observé, peut-on dire sans erreur ni exagération, nous offre l'une des faces si nombreuses et très variées que présente la nature humaine. Ce que tous ont de commun se réduit à presque rien, mis en regard de leurs différences.*

D'où, pouvons-nous ajouter, les causes de ces difficultés qui naissent entre eux relativement à leurs intérêts, leurs traditions, leurs passions et leurs affections. En vertu du principe de la souveraineté des nations les unes à l'égard des autres, ces différences devaient nécessairement les affecter d'une manière réciproque. Aussi, dans leurs relations, les Gouvernements de ces nations se voient obligés d'en tenir le plus grand compte possible.

[1] *Droits des gens.* — Sorel.

« Malgré tant de causes de diversité, tant de principes de con-
« tradiction, tant de motifs de désordre, des règles générales de
« conduite ont été posées et considérées comme également ap-
« plicables à tous les Etats......

« La première de ces règles, la plus générale, et celle dont
« toutes les autres découlent, c'est qu'en temps de paix les Etats
« se doivent réciproquement les mêmes égards », entre autres
« *le respect de leur souveraineté,...... la protection réciproque de leurs*
« *nationaux......*

« Les nations travaillent et échangent les produits de leur tra-
« vail : l'Etat est tenu d'assurer l'exercice du travail et la sécuri-
« té des échanges. Chaque Etat a le devoir de respecter les intérêts
« commerciaux des étrangers dans la mesure où ce respect est
« conciliable avec les intérêts de ses propres sujets ; chaque Etat a
« le droit de demander aux autres, dans la mesure la plus équi-
« table, le respect des intérêts commerciaux de ses sujets [1]. »

En vertu de ces principes certains, conformes à l'équité et à la justice, les Etats, généralement, ne manquent jamais, dans les traités d'amitié et de commerce qu'ils passent, d'insérer une clause formelle.

C'est ainsi que, dans un traité d'amitié intervenu entre la France et la Nouvelle-Grenade, le 15 mai 1856, il est dit ceci : « Art. 4. — Les sujets des deux pays jouiront dans l'autre de la « plus complète et constante protection pour leurs personnes et « leurs propriétés. »

Parfois ce principe, qui est un des si nombreux issus de la civilisation, se trouve exprimé d'avance dans la loi fondamentale ou constitution d'un Etat et devient alors applicable à tous les traités d'amitié conclus par cet Etat, sans qu'il soit besoin de le rappeler dans ces traités mêmes.

Par application de ce que nous disons ici, le pacte constitutionnel de Christophe contenait : « Art. 41. « — Le Gouvernement « garantit solennellement aux commerçants étrangers la sécurité

[1] Sorel.

« de leurs personnes et de leurs propriétés, en leur assurant la « protection la plus efficace. »

Poursuivons notre citation relativement aux rapports entre les Etats.

« Ces égards réciproques sont l'expression même des rapports « pacifiques entre les Etats, car, si ces égards cessaient, les Etats « seraient attaqués dans le principe de leur constitution et for- « cés, pour se défendre, de recourir à la guerre. Les Etats, quand « ils sont en paix, observent donc toujours ces règles, et il faut « qu'ils les observent s'ils veulent demeurer en paix. Ce n'est « point là un principe abstrait, ce n'est que la définition d'un « fait ; c'est en ce sens que l'on pose le respect des Etats les uns « par les autres comme une des règles essentielles du Droit des « gens en temps de paix......

« Lorsque l'ordre est troublé à l'intérieur d'un Etat, en temps « de révolution ou de guerre civile par exemple, les obligations « ne sauraient être aussi bien déterminées, ni pour l'Etat qui est « en guerre civile, ni pour celui dont les sujets habitent le ter- « ritoire où cette guerre a lieu. Ce dernier a l'obligation de pro- « téger ses sujets à l'étranger, et les dangers auxquels ils sont ex- « posés par suite de la révolution et de la guerre civile aug- « mentent ces obligations au lieu de les diminuer [1]. »

En pareil cas, quelle doit être l'attitude de l'Etat étranger !

En cette matière, il existe deux principes : la médiation et l'intervention, qu'il ne faut pas confondre.

« La pratique des nations — dit Calvo — autorise un Etat à pro- « poser ses bons offices ou sa médiation pour apaiser soit les « différends survenus entre deux ou plusieurs Etats, soit les dis- « sensions intestines d'un pays. Lorsque la médiation offerte est « librement acceptée, et, à plus forte raison, quand elle a été « sollicitée, *l'intervention* [2] qui peut s'ensuivre se justifie d'elle- « même......

[1] Sorel.

[2] Ici, le mot intervention n'a pas la signification que nous lui verrons plus loin ; il renferme l'idée d'arbitrage.

« Vattel admet qu'un Etat peut offrir ses bons offices à un autre « pour le réglement de ses affaires intérieures ou particulières. »

Et pourquoi admet-on cette pratique?

Parce que la guerre se faisant entre des citoyens d'une même nation, « la lutte — dit Bluntschli — deviendra plus sauvage, et « on pourra craindre que les deux adversaires ne cherchent à se « surpasser mutuellement par leurs actes de barbarie ou la « cruauté de leurs représailles. »

Le contraire de la médiation est l'intervention proprement dite, ou l'action d'un Etat qui figure dans les affaires intérieures d'un Etat en guerre civile, sans que ce soit à titre de médiateur et pour imposer sa volonté aux partis.

Est-ce la voie de la médiation que les représentants des Etats étrangers prennent à notre égard, lorsque nous promenons le pillage et l'incendie au sein de nos villes dans lesquelles se trouvent leur résidence et leurs nationaux? — Ils la prennent rarement. D'ailleurs, après l'avoir prise, comme ils ne parviennent jamais à calmer les esprits et à obtenir de nous que nous mettions fin à nos massacres et à la ruine de notre pays, ils en arivent toujours à la brutalité, à l'intervention.

Nous nous mettons alors à crier à la violation de notre souveraineté, à la violation du Droit des gens en temps de paix; nous voilà à conjurer contre ces Etats, contre ces intrus tous les monstres de l'enfer et à leur tête les rares philantropes, les trois ou quatre négrophiles du vieux et du nouveau continents, comme s'il n'y avait rien à mettre à côté des sentimentalités.

Pour qu'il n'en soit plus ainsi, pour que la nation haïtienne sache désormais à quoi s'en tenir, tous ceux qui, dans notre pays, savent les dangers auxquels l'ignorance nous expose doivent, s'ils en ont les moyens, soumettre à l'opinion publique, et d'une façon nette, claire, catégorique, d'accord avec la raison et la vraie justice, toutes ces questions de Droit des gens contre lesquelles nos concitoyens égarés se heurtent si souvent, au lieu de chercher, sous prétexte de faire de la diplomatie, à obscurcir, à embrouil-

ler ces questions par des controverses qui ne peuvent qu'entretenir l'erreur et que nous perdre.

Relativement à ces interventions, voici ce qu'enseignent tous les professeurs de Droit des gens et tous les auteurs qui ont traité ces matières en se plaçant sur le terrain positif, sur le terrain de la pratique.

Que l'on comprenne bien que mes intentions, ici, ne sont nullement de défendre la cause du droit d'intervention. Je veux seulement exposer les raisons qu'invoquent les partisans de l'intervention, laissant à chacun de nous le soin de les peser, de les apprécier et de décider selon sa conscience, ses principes de justice, son amour de la paix, du progrès et de la civilisation de notre pays.

« Un gouvernement peut juger qu'il est nécessaire d'interve-
« nir dans les affaires d'un Etat étranger à l'intérieur duquel se
« produisent des événements politiques. » (Calvo).

Pour justifier cette nécessité, on a allégué plusieurs causes. Il y a d'abord la question d'humanité.

« En les envisageant à un certain point de vue, on peut dire
« que toutes les interventions qui se sont produites en Europe
« étaient entièrement conformes à la saine raison et à l'équité.
« Sans l'immixtion de la France, de l'Angleterre et de la Russie
« en faveur de la Grèce, la guerre féroce et dévastatrice qui en-
« sanglanta si longtemps la Morée et les iles de l'Archipel n'au-
« rait jamais eu de fin, et l'Empire ottoman aurait achevé de
« perdre toute considération comme Etat européen.

« En résumé, toutes les interventions accomplies en Europe
« depuis une quarantaine d'années étaient fondées sur des pensées
« larges et généreuses, et les résultats en ont été essentiellement
« salutaires, favorables au développement de la civilisation[1]. »

A côté de cette cause d'intervention on en a placé une autre.

On a dit que l'intervention se justifie « lorsqu'il s'agit de faire

[1] Calvo.

« cesser une guerre intestine qui compromet l'existence d'un ou
« de plusieurs pays, lèse des intérêts communs [1].

« Les nations sont dépendantes les unes des autres ; les mou-
« vements politiques qui se produisent dans une nation peuvent
« gagner les nations amies, et il peut en résulter un danger pour
« les Etats qui représentent ces nations [2]. »

Comme exemple approprié à ce cas, Sorel dit :

« C'est ce que l'on a vu, par exemple, lors de la guerre de sé-
« cession aux Etats-Unis : quand cette guerre éclata, il s'ensui-
« vit une perturbation profonde dans le régime économique de
« l'Europe. »

A ce propos, M. Algrave, à son cours d'économie politique à la Faculté de Droit de Paris, rappelle toujours, en parlant des crises économiques et financières, que des émeutes ont eu lieu dans plusieurs villes manufacturières de France, parce que pendant cette guerre nombre d'établissements durent se fermer, par manque de matières premières et surtout de coton qu'ils recevaient des Etats-Unis.

Enfin, une troisième cause alléguée, est la suivante.

Nous avons vu plus haut que chaque Etat a le droit de demander aux autres, dans la mesure la plus équitable, le respect des intérêts commerciaux de ses sujets ; que les Etats se doivent réciproquement la protection de leurs nationaux.

« Aussi longtemps qu'il (l'Etat étranger) peut attendre et obte-
« nir de l'Etat qui est en guerre civile ou en révolution une pro-
« tection efficace, il se contente des moyens diplomatiques.

« Lorsque ces moyens sont insuffisants, il prend les mesures
« nécessaires pour protéger lui-même ses nationaux : il masse
« des troupes sur la frontière et envoie ses flottes croiser le long
« des côtes, pour punir toute infraction au Droit des gens ou re-
« cueillir au besoin ses sujets. L'Etat qui est en guerre civile est
« tenu de permettre cette protection et ne peut y voir un acte de
« guerre, s'il est incapable de remplir lui-même ses devoirs de
« protection envers les sujets étrangers. ......

[1] Calvo.

[2] Sorel.

« Lorsque les partis politiques sont en guerre entre eux, il n'y « a plus de gouvernement, il n'y a plus même d'Etat, et par « conséquent il n'y a plus de devoirs, de droits et d'intérêts dont « le respect soit commandé aux étrangers. A l'égard de cette « anarchie, les Etats étrangers ne connaissent plus d'autres lois « que celles de la nécessité ; ils interviennent s'ils jugent convena- « ble de le faire et ne consultent en cela que leurs devoirs, leurs « droits et leurs intérêts propres. ......

« On a dit que quand dans une guerre civile l'un des partis « viole ouvertement les principes de droit privé, qui sont en « quelque sorte le droit commun des Etats civilisés, l'intervention « contre ce parti était un droit : elle peut être un acte sage, « juste, que l'histoire justifie. [1] »

C'est ce qui a eu lieu déjà dans notre pays.

« En 1868 au milieu des luttes intestines qui divisaient l'île « d'Haïti, les insurgés cantonnés dans la ville du Cap commirent « une série d'actes de déprédation et de vol desquels eurent à « souffrir plusieurs négociants étrangers. Un bâtiments de guerre « anglais se rendit sur les lieux pour demander satisfaction, et « celle-ci lui ayant été réfusée, le commandant, sans ordre ni « instructions de ses supérieurs hiérarchiques, bombarda la « ville, puis mit le blocus devant le port. [2] »

Le gouvernement anglais, objectera-t-on peut-être, avait désapprouvé le commandant du navire. Oui, mais n'est-ce pas une de ces ficelles multiples de ce qu'on appelle aujourd'hui, et à tort, la diplomatie? D'ailleurs, ne sait-on pas à quoi s'en tenir lorsqu'il s'agit de la perfide Albion? De plus, ce désaveu n'avait-il pas pour but de faire échapper le Cabinet de Saint-James aux réclamations faites par les Etats dont les sujets avaient subi des pertes, à la suite de ce bombardement? — La preuve en est que, malgré cette désapprobation, le commandant de la forteresse flottante ne continua pas moins son service sans être le moins du monde inquiété.

[1] Sorel.
[2] Calvo.

On n'ignore pas non plus que l'opinion qui a prévalu dans notre pays est celle établissant l'adhésion de Geffrard à ce bombardement, d'une part, pour échapper à la demande d'indemniser les victimes de ces actes de déprédation et de vol, de l'autre, parce qu'il devait avoir quelques boulets de plus et plus habilement dirigés, ce qui ne devait pas manquer de porter un coup mortel et décisif à l'insurrection.

Disons donc que c'était pour les raisons plus haut citées que l'intervention eut lieu, en Haïti, en 1868, car l'Etat en guerre civile « dut respecter et faire respecter les obligations qui résul- « tent des relations de ses sujets avec ceux des Etats étrangers [1] ».

Telles sont les raisons que les partisans de l'intervention et les Etats étrangers — après avoir employé les moyens amicaux pour nous porter à nous entendre, à travailler paisiblement à notre bonheur, à notre civilisation et à notre gloire — invoquent et invoqueront toujours dans le procédé outrageant qu'ils emploient pour nous porter à laisser leurs nationaux gagner tranquillement et honnêtement leur vie.

Oui, c'est la voie, non plus de la médiation, mais de l'intervention brutale qu'ils prennent à notre égard, nous jetant à la face leurs insolents ultimatums.

Grâce à notre conduite insensée, ils ont été jusqu'à la menace insultante de démolir nos édifices publics à coups de canon et — ce qui est le comble de l'injure faite à la Patrie — jusqu'à tenir — ô honte pour nos pères, pour les immortels héros de 1804 — à tenir pendant des jours sur notre territoire sacré et inviolable pour l'étranger, des marins armés de haches, de sabres et de fusils, des marins prêts à nous fusiller, comme pour nous aider à nous détruire.

Et c'est contre ces outrages que nous nous élevons. Sans même tenir compte des causes d'intervention que nous venons d'énumérer, n'était-il pas évident que les Etats étrangers finiraient

[1] Sorel.

par s'immiscer dans le règlement des affaires intérieures d'Haïti, puisque nous avons toujours été les premiers à solliciter leur aide pour parvenir plus tôt à nous anéantir ? Tandis que des révolutionnaires demandent à tel Etat son appui matériel pour renverser le Gouvernement existant, ce Gouvernement lui-même ne demande-t-il pas à tel autre Etat aussi son appui pour vaincre les révolutionnaires, livrant ainsi la dignité nationale et notre souveraineté à la discrétion, à la rivalité et au bon plaisir des Etats étrangers ?

Après de semblables faits, sommes-nous excusables, quand nous nous récrions contre les interventions de l'Etranger dans notre politique intérieure ? — La raison, le bon sens et le patriotisme éclairé de chacun de nous répondront à cette question.

J'arrête ici l'énumération des principales et funestes conséquences qui se produisent au dedans et au dehors et pendant la durée de chacune de nos guerres civiles.

Et que ce passe-t-il, après ces luttes ?

III.

Après la lutte.

Les morts. — Quand on entreprend de relever les conséquences qui suivent chacune de nos dissensions civiles, la première trace qui s'offre à l'attention est assurément celle que laisse la faux de la mort. S'il était possible de connaitre le nombre exact des tués pendant chaque guerre, en les additionnant, quel chiffre énorme ne trouverions-nous pas, de 1806 à 1889 !

Tandis que partout les peuples, pour leurs besoins économiques et afin de pouvoir soutenir avantageusement la terrible et inévitable lutte pour l'existence, cherchent les moyens efficaces d'accroitre leurs populations, nous, agissant à rebours, et de nos propres mains, nous nous efforçons de diminuer les nôtres le plus que nous pouvons.

Dans cette énergie que nous déployons à hâter notre œuvre de

dépeuplement, ce qui afflige surtout, c'est de voir que ces massacres ont, pour ainsi dire, presque décapité la nation, grâce à ces moissons d'hommes intelligents, capables qui disparaissent dans ces tourbillons sans cesse renaissants. N'y a-t-on pas vu, en effet, s'engloutir de véritables talents, même des esprits en qui l'on se plaisait, non sans raison, à trouver comme des étincelles du génie? — Incontestablement, des hommes considérables dans telle ou telle spécialité, entraînés dans cette vertigineuse rotation, sont morts, ne laissant de leurs travaux, de leurs efforts, de leur héroïsme même qu'un souvenir ironique, fugitif, alors qu'ils pourraient être aujourd'hui en pleine vie, encore forts, énergiques, fiers de travailler à la prospérité, au progrès et à la gloire de leur Patrie.

Certes, d'autres intelligences, d'autres capacités, sinon plus, du moins aussi belles que les premières se font jour, mais tout ce qu'Haïti peut produire de caractères énergiques, nobles, généreux se trouve promptement découragé, plongé qu'on est dans la crainte continuelle de se voir, un beau matin, emporté et jeté dans l'ardente fournaise qui ne sait point rendre ce qu'on lui donne. Cette dérivation constante du plus pur, du plus fort et du plus précieux de notre sang est un de ces cas nombreux qui simplifient singulièrement la question de la civilisation de notre pays.

A la suite de ces pertes de personnes : époux, pères, frères ou autres parents seuls soutiens des familles, est-il besoin de dire l'état auquel sont réduits ceux qui leur survivent ?

Ne voyons pas leurs souffrances morales, leur désolation constante, le deuil qui plane sous leurs toits, mais considérons leur situation matérielle.

Que de veuves, que d'orphelins, combien de familles entières auxquels on n'a laissé pour tout héritage que les guenilles de la misère qu'ils traînent !

Ainsi que nous l'avons déjà fait observer, c'est ici alors qu'il faut dire que nos guerres civiles engendrent la misère ou plutôt que la misère, après avoir été la cause de nos luttes fratricides, est devenue l'une de leurs nombreuses et funestes conséquences

et est destinée, tant qu'elle subsistera, à occasionner de nouvelles guerres civiles.

Que deviendront-ils, en effet, les fils ainsi laissés sans soutien, sans un métier auquel demander leur pain quotidien, que seront-ils une fois devenus hommes ? — Ils seront ce qu'ont été leurs pères, des citoyens sans moyens honnêtes d'existence, des citoyens qui, pour gagner leur vie,ne verront devant eux que des fonctions salariées par l'Etat, que des conspirations dans lesquelles il faut se jeter pour concevoir l'espérance d'avoir un jour un poste lucratif ; et nous savons par avance ce qui vient naturellement, fatalement comme suite.

A côté de ces victimes, que je dirai volontiers, matérielles, ne manquent pas des victimes morales.

En effet, au milieu de ces mouvements insensés, le bon citoyen subit un double martyre ; ses douleurs s'augmentent de celles de la Patrie. Il assiste, navré, impuissant, à ses convulsions dont il est parfois le premier frappé par cela même, ô ironie du sort ! par cela même qu'il n'en est pas l'auteur. A la vue du droit par terre et de l'iniquité triomphante ; entendant éclater autour de lui les railleries du dehors et sur sa tête gronder les terribles menaces d'envahissement, pourrait-il s'empêcher de verser des pleurs ? — Non ! et c'est alors aussi, pour ne pas désespérer, qu'il sent le besoin d'aimer, de croire et de prier.

Oui, ma belle Haïti, je t'aime. Plus je t'aime, plus je crois en ton avenir ; et plus j'y crois, plus je prie pour toi, en versant d'abondantes larmes !

***

Exil. — Un autre point qui mérite notre attention est le suivant. Nous n'ignorons pas qu'après chacune de nos luttes, le salut des vaincus ne se trouve que dans l'exil soit forcé, soit volontaire.

Un chroniqueur parisien, qui n'a pas dit son nom, écrivait récemment : « On s'expliquera facilement l'état économique « d'Haïti, quand on saura la manière dont on expédie à l'étranger

« les personnes qui gênent le gouvernement. Dans tous les pays, « lorsqu'il y a danger pour la sécurité publique, on traduit les « citoyens qui sont présumés devoir troubler l'ordre devant les « tribunaux. On les juge, on les condamne ou on les acquitte.

« A Haïti, les choses se passent plus sommairement ; un simple « décret suffit. On est exilé, enlevé à sa famille, ruiné dans ses « affaires. Il est vrai que le président vous laisse quelquefois « vingt-quatre heures pour faire vos malles, mais c'est l'excep- « tion. »

En effet, avant, surtout après nos guerres civiles, c'est par vingtaines que les navires étrangers transportent nos frères,qui à la Jamaïque, qui à Saint-Thomas, les uns aux Etats-Unis, les autres en Europe et principalement en France, à Paris la ville-lumière, la Babylone des Babylones modernes.

S'il fallait montrer les désavantages pour une nation dont les citoyens se voient dans l'obligation de se transporter dans des pays étrangers avec leurs familles, pour aller y passer peut-être le reste de leur existence, il me suffirait de citer, comme exemple, cette mesure d'un roi absolutiste, cette malheureuse décision de Louis XIV révoquant le sage et bienfaisant édit rendu par Henri IV, à la suite des guerres civiles, et des plus sanglantes, faites en France au nom de la Religion, au nom d'un Dieu bon et clément, il me suffirait, dis-je, de citer la révocation de l'Edit de Nantes.

C'est là un fait trop connu, même des enfants des écoles primaires, pour qu'il soit nécessaire que je m'y arrête.

Je dirai seulement ceci : si les pays étrangers, tels que la France, l'Angleterre, les Etats-Unis n'ont que faire de l'Haïtien, en ce qui concerne le développement, chez eux, des sciences, des lettres, des arts, en un mot de toutes ces choses qui constituent la civilisation incessante de ces pays, il n'est pas moins vrai que nos concitoyens font un tort immense à leur Patrie, lorsqu'ils envoient leurs frères passer des années entières surtout à Kingston et à Saint-Thomas. Dans ce cas ils détournent le capital national des voies où il serait naturellement productif

pour lui en faire prendre d'autres où il ne l'est pas du tout. Oui, nos capitaux émigrent à l'étranger où ils sont dépensés en pure perte par ceux que l'exil forcé ou volontaire y jette.

Quel profit notre pays peut-il tirer de ces voyages forcés, quand la plupart de ceux qui quittent leurs foyers de leur bon gré, avec la joie au cœur et avec l'enthousiasme d'aller contempler tous les progrès qu'on admire sur les terres civilisées où ils portent leurs pas, quand la plupart de ceux-là mêmes, absentéistes, ne quittent le sol de la Patrie que pour aller, comme dit M. F. Marcelin, dépenser tranquillement à l'étranger leurs épargnes ou même leur fortune pour rentrer, quelques mois après, avec placidité, en pleine obscurité, obscurité qu'ils ne tentent rien, absolument rien pour dissiper?

Il n'y a pas à dire, ces exils continuels contrarient l'amélioration de notre état économique, en même temps qu'ils contribuent à enrichir, à nos dépens, les habitants des pays où notre argent se dissipe. J'ai dit à nos dépens, car dans ces dépenses Haïti ne trouve aucune compensation, puisqu'il ne s'agit plus ici d'exportation et d'importation...... pardon! il y a bien exportation et importation : exportation de notre argent, des forces vives du pays et importation de la misère, des raffinements exotiques et de tous les vices qui croupissent dans les tavernes de New-York, de Londres et de Paris.

Qui peut nier que ces voyages ne laissent pas de porter une certaine atteinte à la vie intérieure de la nation, mise en regard de cette évolution irréfléchie au dehors, évolution qui se manifeste par mille et mille raffinements que nos populations urbaines demandent à l'étranger, sans penser, avant de les envoyer chercher, à se demander si leurs ailes, soutenues par notre force productive actuelle, leur permettront de prendre l'essor par-dessus l'océan des besoins qu'elles se créent et auxquels il faut, dans la pensée et selon le désir enfiévré de chacun, donner coûte que coûte satisfaction?

Tel est le profit qu'Haïti tire des bannissements que nous nous

plaisons à nous infliger, des bagnes temporaires que nous trouvons plaisir à faire des villes de l'étranger.

***

Travail. — Pour ce qui a rapport au travail, à ce travail constant qui est l'élaboration de la prospérité incessante, du progrès continu et de la civilisation, quant à ce travail, il ne faut pas espérer le voir ce qu'il pourrait être.

Dès le début de la lutte il a reçu un coup mortel et ce coup se répétant avec le renouvellement de chaque période d'anarchie et de ruines, ce travail n'est plus que le simulacre, que l'ombre du travail. Effectivement, par suite de l'état permanent de guerre qui ne laisse qu'une sécurité des plus relatives, l'incertitude du lendemain décourage les bonnes volontés et s'oppose aux longs projets.

Certes, on a constamment rencontré chez nous des esprits doués d'assez d'énergie et de constance pour sortir vite de cette torpeur et de cette attente continuelle devenues générales dans notre pays, mais parmi ces audacieux combien peu ont réussi !

Ayant la conviction qu'en temps de bouleversements sa propriété, pas plus que sa personne, ne sera l'objet d'aucun respect, convaincu qu'il n'aura point le temps de tirer aucun profit de ses labeurs, qu'il se trouve ou non parmi les agitateurs, parmi les vaincus ou les vainqueurs, l'Haïtien n'éprouve aucun plaisir, aucune satisfaction, aucun encouragement à se livrer à des travaux sérieux, surtout à ces travaux agricoles et industriels qui demandent de la constance, de la persévérance et l'emploi des capitaux sur une vaste échelle.

A quoi bon, se dit-il, travailler au delà de l'indispensable, pour voir le surplus, parfois le tout ou passer dans les mains des pillards ou disparaître, dévoré par l'incendie? Alors, s'il a quelque argent, amassé n'importe comment, il s'empresse de gagner l'étranger où il va le jeter dans les amusements, s'il est un viveur ; ou, s'il est économe, s'il sait penser à l'avenir, à la vieillesse, à ceux auxquels il a donné le jour, il va le déposer tranquillement dans une banque quelconque de Paris ou de Londres, tandis que

les terres d'Haïti, par manque de sécurité et de capitaux, restent en friche ou, si elles sont cultivées, tombent en dépérissement, jusqu'au jour où elles se transforment en savanes et en pâturages pour les animaux. De là ce phénomène bizarre d'un peuple vivant pauvrement au milieu de richesses immenses.

*
* *

Ruines. — Nous arrivons maintenant à la plus funeste, à la plus désolante de toutes les conséquences de nos guerres civiles; nous voilà amenés à considérer les ruines qui nous environnent, au milieu desquelles nous mangeons, nous nous couchons, nous nous levons, nous recevons nos hôtes des pays civilisés, au milieu desquelles nous donnons des bals, des concerts, des fêtes de tout genre qui nous coûtent fort cher, au milieu desquelles enfin nous passons, avec nos familles, notre vie entière.

Une révolution, dans un pays, est ce qu'est un ouragan dans la nature. Son passage est presque toujours jonché de ruines dont quelques-unes méritent l'attention et le respect des foules et la triste contemplation du penseur, car ces mornes débris recèlent de grands et de terribles enseignements.

« Aucun animal — dit un célèbre socialiste français [1] — aucun animal ne détruit son œuvre ni celle de son semblable, et « pourtant l'animal n'a pas reçu d'éducation. Comment se fait-il « que la nôtre nous conduise à une absurdité évidemment con- « traire au vœu de la nature » et, ajouterai-je, à notre propre vœu ?

Il me vient un autre souvenir : un souvenir d'histoire. On vit les Romains, sous l'Empire, dans leur fureur belliqueuse, aller jusqu'à rêver, pour s'attaquer, surtout se défendre, le renversement, sur leurs adversaires, des statues des dieux qui décoraient les portiques de leurs temples. Pourtant c'était autant de choses entourées de la plus sainte vénération !

Eh bien ! nous faisons comme les Romains ; et lorsque l'édifice, grâce à notre aveuglement, s'est écroulé, on nous voit, plus piteux

[1] Charles Fourier, chef de l'école phalanstérienne.

que l'enfant qui a brisé son beau joujou, remuer ses ruines fumantes, essayer de le faire renaître de ses cendres, de le replacer sur ses fondements avec un sang-froid, et, j'ose dire, une confiance agaçante qui ne prouvent qu'une chose : c'est que nous avons plus d'obstination que de sagesse. Et c'est ce que nous appelons organiser et réorganiser! O pauvres concitoyens, ne savez-vous donc pas que le cadavre est absolument semblable au cadavre, car quoi que nous fassions, nous ne trouvons jamais, hélas ! en face de nous, sous nos pas, que des débris tristement épars sur notre sol fécond et glorieux !

A voir l'aspect de nos villes, de notre capitale surtout, de la ville de Port-au-Prince...... que nous voulons éclairer à la lumière électrique ! on croirait volontiers avoir sous les yeux ces villes antiques dont les restes, longtemps enfouis, sont mis à découvert par les fouilles incessantes faites pour trouver les vestiges d'une civilisation disparue.

Dans une séance de l'assemblée nationale constituante d'Haïti, en date du 9 mars 1875, Chambeau Débrosse, de regrettée mémoire, tenait ce langage : « N'avons-nous pas, en ce moment, de-
« vant les yeux, le spectacle le plus navrant ? Partout que de
« ruines! Port-au-Prince, capitale de la République, ville en
« ruines! Les Cayes, ville en ruines ! Gonaïves, ville en ruines! »

De 1875 à 1892, toutes ces ruines ont-elles disparu sous les efforts de notre courage et sous l'énergie de nos espérances?

L'année 1879 pour le Port-au-Prince, les Gonaïves et d'autres localités — 1883 pour le Port-au-Prince et Miragoâne — 1888 et 1889 pour le Port-au-Prince, enfin chacune de nos périodes de commotions politiques est là pour répondre à cette question. Que l'on remarque que je ne mets pas en ligne de compte les incendies qui ont eu lieu durant les courts intervalles de paix et par suite d'accidents ou de la négligence avec laquelle on dirige les affaires domestiques dans certaines familles.

Avant les incendies de 1888 et 1889, M. de Molinari écrivait ceci : « Port-au-Prince est décidément la plus délabrée des ca-
« pitales. Mais comment en serait-il autrement ? — Pendant

« une quarantaine d'années, jusques et y compris 1883, cette « malheureuse République d'Haïti et sa capitale ont été continuel« lement bouleversées et ravagées par les émeutes et les révolu« tions......

« Port-au-Prince, siège du gouvernement d'Haïti, est une ville « de 25 à 30.000 âmes bâtie en damier au pied d'une chaine de « mornes. De loin, cet entassement de maisons et d'édifices de « couleurs vives, séparés par des lignes vertes, car les rues « principales sont plantées d'arbres, est d'un joli aspect ; mais « à peine est-on débarqué que l'illusion cesse. *Le bord de mer* où « les principaux établissements commerciaux et maritimes ont « leur siège est couvert de ruines que les révolutions y ont laissé. « L'intérieur de la ville n'est pas en meilleur état. Pas un édi« fice public n'est resté debout. Le Sénat, la Chambre des Re« présentants, les Ministères sont réduits à se loger dans des cons« tructions provisoires en bois, en attendant la guérison de l'a« némie chronique dont souffrent les finances d'Haïti. [1] »

Ainsi, au dire des Haïtiens et des étrangers, nous vivons au milieu des ruines semées par nos propres mains, comme si l'action du temps ne devait pas un jour accomplir ces grands désastres. Seulement, sur la nature humaine, les ruines du temps exercent un pouvoir magique bien autre que celui qu'exercent les ruines issues de la main de l'homme.

Les ruines du temps nous inspirent une mélancolie voluptueuse qui nous élève et nous fait éprouver comme une satisfaction triomphante, à la vue de ces vestiges de nos généreux efforts et de la victoire remportée par les lumières de la civilisation sur les ténèbres de la barbarie, par l'être sur le néant.

Les ruines engendrées par les passions et la fureur de l'homme l'attristent, le dégradent, le rapetissent à ses propres yeux, s'il a encore un reste d'amour-propre et de pudeur.

[1] Cette remarque ne s'applique plus aux Ministères. On a récemment achevé un bel édifice en pierre, commencé sous le gouvernement du général Salomon, et où a été transporté le service des départements ministériels de la République.

Les ruines du temps marquent le triomphe de la Liberté, de la Paix et de la Raison ; celles de l'homme témoignent de l'abus de la liberté, du règne de l'anarchie et de la folie. Les premières sont l'orgueil de l'espérance laborieuse, les secondes sont les stigmates de la paresse et de la convoitise.

Là où l'on voit les ruines du temps on dit que l'amour, que l'harmonie et la fraternité ont conduit les pas de l'homme.

Quand on sait que c'est l'homme qui a détruit, la première pensée qui vient est celle-ci : que l'homme, ici, a été le plus grand ennemi de l'homme, *homo homini lupus*. Alors, on gémit de ce que cet être faible, impuissant, éphémère n'ait pas même pitié de lui-même.

Les ruines du temps disent que l'intelligence humaine, se reflétant sur le temps et la nature, s'est montrée plus forte, plus puissante que le temps et la nature.

Ces ruines que le temps a mis des siècles à accumuler font saillir la grandeur de l'homme qui a su noblement lutter contre l'action dissolvante du temps, tandis que ces ruines d'œuvres nées d'hier annoncent la faiblesse du pouvoir créateur ou la force du pouvoir destructeur de l'homme

Il y a dans l'homme qui détruit, une impuissance physique et une obscurité morale profonde qui dénotent chez lui le mépris de toute règle, le mépris de toute loi et l'ignorance des beautés de l'harmonie. L'action lente, latente de l'air, de l'eau et des rayons solaires que la nature et le temps emploient dans leur œuvre de destruction donne une sorte d'élégance et comme un aspect grandiose aux ruines qui ne sont pas l'ouvrage de l'homme. Mais lorsqu'elle viennent de l'homme, lorsqu'elles sont les preuves irrécusables de la violence et de la précipitation, elles font bondir d'effroi, d'horreur et d'indignation, et telle est aussi l'empreinte que, dans l'esprit et dans le cœur, laissent les ruines au milieu desquelles nous coulons nos jours dans notre pays.

Dans son livre sur Haïti, M. Spencer St. John a écrit les lignes suivantes : « Un représentant de l'Espagne, qui résidait en « même temps que moi à Port-au-Prince, me disait un jour :

« Mon ami, si dans cinquante ans, nous revenions à Haïti, nous « verrions les négresses faisant cuire leurs bananes sur l'empla- « cement de ces magasins. » Le jugement était sévère ; mais ce « qui s'est passé sous nos yeux rend très probable la réalisa- « tion de cette prévision, à moins qu'il ne surgisse une influence « éminemment civilisatrice. En fait, les négresse font déjà cuire « leurs bananes sur les ruines des plus belles maisons de la capi- « tale. »

O chers concitoyens, puisse une telle prophétie n'être que la manifestation d'une âme haineuse, d'une ambition déçue et d'une convoitiste qu'avec l'aide de Dieu, notre sagesse, notre amour les uns pour les autres et notre solidarité nous parviendrons à démentir. Pour cela, il faut que chacun de nous et tous ensemble ne cessent pas de dire sincèrement et ne cessent point de faire de constants efforts pour qu'il en soit ainsi : « On « est en droit de douter de l'avenir d'Haïti tout le temps que le « père ne pourra pas transmettre à ses enfants le toit où il leur « enseigna l'exemple des vertus domestiques et publiques au « milieu des vieux meubles, témoins muets, pourtant éloquents, « où son père à lui, lui donna les mêmes leçons ! [1] »

Vie publique. — Après cet aperçu sur les conséquences de nos guerres civiles, au point de vue de la vie privée, voyons ces conséquences sous le rapport de la vie publique, en partant de la situation financière de notre pays ; et comme toute la vie publique d'une nation réside dans ses finances, notre situation financière suffira à nous donner une idée de l'influence de ces guerres sur notre vie publique en général, vie que d'ailleurs j'ai montrée dans des chapitres précédant celui-ci.

Certes, on n'ignorait pas que nos luttes intérieures et violentes, avec les gaspillages qu'elles entrainent toujours de part et d'autre, devaient à la fois ruiner le Trésor, cribler la nation de dettes et nous conduire à la banqueroute. Qui a jamais songé à cela ? – Personne. Aussi, a-t-on toujours et de gaité de cœur, travaillé

[1] F. Marcelin, QUESTIONS HAITIENNES.

à cette banqueroute avec une ardeur enfiévrée que l'histoire ne saurait jamais trop durement flétrir.

« La désorganisation des finances — remarque justement M. « de Molinari — a été la première conséquence de cet état « d'anarchie. »

C'est un fait. En dehors de la question du crédit à laquelle nous arriverons bientôt, il serait vraiment navrant de constater, si cela était possible, tout ce que nous avons dépensé de millions et de millards de piastres depuis 1806, millions et milliards sortis à longs flots du Trésor public pour aller se perdre dans le gouffre de la guerre civile, comme l'eau du fleuve quitte sa source limpide pour aller se perdre dans l'immense profondeur de l'Océan ! Dans toutes ces dépenses ruineuses, ce sont surtout celles occasionnées par l'armée qu'il faut considérer.

Parlant des sommes abondantes englouties dans les orgies de la guerre, M. Chevalier a fait une belle comparaison entre la France et les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, comparaison que nous lui empruntons pour l'appliquer à notre petite Haïti, avec certaines modifications et en gardant les proportions que commandent la raison et le gros bons sens.

D'un côté faites le compte de ce qu'Haïti a dépensé depuis quatre-vingt-quatre ans dans les guerres civiles, et de l'autre additionnez tout ce que, pendant la même période, l'Etat a donné, dans l'Amérique du Nord, pour creuser des canaux et établir des chemins de fer, pour fonder des banques et ouvrir des écoles, pour lancer les innombrables navires à vapeur qui font le commerce sur les fleuves, sur les lacs, sur les mers, et comparez les deux sommes l'une à l'autre ; vous serez surpris de trouver que la première, celle que l'activité de nos cultivateurs a payée pour l'entretien d'un état militaire dont il ne leur reste aucun fruit, excède la seconde, celle que les Etats-Unis ont consacrée à toutes les œuvres par lesquelles a été portée si haut chez eux la condition matérielle, intellectuelle et morale du grand nombre, et qui leur demeurent comme des leviers puissants pour le progrès de la prospérité et de la civilisation nationale.

Oui, tandis que les Etats-Unis, respectant religieusement la destination que le bon sens indique aux revenus de la nation, en ont fait du capital productif, nous avons, nous, offert en pâture au monstre de la guerre ce qui serait devenu, dans notre pays aussi, du capital productif. Cette réflexion m'amène à parler de M. A. Firmin.

M. Firmin, ancien ministre des finances du gouvernement actuel, a fait une conférence à Paris, le 8 novembre 1891, dans une des salles richement parées du *Grand Cercle*, à l'entendement de quelques dames haïtiennes et françaises, d'une belle assistance enfin composée d'Haïtiens et d'étrangers, conférence où il a exposé la situation financière d'Haïti, jusqu'à la date à laquelle il a quitté le ministère.

Des documents financiers récemment publiés par M. C. Fouchard, il ressort qu'au moment où prit fin le gouvernement du général Salomon, en août 1888 — déduction faite d'une somme de 303.645 piastres 13 centimes, monnaie étrangère, qui se trouvait dans les caisses de la Banque nationale et qui était affectée aux divers services de l'Etat, entre autres au service de la Dette extérieure, emprunt Domingue 1875 — la dette générale d'Haïti s'élevait à 5.597.944 piastres 68 centimes, monnaie étrangère.

Si, au lieu de se transmettre dans le sang, sur des ruines et des dévastations, le Pouvoir avait été transmis pacifiquement, conformément à nos lois constitutionnelles. la dette publique d'Haïti, en 1889, eût été ce qu'elle était en 1888, et à la veille d'être liquidée en grande partie. Mais les bouleversements intérieurs que traversa le pays, d'août 1888 à août 1889, en décidèrent autrement. Au lieu d'avoir à défalquer de la dette publique la somme qui se trouvait dans les caisses de la Banque, comme le dit M. Fouchard, cette somme est à ajouter aux 5.597.944 piastres 68 centimes, puisque aucune dette de l'Etat, dans l'intervalle, n'avait été payée. Le montant total de notre dette était donc, en définitive, jusqu'en août 1888, et d'après M. Fouchard, de 5.901.589 piastres 81 centimes. Mais sont-ce seulement les 303.645 piastres 13 centimes qu'il faut ajouter ici ? — Nullement. En effet, le

jour de sa conférence, M. Firmin, parlant de la dette générale de la République, s'exprima de cette manière : « Par suite des « dépenses ruineuses de notre dernière guerre civile, la dette « publique d'Haïti avait atteint le chiffre de près de 20.000.000 « de dollars, vers la fin de l'année 1889. »

Ainsi, au lieu d'une diminution de notre dette publique, c'était un accroissement de près de 14.402.055 piastres 42 centimes qu'il y avait à constater dans le passif du pays, à la fin de l'année 1889.

Il est vrai que le conférencier s'était empressé de dire que : « avec une bonne gestion financière, elle (la dette) était réduite à « *dix-huit millions et demi*, vers le milieu de 1890, en y compre- « nant *quatre millions, cent trente et un mille gourdes* de papier- « monnaie. D'après l'*Exposé général de la situation* présenté aux « Chambres législatives en juin dernier, cette dette avait en- « core diminué de *deux millions et demi*, dans l'intervalle d'une « année. Au 30 avril 1891, elle montait à environ *douze millions* « *de dollars*, se décomposant en

« Dette intérieure.	4.418.643	d.	52 c.
« « extérieure.	4.535.256	»	25 «
« « flottante arriérée.	1.472.508	»	71 «
« Solde de divers emprunts sur place.	1.054.445	»	37 «
« Réclamations étrangères, etc. . . .	94.229	»	54 «

« A ces chiffres, il faut ajouter *quatre millions* de papier-monnaie [1]. »

Ainsi, vers la fin de l'année 1889, la dette publique d'Haïti avait atteint le chiffre de 20.000.000 de dollars ; et au 30 avril 1891, elle descendait à environ 12.000.000. Au lieu de douze millions, mettons, pour être plus près de la vérité, 11.575.083 dol-

[1] Voir la brochure de M. Firmin. *Haïti, au point de vue politique, administratif et économique*, page 41.

lars 39 centimes, total de l'addition des chiffres exposés plus haut.

A ces chiffres, dit M. Firmin, il faut ajouter 4.000.000 de papier-monnaie, ce qui nous donne un total net de 15.575.083 dollars 39 centimes.

Enfin, M. Firmin ajoutait : « C'est un cas absolument excep-
« tionnel dans l'histoire des finances, dit le dernier *Exposé géné-*
« *ral de la situation de la République d'Haïti*, de voir un Etat se
« décharger de plus de 13 °/₀ de sa dette, dans l'espace d'une
« année, ce qui, *pari passu*, démontre la possibilité rationnelle de
« sa libération intégrale en sept ans et demi. »

De sorte que dans l'espace d'un an et six ou sept mois, fin de 1889 et avril 1891, il est sorti de la caisse publique haïtienne :

Dette en 1889.	P.	20.000.000. « c.
Dette en 1891.	P.	15.575.083.39 «
Différence.	P.	4.424.916.61 «

il est sorti de la caisse publique *quatre millions quatre cent vingt-quatre mille neuf cent seize dollars soixante et un centimes.*

Dans ce chiffre énorme, pour combien figurent les frais occasionnés par la dernière guerre civile ? — C'est ce que le conférencier n'a pas fait ressortir.

Quelle que soit d'ailleurs la somme à laquelle elles s'élèvent, nul parmi nous, je pense, n'osera essayer de prouver, si excellent économiste et financier soit-il, que ce sont là des dépenses dont Haïti est appelée à bénéficier, à moins d'appeler bénéfices les cadavres et les ruines semés dans nos villes et dans nos campagnes par les fusils, les mitrailleuses et autres engins de destruction que cet argent nous a procurés.

Se représente-t-on ce que serait Haïti après ses vingt-quatre années d'existence, seulement après quarante ans, s'imagine-t-on ce qui s'y trouverait de capitaux, quel ravissant tableau elle offrirait au monde civilisé, si les millions de dollars que le monstre de la guerre civile oblige nos Gouvernements à retrancher

chaque année des revenus de la nation — sauf ce qui serait strictement nécessaire au maintien de la sécurité et de l'ordre publics — avaient reçu et recevaient l'emploi que la raison et la liberté conseillent, que l'amour du progrès et le désir ardent de civilisation inspirent !

Ces gens que nous sommes convenus d'appeler *Américains* et qui ne sont pas plus Américains que nous, ou du moins qui le sont autant que nous le sommes, ces gens-là, s'étant comportés comme une nation prévoyante, en ont été récompensés, durant cette période de vingt-quatre ans, par le bien-être du plus grand nombre de leurs concitoyens, par la stabilité définitive de leurs institutions, par l'avancement général de leur civilisation. Nous avons agi, nous, en gens prodigues ou imprévoyants et nous en sommes punis par la misère formidable qui décime la majorité de nos frères, par nos bouleversements politiques incessants, enfin par l'ébranlement profond de notre corps social, de notre infortunée Patrie.

Mais, allons plus avant dans la recherche des suites de nos orgies révolutionnaires.

En dehors des dépenses occasionnées par nos luttes intestines et violentes, à combien ne doivent pas s'élever les concussions, les dilapidations, les fraudes !

Si, en pleine paix, comme nous l'avons fait observer déjà, on peut détourner des sommes énormes du Trésor public, soit par la contrebande, soit autrement, à quel chiffre ces sommes ne doivent-elles pas monter, dans nos moments de troubles !

De tous les côtés c'est un pillage à nul autre pareil. On ne pense qu'à frauder l'Etat le plus qu'on peut.

Ainsi, dans le *Moniteur* du 4 octobre 1888, époque de dissensions intestines, on lit ce qui suit :

« *Sécrétairerie d'Etat des Finances et du Commerce.*

Avis.

« Le gouvernement a été informé que des individus sont por-
« teurs des coupons des anciens billets sans valeur de la Banque
« Domingue et essaient de les mettre en circulation.

« Des mesures sont prises pour arriver à saisir ces coupons et « à livrer les porteurs à la justice ».

Sans rapporter cet avis récent, je pourrais réveiller le souvenir de la scandaleuse affaire du vol des mandats de la Banque nationale d'Haïti, vol qui a eu lieu en 1883, encore une période de guerre civile. Cette affaire est si connue, en raison du retentissement qu'elle a eu tant dans le pays qu'à l'étranger, que je devrais me contenter de la signaler simplement en passant — Mais je ne puis résister au désir de citer ici, à cet égard, un passage du livre de M. de Molinari, à cause des renseignements qu'il contient relativement aux agissements, chez nous, de certains étrangers sans vergogne et de leurs agents lâchement protecteurs dont nous aurons à parler tout à l'heure.

Il s'agit toujours de ces pertes d'argent que subissent nos finances, par suite de nos guerres civiles.

« La plus grosse de ces affaires a été celle du vol de la Banque « d'Haïti et elle a causé une émotion qui n'est pas encore dissipée. « La Banque d'Haïti est de création française, et elle remplit au- « près du gouvernement les fonctions de caissier. On découvrit, « il y a deux ans environ (maintenant huit ans) que des man- « dats s'élevant à la somme considérable de *deux cent soixante-* « *quatorze mille piastres* (274,000) [1], payés par elle, mais que ses « employés avaient négligé d'annuler, se trouvaient de nouveau « en circulation et étaient présentés pour la seconde fois à la « caisse. Sur la plainte des administrateurs de la Banque, plu- « sieurs individus appartenant à des nationalités diverses sont « arrêtés, les uns accusés du vol des mandats, les autres de re- « cel. Aussitôt *les représentants de ces nationaux plus ou moins in-* « *téressants* prennent feu, réclament leur mise en liberté immé- « diate, en déclarant qu'ils sont convaincus de leur innocence. « Sur le refus poli mais formel du gouvernement et après des « incidents qui tiennent à la fois du drame et de l'opérette, ils « font venir des navires de guerre et menacent d'employer la

[1] A peu près 1.370,000 fr.

« force. Grâce à l'intervention bienveillante du consul d'Espagne,
« l'honorable et excellent M. Madrilley, demeuré calme en pré-
« sence de l'affolement de ses collègues, grâce au bon sens des
« commandants des navires, tout ce feu se dissipe en fumée et
« force reste à la loi. J'ajoute que, dans tout le cours de ce con-
« flit inégal, la conduite et le langage des représentants de la ré-
« publique noire auraient honoré le plus civilisé des Etats blancs ».

De quels représentants s'agit-il, des députés d'alors ou des membres du Pouvoir exécutif?

C'est une question que l'impartiale Histoire aura à trancher un jour.

En attendant, pour la dignité nationale, je suis honteux, confus de dire que c'est encore là une conséquence de notre folie et de notre stupidité à nous détruire par nos propres mains.

Les étrangers en Haïti. — Cette question du vol des mandats nous conduit à parler des sommes fabuleuses que le trésor d'Haïti, à la suite de chacune de nos guerres civiles, se voit dans la nécessité de verser dans les écoutilles des cuirassés étrangers et destinées à passer dans les poches de prétendues victimes de nos pillards, de nos pétroleurs et de nos adorateurs de brandons.

A cette occasion, et pour montrer comment un blanc... que dis-je, un blanc? un homme à cœur noble sait apprécier des êtres indignes de porter le nom d'homme, et sait rendre justice au faible opprimé — sauf à nous à faire ensuite à nos concitoyens la part de responsabilité qui leur revient de droit — à cette occasion, citons d'autres passages du livre de M. de Molinari.

« Une autre conséquence des insurrections périodiques qui ont
« ravagé ce malheureux pays, c'est d'avoir ruiné ses villes les
« plus florissantes, par l'incendie et le pillage, et livré le Trésor
« aux exigences immodérées des résidents étrangers, qui font
« valoir leur *droit à l'indemnité*. Quoique le Droit des gens n'ac-
« corde à cet égard aucun privilège aux étrangers, et qu'à Haïti
« les nationaux ne soient admis à réclamer aucune compensa-
« tion pour des dommages subis du fait d'une insurrection, le
« droit à l'indemnité est consacré par l'usage au profit des étran-

« gers, qui ne manquent pas d'en abuser. Comme les insurrec-
« tions sont des phénomènes dont on peut calculer le retour
« avec une exactitude presque mathématique, les plus avisés dé-
« posent à l'avance dans les bureaux de leur consulat un bilan
« de circonstance qui sert ensuite de base à leurs réclamations.
« La voix publique en accuse d'autres, encore moins scrupuleux,
« d'encourager les incendiaires et de les assister au besoin. Les
« réclamations s'élèvent à des hauteurs vertigineuses ; j'ai eu la
« curiosité d'examiner le détail de quelques-unes. Le fameux
« *Mémoire de Don Pacifico* était modéré en comparaison et le prix
« auquel ce protégé de lord Palmerston cotait sa bassinoire eût
« paru dérisoire aux réclamants d'Haïti. A l'occasion de l'incen-
« die et du pillage de Port-au-Prince en 1883, par exemple, le
« Révérend M. Mossell, missionnaire protestant, « homme d'une
« éducation forte et étendue, d'une culture et d'une piété chré-
« tienne rares », au dire de son consul, réclamait la somme mo-
« dique de 60,000 piastres fortes (300,000 fr.) pour avoir été
« gravement insulté avec sa femme, « personne pieuse, remar-
« quable par son influence et ses succès à la fois comme institu-
« trice et missionnaire ». La commission mixte des indemnités,
« pourtant fort libérale, se contenta de lui en allouer 2,500. Les
« indemnités accordées aux étrangers victimes de cet incendie se
« sont élevées à 594,518 piastres (3 millions de francs environ),
« que le gouvernement haïtien s'est engagé à payer par sixièmes.
« Un membre de la colonie étrangère que j'interrogeais à ce su-
« jet me disait : « On a terriblement abusé des indemnités et
« l'incendie est devenu un moyen de liquider les fonds de ma-
« gasins avec 400 % de bénéfice. La libéralité des commissions
« mixtes a singulièrement encouragé l'industrie des indemni-
« taires. A-t-on eu la bonne chance de subir une détention de
« quelques jours, ou simplement d'être attaqué par le journal
« *l'Œil*, soupçonné d'attaches gouvernementales ? Vite on ré-
« clame 1,000 ou 10,000 piastres, selon la gravité que l'on se plaît
« à attribuer au dommage ou à l'offense et l'on s'empresse de
« faire appuyer sa réclamation par ce tout-puissant personnage

« qu'on appelle un consul ou un ministre plénipotentiaire..... »

« Malheureusement — et c'est encore une des conséquences « de ses révolutions périodiques et de la situation troublée qu'el- « les ont créée — *Haïti importe du dehors plus de coquins* que « d'honnêtes gens. Il y vient de la Jamaïque et des autres Antil- « les, des Etats-Unis et même d'Europe, *une société mêlée d'aventu- « riers, de faiseurs d'affaires véreux, de banqueroutiers, de faussaires*, « que la spéculation sur les incendies et les indemnités, le com- « merce des « feuilles » et les « jobs » de tout genre, attirent na- « turellement comme les ulcères attirent les mouches ».

Ainsi on ne peut pas nous accuser de haïr les étrangers qui viennent chez nous, quand nous éprouvons quelque soulagement à leur exprimer parfois des vérités d'une dure digestion, mais d'une digestion dure pour ces gens sans vergogne, parce que ce sont précisément des vérités.

Je connais ce proverbe :

Il ne faut jamais dire aux grands
De vérité qui leur déplaise.

Cependant, je connais aussi un mot d'un monarque qui pense mieux : « Ceux que j'aime le plus, ce sont ceux qui me diront « toujours la vérité, même quand elle pourrait me déplaire ». (*L'empereur Guillaume*).

Non ! nous ne haïssons personne. Et si nous ne détestons pas ceux qui viennent nous dévaliser comme des rôdeurs de grands chemins, ne pouvons-nous pas à plus forte raison haïr ceux qui demeurent tranquillement chez eux, qui nous font un accueil sympathique, cordial, de même que nous savons, dans nos foyers, recevoir, de la façon la plus correcte, la plus sympathique et la plus cordiale, tous les étrangers qui viennent nous visiter en amis sincères pour nous consoler de nos malheurs, pour dissiper notre aveuglement, qui viennent partager avec nous notre pain, tout en nous encourageant au nom de la fraternité, de la solidarité humaine, au nom de l'humanité !

Maintenant, un mot aux Haïtiens fabricants de guerres civiles.

En 1888, j'ai eu à défendre mes concitoyens qu'un journaliste

parisien ridiculisait dans un article où il avait fait allusion à cette question des indemnités étrangères. A cette occasion, voici ce que je disais, en réponse, dans le journal *La Revue diplomatique*.

Pour ce qui est de ces étrangers dont les réclamations, « ap« puyées par les canons des croiseurs de leurs nations respectives, s'élèvent à des hauteurs vertigineuses », les Haïtiens ne se font plus illusion sur leur origine, leur vraie place dans leur propre pays, et sur le but de leur séjour dans la patrie de Toussaint-Louverture, de Jean-Jacques Dessalines et de Pétion.

Aussi, à cet égard, il se produit un bien beau travail intellectuel et moral en Haïti.

Effectivement, la dernière constitution haïtienne stipule formellement (art. 192) que « en cas de pertes éprouvées par le fait des troubles civils et politiques, nul Haïtien ou étranger ne peut prétendre à aucune indemnité ».

Les signataires de cette constitution ont parlé ainsi parce qu'ils n'ignorent pas qu'en Droit des gens moderne, aucun Etat, à moins qu'il n'y soit formellement engagé par des conventions, n'est dans l'obligation de traiter les sujets étrangers mieux qu'il ne traite ses propres sujets.

Les Haïtiens n'ignorent pas davantage que quand des sujets d'une puissance amie ont été lésés dans leurs intérêts par le fait unique et avéré des agents ou des sujets de l'Etat sur le territoire duquel ils se trouvent régulièrement, il y va de l'équité, de l'honneur de cet Etat de se reconnaître responsable et d'accorder la réparation des dommages subis. Si, lorsque le dernier cas ne se présente pas, aucune réparation n'est due à l'étranger, ses réclamations, à plus forte raison, ne sauraient être valables quand, en soutenant la division et la discorde civile dans un pays autre que le sien, il a été le principal artisan de ses pertes.

Voilà trois principes de Droit des gens formellement reconnus par tous les peuples civilisés, et en tête l'Angleterre, la France, l'Allemagne et les Etats-Unis.

Eh bien, c'est en dépit de cette reconnaissance formelle, c'est

par une violation de ces principes et par un abus de force qu'on a vu souvent en Haïti le canon de l'étranger menacer d'enfoncer la caisse publique pour donner satisfaction à ces injustes réclamations dont la plupart sont produites par des individus qui, auparavant, n'avaient seulement pas une loque sur le dos et qui, après ces évènements, trouvent place à côté des plus heureux, même de ceux qui le sont devenus honnêtement.

Du moment donc que la voix de la justice, du droit et de l'équité ne peut encore pas se faire entendre en Haïti, on dira à ces gens âpres à la curée : puisque,à charge à votre patrie et abusant de la confiance des Haïtiens, vous n'envahissez leur sol que pour les diviser et après récolter le fruit de vos funestes semences, continuez d'exploiter l'ignorante crédulité de ceux d'entre eux que vous avez pu endoctriner et pousser à avilir, à ruiner leur patrie ; continuez de jouer ce rôle indigne,en attendant que sonne l'heure du droit, de la justice et de l'équité.

Voilà ce qu'on peut seulement leur dire avec dédain.

Mais, ce qu'on ne saurait dire sans signaler une honte, une infamie pour l'humanité, c'est qu'en plein XIX[e] siècle il se trouve des hommes civilisés, à la tête de peuples civilisés, pour commettre — ignorant leur haute mission dans le grand concert des nations — l'acte inqualifiable de prostituer la force de leur pays au vol, à l'injustice et à l'iniquité. Un noble et grand esprit, celui qui a conçu *Les Châtiments*, a écrit : Quiconque dit aujourd'hui : la force prime le droit, fait acte de moyen âge et parle aux hommes de trois cents ans en arrière. »

Cependant, les Haïtiens, ayant confiance en cette justice suprême, qui prévaut sur les justices humaines, et ne désespérant pas un seul instant de la victoire, disent avec le même Hugo : « Aujourd'hui la force s'appelle la violence et commence à être jugée. — La civilisation, sur la plainte du genre humain, instruit le procès et dresse le grand dossier criminel des conquérants et des capitaines. » Alors, parlant avec la voix du juste, du sage, il ajoute : « Bientôt il n'y aura qu'une puissance, la conscience au

service du droit et de la justice ; il n'y aura qu'une gloire, le génie au service de la vérité... »

Noble France, France savante, le jour où se lèvera le soleil qui illuminera cette belle transformation dans le monde, avec quelle allégresse les petits, les faibles — toujours par toi défendus et enfin garés des convoitises suspendues sur leur existence comme la formidable épée si connue — diront que tes efforts héroïques n'ont pas été vains, que les principes sacrés de l'éternel Quatre-Vingt-Neuf ne sont point des chimères ! — Oh ! c'est alors aussi que, dans un sublime enthousiasme, l'humanité entière, élevant sa puissante voix, en te bénissant, fera entendre ce mot qui soulage et fait dilater le cœur : Hosanna !

Voilà ce que, sous le coup de l'indignation, je disais, en défendant ceux de mes compatriotes qui font honneur à notre pays en fuyant nos discordes civiles.

Souvent j'entends des Haïtiens qui, certes, ne manquent pas de commanditer les guerres civiles avec l'espoir d'en tirer le double, le triple de ce qu'ils donnent d'argent aux révolutionnaires, souvent je les entends se plaindre en disant que, malgré les pertes qu'ils subissent réellement, nos chambres législatives refusent de leur voter des indemnités, tandis qu'elles dédommagent toujours tous ceux des étrangers qui produisent des réclamations justes ou non fondées.

Ont-ils raison de se plaindre ?

Nous le dirons bientôt.

Dans sa brochure que nous avons déjà citée, M. le général Légitime a écrit : « Dans cette fertile contrée, où un peuple hospi-« talier par excellence pardonne aux Bandes de Praloto [1], tandis

[1] Note de la brochure : « Le 21 novembre 1791, un bandit du nom de Praloto, pour rompre le concordat qui existait entre les hommes de couleur et les blancs de Port-au-Prince, saisit l'occasion d'un conflit survenu à propos d'un noir nommé Scapin pour incendier et massacrer. Le feu ne cessa de répandre ses ravages qu'au bout de quarante-huit heures, et 27 îlets de la ville, sur trente, furent la proie des flammes, cinq cents maisons brûlées, et les pertes s'élevaient à cinquante millions de livres tournois. »

« qu'il jette à peine un voile sur les évènements de septembre « 1883, l'Etranger n'est plus l'Etranger, c'est le citoyen romain, « le Peuple-Roi.

« Le paria, c'est l'Haïtien. »

En effet, les étrangers sont plus maîtres en Haïti que dans leurs propres pays. Sans que la nation haïtienne — comme cela s'est établi dans les Echelles du Levant — n'ait signé aucun pacte avec leurs gouvernements, ils jouissent chez nous de certains privilèges que l'Haïtien ne saurait, à bon droit, énergiquement revendiquer, sous peine de se faire considérer comme fauteur de désordres, ennemi de sa Patrie [1] ; et je ne serais nullement surpris de le voir, s'il osait persister, conduire en prison sous une pluie de coups de bâton.

Pour confirmer ma manière de voir, je puis citer le fait que voici.

Un jour, revenant d'une revue militaire, d'une parade — c'est le cas de dire *d'une parade* — un de nos généraux en activité rencontra un pauvre noir qui semblait sur le point de succomber sous la dent de la faim. Sans se demander si sous ces haillons qui circulaient dans nos rues battait un cœur d'honnête homme, de citoyen laborieux, l'omnipotent s'avisa de faire administrer une volée de coups de coco macaque à ce vagabond, comme il disait, pour la simple raison qu'il n'avait pas daigné faire un salut d'esclave à ses épaulettes et à ses galons luisant sous les rayons ardents de notre soleil de liberté. Le misérable, qui était un sujet de la reine d'Albion, s'empressa, comme bien l'on pense, d'aller déposer sa demande d'indemnité à la chancellerie anglaise. Ap-

[1] A l'égard des musulmans, des peuples de l'extrême Orient, par exemple, la situation des Européens est réglée d'après des conventions (capitulations) intervenues entre les Etats européens et les gouvernements de ces peuples, conventions où parfois on reconnait aux Européens de passage ou résidant dans ces pays, au détriment des indigènes, des privilèges aussi exorbitants que contraires au Droit des gens et à la dignité d'un Etat indépendant, d'un Etat souverain. Ainsi, dans ces pays, les Européens ne sont, de fait, pleinement justiciables d'aucun tribunal indigène même pour les cas prévus par les lois de police et de sûreté. — En un mot, ils jouissent de l'exterritorialité.

pelé et interrogé sur son méfait, notre général, confus, ne trouva plus de termes assez énergiques pour exprimer ses regrets cuisants et ses plates excuses, prétextant qu'il avait cru avoir affaire à un Haïtien. Donc, à l'étranger des dollars, à l'Haïtien du coco macaque à discrétion.

Voilà où en sont nos pauvres concitoyens.

Dirai-je que nous sommes ici en présence d'une de ces conséquences inévitables de la lutte pour l'existence, lutte où il est toujours visible que tel des deux adversaires est destiné d'avance à être éliminé, ses armes étant inférieures à celles de son concurrent ?

Il y aurait folie à le dire

Oui, je me refuse, quant à moi, à voir là une de ces conséques inéluctables.

C'est triste, navrant à enregistrer, mais c'est ça qui se fait.

Et comment les étrangers sont-ils parvenus à s'établir ainsi chez nous et à notre détriment ? Comment surtout peuvent-ils se faire payer, à la suite de nos guerres civiles, de grosses indemnités, même quand ils n'ont subi aucune perte, tandis que l'Haïtien ruiné n'obtient rien du tout du Trésor ?

Comment ? par le fait, par la volonté de l'Haïtien lui-même.

Ainsi, brigue-t-il une fonction élective quelconque ? — Il lui faut beaucoup d'argent. Comme il n'en a presque jamais, du moins jamais suffisamment, il est obligé de recourir à des capitalistes intermédiaires, sans souci de l'opinion et de la dignité nationale, à des capitalistes capables de se jeter tête baissée dans ces orgies électorales. Alors, les seuls auxquels il trouve à faire appel sont ces étrangers dont parle M. de Molinari. L'Haïtien a fini par leur faire croire qu'ils sont nécessaires dans le gouvernement de son pays, comme porte-bannières de nos factions. De cette façon ils sont arrivés à exercer une direction incontestable et incontestée. Ce sont eux qui convoquent les électeurs en réunion privée et qui préparent les programmes ; enfin ils sont aujourd'hui indispensables dans nos affaires de politique intérieure.

A l'aide de leur propagande insensée, ils dépravent l'esprit des hommes respectables de toutes les classes de notre société, et moyennant une large distribution du métal tentateur, ils emportent souvent le succès ou y contribuent dans la plus grande proportion. Ce sont ces intermédiaires bruyants, ces corrupteurs en premier qui constituent la véritable plaie de la nation, soit à cause des manœuvres qu'ils mettent en pratique, soit par la corruption qu'ils répandent et qu'ils sont parvenus à rendre familière dans notre pays.

Mais ce ne sont pas les seuls services qu'ils nous rendent.

Dès que l'Haïtien veut troubler la paix publique, arrêter les progrès de son pays en le ruinant, c'est à ces étrangers qu'il va s'adresser pour obtenir les armes et l'argent nécessaires à la perpétration de son attentat contre sa Patrie.

Quelle est la guerre civile qu'on a vue déchirer les flancs d'Haïti et qui n'ait été commanditée par des étrangers sollicités par nos révolutionnaires ?

Des étrangers comme des Haïtiens l'ont confessé à M. de Molinari qui le rapporte ainsi dans son livre : « Cette sorte d'affaire « s'organise habituellement en commandite. Des financiers et des « négociants se chargent de fournir les premiers fonds, souvent « même ils intéressent à l'affaire leurs correspondants d'Europe. « Un négociant, que j'ai eu l'occasion de rencontrer à Colon, « avait fait passer à lui seul au chef de l'entreprise (de 1883) une « somme de 80.000 francs souscrite de l'autre côté de l'Océan. « Lorsque l'affaire réussit, ... les commanditaires réalisent « des bénéfices plantureux ; n'ont-ils pas à leur disposition le « budget et les jobs ? »

En face de semblables procédés pour s'enrichir en ruinant son pays, je demande si l'Haïtien a le droit de protester contre les privilèges qu'il a lui-même octroyés aux étrangers, contre surtout les indemnités qu'ils réclament parfois injustement de nos gouvernements, à la suite de nos massacres et de nos pillages.

Admettons qu'ils eussent honte de produire ces réclamations, pour le cas où ils n'auraient pris aucune part à nos guerres civi-

les, mais quand, après avoir versé leur argent dans le gouffre de nos révolutions, ils voient ces révolutions échouer, leurs intérêts ne leur commandent-ils pas d'user de tous les moyens en leur pouvoir pour sauver du naufrage le plus qu'ils peuvent ? Et à la vue de la facilité avec laquelle les commanditaires obtiennent le remboursement, même au delà, de leur mise, pourquoi, sous l'influence du besoin, les croupiers, ceux qui n'ont rien versé ni rien perdu, ne réclameraient-ils pas, eux aussi, les faveurs de la *corne d'abondance ?*

D'une autre part, eu égard aux pots-de-vin auxquels ces razzias d'un autre genre donnent toujours lieu, pourquoi reculerait-on devant le fait indigne de les protéger et de les encourager, sans souci de son honneur et de la dignité du poste qu'on occupe ? — Dans mon pays, j'ai vu pire que cela ; j'ai vu, de mes yeux vu, certains agents diplomatiques s'agenouiller presque devant un ministre ou un chef d'Etat, implorant la faveur de la Caisse publique haïtienne.

Quelle langue serait assez riche pour fournir les termes propres à qualifier un agent officiel d'Haïti qui se serait ravalé de la sorte ! — Voyez-vous d'ici, affichée dans les kioques de journaux de Paris, la caricature d'un plénipotentiaire nègre au quai d'Orsay ou à l'Elyée, demandant l'aumône au ministre des affaires étrangères ou à M. Carnot ?

Pour revenir à nos moutons, ce n'est donc pas une bagatelle comme celle de soutenir des réclamations injustes qui pourrait indigner des plénipotentiaires de la trempe de ceux dont j'ai eu l'occasion de constater la platitude.

Il est donc bien établi que, assaillie par les dépenses de nos luttes intestines, par les dilapidations, par les fraudes dans la perception des revenus de l'Etat et par mille autres choses de ce genre, Haïti est réduite à ne posséder de finances que le nom. Et à qui, à quoi sommes-nous redevables de cette triste situation ?

A nos fabricants de guerres civiles, à cet état d'anarchie dans lequel nous agonisons depuis cent ans bientôt.

***

Crédit public. — Nous voilà à l'examen de la dernière des conséquences de nos guerres civiles qui m'ont paru mériter l'attention et la méditation de mes concitoyens.

Je vais chercher la place qu'occupe Haïti parmi les Etats qui jouissent d'un certain crédit, en dehors de la sphère de leur existence intérieure.

J'ai souvent entendu des financiers de notre pays exprimer leur étonnement de voir les titres au porteur des emprunts d'Haïti s'offrir à un prix bien inférieur à leur prix d'émission. Je me plais à croire que ces Messieurs s'étonnent, parce qu'au moment où ils parlent notre pays se trouve dans un de ces rares instants où la paix y règne plus ou moins. car leur manière de voir serait sans excuse, s'ils envisageaient les périodes pendant lesquelles nous traversons ces heures lugubres où l'anarchie seule ose élever la voix.

Nous plaçant donc dans une de ces courtes périodes de paix, nous allons exposer quelques réflexions qui pourront, je pense, avoir raison de l'étonnement le plus spécieux, quelle que soit la nature de ces titres.

« Les Etats, considérés comme emprunteurs, se divisent en « deux catégories : les uns, qui offrent des garanties sérieuses, « c'est-à-dire qui ont des gouvernements réguliers, une organi- « sation économique moderne, une population laborieuse ; les « autres, au contraire, avec lesquels on ne peut compter sur « rien, parce que le gouvernement y est arbitraire, que la « constitution économique y est mauvaise, et que les conditions « même d'une administration régulière ne s'y rencontrent pas. « Les premiers de ces Etats ont un crédit en général plus élevé « au dedans qu'au dehors, c'est-à-dire chez eux qu'à l'étranger : « les autres, au contraire, n'ont aucun crédit au dedans et « jouissent, cependant, d'un certain crédit au dehors, par l'appât « des intérêts très élevés de leurs emprunts qui tentent quelques « esprits entreprenants ou quelques hommes irréfléchis et « ignorants. . . . .

« Ces gouvernements ne trouvent à se procurer des ressources

« que par des emprunts extérieurs, le capital étant rare chez « eux et les capitalistes, qui les étudient de près, se méfient « d'eux [1]. »

Cependant, ces gouvernements,— parmi lesquels nos financiers en question rangeront, s'ils le veulent, ceux qu'Haïti a eus jusqu'ici, — ces gouvernements trouvent des prêteurs ; et la meilleure preuve que je puisse en donner consiste à dire que grâce à ses *gouverneurs* actuels, Haïti gémit sous le poids de dettes extérieures contractées dans les conditions les plus onéreuses pour le pays, onéreuses parce que, d'une part, le taux est excessif, d'autre part, le capital, le plus souvent, est employé improductivement.

Eh bien, « dans les temps de crises — dit encore L. Beaulieu « — spécialement quand un gouvernement s'établit à la suite « d'une révolution, les fonds baissent et tombent ordinairement « au-dessous du pair. »

Et n'est-ce pas dans une semblable situation que nous nous trouvons à tout instant ?

Mais ce n'est pas tout.

Voici un exemple tiré de la brochure publiée en 1875 et dont nous avons déjà rapporté plusieurs passages : « Il y a trois mois « à peine, le *Crédit industriel et commercial* émit, de concert « avec la maison Marcuard, André et Cie, un emprunt haïtien « de 21 millions environ en 41.675 obligations de 500 frs. Cette « émission était faite au taux de 460 fr. par obligation, devant « rapporter 40 fr. d'intérêt par an.

« Séduits par le haut revenu promis, par le patronage d'un « établissement de crédit réputé de premier ordre et d'une « maison de banque honorablement connue, les capitalistes, « sans se demander même où était située Haïti, s'en rapportant « aux énonciations faites dans les annonces, souscrivirent la « presque totalité de cet emprunt.

« Mais, après réflexion, ils se hâtèrent de se débarrasser de « leurs titres, qui perdirent, en quelques jours, une quarantaine « de francs sur le cours d'émission.

[1] L. Beaulieu. — Science des finances.

« De mauvais bruits commençaient à circuler..... »

Ce n'est pas encore tout.

Qu'advient-il de ces titres, après nos troubles? — Il advient que la dépréciation continue et se maintient pendant des mois entiers.

Et quelle en est la raison? — La raison est que durant et quelque temps après nos luttes le paiement des intérêts du capital se trouve forcément suspendu, on ne sait pour combien de mois; parce qu'on ignore si, après les dévastations, le pays pourra assez tôt se relever de ses ruines; remettre le travail sur pied; replacer sa situation économique sur sa première base, si elle était bonne, solide; adopter une nouvelle base si la première était défectueuse, enfin reconstituer ses finances; parce qu'on ignore si le gouvernement pourra faire toutes ces choses si compliquées, si difficiles et qui, dans ces circonstances, sont toujours si longtemps à se réorganiser, on se demande s'il pourra faire tout cela à temps, pour parvenir à payer les intérêts échus et non encore versés dans les poches des porteurs, avant qu'arrive la nouvelle échéance; parce qu'on ignore si les deux échéances seront payées en même temps ou si tout au moins la première due ou la dernière à échoir ne restera pas toujours en souffrance.

C'est précisément ce fait que M. D. Pouilh, en 1863, constatait dans son *Almanach*, quand il disait, en parlant de la dette de 1825.

« La dette devait s'éteindre en 1867. Mais les bouleversements « politiques que le pays a eu à supporter, entraînèrent l'inter- « ruption du service de 1844 à 1848. Ces cinq années, par con- « vention conclue le 15 mai 1849, furent rejetées à l'arriéré ».

Flottant dans l'incertitude pour, finalement, subir l'arriéré, on comprend que personne, même un millionnaire, ne veuille se charger de papier que nos discordes civiles rendent plus encombrants qu'utiles.

C'est de cette façon que les titres actuels des emprunts d'Haïti sont arrivés à être sans valeur, de même que l'avaient été pendant longtemps ceux de l'emprunt de 1825-1826.

A cet égard, M. Pouilh disait encore : « L'emprunt, il fut une « époque. était discrédité au point que les coupons émis pour 1.000 francs, en valaient à peine 350 ».

Ainsi, plus nos guerres civiles se répètent, plus les obligations d'Haïti se dépriment, et plus elles perdent de leur valeur plus le crédit national se trouve à la dérive pour aller, en fin de compte, s'échouer pitoyablement sur le roc de la banqueroute, de « la hideuse banqueroute » où l'on plantera un énorme poteau contre lequel sera affiché le nom glorieux de la Patrie : ce sera le pilori, ce sera la dégradation, non pas civique, mais nationale, ce sera l'avilissement, ce sera la honte, ce sera en un mot la mort, car l'exécution en effigie équivaut à la mort.

Et pourquoi ces tortures physiques et morales ?

C'est que la malheureuse Haïti est sous le coup de la défaveur, du discrédit qu'ont jeté sur elle nos guerres de frère contre frère. Oui, notre pauvre Patrie subit la peine des rivalités, des rancunes personnelles dont le bon sens public n'est pas encore parvenu à la dégager, pour apprécier exclusivement, en elles-mêmes, les richesses immenses, inappréciables que notre belle Haïti porte dans ses flancs.

Nous fermons ici la liste, incomplète, mais bien longue, des conséquences funestes de nos guerres civiles. Que l'on sache que ce ne sont point là des faits qui se produisent par hasard, mais qui se renouvellent toutes les fois que nous nous entretuons.

CONCLUSION.

Tel est l'état dans lequel nous nous trouvons depuis des années, état que mes concitoyens sauront eux-même qualifier.

Après un tel exposé, qui, à mes yeux, n'a pour toute valeur que celle que lui donne la vérité, il n'est point de sévérité que la critique impartiale ne soit en droit d'exprimer à l'égard de la vie publique et sociale que certains de nos concitoyens nous ont faite.

A deux pas qu'elle est de l'abime qui semble l'attirer sans cesse, la Patrie fondée par les géants de 1804 n'est plus reconnaissable que pour le citoyen indépendant, au cœur noble qui sait la retrouver aux lumières de son amour ou pour le penseur qui sait descendre au fond des âmes et des choses, sans se laisser distraire par les mensonges, l'égoïsme et leurs succès éphémères. Nous l'avons constaté et là-dessus notre conviction est complète et ferme : le travail en général, l'agriculture en particulier, l'industrie, le commerce, l'instruction du peuple, toute la vie sociale, en un mot, est haletante, se meurt.

Mais ce qui frappe surtout, c'est cette misère profonde, c'est ce paupérisme, cause principale de ces mouvements prodigieux et incessants qui enveloppent, entrainent nos masses populaires, qui attirent dans leur orbite immense,sans qu'elle puisse s'expliquer comment ni précisément pourquoi,une foule d'âmes sympathiques, complètement insouciante des chocs, des cataclysmes que ces mouvements recèlent dans leurs flancs.

Oui, encore une fois, c'est la misère, l'irritation produite par les contrastes, l'excitation des esprits dévoyés, exploités par l'ambition, qui alimentent nos luttes intestines.

Tant que ces éléments de troubles et d'antagonisme subsisteront, nos masses regarderont ces mouvements désordonnés comme un moyen de manifestation et de pression, tandis que les autres classes de la société les redouteront, non sans motif, comme un ferment de désorganisation, de danger et de ruines.

Quel que soit le gouvernement — libéral, dans le vrai sens du mot, ou absolutiste, dans toute la force du terme — que nous ayons, les hommes laborieux, les gens de paix auront toujours lieu d'appréhender les conspirations, les complots et tout ce qui s'ensuit, tant qu'il ne sera pas fait une diversion puissante et durable aux maux qu'engendre la misère. En attendant, nos meurt-de-faim, mal inspirés, surtout maladroitement dirigés, avancent, avancent sans cesse et étendent des mains sanglantes qui nous poussent vers l'abîme où nous ferons, si nous n'y prenons garde, une gigantesque et suprême culbute.

Quant à croire que notre système de réforme est appelé à nous sauver, c'est nous repaître d'illusions. C'est un procédé déplorable qui absorbe les forces vives de la nation, l'élément de paix, de confiance, de crédit et de progrès pour lui substituer les maux épouvantables qu'engendre l'anarchie.

Cette voie, suivie de haut en bas de l'échelle sociale, n'est qu'un leurre, aussi bien pour les dupeurs que pour les dupés. En nous obstinant à la suivre, nous nous affaiblissons, nous nous démoralisons, nous nous abaissons dans l'ordre des nations civilisées.

Rappelons-nous que les révolutions les plus funestes sont celles qui, paraissant être exclusivement politiques, ne comptent pour rien la grande affaire de l'amélioration sociale.

Ceux qui, faute de saisir le sens absolument clair et en même temps philosophique du problème qui nous occupe, entendront n'en trouver la solution qu'au fond des charges publiques, feront nécessairement fausse route. Loin d'entrevoir seulement le point de salut, ils ne laisseront pas de mener nos pauvres concitoyens se dévorer les uns les autres dans les orgies révolutionnaires, sous prétexte de leur faire faire leur position sociale. C'est, au contraire, l'affaissement, la dégradation, l'éclipse indéfinie de notre infortunée Haïti.

Comprenons donc enfin que c'est avec ces mesquines passions, cet aveuglement que nous perdons notre rang dans le concert des peuples policés, que nous pouvons aboutir à la perte de notre société, de nous-mêmes. Rien de semblable pourtant n'a pu hanter l'esprit de ces hommes qui, depuis quatre-vingt-quatre ans, poursuivent avec acharnement ce chemin où cependant ils ne voient que dissolution, que dépravation, que ruines, que décadence ; et c'est ainsi, selon leur jugement, qu'ils pensent devoir arriver à fonder un gouvernement honnête, stable et durable !

Non, avec un semblable jugement, la marche d'Haïti, jusqu'à ce jour, est restée, matériellement et moralement, ce qu'elle était il y a plus de soixante ans : elle est celle d'une nation engagée dans une voie ruineuse et fatale. C'est ce jugement qui m'explique pourquoi nous avons toujours eu et avons encore des finances épuisées, une industrie dans les langes, un commerce

sans cesse paralysé; c'est ce jugement qui me donne la raison pour laquelle nous voyons monter, monter le flot de la misère ; à chaque instant se fermer dans notre pays des magasins, des boutiques ruinés ; se succéder les faillites et les catastrophes, à chaque approche ou retrait de nos commotions politiques ; tomber de jour en jour en ruines notre édifice économique ; les capitaux disparaître de notre sol, la faim décimer nos populations qui succombent en se tordant dans les étreintes de la guerre intestine.

A mesure que notre pays avance en âge, il paraît être de plus en plus la proie de l'anarchie et frappé d'une terreur qui le poursuit sans trêve pour le précipiter dans un abîme qui sera, certes, le dernier mot de ce long drame.

En face de ce gouffre plus repoussant que la gueule grande ouverte d'un boa, quel est l'état d'esprit de chacun de nous ? la vie s'assombrit, les caractères s'aigrissent, deviennent rogues, cassants. Alors, quels projets d'ensemble et en commun nous est-il possible de former ? Quels rêves d'avenir pour ceux qui grandissent ? Quelle place pouvons-nous faire à ces vastes et sublimes pensées qui constituent le puissant trait-d'union, la grande et interminable chaîne des nobles traditions liant ceux qui ne sont plus à ceux qui sont encore, ces derniers à ceux qui doivent être un jour ?

Certes, plus je creuse notre triste état, plus je vois, hideux, dans mon esprit, devant mes yeux, sous ma main ce fait qu'il n'est pas encore donné à l'Haïtien de jouir de l'existence, comme il est permis aux citoyens de tous les pays civilisés d'en profiter largement et paisiblement !

Nos luttes intestines n'arrêteraient pas le travail, ne mettraient pas le crédit à la porte, ne couvriraient pas notre sol de cadavres et de ruines ; elles ne feraient que blesser le Droit, qu'avilir la dignité nationale, que ce serait déjà trop. Or, lorsqu'à cela elles ajoutent le désordre administratif, l'abaissement de l'Autorité, la perdition de la conscience publique, le règne permanent du massacre et de la dévastation, l'engagement de la Nation dans la voie de la décadence pour aboutir à ce que nous dirons bientôt, c'est une question d'honneur, de patriotisme et de salut d'y mettre un terme.

Si quelqu'un de nous savait que dans tel endroit se trouve un précipice, avait vu tel individu, par ignorance, tomber dans ce précipice et tel autre individu, témoin de cette chute et éclairé par le malheur de son semblable, prendre, nonobstant, le chemin qui mène à ce précipice, si quelqu'un de nous assistait à cette scène étrange ne dirait-il pas que ce dernier individu est ou aveugle, ou fou, ou obsédé par le désir criminel d'en finir avec la vie? — Assurément.

Pourtant tel est notre cas. Et il est fort malheureux de constater qu'après avoir tant fait pour devenir ce que nous sommes, pour devenir un peuple libre et indépendant, nous soyons, avant d'avoir connu cette noble et douce existence, hantés par le suicide.

On a souvent dit, pour faire excuser nos tueries, nos pillages et nos incendies volontaires, qu'Haïti est une nation jeune, que si nous ne tenions pas la conduite insensée que nous tenons depuis cent ans bientôt, notre pays serait un pays privilégié, attendu qu'il ferait exception à ces actes qu'ont commis tous les peuples, avant d'arriver à un haut degré de civilisation.

En effet, il n'est pas une seule de ces vieilles nations modernes qui ait échappé à ces catastrophes, qui soit arrivée à la civilisation sans avoir, au préalable, passé par ces crises. Les pays de l'Europe sont là pour en témoigner. On a vu, dans ces pays, le peuple se lever, les rois tomber de leurs trônes et des dynasties se succéder.

Dans ces ébranlements formidables et presque universels, deux nations sont surtout à signaler : l'Angleterre et la France. En Angleterre, trois rois sont déposés et tués : Edouard II, Richard II et Henri VI ; Edouard V est assassiné ; Marie d'Ecosse et Charles 1er laissent leur tête sur l'échafaud ; Jacques II est chassé ; une foule innombrable de princes du sang royal succombent de mort violente ; partout on voit l'arbitraire et des réactions sanglantes, et c'est sur ce monceau de crimes que l'Angleterre est parvenue à asseoir, avec son unité, le règne de la paix, de l'union, de la concorde, du progrès et de la civilisation.

La France n'a pas vu tant d'horreurs, mais elle a connu ces tourmentes populaires accompagnées plus ou moins de crimes et d'as-

sassinats de rois et de princes, pour arriver à la grande catastrophe de 1789. N'est-ce pas, en effet, par un effort sans exemple dans l'histoire des peuples que cette nation glorieuse a brisé, vers la fin du siècle dernier, toutes les tyrannies du passé? — La Liberté n'est point de ces plantes qui naissent et grandissent à l'aventure. Quand elle a germé et grandi sur un sol qui la porte, belle et majestueuse, c'est que ce sol a été profondément labouré par les batailles et arrosé par le sang humain. Telles sont aussi les conditions dans lesquelles la Liberté a pris racine sur le sol de la France; et, comme pour l'Angleterre, c'est un monceau de cadavres qui forme les massifs dans lesquels la France a arboré chez elle le drapeau de l'unité, de la paix, de l'union, de la concorde, du progrès et de la civilisation.

Ces peuples ne sont donc pas arrivés d'un bond au degré de civilisation où ils sont aujourd'hui.

Mais, est-ce une raison de dire que le peuple haïtien devait nécessairement devenir la proie de la guerre civile, qu'il serait un peuple privilégié parmi tous les autres, s'il ne s'était pas mis résolument à se poignarder et à incendier ses maisons?

Je ne trouve pas, quant à moi, un grand fond de jugement dans cette façon de raisonner. Pour réfuter cette manière de parler, on pourrait, je crois, se contenter de demander à son inventeur et aux imitateurs de celui-ci s'ils ont seulement réfléchi sur les conditions d'origine, sur les conditions de vie, sur la densité des populations mise en regard de toutes ces choses qui constituent les éléments de l'existence, surtout sur la connaissance des lieux où ces éléments se trouvent, sur la connaissance et la possession des moyens et de la facilité de se les procurer, sur les conditions dans lesquelles naissent nos conspirations et éclatent nos guerres civiles, sur le but que visent nos révolutionnaires, sur le degré de culture intellectuelle de la plupart des chefs de nos révolutions, etc, etc.? On pourrait leur mettre tout cela sous les yeux et dans l'esprit, et, en outre, leur demander si tous ces peuples dont ils font pour nous autant de boucliers, avaient, à leur début, les leçons, les enseignements de l'histoire que, nous, nous possédons pour nous éclairer; on pourrait leur demander si, à

leur début, ces peuples vivaient dans un siècle de lumières, dans un siècle d'électricité, dans un siècle de progrès et de civilisation comme le nôtre, dans un siècle en un mot pareil à celui où nous avons reçu le jour ; on pourrait leur demander si ces peuples, à leur début, possédaient ces grands leviers qui permettent aux nations d'aujourd'hui de se voir, de se parler, de s'épancher, de se communiquer et de se donner, grâce à l'esprit de paix, de concorde, de fraternité et de solidarité qui les lie, de se donner réciproquement, et en un rien de temps, tous les progrès matériels et moraux qui naissent incessamment chez elles ?

Et dès notre naissance ou, pour qu'on ne dise pas que nous exagérons, depuis seulement soixante ans — car nous en avons maintenant quatre-vingt-quatre d'existence indépendante — n'est-ce pas dans les conditions que je viens d'énumérer que nous vivons ? Ne sommes nous pas en contact permanent avec toutes les nations policées ? Nos représentants ne vont-ils pas partout où entrent les représentants de ces nations ? Nombre de nos frères ne visitent-ils pas incessamment tous les grands centres de ces nations, sans parler de ceux qui y ont fait leurs études ?

Ils savent bien que ce n'est point par le feu et le fer meurtriers qu'on est parvenu à réaliser tous les progrès qu'ils ont constatés.

Pourquoi alors, depuis tant d'années qu'ils font ces visites devenues de vrais pélerinages, ne cherchent-ils pas, au lieu de brûler, de démolir, à introduire, de fait, dans notre pays, les principales, les essentielles de ces belles choses, de ces choses utiles, désirables qu'ils ont tant admirées, qu'ils contemplent chaque jour chez ces nations ?

C'est bien pour nous le cas de retourner ces mots de Musset, et d'en faire l'application à la nation haïtienne, c'est bien le cas pour nous de dire :

Elle est venue à temps dans un monde bien vieux.

Dans le langage courant, on dit qu'il faut excuser les fautes de l'être humain qui n'est pas encore parvenu à cet âge où la virilité de l'esprit permet de raisonner sur ce qu'on fait ; on dit qu'il faut l'excuser, parce qu'il ignore la gravité et les conséquences des mauvaises actions qu'il commet.

Mais peut-on dire, sans rabaisser le niveau moral de nos compatriotes, que ceux qui, en Haïti, se mettent à la tête des conspirations et des guerres civiles ignorent la gravité et les conséquences de nos luttes intestines?

Après avoir promené la mort et la désolation dans nos villes et dans nos campagnes, dans tout le pays, ne sont-ils pas les premiers, dans leurs pompeuses proclamations, à signaler et à déplorer les suites désastreuses de leurs orgies révolutionnaires?

Non, ne parlons point de jeunesse ; ne répétons point ces fallacieuses excuses qui ne peuvent que nous perdre. Si des hommes, plus sentimentaux que positifs, le disent par pitié pour nous, pour nous empêcher d'être découragés, pour soutenir nos espérances, en gens reconnaissants, à notre tour, disons-leur merci, mais ne répétons pas, et pour notre malheur, tous ces mots sonnant creux, ce qui ne peut que nous porter à y croire vraiment et à ne pas faire de nobles et constants efforts, attendant, comme dit le proverbe, que les alouettes nous tombent du ciel et toutes rôties dans le gosier.

Si ces nations, dans leurs premiers revers, n'avaient, pour les guider, que de beaux discours semblables à ceux de nos bons négrophiles, si elles n'avaient que des discours de *blancophiles*, je doute qu'elles fussent arrivées au point où elles sont aujourd'hui.

Oui, puisqu'il est avéré que nos procédés en vigueur ne sont point les moyens capables de prévenir les calamités sociales, les calamités publiques ; puisque nous n'ignorons pas que même les gouvernements des pays les plus policés ne sauraient jamais en obtenir aucun bon résultat ; puisque nous savons qu'avec ces procédés la civilisation, loin d'approcher, semble s'éloigner de plus en plus de nous; puisque nous avons dans l'esprit l'expérience de l'histoire, les leçons du passé ; puisque nous avons dans les oreilles la voix éloquente de nos propres faits ; puisque nous avons sous les yeux, et en abondance, les exemples que nous offrent les nations qui nous ont dévancés dans le chemin que nous devons suivre ; puisque enfin nous avons tout cela, puis les matériaux nécessaires à notre développement régulier, il n'est qu'un

parti à prendre, c'est de chercher à nous engager dans ce chemin et de nous évertuer à nous y maintenir *onguibus et rostro*.

Beaucoup de ces nations nous tendent des mains amies et ne demandent qu'à nous faire monter, de fait, jusqu'à elles. Témoin l'empressement qu'elles mettraient à nous fournir leurs capitaux, sans nos luttes et nos incendies toujours accompagnés de ruines irréparables.

Ce sont ces mains fraternelles que nous devons nous empresser de saisir, si nous ne voulons pas qu'une main de traître prenne violemment la nôtre.

Que l'on sente bien que je parle de nations et non de gouvernements. Il y a ici une distinction qu'avec raison, dans notre siècle surtout, le Droit des gens a établie. Les gouvernements, entre eux, et pour les nations sont des ennemis-nés. Les nations, entre elles, sont nées sœurs. Quand elles semblent s'en vouloir, ce sont leurs gouvernements qui s'en veulent.

Cela peut se vérifier dans les relations actuelles entre l'Italie et la France. Ce sont de ces choses qui ne doivent pas nous échapper.

Pour clore, je répète à mes concitoyens : vous savez notre déplorable situation : satiété, atonie, impuissance, prestige national perdu, progrès, civilisation et indépendance à tout instant compromis, voilà, sans hyperbole, le lugubre inventaire des bienfaits dont, depuis plus d'un demi-siècle, nos hommes politiques n'ont pas cessé de combler notre pays.

Il ne sert de rien de méconnaître ou de nier cet état de choses. Bien loin de gagner quoi que ce soit, on perd prodigieusement à persuader aux autres, pour finir par se persuader à soi-même, que nos maux, situés à une grande profondeur, ou n'existent pas ou ne sont qu'à la surface. Oui, ils existent profondément. Il s'agit de les extirper et non de les pallier, de prévenir leurs conséquences et non de les attendre les yeux fermés. Sans quoi, nous resterions toujours dans cette situation pitoyable, jusqu'à l'heure où arriverait la conséquence future et finale, la conséquence de toutes les conséquences que nous savons déjà.

Quelle serait cette conséquence future et finale?

CHAPITRE VII

CONSÉQUENCE FUTURE ET FINALE

C'est ici que je vais, de toutes les conséquences de nos combats sanglants de frère contre frère, essayer de dégager la conséquence future et finale dont nous avons déjà annoncé la recherche.

Ce travail mettra fin à la première partie de mes études.

Il n'est pas besoin que nous revenions sur nos guerres civiles qui ont été inaugurées, nous le savons, par la mort de Jean-Jacques Dessalines surnommé le fondateur de l'indépendance d'Haïti.

Indépendance d'Haïti !...

Peut-on prononcer ces mots, dont la résonance fait vibrer tout mon être, sans voir aussitôt surgir devant soi, en foule compacte, à la suite de Dessalines, les Maurepas, les Lamartinière, les Morisset, les Moïse, les Boisrond-Tonnerre, les Gédéon, les Capoix-la-Mort, enfin tous ces géants, tous ces « va-nu-pieds sublimes », superbes d'héroïsme, de gloire et d'immortalité !

Les voilà ! ces morts immortels qui nous ont faits hommes, qui nous ont faits citoyens, en fondant pour nous une Patrie. Les voilà ! Admirez, contemplez-les, citoyens ! Soutenez, si vous pouvez l'oser, de vos regards flétris, les rayons ardents et beaux jaillissant de l'auréole qui plane sur leur mémoire. Oh, s'ils pouvaient, tous ces hommes qui se sont immolés pour notre liberté, pour notre émancipation, pour notre indépendance, s'ils pouvaient être témoins de l'inqualifiable emploi que nous faisons de l'héritage sacré qu'ils nous ont légué !

Que diraient-ils ?

Sommes-nous seulement capables, concitoyens, de supputer le nombre d'existences qui a été sacrifié pour la fondation de la nationalité haïtienne ?

Sera-ce en vain qu'ils auront réalisé cette œuvre incomparable, ces héros obscurs de l'humanité !

Songez, insouciants, égoïstes, à ces combats meurtriers, à ces défaites et à ces victoires sanglantes que l'histoire nous raconte !

Ils ont combattu, eux, du bon combat.

Pénétrez-vous bien de ce fait que, s'ils étaient restés indifférents, nous ne serions pas ce que nous sommes, nous ne serions peut-être pas du tout.

Certes, au milieu de ces scènes de désordres, de ces querelles intestines, de ces orgies dont nous ne pouvons pas être enfin rassasiés, où le bien du peuple n'est qu'un prétexte, nous ne nous doutons guère, il semble, que notre existence, comme nation souveraine, est en jeu.

Ainsi que je l'ai précédemment dit, les intérêts, les idées, les sentiments, les passions de la nature humaine sont autant d'éléments qui ne devaient pas manquer de susciter des divisions parmi les hommes vivant en société ; et ces divisions parfois arrivent à un tel degré de tension qu'elles occasionnent des conflits qui se traduisent par des actes de violence, par des révolutions dont le souffle orageux interrompt toujours la marche paisible et régulière des sociétés.

A l'égard de ces révolutions, on a même dit ceci : A l'instar des maladies qui sont parfois des crises utiles aux individus, les catastrophes politiques sont parfois utiles aux sociétés.

Soumises à de rudes épreuves, elles se retrempent, se régénèrent.

L'orage dissipé, la santé arrive à grands pas. Bientôt l'ennemi est chassé, et la nation, rajeunie par ses malheurs mêmes, renaît à une vie nouvelle, plus brillante et plus large qu'auparavant.

Tel est le fond de la doctrine de ceux qui justifient les massacres, les dévastations et les ruines que nous accomplissons parmi nous.

Et ce sont ces considérations qui, pendant quelques temps, nous valurent la bienveillance de quelques pays étrangers ; ils

espéraient que nos premiers malheurs seraient des crises bienfaisantes, pareilles à celles qui, dans le règne de la nature, renouvellent la vie de la terre à la fin d'un hiver rigoureux ou d'un de ces étés accablants, abrutissants ou l'on rend l'âme en pleine vie.

Mais aujourd'hui on est certain que ce n'est plus ça ; on a acquis la conviction que nous agissons sous l'influence de passions basses, que nous sommes conduits par l'aveuglement, que nous sommes atteints du délire de persécution.

Or, comme les gens qui se trouvent dans ce malheureux état mental ne peuvent pas vivre en toute liberté, indépendants, sans danger grave pour eux-mêmes et pour les personnes lucides qui sont parmi eux et que pour ce motif on met ces gens en tutelle tant que dure cet état, on est arrivé à se poser cette question, pendant les dernières années de paix forcée que nous avons eues : « Trouvera-t-elle (Haïti) dans ses institutions, et « dans l'état moral et économique des populations une force assez « résistante pour l'empêcher de retomber dans l'anarchie ? Ne « deviendra-t-elle pas alors la proie de sa voisine, la grande ré- « publique du Nord ou de quelque nation européenne, en quête « d'un domaine colonial, après avoir démontré, à la grande jubila- « tion des orgueilleux fils de Japhet, l'incapacité politique de la « descendance de Cham ?

« Voilà ce que se demandent, non sans inquiétude, le petit « nombre — très petit — des esprits prévoyants auxquels j'ai « affaire......

« Cet état révolutionnaire qui s'est prolongé pendant près d'un « demi-siècle n'en a pas moins produit des effets désastreux et il « finirait, s'il venait à renaître, par rendre impossible la conser- « vation de l'Etat indépendant d'Haïti. [1] »

Voilà cette conséquence future et finale de nos guerres civiles que nous avions à chercher. Nous la connaissons maintenant. C'est bien le sort que nous nous préparons, le gouffre toujours béant, dans lequel nous courons en aveugle nous jeter.

[1] De Molinari.

Le théorème posé, passons à la démonstration.

Disons d'abord que nous n'ignorons pas qu'il y a une objection qui est devenue un véritable dada ; mais c'est heureusement un de ces dadas qui deviennent poussifs et qui s'affaisent promptement, pour peu qu'on leur mette l'éperon dans les flancs. Et nous allons le voir.

A la suite des dernières lignes que nous venons de rapporter, M. de Molinari ajoute : « Il y a apparence même que cette répu-« blique noire, affligée d'une anarchie chronique, aurait déjà « disparu si elle n'avait été sauvegardée par la jalousie des pré-« tendants à son héritage. »

Voilà donc notre seule sauvegarde jusqu'ici.

Effectivement, cette jalousie existe entre les Etats-Unis et les grands Etats de l'Europe, par exemple l'Angleterre, la France et l'Allemagne ; et on doit l'expliquer ainsi :

En raison de la question de la lutte pour l'existence, lorsque se trouvent en présence des Etats de forces matérielles plus ou moins égales, et que l'un d'eux parvient, par une annexion surtout, à acquérir une trop grande prépondance, il est aussitôt considéré comme une puissance dangereuse, comme une menace permanente par les autres Etats ses voisins. Ces derniers se liguent alors, soit dans le but d'empêcher l'Etat qui veut s'agrandir de reculer ses frontières, soit, s'il y a déjà de sa part une extension de territoire, afin d'obtenir de lui des compensations qui rétablissent plus ou moins les forces respectives dans leur première situation. C'est ce que le Droit des gens moderne appelle l'équilibre international, et que, en langage vulgaire, en langue non orthodoxe, on appelle la jalousie entre les Etats.

C'est un principe contre lequel je proteste énergiquement : il est antihumanitaire ; il repose sur l'oppression et expose les petits Etats à la rapacité des grands Etats, en même temps qu'il est contraire à l'évolution naturelle des nations, destructif des nationalités naissantes.

Bluntschli juge de la manière suivante les Etats qui pratiquent ce principe : « Leurs buts sont mesquins, leurs ambitions égoïs-

« tes. Ils s'observent, se jalousent, s'envient et écrasent les peu-
« ples par leurs armements. Ils semblent incapables de coopérer
« à un grand but commun, de s'émouvoir pour une grande idée.
« Le moyen âge avait été plus généreux[1]. »

C'est là cette jalousie entre les Etats dont parle M. de Molinari, que la presque totalité de nos hommes d'instruction répètent sans cesse et dont ils sont arrivés même par se faire un cheval de bataille qu'ils se passent indéfiniment. En effet, disent-ils, notre situation, à ce point de vue, loin d'être mauvaise, critique, comme on le prétend, est excellente. Notre heureuse position géographique au sein des Antilles, notre Môle Saint-Nicolas surtout étant l'objet de la convoitise de tous ces grands Etats, rivaux à cause de notre sol, cela fait que nous ne pouvons pas être annexés, sans que notre annexion ne donne lieu à un conflit, à un embrasement dont les flammes s'étendront de l'Europe en Amérique, à deux pas de notre territoire.

Question fort douteuse ! et la foi qu'on y met est d'autant plus vive, ardente d'autant plus qu'elle nous maintient dans la voie fatale où nous sommes et nous conduit de plus en plus vers la gueule du loup.

Voici des exemples.

« Au siècle passé, on en a souvent appelé au principe de l'équi-
« libre pour dissimuler des goûts conquérants sous le manteau
« apparent du droit. Ainsi l'Autriche demandait un morceau de
« la Turquie parce que la Russie s'étendait en Pologne. On cher-
« cha à atténuer l'iniquité du partage de la Pologne entre les
« trois puissances voisines en invoquant des arguments analo-
« gues. Encore dans notre siècle, on a peut-être abusé de ces rai-
« sons plus apparentes que réelles ; ainsi en 1803, on s'est servi,
« suivant l'expression de Fichte, « de lambeaux du territoire al-
« lemands comme appoints jetés dans la balance de l'équilibre
« européen. » En 1860 même, on a cherché, en partie du moins,
« à justifier l'annexion de la Savoie et de Nice à la France par le

[1] *La politique.*

« grand accroissement du royaume d'Italie; et après 1866, Na-
« poléon III a réclamé l'incorporation de la Belgique comme
« compensation de l'extension de l'influence de la confédération
« de l'Allemagne du Nord sur les Etats de l'Allemagne du Sud.
« La prise de possession de Chypre par l'Angleterre en 1878 est
« aussi représentée comme la compensation de la cession de Ba-
« toum à la Russie [1]. »

Voilà donc déjà plusieurs faits qui montrent que cette foi ardente que nous mettons dans la jalousie des grands Etats qui convoitent notre sol, foi au moyen de laquelle nous prétendons nous sauver, est fausse et fatale. Cependant ces exemples, ces arguments que je présente ici contre la façon de raisonner de plusieurs de mes compatriotes, me paraissent un peu faibles ; car Bluntschli ne cite aucun des documents constatant que ces ententes machiavéliques ont eu lieu vraiment entre ces grands Etats, quoique cela ne fasse de doute pour personne. Ce sont de ces actes entrés depuis longtemps dans le domaine, dans les exposés théoriques et pratiques du Droit des gens.

D'ailleurs, un journal de Paris, *L'Eclair*, dans son numéro du 20 avril 1892, contient une lettre qui jette une certaine lumière sur le projet de l'annexion de la Belgique. Les propos dont il s'agit avaient été tenus avant la guerre franco-allemande et c'est pendant cette guerre que fut écrite la lettre en question.

L'Annexion de la Belgique.

« *Une lettre de l'empereur Napoléon III au duc de Grammont.* —
« *Confirmation de notre interview avec M. Emile Ollivier.*

« Les lecteurs de l'*Eclair* se rappellent les déclarations faites à
« un de nos collaborateurs par M. Emile Ollivier à propos des
« paroles prononcées récemment par M. Frère-Orban, l'ancien
« ministre belge du cabinet libéral.

« A ce propos, on communique, de la source la plus autorisée,

[1] *Droit international codifié*, par Bluntschli.

« à un de nos confrères, une lettre que l'empereur Napoléon III « adressait, en 1870, au duc de Grammont, ministre des affaires « étrangères. Cette lettre était absolument intime et confiden- « tielle. En voici le texte intégral :

« Metz, le 28 juillet 1870.

« Mon cher duc,

« En partant ce matin j'ai oublié de vous dire qu'il serait bien « important de faire le plus tôt possible une dépêche à Lavalette « afin de rejeter sur qui de droit l'initiative et la responsabilité « du prétendu traité.

« Voici ce que m'a rappelé mon cousin Napoléon et ce qui est « d'accord avec mes souvenirs. M. de Bismack a dit au prince « Napoléon à Berlin : « Vous cherchez une chose impossible : « vous voulez prendre les provinces du Rhin qui sont allemandes « et qui veulent le rester. Pourquoi ne pas vous adjoindre la Bel- « gique où existe un peuple qui a la même origine, la même « religion et parle la même langue ? J'ai déjà fait dire cela à « l'empereur ; s'il entrait dans ces vues, nous l'aiderions à pren- « dre la Belgique ; quant à moi si j'étais le maitre et que je ne « fusse pas gêné par l'entêtement du roi, cela serait déjà fait ».

« Ceci est authentique, car Golz me l'avait déjà dit. Aussi lors- « que à l'époque de l'exposition le roi des Belges parla à Napo- « léon de ses inquiétudes sur mes intentions, mon cousin lui ré- « pondit : « Vous devriez être très reconnaissants à l'empereur, « car Bismarck lui a offert la Belgique et il l'a refusée ». En un « mot, c'est la Prusse qui a fait l'offre, et c'est nous qui avons « éludé de répondre...............

« Croyez à ma sincère amitié.

« Napoléon ».

Si, en faveur de ma thèse, cette lettre parait insuffisante à mes compatriotes, je leur mettrai sous les yeux un autre document du même genre et relatif à une autre annexion. Ce document m'est fourni par le journal parisien, *Le Matin*, numéro du 28 octobre 1891.

« UN POINT D'HISTOIRE.

« *L'annexion de la Tunisie par la France — Rôle joué par l'Angle-
« terre dans cette affaire — Diplomatie bismarckienne.*

(*Par service spécial*)

« Berlin, 29 octobre. — Dans ces derniers temps on a cherché « à savoir si, en 1878, M. de Bismarck n'a pas offert la Tunisie à « la France.

« Il paraît que l'initiative de cette offre n'a pas été prise par « M. de Bismarck, mais par le gouvernement anglais. *Le Mercure « souabe* raconte d'intéressants détails à cet égard.

« L'occupation de la régence par les troupes françaises a été « l'épilogue de la prise de possession de Chypre par l'Angleterre. « Les plénipotentiaires français et italiens au congrès de Berlin « ne cachèrent pas leur mécontentement au sujet de la nouvelle « acquisition par l'Angleterre d'une importante station méditer- « ranéenne. Les procédés cavaliers de l'Angleterre, s'annexant « Chypre à la veille de l'ouverture du congrès, furent particu- « lièrement blâmés. Pour calmer les susceptibilités légitimes de « la France, lord Salisbury, au cours d'une conversation avec M. « Waddington, dit à ce dernier : « Faites ce que vous voudrez à « l'égard de Tunis, l'Angleterre ne vous fera aucune opposi- « tion ».

« Dans une dépêche adressée à lord Lyons, le 7 août 1878, lord « Salisbury disait :

« L'Angleterre n'a aucun intérêt primordial à Tunis de nature « à légitimer une opposition à l'influence naturelle et grandissante « de la France à Tunis ; l'Angleterre ne modifierait pas son « attitude bienveillante, même en cas d'annexion complète de la « Tunisie. »

« M. de Bismarck, informé confidentiellement de ce qui se « passait, ne fit aucune objection, trop heureux de détourner « l'attention de la France de la frontière des Vosges. Du même « coup, il espérait peut-être brouiller à tout jamais la France « avec l'Italie.

« C'est ainsi que M. Waddington est revenu de Berlin avec la « Tunisie en poche. »

Voilà, pour tous ces Etats, dont nous exploitons la rivalité, le défaut de la cuirasse.

Il n'y a pas à dire. J'ai produit des arguments qui réduisent à néant cette confiance que nous mettons dans la jalousie existant entre les grands Etats, jalousie qui nous met à l'abri, croyons-nous à tort, d'un acte arbitraire, d'une annexion. Chacun de ces Etats, soyons-en sûrs, ne guette que le moment favorable de poser le grappin sur nous, en alléguant de notre incapacité de nous gouverner nous-mêmes et pour nous-mêmes, en alléguant de notre atteinte du délire de persécution. Ce n'est pas, comme il en est de la Pologne, un morcellement de notre territoire entre ces Etats qui doit nous inquiéter. Même en y joignant la Dominicanie, qui, certes, n'échapperait pas à l'envahissement — ce qui rendrait naturellement le tout à partager plus considérable et la part de chaque copartageant un peu plus grande — même en procédant à cette addition l'île entière serait insuffisante, car chaque part se réduirait à une parcelle de terrain qui perdrait de sa valeur réelle, par le fait même de son isolement du reste. Ce n'est donc pas ce qui doit nous inquiéter. Ce qui doit nous effrayer, c'est ce système qui consiste à laisser faire son adversaire, sauf à aller soi-même planter son pavillon ailleurs, ou à détourner l'attention de sa victime du couteau qui la menace ; c'est ce procédé dont ont fait usage l'Angleterre, la France et l'Allemagne, à l'égard de Chypre, de la Tunisie et de l'Alsace-Lorraine. D'ailleurs, toutes ces annexions qui se font en ce moment même, doivent-elles leur succès à autre chose qu'à cette infâme manière d'agir des Etats européens, manière que les Etats-Unis de l'Amérique du Nord peuvent parfaitement mettre en pratique ?

Oui, une entente préalable entre ces Etats aujourd'hui rivaux suffit pour que nous voyions la flamme de notre foi ardente se dissiper en fumée sur nos têtes, alors qu'Haïti, grâce à nous-mêmes, sera bel et bien garrottée et annexée.

D'une autre part, ne savons-nous pas que si déjà les Yankees

ne sont pas maîtres d'Haïti, c'est tout simplement parce que les flottes des Etats de l'Europe sont inoccupées? si toutefois ces forteresses flottantes accourraient vraiment à nos cris désespérés.

Que la guerre donc vienne à éclater au sein du Vieux-Monde et nous verrons si cette jalousie est un obstacle sérieux, résistant à notre anéantissement comme nationalité : nous serons absorbés. C'est alors aussi que tous, nègres noirs, ou nègres jaunes d'Haïti, nous serons sous le joug qu'abhorraient nos pères, sous le joug qu'ils ont héroïquement brisé pour nous léguer un sol, le seul coin de la terre aussi riche que fécond, le seul coin de la terre où l'homme, noir de peau, rouge de sang et parfois blanc de cœur, devrait pouvoir dire, à l'instar de l'homme, blanc de peau, rouge de sang et parfois noir de cœur, où, dis-je, l'homme noir devrait pouvoir dire, à n'importe quelle époque, à l'instar de l'homme blanc : Oui, je respire et respirerai pour le reste de mes jours, l'air pur, vivifiant et bienfaisant de la liberté et de l'indépendance.

Si jamais un Etat quelconque venait à s'emparer d'Haïti, soyons bien persuadés que ce ne serait nullement pour cette raison que la force intellectuelle et musculaire des Haïtiens lui est utile, mais parce qu'Haïti est une terre riche et fertile, parce que ses immenses richesses et les produits de sa fertilité peuvent être facilement, et sans beaucoup de temps, mis à la disposition, livrés à la consommation de l'humanité, grâce aux puissants leviers que possède la civilisation.

Fortune, bonheur, gloire, tout dépend de se bien pénétrer de la destinée qui nous est offerte, de savoir d'une façon raisonnée le rôle économique que notre sol est appelé à remplir dans le monde.

Oui, si, par ignorance, nous nous trompons, si, par lâcheté et par aveuglement nous n'agissons pas dans le sens qui convient ici, quelque autre, plus hardi, mieux avisé, plus réfléchi s'emparera de ce sol et accomplira l'œuvre. L'humanité y est intéressée.

Continuons donc à nous jalouser, à nous quereller, à nous égorger.

La tempête déchaînée, voici ce que nous laisserons dans les désastres communs :

Nous-mêmes, nos enfants, les enfants de nos enfants, nous succomberons par le fer. Finalement, notre pays tombera dans l'esclavage, quand ce ne serait que l'esclavage moral.

Alors, les plus riches parmi nous perdront leurs douces jouissances d'égoïstes, s'ils ont la chance d'avoir la vie sauve, et leur existence n'aura pour tout charme que l'ennui, la crainte et les angoisses de toutes les heures.

Les pauvres seront toujours pauvres, pour ne pas dire plus pauvres, et la mort, escortée de famines et de privations de tout genre, moissonnera impitoyablement leur progéniture.

Oui, nous subirons la honteuse conquête : « Tout peuple divisé périra ».

Et que fera la postérité ?

Dans les fers, elle nous maudira.

Savez-vous ce qu'elle dira ?

Elle dira que nous avons tout agité, mais que nous avons été incapables de rien résoudre ; que nous avions tout entrevu, mais que nous n'avons compris absolument rien ; que nous avons été pleins d'audace, mais encore plus remplis d'inconsistance ; que nous avons été actifs, mais d'une activité sans but avouable, noble, enviable ; que nous avons été généreux sans bienfaisance, libres sans liberté ; que nous nous disions frères, sans charité. Elle dira, cette malheureuse postérité (oh ! quelle gloire immortelle pour nos aïeux ! et quelle honte pour notre mémoire !), elle dira que le lambi, clairon de nos pères, a sonné le réveil et que le bronze, notre seul levier à nous, a sonné, après la retraite, la défaite puis la mort éternelle.

Tel est le sort que nous travaillons en ce moment à nous créer pour l'avenir.

Si ce n'est point cette moralité qui doit sortir des derniers évènements qui nous ont, une fois de plus, éprouvés, nous sommes à tout jamais perdus d'honneur, anéantis comme Puissance.

Je sais que quelques-uns disent qu'en face d'une invasion, les

Haïtiens oublieront leurs querelles de famille — triste famille — pour n'envisager que le salut commun. Quel salut ! — La tuerie certaine à laquelle nous irions tous nous livrer ? — Drôle de salut en vérité. Si c'est là ce que l'on appelle le salut d'une nation, il est absurde de parler encore de la perte, de la mort, quand on veut surtout opposer le salut à la perte, à la mort.

Je l'ai déjà dit et je suis prêt à le prouver, nul ne peut être plus patriote que moi. Notre pays viendrait à être attaqué sans que l'agresseur, sans que notre propre bien et l'humanité aient quelque tort à nous reprocher, je serais plein d'ardeur à être au premier rang des combattants, pour être aussi parmi les premiers morts ou au nombre des premiers victorieux pour la Patrie.

Nous pourrions être les vaincus, mais notre défaite serait d'autant plus belle, glorieuse d'autant plus que nous apporterions dans les défenses et dans les attaques une force, une énergie et un enthousiasme fermes, non épuisés par des luttes stériles. Notre défaite équivaudrait à la victoire, notre mort serait l'immortalité. Mais aller affronter l'armement d'un de ces Etats quelconque qui convoitent notre sol, et dans les conditions matérielles et morales où se trouvent nos populations, la victoire ne balancerait pas ; il pourrait même advenir qu'il n'y eût pas deux combats.

Pourquoi ? — Parce qu'un homme d'expérience, parce que la saine raison disent :

« Des commotions trop fréquentes nuisent toujours à un
« peuple : elles troublent et dérangent l'équilibre de sa vie ; elles
« usent ses forces matérielles et morales et précipitent sa déca-
« dence. Qu'il lui faille un jour défendre ses intérêts les plus
« chers, son indépendance, par exemple, il arrivera épuisé sur
« le champ de bataille, et il n'aura plus même la force néces-
« saire pour disputer la victoire [1]. »

Donc, nous ne sommes pas maîtres de nous soustraire à la tâche qui s'impose : la pacification de notre pays.

Nous avons notre libre arbitre pour nous guider dans le choix

[1] Buché, ancien président de l'Assemblée constituante de France (1848).

de l'une de ces deux voies : Nous dévouer aux intérêts de notre Patrie et alors constituer une nation laborieuse, prospère, heureuse, à la fois petite et puissante. — Ou continuer à croupir dans l'apathie, dans l'incapacité, dans la routine et de rouler de révolution en révolution, d'anarchie en césarisme, de césarisme en anarchie, encore en anarchie, toujours en anarchie... jusqu'au jour où, affaiblis par nos divisons, par nos guerres civiles, nous deviendrons la proie d'un Etat quelconque, nous tomberons dans l'esclavage, dans la boue et dans l'avilissement.

Telle serait la conséquence finale de toutes les conséquences de nos luttes intestines, si nous devions toujours mener notre existence folle et tragique.

Ici s'arrête la première partie de mes études.

Avant d'en aborder la seconde et dernière partie, je me plais à exprimer trois vœux :

Puisse le caractère désastreux de tous les faits que j'ai signalés ne pas échapper à mes compatriotes !

Puissent ces faits provoquer sans retard leurs méditations !

Veuille Dieu que nous voyions, sans délai, la route nouvelle dans laquelle nous devons porter et tenir constamment nos pas chancelants, pour notre bien, pour notre salut, pour la prospérité et la gloire de notre pays !

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE TROISIÈME

LA POLITIQUE

FIN DE LA TABLE.

Laval. — Imprimerie et stéréotypie E. JAMIN, 8, rue Ricordaine.

Laval — Imprimerie et stéréotypie E. JAMIN, rue Ricordaine, 8.

HAÏTI

SES GUERRES CIVILES — LEURS CAUSES LEURS CONSÉQUENCES PRÉSENTES LEUR CONSÉQUENCE FUTURE ET FINALE

. . . .

MOYENS D'Y METTRE FIN ET DE PLACER LA NATION DANS LA VOIE DU PROGRÈS ET DE LA CIVILISATION

Études économiques, sociales et politiques

PAR

L.-J. MARCELIN

Licencié en droit de l'École de Paris
Membre de la Société de législation comparée
Ancien Secrétaire de la Légation d'Haïti en France

Des réformes? — Toujours! — La guerre civile? — Jamais !

« *Après le pain*, l'éducation est le premier besoin du peuple. (DANTON)

« Au lieu de pourchasser le Pouvoir... apprenez au « peuple à faire lui-même, sans le secours du Pouvoir, « de la richesse et de l'ordre ». (J.-P. PROUDHON)

C'est le devoir de tout homme de lumières de chercher des remèdes aux maux que son pays endure, mais il appartient aux médecins d'Etat de les appliquer, ces remèdes une fois trouvés.

PARIS

ARTHUR ROUSSEAU, ÉDITEUR

14, rue Soufflot, et rue Toullier, 13

1893

HAÏTI

SES GUERRES CIVILES — LEURS CAUSES
LEURS CONSÉQUENCES PRÉSENTES
LEUR CONSÉQUENCE FUTURE ET FINALE

. . . .

MOYENS D'Y METTRE FIN ET DE PLACER LA NATION DANS LA VOIE DU PROGRÈS ET DE LA CIVILISATION

Études économiques, sociales et politiques

PAR

L.-J. MARCELIN

Licencié en droit de l'École de Paris
Membre de la Société de législation comparée
Ancien Secrétaire de la Légation d'Haïti en France

[3]

Des réformes ? — Toujours ! — La guerre civile ? — Jamais !

« *Après le pain*, l'éducation est le premier besoin du peuple. (DANTON)

« Au lieu de pourchasser le Pouvoir... apprenez au « peuple à faire lui-même, sans le secours du Pouvoir, « de la richesse et de l'ordre ». (J.-P. PROUDHON)

C'est le devoir de tout homme de lumières de chercher des remèdes aux maux que son pays endure, mais il appartient aux médecins d'Etat de les appliquer, ces remèdes une fois trouvés.

PARIS
ARTHUR ROUSSEAU, ÉDITEUR
14, rue Soufflot, et rue Toullier, 13

1893

Guy Cary,
New York City

HAÏTI

DEUXIÈME PARTIE

RÉORGANISATION ET ORGANISATION

PAIX — PROGRÈS — CIVILISATION

LIVRE PREMIER

SOCIOLOGIE GÉNÉRALE ET COMPARÉE

CHAPITRE PREMIER

CONSIDÉRATIONS

Dans les pages du volume que j'ai publié au mois de juillet dernier, et dont celui-ci est la suite et le complément, je me suis uniquement attaché à mettre sous les yeux de mes concitoyens, en les plaçant à un point de vue d'ensemble, l'aspect désolant qu'offre Haïti, sous le rapport économique, social et politique.

Notre situation, des plus compromises, a, en quelque sorte, pour pivot l'anarchie à l'état chronique.

Sous l'influence surtout de la misère, nos masses populaires, dirigées par des esprits qui semblent ne point être pénétrés encore du vrai sens de leurs mouvements désordonnés, s'épuisent dans des luttes intestines, stériles qui, si elles se poursuivent, auront forcément pour terme l'épuisement de la nation, la perte de notre autonomie.

Dira-t-on que ces chocs meurtriers sont contemporains à la naissance du monde et n'ont rien d'étonnant puisqu'ils sont, après tout, la manifestation de cette loi fatale qui arme sans cesse les hommes les uns contre les autres ? — Certes, la paix sociale, invariablement stable, est un de ces éternels desiderata qui absorbent la vaste pensée de toute société humaine.

Mais nous savons aussi que les questions qui intéressent les

membres d'un corps social et qu'ils débattent entre eux doivent nécessairement ou se résoudre ou être ajournées par consentement mutuel ; que — faute de solution, quand elles ne sont point ajournées — le germe de contestation qu'elles portent en elles devient un principe de conflits violents, même de mort.

Or, il y aura bientôt cent ans que nous nous trouvons en présence de grandes et graves questions qui méritent notre plus sérieuse attention : ce sont les questions sociales.

Depuis qu'elles sont nées parmi nous, elles n'ont fait que nous porter à des actes que réprouvent la raison et la justice, à des actes contraires à notre bien, à notre bonheur, à la civilisation de notre pays. Toutes les fois que nous en venons aux mains, la lutte est aussi ardente, aussi sanglante, et chaque instant de repos a incontestablement pour résultat le resserrement du nœud des difficultés à trancher. De cette façon, notre petite société est arrivée à être profondément ébranlée, après avoir perdu successivement toutes ses principales places de sûreté. Cependant, elle tient bon, sous ce déploiement insensé, sous cette déperdition de forces incalculables et des plus précieuses. — Au lieu de songer à la paix, les contendants toujours s'observent, se provoquent par leurs menaces ; loin d'être affaiblis par la dépense d'énergie d'hier, aujourd'hui ils paraissent au contraire avoir puisé dans la dernière rencontre une énergie nouvelle et plus intense. Et qui est-ce qui, somme toute, reçoit les secousses et ces coups mortels ? — La Patrie qui est sur le point d'en succomber. Depuis longtemps, l'accélération des mouvements oscillatoires qui se produisent dans son activité économique et politique nous a avertis que la recherche d'une solution équitable est urgente.

Il faut donc aviser à bref délai.

CHAPITRE II

MOBILITÉ UNIVERSELLE

Lorsqu'on observe la nature, dans les êtres organisés, nombreux et divers dont elle est composée, l'un des phénomènes auxquels l'esprit s'attache le plus est cette instabilité qu'il y constate à tous les instants et qui est comme de l'essence même de la nature.

Certains penseurs, inspirés on ne sait par quel génie, ont poussé l'originalité jusqu'à rêver une époque à venir où chaque chose aura acquis une forme et une existence définitives et parfaites dont la modification ne sera jamais mise en question. Comment, ce jour-là, faudra-t-il définir l'univers que maintenant nous savons comme étant soumis à des révolutions continuelles? — Je ne sais. En attendant, ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que la nature, vue dans ses éléments, est un tout toujours le même et cependant astreint toujours à des changements. Rien n'y est éternellement stable ; et de tous les êtres organisés qui contribuent à la constituer, l'homme, qui s'offre en ce moment à notre attention et à notre observation, est celui chez lequel cette instabilité se manifeste à la fois avec le plus de lenteur et de la façon la plus avantageuse.

Dans sa simplicité apparente, l'être humain est extraordinairement compliqué. — Intérieurement et extérieurement il est tout un monde de rapports : rapport avec la nature, rapport avec son semblable, rapport avec le passé, rapport avec le présent, rapport avec l'avenir.

Dans la mobilité générale qui emporte la nature-macrocosme, l'homme, microcosme intégrant de cette nature, devait néces-

sairement subir, lui aussi, des changements ; et on le voit en subir dans toutes ses manières d'exister, soit quand on le considère comme être isolé passant de l'enfance à l'âge mûr puis à la vieillesse, soit lorsqu'on l'envisage comme être collectif s'éternisant dans l'interminable suite des générations. C'est là un fait constant, la constatation de deux lois dont une physiologique et l'autre sociologique, et auxquelles nul ne peut se soustraire ou résister.

Si, de l'homme, nous portons nos regards sur les actes de l'homme, par exemple sur l'organisation sociale, nous nous trouverons en présence du même phénomène.

En effet, pourquoi les sociétés, qui ont pour éléments constitutifs des hommes, seraient-elles immuables, alors que l'homme lui-même est un corps essentiellement mobile ? Pourquoi échapperaient-elles à l'influence de cette loi de changement que nous avons dit être la loi générale de l'univers et à laquelle même le physique ne peut se soustraire ?

Certes, l'histoire du genre humain n'est qu'une succession de métamorphoses continuelles. Chaque grand événement social, au sein d'un peuple, marque presque toujours une étape nouvelle, est, pour ainsi dire, la clôture d'un premier changement et l'aurore d'un changement nouveau ; et ce sont ces changements répétés qui amènent peu à peu, dans le cours des années et dans la vie d'un peuple comme des *transfigurations* sociales, visibles et générales.

S'il en pouvait être différemment, il y aurait des descriptions stéréotypes, mais point d'histoires des sociétés humaines.

Parmi ces métamorphoses, lentes, il y en a d'involontaires, qui sont l'œuvre du temps agissant sous l'irrésistible et incessante poussée de la nature, sans cesse active, occupée sans cesse à la dissolution et à la transformation de la matière.

Le second fait, après la société, qui est du domaine de notre sujet est la création des institutions que l'homme se donne, dès qu'il se trouve réuni à son semblable, pour constituer une nation. Effectivement, toutes les fois que nous nous as-

socions volontairement, en vue d'arriver à une union de forces ayant pour cause un but à atteindre, il intervient, notre volition s'étant manifestée, certaines conventions admises et adoptées au moins par la majorité des sociétaires et que tous sont sensés avoir acceptées par leur seule présence en qualité de membres de l'association.

C'est là un élément indispensable à la réalisation de l'idéal poursuivi. Les sociétés commerciales en offrent un excellent exemple. Tel est aussi un des principes fondamentaux des sociétés politiques.

Contrairement donc à l'opinion des matérialistes en politique, les nations sont loin d'être de simples agglomérations d'individus indépendants, n'ayant entre eux nul engagement d'assurance mutuelle, ne se devant réciproquement rien, pour tout dire en peu de mots, ne possédant en commun aucune base d'association inviolable.

Si cela — indépendamment de l'impossibilité de la chose — pouvait se concevoir ainsi, l'homme aurait fait preuve d'un manque de raison et de logique, de toute règle dans le rapprochement de ses idées ; il montrerait par là qu'il ignore et les caractères de la vérité et les conditions de la certitude ; il serait partant impuissant à expliquer ses propres actes et à résoudre aucune des grandes questions qui s'agitent au sein de la société qu'il a lui-même fondée.

Les hommes vivant à l'état collectif sont donc sous la régence de conventions écrites ou tacites, consacrées par des lois ou par l'usage.

Ce sont ces conventions que la science sociale appelle institutions. Comme ces institutions visent avant tout l'homme, ou la nation dont l'homme n'est qu'un atome, elles doivent forcément avoir pour essence les habitudes, les sentiments, les mœurs et les idées qui dominent au sein de la communauté. Elles doivent être par conséquent l'énonciation de ce qui existe, de ce qui a jeté et étendu des racines dans les hommes et dans les choses.

Mais, dans les changements que subit l'homme, la physiologie humaine nous enseigne que les organes qui servent de véhicules à l'emploi de ses forces physiques et morales, soit pour recevoir les impressions, soit pour agir, s'usent dans le travail même qu'ils accomplissent ; nous savons que ces organes vieillissent, perdent de leur vigueur, meurent et se décomposent.

Eh bien, les institutions, de quelque nature qu'elles soient, qui ne sont autre chose que les véhicules par lesquels un corps social exploite son activité, subissent le même sort. Effectivement, la société, à l'instar de l'homme, loin de stationner, de croupir dans les faits accomplis, évolue, progresse, devient meilleure.

De là, ce besoin impérieux qu'éprouve par moment la collectivité de mettre ses institutions en parfait accord avec son état matériel, intellectuel et moral, avec son génie ou d'en établir de nouvelles, quand celles qui existent sont insuffisantes. Rien donc d'absolu, de définitif et d'éternellement suffisant dans les institutions d'un peuple.

CHAPITRE III

I

Conservateur et réformateur.

Cependant, il importe de noter qu'il se trouve des fanatiques en toute chose, partant dans l'immobilité comme dans le mouvement.

Les fanatiques de l'immobilité condamnent toutes les réformes indistinctement, quand les fanatiques de mouvement au contraire approuvent naturellement les révolutions quelles qu'elles soient. — J'emploie ici le mot révolution dans son sens primitif, *revolvere*, retourner, changer. C'est dans ce sens que l'on dit : « les révolutions du globe », et il y a là quelque chose de naturel, quelque chose qu'il n'est pas donné à l'homme d'empêcher. C'est aussi dans ce sens que l'on dit que les institutions d'une nation ont subi des révolutions, quand elles ont été changées dans un but d'adaptation, sans la participation d'aucun acte de violence. C'est encore dans ce sens que l'on pourrait dire qu'une révolution vient de s'accomplir dans le gouvernement d'un peuple, lorsque, selon les principes constitutionnels établis, certains gouvernants transmettent le pouvoir à d'autres, sans que l'on ait eu besoin de recourir à la brutalité, à la guerre civile.

Donc, avons-nous dit, il y a des fanatiques d'immobilité et des fanatiques de mouvement.

Les uns et les autres sont des anomalies, des esprits faux, funestes à la marche régulière d'une société : ils n'ont pas le pouvoir moral qui permet de juger sainement des choses humaines.

Les nations, corps organisés d'abord naturellement, ensuite artificiellement, doivent, ainsi que tous les corps naturellement organisés, contenir deux sortes d'éléments : l'élément permanent, fixe, et l'élément variable, mobile.

Par élément permanent d'un corps social il faut entendre ces institutions qui doivent être conservées au moment où d'autres se voient obligées de s'éliminer ; et celles qui aujourd'hui subsistent seront demain peut-être celles qui devront s'effacer pour faire place à d'autres institutions. De la sorte, on peut dire qu'il existe une opposition incessante entre ce que veut la stabilité d'une société et ce que réclame sa marche en avant, marche correspondant à l'esprit même de l'homme. C'est la raison pour laquelle on voit assez souvent les sociétés de tous les temps, de tous les climats, de toute la surface du globe, comme sur le point de se désagréger, sous l'action du principe de dissolution que cette opposition a mis en elles.

II

Opportuniste.

Il est donc évident que chaque génération, au sein d'une nation, doit toujours conserver quelque chose d'intact dans ses institutions. Différemment, elle serait non pas soumise à la loi immuable de l'évolution, mais lancée dans une course désordonnée, dans une excursion sans objet et sans but, et son mouvement serait semblable à celui d'une horloge qui court la pretentaine.

Ces institutions permanentes, héritage sacré des générations qui ne sont plus, expression d'idées, de sentiments et d'actions que la génération présente ne doit ni ignorer, ni changer selon son bon plaisir, sont, comme dit M. J. Delafosse, « pour les « sociétés et pour les États des principes fixes, des colonnes « de l'ordre universel. Tant qu'elles restent debout, on peut « tout transformer sans péril à l'intérieur de l'édifice qu'elles

« soutiennent. Mais dès qu'on les renverse, tout croule avec « elles, et il n'y a plus que ruine et chaos ».

Malheur au peuple qui se fait du changement un pain quotidien ! Arbrisseau sans cesse exposé au souffle de l'ouragan, il sera sans cesse secoué, jusqu'au jour, peu éloigné, où il sera déraciné sans effort.

Privée de fixité, la nation aurait rompu avec le passé, ne serait plus la même personne morale d'hier, n'aurait point de personnalité. Sans fixité quelconque, sa mobilité serait le principe de sa destruction.

Indépendamment de la volonté de l'homme, il est donc, dans toute organisation sociale, des éléments constitutifs, essentiels qu'il faut respecter en toute occurrence, en se reportant aux motifs qui les ont fait naître. Ces éléments ont-ils pour but de permettre à la nation de se bien armer, de se pourvoir de tout le matériel indispensable, avant de se jeter dans l'immense arène où se soutient la lutte formidable pour vivre, lutte où le plus faible succombe sans seulement apercevoir les coups qui lui sont portés? — Ces éléments doivent subsister tant que l'armement n'est pas complet. Cette conduite est une preuve de vouloir ferme de conserver intactes et d'entourer d'une légitime vénération les traditions sur lesquelles est assise l'existence nationale, de les conserver pour le temps que la force des choses leur a assigné.

A rebours, spontanée quant à son origine, la société se présente plus tard sous la forme d'une œuvre absolument scientifique. Elle devient comme une immense maison, en bois ou en pierre, à laquelle on doit faire subir des réparations, des agrandissements, qui doit même être reconstruite parfois, suivant les besoins du temps, sans que les vieux matériaux soient tous mis à la réforme. Oui, les institutions sociales sont soumises à cette loi, parce qu'elles sont des germes dépendant de la nature humaine qui est leur sol et qui est instable.

C'est ici plus que jamais le cas de dire que l'homme ne crée point, mais qu'il doit développer selon la nécessité.

Dès qu'il est établi que le système d'institutions d'un peuple n'est qu'un organisme indispensable à la vie et au mouvement régulier de la société, il faut aussi admettre qu'il y a à maintenir constamment, par de sages et d'utiles réformes, la proportionnalité des rapports existant entre ces institutions et les instincts, les sentiments, les idées et les intérêts des membres de la société. En peu de mots, pour un état physique et moral nouveau, il faut des institutions nouvelles.

Ce qui hier était utile, est inutile aujourd'hui.

Ce qui convient à l'enfant est puéril, est dérisoire quand il s'agit de l'homme. Le poète latin a dit vrai. Certes, la prospérité intérieure d'une nation dépend de la rapidité avec laquelle la législation actuelle s'accommode aux exigences nouvelles des membres du corps social.

Privé d'un principe de mouvement, ce corps ne préparerait jamais l'avenir ; bien moins encore travaillerait-il à la perfection de ce qui est. Sans un principe de mouvement il pourrirait. Faute d'avoir vu les choses à la lumière de ces vérités, beaucoup de nations ont péri ou par manque de fixité ou par suite d'un excès dans le mouvement.

Les unes s'étaient incrustées dans un repos absolu, au moment où tout tournait autour d'elles ; au moment où elles-mêmes évoluaient, emportées dans la rotation incessante et harmonique de l'univers. Elles ont été brisées.

Par contre, les autres, voulant devancer la marche naturelle des éléments et des événements, s'étaient jetées tête baissée dans les innovations. Entraînées beaucoup plus loin qu'elles ne devaient aller, précipitées hors du cercle des actions et des réactions, ne subissant plus l'influence d'aucune force agissant dans le sens opposé à la direction qu'elles avaient prise, elles ont été, elles aussi, brisées.

CHAPITRE IV

PUISSANCE PUBLIQUE

Il y a des époques dans la vie d'un peuple où tous les esprits convergent vers la politique, comme s'ils subissaient l'attraction irrésistible de cette branche de l'activité nationale.

Ces époques sont celles où les institutions vieillies réclament un remaniement ou d'autres institutions appelées à remplacer celles qui ont fait leur temps ou à compléter celles qui sont insuffisantes.

Telle est l'origine de la philosophie politique de Protagoras, d'Hippodamus, de Socrate, de Platon, d'Aristote, en Grèce, de Cicéron à Rome, des Encyclopédistes en France. C'est dans ces moments à la fois grandioses et critiques que la Puissance publique ayant la direction de la société devient vraiment la tête qui pense et le bras qui agit au nom de l'intérêt commun. A cet égard, Aristote donne de la doctrine antique — la plus avancée d'alors — une idée qui, certainement, renferme le germe d'un des principes sociaux les plus vrais et les plus chers aux sociétés modernes. Je veux parler de ce qu'on appelle la nécessité de réformer les institutions d'un peuple, quand il est avéré qu'elles ne concordent pas avec les besoins matériels et moraux de la nation.

« Est-il de l'intérêt ou contre l'intérêt des états de changer « leurs anciennes institutions, même quand ils peuvent les « remplacer par des meilleures ?.... L'innovation a profité à « toutes les sciences, à la médecine qui a secoué les vieilles « pratiques, à la gymnastique et généralement à tous les arts « où s'exercent les facultés humaines ; et comme la politique

« doit aussi prendre rang parmi les sciences, il est clair que « le même principe lui est nécessairement applicable (1) ».

Lorsque donc d'autres rapports, d'autres idées, d'autres sentiments et d'autres besoins font sentir la nécessité de donner à l'ordre social une base différente de celle qui existe, c'est-à-dire de créer un nouvel ordre de choses indispensable à rendre la stabilité, la prospérité et le progrès incessants, la Puissance publique, gardienne de la paix, étant le seul pouvoir appelé à faire un véritable tout des éléments divers et constitutifs de la société, est aussi le seul qui soit autorisé à entreprendre les modifications que réclame le nouvel état des esprits.

Lorsqu'une semblable circonstance se présente, le gouvernement de la nation a pour devoir de peser les prétentions, d'examiner les besoins nouveaux, de prendre conseil des uns et des autres ; il a pour devoir d'aller à leur rencontre après de mûres, de calmes et de judicieuses délibérations, en mettant de l'art et du calcul dans ses actes ayant pour but d'élaguer les vieilles coutumes, de dégager la route des éléments surannés qui la rendent impraticable et d'en constituer d'autres correspondant mieux à l'ensemble des rapports actuels, afin de mettre chacun en mesure d'agir, de se mouvoir avec liberté et d'une façon utile, sans s'exposer à se heurter funestement à l'intérêt de la collectivité. Ces modifications doivent s'accomplir sous une triple influence : celle du passé qui n'est jamais mort, celle du présent qui est l'activité actuelle, le centre de ce qu'il faut, enfin celle de l'avenir dont il est de haute sagesse de prévenir les nécessités.

(1) *Politique*, liv. II, ch. V.

CHAPITRE V

I

Statu quo. — Bouleversement.

Toutes les fois que les gouvernements, par ignorance, par insouciance ou par incapacité ont négligé ou manqué d'accomplir ce que les besoins sociaux réclamaient impérieusement, on a vu ces besoins, à la recherche des aliments propres à leur satisfaction et ne rencontrant nulle part dans l'organisation sociale leur véritable objet, on a vu ces besoins ou, comprimés injustement, vivre silencieux dans le fond des cœurs, ou, dirigés par des mains malhabiles, servir à des mouvements criminels et subversifs au bien commun.

Telle est l'époque de Platon où le corroyeur Cléon compromettait les destinées du peuple athénien, en flattant et en exploitant les instincts des masses dont il était devenu l'idole ; telle est l'époque de Cicéron, où la destruction de l'ancienne constitution romaine livrait la cité à l'ambition effrénée d'un Catilina et aux fureurs des luttes intestines ; telle est la période qui embrasse une large partie du XVIII[e] siècle en France, où l'anarchie domine tout, par suite de l'absence d'éléments nécessaires au développement régulier de la société française.

A cette dernière époque — que je cite particulièrement, parce qu'elle est plus rapprochée de nous, parce qu'aussi nos pères y ont joué un rôle important, parce qu'enfin c'est d'elle que date l'aurore de notre existence indépendante — à cette dernière époque, des observations exactes, des faits irrécusables étaient venus donner un démenti formel aux conceptions qui d'abord avaient semblé être la réalisation de la vérité ab-

solue et imposer le remaniement de tout ce qui n'était que des actes de transition. Dans ce moment de perpétuelle fermentation, si les gouvernants de la France avaient été à la hauteur de leur mission, ils auraient, par des réformes urgentes, mis la nation dans un courant d'évolution prodigieuse, dans la voie de la paix et de cette lutte pacifique qui seule engendre le progrès. Mais, comme ils avaient été ou inébranlables dans leur résistance ou ignorants du grand travail, des métamorphoses qui devaient leur expliquer l'état d'ébullition de ce temps-là, comme ils avaient été incapables de toute psychologie sociale, commença alors cette période de négations, de démolition et de laborieux enfantement qui devait donner l'être à l'esprit du XIXe siècle, ce siècle de la raison, de la science et de l'humanité triomphantes. Après avoir envahi d'abord quelques intelligences, les plus vives, les plus pénétrantes, le doute ne tarda pas à gagner insensiblement la foule, les masses. A la longue, l'édifice royal, sapé de tous les côtés, assailli par des chocs formidables et répétés avec une énergie toujours croissante, s'écroula enfin. Ainsi tomba la Bastille ; et sur ses débris épars sur le sol ensanglanté se dressa, majestueux, le nouvel édifice, l'édifice républicain, démocratique où nous voyons aujourd'hui la nation française se mouvoir avec plus d'aise et respirer plus librement, grâce aux mesures continuelles prises de toutes parts et qui n'ont pour d'autre but que de fournir des aliments fortifiants à son activité tant économique que sociale et politique, ce qui, sur ce sol de liberté et de patriotisme vrais, d'amour et de fraternité universels, est la garantie tutélaire de la paix, de la concorde, de la prospérité, du progrès réel et de la civilisation incessante.

II

Améliorations-Évolution.

Certes, on peut empêcher les catastrophes sociales, quand surtout la nation qui y est exposée ne présente encore chez elle que deux des éléments indispensables au déchaînement des

dissensions civiles, éléments qui sont l'idée d'un mieux possible circulant parmi les classes développées, et le sentiment du mal qui pèse sur les masses. On peut encore dire que les luttes intestines n'ont lieu au sein d'une société que lorsque les besoins matériels et moraux se coalisent pour poursuivre leur légitime satisfaction. Tant qu'ils ne la trouveront pas, ils tenteront de saper les fondements mêmes de l'ordre social. Une guerre fratricide n'est donc jamais nécessaire et, en principe, inévitable. Elle ne devient inéluctable que lorsque la Puissance publique appelée à la conjurer ne comprend pas le temps ou, le comprenant mal, méconnaît ses devoirs, se refuse à accomplir les réformes qu'exigent les circonstances, leur oppose une résistance opiniâtre, provoquant ainsi des réactions continuelles dont les conséquences sont toujours déplorables pour la communauté.

Les réformes faites à temps sont des mesures préventives contre les déchirements sociaux, contre les discordes intérieures. Par ces réformes, l'opinion publique se trouve satisfaite, les institutions étant mises d'accord avec les besoins matériels et moraux du peuple. En d'autres termes, les réformes sont le remède le plus efficace des maux qu'endurent les masses et sont le préservatif le plus sûr de maux plus grands encore. D'où la raison de dire :

Des réformes? — toujours!... La guerre civile? — jamais!...

Quand les gouvernements agissent dans ce sens, on voit alors les nations traverser successivement les diverses phases de leur existence, sans convulsions mortelles et sans que l'harmonie de la vie politique et sociale ait été un seul moment interrompue. C'est l'évolution. Dans de telles conditions, on peut dire que les sociétés politiques jouissent de l'éternité, du moins paraissent toujours devoir être éternelles.

CHAPITRE VI

APPLICATION.

I

Besoins.

Nul ne peut et ne doit le nier : à la suite de toutes nos luttes intestines, prises dans leur ensemble, il s'est fait, dans notre monde social, une révolution d'idées et de principes, une conversion de mobile et de tendance.

Mais, de toutes ces révolutions (traduisez : changements) la plus étonnante, la plus générale, celle dont dérivent toutes les autres, est la révolution dans les besoins.

Sous le gouvernement du président Boyer, nous avons assisté à l'éclosion de cette révolution qui n'a point cessé de se propager pour arriver au degré d'extension où elle est aujourd'hui.

En 1862, M. Bonneau, après avoir observé cette situation, la dépeignait ainsi :

« Avec quelques pieds de manioc, dont la culture ne l'occupe « que trois ou quatre heures par semaine, le noir subvient à « ses premiers besoins et à ceux de sa famille. Joignez-y les ba- « nanes qu'on trouve en abondance dans toute l'île, et l'Haïtien « peut s'endormir tous les soirs sans souci du lendemain.

« Mais les exigences de la vie civilisée ont fini par l'attein- « dre ; il s'impose un travail supplémentaire pour procurer à « sa femme, à ses enfants et à lui-même, les produits de l'in- « dustrie locale et ceux de l'industrie étrangère. Bien plus, il « s'est mis modestement, mais avec une résolution bien arrê- « tée, à la poursuite de la fortune. Il est dans la bonne voie. »

Aujourd'hui, cette situation est à son comble. Ceux qui n'avaient, hier, que des besoins de nécessité première, ont maintenant des besoins de luxe ; ceux qui étaient inquiétés par des besoins de luxe sont maintenant travaillés par des besoins de vanité. Tel qui n'avait que des besoins de vanité est dominé maintenant par l'ambition, une ambition parfois noble, qui entend, coûte que coûte, avoir libre carrière.

Qu'est-il résulté de l'ensemble de ces besoins ?

II

Agitation.

Tout ce monde de besoins ne sait pas précisément, au fond, ce qu'il lui faut. De là cette propension indéfinie à de fortes émotions, à de terribles secousses, à une activité sans motif et sans but compris.

C'est cette révolution dans les besoins qui fait que toutes les classes de notre société se sont mises en marche, ne cherchant autre chose qu'à s'élever, dans l'échelle sociale, au-dessus de l'échelon que chacune occupe actuellement. Oui, dans toutes ces classes, il s'accomplit un mouvement progressif ou plutôt une tendance à l'ascension. Tel est, dis-je, le point de départ de toutes les autres révolutions, et en tête des révolutions violentes, qui se sont opérées au sein de notre société, point d'où partiront de nouvelles révolutions violentes qu'il sera peut-être possible d'empêcher ou de rendre de plus en plus rares, jusqu'à ce que notre monde social trouve la vraie base qui lui convient.

Il nous faut méditer avec sagesse et conduire avec mesure ce grand travail de modification sociale, si nous ne voulons pas voir tous nos gouvernements et notre pays continuer de rouler dans ce gouffre sans refuge et sans fond.

Certes, nous sommes, depuis 1843, dans une période de

mobilité incessante et mortelle. Aujourd'hui, notre société oscille sur ses assises, sans trouver où s'appuyer.

III

Réformes.

Il faut un remède efficace aux maux du pays. L'intérêt de nos gouvernements, le bien général, la voix de l'humanité, tout le commande impérieusement ; et pour enrayer cette situation aussi anormale dans l'histoire d'une nation que féconde dans son germe de dissolution, pour prévenir le retour de ces catastrophes et donner une direction conforme à ce mouvement tout naturel du cœur, de l'intelligence et de l'activité de la société haïtienne, il faut de nouvelles institutions et l'amélioration de celles déjà existantes.

Voilà qui est bien clair, bien naturel et fort logique ; mais aussi voilà ce qu'on ne fait pas. Et cependant, les raisons qui militent en faveur de ces choses-là sont si patentes que nous les trouverons de tous côtés, si nous voulons jeter un regard attentif et réfléchi autour de nous.

Cela est d'autant plus vrai que notre système d'organisation sociale, défectueuse on ne peut plus, n'a jamais subi de vraies réformes, des réformes organiques, ces réformes qui ont pour vertu de féconder le présent et de préparer l'avenir d'un peuple héroïque, vigoureux et indépendant.

Si l'on excepte le nord d'Haïti, sous la main malheureusement trop *de fer* de cet autre Pierre le Grand, de Christophe, rien n'a été fait, depuis quatre-vingt-quatre ans, dans le sens d'une amélioration sociale. Quant à l'œuvre du *roi du Nord*, elle était destinée à ne produire que des effets isolés, incomplets et nuls, car la férocité n'a jamais rien produit de solide et de durable, à moins que ses créations n'aient été soutenues, dans la suite, par une transformation morale dans la direction du bien. Témoin la Russie après la mort de Pierre le Grand.

D'ailleurs, dans le cas qui nous occupe il s'agit du peuple haïtien dans son ensemble et non d'une fraction de la nation haïtienne.

Autrefois, même hier, on pouvait se contenter de changements purement constitutionnels et bureaucratiques, mais aujourd'hui ce n'est pas une mutation de personnes, ce ne sont pas deux ou trois articles de plus ou de moins dans la Constitution qui doivent être notre objectif. Les noms et les personnes importent peu aux masses. L'amélioration de leur sort, l'avenir de l'enfant du peuple : voilà ce qui doit dominer toute la politique intérieure d'Haïti.

Dans le fait, quel a été le résultat de toutes les guerres intestines qui ont eu lieu dans notre pays et qui méritent de s'appeler renversements de gouvernements, plutôt que de porter le nom pompeux de révolutions ? — Les malheureux qui y ont toujours figuré, dans l'espoir d'y gagner quelque soulagement pour l'avenir, se trouvent encore Gros-Jean comme devant. Non, jusqu'à présent, nos bouleversements n'ont rien rapporté à ceux qui en attendaient le plus. Nos chefs d'État renversés, les diverses branches de notre administration balayées, le calme revenu après les désordres, l'orage dissipé, des contents et des mécontents, des heureux et des malheureux, peu après, se trouvent de nouveau en présence ; et l'on devait s'y attendre, en raison même du système employé dans les réformes. Ce système est condamnable et condamné. Les réformes qu'il faut sont celles qui doivent pénétrer jusque dans les profondeurs de nos classes indigentes. Leurs nombreux besoins l'exigent.

Produits au sein de la foule par le travail constant des années, ces besoins ont éclaté au grand jour, et les pouvoirs publics qui ne les ont point créés seraient impuissants à les refouler, à les comprimer. Tous efforts dans ce sens sont destinés d'avance à échouer pitoyablement, en entraînant dans leur avortement et la nation et le gouvernement qui aura tenté d'user de violence.

Qu'est jusqu'à présent le citoyen, l'individu, l'Haïtien ?

Rien.

Que doit-il être ?

Tout.

Tel est désormais le langage que le vrai patriote, que tout serviteur dévoué du pays doit tenir.

La nation est encore loin d'être dans une voie certaine : elle balance, dans sa détresse, entre Charybde et Scylla ; il faut l'éloigner de ces écueils.

Mais, comment substituer la conciliation à la haine, la paix à la guerre, les créations utiles, nécessaires aux dévastations, la civilisation à la barbarie ; par quel talisman, en un mot, fermer définitivement dans notre pays l'ère des conflits armés ? Est-ce possible ?

Il suffit de connaître les causes qui favorisent le triomphe de nos révoltes populaires pour obvier, à l'avenir, au mal et à ses risques. *Sublatâ causa tollitur effectus.*

Ces causes, nous l'avons vu, sont la misère, l'ignorance, une mauvaise direction imprimée à l'instruction et l'absence d'une éducation sociale ; mais, c'est surtout la misère.

Au moment même de nos luttes, si l'on regarde bien, si l'on observe, on verra qu'un grand intérêt absorbe toute cette foule désordonnée qui met une confiance aveugle en ses chefs. Tous ne demandent qu'à convertir leur bonne volonté en efforts, leurs efforts en succès.

Après la lutte, la société rentrée en possession d'elle-même, chacun ne songe qu'à ses besoins personnels, croit avoir acquis, par ses sacrifices, le droit d'être mieux et forme de nouvelles prétentions ; chacun a les yeux ouverts sur le gouvernement et lui demande de corriger toutes les fautes, de détourner les maux à l'horizon, d'accomplir tous les biens, d'arranger, en un mot, ce que les circonstances ont dérangé. Alors, c'est l'heure d'entrer résolument dans ces réformes dont nous allons parler.

« N'oubliez jamais — dit Lamennais — qu'il n'y a de pos-

« sible que ce qui est mûr dans les esprits et qui, préparé peu « à peu, est devenu l'objet d'une attente et d'un désir géné- « ral (1) ».

Exprimant la même idée, dans ses *Essais sur l'enseignement en général et sur celui des mathématiques en particulier*, S. F. Lacroix, ancien membre de l'Institut, a écrit : « Les « réformes salutaires n'appartiennent pas exclusivement à l'é- « poque où elles ont lieu ; amenées par la force des choses, « elles s'annoncent de bonne heure par un vœu d'abord fai- « blement exprimé, mais qui, fortifié par le concert de tous « les bons esprits, leur donne une impulsion irrésistible ».

Eh bien, pour ce qui concerne les réformes qu'exige notre situation, l'opinion publique, c'est-à-dire l'opinion de ceux qui peuvent en avoir une, leur est, depuis longtemps, et définitivement acquise ; et la grande majorité des citoyens qui pensent est, je n'en doute pas, disposée à faire dans ce cas tous les sacrifices nécessaires.

Mais nous n'en sommes pas encore à ce degré de civilisation où l'opinion publique gouverne. Ce sont donc nos hommes du Pouvoir qui doivent aviser. Oui, si l'on n'agissait pas dans le sens que je vais dire, on ne cesserait point de voir cette irritation qui existe au sein de notre société s'accroître, les alarmes et les combats se renouveler sans cesse et le passage de nos générations toujours marqué de sang. Pour ne pas donner ce triste spectacle au monde civilisé, il faut des remèdes efficaces aux maux du peuple.

Il n'est pas ici question de ce qui convient à notre tempérament et à nos habitudes ; il s'agit d'un principe social confirmé par les leçons du passé et du présent.

Dans la circonstance qui nous intéresse, les nations offrent un caractère général, un caractère qui leur sera commun aussi longtemps qu'elles occuperont la vaste scène où l'histoire fait successivement monter ces ouvriers du progrès de l'humanité.

(1) *De l'esclavage moderne.*

La manière de procéder de toutes ces nations est identique, identique est la raison qui les guide, identiques aussi sont les malheurs contre lesquels elles cherchent à se prémunir.

Le jour d'une catastrophe finale se lèvera pour nous. Nous pouvons ou hâter son éclosion, en persévérant dans la voie funeste où nous sommes engagés, ou l'éloigner pour jamais, en employant les moyens qu'il faut.!

C'est le devoir de tout homme de lumières de chercher les remèdes aux maux que son pays endure; il appartient aux *médecins d'Etat* de les appliquer, ces remèdes une fois trouvés.

IV

But.

Quand on examine l'homme, au point de vue de son activité, lorsque, par exemple, nous voyons quelqu'un en train de parcourir un chemin, s'il existe entre lui et nous quelque familiarité, nous nous empressons de lui demander : Où allez-vous ?... Et la raison de cette question — que l'on fait naturellement, sans préméditation, parfois même en signe d'amitié — n'est autre que celle-ci : l'homme ne met son activité en action que pour arriver à un but déterminé à l'avance.

En effet, nulle action vraiment humaine ne s'accomplit sans que son auteur n'ait un but en tête. Dire que tel individu n'a pas de but, c'est exprimer cette idée qu'il n'a guère au-dessus de la bête que la possibilité de s'en créer un ; et tant que ce but ne sera pas fixé, cet individu n'accomplira que des mouvements désordonnés, c'est-à-dire des mouvements à la suite desquels on ne pourra point dire voilà un résultat prévu.

Telle est l'explication de ce mot de Tissot : « Celui qui ne « propose point une fin à sa vie, n'a ni ordre, ni raison, ni suite « dans ses actes. Il n'est capable de rien d'utile soit aux autres, « soit à lui-même ».

L'homme donc n'a de valeur, n'est doué de raison que s'il

assigne un but à son activité, valeur et raison dont la grandeur et la puissance se mesureront à l'élévation et à la noblesse du but. Dans tous les cas, il faut un but à l'homme.

Peut-on appliquer à une société ce qui vient d'être dit de l'homme? — Absolument. Certes, il est nécessaire qu'une société ait un but; et c'est précisément parce que nous avons admis la nécessité pour l'homme d'avoir un but, à tous les instants et dans tous les modes de sa vie, qu'il faut poser en principe l'existence de cette nécessité pour le corps social.

Au milieu de la mer mutinée des passions, des égoïsmes, de tant d'influences malsaines, la vraie politique, celle qui est l'aspiration des esprits d'élite, doit commencer par marquer le but, puis la route qui peut y conduire sûrement et avec moins de sacrifices. C'est grâce à ce jalon qu'il sera possible de placer les piliers du droit et de la liberté sur la base vraiment scientifique qui est l'assise inébranlable des sociétés.

C'est l'existence d'un but, commun à tous ses membres, qui fait de la société un corps doué d'une puissance essentiellement progressive. Entre but et progrès il y a corrélation. En effet, ce n'est pas quand il y a mouvement, marche et efforts qu'il y a progrès. Pour qu'il y ait progrès il en faut davantage : il faut se diriger vers un point fixe, et ce sont les étapes successives par lesquelles la société passe, avant d'arriver à ce point, qu'on nomme progrès. Sans un but bien déterminé, on ignore et l'espace à parcourir, et les obstacles dont son chemin peut être semé; on n'a pas cette vue d'ensemble qui montre la route à suivre, qui mesure la progression et les ralentissements à apporter dans sa marche, on ignore enfin le terme de sa course.

« Faute de but — a dit M. Godin — la politique est au « niveau des caractères quels qu'ils soient qui arrivent au pou- « voir : souvent hostile au progrès social, presque toujours « pleine d'incertitudes et d'erreurs, ou d'audaces et d'excès ».

Donc, nous devons assigner un but à notre activité sociale et politique, un but large, qui la soutienne, qui la passionne. Autrement notre société offrirait toujours l'aspect de l'arbre de

la forêt qui s'agite dans un mouvement infatigable et inutile, jusqu'au jour où il retombe dans la plus complète immobilité.

Personne encore, dans notre pays, n'a jamais pu dire quelle est au juste notre orientation.

« Où allons-nous ? Quel avenir nous est réservé ? »

Tel, au contraire, a sans cesse été le cri poussé par chacun.

Oui, notre barque a toujours vogué au gré des flots. C'est le hasard qui nous mène ; c'est l'aventure qui est notre guide et notre passion.

Mais, dans l'intérêt du présent et de l'avenir, il importe de nous rappeler d'où nous vient ce triste partage, cet héritage encombrant et funeste.

En conséquence, jetons un rapide coup d'œil sur le passé.

V

Le passé.

Dès les premières années de notre indépendance effective, la noble et sainte mission des classes dirigeantes consistait naturellement à organiser notre société de façon à élargir le champ de l'activité physique, intellectuelle et morale des populations d'Haïti, en vue de consolider cette indépendance et d'assurer l'exercice efficace des droits politiques qu'on venait de formuler pour tous.

Quel beau rôle avait à jouer ces classes ! Elles n'avaient qu'à se mettre franchement à la tête du peuple pour le conduire, sans agitation, dans les voies de la démocratie. Leurs lumières, leur fortune et leur expérience leur auraient assuré pour longtemps la première place, sans qu'elles eussent besoin de chercher à l'obtenir d'un odieux monopole. Mais, les hommes d'État dont elles suivaient les leçons ne les avaient point dressées à ce rôle viril. Aussi, à peine avaient-elles vu ce peuple entrer avec elles dans la grande arène des affaires publiques, qu'une frayeur les avait saisies : elles avaient cru à une

invasion de barbares contre lesquels il ne fallait user que de la brutalité, après les avoir plongés dans les ténèbres.

Cependant, elles-mêmes avaient fait leur ouvrage. Assurément, des politiques sérieux, sensés, loyaux et surtout éclairés, voulant étendre à tous des droits politiques, eussent commencé par les en rendre dignes, capables, en donnant au travail une organisation convenable, en harmonie avec les idées du moment, en même temps qu'ils auraient répandu l'instruction et l'éducation qui étaient, et qui sont encore, les vrais moyens, les moyens sûrs de gagner les masses à la discipline sociale, de préparer ainsi graduellement, sans danger, sans bouleversement, l'usage universel de la souveraineté populaire.

Leur mission consistait à opérer cette belle transformation dans toutes les classes de la nation ; à travailler sans relâche à la conciliation progressive des intérêts de toutes, à hâter l'amélioration de celle la plus nombreuse et la plus pauvre, et à les maintenir toutes dans le respect des droits et des possessions légitimes de chaque individualité sociale.

Au lieu de cela, ils avaient cru mieux faire, en systématisant la suprématie de l'une de ces classes au détriment des autres, en accumulant ainsi malheur sur malheur, ruine sur ruine. Certes, la clairvoyance des esprits d'alors n'était pas, dans l'œuvre de l'unification, à la hauteur du patriotisme déployé par les aïeux dans l'œuvre de l'Indépendance.

Quelques-uns de ces esprits présumèrent de leur propre force au point de croire qu'ils pourraient se passer du concours de tous, qu'ils pourraient, par eux-mêmes, remplacer avantageusement ceux qu'ils avaient éliminés. De la sorte, l'impulsion de peu d'éléments sociaux, ou même d'un seul, prit la place de l'énergie nationale. Tout fut inutile auprès d'eux : les avis les plus humblement exprimés, les conseils les plus modestes, comme la menace de périls futurs. On refusa de consentir aux moindres transactions.

Si l'agriculture, l'industrie et le commerce, soutenus par l'institution du crédit, au lieu d'être en plein désarroi, avaient

été en prospérité croissante, si une telle voie avait été ouverte, qu'on ose affirmer qu'il n'eût pas été possible d'éviter les terribles guerres fratricides, aussi cruelles que stériles, qui ont jeté la Patrie dans cet abîme insondable d'incertitudes et de dangers où elle roule !

Oui, si les premiers gouvernants d'Haïti indépendante *de facto et jure* l'avaient engagée dans cette voie, ils eussent évité à leur pouvoir de périlleuses épreuves, en même temps qu'ils eussent mis l'Autorité, dans la suite, à l'abri du scandale de se voir indéfiniment escamotée à la suite de l'intrigue, des conspirations et des massacres. S'ils avaient su qu'à l'entrée de la science sociale il est écrit en caractères fatals : Travail, Instruction, Éducation, Sacrifice, Amour, Paix, tous mots austères ou sublimes, nul doute que nous aurions pu éviter quarante-neuf années d'abaissement, de corruption et de désastres ; nous n'offririons pas le spectacle de la désolation, notre misère et notre anarchie ne seraient pas signalées, par toutes les nations qui nous ont précédés dans le chemin du perfectionnement, comme une marque évidente de notre incapacité de nous gouverner nous-mêmes, comme le signe de notre indignité d'être un peuple indépendant. Au contraire, cinquante ans plus tard, nous aurions pu accomplir plus d'un compromis sérieux, trancher plus d'un nœud gordien ; et nous serions, à l'heure présente, en voie de concorde et de réels progrès.

Telle était la tâche qu'il convenait aux aînés de notre Indépendance d'assumer bravement, tâche dans l'exécution de laquelle ils auraient trouvé à la fois sécurité, honneur et gloire, tâche pendant l'accomplissement de laquelle ils auraient été soutenus, encouragés, bénis par tout un peuple de travailleurs éclairés, honnêtes et bienveillants.

Mais, ayant fait tout le contraire de ce qu'ils devaient faire, ils nous ont légué un héritage dont le passif l'emporte de beaucoup sur l'actif.

L'imputation du mal occasionné ainsi aux destinées de la Patrie doit donc remonter aux hommes du passé dont les

traditions ont encore force et font encore loi parmi nous.

Ce qui a été devait, dans le domaine de la politique proprement dite, produire ce qui est actuellement. Oui, nos malheurs présents constituent un ordre d'événements bien terrible, mais conséquent à des faits successifs contre lesquels on n'a jamais songé à prendre des mesures efficaces.

Quoi qu'il en soit de nos aînés, de l'imprévoyance de ceux qui pouvaient profiter de salutaires expériences, jugeons-les en successeurs respectueux ; et sachons avant tout que c'est du présent qu'il faut aujourd'hui s'occuper, que c'est dans cette nuit profonde qu'ils ont faite et d'où la destruction est si souvent sortie, que nous devons résolument et à tout prix porter la lumière. En agissant, gardons-nous de leur incurie et n'oublions pas que pour produire de riches moissons, les germes de 1804 demandent chaque jour de profonds labours et une culture soignée. N'oublions pas surtout que pas une minute n'est à perdre.

VI

Programme.

La science sociale a, depuis longtemps, enregistré ce fait : en politique, le Pouvoir appartient toujours ou à celui qui le tient du passé, ou au plus fort, ou au plus audacieux ou enfin au mieux préparé.

De tous ces moyens, aujourd'hui, les nations maîtresses d'elles-mêmes ont choisi le dernier. Ne tenant du passé que le souvenir douloureux de leurs revers, ces nations n'entendent plus rien demander à la force ou à l'audace ; leur devise est : il faut se préparer. Elles ont raison. Pour elles, se préparer, c'est rédiger un programme, un programme sage, éclairé, capable de rallier de nombreuses adhésions, un programme que l'on doit tenir prêt avant l'heure de l'application.

Si l'on devait attendre, pour dresser ce programme, qu'on soit en plein dans les orages d'une révolution, il ne serait plus

temps d'y songer. D'ailleurs, il faut qu'il soit connu de ceux pour qui on veut l'appliquer ; et le moment le plus favorable de leur en donner connaissance n'est certainement pas celui où la tempête promène ses ravages et désoriente les esprits.

A l'égard des peuples en proie à l'anarchie, l'histoire a souvent prononcé ces mots terribles : *Il est trop tard* !

Pour ne pas nous exposer à les entendre prononcer à notre préjudice, occupons-nous enfin de nous organiser convenablement et méthodiquement. Dès lors, voilà deux questions que nous devons nous poser : nous faut-il un programme ? Si oui, comment nous le faut-il ?

Ces deux questions dominent toute notre politique. Cependant, parmi nos hommes d'État que nous avons vus à l'œuvre, lequel peut-on citer comme s'étant sérieusement posé ces deux questions, tant avant l'heure qu'au moment où ils avaient pris possession du pouvoir ? Toujours, chacun était sûr de l'excellence de ses inspirations, s'était cru infaillible, quand, à vrai dire, cette excellence et cette infaillibilité ne reposaient que sur l'ignorance, la présomption, l'amour de la domination ou le besoin insatiable de l'or..

Certes, même sous le rapport d'un programme, on peut dire que nous sommes dans l'anarchie : c'est l'anarchie intellectuelle.

Je ne calomnie pas ; je constate.

Ces dissentiments, ces colères, ces luttes sanglantes que suscitent nos discussions oiseuses, nos compétitions et nos convoitises sont parfaitement la caractéristisque de ce qu'on nomme, en matière de gouvernement, l'anarchie intellectuelle, c'est-à-dire l'impuissance des intelligences politiques à concevoir des combinaisons, à élaborer des institutions qui répondent aux aspirations et aux besoins de leur époque.

Je sais bien qu'on peut me citer une foule de programmes ; je sais qu'il y en a en quantité suffisante à boucher toutes les voies d'eau de notre barque sur le point de sombrer.

Mais dans la réalité des choses qu'est-ce qu'ils ont de commun, de rapport avec les véritables besoins sociaux ?

De quelles améliorations sérieuses leur publication et leur application ont-elles été suivies ?

A la suite de ces programmes plus ou moins pompeux, le pays n'a jamais eu que des faits désastreux, résultats de cette anarchie intellectuelle qui toujours précède nos révolutions, comme elle les accompagne, comme elle leur survit. C'est ce que tout le monde a vu, c'est ce que tout le monde comprend, c'est ce qu'il m'a été donné de constater, c'est ce que je comprends.

Il y a anarchie pour les intelligences toutes les fois que, à la recherche d'une vérité quelconque, elles n'aperçoivent pas ou dédaignent la lumière qui permet de la découvrir.

Niera-t-on que tel est le cas de la grande majorité de nos intelligences politiques ? — Dispersées, agissant isolément et obscurcies surtout par d'absurdes préjugés, elles sont comme des crépuscules, en ont les pénombres mystérieuses et produisent les mêmes illusions d'optique si favorables aux enfantements capricieux de l'imagination vagabonde.

Tout bien considéré, ce ne sont point des intelligences à dédaigner. Loin de là, elles sont toutes précieuses, indispensables à l'avancement de notre pays ; mais, pour qu'elles puissent y concourir il faut, si je peux m'exprimer ainsi, que la lumière de chacune aille s'emprisonner dans un foyer commun d'où ensuite elles jailliront, concentrées, compactes et intenses.

C'est de cette concentration et de cette union de leurs lumières que sortiront l'expérience, la réflexion et la méthode nécessaires à la marche en avant ; c'est cette concentration et cette union qui pourront constituer cette science qui donne la pénétration d'esprit permettant de scruter les mouvements, les phénomènes sociaux, d'en découvrir les tendances, de les recueillir, de les étudier, dans leur légitimité, de les formuler, après les avoir passées au creuset de la raison, enfin de chercher à leur donner satisfaction dans la mesure la plus large que possible.

L'observateur pourra alors dire : il y a un programme, un programme conforme.

Comprendrait-on, dès lors, l'absurdité qu'il y aurait de la part de nos masses populaires à s'obstiner, pour mettre fin aux maux dont elles sont assaillies, à n'épuiser toute leur belle et puissante activité qu'à renverser des gouvernements ?

Dans toutes ces luttes, le peuple s'est toujours montré brave. Mais aujourd'hui il faut qu'il soit convaincu que le tout n'est pas d'être brave. Ce qu'il doit en outre savoir, c'est exploiter noblement la victoire. Celui qui se bat en aveugle est un insensé qui ne mérite pas de vaincre.

Oui, le peuple doit, d'abord, apprendre comment il peut remplacer d'une manière durable la misère et l'abjection par l'aisance laborieuse et la probité ; le patriotisme de carrefour par le vrai patriotisme, le patriotisme qui regarde et garde la frontière ; l'ignorance et le fanatisme par la lumière et la tolérance ; le mensonge et l'intrigue par la franchise et la loyauté ; le dévergondage et le pillage par l'amour-propre et les nobles efforts ; l'individualisme et l'indifférence par le lien de la fraternité et le dévouement sincère à la Patrie ; le despotisme et le monopole par la clémence et l'égalité bien comprise ; les crimes par les bienfaits ; les vices par les vertus, enfin, le peuple doit travailler à l'érection d'un piédestal sur lequel il placera l'organisation d'une justice éclatante et d'un amour pur qui seront les gages assurés de la tranquillité et du bonheur de tous.

Voilà l'essence du programme qu'il nous faut. Rédigé dans ce sens, il ne peut que rallier le suffrage de tous les hommes de bien, de tous ceux qui désirent ardemment la paix publique, l'ordre, la prospérité et la gloire de la nation.

Comme on le voit, la source rationnelle à laquelle ses éléments sont puisés est l'ensemble de nos besoins matériels et moraux. Mais la question primordiale pour nous est celle des améliorations matérielles.

Nous avons des historiens, des poètes, des littérateurs, des médecins, des avocats, des ingénieurs, des diplomates, des publicistes, des politiciens, voire des économistes et des financiers, etc., qui tous sont connus soit par leurs titres, soit par

les services qu'ils ont rendus à la nation ; nous avons tout cela, sauf des ouvriers, sauf des agriculteurs, sauf des industriels, sauf aussi, hélas ! des citoyens dans le vrai sens de ces mots. Cependant, ce qu'il ne faut pas, encore une fois, oublier, c'est que la faim est le plus grand, le plus redoutable des maux qu'endure le peuple. Et c'est ici que la parole de Danton trouve sa place :

« *Après le pain,* l'éducation est le premier besoin du peuple ».

Faisons donc du peuple un monde de travailleurs, puis une masse compacte de citoyens.

D'abord les améliorations matérielles.

VII

Les grandes lignes.

Qu'entendons-nous par améliorations matérielles ?

Avec l'École des économistes modernes et actuels, nous entendons par améliorations matérielles tous ces travaux, toutes ces entreprises, tous ces moyens de l'ordre physique qui ont pour résultat une production plus économique et plus abondante des richesses matérielles.

Ainsi comprises, les améliorations matérielles embrassent tout ce qui a pour objet de favoriser le développement et la prospérité du travail en général et, en particulier, pour notre pays surtout, de l'agriculture. Comme exemple d'améliorations matérielles on peut citer : le desséchement des marais, l'assainissement des points fertiles d'un territoire, le perfectionnement et la multiplication des forces motrices, des voies de communication et des instruments de transport.

A côté de ces améliorations matérielles proprement dites doivent prendre place, par une extension légitime, d'autres améliorations, certaines combinaisons économiques qui, par leur nature même, centuplent la puissance productrice de l'homme,

décident d'une augmentation considérable des utilités sociales de toute sorte et, en fin de compte, déterminent ou favorisent une diffusion plus grande et plus équitable de toutes les richesses réalisées.

L'extension ou la création des institutions de crédit, celle des sociétés, la vulgarisation du mode des syndicats, tout cela entre dans les améliorations matérielles, tout comme, dans mon esprit, en font partie ces organisations qui ont pour but l'expansion des lumières, le développement régulier et l'emploi productif des facultés individuelles dans un sens économique. A ce dernier point se rattache un système d'instruction complet, conforme et approprié à la marche actuelle des peuples, marche dont le caractère est absolument scientifique et économique.

Enfin, il faut comprendre, dans ce cercle large, tout ce qui est appelé à donner à une nation, à l'intérieur, des hommes vivant d'un travail honnête, rémunérateur et intelligent, des citoyens plus éclairés, plus moraux ; à l'extérieur, plus de sécurité, de puissance, de dignité et de considération.

Toutes ces améliorations sont désirables pour l'homme et pour un pays, par conséquent pour nos concitoyens et pour notre pays.

Si nous négligions toutes ces choses-là, nous oublierions que le mot améliorer porte en lui l'idée de mieux et, à plus forte raison, celle de bien, de bon, d'utile et de désirable.

Toutes ces améliorations matérielles peuvent se résumer dans ce seul terme : travail. Le travail est donc le premier et puissant levier par lequel nous parviendrons à donner satisfaction aux besoins légitimes du peuple.

Un mot du travail en général.

LIVRE SECOND

AMÉLIORATIONS ET ORGANISATIONS ÉCONOMIQUES

CHAPITRE I

TRAVAIL.

« La République démocratique veut donner à la science économique un autre caractère. Elle veut en faire la science de « la fraternité, la science par les procédés de laquelle, non seu- « lement le travail et ses fruits seront accrus, mais par laquelle « une distribution plus générale, plus équitable, plus universelle « de la richesse, s'accomplira entre le peuple tout entier. L'an- « cienne science ne s'occupait qu'à faire des individus riches; « la nouvelle s'appliquera à faire riche le peuple tout entier. »

(LAMARTINE — "*Le National*", 25 avril 1848.)

Si les vrais amis du peuple veulent sincèrement en finir avec l'hydre de l'anarchie qui désole impitoyablement la Patrie et lui ouvrir une existence nouvelle, une ère de paix, de prospérité et de grandeur, ils doivent, avons-nous dit, quittant leur rôle de sectaires, chercher dans les malheurs de la nation, dans les malheurs du jour, les moyens de les faire disparaître à tout jamais. Et quels sont ces moyens? — Le travail d'abord.

On a dit que les nations jeunes sont destinées fatalement à être en proie à la guerre civile. Je l'accorde. Mais, ce que personne, je pense, n'osera soutenir en face de l'humanité, c'est ce fait que la guerre soit le principal mobile et le but de la vie humaine. Ce serait une injure faite à l'homme, à cette créature la plus belle, la plus parfaite peut-être de toutes celles qui se meuvent au sein de la grande nature.

Pour bien se rendre compte de cet être raisonnable à la recherche de sa destinée, c'est dans les phases naturelles de son existence qu'il faut l'aller chercher. Existence !... Qu'est-ce donc qu'exister? — Exister, c'est vivre, se perfectionner et se conserver le plus longtemps possible. Et l'homme saurait-il jamais subvenir aux nécessités de la vie, pourrait-il se perfectionner et se conserver sans accomplir cette grande chose qu'on nomme travail? Indépendamment de la volonté de l'homme, que fait son corps, quand il vit, se développe, se conserve, quand même il se décompose, si ce n'est qu'il accomplit un travail ?

Travail ! Telle est la loi de la vie.

Travail ! Voilà le bien et la nécessité présente !

L'homme est obligé de se nourrir, de nourrir sa famille ; il faut qu'il se vête et vête les siens ; c'est le devoir, c'est l'honneur et du mari et du père. Rien de tout cela ne peut être honnêtement obtenu que par le travail, le travail des aïeux ou son travail à soi.

« L'homme est sur la terre pour travailler. Par son intelli-
« gence ou par sa force, il doit obéissance et tribut à cette loi
« générale, universelle, qui est de tous les temps et de tous
« les pays. . . . .

« Le travail est, pour l'homme, un des plus sûrs moyens de
« se connaître lui-même, de prendre, pour ainsi dire, sa me-
« sure et d'arriver à cette estime honnête de soi, à ce légitime
« contentement qui est le fondement d'un des sentiments les
« plus préservateurs de la nature humaine : la dignité du ca-
« ractère. Le travail est d'ordre divin [1] ».

Posons donc en principe que, pour faire jouir des bienfaits de la civilisation, cette portion la plus considérable de nos concitoyens, portion jusqu'ici déshéritée, nous devons combattre énergiquement sa misère et chercher à mettre son existence matérielle à l'abri de la souffrance.

Pour notre salut, les choses ne peuvent pas, ne doivent

1. *Le travail* (Mony).

pas rester telles qu'elles sont dans notre pays. Ce serait un crime de lèse-nation que de laisser un peuple, qui habite l'un des points du globe les plus riches en ressources, disparaître, anéanti par les affligeantes conséquences du paupérisme.

Il faudrait que nos classes pauvres fussent composées de brebis pour ne pas adhérer à tout instant à la proposition de bouleverser l'ordre social, en présence de leurs souffrances matérielles et de ce déplorable état de choses qu'entretient depuis de longues années notre inique répartition des revenus publics. Que de sommes prélevées, chaque année, sur la fortune privée, pour être employées à des usages tout à fait improductifs, tandis que le plus grand nombre de nos frères crie famine !

Certes, jusqu'aujourd'hui, les dépenses publiques ne font qu'épuiser le pays, car elles prennent sans rendre, sans rien donner en retour. Désormais, tout cet argent doit être consacré à créer de nouveaux éléments de production, à restreindre de plus en plus le nombre des victimes de la misère, à faire disparaître les maux et les ruines que nos luttes intestines nous ont légués.

Pour empêcher nos populations de mourir de faim, nous devons entretenir à tout prix le travail existant; fonder des moyens d'existence nouveaux; intervenir en faveur de l'agriculture surtout, de l'industrie, du commerce ; improviser des ressources ; fonder le crédit sur des bases solides ; établir des banques agricole, industrielle et commerciale ou une banque immense capable de répondre à tous ces besoins à la fois ; il nous faut faire, en un mot, tout ce que conseillent l'intérêt de tous, la prospérité, l'honneur, la dignité et la gloire de la Patrie. Oui, pour nous éloigner du précipice qui nous attire sans cesse, nous devons nous mettre, sans retard, à développer de la façon la plus large, à organiser sérieusement et à consolider le travail productif et attrayant, parce que « en tête des « agents de la production se place le travail. Il y a plus, si « l'on analyse tous les autres agents, on reconnaîtra que le

« travail se retrouve dans tous : il est dans la terre, que le
« travail sollicite et fertilise ; il est dans le capital moral par
« l'éducation, par les études, par l'expérience qui l'ont formé ;
« il est dans le crédit, par les efforts intellectuels, ou moraux,
« ou productifs qui l'ont fait naître. Si bien que partout vous
« trouvez le travail, et qu'on peut dire, avec vérité, que la
« richesse n'est autre chose qu'une conséquence légitime du
« travail[1] ».

Telles sont les idées que nous allons maintenant essayer de développer.

En attendant disons ceci :

Il faut ces améliorations matérielles. « Non que le progrès
« populaire soit une affaire toute matérielle : ce serait insulter
« nos semblables et blasphémer Dieu que de le penser. Mais
« la misère est une servitude qui enchaîne l'âme aussi bien
« que le corps. L'homme que tourmente la faim......... n'est
« pas libre. Son intelligence s'éteint, ses sentiments s'abrutis-
« sent, de même que ses muscles lui refusent l'effort qu'il en
« attend. . . . .

« Ainsi ne blâmons pas les populations d'aspirer impatiem-
« ment à l'amélioration matérielle de leur sort. Ce serait une
« grande injustice que de voir dans ce désir l'indice d'un ma-
« térialisme brutal ou de grossiers instincts......... Le créa-
« teur et le soutien des intérêts matériels, le travail, moralise
« l'homme, et c'est, en vérité, le seul agent de moralisation
« auquel il soit, dans le moment présent, possible de recourir
« avec quelque chance de succès [2] ».

Oui, développement du travail ! tel est le premier anneau de la grande chaîne des questions sociales.

Les efforts de la politique rationnelle doivent tendre énergiquement, pour le bien de tous, à conjurer ce conflit permanent qui ruine la nation et que les gouvernements les mieux intentionnés, les plus honnêtes ne sauraient dénouer pacifiquement

1. Ortolan, *Cours d'économie politique à la Faculté de Droit de Paris.*
2. M. Chevalier, *Organisation du travail.*

et seulement par les moyens ordinaires d'administration, par des réformes bureaucratiques. Jusqu'ici aucun de nos gouvernements n'a abordé le problème social qui consiste à procurer des garanties honnêtes d'existence à la masse du peuple. Il est temps que nous rompions avec les illusions et que nous nous mettions à servir l'immense majorité de la nation, en établissant un ordre de choses absolument nouveau et qui ait pour but principal de faire le bien des masses et de retenir cette foule qui va sans cesse quêtant les fonctions salariées par l'État.

Concitoyens, si vous êtes vraiment les amis du peuple, occupez-vous de son besoin principal : la *possession constante* de la banane. Créez les moyens qui peuvent lui procurer cette première nécessité qu'à tort il espère trouver, en se faisant l'instrument de ces mouvements révolutionnaires qui n'aboutissent qu'à faire égorger périodiquement une portion de la nation et qu'à cribler de dettes la portion restante.

Oui ! « *au lieu de pourchasser le Pouvoir... apprenez au* « *peuple à faire, sans le secours du Pouvoir, de la richesse* « *et de l'ordre* ».

C'est en travaillant à cette œuvre, si nécessaire et si désirable que, habiles, intelligents, dévoués au pays, vous parviendrez à vous rendre maîtres du présent et à préparer un heureux avenir.

Avant d'aborder le développement des questions annoncées, nous allons jeter un coup d'œil rapide sur les richesses naturelles d'Haïti.

CHAPITRE II

RICHESSES.

Nous avons intitulé ce chapitre : Richesses.

Quel est ici le sens de ce mot ?

Dans le langage ordinaire, dès qu'un individu est en possession d'une abondance de biens matériels qui lui permet de vivre dans l'opulence, on dit qu'il est riche, qu'il a de la richesse. Alors richesse devient synonyme de fortune, d'argent monnayé.

Pour les économistes, le mot richesse a un sens moins étroit, quoique tous ne soient pas absolument d'accord dans leur manière de définir la richesse.

Pour J-B. Say, Ad. Smith, Rossi, Bastiat et nombre d'autres, la richesse, c'est l'Utilité et la Valeur. « L'Utilité — dit Say — est la richesse naturelle, la Valeur, la richesse sociale ». Les choses qui ont une valeur échangeable constituent seules des richesses, selon Mac-Culloch et Ricardo.

Les Physiocrates appellent richesses, seulement les *produits* matériels (Malthus, Droz, Dutens, Baudrillart, etc., etc.).

Cependant, les premiers économistes que nous avons cités considèrent aussi comme richesses les produits et les services que les hommes peuvent se rendre réciproquement. Dans ce cas ils entendent par richesse tout ce qui est susceptible de satisfaire les besoins de l'homme, besoins du corps ou de l'esprit, besoins physiques ou moraux.

La plupart des économistes du jour, ceux que, pour les distinguer des plus proches de leurs devanciers, on pourrait appeler les économistes fin de siècle, la plupart de ces derniers

disent ceci : L'homme fait servir à la satisfaction des besoins inhérents à son essence et de ceux que la civilisation fait naître en lui, non seulement les produits et les services dont il est plus haut question, mais encore l'innombrable quantité d'éléments divers que la Nature met à sa disposition, et qu'il façonne ou utilise de mille manières. Ces éléments doivent être classés parmi les richesses. Sous ce rapport, ils ont été devancés par Rossi qui pense que donner le nom de richesse uniquement aux objets ayant de la valeur ou étant échangeables, c'est mutiler la science en omettant une partie des choses qui satisfont les besoins de l'homme et que, de ce chef, on doit nommer des richesses naturelles. Selon lui, ceux qui ne tiennent pas compte de ces dernières richesses, sont conduits à dire qu'un pays où la Nature a semé ses dons n'est pas un pays riche, ce qui est diamétralement opposé au vrai sens du mot richesse. En fait, dit-il, on ne se rend que très imparfaitement compte de la richesse d'un peuple, quand on totalise la valeur en échange des choses qui compose l'avoir national.

Cette dernière opinion est celle qui prévaut aujourd'hui ; et c'est en l'adoptant que je suis amené à dire qu'Haïti est un des pays les plus riches de la terre, parce que son sol abonde en richesses naturelles de tout genre, quoiqu'on y voie partout des traces de l'imprévoyance et de la destructivité humaines, et quoique toutes les populations de ce pays soient loin de posséder ce minimum de bien-être matériel désirable et nécessaire chez un peuple, moins encore ce confort qui rehausse la dignité de l'homme dans toute société vraiment civilisée.

Si vanter les richesses naturelles d'un pays pouvait suffire à le relever de ses ruines, à livrer ces richesses à la consommation du monde et à réaliser la fortune de ce pays, il y a longtemps que la République haïtienne serait transformée en Eden, en un vaste entrepôt alimentant presque toutes les nations du globe et serait mise au nombre des États qui possèdent la part la plus grosse et la plus claire du revenu colossal réalisé par le travail et l'humanité.

Depuis l'entrée d'Haïti parmi les États indépendants, qui peut dire, en effet, combien de fois on a montré — sous toutes les formes, sur tous les tons et avec toutes les belles couleurs de l'imagination — les ressources naturelles, immenses de ce coin de terre autrefois dénommé la *Reine des Antilles*, de ce lopin de sol qui a donné des fortunes inappréciables aux colons de Saint-Domingue et qui entrait, en 1789, pour les deux tiers dans les intérêts commerciaux de la France ; au dire de Pamphile de Lacroix et d'autres, pour 716.715.962 livres tournois, sur 1.097.762.000 livres tournois, valeur totale du commerce d'importation et d'exportation de la Métropole !

Aujourd'hui, Haïti ne réalise même pas le quart de ces 716 millions ! Est-ce parce que toutes les sources d'où était sorti ce chiffre énorme et, à quelques centaines de livres près, toujours le même chaque année, à partir de 1785, est-ce parce que ces sources sont toutes taries ? — Nullement. Bien d'autres, au contraire, découvertes depuis, sont venues grossir le nombre de celles qu'on connaissait alors, ainsi que nous le constaterons plus loin.

Donnons un aperçu de ces sources de fortune, de ces richesses naturelles d'Haïti.

La véritable richesse de ce pays de cocagne réside dans l'excellence naturelle de son sol, composé d'une terre grasse dont la fertilité se prête à toute espèce de produits.

Quand un colon voulait lui dépeindre la splendeur de Saint-Domingue, il se contentait d'étaler sous les yeux de son auditeur stupéfié la quantité et la fécondité des habitations de la plus belle des colonies de la France. Et il citait d'abord ses plantations de café, de cacao, d'indigo, de coton et de cannes à sucre qui étaient d'une productivité incroyable pour celui qui n'avait point vu de ses propres yeux.

Les montagnes sont presque partout couvertes de belles forêts qui abondent en bois de chauffage, de construction de tout genre, de bois pour l'ébénisterie, la menuiserie, la charpente, etc.

Je cite au hasard : le cèdre, le pin d'Occident, le bois de fer, le gaïac, le palmier, le bayahonde, le sapin baumier, le manglier, l'acajou, l'ébénier, le bambou, l'acacia, le bois marbré, le bois quinquina, le noyer, le chêne des Antilles, et je passe.

Parlant des richesses naturelles de St. Domingue, M. de Bercy, que nous avons déjà cité, dans notre premier volume, disait : « Une administration sage, vigoureuse et juste, découvrira dans les parties espagnole et française, quantité de ressources inconnues jusqu'à ce jour, ainsi que des Ports et « des Bois propres à la construction, d'autant meilleurs, qu'ils « sont d'une plus longue durée que ceux dont nous nous servons, et à l'abri de la piqûre des vers. La preuve du fait « que j'avance, se voit journellement dans les bâtiments que « les Espagnols construisent à La Havane, et qui durent plus « longtemps que les nôtres.

« Rien n'empêcherait d'établir différents chantiers, où l'on « dégrossirait les pièces destinées aux vaisseaux et d'ordonner « aux bâtimens de l'État.......... de se lester de membres de « vaisseaux, qu'ils rapporteraient en France ».

A côté des bois de construction se trouvent des plantes dont les fibres textiles peuvent répondre à plus d'un besoin de l'industrie, par exemple à celui de la filature. On remarque en effet dans nos campagnes : le laget ou bois dentelle, le pingouin (yucca gloriosa), l'agavé Karatas, le cannelier, le copaïer, le piment, la vanille, le chanvre, le lin, etc.

Nous devons mentionner, d'une façon particulière, ce végétal qui fait en ce moment l'objet d'un grand commerce, le tabac qui, au dire de M. Bonneau, n'est nullement inférieur à celui auquel Cuba doit son renom et sa fortune.

Nos forêts contiennent de plus une très riche variété d'essences pour la menuiserie, l'ébénisterie et la parfumerie.

Quant aux plantes tinctoriales, elles y croissent à foison : le safran, le rocouyer, le brésillet, le campêche, le cactier, l'avocatier, le dividivi ou guatapana, l'indigotier, le manglier rouge, le nopal à cochenille, etc.

Veut-on faire un grand commerce d'huile de toute sorte ? on y trouve, en conséquence : le sésame d'Orient (hoholi), le ben, l'olivier des Antilles, l'arachide, le sablier élastique, le médicinier cathartique (médicinier béni). — L'huile de palma-christi est connue d'un bout à l'autre du pays.

Sur nos mornes et dans nos vallons la médecine peut trouver en abondance : la rhubarbe, l'ipécacuanha, la camomille, le cassier, le séné, la réglisse, la sauge, la mélisse, l'aloès, la salsepareille, la belladone, la gentiane, le cakilé de Saint-Domingue, le pourpier, le bois-trompette, etc., etc.

Nous arrivons maintenant à un autre genre de monde végétal : les plantes alimentaires qui comprennent : le giraumon (potiron des Antilles), la pomme de terre, le topinambour, la betterave, le pistachier, le malanga, le tayo jaune et blanc, l'igname, le manioc, la patate, la banane, le millet, le riz, le maïs, etc.

Le fruit et la racine de plusieurs de ces plantes, après leur pulvérisation, pourraient rivaliser avec toutes les fécules connues en Europe, notamment la fécule de pomme de terre.

Le fruit et les racines dont on tirerait le plus grand parti sont la banane, le manioc, l'igname et la patate.

« La culture du bananier paierait avec usure les soins qu'elle « exigerait. Humboldt a calculé que le même espace de terre « qui donne 33 kilogrammes de froment ou 99 kilogrammes « de patates produit 2.000 kilogrammes de bananes. Converties en fécule, les bananes rendent, d'après des calculs faits « à la Guyane anglaise, 6.500 francs par hectare. Il est pro- « bable qu'on en tirerait une somme égale si on se bornait à « les dessécher, en leur faisant subir une ébullition rapide dans « l'eau crue, c'est-à-dire contenant du sulfate de chaux, car « la banane ainsi préparée remplace avantageusement la figue « et se conserve indéfiniment[1] ».

A ces produits il faut ajouter les fruits savoureux si recher-

1. Bonneau.

chés tant par les confiseurs que par ceux qui les aiment en nature. Il y a la cerise des Antilles, le corossol, le caïmite, le cachiment (l'anone), la sapotille, la goyave, la pêche, le papaye, le melon, la pastèque, le jaune d'œuf du sapotier, la ciroucllc, le monbin, le raisin bois de la vigne cotonneuse, le sucrin, la grenadille, la grenade, la pomme-liane, la pomme d'acajou avec son amande, l'amande proprement dite, la datte, le tamarin, l'orange avec toutes ses variétés, le chadec, l'abricot des Antilles, la noix de coco, la mangue, l'ananas, la chérimolle et autres.

Tous ces fruits font aujourd'hui l'objet d'un commerce remarquable d'exportation dans les Antilles. Au Honduras existe une ligne spéciale de légers bateaux à vapeur qui les transportent régulièrement par cargaison aux États-Unis ; et c'est par milliers que les exportateurs comptent les dollars qu'ils en tirent.

En 1881, année où je suis passé à Kingston, en venant en France, j'étais frappé d'étonnement en voyant, pour la première fois, le nombre considérable de ces bateaux qui sillonnaient cette seule rade de la petite colonie anglaise. Dans une journée, une trentaine au moins avaient jeté sur la place des fruits pour des centaines de dollars.

Les récits de voyages de tous les Européens qui ont visité les Antilles concordent à dire que Cuba, Samana et les îles Lucayes soutiennent en ce moment une concurrence acharnée dans leurs expéditions de fruits en Europe comme au sein même de l'Amérique. Et combien de fois j'ai eu l'heureuse occasion de manger un goyave, un cachiment ou un avocat que Chevet, au Palais-Royal, fait payer fort cher ! — Là, une mangue coûte 3 jusqu'à 5 francs... et quelle mangue !

Enfin, je n'en finirais plus, si je voulais signaler toute cette richesse végétale qu'on admire sur les montagnes et dans les vallons d'Haïti.

Tous ces arbres et ces plantes, autrefois soumis à une culture des plus suivies, sont aujourd'hui, en majeure partie, tombés à l'état d'abandon.

Il ne fait de doute pour personne que cette culture, maintenant en désuétude, reprise d'une façon soignée et bien entendue, donnerait de nouveau à Haïti le nom glorieux de *Reine des Antilles* qu'à juste titre elle portait autrefois.

Après ces éléments abondants de fortune, ai-je besoin de parler des eaux minérales d'Haïti, qui sont appelées à venir remplacer les sources européennes aujourd'hui presque taries, taries au point que la falsification peut à peine répondre aux exigences de la consommation ?

Dirai-je en outre, comme d'ailleurs on le constatera, quand nous parlerons des rivières, dirai-je que ces rivières et les lacs d'Haïti regorgent d'excellents poissons, que sur les côtes, des espèces diverses de crabes et de coquillages sont des ressources incalculables, que les huîtres sont partout en quantité inimaginable, ainsi que les tortues de terre et de mer, le carey ou caret qui fournissent une belle et solide écaille?

Lorsqu'on analyse les richesses et qu'on envisage l'avenir de ce pays, ce qui ne laisse pas davantage de s'imposer à l'attention, ce sont, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, les conditions exceptionnellement favorables dans lesquelles il se trouve sous le rapport de l'industrie.

Ses mines offrent un champ d'exploitation aussi vaste que varié. Sauf pour l'or, on a douté pendant un moment de l'existence, dans ce sol, de plusieurs sortes de gisements. Mais aujourd'hui les rapports des experts qui ont parcouru l'île dans tous les sens ont donné à ce sujet les renseignements les plus précis.

Les faits sont là ; les recherches, les analyses ont contrôlé et justifié les dires. De sorte qu'à l'heure où nous parlons le temps des hypothèses est fort loin derrière nous.

Pour ouvrir la série des minéraux, nous citerons le diamant, l'émeraude, l'agate, le jaspe, le cristal de roche, le porphyre, l'ophite, l'albâtre et le marbre. Plus loin, le silex, le granit, le talc, le sel gemme, le sel de nitre, le phosphate de chaux, le quartz. Le bitume ne manque pas. Viennent ensuite les carriè-

res d'ardoise, les mines de soufre, le plomb, le mercure, le manganèse, l'antimoine, le chrome, le fer, le cuivre, l'argent et l'or.

Quant à l'or, tous ceux qui ont lu des relations sur la découverte de l'Amérique, connaissent sa lugubre histoire dans les flancs des monts Cibao qui s'échelonnent dans le nord-ouest de la République dominicaine.

« Deux millions d'Indiens, habitants primitifs d'Haïti, ont « payé de leur vie le privilège d'avoir chez eux des filons d'or: « les Espagnols firent périr dans les mines toute cette popula- « tion inoffensive dont il ne reste plus de traces. Ces conqué- « rants avides retiraient chaque année du Cibao et de Saint- « Christophe 46 mille marcs d'or, équivalent à peu près « 36.800.000 francs. On évalue à 370 millions de francs la « quantité d'or extraite des mines haïtiennes jusqu'au moment « où la race indienne, presque détruite, cessa d'être employée « à l'extration de ce métal.

« Les mines d'Haïti ont été complètement abandonnées de- « puis cette époque[1] ».

Nous voilà arrivé à cette richesse de premier ordre, qui fait la fortune d'un pays, en lui permettant de tirer parti de toutes ses ressources, de donner à son industrie un développement sans limite : le Charbon, qui a révolutionné notre époque et fait avancer l'humanité de milliers de siècles. Les analyses faites sur les échantillons, par exemple à l'Exposition universelle de Paris, année 1878, ont donné les meilleurs résultats.

Si le cadre de cet ouvrage nous l'avait permis, nous aurions reproduit des écrits d'hommes compétents sur les bassins houillers d'Haïti. Nous y verrions la preuve évidente de l'avenir immense réservé aux mines de la « Terre montagneuse ».

Haïti possède donc cette richesse sans égale, le charbon, qui a agrandi et qui continue d'étendre la fortune de nombreux pays, entre autres de l'Angleterre ; richesse qui a poussé l'in-

1. Bonneau.

dustrie de ces pays à l'apogée et qui, en France surtout, a rendu les provinces du Nord et du Centre les plus prospères de tout le territoire, en y donnant un essor prodigieux à tous les genres d'industrie. Partout le progrès est dû à cette *terre noire*, sauf dans le pays des noirs éclairés et indépendants.

Pauvre restera le peuple qui n'a pas l'heur de posséder le charbon ! et je doute que ce peuple, dans quelques centaines d'annés d'eici, puisse continuer à dire : je suis maître chez moi !... O ! heureux charbonniers !

Possédant le charbon, dès que son agriculture aura pris toute l'extension désirable, Haïti verra son industrie se développer avec une grande rapidité. Le branle une fois donné, on verra surgir de toutes parts, chez nous, et comme par enchantement les usines et autres établissements industriels : les distilleries d'alcool, les fabriques de sucre, les usines de décortication, les briqueteries, les tuileries, les scieries mécaniques, les huileries et savonneries : tous ces établissements utiliseront les produits bruts de grandes exploitations agricoles et forestières.

Il y aura à utiliser les pierres calcaires pour la fabrication du ciment et de la chaux hydraulique. En présence des gigantesques travaux qui se feront, nos ports commerciaux sont des marchés considérables assurés à ces produits qu'actuellement, pour la plupart, nous tirons de l'étranger à très grands frais.

Telles sont les immenses richesses et toutes les sources de fortune au milieu desquelles végètent les populations d'Haïti ! Avant de montrer les avantages économiques et sociaux que nous tirerons de l'exploitation de tous ces biens à l'état absolument brut, traitons quelques questions préliminaires, envisageons certaines améliorations matérielles qu'il est urgent d'accomplir d'abord. En parlant de ces améliorations et des réformes qui vont suivre, ma prétention n'est pas de leur donner toute l'amplitude qu'elles comportent.

Il faudrait, j'en suis sûr, des volumes et des volumes pour exposer, même *grosso modo*, rien que les moyens d'exécution.

Je vais donc présenter ces questions seulement dans leurs grandes lignes, dans leurs points généraux, laissant à ceux qui auront à les appliquer le soin de les discuter sous le rapport technique.

Ces idées dont il s'agit sont de celles qui ont cours dans tous les pays civilisés et qui sont déjà connues dans le nôtre, avec cette différence que dans ces pays on les préconise pour les réaliser, tandis que dans le nôtre on en parle pour mémoire, pour la *frime* ou pour en ajourner l'application indéfiniment. Je souhaite que des faits viennent le plus tôt possible me donner là-dessus le démenti le plus éloquent.

CHAPITRE III

AGRICULTURE.

I

Considérations.

Dans son livre sur Haïti, M. Bonneau, après avoir énuméré les richesses minérales de notre sol, dit qu'en Haïti « la mine, « la vraie mine à exploiter, c'est l'agriculture. Quand on aura « su la mettre en plein rapport, le reste viendra par sur- « croît ».

Je suis absolument de cet avis. Tel doit être le point de départ de nos améliorations matérielles, telle doit être la base de notre nouvelle organisation économique, base que les administrateurs de notre pays semblent n'avoir jamais voulu admettre; et nous avons d'autant plus raison de le croire qu'ils n'ont jamais songé sérieusement au sort de nos populations rurales.

Les lignes suivantes, écrites en 1886 par M. le général Légitime, corroborent notre manière de voir :

« Notre incapacité à créer jusqu'ici une société prospère, « vient plutôt de ce que, à partir de notre première et de notre « seconde révolutions politiques, tout en Haïti se défait et se « transforme sous le souffle enfiévré d'une ambition qui elle- « même se métamorphose, se pare de toutes les couleurs de « l'arc-en-ciel. Mais au milieu de tant de changements une « chose est restée la même : c'est le sort du campagnard haï- « tien, son état matériel et moral ».

En effet, malgré toutes les révolutions que nous avons faites soi-disant pour améliorer le sort du peuple, toujours les pay-

sans haïtiens vivent dans un état matériel et moral qui fait vraiment pitié.

Pourtant, s'il est dans notre pays une classe d'hommes qui mérite que l'on s'occupe d'elle, c'est bien celle de nos cultivateurs, celle qui nous fait vivre tous. Le voilà, le vrai peuple !

Laborieux, frugal, dur à la souffrance et à la fatigue, l'ouvrier des champs mérite toutes nos sympathies, tous nos respects. Cet homme qui ne compte que sur son travail et son courage, a l'âme saine et forte, car c'est dans le travail et dans la liberté que le cœur grandit et se moralise.

Hâtons-nous donc de nous occuper de l'habitant des campagnes, de son bien-être matériel comme de son développement moral. Il le faut, dans l'intérêt de lui-même, dans l'intérêt des classes riches et plus encore des classes pauvres des villes, dans l'intérêt de la société comme dans celui de l'Etat ; il le faut enfin, dans l'intérêt de la civilisation.

Et où réside le bien-être matériel de nos populations rurales ? — Dans les mesures qui ont pour but de favoriser le développement de l'agriculture, dans les améliorations matérielles que réclame depuis longtemps la culture de nos champs ; et en tête de ces améliorations se placent naturellement l'établissement d'un régime hydraulique pouvant faciliter l'irrigation de tous les points fertiles du territoire qui sont privés d'eau ; l'établissement de nouvelles voies de communication ; leur entretien et l'entretien de celles qui existent déjà ; l'introduction dans notre pays des instruments de transport perfectionnés, enfin toutes ces choses nécessaires à l'augmentation de la force productive existante, à l'éclosion de nouvelles entreprises agricoles.

Entrons dans l'examen de ces améliorations, en commençant par l'irrigation.

II

Irrigation.

« Pas d'eau, pas d'agriculture : c'est une vérité de tous les « pays, et surtout des pays chauds . . . .

..... « Si la plaine de Port-au-Prince étonnait le monde par « sa merveilleuse fécondité, elle en était redevable, en grande « partie, au vaste réservoir qu'on avait établi au pied des mor- « nes pour emmagasiner les eaux des ruisseaux et des eaux « pluviales qui se répandaient ensuite dans toute la plaine, au « moyen de quatre canaux d'où partaient une multitude de ri- « goles[1] ».

Au dire de tous ceux qui, après l'avoir vue, ont écrit sur l'agriculture à Saint-Domingue, tel était l'état du pays, au temps colonial, sous le rapport de l'irrigation.

Aujourd'hui, c'est le contraire qui est vrai.

En effet, nous savons qu'actuellement, en Haïti, il y a des régions où on ne sait comment satisfaire ces besoins primordiaux : la soif et la propreté pour les hommes et pour les bêtes ; nous n'ignorons pas qu'au milieu de ce pays sillonné de cours d'eau, certaines régions en restent privées, tandis que d'autres points du sol sont noyés. Les rivières n'étant pas convenablement endiguées, des inondations périodiques ravagent les plaines, démolissent des villes et l'eau emporte à la mer, chaque année, une quantité considérable du sol utile, où il est perdu à tout jamais.

Le volume d'eau évacué dans la mer par nos rivières grandes et petites est immense. C'en est autant de milliers de mètres cubes perdus pour l'arrosage des terrains qui en sont privés.

L'irrigation n'est pas d'invention nouvelle. Cependant aucun de nos administrateurs n'a jusqu'ici pensé à mettre notre sol en mesure d'en tirer tout le parti qu'il aurait pu, bien que les

1. Bonneau.

progrès de la science soient venus confirmer les données de l'empirisme à cet égard. De nos jours, on sait qu'une plus-value énorme peut être donnée à tel ou tel sol, en le faisant traverser par un filet d'eau.

« La première et capitale raison d'être des arrosages », a « écrit un expert en la matière, M. Barral, est de pourvoir à la « nécessité qu'éprouvent les racines des plantes d'être plon- « gées dans un milieu convenablement humide[1] ».

Et ces paroles ne sont que la confirmation de la formule bien connue, donné par M. Auguste de Gasparin :

Humidité $\times$ Chaleur = Végétation.

C'est cette formule, qui exprime une vérité vraie, que nous devons prendre pour guide, si nous voulons mettre de nouveau en plein rapport toutes les portions de notre territoire où s'élevait autrefois une brillante végétation, mais où maintenant ne se voient que des terrains aussi durs que la pierre. Et le seul moyen d'arriver à ce résultat consiste à tirer de nos rivières toutes les utilités dont elles sont susceptibles.

« Les travaux hydrauliques les plus urgents sont, sans con- « tredit, ceux qui se rapportent à l'endiguement et à la cana- « lisation des rivières au quintuple point de vue de l'assainis- « sement du pays, de la navigation fluviale, du flottage, de « l'irrigation et des obstacles à opposer à des inondations[2] ».

Après avoir posé ces choses en principe, M. Bonneau n'a montré l'utilité de ces travaux qu'en ce qui concerne la rivière de l'Artibonite. Mais Haïti n'a pas que cette rivière, et bien d'autres points du territoire attendent une pareille amélioration. Aussi, pour compléter les vues de M. Bonneau, je rapporterai ici celles que publia en 1814, M. Douin de Bercy « créole et propriétaire à Saint-Domingue, inspecteur de culture et ayant servi en qualité de chef de bataillon dans l'armée de cette colonie ».

Dans son livre, « *Saint-Domingue* », M. de Bercy proposait

1. Rapport sur les irrigations de Vaucluse.
2. Bonneau.

au Gouvernement français, pour le cas d'une nouvelle occupation du pays par la France, « des moyens à prendre pour y rétablir la paix et l'industrie ».

Ce livre, très peu volumineux, renferme des renseignements précieux pour nous, tant au point de vue économique que sous le rapport de la défense d'Haïti, contre les attaques d'une flotte étrangère. A cet égard, la majeure partie des idées émises par M. de Bercy sont, j'en suis sûr, celles que préconisent tous nos hommes politiques ; et il n'y a pas lieu de douter des avantages que notre pays en tirerait, si elles venaient à recevoir une application convenable, scientifique.

Voici ces vues.

ARTIBONITE.

« C'est par l'Artibonite — pense M. Bonneau — qu'il fau-
« drait naturellement inaugurer cette série de travaux d'utilité
« publique: l'Artibonite est la plus grande rivière de la Répu-
« blique ; elle traverse une contrée exceptionnellement fertile,
« dont ses eaux tripleraient la fécondité. »

Voici maintenant ce que dit M. de Bercy à l'égard de cette rivière et de plusieurs autres.

« La prospérité de la ville de Saint-Marc, qui attire d'un
« côté les denrées qui ne vont pas au Port-au-Prince, et de
« l'autre celles qui se recueillent depuis ses murs jusqu'au
« Môle-Saint-Nicolas, augmenterait, si on réussissait à arroser
« la plaine naturellement trop sèche de l'Artibonite, qui n'a
« besoin que de ce secours, pour surpasser par sa fécondité
« les meilleures terres.

« Des opérations géométriques en ont démontré la possibi-
« lité ; mais la plus légère saignée faite mal à propos y ouvri-
« rait en peu d'instants une brèche énorme à des inondations
« effrayantes et destructives pour une vaste plaine......... Cet
« accroissement de fécondité deviendrait encore plus considé-
« rable, puisqu'il faciliterait le moyen de dessécher entière-
« ment cette partie de la côte, qui est noyée dans les eaux de
« l'Artibonite, et par conséquent assainirait ce terroir. »

LÉOGANE.

« La grande rivière de Léogane demanderait d'abord un nou-
« veau partage de ses eaux pour l'arrosement général. »

BARADÈRES.

« La rivière des Baradères [1] est susceptible des mêmes avantages ; elle contribuerait infiniment à la prospérité des diverses vallées qu'elle traverse. »

LA SERPENTE.

« La rivière Serpente, à Aquin, pourrait à peu de frais arroser toute la plaine de ce nom ; cette opération donnerait une nouvelle valeur à ces terres dont l'extrémité la plus reculée n'est pas à trois lieues de la mer ».

MIRAGOANE.

« Il serait assurément très opportun de faire décharger l'étang de Miragoane dans un canal qui, recevant les eaux de deux ou trois petites rivières, desservirait jusqu'à la mer un territoire important. Cette opération ne paraît pas présenter de difficultés bien sérieuses, car l'étang dont la longueur est de douze kilomètres, la largeur moyenne de quatre et la profondeur considérable, écoulerait naturellement ses eaux jusqu'à l'Acul du Petit-Goâve, à travers une plaine fertile [2] ».

Voilà déjà cinq de nos rivières, sur la direction et l'utilité des eaux desquelles nous sommes quelque peu renseignés. M. de Bercy parle de beaucoup d'autres rivières, mais comme il les envisage plutôt au point de vue du transport, nous en parlerons dans le paragraphe consacré aux moyens de transport.

De ces premières vues sur la question hydraulique, nous allons passer aux instruments aratoires.

1. Cette rivière est une de celles qui font le plus de tort à l'agriculture, quand ses eaux se trouvent grossies par les pluies qui visitent périodiquement notre pays.

2. A. Bonneau.

III

Instruments aratoires.

Dans la préparation d'un sol destiné à une plantation quelconque, l'un des points les plus importants est incontestablement le labour dont le rôle est d'ameublir la terre, en détruisant les plantes sauvages et inutiles, de présenter la plus grande surface possible aux influences diverses de l'atmosphère qui seules peuvent faciliter la végétation.

Dans un rapport fait sur la culture du café en Amérique, en Asie et en Afrique, et présenté au ministre des Pays-Bas, M. D. Laërne disait ceci : « Pour obtenir un labour convenable,
« on emploie deux moyens : le travail à la pioche ou à la bêche
« et le travail à l'aide des animaux et des charrues.

« Le labour à la pioche ou à la bêche n'est guère usité que
« dans les défrichements de sols occupés par les racines d'ar-
« bres ou les roches, dans les côtes inaccessibles à la charrue ».

« S'il est nécessaire, d'après les conditions du sol, il est tou-
« jours long et coûteux.

« Le labour à la charrue est tellement le plus répandu, qu'au-
« jourd'hui le mot labour implique, dans l'esprit de tout le
« monde, l'idée de charrue ».

S'il est un fait évident pour tous ceux qui suivent tant soit peu le mouvement de l'agriculture en Haïti, c'est celui-ci que notre production agricole traverse depuis longtemps une crise qui déjà menace l'avenir, témoin le dépeuplement de nos campagnes au profit des villes.

Parmi les causes principales, auxquelles il faut attribuer cet état de choses, est assurément l'imperfection de nos instruments aratoires.

Il n'y a pas de doute que, munis d'instruments perfectionnés, nos agriculteurs parviendraient aisément à jeter sur les marchés du monde le double du rendement agricole actuel d'Haïti, peut-être davantage, et même sans envisager la mise

en exploitation de quantité de terres aujourd'hui en friche.

Cependant, depuis fort longtemps, nous savons que le peu de rendement de notre sol, comparativement à ce que les colons en tiraient, est dû à notre mauvais outillage.

C'est ainsi que M. Bonneau disait, en 1862 : « Pour donner « à l'agriculture une extension si désirable, il faudrait sortir « de la routine habituelle ; il faudrait remplacer, comme l'ont « fait les immigrants venus des Etats-Unis, la houe et la pioche « par la charrue, qui exige l'emploi de bœufs, de chevaux et « de mulets. . . . .

« On a calculé, dans les colonies, que trois hommes et trois « paires de bœufs labourent en un jour, et avec une perfection « beaucoup plus grande, autant de terre que cinquante noirs « avec des pioches ».

Parlant de la houe, M. Basset, auteur d'un important ouvrage sur la culture de la canne à sucre, dit ceci : « La préparation « du sol à la pioche doit être rejetée en grande culture. J'irais « volontiers plus loin dans cette prohibition, car je considère « la houe usitée aux Antilles comme l'outil le plus mauvais qui « existe, même pour les nettoyages superficiels. La lame de « cet instrument est inclinée de 27° à 30° sur l'axe du manche, « lorsque l'inclinaison normale ne dépasse pas 10° à 20°. Mais, « avec cette dernière inclinaison, il faut se courber vers la « terre et ne pas avoir, suivant une expression vulgaire, *les* « *côtes en long*. Lorsque le travailleur de couleur saura se « baisser et ne voudra plus imiter inconsciemment les sublimes « des ateliers nationaux, la houe pourra rendre quelques ser- « vices. D'ici là, elle ne pourra servir qu'à peler la terre à dé- « fricher, puisque, dans les nettoyages d'entretien, l'emploi de « cet outil ne fait que favoriser la recrudescence des mauvaises « herbes. A plus forte raison, ne peut-on compter sur cet ins- « trument pour les labours de préparation en grande culture. « On comprend, par ce qui vient d'être exposé, que la prépa- « ration du sol à la main, extrêmement coûteuse, ne peut être « adoptée que très exceptionnellement et seulement pour les

« portions du sol qui seraient inaccessibles aux instruments
« aratoires traînés par les animaux ».

N'est-il pas regrettable de constater que jusqu'à présent ces instruments aratoires reconnus les meilleurs et nullement ignorés de nos compatriotes, ne soient point encore partout employés dans nos exploitations agricoles, en dépit des heureux résultats qu'on en a déjà obtenus dans les pays où l'on en fait usage !

Ainsi, la charrue est, à l'heure où nous sommes, l'instrument aratoire le plus répandu et l'un des plus indispensables à une bonne culture du sol. Pourtant, à quel nombre s'élèvent les habitations d'Haïti où l'on emploie cet instrument ! Je ne commettrai point d'erreur en disant que ces habitations ne sont pas au nombre de cinq. C'est dérisoire pour un pays essentiellement agricole ; et ce qui doit nous donner lieu de nous étonner, c'est que les avantages de la charrue ont été constatés en Haïti, dès 1830.

En effet, à cette époque, M. Richard Hill, natif et ancien magistrat d'une paroisse de la Jamaïque, fait le récit suivant, dans une de ses nombreuses *lettres sur Haïti*, adressées à un ami d'Angleterre.

« *Digneron.* — A voir ses cours, ses chevaux et ses bes-
« tiaux qui paissaient, ses granges, ses charrettes, ses tombe-
« reaux, ses herses, nous aurions pu nous croire dans quelque
« ferme régulière de l'Europe. Digneron est une terre de cent
« trente acres, dont néanmoins il n'y en a guère plus de trente
« en exploitation . . . . C'est vers l'extrémité mé-
« ridionale des lignes où les champs reçoivent les eaux de la
« Grande-Rivière, par l'ancien bassin de distribution, commun
« aux propriétés voisines de Baubain, de Morinière et de Ca-
« nière, que M. Roper a consacré un enclos de trente acres à
« des essais de culture à la *charrue*.

« On y reconnaît le soin et l'économie d'une ferme anglaise ;
« une seule charrue, tirée par deux chevaux que mènent deux
« Américains, un homme et un jeune garçon, sous la direction

« immédiate de M. Roper lui-même, suffit pour tenir ces trente
« acres dans le meilleur état de culture. Il y a un chemin pour
« les voitures, qui passe par le centre de cet enclos. A droite
« et à gauche sont des pâtures, avec des compartiments de ya-
« mes, de patates, de manioc et de *blé*. Après cela viennent
« les pièces de cannes, entremêlées de rangs alternatifs de
« maïs, qui mûrit plus tard que les cannes, et de lignes de pa-
« tates.......... C'est à la charrue que l'on prépare le terrain
« pour toutes ces productions ; le soc, d'un côté, en retournant
« la terre, ouvre les trous qui doivent recevoir les cannes, et
« de l'autre prépare les sillons pour le maïs et la patate......
« Sur la ferme de Digneron, on emploie la charrue, qui sert à
« tant de choses à la fois, pour les tirer de la terre où elles
« sont enfoncées. Lors de notre visite chez M. Roper, il nous
« donna un exemple de la manière dont on déterre les patates.
« La charrue, à mesure qu'elle retourne les sillons, fait sortir
« les patates ; deux personnes marchent derrière avec un pa-
« nier, y mettent les patates qu'elles ramassent, et les jettent
« ensuite dans une charrette légère qui suit le laboureur dans
« le champ. Rien de plus expéditif et de mieux imaginé que
« ce mode de récolte. On exécute en cinq minutes ce qui
« aurait demandé une heure en employant la houe ; on fit en-
« suite venir une *herse* pour pulvériser le terrain, dégager les
« patates qui pouvaient rester encore dans les sillons, et arra-
« cher les mauvaises herbes, qu'on rassemble facilement par
« ce moyen ; on les laisse sécher au soleil, puis on les brûle
« sur le champ même. Je voulus essayer de conduire moi-
« même la charrue, et tout novice que j'étais dans cette ma-
« nœuvre, je fus étonné de la facilité avec laquelle elle fonc-
« tionna sous ma main ».

Voilà donc des instruments qui ont déjà fait leur preuve sur notre sol.

Outre la herse et la charrue dont nous venons de constater les avantages, il existe aujourd'hui d'autres instruments aratoires, perfectionnés, dont l'utilité est depuis longtemps reconnue

dans tous les pays où l'on cultive la terre, conformément à l'art agronomique. Parmi ces instruments, très nombreux, nous citerons :

La fouilleuse. — destinée à soulever les pierres plates qui, dans certaines régions, garnissent le sous-sol. Il y a un modèle de cet instrument qui peut résister à la force de quatre bœufs dans les terrains les plus difficiles.

La charrue-fouilleuse. — Dans le labourage d'une pièce de terre où se trouvent de grands arbres, on peut rencontrer de fortes racines qu'il est utile de faire disparaître en les coupant. C'est pour répondre à cette nécessité que la charrue-fouilleuse a été inventée.

Semoir à bras. — Cet instrument sert à l'ensemencement des terres. Ses précieux avantages sont d'ouvrir la raie, d'y déposer la graine, de la recouvrir de terre, de la rouler ensuite en traçant l'écartement pour la ligne suivante. Ce quintuple travail est exécuté en une seule et même opération.

Sécateur à long manche. — Cet outil, qui n'est pas nouveau, vient d'être récemment employé dans la récolte de la canne à sucre. Pour mieux faire ressortir son avantage, il convient de l'opposer à l'outil dont nous nous servons dans la circonstance et qui est la manchette, appelée par M. Basset « le manchète » ou coutelas. « L'usage de cet outil — dit-il — « pour la coupe de la canne, me semble injustifiable. Quand « on s'en sert sur le plan superficiel qui limite la portion de « tige laissée adhérente à la souche, *la lame fait coin* ; l'écorce « et les tissus sous-jacents se sont éclatés, fendus, séparés jus- « qu'au plancher nodal inférieur à la coupe, en vertu de l'ex- « trême divisibilité de la canne dans le sens longitudinal, et les « lésions multiples qui en dérivent favorisent toutes les altéra- « tions et empêchent fort souvent le développement du bourgeon « de ce plancher. Jusqu'à ce jour, dans les Antilles, on ne se « sert que de ce coutelas dont la coupe, oblique de haut en « bas, et la seule exécutable, compromet la pousse des bour- « geons sur les rejetons ».

Voyons maintenant les résultats donnés par le *sécateur à long manche*. « J'ai essayé — dit M. Basset — cet instrument « que nos arboriculteurs emploient pour la section des bran- « ches d'arbres fruitiers trop fortes pour pouvoir être divisées « par un sécateur ordinaire. Cet outil est un sécateur à lames « épaisses, disposées en croissant, à concavités coïncidentes « entre elles. Les manches qui font levier sur les lames ont « une longueur variable de 60 à 70 centimètres environ et « l'ouverture des lames est sollicitée par un ressort comme « dans le sécateur habituel. Cet instrument forme cisailles et « coupe nettement par un plan très peu oblique, des cannes « de 5 centimètres de diamètres. L'outil existe ; il est simple, « très solide, peu coûteux, et peut très facilement sectionner « au niveau du sol 20 tiges de cannes en cinq minutes, sans « qu'on ait à se presser. A ce taux, un coupeur, même peu « habile, pourrait abattre 240 tiges par heure, et, en ne les « portant qu'à trois tronçons de 0 m. 80, par 1 kil. 250 au « mètre courant, le travail des 10 heures répondrait à 7.200 ki- « los. Je repousse donc le coutelas, d'une application pour « laquelle il ne peut rendre que de mauvais services ».

Moissonneuse-lieuse. — Cet instrument sert à la fois à *couper et à lier* des tiges, par exemple, de blé, d'avoine, de riz, etc., et en une seule opération.

Batteuse. — La batteuse permet de séparer des grains de leur tige, travail qui se faisait autrefois au moyen du fléau ou d'un bâton, ce qui exigeait un temps fort long, des frais considérables et ne contribuait pas peu à épuiser trop la force de l'homme. Aujourd'hui, tous ces inconvénients ont disparu.

Tarare-aspirateur. — Cet instrument sert au nettoyage des grains et donne un résultat merveilleux. Les grains placés régulièrement dans un premier conduit, se trouvent soumis à une aspiration modérée qui enlève les parties légères et une certaine quantité de grains avariés ; le surplus de ces derniers grains, mélangé avec le bon grain, tombe dans un second conduit où, l'aspiration étant plus énergique que dans le premier, tous les

mauvais grains échappés à la première aspiration sont cette fois séparés des grains de bonne qualité.

D'une autre part, par suite de la puissance d'aspiration développée dans un troisième conduit, on obtient, comme premier déchet, des grains de seconde qualité très propres. De plus, une vanne, adhérente à l'instrument, permet à volonté de recueillir, à part, ces premiers déchets, quand on opère sur des grains destinés à la semence, ou au contraire de les réunir aux grains de la première qualité, quand les grains travaillés sont destinés à la vente.

Egrenoir de maïs. — En Haïti, le maïs est cultivé sur une vaste échelle. Non seulement, réduit en farine, il sert à notre alimentation, mais encore on en fait une grande consommation comme grain servant à la nourriture des chevaux et d'autres animaux domestiques. Parfois, c'est par cinquantaine que nos marchands ont à livrer des barils de ce genre de blé ; et tout le travail ne s'exécute que grâce à la souplesse des doigts qui, après l'égrenage de dix épis, se trouvent horriblement abîmés par les ampoules. Et quel temps long ne faut-il pas pour arriver à la réalisation de ces cinquante barils ! sans parler de la main-d'œuvre qui augmente considérablement le prix de la marchandise.

Grâce à l'*Egrenoir de maïs*, de tels inconvénients peuvent cesser.

M. Albaret, ingénieur-constructeur, l'inventeur de cet instrument, en parle ainsi : « Dans les contrées où l'on cultive le « maïs, l'égrenoir est un instrument indispensable. Les épis « s'introduisent dans un intervalle ménagé entre un plateau et « une partie fixe. Un arbre avec manivelle et deux volants donne « le mouvement. Le maïs est reçu au-dessous dans une caisse, « et un ventilateur le nettoie à son passage. Une chaîne ou « grille sans fin, animée d'un mouvement continu, rejette au « dehors les épis égrenés ».

Ensachoir. — Cet appareil permet à une personne seule de remplir des sacs soit de grains, soit de farine.

Voilà des instruments agricoles qui, mis en mouvement soit par des bêtes de trait, soit par la main de l'homme ou par la vapeur, donnent des résultats inappréciables au point de vue de la préparation du sol comme au point de vue de la plantation, de la récolte, du nettoyage des produits, de la quantité et de la qualité à réaliser.

Tous ces instruments — que je suis allé voir fonctionner chez les constructeurs, entre autres chez M. Bajac, à Liancourt, et au comice agricole de Morigny (Seine-et-Oise) — sont fabriqués tant pour la grande que pour la moyenne et la petite cultures.

Nul ne peut nier les profits que notre pays tirerait de l'usage de tels leviers, profits que ne sauraient jamais donner ni la pioche, ni la manchette, ni la houe à main et autres outils rudimentaires dont se servent nos cultivateurs.

A ces petits instruments il faut ajouter ceux qu'on emploie de nos jours dans la préparation du café, du coton, dans la fabrication du sucre, de l'indigo, etc.

Dans tous les pays agricoles, notamment au Brésil, pour la préparation du café on ne trouve que des instruments actionnés par la force hydraulique ou par la vapeur, partout enfin où le bras seul de l'homme est impuissant, met trop de temps et est trop coûteux.

En parlant de la préparation du café au Brésil, M. Laèrne, signale une machine qui donne des résultats précieux.

« On se sert d'ordinaire de la machine Andrade, ou de celle « un peu modifiée de Macedo. Il y en a d'autres, il est vrai, « telles que le Concassor-Ribeiro, qui écale le café au moyen « d'une vis, mais aujourd'hui on préfère généralement les dé- « cortiqueurs sus-nommés.

« Celui employé le plus est le décortiqueur Andrade. Cette ma- « chine fait 100 à 120 tours dans la minute, et est capable de li- « vrer 500 ou 600 arrobes ou 7.344 à 8.813 kilos par jour (14.688 « à 17. 626 livres).

« Sur ce terrain de préparation machinale, les planteurs du

« Brésil nous ont devancés de beaucoup. Cela ne saurait étonner, l'attention générale étant, depuis la loi d'émancipation « de 1871, concentrée dans un seul point, celui d'épargner le « travail manuel.

« Autant moins d'individus dans la fabrique, autant plus de « bras à la plantation et à la récolte ».

A propos de machines, voici ce qu'en 1886 M. de Molinari constatait dans notre pays. « Ici les choses sont moins avancées. Il n'y a encore que trois usines à café. La plus considérable est celle située au Petit-Goâve. Elle appartient à une « maison allemande........ « J'en ai visité une autre, qui « est une propriété française, à Pétionville, aux environs de « Port-au-Prince. Quoiqu'elle n'ait pas, à beaucoup près, l'importance de celle du Petit-Goâve, elle est parfaitement outillée. Je vous fais grâce des détails de la décortication, du « séchage à la vapeur, du nettoyage, du triage, etc. Qu'il me « suffise de vous dire que le café d'usine vaut 30 ou 40 0/0 « de plus que celui qui est préparé d'après la vieille routine, « et que, à l'Exposition universelle d'Anvers, le jury a hésité « à lui accorder la médaille d'honneur, sur l'observation d'un « de ses membres, qu'il n'était pas vraisemblable qu'un café « aussi propre pût venir d'Haïti. Je n'ai pas besoin d'insister « non plus sur les avantages économiques de ce progrès[1] ».

Voilà la différence qui existe entre la préparation de notre café par le secours de machines et sa préparation par la méthode contemporaine de l'enfance de l'agriculture.

On voit, une fois de plus, combien les avantages que nous pouvons tirer d'un outillage perfectionné sont bien supérieurs aux profits que nous donnent les outils jusqu'à présent en usage dans nos campagnes.

Qu'à l'aide donc d'une utilisation générale, dans notre pays, de ces instruments aux travaux ingrats, nul fardeau de bête de somme ne soit plus laissé aux bras et aux épaules de nos

1. Voyez le tome I, pages 20 et 21.

frères ; que partout où il faut tendre plus qu'énergiquement ses muscles, faire œuvre de cheval, perdre haleine et suer chaque heure toutes les gouttes qu'on a dans sa chair d'homme et se briser jeune ; que partout où cette chose inhumaine se fait encore chez nous, l'homme devienne désormais esprit pour diriger, tandis que des leviers seront là pour exécuter.

C'est la voie que suivent les agriculteurs de tous les pays, aidés en cela par leurs gouvernements.

Si nous jetons un coup d'œil sur les budgets des États de l'Europe, de l'Amérique du Nord et du Sud, nous verrons que les gouvernants de ces pays font de nobles efforts dans ce sens.

Ainsi, nous lisons dans une brochure publiée à Paris, en 1887:
« La République de 1848 a augmenté les dépenses en faveur
« de l'agriculture de 3.500.000 francs.

« La République actuelle a augmenté de 8 millions celles de
« l'Empire.

« Ces chiffres sont trop éloquents pour qu'il soit nécessaire
« de les commenter ».

Et à quoi toutes ces augmentations sont-elles employées ? — Est-ce seulement à entretenir, comme chez nous, des inspecteurs ruraux et une nombreuse et inerte police rurale ? — Pas le moins du monde.

L'auteur poursuit : « La conséquence des services rendus
« à l'agriculture par les gouvernements successifs de la France
« se font déjà sentir partout. Il nous suffira de rappeler l'exem-
« ple des instruments agricoles recensés en 1872, c'est-à-dire
« au lendemain de la chute de l'Empire, et comparés à ceux
« de 1882. En 1872 l'outillage agricole ne comportait presque
« pas d'instruments perfectionnés, à peine 6.000 machines à
« vapeur, à peine 5.000 faucheuses ou moissonneuses. En
« 1882, le chiffre des machines perfectionnées employées en
« agriculture dépasse 42.000 ».

Voilà ce qu'on entend dans ces pays et ce qu'il faut entendre

dans le nôtre par favoriser le développement de la production, par encourager l'agriculture.

Après la question des instruments aratoires et des machines, nous allons aborder celles relatives aux voies de communication et aux moyens de transport.

IV.

Voies de communication.

Un géographe très estimé de ce siècle, Malte-Brun, le prédécesseur d'Elisée Reclus, dans l'art de décrire la terre, a dit ces paroles vraies :

« Semblables aux êtres animés dans lesquels on admire « avec quel ordre les fonctions vitales se ramifient à l'aide de « vaisseaux et d'organes destinés à répandre le mouvement « dans toutes les parties de l'individu, les États doivent leur « prospérité aux moyens de communication ; c'est par ceux-ci « que la vie circule aussi dans toutes leurs parties [1] ».

Effectivement, l'utilité des voies de communication, à l'intérieur, n'est plus à démontrer, sous le rapport de la prospérité générale qu'elles sont appelées à engendrer, quand elles sont abondantes et bien distribuées. Les avantages qui peuvent résulter d'un bon système de voies de communication sont nombreux et divers. Grâce à ces voies, la répartition des habitants sur la surface générale d'un pays a lieu d'une façon normale, en même temps qu'elles favorisent et facilitent les relations des citoyens entre eux.

Reliant, par la ligne la plus courte possible, toutes les parties territoriales de l'Etat, les routes et chemins préparent et entretiennent puissamment l'homogénéité et, pour ainsi dire, l'unité, la densité morale de la population. On peut encore signaler les avantages que le gouvernement en tire au point de vue des mouvements et des opérations que l'armée peut avoir

1. Description de la France.

à effectuer à un moment donné. Mais nous négligerons ce dernier point pour ne nous occuper que de la question sociale et de la question économique.

La première, la plus importante et la plus prompte de toutes les conséquences qui découlent d'une bonne distribution des voies de communication est, sans contredit, celle relative à la situation économique.

Personne n'ignore qu'un canal, qu'une route, qu'un chemin d'exploitation — permettant d'utiliser des produits qui, autrefois, restaient sans valeur et périssaient sur place — suffit parfois pour transformer un coin de terre et en faire, à la place d'un lieu stérile, un sol productif et riche.

Comme autres conséquences, l'établissement de bonnes voies de communication amène la vie, l'activité, le travail là où auparavant il n'y avait que misère et désolation, ces voies permettant de transporter dans ce lieu les engrais, les outils, les bras et la matière première, en même temps qu'elles ouvrent des débouchés et facilitent l'écoulement de ce que l'on parvient à y produire. De plus, quelle facilité ces routes procurent au mouvement des marchandises et denrées de toutes sortes, en diminuant les frais de transport, par suite, augmentant la prospérité agricole, industrielle et commerciale du pays qu'elles sillonnent ! Et leurs avantages se feront sentir non pas seulement dans la quantité, mais aussi dans la qualité, car l'abondance amenant la concurrence, celle-ci appellera nécessairement la supériorité dans le travail. Le marché appartient aux meilleurs produits.

En ce qui concerne Haïti, les nouvelles voies de communication à établir et une meilleure appropriation de celles déjà existantes entrent dans ces améliorations matérielles d'une urgence indéniable.

A quoi, d'ailleurs, les colons devaient-ils l'extension sans cesse croissante de la force productive de Saint-Domingue, si ce n'était, en grande partie, au nombre considérable et au bon entretien des routes qui existaient alors ?

A cet égard, M. de Bercy nous fournit d'utiles renseignements et expose des plans d'amélioration qu'il nous est parfaitement possible d'exécuter.

« Du *Fort-Dauphin* au *Cap* — dit-il — du *Cap* au *Port-de-*
« *Paix*, jusques aux escaliers des *Gonaïves*, beau chemin de
« voiture. Avec quelques mineurs on ferait disparaître aisé-
« ment l'obstacle qui empêche la voiture de passer outre. Il
« existe aussi par les hauteurs un bon chemin de voiture, fait
« sous le gouvernement de M. d'Ennery.

« Des *Gonaïves* à *Saint-Marc*, chemin de voiture. De *Saint-*
« *Marc* à *l'Arcahaie*, même chemin, mais qui demande quel-
« ques réparations à cause de certains ravins.

« De *l'Arcahaie* au *Port-au-Prince*, la route aurait besoin,
« aux *Sources-Puantes* et au *Bois-Blanc*, d'une bonne chaussée.
« Dans les hauteurs du *Port-au-Prince*, beau chemin pour se
« rendre au *Mirebalais*, aux *Grands-Bois*, à la *Charbonnière*.
« Peu de travail suffirait pour le rendre commode pour la
« voiture.

« Du *Port-au-Prince* à *Léogane*, le chemin demanderait une
« chaussée pour empêcher la marée d'y entretenir un marais
« infect. La nature y a pourvu ainsi qu'au *Bois-Blanc*, en met-
« tant les pierres et les bois à la main.

« A *Léogane*, deux routes se présentent, l'une par la ravine
« des *Cormiers* et du *Coq-qui-Chante*, et qu'on suit pour faire
« le tour de l'île : elle aurait besoin de travail en quelques en-
« droits. L'autre, belle pour la voiture, jusqu'au *Grand-Godve*.

« Au *Grand-Godve*, deux routes s'offrent encore, l'une pour
« Jacmel par la ravine de l'habitation Thouin, bon chemin de
« voiture ; et l'autre pour le *Petit-Godve*, l'est également. Le
« Tapion seul exigerait de légères réparations dans un ou deux
« endroits.

« Du *Petit-Goâve* à *Miragoâne*, beau chemin de voiture.
« Aux *Savannettes*, entre le port et le bourg de *Miragoâne*,
« on trouve encore deux chemins de voiture, dont l'un con-
« duit par *Saint-Michel, Acquin*, *Saint-Louis*, *Cavaillon*, les

« *Cayes* et tout le tour de l'île. Avant *Saint-Michel,* en arrivant
« à l'habitation Leblanc, on voit un autre chemin dont la ma-
« jeure partie pour la voiture, conduit par les *Côtes-de-Fer*,
« les *Godets*, *Bénet* et *Jacmel*. La seconde route royale conduit
« à *l'Anse-à-Veau.*

« Du bourg du *Petit-Trou* aux *Baradères*, la route a besoin
« d'une bonne chaussée pour la rendre voiturable. Cet ouvrage
« se ferait facilement, puisqu'on passe entre des bois et des
« pierres.

« Aux *Baradères*, la voiture s'arrête à sept lieues. Après,
« beau chemin de cheval jusqu'au *Corail*, mais qu'on pourrait
« rendre propre à la voiture.

« Au *Corail*, deux chemins se présentent, l'un par *Plymouth*
« pour se rendre aux *Cayes*, et l'autre tout tracé pour la voi-
« ture, pour se rendre à *Jérémie*. Les derniers malheurs de la
« colonie ont empêché de le finir entièrement.

« De *Jérémie* à *Tiburon* beau chemin, la majeure partie
« pour la voiture.

« De *Tiburon* aux *Cayes*, route de chaise.

« En général, les chemins des mornes pour communiquer
« d'un quartier à l'autre, sont beaux, et demanderaient peu
« de travaux, pour servir à la voiture et aux transports de
« l'artillerie ».

Tel est l'aspect qu'offrait notre pays, sous le rapport des voies de communication, au moment des ravages de la guerre civile entre les colons et de la guerre de l'Indépendance. Il n'y a donc plus lieu de s'étonner, quand on entend dire que Toussaint-Louverture, il y a quatre-vingt-dix ans, traversait le pays du nord au sud, du Cap à Jacmel, dans une calèche traînée par quatre chevaux sur des routes magnifiques, larges et bordées de cocotiers, de palmistes et de bambous gigantesques.

Et que voient aujourd'hui ceux qui ont l'occasion de parcourir Haïti ? — Tous disent : Presque toutes les routes d'autrefois ont complètement disparu ; plus une voie carrossable ;

quelques sentiers dangereux, abrupts, à peine assez larges pour le passage d'un homme, et fréquemment interrompus sur de longs espaces, mettent les villes en communication.

Que nos gouvernants s'empressent donc de donner à notre pays, sinon des routes comme autrefois carrossables, mais au moins praticables. Qu'ils nous donnent des chemins à la place de nos sentiers. C'est une occasion pour eux de montrer leur dévouement réel à la nation, en diminuant les difficultés des transports. En cela, ils ne feraient, d'ailleurs, accomplissant une bonne partie de leurs devoirs, qu'imiter les administrateurs de la chose publique en Europe qui, depuis des années, rivalisent de zèle dans ce sens. Nos gouvernants doivent entreprendre ces améliorations, si vraiment ils savent reconnaître les choses utiles, les entreprises qui peuvent faciliter et accélérer la mise en valeur des terres fertiles et encore improductives du territoire de la République.

V

Instruments de transport et les chemins de fer économiques en Haïti.

Deux grandes améliorations matérielles, importantes au premier chef et décisives pour la prospérité des nations, occupent toute la fin de ce siècle, dans l'ancien monde comme dans le nouveau : le perfectionnement des instruments de transport et la propagation de l'électricité, soit comme force motrice, soit comme moyen de communication à distance.

L'enthousiasme universel qui accueille ces véhicules nouveaux montre suffisamment leur portée sociale, grâce aux bienfaisantes révolutions qu'ils ont opérées et qu'ils opéreront encore dans le système économique des États.

Ce serait un problème intéressant à résoudre que celui de savoir la mesure dans laquelle la rapidité imprimée aux relations humaines par les voies ferrées et la télégraphie électrique est favorable à la paix et au bien-être de toutes les nations qui

en possèdent. Mais le problème est insoluble, même en ne considérant que les avantages matériels, susceptibles pourtant d'être exprimés par l'exactitude des chiffres. Quoiqu'il en soit, on peut dire ceci, en ce qui concerne, par exemple, la paix intérieure.

Dans un pays à tout instant exposé aux bouleversements politiques, ces nouveaux agents permettent, par la télégraphie, de transmettre des ordres, réclamant une prompte exécution, avec l'instantanéité de l'éclair ; par les voies ferrées, de transporter la force publique, sur les points menacés ou au pouvoir d'une insurrection, avec une vitesse moyenne de cinquante kilomètres, *plus de douze lieues, à l'heure*. Ce sont donc des moyens d'action capables de rendre vaines toutes les tentatives faites pour troubler l'ordre et renverser un gouvernement. Mais, notre tâche à nous n'est pas de voir, par ce côté, l'utilité de ces ressorts nouveaux de la civilisation. En supposant que tous nos gouvernements aient à leur disposition un chemin de fer pour leur permettre de transporter, promptement, des troupes sur un point du pays, afin de noyer un soulèvement dans le sang, parviendraient-ils, par ce procédé violent, à mettre un terme aux révoltes de la misère ? — Il s'agit bien ici d'un champ de combat, mais c'est le combat pacifique, c'est la bataille économique, c'est la grande et noble lutte du travail. Entrons-y donc corps et âme.

Il a été dit, je ne sais plus depuis quelle époque reculée et, dans la suite, combien de fois, que, sans de bons instruments de transport, certaines matières premières, comme certaines marchandises qu'on livre immédiatement à la consommation, lourdes et encombrantes, restent inexploitées, bien qu'elles fassent l'objet de demandes constantes, en raison de leur grande utilité. Tel serait en ce moment le cas du charbon de terre dans un pays où il n'y aurait pas de voies ferrées reliant les mines aux villes ou à tous autres lieux où ce combustible est nécessaire. D'autres fois, les producteurs, à cause des frais de transport trop élevés qu'ils subiraient, abandonnent ces matières

premières ou ces marchandises, pour se livrer à l'exploitation d'objets tout à fait secondaires par l'utilité même qu'on en tire ou quoique leur abondance excède déjà les besoins de la consommation. Dans le dernier cas, ces objets secondaires tombent forcément sous le coup du mauvais côté de la loi de l'offre et de la demande, en ce qui concerne le producteur qui, en Haïti, est le cultivateur dont nous avons vu le malheureux sort.

Il ne faut pas oublier non plus que ces matières premières, restées inexploitées, vendues dans de bonnes conditions de transport, rapporteraient souvent un bénéfice double de celui donné par ces objets secondaires, même à quantité égale, car ce qui élève le prix, c'est plutôt l'utilité.

L'imperfection des instruments de transport cause donc doublement préjudice à certaines marchandises : d'abord, ne pouvant pas être déplacées, elles restent sur place et se perdent ; ensuite, quant elles pourraient être transportées, le producteur les abandonne, malgré leur utilité, trouvant un rendement plus considérable dans l'exploitation d'objets secondaires, les frais de transport de ces marchandises étant trop élevés.

Les premiers moyens de locomotion connus de l'homme, de l'homme à l'état absolument primitif, sont ses jambes et celles d'un animal par lui apprivoisé.

Depuis que l'esprit humain a franchi son étape d'enfance, les plus importantes de toutes les améliorations qu'il a accomplies dans l'ordre matériel sont assurément celles qui sont venues permettre de transporter plus aisément, plus vite, en plus grande quantité, en volume plus considérable d'un même coup et à infiniment meilleur marché que les épaules, la tête de l'homme et le dos des bêtes de somme.

Les avantages des moyens de locomotion actuellement en usage chez les nations civilisées sont trop connus, trop appréciés pour que nous nous arrêtions ici à établir une comparaison entre le transport par les canaux de navigation, les chemins de fer et celui qui s'effectue par les épaules ou la tête de l'homme.

Bien avant la création des voies ferrées, l'importance des voies de communication et des instruments de locomotion n'avait point échappé aux administrateurs des États de l'Europe ; et autant ils rivalisaient de zèle dans l'ouverture des routes, autant ils mettaient d'ardeur à augmenter le nombre de ces instruments. Grâce à la multiplicité de ces routes et à la vigoureuse impulsion qu'elles ont donnée aux affaires commerciales sans cesse croissantes de ces nations, les voies ferrées sont venues opérer une transformation qui laisse fort loin derrière elle tout ce qui s'était vu jusque-là ; et tous les pays de l'Europe, de l'Amérique du Nord et du Sud sont aujourd'hui entraînés par elle avec une force irrésistible. Déjà, ils en ont tiré un profit inappréciable, tandis que les habitants d'Haïti, dans la pratique, ne connaissent encore, pour tous instruments de transport, que leur tête et le dos d'un cheval, d'un âne ou d'un mulet.

Avec le nouvel élan à imprimer à la production dans notre pays, faut-il y établir aussi des voies ferrées ? — Oui. — Immédiatement ? — Tel n'est pas notre avis ; et nous allons dire pourquoi.

Dans les entreprises d'améliorations matérielles, comme d'ailleurs dans toute chose à faire, il y a un commencement, un milieu et une fin. Ces trois étapes doivent être franchies avec une successivité rigoureuse, sous peine d'effectuer des œuvres inutiles, qu'il faudrait reprendre, si, au lieu de débuter par le commencement, on commençait par la fin.

Je ne discuterai pas la question de savoir si ceux pour qui on voudrait établir des chemins de fer chez nous sont déjà pénétrés de l'importance de la chose, c'est-à-dire les habitants des campagnes, car je suppose que ce serait principalement le transport de leurs produits qu'on aurait en vue. Le passé prouve que ce point n'est pas à mettre en dehors des considérations. En effet, lorsque nous feuilletons l'histoire des chemins de fer dans les pays qui en sont aujourd'hui couverts, nous constatons avec tristesse la lutte opiniâtre que ce genre de progrès eut et a encore à soutenir contre des obstacles divers,

notamment et surtout contre l'ignorance et les préjugés populaires.

Pourquoi, en France, de 1823 à 1842, les chemins de fer ne purent point s'établir convenablement? Parce que, a écrit M. Simonet, dans son *Traité de Droit public et administratif*, « l'opinion publique n'était pas encore pénétrée de l'importance « des nouvelles voies de communication ; le découragement « s'empara des concessionnaires ; certaines compagnies renon- « cèrent à leur œuvre ».

Dans son intéressant ouvrage sur les travaux publics en Angleterre, M. Ch. de Franqueville nous apprend le fait suivant, qui se passa vers 1823-1824 : « Depuis plusieurs années — « dit-il — les manufactures du Lancashire se plaignaient de « l'insuffisance des canaux sur lesquels circulaient les marchan- « dises entre Manchester et Liverpool. Ils songèrent alors à « établir une voie ferrée entre ces deux villes ; mais les études « ne furent pas faciles. Lorsque les ingénieurs paraissaient, les « femmes et les enfants leur jetaient des pierres, les paysans « allaient jusqu'à leur donner des coups de fourche, et il fallut « une série de ruses pour lever, au clair de la lune, le plan des « terrains du duc de Bridgewater ».

Si, à l'heure actuelle, nous allons en Chine et au Maroc, nous verrons avec quelle farouche persistance le *Fils du Ciel* et le Sultan, à la tête de leurs sujets, repoussent les bienfaits de ce levier de la civilisation, quoique la cause ne soit pas la même, car ces souverains ont avant tout en vue l'autonomie de leur territoire.

La question, comme on voit, n'est pas sans importance. Cependant, comme je doute que nos campagnards puissent se laisser aller ou que les mauvais esprits puissent songer à les pousser à des actes du genre de ceux qui se sont produits en Angleterre, je négligerai ce point pour n'envisager que la question purement économique qui, elle, est à l'abri de toute contestation, du moins en ce qui est relatif aux conditions primor-

diales, aux conditions indispensables à l'établissement de voies ferrées économiques dans un pays quel qu'il soit.

Dans la construction des voies ferrées économiques, les opérations exigeant une solution préalable et plus ou moins exacte sont de diverses natures. En tête de toutes se place naturellement celle, souvent très complexe, de savoir si les ressources annuelles que peuvent offrir, comme matière transportable, les points où doit passer un chemin de fer sont suffisantes à répondre aux frais annuels qu'occasionnera son fonctionnement régulier. C'est ce qu'on nomme généralement *l'étude du trafic probable*.

En effet, l'existence d'une voie ferrée fait naître :

1° les frais de construction du matériel roulant ;

2° les frais de préparation de la voie ;

3° les frais de pose de ce matériel ;

4° les frais de traction ;

5° les frais du personnel de chaque gare et de chaque station ;

6° les frais de l'entretien et du renouvellement du matériel en question.

7° les impôts à payer à l'État ;

8° la rémunération ou les intérêts du capital employé dans la construction ;

9° l'amortissement de ce capital, etc., etc.

Les six dernières sortes de frais réunies donnent un total considérable. Et d'où doit être tirée annuellement la somme destinée à couvrir toutes ces dépenses ? — Du produit annuel de l'exploitation. Donc, avant d'établir une voie ferrée, il est indispensable de savoir, aussi exactement que possible, d'abord, la somme à laquelle doivent s'élever, chaque année, les frais dont il est ici question ; ensuite, la *valeur* de la force productive du pays à exploiter.

Grâce à une méthode expérimentale, on peut aujourd'hui obtenir des évaluations très approximatives.

Si la *valeur* de la force productive du pays peut être considérée comme inférieure à la somme à débourser, il y a danger

à s'engager dans cette entreprise. C'est là le grand secret de tout projet économique.

Des recherches exactes ont permis, en 1887, d'évaluer à 1.100.000.000 de francs le produit annuel des chemins de fer en France. C'est à 600.000.000 que s'élève la part prise par l'intérêt du capital employé et par l'amortissement de ce capital, les autres 500.000.000 revenant aux frais de traction, à l'administration, à l'impôt, etc. On voit combien considérable est la somme absorbée rien que par les intérêts et l'amortissement du capital.

Sans vouloir comparer ces chemins de fer à ceux que l'on pourrait construire dans notre pays, on peut faire remarquer que, chez nous, le taux de l'intérêt serait plus que le double du taux établi en France. On ne doit pas oublier non plus que c'est grâce à une paix intérieure solide et durable que les concessionnaires, heureux dans leur entreprise, peuvent se livrer à une exploitation régulière et prospère.

L'observation que nous venons de faire relativement au danger qu'il y aurait à établir un chemin de fer dans les conditions défavorables que nous savons, trouve sa justification dans des faits qui eurent lieu en plusieurs pays étrangers, soit au moment où l'on commença à adopter ce nouveau mode de transport, soit lorsqu'on voulut lui donner de l'extension.

Je vais citer, comme exemple, ce qui se passa et se passe en France.

En France, les chemins de fer économiques peuvent être divisés en deux catégories principales. La première comprend les lignes qui desservent généralement les principaux centres d'activité du pays et qui forment ce qu'on appelle les grandes compagnies ou les lignes d'intérêt général. La seconde catégorie se compose des petites lignes dites d'intérêt local. Ceux de la première catégorie sont toujours prospères, parce que l'intensité même du trafic agricole et surtout industriel des lieux qu'ils traversent a nécessité leur établissement. Il n'en est

pas de même de tous les chemins de fer d'intérêt local, qui sont parfois des embranchements des premiers.

A l'égard de ces dernières voies ferrées, en 1872, M. Dufresne, alors inspecteur général des ponts et chaussées, disait, dans une réunion du Conseil général de la Manche : « Parmi « les embranchements en exploitation, qui peuvent être compa- « rés à de véritables chemins de fer d'intérêt local, il y en a « dix-sept qui ne couvrent pas leurs frais d'exploitation, seize « qui donnent moins de 1 0/0 des capitaux employés à leur « construction et sept qui donnent seulement de 1 0/0 à 2 0/0 ».

En présence de ces résultats si peu encourageants on dut imaginer le procédé appelé la *combinaison du double réseau* qui divise l'ensemble des lignes concédées à chacune des grandes compagnies en deux parties distinctes :

1° L'*Ancien réseau*, qui comprend les chemins de fer les plus productifs, ceux dont les recettes suffisent amplement à payer toutes les charges d'obligations qui leur sont afférentes ;

2° Le *Nouveau réseau*, dans lequel entrent les lignes dont les produits nets sont insuffisants à faire face aux intérêts et à l'amortissement du capital emprunté pour leur construction.

Dans cette combinaison, si le revenu net du *Nouveau réseau* est inférieur au total des intérêts et de l'amortissement annuels du capital, l'Etat s'est engagé ou à parfaire tout seul ce total ou à le parfaire de concert avec l'*Ancien réseau*, le concours de ce dernier n'étant obligatoire que si son produit net va au delà d'un chiffre déterminé. C'est ce qu'on appelle les *garanties d'intérêt*.

En dépit de cette ingénieuse combinaison, il y eut plus tard des ruines irréparables.

En effet, dit M. Simonet : « Vers la fin de 1875, plusieurs « petites compagnies, notamment celles des Charentes et de la « Vendée, se trouvaient hors d'état d'achever et d'exploiter le « réseau dont elles étaient concessionnaires ; les unes étaient « sous séquestre, d'autres en faillite ou en liquidation ».

Par tout ce qui vient d'être dit, on voit quelle importance

il y a à tenir compte, aussi rigoureusement que possible, de la force productive du pays que l'on veut doter de voies ferrées économiques, puis de la situation financière de l'État.

A ce propos, nous citerons quelques paroles d'un homme d'une compétence non douteuse, de M. Ch. Du Lin, directeur de l'Exploitation commerciale du chemin de fer de Mamers à Saint-Calais.

« Nous n'ignorons pas — dit-il — que ces dernières années, « en matière de chemins de fer d'intérêt local, on a présenté « des évaluations d'une apparence tout à fait séduisante ; mais « il est à craindre que, le plus souvent, les auteurs de ces pro- « jets ne se soient illusionnés dans l'évaluation des dépenses « de construction et les résultats à espérer de l'exploitation, « pour ne pas dire que, par des motifs plus ou moins avouables, « ils aient cherché à illusionner les autres. Nous connaissons « bien des projets auxquels on peut, à bon droit, adresser ce « reproche, et qui seraient certainement suivis de fâcheux mé- « comptes, s'ils étaient pris en considération tels qu'ils sont « présentés. L'Etat et les départements, avant d'accorder à un « projet une sanction qui doit donner au concessionnaire le « droit d'expropriation et le pouvoir de faire appel aux capitaux, « ont donc le plus grand intérêt à être exactement renseignés « sur l'importance des recettes et des dépenses de la ligne à « entreprendre. Ils ne sauraient se montrer trop scrupuleux « sur les évaluations qui doivent servir de base à leur détermi- « nation... Très souvent les départements laissent le soin d'é- « tudier ces importantes questions aux demandeurs de con- « cessions eux-mêmes, qui, trop souvent aujourd'hui, ne sont « que des faiseurs d'affaires et dont le moindre souci est la réus- « site finale de l'entreprise ».

Tels doivent être nos principes régulateurs.

La force productive d'une quelconque des soixante-seize communes de la République serait-elle en rapport avec tous les frais annuels que nous connaissons ? — Nul, je pense, n'o- sera soutenir l'affirmative, à moins de ne pas avoir en vue une

voie ferrée réellement économique ou d'être absolument étranger à la marche de la production agricole de notre pays et de ne pas avoir une idée plus ou moins juste des conditions économiques de premier établissement et d'exploitation d'un chemin de fer. Il serait même inutile de se livrer ici à cette étude compliquée du trafic probable, dont il est plus haut question, pour convaincre les partisans du progrès à outrance, du progrès sans méthode, de convaincre ceux qui voudraient aller contre vent et marée.

La face des choses sera-t-elle changée si, au lieu d'envisager une commune ou un arrondissement, nous considérons toute l'étendue de notre territoire ? En d'autres termes, l'observation que nous venons de faire à l'égard d'une commune et d'un chemin de fer local, peut-elle être faite pour toute la République et un ensemble de lignes qui convergeraient toutes vers un même point ? — Les conditions déplorables dans lesquelles se trouve notre agriculture en général et l'inexistence, chez nous, de l'industrie permettent de dire que les résultats seraient les mêmes, c'est-à-dire mauvais dans l'un et l'autre cas.

Supposons qu'on établisse, en ce moment, sur tous les points du pays des voies ferrées économiques. Qu'adviendrait-il ? — Il adviendrait tout simplement que, subissant un chômage forcé et trop prolongé, ces chemins de fer disparaîtraient bientôt, sauf à reparaître au moment opportun.

C'est en présence de telles considérations que M. Bonneau disait, en 1862 : « On se préoccupe à Port-au-Prince d'un pro-
« jet de lignes ferrées, qui relieraient entre elles les villes prin-
« cipales en contournant le rivage. Nous comprenons un tel
« désir de la part des Haïtiens, qui voient une île voisine, Cuba,
« sillonnée en tous sens de chemins de fer. Mais ces voies pré-
« cieuses de communication ne peuvent être établies qu'à
« grands frais, et tout ce capital appelle un intérêt rémunéra-
« rateur. Le mouvement commercial d'Haïti pourrait-il satis-
« faire à ces justes exigences ? — Telle est la question, et elle
« ne saurait, quant à présent, être résolue que dans un sens

« négatif. Avant d'avoir des chemins de fer, il faudrait doter « le pays de bonnes routes, bien entretenues, construire des « ponts partout où le besoin s'en fait sentir et imprimer à l'a- « griculture un élan qu'elle n'a pas encore ».

Ce conseil, très salutaire, avait été entendu et suivi, en partie, par mes compatriotes. C'est la seule raison pour laquelle nous n'avons pas encore un seul kilomètre de chemin de fer, car jusqu'à ce jour tous ceux qui peuvent et qui voudraient nous fournir des capitaux ne sont paralysés que par la juste négation de M. Bonneau. Au moment où M. Bonneau écrivait, la valeur moyenne de la force productive du pays (1859 à 1866) était de 10.110.595 piastres 50 centimes. De nos jours (1876 à 1887) cette valeur est à peu près de 11.319.691 piastres 50 centimes. Il n'y a donc, de 1859 à 1887, après vingt-huit ans, qu'une légère augmentation d'environ 1.209.096 piastres, augmentation absolument insuffisante, pour le cas qui nous occupe. De sorte que la raison que présentait M. Bonneau, en 1862, peut être présentée à l'heure où nous sommes.

Certes, si, depuis vingt ou vingt-cinq années de cela, on avait pu consacrer une portion convenable des revenus de l'État à accomplir dans nos campagnes les améliorations matérielles de première nécessité que réclame depuis longtemps l'agriculture, la production nationale serait déjà augmentée au point qu'Haïti, aujourd'hui, pourrait être traversée par des chemins de fer du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest.

Alors, m'objectera-t-on, les agriculteurs continueront à transporter leurs denrées sur des ânes ou sur leur tête ? — Non.

Sans recourir aux chemins de fer, il y a un autre moyen de transport que nous pouvons employer et dont même l'établissement n'exigerait pas des dépenses aussi fortes que celles des chemins de fer, car ses principaux matériaux se trouvent sous la main, sur notre territoire même. De plus, les travaux, en grande partie, sont déjà faits par la nature. Je veux parler des canaux de navigation.

Ce moyen est d'autant plus avantageux pour notre pays qu'il

répond à plusieurs besoins à la fois, ainsi que nous le constaterons plus loin. Mais, c'est surtout au point de vue du transport qu'il convient d'envisager ici la canalisation de nos rivières. En effet, dans l'aménagement des eaux des rivières, la science hydraulique ne considère pas leur utilité seulement sous le rapport de l'irrigation, mais encore comme voies de communication et comme moyen de transport.

Dans la question des moyens de transport, nous devons considérer deux points capitaux : le *poids total* des objets à transporter d'un coup et *l'économie* réalisable dans le choix de ces moyens.

Si, en ce qui concerne le poids, nous nous demandons en quoi, comme moyen de transport, nos rivières canalisées sont préférables à tous autres, la science nous fera la réponse que voici :

« L'expérience a montré qu'un cheval de moyenne force,
« marchant au pas pendant 9 à 10 heures sur 24, de manière
« à se retrouver chaque jour dans les mêmes conditions de
« force, ne peut pas porter sur son dos au delà de 100 kilo-
« grammes, ci . . . . . . 100 kilog. (200 liv.)

« Ce même cheval, sans se fatiguer da-
« vantage si on l'attelle à une voiture, por-
« tera ou plutôt traînera, à une égale dis-
« tance, sur une route ordinaire ou em-
« pierrée . . . . 1.000 kilog. (2.000 liv.)

« Sur une voie ferrée. . 10.000 » (20.000 liv.)

« Sur un canal . . . . . 40.000 kilog.[1] (80.000 liv.) ».

Ainsi, nous avons un cheval ayant une force x.

1° Employons son dos à transporter des marchandises ;

2° Employons ce même cheval à traîner une voiture contenant des denrées et circulant sur un chemin ordinaire ou empierré ;

3° Au lieu de faire circuler cette voiture sur un chemin ordinaire ou empierré, plaçons-là sur des rails, en la faisant tirer toujours par ce même cheval ;

1. Gasparin.

4° Enfin, au lieu d'utiliser ce cheval dans cette dernière condition qui est jusqu'ici la plus avantageuse, employons-le à traîner un bateau transportant des marchandises sur une rivière ou sur un canal, comme je l'ai vu pratiquer sur plusieurs cours d'eau navigables en France, notamment sur la Marne, affluent de la Seine, dans l'arrondissement de Sceaux traversé par de nombreuses voies ferrées.

Eh bien, à distance égale et dans le même espace de temps, ce cheval, dans le 2e cas, transportera 900 kilog. (1.800 livres) de plus que dans le 1er cas;

Ce cheval, dans le 3e cas, transportera 9.900 kilog. (19.800 liv.) de plus que dans le 1er cas, et 9.000 kilog. (18.000 liv.) de plus que dans le 2e cas;

Ce cheval, dans le 4e cas, transportera 39.900 kilog. (79.800 liv.) de plus que dans le 1er cas; 39.000 kilog. (78.000 liv.) de plus que dans le 2e cas et 30.000 kilog. (60.000 liv.) de plus que dans le 3e cas.

En outre, il est aujourd'hui démontré que « le transport de « la tonne de marchandises à une distance de 100 kilomètres « est évaluée à 25 francs sur une route de terre, à 5 francs sur « un chemin de fer, à 1 fr. 50 sur un canal (sans péage), à « 38 centimes sur mer. De là l'avantage, au point de vue de « l'économie, d'une route sur un sentier de mulets, d'une « bonne route sur une mauvaise, d'un canal sur une route, « dans le cas où l'on ne cherche pas la vitesse[1] ».

En présence de telles différences, il ne nous est pas permis d'hésiter à choisir. Ici, la première place revient à nos rivières; la seconde, aux voitures tirées par des chevaux et sur des voies ferrées; enfin la troisième aux voitures tirées par des chevaux, mais roulant sur des routes ordinaires ou empierrées.

Canalisons donc nos rivières partout où elles peuvent nous servir à transporter nos produits agricoles. Dans les régions où il n'y a pas de rivière du tout ou une rivière canalisable,

1. *Les chemins de fer*, par E. Levasseur.

établissons de bonnes routes et autant que possible des routes carrossables.

Qu'elle sera l'économie d'une telle transformation, sinon dans le détail, du moins dans l'ensemble, et d'une façon générale ?

A la suite de cette transformation nous obtiendrons ces quatre premiers avantages sur nos moyens de transport actuels : l'écoulement plus facile de nos produits, les frais moins considérables, les fatigues moins grandes pour nos cultivateurs, enfin une durée plus longue dans le service que nous tirons de nos bêtes de somme.

Reste à dire un mot des chemins de fer et des canaux.

Ainsi que nous le faisons d'ordinaire et sans réflexion, nous ne devons point nous laisser dominer ici uniquement par l'esprit d'imitation. Nos vrais guides doivent être avant tout les avantages à tirer de nos entreprises, leur utilité et celles qui peuvent être réalisées avec plus d'économie, les besoins à satisfaire pouvant l'être, quel que soit le moyen employé.

Déjà nous avons signalé les avantages et l'utilité de la canalisation de nos rivières : irrigation, assainissement, endiguement comme préservatif des inondations, enfin, transport.

Inutile de dire que les voies ferrées ne donnent qu'un seul de ces avantages : le transport.

Maintenant, voyons ces deux genres de transport sous un autre point de vue.

Je ne crains pas d'être coupable d'un mensonge, en disant que dans notre pays il se trouve des hommes à croire, capables même de soutenir que les canaux et les rivières, comme mode de transport, sont destinés à s'éclipser avant longtemps, grâce à l'extension que prennent les chemins de fer. Une telle pensée ne peut être conçue que par ceux qui ne suivent pas, dans son ensemble, le mouvement économique d'une de ces nations qui emploient aujourd'hui et simultanément ces deux genres de transport. Pour montrer à ceux-là leur erreur, il suffirait de leur dire que les questions se rattachant à la naviga-

tion intérieure par les fleuves ou les canaux n'ont jamais cessé d'occuper une place importante dans l'attention des Etats, même des Etats qui tiennent le premier rang parmi ceux qui possèdent des voies ferrées. Plusieurs congrès internationaux ont déjà eu lieu et où l'on s'est toujours occupé activement de l'amélioration des canaux et des fleuves navigables : à Bruxelles, en 1885 ; à Vienne, en 1886 ; à Francfort, en 1888 ; à Manchester, en 1890. A l'heure où nous écrivons ces lignes, on fait les préparatifs du cinquième congrès qui s'ouvrira, cette fois, à Paris, le 21 juillet prochain, dans le Palais de l'Industrie, et qui durera dix jours. Entre autres questions, on traitera celles, des plus importantes, se rapportant à la « consolidation des ber-« ges des canaux en vue d'une *exploitation à grande vitesse* ; « aux réservoirs que l'on ne devrait pas utiliser à la fois pour « l'alimentation des canaux, les irrigations et la force motrice « des usines ; aux conditions d'exploitation, à l'outillage des « ports et au matériel de traction ; aux conditions administra-« tives et aux règlements de police ».

Pour ce qui a trait aux ports, celui de Paris figurera parmi ceux auxquels la première place sera réservée, car « le mou-« vement du port de Paris, comparé au trafic des voies fer-« rées, est de 37 0/0, c'est-à-dire que, sur 100 tonnes de « marchandises entrant ou sortant, 63 tonnes emploient la voie « ferrée et 37 la voie navigable ».

Il y a des points de la France où la voie navigable l'emporte sur la voie ferrée. Donc, les chemins de fer sont loin de pouvoir faire disparaître les canaux et les rivières, comme mode de transport. D'ailleurs, si l'on fait comparaison des avantages de l'un et de l'autre on constatera facilement que les chemins de fer ne parviendront jamais à annihiler les canaux de navigation.

Pour comparer les chemins de fer aux canaux de navigation, M. C. Lechalas, inspecteur général des ponts et chaussées, a écrit un article magistral qui a été rapporté dans la *Grande encyclopédie des sciences, des lettres et des arts* qui se publie

en ce moment sous la direction de quelques savants de France et avec la collaboration de savants étrangers.

« *Concurrence des canaux et des chemins de fer.* — Il « serait illogique de construire un canal dans une direction où « le trafic doit se composer de marchandises chères ; les che- « mins de fer les transporteraient plus vite, sans que la sur- « paye puisse avoir d'importance, eu égard à la valeur de telles « marchandises ».

Pour nous, il ne s'agit pas de marchandises chères ; et la vitesse n'est pas ce que nous devons prendre en plus sérieuse considération. En fait de vitesse, c'est la traversée des navires qui compte, car que nous ayons des canaux ou des chemins de fer, dans l'intervalle de départ et du retour de ces navires, nous aurons toujours dans les ports qu'ils fréquentent assez de produits à jeter dans leurs flancs.

Quel est alors le point qui doit nous préoccuper ?

M. Lechalas nous l'indique ici :

« Mais — dit-il — d'un autre côté, il ne faut pas oublier « que le canal exige en général une moindre dépense première « qu'un chemin de fer de même longueur et que l'entretien « en est moins onéreux. Sur un canal le poids mort est com- « parativement beaucoup plus modéré ; la résistance à la trac- « tion est bien plus faible et le matériel plus économique ».

En outre, et cela n'est pas sans importance, pour l'établissement de nos canaux, la majeure partie des travaux serait exécutée dans notre pays, ce qui nous donnerait l'occasion de faire travailler davantage nos nationaux, tandis que pour la construction des chemins de fer la portion la plus productive des travaux serait forcément effectuée à l'étranger, par exemple tout le matériel roulant, ce qui, comme salaire, serait autant d'enlevé aux Haïtiens laborieux et sans travail.

Avant donc d'aborder la question des chemins de fer, il faut d'abord établir chez nous de bonnes routes et en quantité suffisante, cela, pour employer économiquement et fructueusement la fortune privée et publique. Les routes établies, il faut

avoir un moyen de transport convenable, c'est-à-dire nos canaux de navigation.

Lorsque, grâce à ces améliorations et au changement de notre outillage aratoire, le pays aura atteint une force productive suffisante pour que les dépenses effectuées dans l'établissement et dans l'entretien de voies ferrées puissent être facilement couvertes et le capital engagé assez promptement amorti, nous pourrons alors, et alors seulement songer aux chemins de fer. Autrement ce serait de l'argent dépensé trop tôt, un capital employé improductivement, et créer, sans nécessité, de nouvelles charges pour l'État qui serait obligé d'accorder des garanties d'intérêt, pour l'État, c'est-à-dire pour les contribuables, pour les cultivateurs principalement qui, tout en enrichissant quelques individus, n'auraient tiré aucun profit de ces entreprises. En effet, voici des voies ferrées établies en Haïti. Les recettes étant insuffisantes à couvrir les dépenses annuelles, nos gouvernants, par suite des garanties d'intérêt accordées, sont obligés de payer les frais faits par le concessionnaire, du chef de l'exploitation. Or, au moyen de quoi l'État remplit-il ses engagements ? au moyen d'impôts ou d'emprunts. Qui payent ces impôts ou ces emprunts ? les contribuables, et en tête les cultivateurs. De cette façon donc, on appauvrit, on ruine les travailleurs, tout en désirant peut-être leur bien, tout en voulant sincèrement peut-être les enrichir.

Ainsi, aux points de vue économique et social, relativement à l'établissement et à l'entretien, il nous sera plus avantageux d'avoir, pour le moment, comme moyens de transport, des canaux de navigation que des chemins de fer.

En ce qui concerne ces canaux, voici ce que pensent MM. de Bercy et Bonneau, à l'égard des eaux intérieures d'Haïti : « Cette « île renferme dans son sein plusieurs étangs d'une étendue « considérable, un nombre prodigieux de rivières, toutes ex- « trêmement poissonneuses. Sur une surface de 80 lieues, on « n'en rencontre pas moins de 40. Quelques-unes sont guéables « dans les temps de sécheresse ; mais il y en a qui contiennent

« un volume d'eau considérable, et qu'on rendrait facilement « navigables, ce qui abrégerait le transport des denrées, dimi- « nuerait dans les saisons pluvieuses le prix et la difficulté de « ces mêmes charrois.

« Ces rivières sont l'Artibonite, la Grande Rivière du Cul-de- « Sac, celle de Léogane, de Nippes, du Bassin-Bleu, des Bara- « dères, de Jérémie, de l'Ilet, de la Ravine-du-Sud, de Cavail- « lon, de Jacmel, de l'Inna, de Monte-Christ, d'Amina, de « Macabon, d'Ozama, de Nizas, les rivières Romaines, de l'Hi- « gney et Nizibon » (De Bercy).

ARTIBONITE.

« Son cours, de deux cent quarante kilomètres, est la seule « voie économique que puissent suivre les acajous qu'on ex- « ploite dans son voisinage et dans le bassin de quelques autres « rivières qui lui apportent le tribut de leurs eaux » (Bonneau).

« Cette rivière, qui partage dans presque toute sa longueur « la plaine qui porte son nom, pourrait aisément devenir navi- « gable jusqu'au Mirebalais. Cette opération faciliterait l'ex- « ploitation des hauteurs d'une partie des Grands-Bois, de « Mirebalais et de sa plaine » (De Bercy).

CUL-DE-SAC.

« On s'était proposé, avant la révolution, de creuser à travers « la plaine, un canal dérivé de l'étang saumâtre, qui aurait « transporté à peu de frais, jusqu'à Port-au-Prince et à la « mer, tous les produits récoltés ou fabriqués dans le pays « environnant » (Bonneau).

« Les étangs de la partie espagnole, en déchargeant leurs « eaux dans celui du Cul-de-Sac, après avoir arrosé la majeure « partie de la plaine élevée du Cul-de-Sac, faciliteraient les « transports, tant des mornes espagnols que ceux du Boucan- « Patate, de la Nouvelle-Touraine, etc., éloignés de dix lieues

« et plus de la mer, et dont les charrois deviennent presque « impossibles, après les pluies ». (De Bercy).

LÉOGANE.

« Le désir le plus vif de ses habitants serait de faire ouvrir « un canal depuis la ville jusqu'au mouillage, afin de remédier « à la difficulté des charrois ». (De Bercy)

ÉTANG DE L'HABITATION SÉNAC.

« Au sud de la ville du Petit-Goâve, il existe sur l'habitation « Sénac un étang assez considérable, auquel on pourrait join- « dre deux ou trois petites rivières, pour former un canal na- « vigable jusqu'à la mer, pour transporter les denrées des val- « lées et des hauteurs adjacentes. Il produit des mulets et « d'autres poissons délicieux ».

ÉTANGS DE MIRAGOANE.

« Au S-S-O. de la ville du Petit-Goâve, on trouve les deux « étangs de Miragoâne, qu'on pourrait conduire aisément à « travers la plaine du Petit-Goâve, dans toute sa longueur. « Avant de se rendre à la mer, ils recevraient dans leurs cours « plusieurs ruisseaux, ainsi que la rivière Abaret. Pour lors, « les denrées de la plaine et des hauteurs de Miragoâne, de « Saint-Michel, du Trou-Canari, de Fontarabie et de la plaine « du Petit-Goâve, s'exporteraient jusqu'à la mer d'une manière « moins coûteuse ».

RIVIÈRE DE NIPPES.

« La grande rivière de Nippes recevrait à Plaisance même « et aux Pins, plusieurs ruisseaux. Après avoir arrosé les « vastes plaines des Pins, de Plaisance et de l'Asile, elle char- « royerait à peu de frais, jusqu'à la mer, les denrées des hau- « teurs et des bas de ce pays ».

La blanche de l'Anse-a-Veau.

« En faisant passer par la Montagne-Carrée, un filet d'eau « de la grande rivière de Nippes, pour se joindre au Bassin-« Bleu, ces diverses eaux se mêleraient ensuite avec la rivière « Blanche sur l'habitation Charlier. Une partie de ces eaux suf-« firait pour arroser les plaines de Monrecours, de l'Acul-des-« Savanes ; elle traverserait ensuite par la gorge de l'habita-« tion de madame Delon, où se ferait le bassin de distribution, « pour abreuver toute la plaine du Petit-Trou qui n'a que « quatre faibles ruisseaux, et porter toutes ses denrées à tra-« vers le bourg du Petit-Trou ; l'autre partie se rendrait à « l'Anse-à-Veau avec les denrées des hauteurs et des plaines « de Monrecours et de l'Acul-des-Savanes ».

Ravine-du-sud et rivière de Cavaillon.

« Le bassin de distribution de la Ravine-du-Sud et de la ri-« rière de Cavaillon, demande à être au moins réparé, sinon « refait. L'une et l'autre peuvent facilement arroser leurs plai-« nes et transporter à la mer les denrées des pays hauts et bas « qu'elles traversent ».

La Gosseline.

« Avec un peu d'ouvrage, on ferait descendre des hauteurs, « deux ou trois petites rivières pour se joindre à la Gosseline, « et la rendre navigable jusqu'à son embouchure où elle dé-« poserait les productions des pays qui avoisinent Jacmel ».

Voilà donc neuf cours d'eau reconnus navigables ou pouvant le devenir.

On voit dès lors quel parti précieux il nous est possible de tirer de nos rivières comme moyen de transport, sans recourir aux chemins de fer dont l'établissement et l'entretien sont plus coûteux.

Outre les usages plus haut signalés et dont sont susceptibles les eaux intérieures d'Haïti, elles peuvent répondre à un autre

besoin non moins urgent : le besoin de force motrice. Pour montrer l'utilité de nos rivières sous le rapport de la force motrice, qu'il me suffise de citer, à titre d'exemple, la toute petite rivière appelée Cailly, située en France. Ce filet d'eau, qui se jette dans la Seine, à deux pas de Rouen, et dont le cours est de 35 kilomètres, met en mouvement 104 usines et produit une force utile de 1.083 chevaux-vapeur.

Si, d'une rivière dont le cours est de 35 kilomètres et le débit presque insignifiant, on est arrivé à obtenir ces résultats inappréciables, quel profit ne donnerait pas l'Artibonite dont le parcours est de 316 kilomètres et le débit considérable !

Tous ces renseignements montrent quel puissant auxiliaire peut être pour nous un appareil hydraulique jusqu'à présent négligé.

A la question de canalisation des rivières se rattache une autre amélioration matérielle : c'est la construction de ponts sur ces rivières.

A ce sujet M. de Bercy disait au gouvernement français : « L'Artibonite exigerait un pont, ainsi que la ravine entre « Saint-Marc et l'Arcahaie, la grande rivière du Cul-de-Sac, « celle de Léogane, de Nippes, de Jérémie, de l'Ilet, de la « Ravine-du-Sud et de Jacmel. La ravine de Cavaillon en de- « manderait deux, un pour la route du bourg de Cavaillon à « la ville des Cayes, et l'autre pour la route des Citronniers, « ou du morne de Cavaillon, pour se rendre au Port-au- « Prince ».

En ce qui concerne l'Artibonite, nous avons aujourd'hui le pont que réclamait M. de Bercy, depuis 1814. Il s'agit donc de pourvoir les rivières qui n'en ont pas encore.

Telles sont les principales et grosses améliorations matérielles que nos agriculteurs attendent de nos gouvernants, depuis des années. Dans tous les pays bien organisés, les administrateurs font de nobles efforts pour parvenir à réaliser ces améliorations. Nos hommes du pouvoir doivent suivre cette voie.

Mais ce n'est pas tout. Dans ces pays étrangers il existe aussi

des institutions qui encouragent l'agriculteur et que nous devons établir chez nous.

Des concours régionaux, par exemple, constitueraient un progrès sensible pour nos campagnes. Ils feraient comprendre dans notre pays ce que peut produire de richesse l'agriculture devenue une profession honorée. Les récompenses décernées à des cultivateurs d'élite ne seraient pas, comme maintenant, des prix de vertus obscures, mais de véritables récompenses méritées par ceux qui auraient vraiment contribué au relèvement, en Haïti, de la première des industries.

Compris ainsi, les concours régionaux seraient la cause d'immenses avantages pour la vie rurale.

Mettant en contact les habitants des campagnes, leur donnant la faculté de comparer leurs produits, de s'entretenir de choses faisant l'occupation et l'honneur de leur vie, ces concours leur apprendraient leur propre importance et celle de leur profession, en même temps qu'ils favoriseraient le développement si nécessaire de cette seule source de la prospérité nationale.

Mais, il faudrait, dans leur application, les faire respecter et honorer à l'égal des lois, pour leur donner la puissance de stimuler les talents en rehaussant le cœur et le courage, de tenir en éveil l'intelligence du cultivateur, de solliciter l'expérience de tous, enfin de porter chacun à persévérer dans cette voie qui est celle d'un avenir meilleur.

D'une autre part, tandis que de sages mesures — que nous indiquerons bientôt — permettraient d'alléger, dans une équitable proportion, les charges et les impôts grevant l'agriculture, surtout les petits cultivateurs qui forment l'immense majorité de la population rurale, on leur ferait obtenir à bon marché, par le crédit, les capitaux indispensables pour qu'ils puissent transformer leur outillage, apporter à leur terre les éléments de fertilisation que la science découvre chaque jour, en un mot, pour qu'ils puissent améliorer leurs conditions gé-

nérales d'exploitation et faire doubler, tripler même la force productive actuelle de la nation.

De tout ce qui précède découle naturellement l'extension considérable qu'est appelé à prendre notre commerce d'exportation dont le mouvement, en ce moment, est bien faible, eu égard à ce qu'il était au temps colonial. Alors quel brillant avenir est réservé à nos ports !...

L'outillage varié et multiple des entrepôts comme Port-au-Prince, Cap-Haïtien, Jérémie, Gonaïves, Jacmel, Port-de-Paix, etc., destinés à être rivaux de Saint-Thomas et de Kingston, entraîneront des besoins de matériel que nos usines leur fourniront. Il suffit de citer les cales de radoub, les appontements, les quais en pierre à la place de nos warfs en bois, les constructions, l'éclairage, les eaux, les égouts, les tramways suburbains, etc., etc.

Puisque nous avons été conduit à parler des ports, voyons ce qu'il faut en dire, relativement à leur aménagement.

CHAPITRE IV

PORTS COMMERCIAUX.

Il ressort de ce rapide exposé, avons-nous dit, que notre commerce d'exportation prendra une extension considérable, en raison des éléments de succès qu'il renferme. En conséquence, nous devons mettre nos ports en état de répondre à cette extension.

Les ports d'Haïti en général sont les véritables têtes de ligne de son activité commerciale. C'est d'eux que cette activité part et c'est à eux qu'elle aboutit. Il est donc évident qu'il y a un intérêt capital à ce que la nation s'occupe de leur amélioration.

Cette amélioration est le complément indispensable de toutes celles dont nous avons déjà parlé, c'est-à-dire de celles relatives à la production nationale.

Aussi, l'État doit-il leur consacrer une part très large de son attention et de sa sollicitude.

Tous sont en mauvais état et ont besoin, les uns d'être curés, les autres d'être assainis et débarrassés des marais infects qui les avoisinent, tous d'être munis d'un outillage convenable.

Dès 1814, M. de Bercy avait montré la nécessité de ces mesures. Comme nos gouvernements n'ont jamais fait effectuer des travaux de ce genre dans aucun des ports d'Haïti, ces ports, recevant continuellement les graviers et les débris de toutes sortes que leur déversent les hauteurs, grâce aux eaux de pluie, doivent être en ce moment dans un état pitoyable. A cet égard il n'est pas sans utilité de rapporter ici les améliorations que proposait M. de Bercy.

Port-au-Prince.

« Cette ville a deux rades formées par des îlets. Celle des « Américains demande à être nettoyée, ainsi que le grand port « où se tiennent les navires français.

« Ces deux ports sont séparés en partie par une plage noyée « à la mer haute, et qu'il est facile de garantir de cet incon- « vénient. Une partie de chemin entre cette ville et Léogane, « se trouve infectée par les exhalaisons d'un marais de 400 « pas de large sur environ 1.500 de long, occasionné par dix- « huit pouces d'eau salée à la marée montante. On purifierait « l'air de cette ville, si l'on voulait prendre les pierres et les « bois qui sont à cinquante pas de là, pour construire dans « toute sa longueur, une digue de quelques pieds d'élévation « sur une vingtaine de long, ayant soin auparavant d'y faire « plusieurs saignées pour l'écoulement de l'eau, afin de des- « sécher ce marais plus promptement.

« Les Hollandais ont fait à Batavia, à Surinam, en Hollande « même, des travaux bien plus considérables, avec moins d'es- « poir de réussite. Les exhalaisons pestilentielles de ces marais « salins, qui occasionnent annuellement une mortalité effrayante « parmi les nouveaux débarqués d'Europe, auraient dû, ce me « semble, décider le gouvernement à donner les ordres et les « encouragements nécessaires pour arrêter un fléau qui n'existe « que par l'insouciance de ses représentants. . . . .

« Un fossé profond autour de cette ville, et aboutissant à « la mer, en a fait disparaître l'humidité occasionnée par l'é- « coulement des ravines qui auraient comblé, avec le temps, « la majeure partie du port ».

Qu'est donc devenu ce fossé ?

Petit-Goave.

« Cette ville, si célèbre du temps des flibustiers, peut sor- « tir de son obscurité pour briller avec plus d'éclat. Sa baie « immense présente une rade où les vaisseaux de toute gran-

« deur trouvent un mouillage excellent, des facilités pour s'a-
« battre et un abri contre tous les vents.

« Cette ville, remplie de sucreries, assise au centre d'une « plaine de six lieues de long sur une ou deux de large, est « bornée à l'est par la montagne du Tapion qui la sépare du « Grand-Goâve ; à l'ouest, par les étangs et le pont de Mira- « goâne ; au sud, par les montagnes du Trou-Canary et de « Fontarabie, couverts de cafiers ; et au nord, par la mer qui « est renfermée entre l'île de la Gonave et la grande terre, « dans un bassin de cinq lieues de large.

« On pourrait facilement assainir ce séjour, et dessécher « les marécages et les eaux croupissantes que la rivière Abaret « occasionne dans son voisinage, en traçant à cette rivière un « lit d'un demi-mille de long pour se rendre à la mer, et quel- « ques canaux pour l'écoulement des marais ».

JÉRÉMIE.

« Le port de Jérémie n'a toujours été qu'une rade foraine « extrêmement dangereuse, qu'on pourrait cependant amélio- « rer, en construisant une forte digue sur le haut fond qui fait « face au nord. Cette opération briserait la force des courants « et des marées, et elle assurerait la tranquillité de la majeure « partie du bassin.

« L'air y est très pur ; il y a quelques sucreries. Ce terri- « toire produit du cacao, beaucoup de café, des légumes su- « perbes et quantité de fruits. Les rivages fourmillent de ca- « rets, de congres, de homards, d'écrevisses, de crabes, de « carangues et d'huîtres excellentes ».

JACMEL.

« La ville de Jacmel située au vent de tous les autres éta- « blissements, mérite l'attention du gouvernement . . . . .

« Rien de plus aisé que de faire de cette ville le séjour le « plus agréable et le plus salubre, d'y faire tomber la Gosse-

« line avant qu'elle ne se jette dans la grande riviere, et même
« de lui former un port pour mettre les bâtiments en sûreté ».

Les Cayes.

« La ville des Cayes est avoisinée à l'est d'une eau croupissante qui rend l'air malsain. Cette mauvaise température, « jointe au vice de la rade qui n'a que trois passes peu pro- « fondes, rend le mouillage fort resserré et si dangereux du- « rant l'équinoxe, que les bâtiments qui s'y trouvent alors « périssent fort souvent.

« On remédierait en grande partie à ces inconvénients, en « curant le port, en creusant autour de la ville un fossé pro- « fond dont les débris serviraient à combler les endroits bas « de certaines rues. Ce fossé empêcherait les eaux, qui tom- « bent des mornes voisins, de combler les passes avec la terre « qu'elles entraînent. Il recevrait par divers canaux bien di- « rigés, l'écoulement de ces marais, qu'on séparerait de la « mer, à l'aide d'une bonne chaussée qu'on peut faire à peu « de frais, puisque les pierres et les bois sont à portée. Le « sol exhaussé dans l'intérieur de la ville, et dégagé d'eau à « l'extérieur, se dessécherait bientôt ; ce travail nécessaire pu- « rifierait l'air ».

Aquin.

« Son port est susceptible d'améliorations. Il augmenterait « sa prospérité, en facilitant l'exploitation de ses hauteurs et « de ses plaines qui peuvent avoir cinq lieues de long sur une « de large. Les huîtres de cet endroit sont très renommées ».

Outre ces ports aujourd'hui ouverts aux navires venant de l'étranger, il y en a quelques autres qui sont naturellement appelés à devenir, comme Jacmel, le Cap-Haïtien et autres, des lieux d'embarquement direct de nos produits destinés à l'exportation.

L'ANSE-A-VEAU.

« La ville de L'Anse-à-Veau — dit M. de Bercy — tant par « la salubrité de l'air, par sa position élevée au-dessus du ni- « veau de la mer, que par son entrée étroite, mériterait qu'on « nettoyât l'entrée et le centre de ce port qui peut contenir « jusqu'à 200 navires ».

PESTEL.

« Le bourg de Pestel a un superbe port où les frégates « mouillent à quai ; mais l'entrée en est difficile. Du travail « ferait disparaître cette inégalité de la nature. Ce bourg est « situé à l'extrémité d'une vallée assez étendue. L'air y est « sain, la rade sûre. Le poisson et les huîtres y sont en abon- « dance ».

A ces deux ports il faut ajouter les suivants :

BAIE-DES-FLAMANDS.

« Ce port qui peut contenir un grand nombre de vaisseaux « à couvert de tous les vents, leur offre plusieurs carénages, « et leur permet de doubler au vent de l'Ile-à-Vaches . . . .

« Ce séjour est plus sain que celui des Cayes. Le poisson « dans ces deux endroits y est d'un très bon goût ».

SAINT-LOUIS.

« Saint-Louis que la nature semble avoir condamnée à une « éternelle stérilité, se trouve bâtie au fond d'une baie qui « forme une espèce de port assez bon . . . .

« L'air de cette ville est sain, et le pays est susceptible d'a- « méliorations qui dédommageraient des peines et des frais « qu'elle aurait occasionnés. Les huîtres y sont bonnes ».

FORT-DAUPHIN.

« A quatorze lieues au vent du Cap-Français (aujourd'hui « Cap-Haïtien) est la ville du Fort-Dauphin. La sûreté et la « beauté de son port, où 50 vaisseaux peuvent mouiller à l'aise,

« auraient dû déterminer le gouvernement à faire dessécher « quelques marais qui y rendent l'air malsain. Une rivière l'en- « vironne à l'ouest, et le rivage de la mer la termine à l'est. « Elle est assez loin des montagnes, pour n'être dominée d'au- « cun morne qui puisse irriter la chaleur par la réverbération ».

En dehors de nos ports déjà existants et destinés à venir augmenter le nombre de ceux qui sont aujourd'hui fréquentés par les navires étrangers, la nature a ménagé à notre pays d'autres portes de sortie qui nous permettent de donner plus d'extension à notre navigation côtière.

Ainsi, « à l'embouchure de la grande Rivière-de-Nippes, on « pourrait établir une bourgade. Elle servirait d'entrepôt pour « les denrées de ses hauteurs et de sa plaine qui a trois lieues « de long sur deux de large. On y pêche beaucoup de pois- « son.

« Le bourg de Cavaillon serait beaucoup mieux au bord de « la mer. On pourrait, vers l'embouchure de la rivière de ce « nom, former un port et des bassins capables de recevoir tou- « tes sortes de bâtiments. Cette opération faciliterait l'exploita- « tion de ses hauteurs et celle de sa plaine qui fait un circuit « de huit lieues de long, sur une de large. L'air en outre n'y « est pas malsain. La rivière et la mer fournissent du poisson « délicieux ».

Tels sont les principaux points de nos côtes que l'on peut signaler comme des lieux importants, au point de vue de l'extension que doit prendre notre commerce d'exportation.

En attendant que les circonstances viennent nécessiter l'appropriation de ces endroits, nos gouvernements doivent déployer toute leur énergie à doter nos ports et notre commerce d'exportation de tous les éléments qui leur sont d'une utilité reconnue et dont ils sont encore privés. Nous ne saurions trop le répéter : la prospérité de nos villes commerciales et maritimes dépend de leur accès rendu aussi aisé que possible, de leur outillage pour le chargement et le déchargement, des mesures qui favorisent la rapidité de l'écoulement des marchan-

dises débarquées et de la facilité de communication avec l'intérieur.

Pour ce qui est relatif à la communication, nous devrons, sur ce vaste ensemble, créer des moyens de locomotion en vue du drainage des produits divers et de la concentration des matières premières.

En ce qui concerne les mesures relatives à l'écoulement des marchandises, nous devons nous préoccuper de la simplification des formalités de douane, de l'intervention des commissionnaires, des manutentions et des transports ; nous devons autant que possible mobiliser de plus en plus la valeur des marchandises à l'aide de warrants délivrés par des sociétés de magasins généraux. A Hambourg, c'est la municipalité qui construit et exploite ces magasins ; en Angleterre et en France, leur usage est universel ; ils existent dans presque tous les pays de l'Europe et aux États-Unis.

Dans ces pays, on attache encore une grande importance à offrir un nombre convenable de moyens suffisamment puissants pour répondre à tous les besoins de la navigation. Des phares projetant au loin leur lumière tutélaire, des abris, des quais solidement construits, des appareils de chargement et de déchargement, des engins actionnés par la force hydraulique ou la vapeur, des hangars, des docks, des appareils de radoub, voilà l'outillage indispensable à un port de commerce.

On pourvoit ce port d'un tel outillage pour y abréger le séjour des navires, accélérer le mouvement de la navigation et faire prospérer la fortune privée et, conséquemment, la fortune publique.

Nous arrêtons ici l'énumération des travaux que nous croyons urgent d'exécuter dans notre pays.

Mais ce n'est pas tout de construire toutes ces choses-là, de même qu'il ne suffit pas à l'homme de naître pour vivre et accomplir sa mission. Après avoir reçu le jour, pour se conserver la vie et s'employer d'une façon utile à la société, il faut que l'homme entretienne constamment ses forces par de soli-

des aliments. Il en est ainsi de ces travaux. Après leur création, il faut qu'ils soient l'objet d'un entretien constant et intelligent, si nous voulons qu'ils satisfassent pendant longtemps aux besoins qui les ont fait exécuter.

Certes, jusqu'aujourd'hui, nous n'avons pas encore eu des administrateurs convaincus de la nécessité qu'il y a de rendre le domaine public de l'État l'objet d'un entretien régulier et constant. Pourtant, bien des siècles ont passé depuis qu'on a découvert cette chose vraie, à savoir que mieux une route, par exemple, est entretenue, moins son entretien est onéreux, et que plus elle est entretenue, plus elle dure. N'est-ce pas par manque d'entretien que les aqueducs, que les réservoirs d'eau des montagnes, que les canaux d'irrigation, que tous ces travaux utiles à l'agriculture faits au temps colonial et qui n'avaient pas disparu dans le gouffre de la guerre de l'Indépendance, sont aujourd'hui dans un état de délabrement complet?

Ces travaux, il est vrai, n'ayant rien des clinquants de nos bals et de nos concerts, ne peuvent pas non plus avoir le charme propre à frapper l'imagination et à la captiver ; mais que l'on soit bien assuré que ce sont de ces choses fécondes et les plus réellement populaires de tout ce que l'on peut entreprendre dans notre pays. Parmi les 960.000 âmes que compte Haïti, il n'y en aurait pas une seule qui ne fût appelée à recueillir une part des profits que ces travaux donneraient, car de même que ne point améliorer matériellement, c'est laisser à l'état brut les richesses nationales et par conséquent consolider le dénuement, le mauvais sort là où il s'est une fois appesanti, ainsi, améliorer et améliorer sans cesse, c'est ajouter sans cesse aussi une suractivité nouvelle à l'activité déjà en rapport, c'est mettre plus de capitaux en mouvement, accroître le nombre des travailleurs, offrir à la multitude plus de chances de travail et augmenter la production nationale. Or, partout où il y a augmentation de la production il y a parallèlement création de bien-être pour ceux qui croupissaient dans la misère et augmentation de bien-être pour ceux qui déjà

étaient dans l'aisance, pourvu que de sages mesures assurent une bonne et équitable distribution des bénéfices réalisés par la coopération de tous.

Hâtons-nous donc de mettre en rapport les immenses richesses naturelles d'Haïti que je viens d'exposer sommairement. Il n'est pas besoin que je cherche à montrer quelle ample moisson s'offre, dans ce pays fortuné, plutôt infortuné en ce moment, à l'activité du commerce et de l'industrie ; et nous sommes réduits, hélas ! à constater que tout cela, à vrai dire, reste encore stérile !

Ainsi que quelqu'un disait dans le catalogue des produits d'Haïti exhibés, à Paris, à l'exposition de 1878 : « Cette île a « donc été magnifiquement dotée par la nature, et c'est aux « populations libres qui la possèdent aujourd'hui, à développer « de plus en plus tant de dons de la Providence ».

Que ne peut-on espérer de ce pays qui, en somme, a montré une grande activité, au milieu de ses bouleversements intérieurs ; et, avec peu de moyens, qui a fait preuve d'une étonnante vitalité au milieu d'obstacles sans nombre ? Et, certes, on peut dire avec ceux qui ont vu, entendu et contrôlé par eux-mêmes et d'une manière impartiale, que ce n'est ni l'énergie du bon vouloir, ni la force d'entraînement qui manquent à quelques Haïtiens d'élite qui ne rêvent que le bonheur et la prospérité de leur pays, en même temps que leur bien-être personnel. Ce qui est juste et louable.

En présence de l'inventaire exact des choses, ce qu'il faut affirmer, c'est que nombre d'entreprises, de concessions et de projets d'une réelle valeur se trouvent entre les mains et dans l'esprit d'hommes de très bonne volonté, mais dépourvus de capitaux. Il est incontestable que nous devons notre fâcheuse situation économique à la faiblesse des moyens ou du manque de capitaux du plus grand nombre. Inutile, d'ailleurs, de démontrer que, dans ces branches si diverses, les grands capitaux sont indispensables.

Pour hâter donc la solution de la question du bien-être de

tous, ces facteurs primordiaux, dont les effets seront des plus rapides, doivent intervenir préalablement. Il en faut, et pour ces grandes améliorations matérielles dont il vient d'être question et pour les grandes exploitations agricoles de l'avenir, sous peine de subir des déboires. Quant aux initiatives individuelles, quelque intelligentes qu'elles seraient et qui ne s'appuieraient pas sur ces agents, en vue de parer aux échecs, elles demeureraient malheureusement sans suite.

Enfin, il a été facile au lecteur de se rendre compte combien important sera le rôle que pourront avoir à jouer les capitalistes qui prendront le chemin qui mène en Haïti, avec l'idée d'exploiter d'abord les richesses agricoles de cette île.

Encore une fois, le vrai pionnier d'Haïti, c'est le capital. Telle est ma ferme conviction. Si elle est aussi celle de tous, nous pourrons conclure que les capitaux, par le crédit, sont la base de toutes ces améliorations matérielles dont nous venons de parler.

La question des capitaux, par le crédit, demande un certain développement. Aussi, lui avons-nous consacré le chapitre spécial qui suit.

CHAPITRE V

CAPITAUX.

Je viens de dire que le capital est le vrai pionnier d'Haïti.

Que faut-il entendre par capital ?

Dans son sens économico-scientifique et social le mot capital désigne tout instrument, tout élément matériel, même immatériel, d'après certains économistes, employé par le travail à accroître ou à alimenter la somme des utilités existantes au sein d'une nation.

Ainsi, un fonds de terre est un capital ; une ferme avec tous ses accessoires est un capital ; les bestiaux, les provisions, les semences, les matières premières, l'argent, en tant que matière première de certaines industries et comme signe représentatif des instruments du travail, sont également des capitaux ; les outils aratoires et autres, les machines, enfin tous ces objets qui concourent directement ou indirectement à la production des utilités sociales sont des capitaux matériels, tout comme est un capital immatériel le talent ou la science qu'un individu apporte dans une entreprise quelconque productive d'utilités sociales [1].

Par cette énumération, il est facile de voir, de tous ces capitaux, ceux qui font défaut aux Haïtiens. Au premier rang,

1. Cette opinion est celle d'Adam Smith et de nombre d'autres économistes des plus autorisés. D'aucuns, en sens inverse, refusent de reconnaître au talent, à l'instruction, à la science le caractère du capital, de même qu'ils excluent de la liste des capitaux même l'argent monnayé. Entre autres, M. Gide, professeur d'Économie politique à la Faculté de Droit de Montpellier, partage cette manière de voir.

sont les outils et les machines ; puis l'argent, signe représentatif des instruments du travail.

A première vue on pourrait être tenté de dire que pour une exploitation quelle qu'elle soit le seul de ces capitaux vraiment indispensable est l'argent, puisque par lui on peut se procurer tous les autres. Ce serait une erreur de raisonner de cette manière. Si l'argent était le capital indispensable à l'acquisition immédiate des autres capitaux, la marche progressive de la production serait à tout instant interrompue et le travail lui-même serait parfois impossible. En effet, nous avons dit qu'un fonds de terre, par exemple, est un capital. Eh bien, quelqu'un qui ne posséderait qu'un fonds de terre serait dans l'impuissance complète de le mettre en valeur, s'il ne lui était pas possible de se procurer, au moment où il en a besoin, les outils nécessaires à le cultiver, autrement que par le numéraire, l'argent. Cependant, on a vu souvent un petit propriétaire rural parvenir à exploiter son champ, sans qu'il ait eu au préalable un centime.

Quoi qu'il en soit, l'argent, comme signe représentatif des instruments du travail, est nécessaire à la production, surtout dans les entreprises exigeant ce qu'on nomme un personnel.

En effet, lorsqu'on cultive la terre ou quand on fabrique des objets destinés à la consommation générale, on est obligé de payer chaque jour, chaque semaine ou chaque mois, les ouvriers employés à ces travaux, tandis que ce n'est qu'après un temps plus ou moins long que la terre donne ses fruits, et qu'il faut un autre temps plus ou moins long pour vendre ces fruits et ces objets fabriqués et parvenir ainsi à la réalisation des sommes attendues. Si, pour toucher leur salaire, les ouvriers se trouvaient dans la nécessité d'attendre cette réalisation, il en résulterait des conséquences fâcheuses pour eux-mêmes et pour l'œuvre de la production.

Il faut donc que l'agriculteur et l'industriel aient de l'argent à leur disposition, en attendant le jour où ils pourront en retirer de leurs produits.

Alors, comment se procurer ces outils et cet argent qui sont les premières nécessités de la production? — En recourant à certaines institutions qui constituent ce qu'on appelle la Banque, les sociétés, institutions se résumant toutes dans ce seul mot: *Crédit*. Nous avons assez longuement parlé du Crédit, dans le chapitre V du Livre I de notre premier volume.

Sans nous y étendre de nouveau, nous rapporterons ici les lignes suivantes de M. C. Gauthier, publiées dans l'*Encyclopédie du Droit* : « On le voit (le Crédit) intervenir dans le mé-
« canisme des échanges et apporter d'incessantes facilités à
« toutes les branches de la production, qu'il aide, active et
« féconde. On le voit mettre les capitaux dans une situation
« plus productive soit en faisant faire aux capitaux fixes le
« service des capitaux circulants, soit en donnant plus d'acti-
« vité au mouvement des capitaux circulants eux-mêmes, soit
« en faisant passer les instruments de travail des mains des
« possesseurs inactifs ou inhabiles dans celles des entrepre-
« neurs plus en état de les faire produire, en rendant tous les
« autres moyens de production, tous les capitaux disponibles
« pour le travail présent; en faisant ainsi concourir la richesse
« acquise à la création d'une richesse nouvelle.

« Le crédit est le lien qui rapproche et unit dans un but
« commun les deux éléments de production, le Capital et le
« Travail. N'était le Crédit, le Travail, sans le Capital, demeu-
« rerait impuissant. L'un (le Travail) est la force motrice,
« l'autre (le Capital) est l'usine, le Crédit est le canal qui les
« met en rapport, et qui, au profit de tous les deux, fait ser-
« vir la puissance de l'une à l'activité de l'autre ».

Parmi les problèmes économiques qui préoccupent profondément notre siècle, surtout depuis 1848, donc depuis quarante-quatre ans, les plus importants peuvent se résumer en trois mots :

Capital — Crédit — Travail.

Ces trois termes d'une proposition complexe, mais une, contiennent tous les intérêts sociaux ; et de leur solution seule

dépend l'accroissement de la richesse nationale, c'est-à-dire le bien-être solide de tous et par tous, s'accomplissant facilement au milieu d'une paix intérieure, rendue inaltérable par la satisfaction équitable et logique de tous les besoins primordiaux. Ces trois données qui forment le nœud gordien du grand problème social se lient donc intimement. Ils sont solidaires. Tenter de trouver la solution du premier (le Travail) sans le secours du second (le Capital) serait agir illogiquement, serait chercher à élever un édifice impossible ; et réussir, tant bien que mal, à résoudre les deux premiers (le Travail et le Capital) sans recourir au troisième (le Crédit) serait élever un édifice incomplet, sans harmonie, serait faire une œuvre nécessairement destinée à s'écrouler, à la suite de quelques contre temps.

L'absence de capitaux nuit donc aux intérêts de notre pays et empêche toute entreprise exigeant un crédit prolongé, avant de pouvoir produire et d'être à même de rembourser.

Par conséquent, Haïti marchera, ira vite même, dès qu'elle aura à sa disposition le grand levier, le capital, soutenu par le crédit. Jusqu'à ce jour, ainsi que nous le savons, le seul établissement de crédit qui pourrait venir en aide aux Haïtiens laborieux, entreprenants est la Banque d'Haïti. Or, nul n'ignore qu'elle refuse toute avance, quelque minime qu'elle soit. Est-ce la sécurité des émissions qu'elle fait pour compte de nos gouvernements qui lui impose des entraves et l'empêche de venir en aide à la nation ? — Je ne sais. Dans tous les cas, ferrée à glace sur ses statuts, limitée dans ses opérations, elle ne veut ou ne peut point répondre au but qu'on était en droit d'en attendre.

Pourtant sans ressources nous ne pouvons rien. « C'est donc « — comme dit M. F. Marcelin — à l'étranger qu'il faut « chercher ces ressources. C'est là que l'initiative hardie d'un « ministre des finances pourrait s'exercer pour le bonheur de « tous ».

En effet, son avenir étant plein de promesses certaines, Haïti ayant besoin de plus d'élasticité dans les affaires, de capitaux

moins réservés et d'un crédit abordable pour mettre en œuvre les idées, l'activité de tous, les richesses diverses de son sol, c'est à des établissements étrangers qu'il nous faudra absolument faire appel.

Quand ils nous donneront leur assistance intéressée, leur action ne sera pas limitée aux simples opérations de banque. En dehors de l'escompte, des encaissements, des dépôts, des relations avec plusieurs places du pays, ils trouveront un courant propice d'affaires, dans les prêts sur marchandises warrantées. Mais ce seront les travaux publics et privés, les exploitations agricoles et forestières qui leur offriront une diversité d'opérations et des placements vraiment fructueux. A tout cela ils ajouteront les transactions à l'exportation et à l'importation.

L'élan une fois donné, les entreprises se multiplieront rapidement. Là où il s'agira de grandes améliorations, de celles d'une grosse importance et exigeant des travaux préliminaires, longs, dispendieux, il faudra créer une société, car les capitaux à recruter seront considérables.

Au fur et à mesure de l'extension des affaires, ce sera plusieurs sociétés de crédit qu'il faudra pour pourvoir de capitaux les nombreuses entreprises qui écloront; car celles concernant les mines viendront augmenter celles relatives aux travaux publics et à l'agriculture. Alors la société déjà solidement établie aura pour rôle de faciliter la création, la constitution durable de compagnies particulières, indépendantes, ayant des objets déterminés ; et le service financier de ces satellites lui fournira un autre appoint de profits appréciables. Voilà pour les grandes entreprises. Pour celles qui ne demanderont que des moyens subsidiaires, des prêts à brève échéance, même de simples commandites y pourvoiront.

A côté de ces deux premières catégories d'entreprises surgira une foule d'autres, spéciales et dont les opérations multiples et de courte durée entraîneront un besoin continuel de crédit. Parmi ces dernières se trouvent les travaux d'administration, les petites constructions, les fournitures, les adjudi-

cations. Tous auront besoin, eux aussi, de capitaux. Ici, la sécurité sera absolue, car il suffira d'avoir soin de se faire déléguer les sommes à toucher par l'emprunteur et de les affecter, en partie, à l'amortissement des avances qui seront supérieures aux bénéfices réalisés en une seule fois.

Toutes ces entreprises, tous ces projets dont la Banque d'Haïti refuse de favoriser l'exécution éminemment utile, nécessaire, indispensable, doivent être présentés à des capitalistes qui ne trouvent plus dans le vieux monde qu'un intérêt plus que modeste, et, certes, avec des aléas qui ne laissent pas d'infliger les plus vives et les plus légitimes inquiétudes.

Mais ici se place une observation importante.

Nous sommes trop éloignés de ces capitalistes européens, pour que les négociations aient lieu directement. Des intermédiaires seront nécessaires.

Dans ce cas, la nomination, par le Gouvernement, d'un commissaire et dans les conditions que propose M. F. Marcelin, dans ses *Questions haïtiennes*, est une heureuse inspiration Le caractère et le rôle de ce commissaire sont bien établis. Tandis qu'il agira à l'étranger au nom de l'État et des particuliers qui s'adresseront à lui, il serait bon que les capitalistes étrangers de leur côté eussent des intermédiaires en Haïti même. C'est là, en effet, qu'ils devront être placés, pour pouvoir se rendre compte sur les lieux, de la valeur et de l'avenir des opérations projetées.

Est-il besoin de démontrer que, dans des branches si diverses, les grands capitaux ont un champ d'exploitation aussi vaste que fécond ?

Il n'y aura pas lieu d'hésiter à porter dans ce pays les instruments nécessaires pour s'assurer une part du bien à réaliser au profit de tous. Ce sera le lot des puissantes sociétés européennes de tirer parti de ces richesses naturelles immenses, en facilitant une foule d'entreprises dont tout le monde sent la nécessité, l'urgence, et dont personne n'est en ce moment, chez nous, en mesure de solder les premiers frais, même

ceux que nécessitent les études préparatoires approfondies.

Au lieu de se livrer à l'agiotage, avec tous les risques d'une perte totale toujours imminente et dont les exemples sont malheureusement si nombreux dans ces dernières années, ils trouveront une fortune assurée dans cette île dont l'essor n'est subordonné qu'à l'arrivée des capitaux fécondants.

Le krach de Londres, l'affaire du Comptoir d'escompte de Paris, la banqueroute même de la société de Panama ne viennent-ils pas de mettre en évidence le peu de solidité des placements de ce genre pour le fruit du travail, pour les économies des petits capitalistes étrangers? De plus, aujourd'hui, ne faut-il pas au moins un million de fortune pour constituer un revenu faible de 30.000 francs, tandis que l'emploi continu des fonds placés, au début, dans les entreprises de travaux publics, agricoles et minières donne des bénéfices qui vont toujours augmentant? En peu de temps on verra ces bénéfices décupler, centupler même, une fois les travaux seulement à moitié de leur exécution.

Les améliorations de ce genre effectuées tout récemment en Amérique, au Mexique et en Australie sont des exemples frappants de ce que promettent celles à accomplir en Haïti.

Dans cette orientation nouvelle que doit forcément prendre ce pays, le succès et la fortune reviendront à ceux qui auront su se hâter et avoir les devants. Les plus belles, les plus lucratives affaires leur appartiendront, car ils auront l'avantage de l'étude et du choix des entreprises. Mais, qu'ils sachent d'avance qu'il existe un ordre régulier à observer dans cette sorte d'opérations; et en tête la question des voies de communication, celles de l'outillage aratoire et de l'appropriation des rivières comme moyens d'irrigation et de transport. Ces premières améliorations matérielles doivent être prêtes d'abord, pour que l'écoulement des produits ne subisse jamais de retard. Enfin, il s'agit de prendre position avant même le commencement de l'exploitation de toutes ces richesses.

Placé que je suis au milieu de cet essor prodigieux et grandiose d'Haïti, calculant les bénéfices énormes et immédiats qui

attendent les capitalistes étrangers, je n'ai nullement oublié qu'une part de ces bénéfices doit être attribuée à mes compatriotes, à ces Haïtiens qui peuvent avoir des fonds à placer. Les avantages en perspective ne tarderont pas à attirer ceux d'entre eux qui, nous l'espérons, doivent commencer déjà à se désabuser de ces placements hors du sol natal qui ne rapportent rien, comparativement aux gains dont il est ici question.

Il est temps que l'Haïtien renonce à faire la fortune des autres au détriment de la sienne propre. Jusqu'ici on n'a vu que l'étranger à donner des capitaux dans les petites entreprises productives de notre pays. Qu'il n'en soit plus ainsi à l'avenir, et que nous n'ayons pas les soucis et les charges d'un pays pour en laisser profiter seulement et directement l'étranger.

Certes, il existe déjà un noyau assez considérable d'affaires pour qu'on emploie dès maintenant de gros capitaux : exploitations agricoles dans l'enfance, industries naissantes qui languissent faute de fonds de roulement ; concessions demandées ou accordées qui attendent commanditaires ; industries nouvelles et sociétés à créer, exploitations à ouvrir, études et recherches à poursuivre, enfin crédit à répandre.

Telle est la belle mission offerte aux capitalistes étrangers et haïtiens. C'est le devoir des Haïtiens de vouloir toutes ces choses-là, c'est l'affaire des étrangers capitalistes de nous aider à réaliser ce bel avenir. Sans témérité comme sans exagération, on peut qualifier de fantastiques les résultats qu'ils y obtiendront. Oui, leurs capitaux, en prenant possession des ressources merveilleuses d'Haïti, livreront sans retard à la consommation de l'humanité les richesses immenses que contient cette terre incalculablement féconde.

Qu'il aille donc sur les rives de cet Eden déchu et attendant son relèvement, celui qui possède, avec des capitaux, la force morale et les bonnes habitudes d'une vie honnête qui lui permettront de parcourir sans regret la voie splendide que je viens d'indiquer. Il pourra coopérer à fonder dans ce coin de l'univers un monument glorieux et durable.

Quant à ceux qui n'ont pas ces qualités, ceux qui ne rêvent que fortune sans peines, au prix des malheurs de la nation haïtienne, et qui ne feraient que grossir le nombre de ces mauvais esprits que M. de Molinari a vus au Port-au-Prince, quant à ceux-là on ne peut que désirer, pour eux comme pour le reste du monde, qu'ils n'y aillent pas. *Odi profanum vulgus et arceo.*

Aux autres, je dis : En avant ! sans hésitation et sans retard.

Capitaux pour arracher à la terre les trésors abondants qu'elle recèle, pour hâter le développement de l'agriculture, pour exploiter les forêts ;

Capitaux pour les grands travaux publics, pour mettre les campagnes et les villes principales au niveau des fermes et des cités européennes, en les dotant de toutes les améliorations et innovations que la science a mises au jour, sous le puissant aiguillon de la civilisation ;

Capitaux pour mettre en valeur nos mines, pour extraire le charbon, ce pain de l'industrie, agent de tous les progrès ;

Capitaux pour monter des usines et les établissements industriels qui devront transformer sur place les diverses richesses naturelles, les matières premières ;

Capitaux, enfin, pour venir en aide à toutes les entreprises et tirer le meilleur parti d'une telle situation.

En un mot : *capitaux*, voilà la clef du progrès et de la civilisation d'Haïti.

CHAPITRE VI

RÔLE DE L'ÉTAT.

Comme on vient de le voir, bien vaste est le champ d'action ouvert devant nous. Que les capitaux disponibles entrent donc en lice ! Que les pouvoirs publics donnent la main à l'initiative privée ! Des résultats vraiment précieux ne tarderont pas à se faire sentir d'un bout à l'autre du pays.

Après chacune de nos luttes intestines, l'une des choses auxquelles nos gouvernements pensent d'abord, pour ce qui concerne notre situation économique, est ce qu'ils appellent le retour de la confiance, s'imaginant que cela peut suffire à l'établissement de l'aisance et de la prospérité générales. C'est là une erreur funeste qui ne peut servir de base qu'à de vaines espérances. La confiance reviendrait-elle tout entière et sans arrière-pensée, sous n'importe quel gouvernement, qu'elle ne ferait pas que le crédit public ne soit totalement anéanti, à la suite des millions dépensés depuis tant d'années dans nos guerres civiles. Pour obtenir cette confiance, on chasserait successivement tous les pouvoirs et tous les hommes, qu'on n'obtiendrait rien que de factice et d'éphémère dans l'ordre économique, dans l'engagement de la nation dans la voie réelle du progrès et de la civilisation. Le progrès et la civilisation ont certainement besoin de la confiance pour s'accomplir, surtout quand il faut recourir au crédit ; mais, parlant le langage scientifique de l'économie politique, ce qu'on est convenu d'appeler le régime économique d'une nation, à laquelle le crédit est indispensable, veut quelque chose de plus que la confiance qui ne comprend, en somme, que la sécurité morale nécessaire

aux contractants, sécurité qui a pour base d'abord la loyauté, ensuite la paix et la tranquillité publique. Mais cela ne suffit pas à un régime économique assisté du crédit ; pour qu'il soit solide, il faut que ce régime s'appuie sur des faits, sur le mouvement régulier, sur le développement et la consolidation des affaires alimentées par le travail productif. En dehors du travail, le crédit ne connaît ni les noms propres ni les discours. Voilà ce dont nos gouvernants doivent être bien pénétrés, s'ils veulent introduire et asseoir dans le pays le crédit privé et le crédit public. C'est la route de l'organisation du travail qu'ils doivent prendre ; et ils le doivent d'autant plus que nos gouvernements passés n'ont pas tous su bien user de la confiance et du crédit national. L'abus de confiance et du crédit mène un État aussi bien qu'un particulier au déshonneur et à l'impuissance de réaliser toutes les améliorations qui supposent un crédit considérable.

Que nos hommes du pouvoir donnent donc le branle, en utilisant tous les moyens matériels et moraux dont la nature, la civilisation et nos institutions leur laissent le libre emploi pour faire évoluer la nation.

« Un gouvernement habile et honnête peut encourager par « de bonnes lois le développement du crédit, et il convient « qu'il exerce une surveillance attentive sur les institutions « publiques par lesquelles le crédit se distribue [1] ». Mais, c'est surtout par les améliorations de l'ordre matériel — qui ont une plus grande puissance d'attraction dans l'état où nous nous trouvons — que nos administrateurs doivent agir. En conséquence, qu'ils accomplissent celles que réclame notre pays, ils affermiront aussi le crédit qui ne repose que sur elles. Ils l'asseoiront sur cette base, plus solide, parce qu'elle est plus réelle. C'est en procédant ainsi qu'ils ouvriront aux hommes laborieux, entreprenants, aux travailleurs, et de la façon la plus large, cette grande et indispensable ressource qui jusqu'à ce jour leur a fait défaut.

1. M. Chevalier.

La solution de tous ces problèmes sera d'autant plus aisée que la plupart d'entre eux ne sont pas sans avoir des germes visibles dans notre pays. Sur plus d'un point du territoire, on en est à des projets, même à des essais, à des tâtonnements. Les éléments sont multiples, mais épars, désunis, incoordonnés. Au lieu de laisser se disperser dans une foule de directions, sans ordre et sans méthode, toute cette utile activité, il appartient à la nation de la concentrer, puis de la diviser méthodiquement et de placer chaque partie puissamment constituée dans un centre d'action offrant des garanties morales et scientifiques suffisantes, afin que la société, par un emploi régulier, puisse en tirer le plus grand avantage possible. Mais, pour que la nation parvienne à donner cet ensemble conforme et cette direction nouvelle à son activité, il faut que nos gouvernements lui viennent en aide. En lui apportant leur concours, ils peuvent se dire assurés d'une réussite complète, car il s'agit ici d'améliorations populaires, de l'exécution d'une obligation nationale et démocratique. Je dis obligation. Et c'en est une au premier chef. Effectivement, une des attributions de l'État est de garantir la sécurité intérieure et extérieure des citoyens et de leur travail, aussi bien contre les entreprises des hommes que contre les éventualités des éléments ; il doit s'efforcer de substituer la certitude aux hasards des circonstances. Pour y parvenir, leurs devoirs leur imposent l'obligation de prendre toutes les mesures capables d'y concourir, et parmi ces mesures sont incontestablement les grands travaux publics dont j'ai montré l'urgence. Les avances nécessaires à ces entreprises doivent naturellement être faites à la nation par l'État.

Pour notre pays, les dépenses effectuées dans cet ordre d'idées aboutiront à des progrès dont rien n'approche en importance économique, sociale et politique. Des millions de piastres peuvent sortir de la caisse publique en vue des travaux de ce genre, qui sont avant tout des améliorations apportées à notre capital foncier, et en sortir avec de tels avantages que nul emploi de fonds publics ne peut en offrir de pareils. Une

véritable bagatelle de dépense suffit parfois pour amener un terrain d'un état tout à fait négatif à une grande valeur. Il n'est pas un coin de notre territoire qui ne deviendrait aussitôt le théâtre d'une brillante et fructueuse entreprise. Plus tard ce serait des centaines de millions que nous aurions à notre disposition pour procéder à d'autres améliorations nécessaires. Par ce procédé, nous pouvons, certes, tripler la force productive d'Haïti et augmenter considérablement les revenus de la République. Tout en donnant des moyens d'existence à un grand nombre d'individus sans ressources, ces travaux, cinq ou six ans après seraient certainement en rapport. Alors, pour se dédommager de ses dépenses, l'État pourrait légitimement établir un impôt foncier qui lui rapporterait des milliers de gourdes, sans tenir compte de l'augmentation naturelle des impôts indirects dont les recettes augmentent toujours en proportion de l'augmentation de la consommation qui, elle aussi, s'accroît avec l'aisance générale.

Ces dépenses de l'État ne seraient donc pas un sacrifice, mais un placement de premier ordre.

Mis en face de la grandeur du but, nos gouvernements se refuseront-ils à faire ces avances, eux qui dépensent annuellement des milliers de dollars soi-disant pour prévenir ou punir les attaques contre la propriété rurale, eux qui, sans s'effrayer, sacrifient chaque année un million et plus pour façonner le pays au métier improductif des armes, pour entretenir une armée qui ne manœuvre que sur le papier ; ce pays qui, sans périr, donne, au plus tous les cinq ans, des millions aux étrangers qui l'exploitent ignoblement, ce pays-là, hésitera-t-il à dépenser quelques milliers de piastres pour détruire le paupérisme, pour, sinon extirper, mais rendre la guerre civile aussi rare que possible, pour augmenter enfin la richesse nationale de plusieurs millions par an ?

Pour se faire une idée de la grandeur du bien à accomplir qu'on se figure ce que serait Haïti après vingt ans si, dans un sublime élan nos gouvernants successifs s'imposaient la tâche

glorieuse de transformer le matériel de chacune des soixante-seize communes de la République ! car dans cette œuvre d'améliorations générales, c'est la commune qu'il faut considérer, la commune, ce monde en miniature, cet élément primaire, cet alvéole de l'arrondissement, du département, de la République. Certes, tant que les communes ne seront pas bien organisées, bien équilibrées, bien munies dans leur matériel, la société entière ne saurait l'être à son tour. Toutes les imperfections qui sont dans les communes se reproduisent, se multiplient, se répercutent, plus saillantes, dans les relations générales. L'harmonie, l'ordre et le bien-être des communes constituent une idée capitale pour la science sociale ; et ce que nous disons ici trouve sa justification dans l'adoption même de la division communale du territoire comme base de la représentation nationale.

Oui, c'est pour les communes qu'il faut effectuer ces dépenses. Nous n'avons pas aujourd'hui à envisager les dépenses déjà faites pour l'entretien de l'armée que depuis longtemps nous avons reconnue comme étant une charge trop lourde pour les forces actuelles de la nation. L'argent aurait été mieux employé si notre régime économique en avait profité. Puisqu'il a été dépensé, il n'y a plus à y revenir. Ce qu'il faut dès maintenant, c'est ne pas laisser stérile cette rude leçon et agir tout autrement que d'autres, égoïstes, ont agi.

Nous disons et répétons journellement qu'il est hors de doute que l'agriculture constitue la vraie richesse des nations. C'est une vérité. Puisque nous reconnaissons cette vérité, pourquoi, dans la pratique, en faisons-nous si peu de cas pour notre pays ? Pourquoi agissons-nous ainsi, quand nous savons que, pour le moment, dans l'agriculture seule résident les principaux moyens de subsistance pour le peuple ? Quand viendra le jour où, comme tant d'autres choses, elle sera l'objet des améliorations qu'elle réclame dès le début de notre Indépendance, l'objet des encouragements que l'on prodigue à tort et à travers ? Hâtons-nous d'y opérer ces changements, d'y apporter ces pro-

grès réellement décisifs pour le bien-être de nos populations. Il s'agit de commander décidément à la terre de donner d'abondantes moissons, d'inépuisables matières à l'industrie.

De tout temps, chez nous, l'homme a manqué bien plus à la terre que la terre à l'homme. Non seulement le pays renferme d'immenses terrains vierges que l'agriculture doit s'empresser de transformer en sources nouvelles de fortune, mais encore les terrains en culture peuvent être amenés à un rendement double, triple, par l'application intelligente des procédés agronomiques modernes.

De plus, nous avons vu qu'à côté de nos crises d'ordre social existe une crise agricole.

Par suite du courant politique suivi depuis 1843 (quarante-huit ans), tous les jours nous voyons une bonne partie de nos populations rurales affluer vers les villes, pour se jeter dans une industrie encore dans les langes ou dans un commerce plus qu'encombré. Les villes absorbent, de plus en plus toutes les énergies de la nation, non seulement les absorbent, mais les reçoivent sans pouvoir les occuper. Partout où l'on a vu un peuple subir, pendant quelques années, les effets délétères d'un tel courant, on l'a vu aussi se réveiller un jour sans patriotisme et sans force, meurtri par les luttes intestines. Si donc l'on ne prenait pas promptement de sages mesures de réparation, cette crise achèverait bientôt de rendre nos campagnes tout à fait désertes. Il y a un intérêt sérieux à mettre obstacle au dépeuplement de nos communes rurales au profit des villes ; il y a un intérêt à la fois moral et social qui commande de rappeler dans les champs ceux qui sont inoccupés dans les villes. Le retour de la population rurale dans une multitude de lieux aujourd'hui dépeuplés est la condition nécessaire de l'établissement d'un nouveau régime économique prospère. Grâce à cette mesure, ces lieux, en un court espace de temps, offriront leur brillant aspect d'autrefois, les campagnes d'Haïti ne tarderont pas à devenir les campagnes florissantes de Saint-Domingue. En un mot, comme disait Pauline Roland pour la France de

1848, en retournant à la terre, notre société, semblable à l'antique Antée, retrouvera toute sa force et toute son énergie épuisées. En attendant, non seulement il y a inégalité disproportionnée dans la répartition des bénéfices sociaux entre les membres de la nation, grâce à la mauvaise administration, à l'emploi irréfléchi de la fortune publique, mais encore il y a absolument insuffisance de richesses réalisées. Et comment créer le supplément de richesses reconnu nécessaire ? En effectuant ces améliorations matérielles que nous avons signalées comme urgentes.

Lorsqu'un bon système d'irrigation, lorsque des routes praticables, carrossables même, lorsque des canaux pour le transport de nos produits sillonneront le pays et créeront de nouveaux débouchés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, nos concitoyens, aujourd'hui dans l'indigence, assurés désormais de gagner honnêtement leur vie, travailleront, produiront et échangeront leurs récoltes contre les bonnes piastres dont ils ont grand besoin et dont l'autorité, solidement établie, leur garantira la possession tranquille.

Sont-ce les moyens d'action qui nous manquent pour réaliser ce grand bien ? — Pas le moins du monde. Jamais les sciences et les arts n'ont produit, comme de nos jours, une aussi grande accumulation de ressources et mis dans la main de l'homme des instruments aussi puissants que ceux actuellement en usage dans les pays vraiment civilisés. Oui, nous avons à notre discrétion, pour accomplir des merveilles dans notre pays, ces ressources, ces instruments, tous ces leviers dont la puissance n'a d'égale que celle jusqu'ici attribuée seulement aux fées.

A nous de savoir nous aider de ces moyens divers de pénétration et d'expansion que, pour la première fois, un peuple ait eu jusqu'ici sous la main, à son entrée dans le concert des nations civilisées.

Ce n'est qu'à cette condition que la société haïtienne atteindra vite le degré de prospérité et d'activité agricole, industrielle

et commerciale dont elle possède en germe les éléments féconds ; ce n'est qu'à cette condition que le progrès se fera ; ce n'est qu'à cette condition que nous évoluerons ; ce n'est qu'à cette condition enfin que nous cheminerons paisiblement vers la civilisation, que nous préparerons le bonheur de la Nation, que nous édifierons la gloire de la Patrie.

LIVRE TROISIÈME

AMÉLIORATIONS SOCIALES

CHAPITRE PREMIER

INSTRUCTION.

I

Considérations.

Nous avons dit qu'à côté des améliorations de l'ordre matériel dont il vient d'être question, doivent prendre place, par une extension légitime, d'autres améliorations qui, par leur nature même, centuplent la puissance productrice, l'activité de l'homme, et, en fin de compte, décident largement une augmentation des richesses sociales ; et, parmi des exemples nombreux, nous avons mentionné l'organisation d'un système d'éducation publique complet, conforme et approprié à la marche actuelle de la civilisation, marche qui a un caractère absolument économique et scientifique.

Des centaines de siècles se sont écoulés depuis que l'intelligence humaine est livrée à l'étude de l'homme ; mais jamais, avant la fin du siècle dernier, avec les encyclopédistes, on n'avait tant remué, creusé, scruté cet être qui cependant, jusqu'à nos jours, est encore une énigme à déchiffrer, en dépit des progrès immenses de la science en général. Il a été envisagé sous toutes ses faces.

En présence de ses désirs sans fin, de ses hautes préten-

tions, de ses facultés aussi belles qu'infinies et de ses misères ici-bas, le théologien dit que l'homme est un être déchu, un roi détrôné, chassé de l'éternel rayonnement d'en haut.

Pour certains philosophes-naturalistes, il est un animal dénaturé, le dernier degré de perfection de la bête, un singe parvenu ou plutôt puni pour avoir franchi les bornes de son état primitif.

La politique en fait un être productif, un être auquel il faut sans cesse donner les moyens de satisfaire ses légitimes besoins, tout en tirant de lui le plus de profit possible pour le bien de la collectivité.

Aux yeux du cosmopolite, c'est un ouvrier congédié pour toujours, après avoir poussé quelques heures à la grande et éternelle roue du perfectionnement de l'espèce humaine.

Quant au sage religieux, il y voit un être possédant un élément immortel qui commence son éducation, avance lentement, qui doit l'achever et qui la terminera, parce qu'il y a de la marge dans l'éternité.

A côté d'autres choses aussi curieuses que précieuses, on a pu découvrir tout cela dans ce sphynx qui semble vraiment éternel, grâce à cette vertu qu'il a de se reproduire indéfiniment.

Quelle fécondité, en effet, n'a-t-il pas fallu à l'homme pour se perpétuer, de la création à nos jours, alors que plus d'un de ses vieux compagnons d'enfance ne nous sont parvenus qu'en poussière et irréconstituables ! Et aussi quelle patience, quelle énergie intellectuelle n'a-t-il pas fallu pour arriver à la découverte de toutes ces choses ! On s'explique dès lors qu'une intelligence bornée ne puisse voir dans l'homme qu'un être constitué comme tous les êtres qui toujours ne se manifestent d'abord que sous leur forme purement matérielle et accomplissant leur vie absolument matérielle.

Et, quand nous l'examinons, que nous révèle-t-elle cette vie tout à fait matérielle ?

Elle nous montre principalement les lois mécaniques, phy-

siques et chimiques agissant dans un milieu donné, dans l'être-matière, lois subordonnées elles-mêmes à une loi unique : la loi du groupement organique qui, à son tour, nous expliquant les faits qui s'accomplissent dans cette masse remuante, nous apprend qu'elle a des besoins matériels correspondant à sa vie matérielle. Mais ces lois donnent-elles toute l'explication des phénomènes du corps vivant ? Il n'y a plus alors aucune force supérieure et vraiment digne d'admiration dans l'existence humaine ; et, certes, si c'était là tout l'être humain, l'homme ne serait rien ou plutôt serait l'égal de la bête. Il a, en effet, une connaissance bien imparfaite de cet être qu'on a surnommé le roi de la création, celui qui se borne à voir en lui des ressorts organiques à remonter et une machine très compliquée, capable de divers équilibres. La partie essentielle de l'homme, l'homme lui-même, en quelque sorte, est autre que son corps, a une vie autre que sa vie matérielle. Cette partie essentielle de l'homme, cette partie qui fait dire qu'il est le roi de la création, c'est son côté immatériel, son côté intellectuel auquel répondent des besoins immatériels tout comme des besoins matériels correspondent à la vie de la matière.

Donc, dans l'homme, deux éléments : l'élément matériel et l'élément immatériel, la matière et l'esprit, éléments intimement liés l'un à l'autre, éléments solidaires, influant l'un sur l'autre avec une force de réciprocité qui ne saurait cesser d'exister sans un grave dérangement dans l'un comme dans l'autre. Si l'esprit, dans son action, chancelle, le corps s'en ressent ; si le corps souffre, par contre-coup, la souffrance se répercute dans l'esprit.

Mais les deux éléments fonctionnant ensemble et dans une parfaite harmonie, nous verrons naître dans l'homme des penchants, des besoins divers, des défauts, des qualités, des vices et des vertus. De là la raison de dire que l'œuvre du perfectionnement de l'homme consiste dans la bonne culture de toutes ses facultés, dans le développement régulier de tous les germes que la nature peut avoir mis en lui, en vue de pourvoir

à ses besoins, de faciliter l'exercice complet de sa double espèce physique et morale, afin de donner à tout son être la souplesse et l'ampleur qu'il n'a pas à la naissance et dont il est généralement susceptible. Améliorer un côté de cette double espèce en négligeant l'autre, quel que soit celui que l'on ait choisi, c'est fabriquer une monstruosité, c'est atrophier une créature, c'est défaire ce que Dieu a fait de plus beau, de plus harmonieux, de plus parfait, de plus semblable à Dieu lui-même, comme il est écrit dans l'Évangile.

L'idée qu'il convient d'avoir de l'homme a été exprimée par Tissot, avec cette compétence que l'on connaît aux hommes de poids.

« Doublés que nous sommes — dit-il — par la raison de « l'animalité et par l'animalité de la raison, un pourtant mal- « gré cette dualité, il s'agit de la concilier, en faisant à chaque « tendance sa part.

« Si je sacrifie complètement la raison à la sensibilité, je me « dédouble, je me dénature, je me tue spirituellement ; si je « sacrifie la sensibilité tout entière à la raison, je jette égale- « ment le trouble dans l'économie de mon être, je me déna- « ture, je m'amoindris encore en voulant m'accroître. En d'au- « tres termes, ou je me mutile ou me tue physiquement, ou, ce « qui est pis, « en voulant faire l'ange, je fais la bête. » De « là les écarts parfois monstrueux d'un mysticisme excessif ».

Donc, quand il s'agit d'améliorer l'être humain, tout en s'occupant de son corps, on ne doit point oublier, négliger même de lui donner ces deux choses indispensables qu'on nomme instruction et éducation : l'instruction qui, nous l'avons déjà dit, s'occupe du côté intellectuel de l'homme et l'éducation dont le rôle est de cultiver son côté moral.

De tous les peuples modernes, les Grecs d'aujourd'hui, après les Arméniens, sont peut-être ceux qui, jusqu'ici, ont su le mieux comprendre la grande et sublime mission de l'instruction au sein d'une société.

« Nul peuple — nous dit Élisée Reclus — ne sait mieux que

« les Hellènes assurer l'avenir par l'éducation des enfants. A « cet égard, leur initiative égale même celle des Arméniens. « Dans chaque ville, les écoles sont la grande affaire. Les né- « gociants, après s'être entretenus du prix et de l'expédition « des denrées, discutent les méthodes pédagogiques, appré- « cient les mérites des professeurs, encourageant le zèle des « élèves. Quand un étranger les visite, ils s'empressent de lui « faire les honneurs des établissements scolaires et des salles « d'asile. Ils le prient d'examiner les enfants, de donner son « avis sur toutes les questions d'éducation desquelles dépend « l'avenir de leur race . . . . , ...

« Pour doter et entretenir les écoles, espoir de la nation, il « n'est sacrifice que ne fassent les communautés. De son vivant, « maint riche particulier construit des collèges à ses frais, et « dans les testaments des patriotes l'instruction des jeunes « Hellènes n'est jamais oubliée ».

Voilà comment il comprend l'instruction, ce petit peuple qui, après avoir jeté les bases de la civilisation actuelle, vient encore, au milieu même de son anéantissement comme État indépendant, servir de modèle aux grandes nations, dans l'art de perfectionner le genre humain.

Mais, au sein d'un peuple, pour que l'instruction produise tous les bienfaits qu'on peut en attendre, il faut qu'elle soit générale.

« Un peuple éclairé n'est pas celui au sein duquel sont quel- « ques hommes distingués par de grands talents, par de pro- « fondes connaissances, mais bien celui où les lumières sont « disséminées avec harmonie, où les habitudes morales sont « également les plus pures, où l'instrument intellectuel est uni- « versellement bien cultivé. Ne croyez pas qu'un petit nombre « de clartés vives fasse beaucoup pour la raison nationale et « pour le bonheur d'un empire ; il faut éclairer tous les points « de sa surface. Législateurs qui vous appelez révolutionnai- « res, voilà votre tâche, aucune autre ne répond aux besoins « de la République, aucune autre ne consomme la Révolution :

« vous avez d'immenses ténèbres à dissiper, une vaste régéné-
« ration à produire ; il ne saurait vous convenir d'en marchan-
« der les moyens[1] ».

Condorcet a dit aussi : « On ne peut trop le répéter, l'éduca-
« tion patriotique doit être un champ où tous les citoyens aient
« droit de moissonner. Il faut donc qu'il soit ouvert à tous les
« enfants sans distinction..... La classe des pauvres est infi-
« niment plus nombreuse que la classe des riches. Elle a beau-
« coup moins de ressources et demande beaucoup plus de se-
« cours..... Un enfant est-il né d'un père indigent et hors d'état
« de l'initier aux précieux secrets des métiers ? C'est au gou-
« vernement de bien accueillir cet être infortuné qui est me-
« nacé de faire naufrage, en entrant sur la mer du monde.
« L'éducation publique doit être pour lui un port toujours sûr,
« toujours ouvert ».

Et pourquoi doit-il en être ainsi ?

Parce qu'une nation sans instruction et sans mœurs ne pourrait espérer ni prospérité, ni paix durables, parce qu'elle serait incapable de jouir de la liberté dont elle ne saurait qu'abuser, ce qui la ferait inévitablement tomber sous la main de fer d'un despote quelconque.

Les preuves de ces vérités sont écrites dans les annales de tous les peuples, et, malheureusement, en lettres de feu et de sang. Aussi, voit-on, depuis un temps immémorial, des autotorités bien différentes, professant, sur l'organisation social, des opinions très divergentes, mais s'aviser, toutes, de répandre ou de demander l'instruction pour assurer la paix, l'ordre et la prospérité de l'État. Sur ce terrain, elles se sont toutes rencontrées, depuis le pape jusqu'à Luther, depuis Charlemagne et Louis XIV jusqu'à Washington.

Cependant, le plus important n'est pas de vouloir éclairer un peuple, n'est même pas de fonder des écoles pour lui. Ces écoles ouvertes, les instituteurs choisis, il faut savoir constituer un ensemble d'éléments capables d'éclairer ce peuple

1. Daunou. Essai sur l'Instruction publique (1793).

comme il convient de le faire, un ensemble d'éléments qui répondent à la mission de l'homme en société, au but final de l'ordre social. Sous ce rapport, le passé a mérité du présent, à côté de justes éloges, des reproches aussi justes.

Dans toute l'Europe, les collèges, durant de longues années, se sont crus fondés pour l'immobilité. De là ces entraves apportées à l'amélioration de la chose publique, entraves demeurées longtemps invincibles. Que de combats intellectuels il a fallu livrer pour vaincre la routine des siècles scolastiques ! C'est à cette occasion qu'un des champions de la civilisation moderne, Berchoux, s'élevant contre l'influence tyrannique que le grec et le latin exerçaient sur la littérature de son époque, s'est un jour écrié :

« Qui nous délivrera des Grecs et des Romains ? »

En France, particulièrement, l'organisation de l'Instruction publique, dès le début de ce siècle, a pris une extension considérable. Cependant, jusqu'en 1848, on s'y plaignait amèrement de la marche du développement intellectuel ; et ce sont les échos de ces plaintes que nous entendons, même à cette heure, se répercuter d'un bout à l'autre de la France. A cette époque, 1848, M. Chevalier, que nous avons déjà cité, disait que, sous le rapport de la culture intellectuelle, le Prussien, le Saxon et l'Autrichien étaient bien mieux pourvus que le Français. Quelle était la raison de cette réflexion ? La raison était qu'à ce moment encore la plupart des écoles, en France, ne résonnaient que de grec et de latin. Les études n'étant couronnées que par une vaine et subtile philosophie, l'intelligence était fort peu initiée aux connaissances positives, aux notions applicables à la vie sociale et principalement à l'économie nationale.

Quant au programme de l'instruction primaire, dit l'historien Bachelet, il ne comprenait que la lecture, l'écriture et les éléments du calcul, matières auxquelles on ajouta, sous le ministère de Guizot, la langue française, le système métrique et décimal et l'enseignement religieux.

Depuis, et partout, l'enseignement a fait un grand pas, pas tardif, il est vrai, mais marquant une ère nouvelle pour la prospérité des nations. Aujourd'hui, l'instruction vise avant tout à initier chacun au positif, à préparer la jeunesse à la pratique sociale ; en un mot, on veut donner à tous une instruction de bon aloi, une culture intellectuelle qui soit un capital précieux, le plus productif de tous les capitaux.

C'est dans une voie pareille qu'on aurait, il y a longtemps déjà, engagé la nation haïtienne, si ceux qui, depuis une soixantaine d'années, ont eu la direction de l'Instruction publique en Haïti avaient consciencieusement suivi la marche du développement des peuples qui donnent aujourd'hui le ton, dans cette difficile question du perfectionnement de l'homme et dans la grande affaire de l'évolution de l'humanité.

De fait, à l'heure où je parle, nous sommes, en ce qui concerne l'enseignement populaire, non seulement fort en arrière des autres peuples, mais encore dans le sens tout opposé à la direction qu'ils ont imprimée à l'instruction chez eux, direction reconnue conforme à l'orientation de la civilisation moderne et actuelle. En face du principe de la convergence et de la solidarité humaine, toute nation qui ne se hâte pas d'harmoniser son organisme avec les exigences de cette civilisation doit s'attendre à être inévitablement éliminée dans l'immense arène où se livre la lutte terrible pour l'existence.

Quel résultat vraiment sérieux a donné notre manière d'organiser l'instrument populaire ?

Quelques-uns peut-être diront que notre système apprenant aux enfants du peuple à lire, ils liront de bons ouvrages qui les garantiront de la corruption. Vain espoir ! l'expérience jusqu'ici ne prouve que trop le contraire.

C'est ce que constatait M. Pouilh, quand il disait, en 1863 : « Un des bienfaits de la révolution de 1858, c'est d'avoir pris « à tâche de répandre avec profusion l'instruction. Il a été créé « des lycées dans nos principales villes et des écoles primaires « tant dans les villes que dans les plus infimes de nos quar-

« tiers, et où les enfants de la classe nécessiteuse sont admis
« avec une sollicitude sans égale. . . . .

« Mais nous devons dans l'intérêt public déclarer que les ré-
« sultats obtenus jusqu'ici ne répondent pas aux nécessités du
« moment ».

Cette réflexion que faisait M. Pouilh, il y a de cela vingt-neuf ans, peut être faite aujourd'hui encore.

En effet, comme je l'ai déjà fait remarquer, ne voyons-nous pas nos gouvernements chercher à donner à toute la jeunesse indistinctement une instruction essentiellement littéraire, comme si Haïti ne devait être peuplée que d'ecclésiastiques, que d'hommes destinés à se vouer aux lettres, à l'étude des lois, aux sciences ; comme si les Haïtiens étaient tous nés avec une fortune personnelle ou appelés à mener, de leur naissance à leur mort, une vie absolument oisive ? Et le but de ce système est d'arriver, dit-on, à donner une instruction égale à tous.

A mon sens, nous faisons ici doublement fausse route, en péchant par excès et par défaut.

Nous péchons par excès, parce que cette instruction n'est pas à la porté de tous ceux auxquels nous voulons la donner ; et par défaut, parce qu'elle ne produit pas les résultats qu'elle aurait dû produire, sa base étant mauvaise.

Vous voulez une instruction égale pour tous ? — L'idée n'est ni nouvelle, ni sans excellence. Mais voici l'opinion de ceux qui ont, avant nous, proclamé cette égalité de culture intellectuelle.

« L'égalité d'instruction que l'on doit se proposer n'est cer-
« tainement pas celle qui déterminerait, chez tous les hommes,
« la même somme de connaissances. La seule égalité désirable
« et possible est celle qui doit détruire toute dépendance forcée.
« Par un choix de connaissances et de méthodes propres à les
« enseigner, on peut instruire la masse entière d'un peuple de
« tout ce que chaque homme a besoin de savoir, pour le libre
« développement de son industrie et de ses facultés ».

Voilà ce qu'entend par égalité d'instruction, un homme d'expérience, un défenseur dévoué de l'instruction populaire, un homme qui aimait l'humanité, voilà ce que Condorcet et bien d'autres avant et après lui entendent par égalité d'instruction.

L'égalité d'instruction comprise de cette manière, l'inégalité inévitable des facultés naturelles devient un bienfait dont tous les citoyens d'une nation sont appelés à bénéficier.

Il existe donc dans notre organisation actuelle de l'instruction publique un contre sens énorme qui me paraît mériter qu'on s'occupe à le redresser ; et je dirai, après M. Pouilh : « En vue de l'avenir, il importe dès maintenant de combler « bien des lacunes par des réformes que l'application a signa- « lées ».

Seulement, M. Pouilh, comme réformes, n'a parlé que du changement à opérer dans le personnel enseignant et de l'éducation à ajouter à l'instruction, sans même indiquer quels doivent être les éléments de cette éducation. Il n'a donc rien dit relativement aux matières enseignées dans nos écoles, dans nos écoles primaires surtout.

Lorsqu'on examine la masse du peuple, en Haïti, ce qui n'échappe pas à l'observateur, c'est ce manque, chez cette masse, de connaissance sur les conditions auxquelles une société se fonde, prospère, se consolide et se perpétue. Tel est aussi ce qu'il faut propager jusqu'à en saturer l'esprit public.

C'est en effet, au manque absolu de notions de ce genre au sein de nos masses populaires qu'il faut attribuer l'inconcevable inertie de l'opinion et le peu de sollicitude de nos pouvoirs représentatifs pour l'accroissement continu du matériel national.

Même dans la sphère la plus haute de la politique, l'absence de ces notions n'est pas sans être des plus funestes.

Si, par exemple, en ce qui regarde les améliorations matérielles de la nation, nous sommes pris en flagrant délit d'insuffisance et d'immobilité ; si tout ce qui a été décidé, lié et délié depuis tant d'années à cet égard, tient de l'impéritie de cet âge

où l'homme ne se rend pas encore compte de l'utilité et du besoin ; si nos gouvernements successifs ont dépensé des sommes énormes en pure perte, à quoi devons-nous leurs gaspillages, nos malheurs et nos humiliations ? — A ce que la majorité de la nation voit à peine clair dans le monde économique ; à ce qu'il fait nuit profonde dans presque tous les cerveaux, du moment qu'on sort du domaine de la littérature, qu'il ne s'agit plus de la construction de phrases sonores, lardées de mots grecs et latins, dès qu'il n'est plus question de fonctions publiques, de spéculations véreuses et de politique à coups de coco macaque, à coups de fusil suivis de massacres, de pillages et d'incendies.

Et nous le devons en grande partie, à notre manière d'organiser l'instruction publique.

Cela ne doit pas durer. Si nous désirons sincèrement la civilisation de notre pays, il faut que désormais nous donnions à l'enseignement, à l'enseignement populaire surtout, la direction la plus conforme à l'intérêt de chacun, la plus appropriée aux besoins de notre corps social, à l'esprit et aux tendances de la civilisation actuelle.

II

Instruction primaire populaire.

Sur quelle base placer cet enseignement, pour qu'il réponde aux tendances de cette civilisation ?

On doit s'empresser de s'emparer de l'esprit de l'enfant, de l'élève pour le préparer à être un homme utile au pays, soit pour la direction (le travail de l'esprit), soit pour l'exécution (la besogne des muscles). C'est à ce moment-là qu'on doit entreprendre aussi de le préparer à être un honnête homme, un bon citoyen ; qu'on doit s'évertuer à le diriger vers le bien, avant que le génie du mal ait introduit le venin dans son âme.

« Offrir à tous les moyens de pourvoir à leurs besoins, d'as-

« surer leur bien-être, de connaître et d'exercer leurs droits,
« d'entendre et de remplir leurs devoirs ;

Voilà l'idée fondamentale de ce que je renferme dans l'expression générale d'amélioration morale de nos concitoyens ; et tel doit être aussi, en Haïti, selon moi, un des principaux objets de la sollicitude de tout gouvernement soucieux du bonheur de notre pays et à la hauteur de sa noble et délicate mission.

Pour ce qui regarde exclusivement l'instruction, elle doit être conçue et combinée dans le but de rendre l'enfant devenu homme capable d'exercer, avec le plus de succès possible, une profession, un art ou un état auquel il se destinera.

Cette instruction spéciale est nécessaire à tous les élèves, à quelque classe de la société qu'ils appartiennent ; mais elle l'est plus particulièrement à ceux qui font partie des classes moins fortunées, des classes pauvres.

Oui, il faut mettre à profit chez l'enfant cet âge où il est prodigue de son être, où, par des élans fougueux, il montre et son impatience et sa puissance ; c'est à cet âge qu'il faut le saisir, pour enflammer son cœur du désir d'être utile, pour préparer son esprit ou ses bras au travail sur lequel doit s'appuyer sa vie.

« Assurer à chacun la faculté de perfectionner son indus-
« trie, de se rendre capable des fonctions sociales auxquelles
« il a droit d'être appelé ; de développer toute l'étendue des
« talents qu'il a reçus de la nature, et par là, établir, entre les
« citoyens, une égalité de fait et rendre réelle l'égalité politi-
« que reconnue par la loi ;

« Tel doit être le premier but d'une instruction nationale, et,
« sous ce point de vue, elle est, pour la puissance publique,
« un devoir de justice [1] ».

Nous l'avons déjà dit, les enfants de la classe pauvre, en Haïti, n'ont que faire de la morale et de l'économie sociales grecques et romaines qui n'ont point de rapport avec la vie

1. Condorcet.

actuelle des nations. Ce qui manque à la nation haïtienne, ce sont des agriculteurs dans le vrai sens du mot, ce sont des industriels, des artisans, des mécaniciens instruits. Nous avons des enfants capables de devenir tout cela ; ils se trouvent parmi ceux de la classe pauvre.

Certes, l'amour du travail que peut-être on recommande à ces enfants, dans nos écoles, tend à moraliser l'homme, mais celui qui ne pourra pas, après avoir quitté les bancs de l'école, s'entretenir et entretenir sa famille ; celui que le manque d'une profession, d'un art, d'un métier plongera, toute sa vie, dans la misère, qui le garantira de l'inconduite, du désespoir, même du crime ? Sera-ce cet amour du travail qu'on se contente de lui recommander, si toutefois recommandation il y a ?

Le bon sens de chacun, je pense, dit non.

Il faut donc autre chose que ce travail platonique ; et c'est cette chose que nous allons indiquer.

Le lecteur se rappelle que, dans la première partie de ces études et dans le chapitre où nous avons exposé l'organisation actuelle de l'enseigement en Haïti, nous avons dit, après avoir cité quelques lignes de M. Chevalier :

Pourquoi Haïti, en 1843, n'a-t-elle pas eu un esprit assez heureux pour tomber sur les *Intérêts matériels en France,* ce livre précieux de M. Chevalier, un esprit assez heureux surtout pour voir que les lignes en question, qui en sont extraites, renfermaient à la fois une vérité pour la France et un avertissement pour Haïti !

En lisant ce livre, en maints passages on se croirait, en vérité, transporté au milieu de la société haïtienne. Plus d'une réforme proposée par cet homme qui a tant fait pour l'amélioration matérielle et morale de la France, est précisément celle que réclame Haïti. Aussi, est-ce avec empressement que nous rapporterons ici toutes les idées exprimées dans ses ouvrages et qui nous paraîtront appropriées à notre situation présente.

Ainsi, pour ce qui concerne l'instruction donnée alors aux enfants de la classe pauvre, il a écrit ceci :

« Tous ou presque tous, ils auront à travailler pour vivre, « pour amasser une fortune ou pour conserver ou accroître ce « que leur ont légué leurs pères. Leur avenir, c'est d'aller res- « pirer l'air d'un comptoir ou d'une fabrique. Il faudra qu'ils « vendent et achètent, qu'ils manufacturent ou fassent manu- « facturer, qu'ils labourent ou fassent labourer ».

Quand ils quitteront l'école, tel est en effet le rôle qu'auront à remplir la plupart de ces enfants, sous peine ou de mourir de faim, ou de vivre dans le vagabondage, de mendicité ou, ce qui est plus grave, de se jeter dans les conspirations et de devenir des instruments de guerre civile. Pour empêcher qu'ils ne prennent cette voie funeste « il y a convenance, il y a nécessité à les préparer à ce rôle par l'éducation ».

Dès lors, voyons-nous se poser devant la nation la question de l'enseignement professionnel et de l'apprentissage ? question fort délicate, entièrement neuve pour Haïti et tout à fait en harmonie avec cette égalité d'instruction que nous voulons établir dans notre pays.

M. B. Marlon, un de ces esprits qui se sont beaucoup occupés et d'une façon tout impartiale du mouvement socialiste en Europe, a apprécié de cette manière Proudhon, ce socialiste ardent, le créateur du système qu'il a dénommé le *Mutuellisme*.

« Malgré ses erreurs, dit M. Marlon — Proudhon n'en res- « tera pas moins l'une des plus grandes personnalités du « XIX[e] siècle ; et il a pu mourir en se rendant le témoignage « d'avoir contribué autant que personne à jeter l'humanité « dans sa voie nouvelle.

« Le premier, il a démontré d'une façon scientifique que « l'instruction ne peut être donnée à tous qu'en devenant pro- « fessionnelle ; parce qu'alors, en s'amusant, en apprenant un « ou plusieurs métiers, l'enfant payera, par son travail dans « l'école-atelier, les frais de l'instruction intégrale que lui « donnera la communauté. Et de la sorte, il n'y aura devant « l'enseignement ni riches ni pauvres, mais des égaux di- « versement intelligents, choisissant leur vocation d'après ex-

« périence et se faisant eux-mêmes leur propre destinée ».

En effet, il est certain que tout être humain porte en soi le germe d'une aptitude spéciale ; que cette aptitude, developpée le plus possible, constitue une force productive d'une valeur supérieure aux dépenses que l'instruction a coutées. Par conséquent, une nation a tout intérêt à développer les aptitudes dans toutes les classes de sa population, et à l'école même.

Nous ne devons donc pas à l'avenir séparer de l'enseignement classique l'enseignement professionnel qui n'en est que le complément, aujourd'hui surtout qu'il est reconnu qu'un peu de science est indispensable à la plus simple des professions.

D'ailleurs, l'enseignement professionnel n'existe-t-il pas, en Haïti, pour la Médecine et le Droit ? Mais il n'existe que pour ces carrières. Aussi, tous ceux qui éprouvent une heureuse répulsion pour les fonctions publiques et la guerre civile s'y jettent, ne trouvant autre profession à embrasser.

Si donc des établissements d'instruction pour d'autres états étaient ouverts au peuple, il y a tout lieu de croire qu'ils regorgeraient d'élèves.

Parlant de l'organisation de l'instruction primaire en France, M. Chevalier disait encore : « Il y aurait à reprendre cette œu-
« vre sur nouveaux frais, d'abord afin que toutes les parties
« de la population reçussent l'instruction générale dont man-
« que encore totalement plus de la moitié de cette population,
« et que l'esprit de cette instruction fût plus conforme à la ci-
« vilisation moderne, laquelle honore le travail dans ses diver-
« ses variétés et apprécie la dignité du travail manuel.

« Les écoles ne sont que l'ombre de ce qu'elles devraient être ;
« je parle surtout des écoles du tout jeune âge, des écoles
« primaires.....

« On y enseigne aux enfants des choses qui leur sont peu
« nécessaires, on ne leur enseigne pas ce qui serait indispen-
« sable. La direction même qu'y reçoivent les esprits n'est pas
« bonne, car les enfants n'y prennent pas le goût du travail

« des champs ou des manufactures ; ils y puisent plutôt le
« dédain de tout travail manuel ».

Que réclame-t-il alors pour l'enseignement primaire et populaire? — Des écoles, dit-il, « qui devraient nous préparer des
« agriculteurs que nous puissions sans rougir comparer aux
« cultivateurs de la Grande-Bretagne ou de l'Amérique du Nord,
« et des ouvriers et des ouvrières qui soient les dignes émules
« de ceux qu'offrait New-Lanak entre les mains de M. Owen,
« de ceux qui peuplent les fabriques des bords du Merrimack,
« du Connecticut et tout les vallons du petit État de Rhode-
« Island, aux États-Unis ».

Tout cela peut assurément se répéter pour notre pays ; mais quand on pense à l'application de ces idées — en somme, d'ordre économique, simples, évidentes — que de difficultés surgissent ! D'abord, sur quelle base instituer cette instruction générale ? Ensuite, quel programme d'enseignement adopter ? Enfin comment seront constatées les aptitudes ?

Dans un premier degré de cet enseignement professionnel, les connaissances à donner aux enfants doivent être celles nécessaires à développer leur intelligence, à leur faire connaître ces choses aux moyens desquelles le cultivateur devient plus habile, le manouvrier plus adroit ; ces choses qui permettent à l'artisan d'apporter dans ses ouvrages plus de perfection et de goût ; ces choses enfin qui font que chacun, dans sa sphère, acquiert les connaissances qui le mettent à même de tirer de ses travaux, de son industrie le parti le plus avantageux.

« Les écoles de l'enfance devraient être suivies d'établisse-
« ments où se donnerait un enseignement professionnel plus
« relevé en faveur des élèves qui auraient montré le plus de
« disposition pour les arts industriels[1] ».

Alors, l'école professionnelle, d'abord ne tend pas à faire des spécialités ; elle a un enseignement en quelque sorte universel, qui, dès maintenant, prépare l'enfant à devenir plus

1. M. Chevalier.

tard un homme utile, un homme qui pourra dans la suite suivre les chances que l'activité économique lui présentera, car, comme a écrit M. Dietz, dont nous avons parlé dans le tome I, à propos des études grecques et latines en France, « qu'est-« ce donc, à vrai dire, que l'école primaire sinon l'arsenal, « ouvert à tous, où ceux qui n'ont pas le loisir d'un dévelop-« pement désintéressé vont se munir à la hâte des instru-« ments nécessaires au combat de la vie ? ».

Établie de cette manière, l'instruction répond éminemment à la méthode imaginée par la science sociale, méthode reconnue supérieure à toutes celles antérieures, parce qu'elle est la généralisation scientifique qui permet à chaque conscience individuelle de rattacher l'exercice de toute profession particulière à l'ensemble de l'organisation collective et par là de reconnaître et de proclamer la dignité et l'équivalence de tous les métiers, libéraux ou manuels, dans la trame indivisible de l'existence nationale.

L'enseignement, ici, a donc le mérite de solliciter le développement de toutes les aptitudes, résumant en lui les principes qui dominent toutes les variétés de l'activité humaine. Cet enseignement est celui de ces établissements qui préparent à toutes les carrières sans conduire à aucune (*Cousin*) ; — qui n'élèvent pas un homme pour une profession, mais pour toutes les professions auxquelles il peut se trouver apte (*Salvandy*) ; — qui n'ont point la prétention d'enseigner ce que l'expérience seule du métier peut apprendre aux jeunes gens (*Saint-Marc-Girardin*) qui enfin sont destinés à donner les connaissances qui sont utiles ou nécessaires à tout homme bien élevé, indépendamment de son état (*Nébénius*).

Là seulement, l'enfant du pauvre — dont les mœurs n'iront pas, comme aujourd'hui, se corrompre — pourra convenablement développer son intelligence en vue de l'utilité sociale. Mais « cette instruction générale de l'ordre élémentaire, fût-« elle distribuée à tous et fût-elle mieux conçue pour l'utilité « publique, ne suffirait pas. On aurait à instituer des écoles

« professionnelles proprement dites, au sein desquelles les « jeunes gens se familiariseraient avec l'application des scien- « ces aux arts et qui seraient accessibles à autant d'enfants « d'ouvriers qu'il se pourrait, en donnant la préférence à ceux « qui auraient fait preuve d'intelligence[1] ».

Là, tout en cultivant, en complétant son instruction sur les matières déjà étudiées, le jeune homme pourra commencer les études spéciales pour embrasser telle ou telle profession : agricole, industrielle, commerciale, artistique, etc., pour laquelle il manifestera le plus d'inclination et de dispositions naturelles. Il le fera avec d'autant plus de succès qu'il en possédera déjà les éléments et les connaissances premières. Alors, des travaux pratiques se joignant aux études théoriques, équilibreront ses forces organiques et donneront à son esprit comme à son corps une énergique vitalité.

Dans presque toute l'Allemagne, l'instruction professionnelle est ainsi organisée ; il en est de même en Bohême, dans le Hanovre et la Hesse, en Bavière, dans la Saxe, le Wurtemberg, etc. Dans tous ces États ce sont les mêmes principes qui sont en vigueur. La Suisse possède des établissements de même genre à Berne, à Bâle et dans presque toutes ses villes. Ce sont de semblables écoles que M. Chevalier réclamait pour les jeunes Français.

Et c'est sous l'influence de telles idées que, dans un sublime élan vers l'amour du bien public, on vit s'organiser l'enseignement professionnel et surgir de toutes parts en France des écoles dont dépendent aujourd'hui la prospérité et la gloire du peuple français. Dès 1848, le même M. Chevalier disait : « *L'École « centrale des arts et manufactures* s'est élevée à de belles « destinées. Plusieurs fermes-modèles ont été fondées par le « concours des particuliers et de l'État, et lorsque la révolution « est arrivée, le gouvernement s'apprêtait à les multiplier beau- « coup ; celles de *Roville* et de *Grignon* ont semé beaucoup

1. M. Chevalier.

« d'idées utiles[1]. Les écoles d'arts et métiers se sont améliorées,
« et une troisième a été ouverte à *Aix*. *La Martinière de Lyon*
« a offert l'exemple d'une méthode supérieure, qui cependant
« n'a été imitée nulle part. *L'École de commerce* de M. Blan-
« qui a de plus en plus répandu en France des jeunes gens
« en état de bien concevoir les grandes opérations commercia-
« les. L'administration des mines a ouvert à *Alais* une école
« pour les ouvriers mineurs.

« L'Université a adjoint aux collèges, des écoles dites primai-
« res supérieures, fort dignes d'intérêt. Plusieurs villes ont
« fait des sacrifices pour vulgariser de même les connaissan-
« ces pratiques. Beaucoup d'établissements particuliers, parmi
« lesquels je citerai divers instituts organisés par des ecclé-
« siastiques, notamment celui de la *rue de Vaugirard*, ainsi
« que l'école de la *rue de Charonne*, rendent des services dans
« le même sens ».

A ces écoles il faut ajouter, pour l'agriculture, celles de Grand-Jouan, de Montpellier et l'École d'horticulture de Versailles ; à Nancy, l'École nationale forestière destinée spécialement à former des agents pour le service de l'administration des forêts. Au domaine des Barres, dans le Loiret, existent deux écoles : une primaire dont le but est de former les fils d'agents et de préposés pour les emplois de gardes forestiers ; l'autre, secondaire, où sont admis les préposés reconnus aptes à devenir des gardes généraux. A Alfort, à Lyon et à Toulouse existent des écoles nationales vétérinaires. A Lille s'élève l'Institut industriel où l'on fait de la mécanique et de la construction, de la filature et du tissage, etc.

Dans presque toutes ces écoles, en même temps que l'instruction primaire, on donne un état ; il en est surtout ainsi à Lyon, à Nancy, à Saint-Etienne et à Nîmes. A Paris, existe actuellement, entre autres écoles professionnelles, l'école municipale

1. Depuis 1843, à la mort de son fondateur, Dombasle, l'établissement de Roville a cessé d'exister. Sa fabrique d'instruments aratoires est aujourd'hui à Nancy.

Diderot où les jeunes gens, quittant l'école primaire communale, vont recevoir une instruction professionnelle complémentaire, tout en poursuivant leurs études classiques. Le programme de l'enseignement professionnel de cet établissement comprend les travaux pratiques à la forge — sur les tours à métaux — l'ajustage — les instruments de précision — le modelage — la menuiserie — la serrurerie et la chaudronnerie.

On doit aussi signaler l'Ecole Boule dont l'enseignement pratique embrasse : l'ébénisterie — la tapisserie — la sculpture sur bois — la menuiserie en sièges — le tournage sur bois, plâtre, métaux, etc. Quant à l'enseignement théorique, elle comporte, avec des études classiques complémentaires, le dessin industriel — le dessin à vue — le modelage — l'histoire de l'art — la technologie, etc.

En demandant des écoles professionnelles pour les jeunes Français, M. Chevalier disait : « En première ligne doivent « être les Instituts agricoles. La belle expérience faite par M. de « Fellenberg à Hofwyl, sur de pauvres petits qu'il avait pris « mendiants et vagabonds, a prouvé qu'en retenant des enfants « aux travaux des champs et des ateliers accessoires pendant « dix années à partir de l'âge de cinq ans, on pourrait leur « faire restituer tout ce qu'ils auraient coûté ».

Relativement à cet établissement si célèbre, Saint-Marc-Girardin, dans son ouvrage intitulé : *De l'Instruction intermédiaire et de son état dans le midi de l'Allemagne : Berne-Hofwyl-Zurich-Bavière*, a dit : « Voici quelle est l'idée de « cette école. M. de Fellenberg prend des enfants pauvres à « l'âge de six ans, les nourrit, les habille et les instruit. Ils « travaillent pour lui dans la campagne et à la ferme. C'est de « cette manière qu'ils remboursent M. de Fellenberg de ses avan- « ces. Ils restent jusqu'à vingt et un ans dans l'école, et c'est « pour eux un point d'honneur auquel aucun d'eux n'a man- « qué, de ne pas quitter Hofwyl avant cet âge, sachant bien que « c'est surtout le travail de leurs dernières années qui paie les « dépenses de leur enfance. Depuis 1809, époque de la fonda-

« tion de cette école, quatre cent trente-quatre enfants ont été « ainsi nourris, vêtus, instruits, et M. de Fellenberg est au- « jourd'hui remboursé de ses frais d'établissement et d'entre- « tien, sauf une somme de 15.000 francs (3.000 piastres envi- « ron). Ce chiffre est précieux : voilà une école qui vit depuis « vingt-cinq ans, et qui a fait l'éducation gratuite de 434 en- « fants qu'elle a nourris, logés et vêtus ; elle n'a plus que « 15.000 francs de dette. Cela peut faire espérer que de pareil- « les écoles peuvent se soutenir d'elles-mêmes, et qu'il suffit « de leur avancer les premiers frais d'établissement.

A côté des études théorique et pratique d'agriculture « les « objets d'enseignement sont la lecture, l'écriture, le dessin, « le calcul, le chant et les notions les plus utiles de grammaire, « de géométrie, de physique, de géographie et d'histoire du « pays. A cela se joignent des exercices d'esprit et un ensei- « gnement religieux et moral ».

Dans toutes les branches du travail, pour toutes les professions aujourd'hui reconnues indispensables chez une nation, voilà le genre d'écoles qu'il convient, qu'il est urgent d'établir en Haïti, au profit des enfants du pauvre peuple que la misère talonne, à l'aurore même de leur existence.

Le souvenir de l'institution de M. de Fellenberg me mène à parler de notre *Maison Centrale* établie au Port-au-Prince. Cet établissement n'est-il pas un soupçon de l'école de Hofwyl ? Je dis un soupçon, car l'enseignement professionnel y est industriel, au lieu d'être agricole. A cet égard, il vaudrait mieux, je pense, donner ce dernier caractère à l'enseignement professionnel de la *Maison Centrale*, car les enfants qui y seront élevés trouveront plus facilement de l'occupation, dès que, devenus des jeunes gens moraux, il leur faudra penser et commencer à pourvoir eux-mêmes à leurs besoins et à être utiles à la société. Il leur sera plus facile de trouver le pain de l'existence dans l'agriculture, puisque l'industrie n'est pas encore, dans notre pays, en état d'occuper fructueusement un grand nombre de bras.

« Eh quoi ! — s'écriait, avant 1848, l'un des premiers agro-
« nomes de France, M. Gasparin — j'entends de toutes parts
« les pères de famille demander un état pour leurs fils, se
« plaindre que toutes les carrières sont fermées, que les pré-
« tendants excèdent de beaucoup le nombre des places à don-
« ner, et ces plaintes je les entends faire par des hommes qui
« ont, sans s'en douter, une foule d'emplois à distribuer, d'en-
« treprises à créer ; entreprises dont la direction exigerait
« plus de talents, d'assiduité, et rapporterait plus d'argent
« que ces chétives places que l'on vous voit mendier dans les
« antichambres du pouvoir. Je leur dirai : Complétez l'éduca-
« tion de vos enfants ; qu'au sortir des écoles ils se forment
« aux arts de construction ; qu'ils apprennent les sciences na-
« turelles, qui sont la base de l'agriculture ; qu'ils se tiennent
« au courant des progrès de cette science, et ensuite ne crai-
« gnez pas qu'ils manquent d'occupation sur vos vastes do-
« maines. Vous les créerez ingénieurs, vous les ferez adminis-
« trateurs ; les salaires et l'honneur ne manqueront pas, et
« ils conserveront par-dessus l'indépendance et la dignité.

« C'est surtout à la jeunesse, si ardente pour le bien, si
« avide d'instruction, si pleine d'activité, que je sens le be-
« soin de m'adresser ; puisse ma voix parvenir jusqu'à elle !
« C'est à elle que nous recommandons l'agriculture, cette vé-
« ritable fortune des nations. Nous lui dirons : vous cherchez
« des carrières lucratives, indépendantes, honorables ; le
« commerce vous en offre sans doute, mais l'agriculture est
« là aussi avec les mêmes avantages. Étudiez les sciences, ac-
« quérez de l'expérience : faites pour elle cet apprentissage que
« l'on exige dans toute autre branche d'industrie, et entrez
« dans ce champ presque vierge encore parmi nous. Croyez
« que vous y trouverez un emploi avantageux de votre temps
« et de vos moyens, un dédommagement à cette carrière de
« places, d'intrigues et d'ambition que vous quitterez pour elle,
« et que de toutes les manufactures, elle est celle qui présente
« le plus d'aliment à l'intelligence, le plus de jouissances do-

« mestiques, le plus d'indépendance personnelle. Élevez votre « prospérité et celle de votre famille en concourant au bonheur « de notre chère Patrie ! ».

Ce sont là des conseils salutaires, féconds et patriotiques que nous ne saurions donner à nos jeunes concitoyens avec trop d'insistance. Quant à nos hommes politiques, leur mission, leur devoir est de répandre partout les premières notions d'économie rurale, de présenter l'agriculture comme la base essentielle de la société humaine, en les introduisant convenablement dans l'instruction publique.

Mais, c'est surtout entre les mains de la jeunesse rurale — au sein de laquelle les préjugés n'ont pas eu le temps de jeter de profondes racines — qu'il faut placer le livre agricole.

Chez beaucoup de nations on n'apprend à lire aux fils des cultivateurs que dans des livres d'agriculture, ce qui les familiarise de bonne heure avec l'idée qu'ils doivent être un jour cultivateurs.

Dans ces derniers temps, les écoles se sont quelque peu multipliées dans nos plaines sous le nom d'écoles rurales, mais il y a lieu de les augmenter, et il est indispensable que, par une vulgarisation bien comprise et bien organisée de l'enseignement, nous donnions à cette jeunesse rurale les notions nécessaires de science agronomique pratique qui leur font absolument défaut.

Comme disait Ortolan, en pleine chaire, à l'École de Droit de Paris, en 1848, « le gouvernement républicain moderne doit « en venir directement à des écoles tout autres. Ayez de vé« ritables fermes démocratiques, des colonies agricoles popu« laires où chaque année, par département, un bon nombre « de fils de nos campagnes, de nos pauvres paysans, seront « initiés aux travaux de la culture ; où vous formerez en eux « d'habiles hommes de ferme, de bons garçons de charrue, « en même temps que vous moraliserez leur âme et que vous « éclairerez leur esprit ; ayez une de ces colonies par département-

« ment[1]; dépensez-y des millions s'il le faut : votre argent sera « bien placé ».

Jusqu'à ce jour on s'est un peu occupé, en Haïti, de concours agricoles où l'on a distribué des primes, même des médailles. Mais tout cela manque de base, parce que nos cultivateurs, par manque d'instruction, ne se mêlent pas au mouvement économique qui entraîne aujourd'hui le monde. Je ne crois pas exagérer en disant que la plupart ne savent même pas pourquoi le spéculateur de la ville achète leur petit lot de denrées, ni quelle en est la destination finale. Et la cause de cette ignorance est qu'ils assistent en étrangers à la circulation intellectuelle qui constitue la vie de la nation, et ne peuvent se mettre en communication avec le progrès, ne sachant ni lire la pensée écrite, ni écrire ce qu'ils pensent. Cependant il est aujourd'hui avéré que de toutes les professions manuelles, il n'en est pas une qui soit plus attrayante, mais qui exige plus de raisonnement et d'intelligence que celle d'agriculteur. Par exemple, en ce qui touche la variété des productions agricoles, des espèces végétales les plus appropriables à tel ou tel sol, les plus utiles, les plus facilement négociables, il faut l'instruction. L'agriculteur ayant à élever des animaux, ne doit-il pas connaître les lois de leur existence ? La culture du sol est donc étroitement liée aux sciences naturelles dont tout agriculteur doit posséder au moins les notions les plus élémentaires.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire que l'agriculture est le principe et le pivot de toutes les industries ; qu'elles lui demandent un plus large tribut de ses produits à mesure qu'elles s'engagent dans la voie de plus grandes et de plus utiles entreprises. C'est pourquoi nous voyons nos foyers de commerce solliciter constamment pour l'étranger les trésors de la terre. A ce seul titre, l'agriculture suppose autant des connaissances acquises que des pratiques exécutées avec habileté, connaissances que donne seule l'instruction appropriée à l'agronomie. Même ob-

1. Nous dirons, nous, par arrondissement.

servation, au point de vue de l'économie rurale. En effet, il ne suffit pas à l'agriculteur de cultiver son champ et de lui faire rendre le maximum, il faut encore, s'il veut tirer une juste rémunération de ses travaux, qu'il sache faire un choix intelligent des variétés agricoles qu'il peut cultiver ; il faut qu'il puisse donner un prix certain au travail des hommes, des animaux ou des engins ; il doit savoir quelles sont les récoltes qui peuvent être vendues le plus aisément et avec le plus de bénéfice. En conséquence, il ne doit pas ignorer les besoins approximatifs de la consommation, les débouchés, les moyens et les conditions de transport.

L'expérience acquise, les découvertes, les inventions nouvelles doivent-elles rester lettre morte pour l'agriculteur ? Assurément non. Et n'est-ce pas alors la haute vulgarisation de l'enseignement raisonné et les statistiques agricoles qui sont pour lui les guides les plus sûrs comme les conseillers les plus fidèles ?

Partout, à l'heure actuelle, on porte officiellement à la connaissance des agriculteurs les documents relatifs au développement de l'agriculture à l'étranger, soit par des *Bulletins*, soit par des *Annales agronomiques* fournissant des renseignements sur les expériences faites et sur les résultats obtenus, tant sous le rapport de la culture qu'en ce qui concerne l'élevage des bestiaux, et la marche à suivre pour les utiliser. Tous ces écrits, en Europe, en Amérique, sauf en Haïti pays essentiellement agricole, tous ces écrits sont rédigés spécialement pour les cultivateurs qui, dans tous ces pays, savent lire, comprendre ces choses écrites pour eux, de même qu'ils savent exprimer par écrit ce qu'ils veulent dire.

L'agriculture est une industrie compliquée. Elle est, avant tout, une œuvre de raisonnement ; l'intelligence est indispensable à sa théorie ainsi qu'à sa pratique, et ses progrès ne sont subordonnés qu'aux agents qu'elle emploie. Dans ce dernier cas on a toujours recommandé et vanté les machines, ailleurs comme en Haïti. D'où vient que, contrairement à ce qui se voit

chez les autres nations, l'usage de ces machines soit encore inconnu chez le cultivateur haïtien qui pourrait se les procurer ? — Cela ne tient pas seulement à l'esprit de routine et à la mauvaise organisation du travail de la terre, cela tient aussi et beaucoup à ce que les ouvriers des champs manquent de l'instruction nécessaire au maniement et à l'entretien de ces auxiliaires puissants et plus encore à les réparer lorsqu'ils subissent les petites avaries difficiles, sinon impossibles à éviter. Ces instruments perfectionnés ne pourront donc s'introduire et s'implanter solidement dans notre pays que lorsque l'agriculteur pourra s'en servir avec intelligence, et l'instruction seule conduira à ce résultat, parce qu'alors l'homme des champs comprendra que tout progrès vient de l'esprit et que pour l'art agronomique comme pour tout autre, le travail intellectuel est au-dessus de l'effort physique.

Si nous passons à un autre ordre d'idées, si nous envisageons la question sociale, là encore nous verrons l'utilité, la nécessité de donner de l'instruction à l'habitant des campagnes.

Parmi nos populations rurales — et nous le constatons tous les jours — le sentiment et le besoin du bien-être se sont répandus et accrus dans des proportions très sensibles. Aussi, s'agit-il de faire rendre à la terre le plus possible et de première qualité, pour que chacun puisse donner satisfaction à ses besoins. Or, le travail rural, comme tout travail, est d'autant plus lucratif qu'il est fait avec plus d'intelligence ; et la preuve de ceci nous est donnée par le paysan instruit dans sa profession, par exemple celui de presque tous les pays d'Europe et d'Amérique, des États-Unis surtout, qui s'enrichit alors que les nôtres ne parviennent jamais à tirer de leurs travaux des bénéfices accumulés qui leur permettent, après quelques années, de vivre en repos, arrivés dans leurs vieux jours.

De plus, dans l'intérêt de la civilisation de notre pays, nous devons éclairer nos populations rurales, car vienne un moment où des convoitises effrénées et des rêves d'envahissement voudront fausser l'idée de l'ouvrier agricole, séparer son intérêt

de celui de son patron, briser ainsi cette solidarité de travail d'autant plus nécessaire qu'elle fait la puissance de l'agriculture, un gouvernement quelconque pourra-t-il jamais, sans l'instruction, détruire l'action funeste des mauvais penchants? et, par suite, qui peut dire ce qui adviendra de la nation et de notre civilisation? Et c'est en présence de considérations aussi sérieuses que nous négligerions l'instruction de nos populations rurales, lorsque cette négligence peut priver d'un moment à l'autre le pays des produits essentiels à sa subsistance, à son commerce, à la vie individuelle, comme à la vie sociale!

Il est plus que temps de porter une attention sérieuse et toute la sollicitude nécessaire sur les moyens de déblayer et d'élargir le seul conduit par lequel s'épanche toute la fortune privée et publique, dans notre pays. En présence des judicieuses observations qui ont depuis longtemps élevé la théorie de l'agriculture à la hauteur d'une science, il est irrationnel que dans un pays essentiellement agricole et faisant partie du concert des peuples civilisés on fasse encore de la pratique de cette science le lot exclusif et dédaigné des hommes les moins éclairés de ce pays; il est inouï de laisser sans une direction intelligente, même savante les nobles efforts et la belle énergie de ces hommes dont les travaux intéressent au premier degré la prospérité de la nation entière.

L'instruction généralisée est par conséquent indispensable à l'ouvrier des champs, si on le considère soit comme producteur, soit comme détenteur du sol, en un mot, elle lui est nécessaire, si on le prend comme élément social.

Encore une fois, en matière d'agriculture, l'instruction seule peut créer la richesse, pondérer toutes les forces et les diriger dans la voie du progrès. En mettant donc à la portée d'un âge où toutes les impressions se gravent profondément dans l'esprit, les principes que la raison, la science et le temps ont marqués d'un caractère indélébile de vérité, nous conduirons insensiblement les populations de nos campagnes à la satisfaction de ce besoin de progrès et d'amélioration qui travaille

toutes les classes de notre société, et cela, sans aucune crainte pour l'avenir de notre pays.

Non, nous ne devons plus séparer l'instruction de l'agriculture et dire qu'on peut être agriculteur sans avoir étudié l'art agronomique. C'est le plus sûr moyen pour nous de préparer la prospérité incessante et durable de la nation.

« Partout, dans les villes comme dans les campagnes, on « devra apprendre aux populations les règles de l'hygiène et « leur donner de saines idées sur l'économie nationale[1] ».

Dans les écoles urbaines, il faut enseigner et vulgariser, avec le mécanisme de la production, de la circulation, et de la distribution des utilités humaines, de claires et saines notions sur l'économie en général. Pour atteindre ce but, partout on voit créer de petites caisses d'épargne scolaires dont les fonds sont fructueusement employés par les écoliers eux-mêmes.

Il faut aussi établir dans ces écoles l'étude sérieuse des langues vivantes.

Quant à Haïti agricole, elle attend beaucoup du perfectionnement et de la généralisation de l'instruction parce qu'elle sait que, au moyen des lumières, l'avenir lui appartient et qu'elle n'aura qu'à se fier à ses libres et énergiques efforts pour assimiler à son existence toutes les idées, toutes les découvertes qui lui sont nécessaires et pour reconquérir toute sa splendeur d'autrefois. Le peuple des campagnes est à l'âge de l'ambition dans la vie d'une classe : il est fort, débordant de sève, aspire de toute son âme à la civilisation et aux bienfaits qu'elle propage autour d'elle. Mais, grâce à son état matériel et moral, il n'y a encore chez lui que tâtonnements et embarras.

Il est incontestable que si tous les chefs d'exploitations agricoles qui existent sur toute l'étendue du territoire avaient les connaissances professionnelles que nous avons énumérées plus haut ; que s'ils possédaient en outre un outillage perfectionné et un crédit suffisant pour apporter dans leur culture les amé-

1. M. Chevalier.

liorations nécessaires, il est incontestable, dis-je, que les produits agricoles d'Haïti pourraient défier la concurrence de ceux de n'importe quelle nation.

Il nous faut par conséquent vulgariser pratiquement les principes de la science agronomique, élever aussi rapidement que possible le niveau de l'instruction agricole.

A cet égard, ce que M. Chevalier disait pour la France peut être dit pour Haïti : « La société, moyennant la seule avance « du capital consacré à une ferme-modèle, aurait de jeunes « cultivateurs de quinze à seize ans, sachant la géométrie, l'ar- « pentage, le dessin, connaissant les bonnes méthodes agri- « coles, en état de faire eux-mêmes la plupart de leurs ins- « truments.

« Je n'ignore pas qu'on ne trouverait pas facilement un « Fellenberg par département pour diriger des fermes-modè- « les. Mais enfin les essais en grand de l'illustre fondateur « d'Hofwyl démontrent au moins que, pour le premier des arts, « l'instruction vraiment professionnelle pourrait être donnée « sur une grande échelle avec une dépense très modérée ».

Cependant, la création, actuellement, en Haïti, d'établissements de ce genre pourrait être très coûteuse pour l'État. Ce qui exigerait surtout une forte dépense annuelle, ce serait le personnel enseignant qu'il faudrait faire venir de l'étranger. Puisque nous devons, avant tout, agir avec économie, l'État peut procéder de la manière suivante. De même qu'il envoie des jeunes gens, voire des enfants sachant à peine lire couramment, en qualité de boursiers à Paris, il ferait bien, dès maintenant, d'en envoyer quelques-uns dans les principales écoles professionnelles de France, surtout dans les écoles d'agriculture.

Au retour de ces jeunes gens dans le pays, on pourrait tirer de l'étranger un matériel complet, un matériel qu'eux-mêmes pourraient constituer et apporter avec eux, sur le navire même qui les transporterait sur le sol de la Patrie.

Une fois qu'ils seraient dans le pays, l'État installerait alors

des écoles professionnelles là où on le jugerait convenable, et ces jeunes gens instruiraient leurs jeunes concitoyens, leurs frères. En peu de temps, toute une génération serait prête à rendre à la société les plus grands, les plus précieux services. N'est-ce pas une telle voie qui nous a conduits à avoir aujourd'hui deux écoles professionnelles nationales : l'École de médecine qui a fait ses preuves, et l'École de droit qui permet de fonder sur elle les plus belles et les plus légitimes espérances?

Prenons donc le même chemin pour d'autres enseignements professionnels.

Dans le but d'éclairer mes concitoyens, je rapporterai dans cet ouvrage les principaux renseignements relatifs aux écoles professionnelles de France que de jeunes Haïtiens pourraient fréquenter, soit aux frais de leur famille, soit aux frais de l'État. Ces renseignements m'ont été fournis par M. Métérié-Larrey, auteur du *Guide des aspirants aux carrières administratives*.

Pour ce qui concerne les conditions d'admission, le régime de chacune de ces écoles, la durée des études, etc., le lecteur consultera l'appendice qui se trouve à la fin du volume.

Je vais ici exposer le but dans lequel ces établissements ont été créés.

École d'agriculture. — « L'enseignement de Grignon a « pour but de fournir aux jeunes gens qui se destinent à l'a- « griculture l'ensemble des notions scientifiques et pratiques « reconnues indispensables pour la bonne exploitation du sol, « de former des hommes connaissant les ressources de l'indus- « trie agricole et ses conditions d'existence, capables de choi- « sir et d'appliquer les méthodes diverses, joignant à la science « économique une connaissance approfondie de tous les dé- « tails techniques de la profession ; des hommes, enfin, qui, « plus tard soit dans leurs exploitations, soit dans les conseils « du pays, soit dans la chaire du professeur, pourront au be- « soin développer avec succès les principes et les faits qui « doivent éclairer les discussions dans lesquelles s'agitent les « intérêts agricoles ».

Voilà comment l'on entend l'agriculture dans les pays où l'on s'occupe sérieusement de cet art.

Combien sommes-nous éloignés de cette agriculture que, dans notre pays, on considère comme étant l'art le plus facile du monde et la plus vile des professions !

École centrale des arts et manufactures. — « L'École, « établie à Paris, est spécialement destinée à former des ingé- « nieurs pour toutes les branches de l'industrie et pour les « travaux et services publics dont la direction n'appartient « pas nécessairement aux ingénieurs de l'État ».

« *L'Institut industriel* du nord de la France est particuliè- « rement destiné à former des ingénieurs pour les services in- « dustriels de la région. L'Institut se divise en trois sections: « mécanique et construction, filature et tissage, chimie ».

École centrale lyonnaise. — « Elle est destinée à former « des directeurs d'ateliers pour les principales industries de la « région lyonnaise ».

Ecole des mines de Saint-Etienne. — « Elle est destinée « à former des directeurs d'exploitations de mines et d'usines « minéralogiques, ainsi que des gardes-mines.

« L'enseignement a pour but : l'exploitation des mines, la « connaissance des principales substances minérales et de leurs « gisements, ainsi que l'art de les essayer et de les traiter ».

Cet enseignement embrasse d'autres matières qui sont indiquées dans l'appendice.

Ecole des hautes études commerciales. — « Elle est des- « tinée à couronner, par un enseignement élevé, les études « faites dans les établissements spéciaux, et à donner aux jeu- « nes gens qui sortent des lycées et des collèges, les connais- « sances nécessaires pour arriver promptement à la direction « des affaires de la banque, du commerce et de l'industrie.

« Elle forme aussi des agents consulaires capables de re- « présenter dignement la France dans les relations du com- « merce international ».

Voilà les hommes qui manquent à Haïti et que nos gouver-

nants ont pour devoir de lui donner en quantité aussi considérable que possible.

Quand nous aurons un bon nombre de citoyens possédant ces connaissances encore non répandues parmi nous, nous pourrons nous dire assurés de l'avenir, car grâce aux lumières qu'ils répandront sur toute la surface du territoire, la nation haïtienne sera dans la voie réelle du progrès et de la civilisation moderne.

Pour conclure, nous dirons que l'intérêt le plus immédiat de l'État lui commande d'établir l'instruction professionnelle, et d'organiser l'apprentissage pour les enfants des classes pauvres, y compris les fils de nos agriculteurs.

L'ouvrier quelconque qui sait lire et écrire, pouvant s'instruire par des lectures, des méthodes qui rendent leurs travaux plus parfaits et plus faciles, s'affranchit vite de la routine, perfectionne ses procédés comme ses instruments et accroît par ce moyen son aisance tout en multipliant la fortune publique; encore faut-il qu'il soit d'abord ouvrier.

Désormais, il nous faut constituer nos écoles pour le mouvement en avant. Mais les institutions qui doivent prédominer et avoir un caractère populaire, national, se sont les écoles où l'on ne perd pas de vue l'agriculture, l'industrie et le commerce. Voilà les véritables humanités des jeunes gens, surtout des jeunes gens de la classe pauvre. Ces humanités sont aujourd'hui, chez tous les peuples policés, considérées comme évidemment plus appropriées à la civilisation moderne que les abstractions verbeuses et incertaines d'un philosophisme éclectique qui n'apprend que le doute, que la discussion sans fin, que l'inaction et l'inertie.

Tenons pour certain que si le plus grand nombre n'emporte pas de l'école au moins des aperçus de science sociale, il sera, plus tard, complètement incapable de comprendre et de remplir dignement son rôle dans la société. Non seulement il n'aura aucun goût pour ces choses dont il n'a pas la moindre idée, mais il ne les comprendra même pas, quand, forcément, on lui

en parlera dans les discours qu'on lui fera, soit dans nos assemblées électorales, soit dans nos débats parlementaires où s'agitent ces grandes questions qui intéressent son bonheur.

En éclairant nos concitoyens, nous devons avant tout considérer leur intérêt, les besoins actuels de notre corps social, son esprit et ses tendances. En un mot, ce qu'il faut à nos concitoyens, c'est une instruction solide, une instruction réellement utile à l'homme de travail ; celle qui éclairera son esprit et le mettra à même d'améliorer son sort, de se perfectionner dans sa profession, en proportion de son intelligence.

Hâtons-nous donc de commencer cette œuvre la plus belle de toutes celles qu'il nous faut accomplir en vue de la prospérité nationale.

III

Instruction secondaire.

Sous d'autres formes, on a dit depuis longtemps qu'en matière d'organisation sociale il n'est point de question isolée, qu'une société est une machine plus ou moins grande et compliquée, mue par différentes forces dont il convient d'augmenter ou de diminuer l'intensité proportionnellement au jeu de ces forces entre elles et à l'effet que l'on veut obtenir de l'harmonie du tout.

D'accord avec ce principe vrai, je suis d'opinion qu'il ne doit point être question de supprimer en Haïti les études classiques secondaires. Les hommes que ces études ont réellement pour but de former sont aussi utiles à la nation que le cultivateur, que l'industriel et que le commerçant, qui tous rapportent ensemble un très gros revenu au Trésor public.

J'ai dit aussi utiles et non pas plus utiles.

Celui qui dirait *plus* ferait preuve d'une ignorance complète de ce que l'on appelle, sociologiquement parlant, la solidarité ; et économiquement parlant, la division du travail ; celui-là

prouverait qu'il ignore parfaitement ce que l'on nomme progrès collectif, ce que l'on appelle civilisation.

Au sein d'un corps social et au point de vue de l'utilité, peut-on concevoir l'existence de l'individu qui occupe le degré le plus élevé, sans supposer en même temps l'existence de celui qui tient le rang le plus infime? — Abstraction faite de tout salaire, le service que le portefaix rend à la communauté est à apprécier tout comme nous apprécions les nobles idées, les découvertes et les inventions que le savant met au service de la collectivité. Si vous supprimez dans la nation le cordonnier ou le tailleur, en supposant l'impossibilité de recourir à la fabrication étrangère, celui qui sera obligé d'employer une partie de son temps à se faire des chaussures et des vêtements, à en faire pour les membres de sa famille ne sera pas l'homme destiné à devenir le savant dont la société a besoin. Le tout, en cette matière, est d'être utile à soi-même et aux autres. Tel est le langage d'une philosophie sociale vraiment sensée.

L'instruction secondaire, disons-nous, est utile en Haïti comme elle l'est chez tous les peuples parvenus à un certain degré de civilisation.

Il est des jeunes gens qui sont obligés d'apprendre le latin et le grec et de faire de la haute littérature, parce qu'ils se destinent à des carrières pour lesquelles des études littéraires et une connaissance plus ou moins étendue de ces deux langues mortes sont indispensables. J'ai déjà eu l'occasion de nommer ces carrières. Il en est question dans le chapitre V du livre second du tome premier.

Il est d'autres jeunes gens qui, pourvus de moyens pécuniaires, désirent faire ces études soit par amour-propre, soit par convenance.

Il en est d'autres enfin que l'amour de la science et un goût naturel prononcé pour les belles-lettres portent à désirer et à rechercher les connaissances nécessaires pour briller dans le genre qu'ils voudront cultiver. Parmi ces connaissances se trou-

vent naturellement celles que l'on acquiert en étudiant les chefs-d'œuvre des génies de l'antiquité.

L'enseignement secondaire existera donc, mais alors il faudra l'organiser convenablement, de telle manière que l'élève n'apprenne rien à demi. Qu'il apprenne bien tout ce qu'il faut ou qu'il n'apprenne rien du tout.

Dans tout ce que je dis ici, que l'on n'oublie pas que j'envisage l'instruction donnée gratuitement par l'État.

La nécessité de l'instruction secondaire admise, la gratuité doit-elle se borner à l'enseignement primaire ou doit-elle s'étendre aux degrés plus élevés ? Cette question a été savamment discutée par Condorcet, Ch. Duval, Masuyer et nombre d'autres esprits éminents, tous zélés défenseurs de l'instruction pour tous. Condorcet dit à cet égard : « Au delà des écoles primaires, l'instruction cesse d'être rigoureusement universelle ». Ce qui signifie que l'instruction secondaire doit aussi être donnée gratuitement par l'État, mais comme une indispensable exception.

Quelques monomanes, enthousiastes d'une égalité intellectuelle impossible, pourraient nous accuser d'être avares d'instruction, de monopoliser la haute littérature, le grec et le latin au profit de certaines personnes ? — Nous répondrons : non ! l'État n'est point avare d'instruction ; il la répand au contraire avec libéralité, regardant comme un devoir social de mettre les individus les moins fortunés à même d'acquérir l'instruction qui leur est utile pour embrasser une profession ou pour se perfectionner dans celle qu'ils exercent. Mais l'État n'est nullement tenu de mettre, en dépit de la nature, aux frais des contribuables, plusieurs milliers d'enfants en prétention de devenir des hommes de science et de lettres. Non, l'État ne créera en faveur de personne, au préjudice de l'égalité, un monopole de la science. On ne pourra l'en accuser que s'il n'ouvre les portes de l'instruction secondaire qu'à certains enfants, sans des conditions étrangères aux caprices, aux préjugés et au favoritisme.

Il y aura bien ici un privilège, comme d'ailleurs il y en a forcément partout où il s'agit d'un bien qu'il est humainement impossible de répandre sur tous, mais ce sera un privilège imposé à l'État par la force des choses, cette force qu'il n'a jamais été donné à l'homme de vaincre et à laquelle il n'a jamais tenté, sans péril, d'opposer sa fragile volonté. Que chacun soit donc persuadé qu'ici le principe de l'égalité sera sauf, car, avec Condorcet, « nous avons pensé que, dans ce plan d'organisa- « tion générale, notre premier soin devait être de rendre, d'un « côté, l'éducation aussi *égale*, aussi *universelle* ; de l'autre, « aussi complète que les circonstances pouvaient le permettre ; « qu'il fallait donner à tous *également* l'instruction qu'il est « possible d'étendre sur tous, mais ne refuser à aucune por- « tion de citoyens l'instruction plus élevée qu'il est impossible « de faire partager à la masse entière des individus ; établir « l'une parce qu'elle est utile à ceux qui la reçoivent, et l'au- « tre, parce qu'elle l'est à ceux mêmes qui ne la reçoivent pas.

« Nous avons cru que nous remplirions le double objet, et « d'assurer à la patrie tous les talents qui peuvent la servir, « et de ne priver aucun individu de l'avantage de développer « ceux qu'il a reçus, si les enfants qui en avaient annoncé le « plus, dans un degré d'instruction, étaient appelés à en par- « courir le degré supérieur et entretenus aux dépens du tré- « sor national ».

En effet, le talent véritable ne manquera point de moyens de se produire. Dans le cas où un élève d'école primaire manifestera une intelligence supérieure, les maîtres, les inspecteurs, les autorités locales auront pour mission de le signaler ; ils s'en feront, soyons-en sûrs, un mérite et une question d'amour-propre.

Oui, « parmi ces enfants, ceux que la nature appelle aux grandes choses seront facilement distingués ».

Alors, des bourses ouvriront à ces enfants d'élite, à ces enfants qui auront fait preuve d'une aptitude incontestable, les portes d'un lycée ou d'un des collèges subventionnés par l'É-

tat. — Et là, ils rencontreront de nouveaux rivaux à vaincre, et des rivaux dignes d'eux.

Telle est aussi l'opinion que formula M. Pompée, en 1863, dans ses *Etudes sur l'éducation professionnelle en France* : « Si quelques enfants pauvres se sont distingués par leur « excellente conduite, par leur travail assidu, si l'instituteur « a reconnu parmi ses élèves une intelligence qui réclame un « plus grand développement, alors ces enfants peuvent obte- « nir au *concours* une bourse municipale qui abaissera la « barrière des écoles secondaires que leurs propres ressour- « ces ne leur auraient pas permis de franchir ; alors ils ont « l'espoir de s'élever, grâce à leur travail et à leur conduite, « dans cette seconde classe qui tend sans cesse à s'accroître ; « mais c'est là l'exception, car, en principe, l'État ne doit à « ses enfants rien de plus que l'instruction élémentaire. L'É- « tat ne pourrait leur donner davantage sans compromettre « leur propre bonheur, car rien n'est plus funeste qu'une ins- « truction qui n'est pas en rapport avec la situation présente « ou probable de ceux qui la reçoivent[1] ».

Les élèves des écoles où se donnera l'instruction secondaire seront alors ceux qui, après, recevront ce qu'on nomme l'instruction supérieure, c'est-à-dire ceux qui iront, leurs études classiques terminées, peupler nos Écoles de Médecine et de Droit, ceux qui voudront embrasser la carrière ecclésiastique ou se destiner au professorat.

Dans les études de médecine je comprends et celles de l'étudiant destiné à devenir médecin et celles de l'étudiant seulement en pharmacie.

« Ceux qui, dans les grandes écoles, auront encore vaincu, « seront eux-mêmes envoyés à l'Institut national, et l'on peut « raisonnablement espérer qu'ils fourniront des sujets distin- « gués et qu'ils deviendront l'orgueil de la nation[2] ».

1. Ph. Pompée, directeur-fondateur de l'école professionnelle d'Ivry près Paris, premier directeur de l'école municipale Turgot, etc.

2. Condorcet.

Nous n avons pas, en Haïti, un Institut national. Ce quatrième degré d'instruction existe cependant chez nous : c'est l'institution des bourses que l'État accorde à nos jeunes compatriotes qu'il envoie à Paris soit à l'École de Droit, soit à l'École de Médecine. A cet égard, il serait utile d'établir des bourses en faveur des jeunes gens qui iraient passer quelque temps dans les écoles normales de France, pour se perfectionner dans l'art d'enseigner les sciences et les lettres. Ils deviendraient d'excellents professeurs.

Ici, l'État devraient n'accorder des bourses qu'à ceux qui, après des études ou une pratique commencées dans le pays, prouveront qu'ils sont capables de devenir médecins, hommes de loi ou habiles instituteurs.

CONCLUSION

Telle est l'idée que je me fais d'une bonne organisation de l'Instruction publique.

C'est cette marche, je crois, qu'il serait bon de suivre dans l'intérêt même des familles et des enfants de nos classes pauvres et dans celui de la société. « Quant à ceux — dit Condor-« cet — qui ne pourront se distinguer du commun des hom-« mes que par leurs vertus, ils ne sont pas destinés aux sciences « et aux beaux-arts : que la nation leur donne des métiers, des « professions ; qu'elle favorise leur premier établissement, que « par là elle prouve aux citoyens de toutes les classes que « toutes lui sont utiles ».

De cette manière, aucun citoyen n'aura à se plaindre. Les moyens étant uniformes pour tous, ceux qui resteront en arrière ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes ou en rejeter la faute que sur la nature.

De ce chef, avec quelle aisance le marcheur d'élite poursuivra son ascension, débarrassé de ces éternels retardataires, car il se voit à tout moment obligé ou de les attendre ou de revenir

sur ses pas pour leur prêter main forte, pour soutenir leur marche trop pénible! et pour ces retardataires eux-mêmes quel régime hygiénique de n'avoir plus à gravir que des coteaux mesurés à leurs forces!

En un mot, les intelligences prendront chacune sa place naturelle, sans que les moins développées puissent crier au privilège contre celles qui occuperont une place plus élevée, sans aussi que la paix publique puisse avoir un moment d'inquiétude.

Que mes concitoyens considèrent l'instruction comme le moyen principal ou même unique d'assurer l'ordre et la prospérité nationale à perpétuité, je suis absolument de leur avis. Mais, pour qu'ils aient comme moi l'espérance ferme d'un entier succès, il faut qu'ils donnent d'une façon effective pour but final à l'instruction le bien-être matériel. Dans cette difficile affaire d'améliorer l'être humain, il faut que le rôle de l'intelligence soit d'être utile au corps, comme celui du corps doit l'être à l'intelligence.

Telle est l'explication de ce passage de Tissot: « Reconnaître dans la nature animale ses tendances, ses lois, sa destinée, mais une destinée qui ne peut être déterminée que dans ses rapports avec la nature raisonnable. Il faut pareillement reconnaître à la nature raisonnable son but et ses droits; mais par rapport à une destinée qui l'associe à l'animalité ».

CHAPITRE II

ÉDUCATION.

I

Considérations.

Parlant de l'amélioration de l'être humain, nous avons fait une distinction entre l'instruction et l'éducation, sans les isoler l'une de l'autre.

Tout en développant l'intelligence, l'instruction ne perd point de vue la matière, le corps dont les besoins, matériels comme lui, doivent recevoir la satisfaction la plus large que possible, au moyen de richesses sociales réalisées par le travail. Mais, l'être humain ne vit pas seulement de ce pain que lui donne la sueur tombée à grosses gouttes de son front.

Qu'est-ce d'ailleurs que la richesse, sans l'homme dont elle tire toute sa valeur ?

« Si l'homme — a dit Condorcet — ne s'occupait que de « recherches susceptibles d'une utilité pratique, immédiate, il « se trouverait, par cela seul, arrêté dans ses progrès, même « à l'égard des applications auxquelles il aurait sacrifié les tra- « vaux spéculatifs ».

En voilà suffisamment peut-être pour contenter tous ces esprits du produit net qui semblent ne voir dans le monde qu'une manufacture gigantesque.

Non, la civilisation d'un peuple ne dépend pas seulement du bien-être matériel de chacun, mais aussi d'un autre bien-être que nous disons *purement immatériel*.

Si les masses populaires d'une société sont vraiment douées d'un bon sens dont la lumière, dégagée des malsaines influen-

ces des oligarchies, doit les maintenir sûrement dans la voie de l'accord et de la prospérité, d'où vient que les démocraties grecques et romaines, remarquablement douées en matière de bon sens, n'aient pas eu l'instinct de leur propre direction, n'aient pas su, à l'heure du péril, trouver dans leur sein des esprits capables de prévoir, d'éviter les maux dont elles ont souffert ? Comment la démocratie de ces temps-là n'a-t-elle pas su avoir cette vertu dont la force puissante suffit parfois à sauver un peuple de l'invasion ?

C'est que dans une société il y a autre chose que ce qu'on est convenu d'appeler une forme sociale, des principes de gouvernement.

En effet, il y a certains éléments intangibles, invisibles qui ne dépendent pas directement d'une forme politique, mais qui pèsent énormément dans la balance de la civilisation et de la gloire nationales.

Ces éléments ? me demande-t-on.

Ce sont les éléments moraux, hors desquels il n'y a point de salut assuré pour une nation comme pour les formes quelconques de société, de gouvernement.

C'est une de ces idées vraies, invariables, issues de la philosophie de l'histoire et enregistrées depuis longtemps par la sociologie.

En vue de la civilisation et de la gloire de la Patrie, le tout n'est donc pas d'instruire nos concitoyens et dans le sens que j'ai indiqué. Il nous faut aussi nous préoccuper de leur éducation, l'éducation dont le rôle est de cultiver le moral de l'homme, de façonner son âme à une vie sociale régulière. C'est même un fait constant que, sans l'éducation, l'instruction peut devenir un mal au lieu d'être un bien. C'est la pensée de Proudhon, quand il dit que dans l'individu comme dans la société si le développement de l'âme n'est pas en raison directe du travail, les individus comme les sociétés se corrompent par le travail.

Certes, une organisation sociale qui s'occuperait des intérêts matériels humains sans tenir aucun compte des sentiments

moraux et des vertus sociales dont l'action est plus que puissante sur les intérêts matériels, ne serait que l'expression d'un rigorisme étroit et ne pourrait qu'enchaîner la société à l'insuffisance et à l'impuissance.

Il faut donc qu'en rendant l'existence facile à nos concitoyens nous fassions aussi d'eux des hommes honnêtes et de bons citoyens. Ce principe est applicable aux élèves de toutes nos écoles, mais il l'est particulièrement à ceux des écoles primaires créees par l'État pour les enfants de la classe pauvre.

Dans notre situation actuelle — par suite de la grande difficulté que chacun éprouve à donner satisfaction à ses plus pressants besoins — il semble qu'il n'y ait de vrai dans le monde que ce qui est palpable ; d'utile que ce qui sert à ces besoins ; d'intéressant que ce qui augmente la richesse et les moyens d'en jouir. En présence de cet état de choses, et comme le gage assuré d'un avenir meilleur, à une nation telle que la nôtre il convient de donner un catéchisme des sciences morales et politiques, surtout un manuel du citoyen. Ce conseil a d'autant plus sa raison d'être que nous avons contracté la malheureuse habitude d'insinuer, d'entretenir et de fortifier dans le cœur tendre de nos enfants tous nos vieux et insensés préjugés, au lieu et place de ces heureuses dispositions de bienveillance, d'union et de concorde.

Ignorons-nous que ces passions politiques dont notre société est infestée ont pénétré jusque dans les collèges et dans nos écoles primaires ?

Semblables à ces ascendants malades qui transmettent aux descendants leur sang vicié avec le germe de la maladie, certains parents, en Haïti, s'efforcent trop souvent d'inoculer à leur progéniture leurs vanités, leurs ambitions et leurs haines, léguant ainsi à toute une génération le funeste héritage de nos dissensions et de nos discordes civiles. Et c'est à la suite d'un tel procédé qu'ils osent déclamer contre la jeunesse d'aujourd'hui ! Non, après que la source a été empoisonnée de nos propres mains et sciemment, nous n'avons plus le droit de nous

plaindre de trouver l'eau du fleuve amoncelée, trouble et corrompue.

II

Éducation sociale.

Lorsque, à la suite d'une série de commotions ou de graves désordres, une nation se démoralise ; quand les principes, les sentiments de morale et d'honneur national y sont affaiblis, sinon totalement tombés en oubli ; lorsque enfin, suivant une expression consacrée, il faudrait reprendre la société en sous-œuvre et en vue de l'avenir, le moyen le plus efficace, pour obtenir ici une heureuse diversion, est de donner une bonne direction à l'éducation de la jeunesse. Et si la culture morale est nécessaire à tous, elle l'est au plus haut degré au simple cultivateur, à l'ouvrier qui, dans sa carrière laborieuse, a besoin de plus de consolations, de résignation, d'espoir pour soutenir son courage, pour le garer des mauvais conseils, du besoin ou du malheur, et des passions funestes, spontanées ou suggérées.

Dans le but de prémunir ces hommes contre les excitations, contre les tentations et les séductions, il ne suffit pas que nos gouvernements fassent tout ce qui est possible pour améliorer leur sort et les secourir dans la détresse ; il faut encore que, dès leur enfance, on leur mette sous les yeux, outre les principes généraux de religion et de morale, ceux de la morale sociale et des vertus civiques et politiques, car si l'homme a des devoirs envers Dieu et envers les hommes en général, il en a aussi envers la société dont il est membre ; il en a envers ses concitoyens.

Il est donc nécessaire qu'on formule une éducation assez étendue, assez complète pour que ces enfants comprennent bien tous ces préceptes qu'on doit leur inculquer, dont on doit leur faire sentir toute l'importance, qu'on doit s'évertuer à graver profondément dans leur esprit, dans leur âme, en les accoutumant, par des faits, à y conformer leur conduite.

Le but de cette éducation doit être principalement d'assurer pour l'avenir l'ordre social et la paix publique. En conséquence, elle ne doit pas perdre de vue la bienfaisance dans les relations sociales, le respect des justes droits de chacun, la justice et l'obéissance aux lois.

Notre ordre social comme notre droit public reposent sur ces termes qui sont l'expression de trois grandes idées vraiment magiques, universelles et éternelles :

LIBERTÉ, — ÉGALITÉ, — FRATERNITÉ.

Ultérieurement, je dirai un mot de la liberté.

L'égalité et la fraternité sont deux idéaux dont le monde moderne a été gratifié par la haute philosophie du Christ.

Rompant toutes sortes de barrières entre les hommes, cette philosophie proclame que tous sont issus d'une même souche, naissent de la même manière, ont droit au même titre aux jouissances que Dieu a mises à la portée de tous, enfin que tous, par la mort, retournent à l'origine commune : la poussière.

Sans contester les biens immenses que cette doctrine a déjà accomplis dans le monde, les faits de chaque jour montrent suffisamment, je pense, que l'égalité, telle qu'on l'entend ici, est encore à l'état de rêve jusqu'au sein des peuples les plus policés. Quand on va au fond des choses, on ne peut même pas s'empêcher de discuter la question de savoir laquelle des deux est préférable pour l'homme : l'égalité absolue ou l'inégalité ? — Nous ne croyons pas donner dans le sophisme, en disant que si une inégalité disproportionnée peut produire de grands maux dans la société, de bonnes lois peuvent aussi y remédier, tandis que le société serait difficile à établir, pour ne pas dire impossible à fonder, si l'égalité absolue pouvait exister dans une organisation sociale quelconque.

Effectivement, ce sont des besoins mutuels qui maintiennent les hommes en société. Cette mutualité des besoins a sa source dans l'inégalité naturelle existant parmi le hommes. Dans tous les rangs de la société, dans toutes les carrières, dans toutes

les conditions, la nature, le sort et la fortune ont leurs favoris. Celui-ci s'évertuera à devenir un savant, parce qu'il est doué d'une constitution intellectuelle supérieure à celle de celui-là qui ne peut pas s'élever jusqu'aux grandes choses de l'esprit. Tel autre s'occupera de l'agriculture, parce que ses inclinations l'y portent, tandis que son voisin est incapable de comprendre les choses les plus élémentaires de l'art agronomique. Un troisième se fera industriel pour le même motif. Un quatrième se destinera au commerce, toujours pour la même raison. De plus, tel individu a reçu de la nature une constitution physique qui le rend apte à telle besogne matérielle que tel autre individu, d'une complexion débile, est impuissant à faire, sous peine de succomber au moindre effort. Si nous poussons plus loin, nous verrons que cet homme-ci, favorisé par la fortune, est parvenu à une situation légitimement acquise qui lui a permis de s'élever à un degré de développement intellectuel ou d'améliorer sa condition matérielle d'une façon qui le place au-dessus de la condition de son voisin que cette même fortune s'acharne à rendre de plus en plus misérable. Après tous ces faits aussi indéniables qu'inéluctables, parlerai-je des infirmités soit de naissance, soit résultant des accidents et qui souvent réduisent ceux qu'elles atteignent à la plus complète nullité ou leur défendent d'aboutir aux résultats auxquels parviennent facilement les hommes valides et laborieux ?

Dans tous ces cas, l'inégalité est manifeste et tout est dû à la nature, non à l'injustice humaine. Cependant, tous ces individus inégaux, parce qu'ils sont inégalement doués ou favorisés par le sort, se rendront mutuellement service, ce que chacun produit dans sa sphère étant utile à lui-même et aux autres. Le savant s'adresse au cordonnier ou au tailleur pour les chaussures ou les vêtements dont il a besoin ; ceux-ci s'adressent à lui parce qu'ils ont besoin d'instruire leurs enfants et de s'instruire eux-mêmes ; l'industriel cherche l'agriculteur, parce qu'il a besoin des matières premières que lui fournit le sol ; l'agriculteur à son tour se rend ou envoie chez l'indus-

triel, parce que l'industrie fabrique les instruments aratoires; tous s'adressent à l'État, au gouvernement, parce qu'ils ont besoin d'une force capable d'imposer le respect de leur personne, de leur propriété et de leurs droits.

D'ailleurs, en vertu du principe de la division du travail dont les avantages sociaux ne sont plus à chercher, n'est-il pas préférable que tous ne soient pas également doués ou favorisés ?

Là donc où il y aurait des individus absolument égaux, il ne pourrait pas être question de besoins mutuels, chacun pouvant se suffire à soi-même et dans quelque ordre que ce soit. Les besoins mutuels, qui maintiennent les hommes en société, n'existant pas, la société elle-même n'aurait pas de raison d'être.

Certes, l'humanité nous commande de redresser, autant qu'il est en nous, et par l'intelligence, par le savoir et par l'amour du prochain, de redresser les injustices du sort, en ayant sans cesse pour guide le principe de l'égalité ; mais nous ne devons point faire de ce principe la chimère qui sollicite certains esprits dévoyés à vouloir, coûte que coûte, changer les conditions de naissance, de développement et d'existence du genre humain qui sont de ces choses naturelles qu'il n'est pas encore donné à l'homme de déterminer d'une façon uniforme et invariable.

Oui, le monde est voué à l'inégalité ; et toute organisation politique qui, sans vouloir en faire un point d'appui pour l'égoïsme, ne voudra pas en tenir compte sera destinée à s'effondrer.

« La raison et la justice nous disent que les hommes naissent « égaux, que leur réunion en société doit avoir pour but de « procurer à tous les mêmes avantages. Une société parfaite « serait celle où tous les citoyens, non seulement jouiraient du « même bien-être matériel, mais encore où ils auraient un « même degré d'instruction, de capacité, de telle sorte que « deux citoyens pris au hasard fussent égaux de tous points. « Cet état supposerait l'absence de toute inégalité de fortune, « de constitution physique et morale[1] ».

1. De Tayac.

Or, les constatations du passé et du présent attestent que cet état de choses n'a jamais existé et n'existe nulle part. — A ce propos, on me permettra de me souvenir ici de quelques vers où La Fontaine, avec la fine touche qu'on lui connaît, a exprimé cette grande vérité sociale, en faisant dire par une perdrix qui vivait

« Parmi de certains coqs, incivils, peu galants,
« Toujours en noise et turbulants » :

. . . .

« *Jupiter sur un seul modèle*
« *N'a pas formé tous les esprits,...*
« S'il dépendait de moi, je passerais ma vie
« En plus honnête compagnie,
« Le maître de ces lieux en ordonne autrement ».

Oui, la nature a créé des degrés divers dans la constitution de l'esprit humain, et qui constituent l'une des causes de l'inégalité parmi les hommes. Seulement, c'est un de ces faits, simples pourtant, qu'il n'est pas donné à toutes les intelligences de saisir, surtout quand la raison est obstruée. On peut même dire que c'est un de ces axiomes qui ne parviendront jamais peut-être à vaincre les mauvais instincts de la nature humaine qui vont à leur encontre.

Voilà comment il faut envisager l'Égalité.

Quant à la Fraternité, elle peut être plus facilement admise dans les relations sociales, car, se présentant sous la forme de la charité chrétienne, elle tend à attacher toutes les classes de la nation par le double lien de l'amour et de la reconnaissance, pour réaliser cette unité si nécessaire à l'acheminement au but de la société.

Tel est le fond de ces deux idéaux que le Christ a apportés au genre humain.

L'humanité, fille née du Sauveur, ayant fait pétition d'hérédité et obtenu son héritage, doit continuer l'œuvre de l'immortel défunt, doit soutenir sa personne : *Personam ejus sustinebat*, comme disent les *Institutes* de Justinien. Mais, dans l'état actuel des idées du monde, il y a lieu de se demander si

jamais l'homme parviendra à atteindre à ces deux nobles idéaux? Dans tous les cas, ils semblent être encore bien éloignés du terme de leur course dont le début ne date pas d'hier. Quoi qu'il en soit, une bonne et très solide éducation n'est pas sans le pouvoir d'exercer ici une heureuse influence.

Lorsqu'il s'agit de façonner l'être humain à de bons principes, il n'est jamais trop tôt de commencer, pourvu que le terrain destiné à recevoir ces sortes de semences soit visiblement arable.

Il convient par conséquent de signaler à l'enfant du peuple, dès sa tendre jeunesse, les imperfections du milieu social, en regard de la visée des principes tels que l'égalité et la fraternité. Dès l'âge où la raison, chez lui, commence à paraître, il faut lui exposer les principes qu'une théorie sage, réservée, mais progressive, conçoit et que tout homme d'un jugement sain doit désirer voir mettre en pratique.

Ceci concerne l'éducation sociale.

III

Éducation civique et politique.

Quant à l'éducation civique et politique, il importe qu'elle ait, elle surtout, une large place, car c'est plutôt l'école qui est son théâtre d'apprentissage, tandis que l'éducation sociale tient grandement à l'éducation de famille.

L'éducation civique et politique de nos concitoyens devrait être la pensée incessante de tous nos hommes du pouvoir. Elle seule donne à un État toute sa force morale.

Des institutions qui propagent de bons principes sans préparer des hommes ne sont que de misérables illusions. Il est absolument oiseux de parler de principes là où il n'y a pas d'hommes pour les pratiquer et capables d'en assurer l'observance, d'en hâter les heureux résultats. En effet, à quelle fin satisfaisante pouvez-vous aboutir, quand vous appelez, par

exemple, l'égoïsme, l'esprit de faction et la corruption à mettre en mouvement les bons principes d'une politique raisonnée et réfléchie? — La réponse n'est ni douteuse, ni difficile.

Voulez-vous sincèrement que la nouvelle génération n'arrive pas un jour sur la scène politique, plus dépourvue de principes et plus entraînée que la génération actuelle sur une pente funeste? — Hâtez-vous alors de faire appel à la force moralisatrice de l'éducation civique.

Pour graver dans l'âme de chacun le respect de l'homme et l'amour de la Patrie, cette éducation doit retracer à grands traits au futur citoyen ses devoirs comme membre du corps social ; elle doit le pénétrer de cette idée qu'il est malhonnête et déloyal de se placer sous l'égide de la société pour recevoir toutes sortes de faveurs et de protections tout en se refusant à remplir sa part des obligations imposées à tous. Cette éducation civique montrera au futur citoyen les peines sévères, morales et physiques, édictées par la loi contre ceux qui trahissent leur devoir et plus encore leur pays. Par contre, l'éducation civique doit aussi étaler sous les yeux de l'enfant les récompenses morales et matérielles que la Puissance sociale réserve à celui qui, dans toutes les circonstances de la vie publique, paye loyalement sa dette à la Patrie. Il est aussi indispensable qu'à ces citoyens de l'avenir qui, à leur sortie de l'école, auront à exercer le plus étendu des droits, celui qui leur assure une participation directe dans le gouvernement de la société, il est indispensable qu'on leur formule, qu'on leur expose élémentairement les conditions générales de la science politique, en leur enseignant ce qu'est cette société, sur quels principes éternels elle repose, quelles sont les lois de sa naissance, de sa conservation, de son développement régulier, de ses transformations successives ; quel but elle doit atteindre pour être absolument équitable, conforme aux destinées qui lui ont été départies ; en un mot, il faut préparer ces enfants à être demain des citoyens dignes de la souveraineté dont ils seront armés.

« Eh quoi ! — dira-t-on — prétendriez-vous parler politique « à des écoliers ? Introduire jusque dans les salles de lectures « classiques nos luttes passionnées, nos discordes, nos hai« nes ? » — Non.

Nous venons à l'instant de nous plaindre de ce que nos querelles politiques aient été introduites jusque dans nos écoles et de ce que certains parents, manquant à leurs devoirs de moralisateurs, aient contracté la mauvaise habitude de fausser le jugement de leurs enfants, en leur soufflant leurs passions et leurs préjugés au lieu de leur donner de bons principes et de leur inspirer des vertus sociales.

Ce sont précisément ces principes et ces vertus que nous voudrions voir répandre dans nos écoles par cette éducation, en somme, bien plutôt sociale que politique. Elle aurait, à n'en pas douter, le pouvoir d'opérer peu à peu, par une juste connaissance des choses, une réconciliation, une conciliation et la concorde entre les diverses classes de notre société, et de faire disparaître un des principaux éléments de nos antipathies et de nos discordes.

D'ailleurs, si ce procédé était mauvais, les gouvernements des nations civilisées ne l'auraient jamais toléré dans leurs écoles.

J'ai en ce moment devant moi un catalogue portant ce titre :

CATALOGUE D'OUVRAGES
à l'usage de l'enseignement primaire.

Et j'y vois comme livres :

Les enfants modèles (Cours moyen et supérieur). Lectures courantes sur la morale, les leçons de choses, le commerce, l'industrie, les sciences, l'agriculture, l'horticulture et la viticulture.

Arithmétique — Grammaire — Géographie — Histoire de France, etc., etc.

A côté de ces volumes je trouve :

L'Instruction civique à l'école (Paul Bert).

Le Patriotisme à l'école (Jourdy).
Nos devoirs et nos droits (De Lamarche).
Vive la France ! (Hanriot).

C'est surtout entre les mains du fils de l'ouvrier que le gouvernement français tient à voir placer ces derniers livres aussi menus que remplis de bonnes et belles choses. Et quand cet enfant entend parler de la Patrie, lorsque, à la revue militaire du 14 juillet ou dans d'autres circonstances, il regarde, juché sur les robustes épaules de son papa ou même de sa petite mère, quand là, il regarde passer le drapeau tricolore saluant la foule et que la foule salue, entendez ce cri gros et sublime sortir des tout petits poumons de cet enfant : Vive la France !

Oh ! je pleure de joie et de bonheur, lorsque j'assiste à ces choses-là, que j'envie pour mon pays, pour notre chère Haïti dont le drapeau cependant n'est pas moins glorieux, est plus glorieux même, car c'est celui que, bien avant les victoires du drapeau tricolore, l'immortel Spartacus a porté à l'immortalité. C'est ce drapeau là que nos pères nous ont légué et que nous ne savons pas encore apprendre à nos enfants à aimer et à adorer.

Pour la justification de ce que je viens de dire relativement à l'éducation, je vais rapporter les principaux éléments qu'embrasse l'éducation donnée aux enfants des écoles primaires françaises, éléments que j'extrais du programme de l'année 1889-1890.

ÉDUCATION SOCIALE.

Cours élémentaire. — Historiettes morales, racontées. Récits et exemples propres à inspirer l'amour du bien. Respect des personnes et des choses. Rapport de la faute à la punition. Esprit d'équité, horreur de la dissimulation et de l'hypocrisie. Droiture, franchise. Redressement des préjugés et superstitions populaires.

Cours moyen. — *Devoirs envers la société.* L'ordre et la paix. Bienfaits de la société. L'impôt ; sa nécessité. *Devoirs envers soi-même.* L'âme. Développement de l'intelligence et de

la raison par l'instruction. *Les biens extérieurs* : économie ; éviter les dettes : funestes effets de la passion du jeu. Prodigalité. Avarice. Nécessité du travail. *Devoirs envers les autres hommes*. Justice et charité. Faire à autrui ce qu'on voudrait qui nous fût fait. Ne pas faire à autrui ce qu'on ne voudrait pas qui nous fût fait. Ne porter atteinte ni à la personne, ni aux biens, ni à la réputation d'autrui. La fraternité humaine. La police et la justice. Justice de paix. Les tribunaux, la cour d'assises, les cours d'appel, la cour de cassation.

Cours supérieur. — La famille unie. La société. Nécessité et bienfaits de la société. La justice, condition de toute société. La solidarité, la fraternité humaine. *Justice et charité*. Devoirs de bienveillance, de tolérance, de reconnaissance, d'assistance. La justice civile et pénale. Les divers tribunaux. La cour de cassation. Développement de l'idée de justice : respect de la vie et de la liberté humaines, de la propriété. Développement de l'idée de fraternité : solidarité humaine. Notions très sommaires sur l'état civil, la protection des mineurs. L'impôt. Obligation et nécessité de l'impôt. Condamnation de toute fraude envers l'État. La propriété. Les successions. Les contrats les plus usuels. Vente, louage, baux. Le travail. Les matières premières. Le capital. L'épargne. La loi écrite et la loi morale. La différence entre le devoir et l'intérêt. Caractère impératif et désintéressé du devoir. L'échange, la monnaie, le crédit. Explication de la devise républicaine : Liberté-Égalité-Fraternité. La fête nationale. L'association. Sociétés de prévoyance, de secours mutuels, de retraite., etc...

Éducation civique.

Cours élémentaire. — Explication de mots se rattachant à l'idée de Patrie. Le soldat défenseur de la Patrie. Le citoyen (explication très familière). La nation. Récits patriotiques. Récitation de poésies patriotiques.

Cours moyen. — Le citoyen. Ses obligations et ses droits. Le service militaire. Devoirs envers la Patrie. Le citoyen doit

tout sacrifier à la Patrie. Ce que c'est que l'honneur national, le respect des lois, le respect des droits et de la liberté de ses concitoyens.

Cours supérieur. — Le patriotisme, le cosmopolitisme. La Patrie. Devoirs envers la Patrie. Service militaire ; fidélité au drapeau ; discipline ; dévouement.

Éducation politique.

Cours élémentaire. — La commune, qui entretient les écoles, les chemins, etc. Le maire, qui visite l'école, qui préside la distribution des prix, qui veille à tous les intérêts communaux. Le juge de paix, qui est au chef-lieu de canton, apaise les différends, punit les contraventions aux lois. Le département. Le préfet.

Cours moyen. — Le suffrage universel. Devoirs des électeurs. Devoirs des élus. La commune, le maire, le conseil municipal. Le département, le préfet, le conseil général. L'État Le Pouvoir législatif, le Pouvoir exécutif.

Cours supérieur. — La Constitution, le Président de la République, le Sénat, la Chambre des députés. La loi. L'administration communale, départementale et centrale ; les diverses autorités. La force publique. L'armée. Le vote ; il est moralement obligatoire ; il doit être libre, consciencieux, désintéressé, éclairé. Souveraineté nationale.

Conclusion.

Voilà l'éducation que nous devons introduire, de fait, dans nos écoles, dans nos écoles primaires principalement, en l'accommodant à nos mœurs et à notre organisation politique.

Désormais, je le redis, il nous faut organiser nos écoles pour le mouvement en avant. Ce que disait M. E. de Parieu, en parlant de l'organisation de l'instruction publique en France, vers 1848, peut être appliqué à notre pays : « N'y a-t-il pas quel-
« que chose de défectueux dans les idées d'un pays qui éprouvé,
« dans une période de quatre-vingts ans, tant de révolutions

« contraires, tout en cherchant à réaliser un idéal permanent « ou à peu près tel ? »

Certes, si le progrès doit être introduit quelque part, dans notre pays, et avec ordre et régularité, c'est, sans contredit, dans l'instruction et dans l'éducation, dans les idées, dans les sentiments et dans les mœurs.

Il y a longtemps que l'ignorance a été représentée sous l'image de malheureux relégués dans les profondeurs d'un antre obscur, enchaînés, voyant des fantômes, sans pouvoir distinguer des réalités. « Brisons — s'écrie-t-il alors — c'est Platon qui parle — « brisons leurs fers, et que la lumière pénètre ces aveugles ! »

Oui, éclairons nos concitoyens, car l'instruction, pour parler le langage de la Bible, « c'est l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux et l'ouïe du sourd ». Elle est, doit-on dire aussi, le principe de la civilisation, quand elle s'étend sur une nation comme un réseau magique. Par l'instruction, l'enfant du peuple doit être mis à même de se familiariser avec les principes d'une profession appelée à soutenir son existence, en même temps qu'il puise dans l'éducation les éléments moraux et nécessaires pour sa future vie sociale, civique et politique.

Ce n'est point dans notre tempérament, dans notre nature qu'il faut aller chercher les défauts qu'on nous reproche, mais bien dans la mauvaise éducation que nous recevons depuis cent ans bientôt.

On veut faire de nous une exception parmi les nations, au point de vue de la capacité politique et sociale ; on veut voir en nous un peuple qu'une fée malfaisante aurait gratifié de tous les travers. Dès que nous aurons adopté ces bons principes de morale, en lieu et place de notre laisser-aller qui vicie notre sang et notre constitution, on verra que nous sommes, autant que tout autre peuple, aptes à de grandes et belles choses.

Aucun gouvernement, dans notre pays, quels qu'en soient la forme et les principes, ne pourra subsister, à moins d'avoir

à diriger des hommes éclairés en vue de leur bien-être matériel et des hommes moraux.

Elever les citoyens ; les habituer, à l'école même, à s'intéresser noblement au bien public ; former leur jugement ; leur apprendre à connaître les hommes, à peser leur valeur ; s'évertuer à les faire passer, comme l'on dit dans notre pays et ailleurs, de l'état de vile multitude à l'état de citoyens policés ; les préparer par là à suivre, sans bouleversement, la route d'un progrès ininterrompu, tel est le but capital de cette éducation que nous proposons.

Nanti de ces principes, quand le citoyen se trouvera investi d'une fonction publique, il y verra des devoirs à remplir et non une propriété, une *res nullius* à exploiter.

Pour finir, nous dirons ceci : il y a longtemps que nous réclamons tous à cor et à cri l'amélioration intellectuelle et morale de la nation haïtienne, mais que ceux qui ont eu à résoudre ce problème l'ont toujours, sinon mal compris, mais mal commencé. Après en avoir posé les nombres, ils les ont toujours réduits à leur plus simple expression qui est celle-ci : lire, écrire et compter. Quand ils y ajouteraient des choses autres que celles que nous avons signalées, le résultat ne serait pas meilleur au point de vue social.

Notre manière d'éduquer ne nous conduira à aucun résultat pour les masses, puisqu'elle ne s'occupe pas de morale sociale, à moins toutefois qu'elle n'enfante un jour tous ces bienfaits que nous attendons, par la seule vertu de la calligraphie jointe aux influences de l'alphabet, des chiffres et du catéchisme religieux. Mais cela ne sera pas. Donc employons, quand ce ne serait qu'à titre d'essai, la méthode que je viens d'indiquer. Pour ce qui me concerne, je la crois décisive, vu les fruits qu'elle a portés ailleurs. Il nous sera donné, à nous aussi, de savourer ces bons fruits.

L'intérêt national l'exigeant, le gouvernement actuel ne restera pas insensible, je pense, à l'honneur d'être le premier à inaugurer dans notre pays ce système d'Instruction publique

conforme à ses plus pressants besoins, ce système qui ne tuera point l'ancienne éducation classique, mais qui l'améliorera, l'aidera même à vivre et à prospérer à ses côtés, et qui, enfin, est le gage assuré d'un avenir meilleur.

Inaugurons ce système. Ce n'est qu'après son inauguration que nous pourrons chercher fructueusement à nourrir dans le cœur de nos enfants le culte de la liberté et le feu du patriotisme. Oui, c'est alors, alors seulement que nous aurons le droit de leur dire : Vous êtes l'avenir de la Nation, vous êtes l'espoir de la Patrie, vous êtes de dignes ouvriers de l'Humanité.

LIVRE QUATRIÈME

LA POLITIQUE

CHAPITRE PREMIER

CONSIDÉRATIONS.

Voilà, si je ne m'abuse, un programme des plus larges et assez varié. Il renferme, certes, des éléments capables de satisfaire la noble ambition du chef d'État haïtien vraiment soucieux de faire le bien du peuple, le plus désireux de travailler à la prospérité, au bonheur et à la gloire de son pays, soit en effectuant celles de ces améliorations qui entrent naturellement dans les attributions de l'État, soit en favorisant celles qui regardent plus directement les particuliers.

Après ces vues relatives à notre nouvelle organisation économique et sociale, il importe que nous disions un mot de la politique.

En fondant la Patrie, nos pères ont posé les bases d'une organisation politique supérieure, d'une organisation vers laquelle tendent toutes les nations d'aujourd'hui qui ne la possèdent pas encore. Cette organisation a pour fondement les trois grands principes dont nous avons déjà eu l'occasion de parler :

Liberté — Égalité — Fraternité,

ayant pour hâter leur triomphe la Souveraineté populaire.

Jusqu'ici, l'Haïtien ne possède de ces principes que la formule ; ils ne sont encore parmi nos concitoyens qu'à l'état de pure abstraction. Et dans l'ordre social et dans

l'ordre politique, nous avons à appliquer ces principes que nos aïeux ont eu à peine le temps de proclamer. Oui, nous avons à continuer l'œuvre de nos pères, des héros de 1804 ! Nous avons à reprendre, où ils l'ont laissée, cette œuvre interrompue par nos dissensions et nos guerres civiles. Nos révolutions ont beaucoup détruit : notre tâche, à cette heure, est de tout organiser.

Nous n'avons pas encore donné le droit de dire que notre marche a vraiment pour guides les lumières de la raison et les lois de la science. C'est à l'absence presque générale de toute science de gouvernement au sein de notre société que nous sommes redevables de ce désordre dont tout le monde souffre au même degré, même ceux qui contribuent personnellement à consolider le règne du hasard et de l'arbitraire. D'où l'universelle animadversion qui renverse invariablement et à tout moment nos gouvernements établis.

Le mal est permanent, que dis-je ? il est en progrès, car les révolutions violentes se renouvellent avec une fréquence que l'on ne connaissait pas il y a trente ans et se consomment avec une facilité qui n'a d'égale que l'horreur des conséquences qu'elles produisent.

Le pays doit sortir sans retard de cette position désormais intolérable. Les hommes du jour le comprennent-ils, le veulent-ils, le feront-ils ?

Dans cette situation, des plus graves, il s'agit d'opérer une double liquidation : la liquidation d'un passé imprévoyant, désastreux et celle d'un présent compliqué par les prétentions exagérées, égoïstes de quelques ambitieux, plus encore par les agitations continuelles de nos populations impatientes d'améliorer leur sort.

Au milieu de ce tourbillon qui emporte les individus et les choses, il est un fait qui, certes, n'a échappé à personne. C'est celui-ci que jusqu'à présent on a toujours vu la grande majorité de la nation finir par prendre en aversion la plupart des

hommes qui se sont trouvés à la tête du pays, et par la volonté de ce peuple.

Pourquoi ?

Parce que ces hommes ont toujours cherché à imposer leurs idées particulières à tous ; parce que les uns, dans leurs ambitions, agissant au nom d'une capacité supérieure qu'ils auraient été bien incapables de définir, de préciser, surtout de prouver ont toujours voulu gouverner par l'exclusion, par l'intimidation, par la propagande d'erreurs et de mensonges ; parce que les autres, dans le but d'exercer une vengeance, ont, eux aussi, toujours essayé de violenter la conscience de chacun, n'ont toujours pensé qu'à substituer à l'opinion publique, résultant des idées, des discussions, des appréciations individuelles, leurs idées à eux, leur volonté personnelle ; parce qu'enfin tous, ignorant ou méprisant les principes vrais d'un gouvernement de progrès, voulant gouverner par la pression et de sots préjugés, ont toujours conduit le peuple là où il ne devait pas aller et où, au fond, il ne veut pas aller.

Du moment que les hommes de gouvernement ont, à eux seuls, toute sagesse et s'arrogent tous les bénéfices sociaux et tout pouvoir, tandis que l'individu n'a en partage que la misère et l'ignorance, ils assument la responsabilité de tous les événements malheureux qui peuvent affecter le pays. Jusqu'ici, la part d'infortune a été plus grande pour la nation que la part de bonheur. Ces hommes de gouvernement qui ont affiché la prétention de « faire le bonheur du peuple » n'ont donc provoqué que des déceptions, et ces déceptions sont forcément retombées sur eux, mais, malheureusement, pour la ruine de la Patrie.

C'est à ce déplorable état de choses qu'il faut mettre fin.

Tout nouveau bouleversement sera une perte de temps et d'argent, sans compter l'indépendance nationale qui s'en va. Chaque conflit de l'Autorité et de la Liberté sera un succès de plus pour l'anarchie et un éloignement du Progrès. Ce n'est plus cela qu'il faut.

Ce qui doit surgir de notre agonie sociale et politique, c'est une Autorité solidement constituée, et capable, d'accord avec la Liberté bien comprise, de prendre les mesures nécessaires pour que ces deux vampires monstrueux, le paupérisme et les ténèbres, qui sucent et souillent le pays, soient désormais enchaînés, muselés, ce sera le Progrès continu : Autorité — Liberté — Progrès.

CHAPITRE II

AUTORITÉ — LIBERTÉ — PROGRÈS.

« Quand on a dit qu'une constitution était mauvaise, qu'un
« peuple n'était pas capable d'être libre, on n'a rien expliqué ;
« on n'a point le nœud du présent, ni le secret de l'avenir ».

(GUIZOT. — *Moyens de Gouvernement.*)

Le bien public ne peut naître que du libre développement et de la direction bien ordonnée, vers un but commun, de toutes les facultés et de toutes les forces, même de toutes les passions accumulées au sein d'un corps social. La nature ne renferme rien d'inutile. Ce n'est point à entretenir ces facultés, ces forces et ces passions de manière qu'elles deviennent des obstacles les unes pour les autres et à les envenimer, mais à les coordonner et à les engager dans la voie d'une liberté bien comprise que doit tendre la puissance publique placée à la tête de ce corps social. C'est par ce moyen que les sociétés parviennent à réaliser des améliorations utiles et durables. Oui, le progrès des siècles ne s'accomplit que sous l'action combinée de ces deux puissances : la Liberté et l'Autorité.

Il y a donc méprise à dire, comme quelques-uns le font, que l'Autorité est l'ennemie de la Liberté. On ne doit même pas les opposer l'une à l'autre, mais les voir coexister, se pénétrer pour favoriser, par le jeu de leur action et réaction, le développement harmonique de l'être humain.

Nous qui croyons aux idées innées, nous pensons que le principe de l'Autorité en est une. L'homme, pour nous, naît avec le germe de l'autorité dans l'âme. L'éducation le déve-

loppe, mais elle ne le crée pas. L'éducation quelquefois fausse l'idée de l'Autorité, mais elle ne la détruit jamais.

Sortant des facultés héréditaires de l'homme, l'Autorité se déploie dans une sphère large et se présente sous la forme d'une idée nécessaire, indispensable à l'être humain. Avant elle, il y a bien un monde possible, mais il n'y en a pas encore un ; après elle il n'y a rien que les vestiges d'un monde, et au-dessus d'elle on n'aperçoit que sa source : le progrès.

Quand le penseur se prend à en faire l'analyse, la première chose qui frappe son esprit est la diversité des formes sous lesquelles l'Autorité se manifeste ; et le premier théâtre sur lequel il la voit se mouvoir est le foyer domestique : c'est la puissance paternelle. Là, l'Autorité est plus auguste qu'éclatante ; mais même là elle n'est pas sans avoir une sainte majesté. Cependant, où elle se déploie dans toute la puissance de sa grandeur, c'est au sein de l'ordre social. Elle est à la fois lumière et force, car elle règne sur des multitudes aveugles, violentes et capricieuses. Ce qu'elle a à dompter, c'est l'impétuosité d'un océan vivant qui gronde et qui ne sait ni ce qu'il dit, ni ce qu'il veut, ni ce qu'il fait. Dans ses fantaisies, il déconcerte les esprits les plus profonds et épouvante les plus résolus par ses menaces et les manifestations de sa force brutale.

Mais, quand l'Autorité qui lui tient tête est à la hauteur de sa mission, elle sait efficacement lui dire : Va jusque-là. Au delà, arrête-toi ! D'un mot elle le fait reculer comme un regard lui suffit pour le calmer. Et ce mot, ce regard, s'étendant avec la rapidité de l'éclair d'un bout à l'autre d'un empire, y produit l'effet le plus avantageux et le plus surprenant : l'ordre, la sécurité, la promptitude, la régularité et l'harmonie avec lesquels tout marche au sein de la société, le calme qui règne sur toute la ligne sont les signes irrécusables que l'Autorité veille, qu'elle est à son poste, qu'elle a fait et fait son devoir.

Plus on approfondit cette puissance, plus on s'aperçoit qu'on est en face d'une puissance toujours grande. Par tous les chemins on la voit. Elle est inévitable ; rien ne la supplée. Quand

elle chancelle, tout trébuche ; elle est le substratum de tout. En présence de la nécessité universellement reconnue de cette puissance, il serait dérisoire de se demander s'il existe pour l'homme des ennemis implacables.

L'histoire même de l'homme n'est-elle pas une longue lutte entre l'Autorité et les passions humaines ? Et cette lutte trop longtemps prolongée ne laisse pas d'éveiller en nous un sentiment parfois funeste, souvent salutaire : le sentiment du doute. En effet, lorsque nous pensons à ces trop longs combats de l'Autorité contre les passions individuelles, ne sommes-nous pas amenés parfois à nous demander si le grand problème du gouvernement des peuples ne comporte aucune solution. ?

Mais, quand on réfléchit bien, on finit par espérer et même par affirmer que le problème n'est pas insoluble, car quelque terribles que soient ces combats, si redoutable que soit l'ennemi, la victoire reste toujours à l'Autorité. Oui, l'Autorité triomphe toujours, même en face de l'ennemi triomphant, car lui aussi, pour se maintenir, il est obligé d'avoir recours à elle. Donc, elle n'est jamais vaincue. Après son relèvement, si elle tombe en des mains habiles, elle ne se redressera que pour veiller sur de grandes choses : les principes. Et de tous, celui qui aura son premier regard, sa première et constante sollicitude sera la Liberté. Donc, Autorité — Liberté — Progrès.

Telle est la vérité incontestable, telle est la clef du grand, de l'interminable drame de l'histoire, tel est le pivot du monde, telle doit être la devise de tout peuple né pour vivre, telle est l'assise sur laquelle nos pères posèrent la Patrie naissante, et tel aussi est le fondement du système gouvernemental qui nous régit actuellement.

CHAPITRE III

GOUVERNEMENT.

I

Délibération. — Exécution.

Il s'agit, avons-nous dit, de mettre la nation dans la voie du progrès et de la civilisation, en accomplissant les améliorations que nous avons signalées.

En attendant, docteurs du *Libéralisme* haïtien et du *Nationalisme* sont également impossibles : les uns, parce qu'ils manquent du vrai libéralisme, de tact pour manier hommes et choses, ne tenant aucun compte de la psychologie générale dont ils ne semblent même pas soupçonner l'existence ; les autres, parce qu'ils manquent de sens pratique dans les affaires. Les uns et les autres, paraissant ignorer absolument les conditions mécaniques d'une société normale, forgent des doctrines qui reposent en l'air, divisent, irritent, excitent et opposent les passions, les intérêts, au lieu de les concilier, de les mettre d'accord.

Il est parfaitement certain et très évident, je crois, pour tout le monde, que la question de l'organisation du travail et celle de la réforme de l'instruction publique doivent entièrement primer la question de personnes. Il ne s'agit plus d'intrigues, de factions ; il ne s'agit ni de piquets, ni de cacos, pas plus de libéraux que de nationaux ; dans une telle œuvre, il serait absurde, irrationnel de parler de Nord, d'Ouest et de Sud. La Nation haïtienne, l'Indépendance d'Haïti, tel est le point de mire, l'endroit où l'on doit vouloir que le coup porte. En un

mot, il s'agit de liquider notre triste situation. Il est bien acquis que cette liquidation définitive ne peut être réalisée que par un gouvernement en dehors de toute personnalité, de toute idole ou de veau d'or.

Trouver un gouvernement désintéressé, courageux, ferme, inflexible, qui comprenne, qui veuille et qui puisse, voilà l'essentiel.

Par gouvernement, il ne faut pas entendre, comme le font ordinairement, partout, ceux qui n'ont aucune idée de la science gouvernementale, un Pouvoir exécutif plus ou moins bien constitué.

Ce qui constitue une société, ce qui seul en fait une masse capable de vie, de volonté, d'action collective c'est l'existence, dans son sein, de certains éléments directeurs. Ce sont ces éléments directeurs qui concourent à former une Puissance publique, un gouvernement.

Gouverner vient de *gubernare*, diriger, conduire. Gouvernement, qui est un dérivé de gouverner, signifie donc direction, conduite. Quelle direction, quelle conduite ? la direction, la conduite de la société, tant au point de vue de la pensée, de la conception qu'au point de vue de l'action, de l'exécution. C'est donc la conception de milliers ou de millions d'hommes.

Nous savons que tous les hommes ne conçoivent pas de la même manière : les uns conçoivent plus ou moins juste, les autres plus ou moins mal, selon la puissance d'imagination que chacun a reçue de la nature et selon le degré de développement qu'un exercice convenable et plus ou moins long a donné à son intelligence. D'où cette inégalité intellectuelle que l'on rencontre partout.

Puisqu'il en est ainsi, comprendrait-on que cinq ou six hommes, à plus forte raison un seul homme, puissent ou concevoir d'une façon capable de répondre à la conception de milliers, de millions d'hommes ? ou à la fois concevoir et exécuter pour des milliers ou des millions d'individus ?

Non. Quand il s'agit de concevoir seulement, il faut laisser

la pensée libre à chacun. De l'accord de toutes les conceptions, après discussions et comparaisons, sortira la pensée la plus conforme.

Quand il s'agit à la fois de concevoir et d'exécuter, la conception appartient à un nombre le plus grand possible, et l'exécution à un nombre le plus restreint qu'il se peut.

II

Pouvoir exécutif.

C'est un principe du Droit public français actuel que « Agir est le fait d'un seul ». Notre Droit public ayant la même base que celui de la France, tel doit être aussi un de nos principes directeurs, en matière de gouvernement.

Là où il s'agit d'exécution, la marche de la nation doit être tout entière dans une tête, dans une pensée, dans un homme, car ici deux têtes, deux pensées, deux hommes sont des chances de conflit, de retard même de paralysie, de complète immobilité. Quand je dis un homme, j'entends l'individu qui occupe le degré le plus élevé d'un ordre hiérarchique, lequel individu ne peut vraiment agir que par l'intermédiaire d'agents qui lui obéissent. D'ailleurs, peu importe que l'exercice de cette fonction réside dans la présidence de la République ou dans un conseil de ministres. L'essentiel est que l'exécution parte d'un point : du Pouvoir exécutif.

Pour remplir ce rôle aussi grand que beau et délicat, il faut un citoyen réellement dévoué au pays, un citoyen capable de prendre vraiment à cœur les destinées de la Patrie et non pas un intrigant qui ne cherche dans cette haute position qu'un bénéfice pécuniaire et que l'assouvissement de l'instinct de la domination brutale et égoïste.

Mais, comme dirait ici M. Chevalier, « il règne dans l'at-
« mosphère un certain fumet de directoire qui inspire un pro-
« font dégoût aux hommes à volonté généreuse ; par moments
« nous sommes assourdis par une idéologie chicanière renou-

« velée du Bas-Empire, et nous paraissons menacés d'un amo-
« lissement et d'un aplatissement universels ; plus d'une fois
« il arrive que l'on jette autour de soi des regards pour cher-
« cher un homme à résolution calme mais forte, ayant puis-
« sance de réprimer le mal et de dégager le bien, sans aper-
« cevoir nulle part le *virum quem* ».

Et comment n'en serait-il pas ainsi ? — Parce qu'elles sont impatientes d'améliorer leur sort et cherchent à briser le joug de la misère et de l'ignorance, les masses, se figurant que tout individu qui se jette dans leurs rangs et feint de vouloir leur bonheur et d'être vraiment leur ami, les masses, se figurant cela, ne cherchent point à savoir si ce soi-disant libérateur a des motifs particuliers qui le font agir et crier quelquefois plus qu'elles-mêmes. Elles ne voient que la manifestation hostile de l'instant contre le gouvernant qu'elles abhorrent, gouvernant qui, selon elles, est le seul soutien de ce qu'elles s'efforcent de détruire. L'œil de chacun n'est pas suffisamment exercé pour darder ses regards jusqu'au plus profond des âmes. On ne consulte point l'expérience ; on n'a point de mémoire ; et l'occupation du moment empêche de rien prévoir. Le peuple ne voit, dans ces instants lugubres, que celui qui a l'air de vouloir le délivrer, tandis que celui-là lui forge, en secret, de nouvelles menottes. Il ne voit pas que cet homme-là, ambitieux, égoïste, qui se donne pour philanthrope, est précisément le plus redoutable de ses tyrans. Plein de confiance dans son courage et dans sa force, ne supposant pas la possibilité d'une basse trahison, le peuple donc s'abandonne toujours et franchement, sans réserve, à quiconque paraît défendre sa cause.

Constamment aussi le peuple a été le jouet des fourbes les plus impudents, des plus audacieux menteurs.

Regardez, encore un coup, l'incompatibilité qui existe entre cette foule de parias et leurs gouvernants aristocrates, quels qu'ils soient ! Que voyez-vous ? D'une part, une fourmilière de citoyens exploités, et de l'autre, un groupe de privilégiés exploiteurs.

La Nation a besoin de progrès ; nos chefs d'État ne soupirent qu'après la stagnation.

La Nation demande de l'allègement dans ses charges ; nos chefs d'État protègent ouvertement le monopole et la dilapidation intéressés au maintien de ces charges.

La Nation a besoin, dans son intérieur, de la dignité civique et de l'indépendance individuelle ; nos chefs d'État érigent la corruption en système, n'honorent et ne récompensent que le plat servilisme.

La Nation enfin, ne souhaite, au dehors que des procédés de franchise, d'honneur, de dignité, de fraternité ; nos chefs d'État se jettent dans le dédale d'une diplomatie où ils n'ont pour tout protocole que l'intérêt de leur conservation particulière, entretenant un levain perpétuel d'hostilité entre les États étrangers qui les courtisent en vue d'obtenir la prépondérance sur notre territoire pour, finalement, s'en emparer.

Il n'en peut être désormais ainsi.

Il est temps que nous ayons un homme inspiré vraiment par le pur sentiment de la philanthropie, par le désir sincère de concourir au bonheur de la nation, en aidant la prospérité, la justice, le bien, l'ordre et la paix à établir enfin leur règne commun au sein de la société haïtienne, un homme n'ambitionnant que la gloire d'avoir aidé notre civilisation dans sa marche et celle d'avoir fait accomplir un pas à notre perfectionnement; un homme, dis-je, pour déchirer de ses mains hardies, l'épais bandeau qui couvre les yeux du peuple et pour donner à ce peuple les moyens d'atteindre le but qu'il poursuit après lui avoir appris à s'en pénétrer profondément.

Il est temps que cet homme, qui doit se déclarer hautement et sincèrement peuple comme le peuple, qui doit comprendre qu'il est de la même chair, du même sang et des mêmes os que le peuple, il est temps qu'il se montre pour consentir, s'il le faut, à sacrifier sa vie à la cause du peuple, pour l'éclairer sur ses intérêts, et pour lui préparer, en lui dévoilant, en lui donnant des moyens d'exécution, un meilleur et un plus digne avenir;

Haïti trouvera-t-elle cet homme impressionnable, bien inspiré, capable de prendre à temps, et par le bon côté, les grandes questions sociales que nous connaissons ?

Je le souhaite du plus profond de mon cœur !

III

Pouvoir délibérant.

Toujours dans l'ordre gouvernemental, et à côté du Pouvoir exécutif, existe un premier Pouvoir délibérant que nous appelons Parlement ou Chambre des députés.

Contrairement à ce que nous avons dit du Pouvoir exécutif, ce Pouvoir délibérant doit appartenir à un corps aussi nombreux que possible et pour les raisons suivantes.

Dans les graves questions qui s'agitent relativement aux intérêts d'une nation, c'est avant tout l'homme, la nature humaine qui pense. Cette nature se trouve sur le trône présidentiel, au sein du Parlement comme ailleurs. Qui dit nature humaine dit possibilité de faire erreur. C'est le mot de Lucrèce : *Errare humanum est.*

Or, on conviendra que, dans ces questions compliquées, inextricables parfois, le travail qui naît des discussions d'une assemblée d'hommes éminents, désignés d'avance par leur mérite et choisis par le suffrage de leurs concitoyens, offre bien plus de garantie que les idées, les projets non contrôlés d'un seul homme, fût-il un homme de génie. Plus il y a de rayons partant d'un même foyer, plus est intense la lumière projetée au dehors.

« L'équilibre et la modération qu'exige le gouvernement « représentatif dans la conduite des affaires, doit se retrouver « dans la discussion et l'élaboration logique des idées ». (E. de Parieu, de l'Institut.)

« Dans toute controverse », a dit aussi Odilon Barrot, dans son livre sur l'organisation judiciaire en France, « alors même « qu'il s'agit de résoudre une question de science, la contra-

« diction est le moyen le plus assuré de faire jaillir la vérité ».

En effet, l'accalmie des passions et le choc raisonné des idées, la variété des jugements et la diversité des points de vue servent admirablement la cause de la vérité. De plus, du sein des délibérations s'élève, dans toute son évidence, l'intérêt général, tandis que l'égoïsme pâlit et se tait. D'où la raison de dire : « Délibérer est le fait de plusieurs ».

L'une des plus importantes attributions de ce Pouvoir délibérant est la confection des lois destinées à être mises à effet par le Pouvoir exécutif.

Il a été décidé ainsi pour cette raison que « lorsque dans « la même personne ou dans le même corps de magistrature, « la puissance législative est réunie à la puissance exécutrice, « il n'y a point de liberté, parce qu'on peut craindre que le « même monarque ou le même sénat ne fasse des lois tyran- « niques pour les exécuter tyranniquement[1] ».

Ces deux pouvoirs forment donc deux forces se limitant l'une l'autre, se servant mutuellement de bornes. Tous les deux étant fixés et maintenus dans des ornières légales, leur activité devient bienfaisante.

Cependant, ce principe n'est pas d'une rigueur extrême. Chacun de ces deux pouvoirs n'est qu'une partie d'un tout solidement constitué pour un but unique. Tout en les séparant, afin qu'ils aient leur indépendance, il faut que, par un rapprochement, on facilite leur action combinée. Aussi, donne-t-on au Pouvoir exécutif une part suffisante dans l'œuvre législative, avec la pensée que leur action et réaction réciproques seront un excellent procédé pour parvenir à la confection de lois raisonnables. Toutefois, même là encore, la législation n'est pas suffisamment garantie. Il pourrait survenir entre ces deux organes du gouvernement un frottement si violent, que l'État ne jouirait pas d'une stabilité certaine. Après une lutte plus ou moins longue, non seulement l'un triompherait de l'autre, mais l'absorberait tout entier.

1. Montesquieu, *Esprit des lois*, L. XI, chap. VI.

Le seul moyen d'éviter, d'une façon presque assurée, ce frottement dangereux était, a-t-on pensé, la création d'un troisième élément législatif. De là, l'institution du Sénat comme un second pouvoir délibérant.

La nécessité d'un sénat à côté d'une chambre des députés a été depuis longtemps contestée. A l'heure où nous sommes, la coexistence de ces deux assemblées est l'une des plus importantes questions qui se partagent la vie politique en France. Au début de l'œuvre de l'unification de la grande République étoilée, cette question a été vivement débattue par deux des grands esprits qui présidaient à la fondation de l'Union : par Washington et par Jefferson.

Comme l'on sait, Washington, à ce moment-là, inclinait vers ses vieux jours. C'était alors un esprit puissamment mûri par l'expérience, ferme, stoïque, possédant une grande connaissance des hommes et des choses, voulant toujours, avant d'agir dans cette difficile affaire de gouverner un peuple, embrasser d'un immense coup d'œil le cercle large à la fois du point de départ, des moyens, des obstacles, des mesures les plus propres à les tourner sinon à les vaincre, du but à atteindre, enfin des conséquences inévitables de l'insuccès ou du succès obtenu.

Jefferson, au contraire, était à ce moment de la vie où l'esprit ouvert aux grandes choses s'enflamme promptement sous les étincelles vives de la discussion chaude, serrée. Son âme alors débordait de cette sève ardente de l'âge viril, toujours prêt à l'action, à l'essor, ennemi du repos, impatient du retard, envisageant l'arrivée avant d'être au départ, songeant à peine aux écueils qui jonchent la route, ne pensant enfin qu'à vaincre, vaincre toujours, vaincre quand même.

Au sujet de leur divergence d'opinion, Laboulaye, dans ses *Questions constitutionnelles*, rapporte l'anecdote suivante.

Les deux hommes d'État discutaient donc ensemble sur la question des deux Chambres. « Washington voulait deux as-
« semblées, Jefferson une seule. Ils prenaient le thé. Washing-

« ton versait doucement le sien dans une soucoupe, le laissait
« refroidir et le buvait à petites gorgées. Jefferson, dans son
« impatience, s'écrie tout à coup : « Je soutiens qu'il ne faut
« qu'une Chambre... » et, portant au même instant sa tasse à
« sa bouche, il se brûle horriblement. — « La question vient
« d'être résolue, reprend aussitôt Washington, il faut deux
« Chambres pour laisser aux passions des hommes le temps de
« se refroidir ».

Le mot est charmant, à propos, en même temps que l'expression exacte de l'idée de l'institution du Sénat, comme second pouvoir délibérant et représentant de la souveraineté nationale.

En effet, sous le régime représentatif, avec un Pouvoir exécutif et une chambre des députés, il y a lieu de craindre, dans l'œuvre de l'élaboration des lois, par exemple, qu'une assemblée unique ou que ce Pouvoir exécutif ne se laisse aller jusqu'à improviser des décisions trop rapides, sans fondement, ou à détruire brusquement, sans considération des droits acquis. Ici, l'action de l'une quelconque de ces deux puissances serait insuffisante et une cause de conflit plutôt qu'une action propre à ramener la Chambre ou l'Exécutif dans la voie de la régularité, du calme, de la réflexion et de la mesure.

En supposant l'existence de ce conflit, le Sénat, intervenant comme troisième puissance, épargnera à la Nation le spectacle d'une lutte inutile, stérile, funeste, par les discussions qui naîtront dans son propre sein, par ses délibérations, par ses vues différentes de celles des deux autres pouvoirs ; et le délai qu'il lui faudra pour faire tout cela ne manquera peut-être pas d'être utile, en ce sens qu'il donnera aux esprits le temps de se calmer, à l'équilibre le temps de se rétablir.

Le Sénat est donc une puissance médiatrice appelée à donner aux deux autres de la vie, de l'ordre, de l'action et de la mesure en lieu et place d'une activité désordonnée, violente et fatale. De cette manière on prévient le despotisme du Parlement et de l'Exécutif et on garantit les libertés publiques des invasions de l'un et de l'autre.

De plus, la façon différente dont chacune de cès trois puissances doit envisager l'ensemble des travaux législatifs donne à ces travaux ce caractère élevé et le cachet de ces idées larges qui seuls répondent aux vrais principes gouvernementaux et à ce qui constitue l'essence d'un État quelconque.

Le Parlement et le Sénat forment donc le Pouvoir délibérant chargé de la confection des lois. Les membres de ce Pouvoir ont entre leurs mains les destinées de tout un monde. C'est à leur talent qu'est demandé le développement matériel, intellectuel et moral des citoyens. Ce sont eux qui décident combien de millions, par an, le peuple doit fournir à l'État ; ce sont eux qui peuvent doubler, réduire ou anéantir les fortunes privées par des traités conclus avec l'étranger. Le moindre de leurs actes prend des proportions énormes ; leur plus légère faute peut causer des catastrophes. Une étourderie de leur part, dans la rédaction d'une loi peut être un trait de plume passé sur l'une des libertés publiques les plus sacrées. Alors toute la société, au lieu de faire des pas de géant, ira à reculons ou stationnera. Se laissent-ils aller à la moindre versatilité de caractère ? Aussitôt s'ensuit la dégradation de la foule. Enfin, c'est chaque citoyen avec son bien, son honneur et l'avenir des siens que cet homme emporte de l'urne avec la majorité des voix.

La composition d'un tel corps politique est donc loin d'être compatible avec tout ce qu'il y a de moins vertueux et de plus incapable au sein d'une Société. Au contraire les lois étant faites pour être appliquées à la Nation entière, à tous les membres de la société, supposent, chez ceux qui les élaborent, des facultés et des connaissances indispensables.

Chez les peuples qui débutent dans la civilisation, les lois sont simples, courtes et peu nombreuses. La législation romaine ne renferma d'abord que les Douze Tables. Quand la civilisation a marché, que les besoins sociaux se sont développés, et que les intérêts se sont multipliés, compliqués en se croisant, il faut être très versé dans les matières faisant l'objet de ces lois pour les faire bonnes, utiles, efficaces.

Nous ne nions pas, ici, l'utilité du bon sens. L'individu qui le possède à un haut degré peut en tirer un grand parti, lorsqu'il suit son instinct qu'il n'a nul intérêt à fausser, s'il n'est pas inspiré par l'esprit de faction, par les préjugés et par les passions.

Mais le sens commun ne suffit pas pour résoudre toutes les difficultés dont est hérissée la science législative et gouvernementale.

Tout homme n'a pas cette profondeur d'esprit, ne possède pas les facultés spéculatives et la pratique des hommes, toutes choses dont doit être muni le législateur. En outre, la qualité de législateur suppose un homme suffisamment instruit pour connaître son temps, les erreurs de ses concitoyens, leurs faiblesses, leurs aspirations et leurs besoins, car la bonté de la loi se tire surtout de son appropriation à l'esprit, aux idées, aux mœurs, aux habitudes de ceux pour qui elle est faite.

Aux lumières de l'intelligence, le législateur doit joindre certaines facultés morales : il doit être désintéressé ; il faut qu'il sache s'oublier pour n'envisager que l'intérêt public.

Une loi va-t-elle à l'encontre de ses intérêts personnels, mais dans le sens de l'intérêt de la collectivité ? le législateur se montrera digne de sa haute et délicate mission, s'il vote cette loi avec générosité, heureux d'immoler son bien à celui de sa Patrie.

Enfin, la dignité, le sentiment de l'honneur, le courage font besoin au législateur. Il est le précepteur du peuple, une fraction de la puissance publique, placée à côté de l'Exécutif et non le courtisan du peuple et l'adulateur des membres de l'Exécutif.

Tels sont les principaux caractères du législateur.

Après cela, on conviendra avec nous que tous les hommes indistinctement ne sont pas constitués pour ce rôle aussi important, aussi délicat que redoutable. Ce serait aussi une erreur de croire que le chef du Pouvoir exécutif, agissant par l'intermédiaire d'agents, par exemple, des ministres, et réduit

à ne jouer qu'un rôle « sinon entièrement passif, du moins très effacé » n'a pas besoin d'être un homme de haute capacité.

« L'intervention du Président de la République dans la di-
« rection des affaires doit être effective et incessante ; de plus,
« elle exige *beaucoup de tact et une grande expérience poli-*
« *tique*. D'abord, il est des questions qui impliquent de sa
« part une appréciation personnelle, comme la constitution
« d'un nouveau ministère, après un vote de non-confiance du
« Parlement, l'exercice du droit de dissolution, etc. Même en
« dehors de ces questions, le Président de la République ne
« saurait rester indifférent aux affaires générales du pays. Le
« bon sens indique que ce n'est pas pour se priver de *ses lu-*
« *mières* que les représentants de la nation l'ont élevé à la
« haute situation qu'il occupe, et, s'il ne peut dans les conseils
« des ministres faire prédominer sa volonté, il peut du moins
« user de son influence pour imprimer au gouvernement la
« marche qui lui paraît la plus conforme aux intérêts du
« pays ».

Le Président de la République, sous le régime représentatif, ne doit donc pas être un homme sans lumières, sans aucune capacité, sans aucune connaissance de la science sociale, politique et gouvernementale.

Malheur au peuple qui place à sa tête une individualité étrangère à ces choses-là ! Elle sera ou un soliveau pour regarder les factions conduire la nation à la ruine, à sa perte ou le despote, le tyran le plus cruel qui se chargera d'accomplir lui-même cette triste besogne.

La seconde fonction, la plus importante peut-être, des deux chambres, est le contrôle qu'elles sont appelées à exercer sur les actes de l'Exécutif. Un tel contrôle a pour but d'éclairer et de contenir, au besoin, ce Pouvoir. Si l'Exécutif s'engage dans une voie où la nation ne le suit pas ; s'il se lance dans des entreprises coûteuses, alors que le pays a besoin de modération dans les dépenses ; s'il présente des lois tendant à étendre la centralisation quand la nation veut se débarrasser de ce réseau

qui l'enserre et l'étouffe ; quand il faut s'opposer à tout cela, le rôle du Parlement et du Sénat est prépondérant. Dans des cas pareils, leur opposition raisonnée, légale, à un moment donné, est le salut de l'État.

L'accomplissement convenable d'un tel devoir suppose, de la part des deux Chambres, une indépendance complète vis-à-vis de l'Exécutif. Des protégés du chef de l'État ou d'un ministre ne sont pas aptes à une telle mission ; des individus désignés par l'Administration ne peuvent pas avoir cette puissance morale qu'il faut pour imposer l'exécution des lois et le respect des intérêts du peuple.

Pour rendre à la nation d'aussi importants services, il faut des hommes éclairés qui n'aient d'engagement qu'envers la nation, des représentants qui ne dépendent que de leurs électeurs, des contrôleurs qui n'attendent pas leur banane des membres du Pouvoir exécutif, notamment des ministres. Une telle situation ne convient donc pas à une assemblée dont les éléments ont été triés par les ministres ou le chef de l'État.

Agir autrement, c'est prouver ou qu'on n'a aucune notion de la forme représentative ou qu'on n'est guidé que par l'instinct de la domination égoïste qui n'engendre que l'absolutisme, que l'arbitraire. Pour être vraiment composée de mandataires du peuple, une assemblée nationale, en ce qui concerne les membres du Parlement surtout, doit être l'expression la plus parfaite que possible de la volonté nationale. Si, en conséquence, nous faisons une juste application de notre système de représentation, nous dirons : nul candidat, remplissant les conditions normales civiles et politiques de la candidature, ne doit être évincé, éliminé, pas plus qu'on n'a le droit, une fois qu'il est élu, de comprimer, de fausser, de bâillonner et d'étouffer son opinion et sa liberté de parler, selon que le veut la loi.

Ceux qui doivent faire partie de la prochaine assemblée nationale d'Haïti doivent être librement élus par le peuple, sous l'impression des réformes à opérer et des besoins à satisfaire.

Le peuple haïtien a le bonheur de posséder quelques amis

éclairés, honnêtes, plus désireux du bien à faire que de l'influence, des honneurs et des avantages pécuniaires à recueillir. Il les connaît et il saura les trouver. Si on lui laisse la liberté de les appeler dans les délibérations, les travaux préparatoires, ce progrès latent des idées, les solutions conformes, comme aussi les pratiques de contrôle avanceront infiniment plus vite au sein de la tranquillité qu'au milieu de l'agitation.

CONCLUSION

La réunion du Parlement et du Sénat constitue l'assemblée nationale représentant une partie de la Puissance publique, du gouvernement de la nation, tandis que le Pouvoir exécutif en représente une autre partie.

Ici, nous envisageons l'expression « assemblée nationale » non pas dans la réunion effective du Parlement et du Sénat, pour délibérer, mais dans leur coexistence ou, si l'on aime mieux, dans leur réunion par la pensée.

L'assemblée nationale, comme puissance appelée à délibérer, est le cerveau, la tête de la nation. Le Pouvoir exécutif en est le cœur. Si le cœur cesse de battre, le cerveau sera impuissant. Le Pouvoir exécutif, par l'action, entretient la vie de l'organisme collectif; l'assemblée nationale, par la conception, délibère sous l'inspiration des besoins de cette vie. Le principe de l'existence nationale réside dans le Pouvoir exécutif, mais la force évolutive de ce principe réside dans l'accord constant entre le chef du Pouvoir exécutif et les membres de l'assemblée nationale.

Une fois élue, l'assemblée nationale, pour qu'elle fasse jaillir de ses délibérations les solutions les plus salutaires, pour qu'elle puisse formuler les institutions les plus désirées et les plus nécessaires, l'assemblée nationale doit réunir dans son sein outre les lumières, la fermeté, l'indépendance et la loyauté, sans que le Sénat, partie de l'assemblée, doive oublier un seul instant qu'il est une force intermédiaire, un trait d'union entre

le Parlement et l'Exécutif. Tel est l'axe de suspension de cette balance qui, sous le régime représentatif, fait que chacun de ces trois rouages du gouvernement concède aux autres une par d'action corespondant à leur force véritable, utile et salutaire.

Compris ainsi, le Pouvoir exécutif, dans notre pays, et en prédence d'une telle assemblée, se trouverait investi, pour ainsi dire d'une dictature morale; et cette assemblée n'hésiterait pas à les suivre franchement dans la voie de la justice et de la raison. Avec une telle assemblée, il pourrait tout oser, tout obtenir et tout faire dans le sens du bien.

Donner à toute force et à toute intelligence mises en action, dans une voie d'utilité, les moyens de pourvoir aux besoins matériels de la vie par le travail;

Donner à ces mêmes forces et à ces mêmes intelligences actives les moyens d'acquérir, par le surplus de leur travail, le champ du repos et de la liberté, la propriété, la terre;

Ne flatter, ne corrompre personne, mais viser à fortifier la dignité morale de l'individu, les qualités civiques du citoyen et apprendre à tous à réfléchir sur les conditions de leur destinée, voilà le terrain véritable, le terrain sérieux de la lutte en vue du progrès et de la civilisation. C'est sur ce terrain que les vrais patriotes, et en tête les membres de l'assemblée nationale et du Pouvoir exécutif doivent se donner franchement la main pour vaincre le mal qui dévore le pays et faire triompher le bien. Oui, c'est dans cette voie d'accord que ces deux puissances publiques doivent se tenir.

Nous eussions pu déjà nous engager dans cette voie. Si nous n'y sommes pas encore, c'est surtout à un grand mal que nous le devons : l'absence du respect dû à la loi. Il n'existe peut-être pas un pays où ce respect salutaire soit plus chaleureusement professé sur le papier et par la langue, et plus odieusement foulé aux pieds dans la réalité des faits. Pour que les pouvoirs publics puissent agir d'accord, il nous faut donc assurer le respect de la loi, en gravant dans la conscience de chacun que la loi, librement exprimée par la volonté nationale, doit être tou-

jours, quand même et effectivement maintenue et exécutée.

En conséquence, il faut que ceux que l'on choisit pour appliquer nos lois soient des hommes qui les connaissent et qui puissent, au besoin, les interpréter convenablement et non, comme on le fait trop souvent, des individus qui sont absolument ignorants de l'existence de ces lois et qui seraient même incapables de leur donner, le cas l'exigeant, un sens conforme, si on les leur mettait sous les yeux.

Ce n'est pas que toutes nos lois soient des plus excellentes, mais puisque ce sont des lois, elles doivent être exécutées, en attendant que de meilleures viennent remplacer les défectueuses.

A cet égard, Thucydide a écrit une parole vraie. « De mau-« vaises lois — dit-il — bien observées valent mieux pour la « prospérité d'une nation, que de bonnes qu'on observe mal. » Et il ajoute : « Je ne connais pas de plus grand danger pour « un État que les révolutions. »

Pour nous acheminer doucement vers cet ordre de choses, il faut de la loyauté et de la bonne foi, de la sincérité et un peu de bonne volonté.

Encore une fois, ce que l'on doit savoir surtout, c'est que le problème économique et social ne doit et ne peut se résoudre que par la liberté et la justice, deux grands principes dont nous devons, dans notre pays, hâter le plus possible l'application réelle et le développement conformément aux seules règles de l'inviolabilité humaine et de la solidarité sociale, seules lois naturelles et économiques de toute existence individuelle ou collective reposant sur le travail, le travail principe générateur et conservateur des associations humaines, sous l'équation et le fonctionnement régulier de l'individu, de la famille et de la société.

C'est là ma foi. Fasse le Ciel que ce soit aussi, dès maintenant, celle de tous mes concitoyens !

CHAPITRE IV

ADMINISTRATION.

I

Finances.

Nous avons montré les principales améliorations que nous devons accomplir dans notre pays ; et toutes celles que nous avons signalées constituent, aux yeux de tous, je le suppose, des choses urgentes. Il nous faut maintenant passer à l'exécution et aborder hardiment la question des voies et moyens.

Parlant de ces améliorations, nous avons dit qu'elles entrent naturellement, en leur qualité de travaux publics, dans les attributions de l'État, et que l'État doit faire à la nation les avances de fonds nécessaires à les effectuer.

Fort bien, diront ceux qui savent ces choses-là, mais où prendre les ressources financières indispensables à y pourvoir ?

Ces ressources ne sont pas fort difficiles à trouver.

D'abord, en traitant la question du Crédit public, nous avons fait observer que dans les cas où l'État a à faire exécuter des travaux de ce genre, il est le plus souvent obligé de recourir à l'emprunt, qui, ici, est l'emprunt de reproduction et non de consommation.

Cependant, avant de songer à s'engager dans cette voie, qui n'est pas sans dangers, et en vue de mettre le Trésor en mesure de faire face aux engagements que le pays a déjà contractés et de répondre convenablement aux exigences pécuniaires de ces améliorations, il convient d'opérer certaines réformes admi-

nistratives qui, toutes, se résument en ceci : Réorganisation des finances qui doivent être rendues aussi claires et aussi simples que possible. Pour atteindre ce but, il faut rendre le budget actuel de la République tout différent de ceux qui l'ont précédé; tout autre dans la direction des recettes et dans celle des dépenses, en y établissant l'ordre et l'équilibre, par l'application de ce principe qui est une des conditions primordiales de la stabilité du gouvernement et de la prospérité de l'État : ne pas dépenser un centime au delà du nécessaire et de ce que comportent les ressources réalisables. Au contraire, dépenser de manière qu'il y ait toujours un excédent des recettes sur les sorties de fonds, tout en accomplissant les améliorations nécessaires.

« L'ordre et l'équilibre dans les finances de l'État ont une « telle influence sur la stabilité politique et l'essor économi- « que d'un pays, qu'il n'est pas de sacrifice qu'on ne doive « faire pour obtenir ce grand résultat [1] ».

La première de toutes les réformes à opérer dans l'ordre administratif est donc celle relative aux dépenses de l'État. Il existe dans notre administration des plaies qui se cachent dans les profondeurs des rapports administratifs. Il faut les en arracher et les mettre au grand jour, afin que nos législateurs sachent bien qu'ils ne doivent plus prodiguer des millions pour des choses d'aucune utilité ou d'une utilité douteuse, quand l'État se trouve, depuis des années, dans l'impossibilité de satisfaire les besoins les plus pressants de la collectivité.

Dans tout État bien administré, on dit toujours qu'il est important de proportionner les dépenses publiques aux ressources de la nation. C'est là un truisme qu'il faut hautement affirmer, puisqu'il est généralement méconnu dans notre pays, puisque jusqu'à présent, même ceux que l'on considère chez nous comme de grands financiers et tous les hommes d'État qui ont administré Haïti n'ont jamais paru s'en être quelquefois préoccupés.

(1) *Traité des finances* (P. Leroy-Beaulieu).

On les a constamment vus procéder par à-coups, par sentiment, toujours ballottés entre l'engouement et la réaction qui s'ensuit. On les a vus, tournant le dos aux choses vraiment utiles, se jeter dans des inutilités dispendieuses, pendant que le pays souffre horriblement, manquant du plus strict nécessaire.

L'impôt étant une portion de la fortune des particuliers, il n'est vraiment légitime que quand il est en partie employé à rendre aux contribuables, entre autres services généraux, celui qu'ils peuvent tirer de certains travaux d'une utilité publique réelle.

Oui, les administrateurs du pays ont pour devoir de consacrer une fraction de cet impôt à procurer à ceux qui le payent, en échange de leurs sacrifices, un avantage équivalent. C'est ce que nos gouvernants paraissent toujours ignorer, lorsqu'ils se lancent dans leurs dépenses irréfléchies. Toutes ces sommes sorties de la caisse publique, et pour la seule satisfaction de la cupidité de quelques-uns, mènent la nation à la ruine ; c'est la mort prochaine de l'activité nationale ; c'est une prime énorme donnée à la haute fourberie, à la mendicité sur une vaste échelle ; c'est une soustraction de deniers faite au plus grand nombre, au profit d'une minorité avide.

Désormais, en dehors des services courants de l'Administration mieux organisée, quand il s'agira d'une dépense quelconque, il faudra examiner si elle est productive ou improductive. Toutes les fois que la nation n'aura à en tirer aucun profit réel, il y aura une consommation improductive, par conséquent une diminution de ressources, de richesse pour le pays : cause de crises.

A la suite de nos dépenses improductives, et des déficits budgétaires, nous sommes réduits à constater qu'Haïti ne possède pas ce qu'on appelle une richesse flottante. C'est une situation anormale, au sein d'un État.

Que nos politiciens — à quelque nuance qu'ils appartiennent — soient bien convaincus de ceci : l'avenir d'Haïti, son salut a pour première base la création de cette richesse flottante par

l'abaissement des dépenses publiques. Cet abaissement, fait dans une proportion sensible est la vie laissée à la société tout entière, la possibilité de procéder aux améliorations matérielles et morales en même temps que le fondement le plus solide du rétablissement de la fortune publique.

Pour ce qui concerne les autres réformes à opérer, je n'entrerai pas dans un détail financier du budget. Je ferai seulement remarquer deux grandes sources d'économies qu'il est dans la nature même de nos gouvernements d'exploiter au profit de la nation.

Il y a d'abord à noter celle de l'entretien et du luxe d'un fonctionnarisme avec tous les accessoires marchant à sa suite.

II

Fonctions publiques.

Nos politiciens semblent ignorer absolument les torts immenses dont ils sont coupables envers leurs concitoyens et envers a Patrie, en cherchant à faire des fonctions salariées par l'État les seuls éléments capables de procurer à chaque citoyen le pain de l'existence.

Aucun procédé n'a été en contradiction plus formelle avec les lois du progrès humain.

Tandis que ce progrès s'affirme par le développement de l'individualité, nos politiciens cherchent, au contraire, les moyens d'arriver à l'absorption de l'individualité dans l'État, plaçant ainsi leur idéal au delà des cités antiques et remontant jusqu'à la tribu primitive. Faute d'avoir observé et de connaître la nature humaine avant de vouloir la diriger, ils se croient progressistes, alors qu'ils personnifient la rétrogradation, alors qu'ils ont créé un système tout nouveau, un système qu'on peut appeler le *rétrogradisme*.

Il serait absurde de parler de la suppression de la bureaucratie pas plus ailleurs qu'en Haïti.

Le but de la réunion des hommes en société est leur perfectionnement matériel et moral. C'est un besoin chez l'être humain. La société fondée, ses membres se trouvent avoir des intérêts généraux et communs.

Comme chaque individu, pris isolément, ne réunirait pas les conditions voulues pour gérer convenablement sa part de ces intérêts, la société, la nation a été vite amenée à organiser une série de corps auxquels elle a confié l'administration du bien de tous : l'armée, la marine, la justice, les travaux d'utilité publique, les rapports avec les nations étrangères, les finances, etc., sont autant de services essentiels au maintien de l'unité nationale et autant de branches qui concourent à former cette administration. C'est à ceux qui ont été appelés à faire partie de l'administration que l'on donne le nom de gouvernants, dans les degrés élevés de la hiérarchie, et d'agents dans les degrés inférieurs. Ils portent aussi le nom de fonctionnaires, parce que le service que chacun rend à la communauté est appelé fonction (de *fungi* — s'acquitter), c'est-à-dire ce que chacun doit faire pour s'acquitter des obligations et des devoirs que suppose son service.

On ne saurait nier que l'existence de ces individus au sein de la nation ne soit un bien sous deux points de vue : l'un, c'est qu'ils se forment de bonne heure pour les places auxquelles ils peuvent accéder et que parmi eux se perpétue un certain esprit qui convient pour ces places, esprit qui est peut-être le principe originaire et historique d'une sorte de prérogative à laquelle tous peuvent prétendre, et qui permet à la société d'avoir des membres suffisamment expérimentés pour ne pas laisser souffrir la *res publica*.

Le second point de vue est celui-ci que les autres membres du corps social, se trouvant moins nombreux dans les diverses branches du domaine économique, pourvoient plus facilement aux besoins de leur existence, tout en devenant, eux aussi, de véritables virtuoses dans leurs sphères.

Cette manière de voir implique nécessairement un dévelop-

pement assez considérable des différentes parties de l'activité nationale, de telle sorte que chacun trouve à s'employer selon sa vocation.

Quelles sont les plus importantes règles qui doivent présider au recrutement de ces fonctionnaires ?

« Rien n'est plus difficile — dit M. Féraud Giraud[1] — « que la réglementation de ces matières ». Cependant « il est « certains principes généraux incontestables et acceptés par « tous ».

Ce sont ces principes, dont on ne tient pas assez compte dans notre pays, que je voudrais exposer ici, en exprimant le vœu de les voir appliquer désormais dans l'administration haïtienne.

Le nombre. — Je dirai d'abord que les individus destinés à remplir ces fonctions doivent être suffisamment nombreux pour que la concurrence et le choix soient toujours possibles, et afin que l'administration se trouve toujours en mesure d'absorber de nouveaux membres par suite d'insuffisance ou de décès.

En ce qui concerne les cadres, « la multiplication excessive « des fonctionnaires est une mesure d'autant plus regrettable « qu'elle nuit au bon fonctionnement de l'administration, en « créant des longueurs inutiles, des tiraillements et des con- « flits, en diminuant l'importance des fonctions......... et en « aggravant les charges du Trésor public[2].

« Même au point de vue politique, il n'est pas bon que l'État « ait un nombre trop considérable d'agents ou de fonctionnai- « res ; quand il y a trop de positions officielles à prendre, la « nation n'a plus de goût que pour les services publics et « devient, tour à tour ou simultanément, servile et révolution- « naire[3] ».

Mais ce ne sont pas les seuls torts que fait à la nation un

1. Président de la Cour d'appel d'Aix.
2. Giraud.
3. P. Leroy-Beaulieu.

nombre trop considérable de fonctionnaires. Pour l'organisation, le développement et la stabilité économiques, le mal est des plus considérables. En effet, ajoute Leroy-Beaulieu, « les « fonctionnaires de tous ordres sont autant de personnes sous- « traites aux professions agricoles, industrielles ou commer- « ciales : ils ne vivent que par un prélèvement sur le produit « de ces professions ; ils accroissent les frais généraux de la « mise en œuvre du capital national ».

Quelle règle alors doit-on suivre ici ?

« Un État ne doit admettre que les fonctions nécessaires pour « la mise en action de ses institutions, de son système de « gouvernement. Lorsque la nécessité de la fonction est re- « connue, on doit appeler un citoyen pour la remplir. Ce ne « doit jamais être la personne qui détermine la création de la « fonction, la nécessité de cette fonction doit seule motiver le « choix du fonctionnaire[1] ».

Leroy-Beaulieu en pense de même, quand il dit que l'on ne doit point tolérer des individus dans une administration « à « moins toutefois que les fonctions qu'ils remplissent ne soient « incontestablement utiles à la société ».

Tous les inconvénients graves signalés par ces deux hommes d'une expérience et d'une compétence indéniables, ne sont-ils pas précisément de ceux dont nous nous plaignons journellement ?

Quelqu'un de nous qui aurait assez de loisir pour se donner la peine de faire l'évaluation de la partie d'énergies individuelles absorbée par notre régime bureaucratique serait effrayé en présence des centaines de forces économiques ravies à la nation par ce régime.

Choix. — Pour ce qui concerne le choix des fonctionnaires, il « doit porter sur des personnes remplissant des conditions « de moralité, d'âge, de savoir et d'aptitude. Énoncer ces « conditions, c'est dire que les fonctions publiques ne peu-

1. Giraud.

« vent être ni le patrimoine de certaines personnes qui se les « transmettraient héréditairement, ni la propriété de certaines « classes privilégiées ou d'individus qui en trafiqueraient à « prix d'argent. Tous les citoyens sont également admissibles « aux emplois civils et militaires, les plus aptes doivent seuls « être préférés ».

Cet autre principe guide-t-il toujours nos hommes du Pouvoir, nos chefs d'État principalement ? — Non. Ils se préoccupent toujours plus de mettre dans l'administration des hommes soi-disant dévoués, des hommes choisis en vue d'asseoir leur puissance sur la force brutale que de s'entourer d'auxiliaires éminents, des hommes auxquels ils demandent surtout d'être fort résolus à massacrer leurs concitoyens, au moindre signe de mécontentement légitime ou non. Quant au bien public, à l'honneur et à la dignité du pays, ils ne viennent qu'en seconde ligne, ou plutôt on n'y songe même pas.

Désormais, il faut tenir un grand compte des aptitudes et des capacités que donnent l'étude, l'apprentissage.

« L'administration, disait Mirabeau à l'Assemblée consti- « tuante de 1789, l'administration est une science et un art... ; « l'art le plus difficile serait-il donc le seul qu'il ne faudrait « point étudier ? »

En conséquence, « il faut que chaque service spécial soit « confié à des hommes spéciaux, pour que la marche de ces « services soit assurée et qu'ils n'aient pas à souffrir du dé- « faut d'aptitude des fonctionnaires et de la multiplicité des « occupations auxquelles ils ont à satisfaire..... Mais cette ca- « pacité, cette aptitude comment la constater ?..... L'arbitraire « ne saurait être seul maître des choix, et s'il peut être permis « de laisser au Pouvoir une grande latitude, lorsqu'il appelle « aux fonctions publiques des hommes mûrs dont le passé « garantit l'avenir, il faut bien exiger des jeunes gens parmi « lesquels se recrutent les fonctionnaires, des garanties de ca- « pacités qui permettent de compter sur leur aptitude. A dé- « faut d'expérience on doit exiger d'eux des titres scientifiques

« ou littéraires, des brevets, des diplômes, des examens qui
« justifient qu'ils ont de l'intelligence, l'amour du travail, une
« somme suffisante de connaissances[1] ».

Si l'on veut donc que l'administration de notre pays remplisse convenablement sa mission, il faut que la capacité, que la préparation, par l'étude, président au choix des fonctionnaires. Il n'est pas possible d'attendre de la régularité et des progrès dans un État où chacun peut devenir administrateur, sans posséder les moindres éléments de science administrative et économique ; où n'importe qui peut espérer voir, un beau matin, les destinées de l'agriculture, du commerce et de l'industrie tomber entre ses mains, sans qu'il puisse dire à quelles conditions ces intérêts-là prospèrent.

C'est en agissant de la sorte qu'on retarde l'amélioration de son pays, en lui donnant une administration incapable de rendre des services réels à la société. Attirer, accueillir, employer, dans la mesure du nécessaire, les capacités incontestables, c'est à la fois honorer l'État, répondre au bien public, rendre hommage à la justice, affaiblir les critiques et les attaques qui ne manqueront jamais, puisque la nature humaine, en dépit de toute sa bonne volonté, ne peut en quoi que ce soit atteindre à la perfection absolue.

Appointements. — « La gratuité des fonctions, si elle était
« réelle, aurait pour résultat de les attribuer exclusivement
« aux personnes riches ou aisées ; trop souvent cette gratuité
« ne serait d'ailleurs qu'apparente, et comme cela se présente
« dans certains États, elle procurerait indirectement aux titu-
« laires le moyen de se créer d'énormes revenus. De sorte que,
« dans l'intérêt de la dignité des fonctions comme dans l'inté-
« rêt des administrés, les fonctionnaires doivent recevoir un
« salaire. Ce salaire doit dans tous les cas être suffisant et être
« en rapport avec les charges qui résultent de l'emploi. »

Mais il ne suffit pas de dire qu'un fonctionnaire a droit à

1. Giraud.

telle somme comme salaire ; il faut aussi qu'aux époques fixées pour le paiement il puisse régulièrement toucher ses appointements, sauf dans les circonstances graves et imprévues qui peuvent créer pour l'État des embarras financiers. Dans tous les cas, le gaspillage des deniers publics, les dilapidations ne sauraient être des circonstances à faire excuser un gouvernement de se trouver dans l'obligation de manquer à ses engagements vis-à-vis des fonctionnaires publics. Agir ainsi, c'est abuser de leur confiance, c'est leur prendre l'équivalent légitime des services qu'ils rendent à la société, quand surtout la société, par l'impôt, paye les services qui lui sont rendus.

Si la nécessité d'attacher des émoluments à certaines fonctions publiques est incontestable, il est cependant aussi nécessaire que ces émoluments ne soient pas trop élevés, car « un « salaire très élevé donnerait lieu à la brigue de ceux qui « veulent acquérir le pouvoir, ou qui chercheraient à en pro- « longer l'exercice au delà de sa durée légale » (1).

« En Amérique, les fonctions d'un ordre secondaire sont plus « payées qu'ailleurs, mais les plus hauts fonctionnaires le sont « beaucoup moins » (2).

« Quelques publicistes ont vu dans les petits émoluments « des fonctionnaires démocratiques une garantie de choix meil- « leurs » (3).

Cette dernière considération est de la plus grande importance. — En effet, d'une part, les classes fortunées — où se trouvent en général les hommes les plus cultivés — occuperont la majeure partie des emplois, parce que les appointements ne constitueront pas l'appât qui les attirera ; d'autre part, les hommes des classes malheureuses, même instruits, rechercheront les fruits d'une occupation honnête et lucrative que, dans 99 cas sur 100, ils préféreront au mince salaire d'une charge difficile et incapable de subvenir à tous les besoins de leur existence.

(1) Franckin.
(2) Tocqueville.
(3) B. Constant.

Cumul. — « Les fonctions sont créées dans un intérêt pu-
« blic et non dans l'intérêt des fonctionnaires....... Celui qui
« est appelé à les remplir doit y consacrer ses forces et son
« temps ; s'il les partage entre diverses fonctions, de deux cho-
« ses l'une, ou ces fonctions sont inutilement multipliées, puis-
« que le même fonctionnaire peut les remplir toutes, ou on
« donne à une seule personne une charge trop lourde pour
« qu'elle puisse convenablement y suffire. »

On peut aussi ajouter : ou qu'on n'est guidé que par le favoritisme et le désir de gorger un citoyen d'argent, tandis qu'un autre citoyen tout aussi capable, peut-être même plus capable se trouve sans emploi et traîne la misère.

« Si le cumul des fonctions ne doit point être admis.....
« pour certaines carrières scientifiques et littéraires, où il est
« facile et même utile de faire marcher parallèlement des
« travaux analogues, qui souvent, loin de s'exclure, se prê-
« tent un mutuel secours, on ne saurait appliquer d'une ma-
« nière absolue l'interdiction du cumul ».

Ce serait « empêcher l'État de bénéficier des connaissances
« spéciales de certains fonctionnaires, en s'aidant de leurs lu-
« mières dans des commissions étrangères à leurs fonctions,
« ou dans des missions spéciales en dehors de leurs attribu-
« tions ordinaires[1] ».

Fixité. — « Il faut, autant que le permettent la marche des
« événements et les modifications dont les institutions et l'or-
« ganisation des divers services sont susceptibles, qu'il existe
« dans cette organisation une fixité suffisante pour que les
« attributions soient bien réglées, que l'expérience donnée
« par une longue pratique soit utilisée, que le sort des fonc-
« tionnaires soit sauvegardé contre les incertitudes où jette
« une trop grande mobilité, et qu'ils puissent consacrer leurs
« facultés à remplir leurs devoirs sans appréhension et crainte
« pour l'avenir.

1. Giraud.

« Il est nécessaire et raisonnable d'entourer leur position « de garanties qui les défendent contre les erreurs ou les in- « justices et leur donnent l'assurance qu'ils ne seront pas « menacés tant qu'ils se montreront dignes de remplir les « fonctions qui leur ont été confiées. La discipline et la hiérar- « chie ont leurs nécessités, mais le fonctionnaire doit avoir « ses droits[1] ».

Il est d'autant plus nécessaire de procéder ainsi qu'il est indispensable, à tout moment, que les diverses branches de l'administration aient à leur direction des employés expérimentés, afin que les affaires publiques, les intérêts de tous n'aient pas à souffrir ou d'une insuffisance de fonctionnaires ou d'un manque absolu d'agents bien au courant des différents services.

De plus « il ne faut pas — dit Leroy-Beaulieu — qu'un « changement de gouvernement puisse être une source de « fortune pour une grande quantité de citoyens : cette situa- « tion rendrait un pays révolutionnaire ».

Avancement. — « A mesure que les connaissances spéciales « se perfectionnent et que le recrutement du personnel se ré- « gularise, l'avancement doit être placé sous des règles fixes « et certaines ; pour certains services il est parfaitement dé- « terminé, pour d'autres, s'il est nécessaire de laisser une cer- « taine latitude à l'appréciation des chefs, il serait juste et rai- « sonnable de faire une part assez large à l'ancienneté. La pos- « sibilité d'un avancement sur place doit exister partout où elle « est compatible avec la nature des fonctions, dans l'intérêt des « fonctionnaires comme dans celui des administrés. »

Telles sont les principales règles qui président au recrutement des employés publics, dans un pays où les fonctions ne sont point héréditaires, ni considérées comme le patrimoine de certaines personnes, ni la propriété de ceux qui occupent ces fonctions. Si toutes ces règles doivent attirer notre attention, il en

1. Giraud.

est cependant une d'entre elles qui doit être la base de notre nouvelle organisation administrative, c'est celle relative aux cadres des employés. Elle doit l'être à un quintuple point de vue.

Mettre dans l'administration un nombre exorbitant de fonctionnaires, c'est créer une cause de longueurs inutiles, de tiraillements et de conflits dans la marche des services publics ; c'est aggraver les charges du Trésor public ; c'est ouvrir les portes au servilisme, à la corruption ; c'est paralyser le développement économique et la prospérité de la nation ; c'est, et ici est le point noir, c'est introduire l'esprit révolutionnaire au sein de la société.

Pour toutes ces raisons donc, au lieu de songer à multiplier les fonctions salariées par l'État, et à augmenter sans cesse les émoluments de ceux qui sont appelés à les remplir, ainsi que le fait presque toujours chaque chef révolutionnaire nouveau qui s'installe en maître dans le fauteuil présidentiel d'Haïti, on doit plutôt penser à en diminuer la quantité.

Agir en sens contraire, c'est prouver qu'on ne porte aucun intérêt à ses concitoyens ; c'est prouver qu'au fond on ne veut nullement le bien de son pays ; ce n'est pas seulement prouver qu'on ne veut nullement son bien, c'est aussi montrer qu'on désire son malheur ; c'est plus que cela encore, c'est porter à son pays, de sa propre main et en connaissance de cause les coups qui l'accablent et sous lesquels il succombera fatalement.

De même que la vérité de tout ce qui vient d'être dit s'étale dans notre pays aux yeux de tous, voilà une belle occasion pour nos chefs d'État d'étaler, eux aussi, leur souci du bien public sous les regards de tous ceux qui, jusque-là, auront le droit d'en douter.

Avertis, c'est à nous à prendre garde.

La seconde source d'économies qu'il est dans la nature même de nos gouvernements d'exploiter au profit de la nation est l'armée dont nous allons maintenant parler.

III

Armée.

Dans tous les temps et chez tous les peuples, on a toujours rencontré des hommes pour protester contre l'existence des armées.

En dehors de la question de charge pour l'État et de la paix universelle, perpétuelle entre les nations que l'on ne manque jamais d'invoquer comme des motifs *militant* en faveur de l'abolition du *militarisme*, on dit souvent, dans un but moral, qu'elle est intolérable, contraire à l'idée de progrès individuel, cette discipline meurtrière qui enlève à l'homme, avec une large portion de sa vie active, toute sa dignité, toute sa personnalité, toute sa valeur pour en faire une mécanique à la disposition d'un seul de ses semblables, pour l'assimiler à la roue d'une immense machine de destruction, pour, enfin, le lâcher, démoralisé sous le rapport familial, meurtri, souvent amputé, quand il a le bonheur d'échapper à la mort que, pendant toute sa captivité, il a eu pour seule et fidèle compagne.

Quand on pense à tout cela on ne peut, en effet, se défendre d'une juste répulsion pour la vie de camp ou la vie de caserne; et de quelle douleur profonde ne vous sentez-vous pas subitement saisi, lorsque vous viennent retentir à l'oreille les cris déchirants que poussent des milliers de mères, d'épouses, d'enfants, de sœurs, de parents, à la vue des leurs réunis en foule nombreuse, compacte et armée, allant, avec plus ou moins de courage et de fierté, ou cueillir des lauriers et des honneurs, ou chercher la plus sinistre et la plus affreuse de toutes les morts !

Cependant, quand c'est une idée généreuse, noble et féconde qui fait mouvoir tout ce troupeau d'êtres humains marchant au trépas, elle vous fait vite oublier un instant le lugubre tableau de dévastations, de ruines, qui se présente à votre pensée et ne laisse subsister dans votre esprit que les résultats bienfaisants qui, quelquefois, surgissent de ces ruines mêmes.

Oui, il faut admirer l'héroïsme des armées, lorsque cet héroïsme se fait le défenseur et le propagateur des grands principes de justice, de liberté et d'indépendance.

Mais, qu'est-ce qu'une armée ?

L'armée a été définie, je ne sais combien de fois et sous des formes plus ou moins attrayantes, poétiques et guerrières à la fois. De toutes les définitions que j'ai lues, celle-ci m'a paru la plus exacte, étant la plus conforme à l'esprit des sociétés modernes. Elle vient d'un homme d'expérience, de M. Edouard Hueber, sous-intendant militaire de première classe dans l'armée française, mort à Minden, après la reddition de la place de Toul, pendant la dernière guerre franco-allemande.

« Considérée dans son ensemble et dans ses rapports avec « la société, l'armée est un corps immense, fonctionnant séparément au sein d'un pays libre, passant par un prodige d'organisation sociale au milieu de l'État sans le froisser, à la « fois puissance soumise et protectrice. . . . .

« Donner à l'armée son maximum de force, sans amoindrir « l'autorité de l'État ; l'organiser de telle sorte qu'elle ne puisse « devenir dangereuse ni pour le gouvernement, ni pour la « société, qu'obéissant toujours à ses chefs, elle ne puisse désobéir à l'État, que, soumise à la loi, elle ne puisse jamais « l'imposer ; qu'elle soit pour la société une épée qui la défende, et non un poids qui l'écrase, que, justement honorée « dans la nation, elle ne soit jamais dominante, que, placée en « dehors de la lutte des partis, elle porte une égale aversion « aux fauteurs de l'anarchie et à ceux du despotisme, enfin « qu'invinciblement attachée à des devoirs fixes, elle reste en « toutes circonstances le défenseur de l'ordre social, voilà, en « fait de constitution militaire, le grand problème à résoudre ».

Tel est, en effet, le caractère d'une armée, au sein de toute société libre qui cultive la paix, l'union, la concorde et le travail. Chez ces nations, on ne connaît pas de force armée spéciale. La force publique y est vraiment instituée pour la défense de l'ordre social, car elle est en tous et pour tous. Dans cette

armée, chacun étant citoyen plus encore que soldat, la partie de la force mise au pouvoir de l'Autorité pour lui servir d'appui dans certains cas, peut difficilement être détournée de sa mission. Cette force étant une fraction momentanément détachée de la force générale, elle connaît le but qui lui est assigné. On pourra bien trouver au sein de cette société des dissidences sur tel ou tel point de politique intérieure, mais chacun pouvant faire valoir ses idées par la libre discussion et selon les règles tracées par la loi, il n'y aura point place pour les factions. Partant, l'action possible de la force publique sera très rare, pour ne pas dire qu'elle n'aura jamais lieu.

Mais aussi, il faut gémir quand une armée n'est conduite que par les enseignes du despotisme engendré par l'anarchie continuelle ; car à travers les rangs qu'il dirige on aperçoit la nation entière qu'il enchaîne à ses pieds et mène à la ruine, à la décadence et à la mort.

Voilà le spectacle qu'offre la nation haïtienne, depuis près de cent ans. Chez une nation libre et qui fait un noble usage de sa liberté, l'armée ne devrait jamais avoir à intervenir dans les dissensions civiles, mais en Haïti, en face de nos concitoyens que la misère rend de plus en plus la pâture des intrigants et des ambitieux, il est douteux que l'on puisse se dispenser de l'emploi de l'armée active dans ces tristes circonstances. Quand on voit une portion considérable de nos malheureux frères obéir à des comités secrets, se donner, en dehors de l'organisation et de l'élection légales, des chefs supérieurs pour déclarer hautement que les gouvernements, quels qu'ils soient, ne conviennent plus, qu'il faut les renverser, conséquemment déchaîner la guerre civile que ces chefs soutiennent comme le plus sacré des droits, il est évident qu'il n'y a plus, en pareil cas, à se restreindre au seul emploi des agents de police, de la force affectée au pouvoir judiciaire, et qu'il faut réunir, concentrer des forces suffisantes pour être toujours prêt à éteindre tout foyer d'anarchie.

De là, cette armée considérable soldée par la nation pour op-

primer la nation ; cette armée que, pour un petit État n'ayant pas un million d'âmes, on a vue s'élever, en pleine paix, jusqu'à 28.000 hommes constamment sous les drapeaux, dévorant, chaque année, un million et plus de dollars, au lieu d'enrichir le trésor de l'État et de gagner leur vie par le travail.

Notre anarchie chronique a donc rendu la force brutale fatalement nécessaire.

Qu'a toujours été la force publique dans la main de fer de nos chefs d'État, sinon une réunion de quelques citoyens aveugles, constitués en instruments de ruine et de désolation, ne faisant que des campagnes de parade, uniquement destinés à tenir nos esprits occupés et préoccupés, n'exerçant la pointe de leurs baïonnettes et leurs balles que dans le propre sein de la nation, que contre les poitrines de leurs frères, ne servant, en un mot, qu'à étayer un pouvoir toujours moribond !

Aussi, l'armée n'est-elle que d'une nature tout à fait particulière et isolée au milieu de la société, au lieu d'être une force générale, c'est-à-dire la nation tout entière, non pas sans cesse sous les armes, mais toujours prête.

C'est aussi pourquoi nous n'entendons nos généraux parler que d'honneur militaire comme principe fondamental de la force publique, en lieu et place de l'amour de la Patrie.

Je ne prétends pas que, dans une situation sociale et politique toute différente, nos généraux seraient inaccessibles au sentiment de l'honneur; mais ce sentiment serait celui de l'honneur national plutôt que celui de l'honneur militaire ; ce serait le citoyen plus que le soldat qui parlerait d'honneur.

L'idéal d'une société est une société désarmée, cultivant la paix et le travail. Si le militarisme y domine, c'est la preuve que la nation est troublée à l'intérieur ou inquiétée au dehors. Le métier des armes devient alors une nécessité et non un besoin, une digue plutôt qu'un principe de régénération.

Oui, c'est pour nous une dure et bien dure nécessité, parce qu'on conspire ouvertement contre tout gouvernement, parce qu'on ruine, déshonore et compromet l'autonomie de son pays

dans des massacres, des incendies et des dévastations ! En présence d'un pareil état de choses, trouvez-donc, en effet, un homme, un régime, un principe qui résiste à l'esprit de désordre, de révolte !

L'expérience est faite, la question est jugée, et jugée de cette manière : les circonstances intérieures ne permettront pas, et de longtemps peut-être, de réduire, autant qu'il le faudrait, l'état militaire du pays.

Quoiqu'il en soit, la nation ne saurait non plus continuer à entretenir une armée aussi nombreuse que celle qui a toujours existé, qui existe maintenant et dans les conditions actuelles de son organisation, sous peine de se condamner à l'immobilité, puis à la décadence, surtout dans l'ordre économique, sous le rapport de l'affranchissement des communes, idéal des sociétés démocratiques, enfin dans le domaine des libertés publiques.

Si l'on veut parler de révolutions politiques en Haïti — bien qu'à vrai dire il n'y en ait jamais eu — on ne peut en signaler que trois : celle qui jeta les fondements de la République en 1806, celle de 1820 qui propagea les idées républicaines sur toute la surface du territoire, celle enfin de 1859 qui se contenta de mieux formuler ces idées qui déjà avaient jeté des racines profondes dans nos mœurs.

Voilà trois gouvernements *absolument absolus*, reposant naturellement sur le militarisme, gouvernements que l'on parvient à renverser et sur les débris desquels on établit des institutions démocratiques.

Or, voici ce que dit M. Hueber, relativement à l'armée, dans ses rapports avec les changements d'institutions.

« Quand la constitution de l'armée n'est pas en rapport avec
« celle de l'État, l'union s'altère de plus en plus ; l'armée tombe
« dans la déconsidération si elle est faible, ou passe à la ré-
« volte si elle est forte : l'État désorganise l'armée ou l'armée
« détruit l'État.

« En temps réguliers, les gouvernants ne rencontrent pas
« d'obstacles insurmontables pour fonder ou perpétuer des

« institutions militaires adaptées à l'esprit des institutions poli-
« tiques. Mais à l'approche ou à la suite des révolutions, quand
« les institutions politiques se transforment rapidement ou
« qu'elles ont été soudainement renversées, une crise inévitable
« se produit par contre-coup dans le système militaire. Si l'on
« s'attarde à transformer l'armée, le pays ne s'y reconnaît
« bientôt plus ; elle n'en reste pas la représentation fidèle, et
« bien que, conservant encore quelque temps une allure régu-
« lière et une apparence de force, elle n'est plus qu'une puis-
« sance factice qui s'effondrera au premier choc. Il faut un
« travail de transformation progressif, mais ferme et suivi,
« pour replacer l'armée parallèlement à l'État. S'il était trop
« brusque, s'il donnait dans un sens ou dans un autre, il la
« disloquerait, de manière qu'il y a un égal danger à remanier
« inconsidérément l'armée ou à ne pas y toucher ».

Voilà la vérité vraie à laquelle presque tous nos chefs d'État sont restés étrangers. Effectivement, tandis qu'ils signent des constitutions reconnaissant aux citoyens des droits politiques et formulent des institutions empreintes du plus pur libéralisme, libéralisme qu'ils n'ont pas au fond du cœur, ils organisent l'armée de manière à s'en faire l'instrument meurtrier dont tous les absolutistes, dont tous les despotes se servent pour faire sauter ces mêmes institutions.

C'est ce rapport salutaire entre l'institution de l'armée et nos institutions civiles et politiques qu'il nous faut établir aujourd'hui d'une façon solide, par une réforme régulière de notre organisation militaire.

Et le premier résultat auquel nous devons viser dans ce remaniement est un allègement des charges de l'État et de la nation. Cet allègement ne peut être obtenu que par un procédé fort simple : le licenciement en règle d'une partie des soldats et surtout la réduction de l'état-major général de l'armée qui est trop nombreux, qui contient de vraies sinécures.

A plusieurs époques il y a eu dans notre pays des tentatives de réduction de l'armée à un effectif en rapport avec la force

économique de la nation. Ainsi dans le fameux Mémoire dont nous avons si souvent parlé, on peut lire les lignes suivantes :

« On connaît les événements qui ont placé Haïti au rang des « nations, et la longue guerre qui a exigé la formation et le « maintien d'une armée nombreuse, armée qui a vécu aux dé« pens des autres classes, et qui, sans l'arrêter, a cependant « retardé le pays dans la carrière des améliorations.

« Le traité avec la France a déjà permis d'y opérer quelques « réductions ; elles ont été sans danger, parce qu'on les a res« treintes prudemment au licenciement de ceux qui, étant « sans ambition, n'aspiraient qu'au repos. Des hommes qui, « par une sorte d'avant-goût de la condition du citoyen et des « jouissances que peuvent lui procurer la vie domestique et « une honnête industrie, préféraient les profits de la vie agri« cole à la maigre solde, à la licence et au désœuvrement du « soldat venaient chaque jour solliciter leur congé et l'obte« naient. En licenciant une armée de cette manière, on évi« tait les malheurs et les inconvénients qui rendent parfois cette « opération dangereuse ; on grossissait ainsi la masse des tra« vailleurs d'hommes d'une moralité éprouvée, tandis que l'ar« mée gardait dans ses rangs ceux-là même qu'en raison de « leurs habitudes, il était prudent de placer sous la surveil« lance de la discipline militaire. Cependant, comme le service « était réglé par le chapitre V du Code rural, qui avait voulu « qu'en permettant aux soldats de travailler pour les proprié« taires de plantations, à tant par semaine, par mois ou même « par an, l'armée contribuât aussi autant que possible à la cul« ture, on excitait les soldats à prendre part aux travaux re« latifs aux conduits d'irrigation, aux puits, aux citernes, aux « clôtures des jardins et des savanes, à contribuer au main« tien de l'ordre en général, et cela sans augmentation de paie ; « ils avaient la liberté de faire monter leurs gardes par des « remplaçants, moyennant un prix convenu, et on leur mettait « ainsi, à chaque instant, sous les yeux des objets qui devaient « naturellement leur inspirer le désir d'obtenir leur congé.

« On poursuivait tranquillement et avec succès ce système
« judicieux ; déjà une armée de *quarante mille hommes* avait
« été *réduite à vingt-huit*, lorsque la réclamation intempes-
« tive de l'Espagne, relativement à la partie orientale de l'île,
« força la république à reprendre une attitude militaire, et ar-
« rêta toute réduction ultérieure. »

Depuis, les preux Castillans, rentrés dans leur péninsule, ne songent qu'à vivre en paix et en bonne intelligence avec tous les États du vieux et du nouveau monde.

Sous Geffrard aussi, il y eut un licenciement partiel. C'est ce que M. Bonneau nous apprend en ces termes :

« L'armée n'a pas été négligée........... Nous nous bornerons
« à constater qu'une amélioration sérieuse a été introduite dans
« la discipline et dans l'organisation de la garde nationale. Le
« gouvernement a donc pu réduire l'armée sans affaiblir le pays
« et nous l'en félicitons, par amour pour les sages écono-
« mies. »

L'organisation de l'armée haïtienne sous Geffrard est trop connue et justement appréciée pour qu'il soit besoin que nous nous y arrêtions. Cependant, nous signalerons plus loin un vice important qu'on y avait relevé durant son administration même, vice qu'il n'essaya jamais de détruire ; et ses successeurs sont encore plus coupables de l'y avoir laissé subsister.

Nous n'avons pas l'effectif de l'armée haïtienne sous Geffrard mais nous sommes persuadé qu'il était moins considérable que sous son prédécesseur.

Dans sa géographie de l'île d'Haïti, M. D. Fortunat constate qu'en 1870, l'effectif de l'armée de terre était de 13.487 hommes et celle de mer, en 1872, de 140 hommes.

C'est trop, en temps de paix surtout, pour la besogne que fait notre force publique. Nous devons enlever un bon quartier de ce bloc de Sisyphe que roule la nation. Mais, où il faut surtout porter les coups de pioche, c'est dans l'état-major.

A cet égard voici le reproche que M. Bonneau adressait à Geffrard. En ce qui concerne l'organisation de l'armée « tout

« irait pour le mieux — dit-il — si l'on avait pu conserver ou
« faire respecter le principe posé dans l'article 46 de la Consti-
« tution de 1806, qui disait : « Aucun Haïtien ne pourra com-
« mencer sa carrière militaire qu'en qualité de simple sol-
« dat.... » mais cet article est depuis longtemps lettre morte ;
« l'armée est surchargée d'une nuée d'officiers et de généraux
« dont on n'a que faire, et la compétition des épaulettes, ame-
« nant le parasitisme militaire, règne en Haïti. . . . . . .

« Tout citoyen qui a rendu quelque service au gouverne-
« ment sollicite la graine d'épinard, de telle sorte que l'état-
« major possède une foule d'officiers supérieurs et de généraux
« qui, avant de parvenir à ses grades élevés, n'avaient jamais
« porté l'épée.

« Les soldats n'obéissent qu'avec répugnance à ces chefs
« fraîchement émoulus ; les vrais officiers voient avec un juste
« mécontentement les grades qu'ils ambitionnaient envahis par
« de nouveaux venus ; le service en souffre, *et le Trésor pu-*
« *blic en est obéré*. C'est un mal et un grand mal ».

Il faut donc porter un coup décisif à ce mal qui existe encore dans notre pays et qui va s'aggravant sans cesse, car on crée plus de généraux qu'il n'en meurt.

S'il faut en croire la critique, certains de nos chefs d'État se sont laissés aller jusqu'à décerner le grade de capitaine, de colonel et de général de division à des enfants à la mamelle, à seule fin de procurer à leur père l'occasion de toucher des appointements en sus des siens.

N'est-ce pas porter au suprême degré d'avilissement, une institution qui devrait être respectée à l'égal du principe le plus sacré ?

Oui, le cadre de l'armée est trop large. Il faut le restreindre pour l'adapter aux ressources de la nation, au lieu d'en faire un lit de Procuste pour nos contribuables.

Mais à quel nombre faut-il porter cet effectif ?

M. de Molinari prétend qu' « avec 2.000 ou 3.000 volontai-
« res, payés régulièrement, le gouvernement haïtien pourvoi-

« rait sans peine à la sécurité publique en défiant toutes les « tentatives d'insurrection ».

C'est là l'exagération d'un économiste adorateur, non pas de l'économie, mais de la parcimonie.

D'ailleurs, nous entendrons plus loin raisonner un homme du métier, en ce qui concerne le volontarisme. En outre, nos regards doivent se porter au delà des frontières. La sécurité extérieure est aussi importante, sinon plus importante que celle de l'intérieur. Ce ne sont donc pas des volontaires qu'il faut.

Comment, demandons-nous, doit être organisée désormais l'armée haïtienne ? Quel doit être son effectif, sur le pied de paix ? Quelles sont les différentes armes qu'il y faut ? Combien de corps d'armée doit-elle avoir ? Quel en doit être le nombre de régiments ?

Ces questions appellent l'étude et les méditations d'hommes spéciaux, plus encore que des représentants et même du chef de l'État qui tous, généraux sans armée et livrés à eux-mêmes, n'ont jamais su légiférer convenablement sur ces matières-là, comme le prouve l'état matériel, intellectuel et moral de la force publique en Haïti.

Oui, il faut ici l'intelligence et la main d'hommes spéciaux ; il faut des experts, des maîtres, des dieux, car chaque branche de l'activité humaine a son dieu, plutôt ses dieux. En attendant, qu'il nous soit permis, avec l'aide d'un esprit d'une compétence éprouvée, et sans entrer dans l'exposition précise d'aucun système, qu'il nous soit permis de présenter au moins quelques considérations générales et élémentaires sur les principaux points de l'organisation d'une armée active. Ce sont de ces choses que doivent savoir tous ceux que dévore l'avidité de connaître, quand surtout cette avidité a pour but de contribuer au progrès de leur pays.

On s'étonnera peut-être de nous voir choisir, comme guide, un homme qui, bien qu'ayant fait des campagnes militaires et bien qu'il soit mort en défendant sa Patrie dans un rang hono-

rable de la hiérarchie militaire, n'a point laissé un nom retentissant comme ceux d'Annibal, de César, de Frédéric le Grand, de Washington, de Napoléon et d'autres.

La cause de notre choix est celle-ci que de tous les ouvrages que nous avons pu avoir sous les yeux, celui de M. Hueber seul a envisagé l'armée sous un point de vue vraiment général, c'est-à-dire ne voyant pas seulement la France, ne voyant pas seulement l'Europe, pas plus les attaques venues de l'extérieur que celles de l'intérieur. L'auteur voit la force publique comme protectrice d'une nation, partant nécessaire à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur. Alors l'armée doit être organisée de façon à pouvoir répondre à ces deux besoins à la fois.

« Une armée attaque ou elle est attaquée ; la force publique « doit donc se subdiviser en forces offensives et en forces dé- « fensives.

« Trois modes se présentent tout d'abord à la pensée pour « faire face à cette double nécessité :

« 1° — Celui des armées exclusivement permanentes, telles « qu'elles existent encore en ce moment dans certains États ;

« 2° — Le mode des enrôlements volontaires, ou volonta- « risme, tel que l'ont presque exclusivement pratiqué les Amé- « ricains dans leur guerre civile ;

« 3° — Le mode mixte ou combinaison de l'armée perma- « nente et de la garde nationale sérieusement et toujours or- « ganisée.

« L'institution des armées permanentes n'est pas moderne ; « elle est une excroissance du despotisme, qui est vieux comme « le monde, et, on a toujours vu ces deux institutions naître, « vivre et mourir ensemble. Il en est de ces sortes d'armées, « presque toujours composées de mercenaires plus ou moins « nationaux, comme de certaines plantes vénéneuses qui ne « prospèrent que dans un certain sol. . . . .

« Depuis la chute de l'empire (romain) et jusqu'à l'origine « des armées permanentes modernes, plusieurs tentatives fu- « rent faites en différents pays : la première, dans le premier

quart du neuvième siècle par Al-Hakem, roi maure d'Espagne. Si on pouvait douter des conséquences funestes qu'entraîne ce genre d'établissement dès qu'il apparaît, cette innovation du roi maure serait bien faite pour édifier les plus incrédules. Pour entretenir cette armée, il fut obligé de créer ***un impôt nouveau*** qui excita des résistances, puis une révolte de Cordoue et enfin des massacres. . . . .

« Il était réservé à l'Europe moderne de faire revivre dans « tout son dispendieux éclat l'organisation régulière de l'armée « permanente romaine. Il est juste de reconnaître qu'en Europe « les nécessités du dehors n'ont pas peu contribué, avec l'am- « bition et l'esprit despotique des princes, à la funeste extension « de ces sortes d'armées : mais des armées exclusivement per- « manentes, l'insuffisance radicale nous paraît désormais suffi- « samment démontrée dans les dangers extrêmes.

« Le volontarisme, alors même qu'il est *désintéressé* et, à « *fortiori*, quand il est acheté, ne nous semble ni suffisant, ni « digne d'un peuple libre ; cela est surtout vrai pour une ré- « publique démocratique. En effet, il est dangereux dans ces « sortes d'États que la défense de la Patrie soit livrée au hasard « de la *volonté* ou de la *pauvreté* et de la *richesse* d'un citoyen.

« Ce mode présente encore d'autres inconvénients : si l'appel « ne donne pas le nombre de volontaires correpondant aux be- « soins du moment, il faut avoir recours aux mesures générales ; « on fait par là connaître qu'il ne s'est pas trouvé dans la Nation « assez d'hommes de bonne volonté pour sa défense, ce qui « est doublement dangereux, d'abord parce que la Nation s'en « trouvera démoralisée peut-être, puis parce que l'ennemi y « verra certainement des raisons de confiance pour lui-même ».

« Que si pour solliciter les volontaires, on a recours à des « *primes en argent*, on transforme un acte de patriotisme en « un fait *mercenaire* ; d'ailleurs, l'homme qui reçoit de l'argent « pour défendre son pays ne sera peut-être pas toujours éloi- « gné d'en recevoir pour le trahir...... On comprend donc « qu'une semblable armée ayant le caractère qui constitue une

« *force particulière*, serait très accessible aux menées corrup-
« trices et liberticides des ambitieux, et elle serait d'autant
« plus dangereuse que le chiffre en serait plus élevé. Les États-
« Unis d'Amérique feront bien de peser ces considérations.

« Ces soldats de *profession* qu'aucun sentiment civique
« n'animerait seraient toujours prêts à obéir aux ordres les
« plus liberticides.

« Telles seraient les conséquences les plus immédiates de
« cette force publique considérée dans ses rapports avec l'in-
« térieur..... Autre inconvénient : le reste de la Nation se
« déshabituerait du premier de tous les devoirs, de celui dont
« l'accomplissement entretient les caractères dans la virilité :
« la défense de la patrie.

« Le troisième mode est donc celui qui doit fixer l'attention :
« il est plus convenable à une époque ballottée entre le passé
« et l'avenir, à une époque où l'insuffisance des armées per-
« manentes est constatée et où aussi leur complète et immé-
« diate suppression, de la part d'un seul État, pourrait être
« dangereuse pour sa sûreté ou au moins pour son influence
« la plus légitime. . . . .

« Chez un peuple libre..., en temps de paix, quand un État
« est dans la malheureuse nécessité de conserver une armée
« permanente en vue du dehors, elle doit être *aussi restreinte*
« *que possible* ; *tous les citoyens doivent donc alterner* ».

« Un certain tour de rôle ayant l'âge pour base, ou au
« moins le sort, doit seul déterminer la mise en activité de
« service. *Le volontarisme* et le *remplacement* enlèvent à la
« force publique le caractère d'universalité qui convient dans
« une république ».

Voilà le mode d'organisation militaire qui convient à Haïti. Et c'est pourquoi je réclame l'établissement dans nos mœurs et dans les faits l'universalité, scientifiquement établie, du service militaire obligatoire.

Grâce à ce mode, la loi du recrutement ne frappera plus une classe unique de notre société.

Oui, pour l'avenir, pour la sauvegarde de notre glorieuse indépendance, que tout le monde apprenne comment on peut efficacement défendre sa Patrie !

Pas d'exemption basée sur une simple question de protection, sur le favoritisme, car autant d'hommes soustraits à l'armée, autant de forces ravies à la défense nationale.

Mais aussi que chacun ne reste soldat que juste le temps nécessaire pour se familiariser avec le métier des armes.

Combien d'années faudra-t-il y consacrer ?

Je n'en sais rien. Seulement, comme il en faudra plusieurs, le système de l'alternement empêchera que l'individu ne soit constamment sous les drapeaux jusqu'au complet achèvement de son service.

Dans ce système, après avoir passé quelque temps sous les armes et avant même l'arrivée du terme de son service, chacun pourra, par intervalles, se donner à sa famille et à son travail.

Il faudra employer ce mode, afin

« 1° — d'éviter que les soldats ne prennent cet esprit de do-
« mination et d'arrogance que contractent forcément des hom-
« mes qui ont longtemps la force brutale dans les mains ;

« 2° — de les retremper dans le sein de la nation où ils vont
« puiser de nouveau les idées de famille, de liberté et d'éga-
« lité qu'affaiblit un service militaire trop prolongé ;

« 3° — de faire participer successivement tous les citoyens
« à l'honneur et au devoir de servir la Patrie. »

La durée légale de présence sous les drapeaux terminée, que chaque citoyen rentre chez lui, suffisamment préparé à répondre à l'appel de son pays, en cas de péril.

Cependant, le tout n'est pas d'adopter ce système ; et la belle définition de l'armée, donnée par M. Hueber, n'est vraie que quand cette armée se distingue autant par les éléments personnels qui la constituent que par les idées qui la font mouvoir. En effet, une armée se présente aux yeux et à l'esprit sous deux aspects : l'élément purement matériel ou mécanique, puis l'élément moral.

Pour la constitution de l'élément matériel, il faut une connaissance des types spéciaux à chaque arme, de l'influence qu'ont exercée sur ces types les circonstances ambiantes ; il faut de l'art dans le choix de ces types, dans leur distribution et dans la manière de les diriger. Ce sont des principes à mettre en pratique, si l'on veut arriver à une formation convenable et à la consolidation d'une force publique.

Voyons maintenant l'élément moral.

Dans notre pays, certains esprits — trop touchés de l'élément matériel qui n'est que la partie brutale d'une armée — regardent le nombre comme la condition essentielle d'une milice puissante. De là tous ces hommes pourvus d'épaulettes, de sabres, de fusils et de coutelas, sans que nous puissions dire que nous avons des soldats et une armée.

Ces appréciateurs voient avant tout la défense intérieure.

D'autres, envisageant l'hypothèse d'une attaque venue du dehors, pensent bien aussi au nombre, puisqu'ils parlent d'une levée en masse des citoyens, mais ils comptent principalement sur l'enthousiasme pour vaincre une invasion quelle qu'elle soit.

L'enthousiasme est une certaine disposition, ou plutôt une manière d'être de l'âme humaine. Il a sa source dans de grands et puissants sentiments, tels que ceux qui dérivent de la religion, de la liberté, du patriotisme ; et quand il met l'homme en mouvement, il pénètre profondément tout son organisme. Or, l'organisme humain — sous peine de succomber — ne peut rester trop longtemps soumis à une même manière d'être. Donc l'enthousiasme a des conditions de durée ; et quel que soit le degré d'exaltation auquel il parvient, quelque foudroyante que soit l'énergie qu'il communique à la matière en face des outrages infligés au Dieu que l'âme adore, à la liberté qu'on chérit ou en face de l'image sacrée de la Patrie en danger, il finit toujours par s'en aller, laissant l'homme cet être humain qu'il est et qu'il sera toujours. Nous vivons dans un siècle où il est utile de fortifier les ressorts des âmes que plus d'une cause dissolvante peut affaiblir. Pour l'honneur, la di-

gnité et le salut de la Patrie, il importe donc de relever sans cesse et d'affermir tous les sentiments capables de maintenir ces âmes toujours fortes. Cependant, nul ne peut admettre — à moins de n'être pas sérieux et d'ignorer les faits de l'histoire ancienne et contemporaine — qu'une masse nombreuse, tumultueuse — quelle que soit la nature de son enthousiasme : religieuse, libérale ou patriotique — puisse, de nos jours surtout, l'emporter finalement sur des troupes froides, stoïques et bien organisées.

L'esprit qu'il nous faut introduire dans notre petite armée est cet esprit composé qui anime les armées de l'Europe occidentale et centrale : le point d'honneur national et cette confiance que donne une instruction théorique militaire jointe à une solide instruction pratique, instruction pratique qui ne peut consister qu'en des exercices réguliers et scientifiques. Il est aujourd'hui avéré que les qualités natives de race, que la combativité ou l'instinct guerrier et même la supériorité du commandement ne sauraient suppléer à l'instruction spéciale du soldat. Il faut donc des études patientes, des exercices constants d'application.

Après l'instruction, il y a bien d'autres conditions indispensables à une bonne organisation militaire, et connues même des hommes qui, par leur profession, paraissaient devoir le plus les ignorer.

Je me rappelle qu'étant dans la troisième classe, au lycée Henri IV, à Paris, et faisant un jour l'analyse littéraire de l'oraison funèbre du Grand Condé, prononcée par Bossuet, mon professeur me demanda ce que, dans la circonstance, je pouvais avoir de tout particulier à signaler chez l'Aigle de Meaux, en dehors de son caractère de prélat et de son excellence comme orateur de la chaire. Sans hésiter, je lui répondis que Bossuet avait su déployer, à côté de ses autres qualités, une grande connaissance théorique de la tactique et de la stratégie de son époque, comme d'ailleurs il a prouvé, dans son Histoire universelle, dans l'oraison funèbre de Turenne et dans maintes

autres occasions que l'art de Mars ne lui était pas absolument étranger. Cette réponse me valut la note *bien*.

J'avais même ajouté que les orateurs sacrés les plus célèbres de ce temps furent précisément ceux qui semblaient se faire une sorte de point d'honneur de connaître les choses de la guerre, ce qui prouve l'influence inévitable du milieu ambiant, car jamais on n'a vu, en France, une période plus guerrière que celle qui embrasse toute la belle jeunesse de Louis XIV.

En effet, Bourdaloue, Fléchier, Massillon, tous ont su trouver l'occasion de montrer qu'ils étaient avec l'esprit et dans l'esprit du siècle du Grand Roi.

C'est ainsi que nous voyons, quelques jours avant ou après Bossuet, Fléchier consacrer quelques paroles sublimes et touchantes à la mémoire de Turenne, du glorieux défenseur de l'Alsace, du redoutable adversaire de Condé devenu frondeur. A ce sujet, l'évêque de Nîmes disait : « .....Messieurs, qu'est-ce « qu'une armée ? — C'est un corps animé d'une infinité de « passions différentes, qu'un homme habile fait mouvoir pour « la défense de la Patrie ; c'est une troupe d'hommes armés « qui obéissent aveuglément aux ordres d'un chef dont ils ne « savent pas les intentions ».

Tout général ou tout simple soldat qui lirait ces lignes dirait, je crois, que la définition n'est pas sans mérite.

Et cette obéissance absolue, salutaire, tend à quoi ? A maintenir toujours égale dans l'armée la discipline, la discipline du soldat, cette chose qui conserve l'homogénéité et la conscience morale des troupes ; la discipline, ce ralliement au chef qui conduit la puissance par l'unité.

« La base de l'armée — dit M. Hueber — est la discipline « qui la maintient dans le devoir, qui, dans l'action, tempère « sa fougue et lui fait sacrifier le désir de briller à l'intérêt « commun . . . .

« Un des plus beaux résultats de la discipline est de pro- « duire ce sentiment de l'honneur, cet amour du drapeau et « du devoir qui, suppléant au *courage natif*, en produit les

« sublimes effets. Qu'on médise de la discipline, voilà de ses
« fruits....... La base de la discipline est l'obéissance, non
« passive comme on la qualifie quelquefois dans un sens dé-
« favorable (les règlements militaires mêmes ne se servent
« pas de ce terme), mais *entière* : ce qui implique l'exécution
« des ordres sans hésitation. Le commandement émane de la
« loi et le chef en est l'interprète légal, sauf recours de l'infé-
« rieur à une autorité supérieure. Ainsi comprise, l'obéis-
« sance est noble et profitable au pays. Il n'est pas moins
« méritoire de s'y soumettre et il faut du temps pour la pra-
« tiquer sans résistance, pour se courber sous un esprit quel-
« quefois vulgaire, par le seul motif que la discipline l'exige,
« pour exécuter, avant réclamation, des ordres parfois injus-
« tes, pour accorder la considération et le respect à des gens
« que souvent on ne peut aimer ou qu'on ne peut que médio-
« crement estimer ».

Voilà ce qui constitue essentiellement cet élément moral d'une armée, dont nous avons parlé, élément moral, c'est-à-dire l'esprit qui peut l'animer. Si elle en était dépourvue, elle ne serait qu'une masse inerte, momentanément formée par une volonté qui lui est tout à fait étrangère. Une telle armée se désagrège au moindre choc.

Pourquoi, au point de vue militaire, dit-on que le plus petit État de nos jours est infiniment plus puissant que le plus puissant État de l'antiquité, même du siècle dernier, qu'il renverserait avec la plus grande facilité du monde ? — Parce que, en fait d'armée, chaque unité actuelle est bien supérieure à deux, même à trois unités de ces temps passés.

Ce serait un jeu pour la Belgique, par exemple, ou la petite Suisse d'anéantir les armées de l'ancienne Rome, fussent-elles commandées par Marius ou César lui-même. Une poignée de Français, en Egypte, a défait et dispersé les innombrables milices des mameluks. En Algérie, cette même poignée de soldats a battu des nuées d'Arabes des plus belliqueux. Dans le terrible soulèvement des Indiens, quelques détachements an-

glais ont pu braver des empires entiers, réprimer l'insurrection promptement, et ramener tous ces peuples sous la domination de l'Angleterre. Au Tonkin encore, pour citer un exemple récent, quelques Français ont dompté des multitudes.

Et à quoi doit-on ces victoires du petit nombre sur le plus grand nombre ? — Uniquement à la science militaire jointe à la plus austère discipline.

Lamartine avait raison quand il disait : « La France, « bien considérée, est le gouvernement des lettres. Voilà « pourquoi il ne faut jamais y désespérer de la Liberté. Les « baïonnettes elles-mêmes, comme on l'a dit, sont intelligen- « tes ; les armes y obéissent, à leur insu, à la tête plutôt qu'à « la main. »

Mais suffit-il d'avoir des soldats bien organisés, bien instruits et parfaitement disciplinés, pour se vanter, à bon droit, d'avoir une armée convenable ? — Pas le moins du monde.

En effet, voici une armée telle que nous venons de la dépeindre, c'est-à-dire pourvue de tous les éléments matériels et moraux nécessaires à sa mission ; elle a un corps robuste. Supposons-la vibrante de patriotisme, ce qui nous permettra de dire qu'elle a une âme. Que lui faut-il après ? — Il lui faut une tête bien pleine de l'intelligence des armes : son chef ! voilà cette tête, cette intelligence de l'armée.

Inutile de dire que le chef doit posséder, d'une façon parfaite, l'instruction militaire d'abord et être en même temps un homme d'instruction, dans le sens littéraire et scientifique du mot, au lieu d'être plus ignorant que ceux qu'il est appelé à diriger.

« Qu'un magistrat soit impotent, qu'un industriel manque « de sang-froid, un érudit, de caractère ; qu'un employé ne con- « naisse pas le cœur humain, il importe peu. L'essentiel est que « chacun possède les qualités de sa profession..... La forma- « tion, l'organisation, l'instruction de l'armée exigent des tra- « vaux si divers et des aptitudes si variées que l'État, pour sa- « tisfaire à tant de besoins, doit faire instruire dans toutes les

« branches des connaissances humaines les hommes appelés
« aux moindres commandements..... Chaque degré de la hié-
« rarchie demande un mérite propre et des connaissances par-
« ticulières. Sans doute, on réclame avant tout de l'officier qu'il
« ait exactement le mérite nécessaire à l'emploi qu'il occupe.
« Tel capitaine a peut-être la science d'un général, et si le ha-
« sard de la guerre ne la révèle pas, tout le monde l'ignorera.
« C'est encore un des côtés du dévouement de la vie militaire
« que de savoir se renfermer dans la limite de son devoir ; mais
« telle circonstance se produira où l'officier du grade le moins
« élevé sera appelé à remplir les fonctions les plus délicates :
« il faudra être juge, administrateur, organisateur. On a vu
« maintes fois, dans nos guerres d'Afrique, des officiers, subal-
« ternes, livrés à eux-mêmes avec une poignée d'hommes, dé-
« ployer plus de capacité militaire qu'il n'en faut quelquefois à
« un général commandant en sous-ordre. Pour occuper des
« fonctions modestes, il n'est pas moins utile de pouvoir rem-
« plir les plus élevées.

« Tel est l'art de la guerre, tour à tour sublime, simple, com-
« pliqué, mais toujours noble, qui met en action les facultés les
« plus diverses de la nature humaine (1) ».

L'instruction la plus étendue que possible est donc indispensable à l'officier. Mais il lui faut autre chose encore. Si une discipline rigoureuse est de toute nécessité pour le soldat, elle n'est pas moins indispensable à l'officier qui doit inspirer confiance à ceux qu'il fait mouvoir, qu'il entraîne au milieu des plus grands périls. Si les soldats n'ont pas foi entière dans leur chef, ils perdent la moitié de leur force. Il faut donc au général commandant un corps d'armée, aussi bien qu'à ceux qui commandent en second, l'autorité morale, l'influence toute personnelle qui dérivent du caractère, de la dignité et des sentiments de justice. Le bon sens même dit que la science militaire, le grade et le courage ne sauraient suffire à cette tâche. De plus, l'officier militaire n'est pas seulement le guide de ses soldats,

(1) Hueber.

il en est le père, le protecteur, la providence pour leurs besoins, leur sécurité.

« Le soldat — dit encore M. Hueber — est bon par sa nature.
« Pour aimer ses chefs et se dévouer à eux, il ne leur demande
« que d'être justes sans hauteur, attentifs à ses besoins, intré-
« pides dans le danger. Avec cela, on obtient tout de lui. »

On conçoit, après ces considérations tout à fait élémentaires, les soins qui doivent présider aux choix des hommes, à leur instruction, à leur avancement, au mouvement entier de la hiérarchie militaire.

Ces conditions principales et nombre d'autres encore, inutiles à énumérer ici, montrent à quel prix seulement nous pouvons espérer un sérieux succès dans la réorganisation de l'armée haïtienne.

Pour obtenir ce succès, surtout cette instruction, cette discipline et cette obéissance, il est aujourd'hui démontré qu'il faut la vie de caserne, mais une vie régulière.

Là, le soldat ne doit point souffrir.

« L'entretien de la force publique réclame le concours de
« tous les moyens financiers, industriels, commerciaux du
« pays. Il faut se tenir au niveau de tous les progrès, fabri-
« quer, entretenir, distribuer, justifier suivant les lois finan-
« cières, créer, en un mot, avec un *minimum de dépense un*
« *maximum de force* (1) ».

Un autre moyen à employer pour obtenir la discipline de l'armée et principalement pour rendre cette armée protectrice de la nation, pour la maintenir dans son rôle et empêcher qu'elle devienne un éteignoir des libertés publiques, cet autre moyen, c'est son éloignement de la politique, de la lutte des partis dont elle est appelée à réprimer les violences et les agissements contraires aux règles établies par la loi. Si, au lieu d'être tenue à l'écart de ces luttes, on appelle l'armée à y prendre part, il n'y aura alors plus de force publique pour maintenir l'ordre; puisque cette armée sera parmi les fauteurs du désordre, puis-

(1) Hueber.

que les soldats seront membres de l'une quelconque des factions qui voudront en venir aux mains.

Le même individu sera à la fois juge et partie en sa propre cause, ce qui ne doit jamais être, en vue d'une bonne répartition de la justice.

Telle est l'opinion qu'exprime M. Hueber dans ce passage, en parlant des partis et de leurs luttes violentes : « Si, à l'action « dissolvante du torrent révolutionnaire, viennent imprudem- « ment s'ajouter des droits politiques aux militaires, la propa- « gande qui en résultera parmi eux dans le but de chercher « des appoints électoraux, achèvera l'œuvre de dissolution déjà « commencée par une impolitique scission entre les deux élé- « ments civil et militaire. Un double malheur découlera de cet « état de choses : l'armée se démoralisera, se tournera contre « ses chefs, contre le gouvernement lui-même en temps de paix ; « et dans les commotions des partis, elle hésitera, manquera « de fermeté, troublera les opérations ».

« L'armée doit donc être tenue en dehors de la politique, « n'avoir nulle relation étroite avec les agitateurs révolution- « naires qui la troubleront, l'énerveront, l'affaibliront entre les « mains de l'autorité. Faire voter le soldat, c'est le relever il- « logiquement d'une dépendance qui fait sa force, sa valeur « dans le système militaire ; c'est lui donner un caractère « mixte, ambigu, qui l'abaisse à ses propres yeux, puisqu'il « peut, comme citoyen, juger, condamner, braver ses chefs, « même son supérieur suprême, le représentant du pouvoir « souverain, commandant naturel de la force publique ».

Voilà, une fois encore, comment nous aurons réellement une armée, si nous mettons fin à nos luttes intestines, si nous prenons la résolution inébranlable de travailler au progrès de notre pays.

Une pareille organisation, en temps ordinaire, ne sera qu'une école ; alors aucun chef d'État ne pourra oser confisquer, à son profit, les pouvoirs que doit seule exercer la nation dans la personne de ses mandataires, de ses corps délibérants.

Ainsi constituée, l'armée ne sera utile, à l'intérieur, que là où une solide compagnie de gardiens de la paix sera impuissante au rétablissement de l'ordre et de la tranquillité, quand ils seront troublés. L'armée active sera un auxiliaire, une remplaçante même de cette fraction de la force publique, pour assujettir à cette obéissance sans laquelle la loi n'est qu'un fantôme.

Organisés que nous serons de cette manière, si jamais l'étranger avide et ambitieux osait porter la guerre dans nos murs, la nation entière, qui saurait le métier des armes, se lèverait en masse et notre indépendance serait inexpugnable. Oui, tous, le fusil au poing, la flamme patriotique dans l'âme, nous saurions ou nous faire héroïquement broyer ou imposer le respect de l'héritage sacré des héros de 1804 !

Pour atteindre ce but, plus de guerre civile, mais une paix assurée, durable qui permettra aux citoyens de se livrer en toute liberté et sécurité au progrès et au bonheur de la Patrie.

Je l'ai déjà dit : il faut qu'une nation sache quel but elle poursuit.

Si elle se donne pour idéal l'anarchie et le militarisme à outrance, l'armée à l'état nombreux et permanent, elle ne doit plus espérer qu'elle atteindra en même temps la civilisation prompte, facile, engendrée par un régime économique sans cesse prospère.

Réorganisons et organisons-nous ; et pour faciliter toutes les améliorations nécessaires, urgentes, opérons ces réformes administratives que je viens de signaler : l'équilibre budgétaire, la diminution du nombre des fonctions salariées par l'État, enfin le licenciement partiel de l'armée, en vue d'une nouvelle organisation, d'une organisation scientifique.

Mais, peut-on objecter, ne sera-ce pas aggraver la situation sociale que de jeter sur le pavé tous ces hommes ainsi renvoyés de l'administration et de l'armée qui sont les seuls soutiens de leur existence ? — Non. L'État leur donnera toujours de quoi vivre, mais il le fera d'une tout autre façon.

En effet, ces hommes continueront de recevoir de l'argent du Trésor public, non plus en qualité de fonctionnaires et de soldats, mais comme ouvriers exécutant de grands travaux d'intérêt général. Pour éviter cette aggravation de notre situation sociale, on pourrait même les licencier par groupes, en proportion du nombre d'ouvriers que réclamerait l'extension de ces travaux et, tant dans l'administration que dans l'armée, selon le degré de capacité intellectuelle nécessaire à la nature des travaux à exécuter.

De la sorte, d'abord ces hommes gagneraient paisiblement leur vie, sans être plongés dans la continuelle inquiétude d'avoir, un jour ou l'autre, à exposer leurs poitrines aux balles et aux boulets ; ensuite, la nation tirerait des avantages énormes d'une telle conduite, car les revenus de l'État, au lieu d'être employés improductivement, serviraient à réaliser des améliorations matérielles destinées à donner libre jeu à son activité et à étendre le bien-être sur toutes les classes de la société.

C'est ici que nous devons écouter M. de Molinari. Selon lui — et cela est vrai.— « si le gouvernement haïtien voulait faire « une réduction sensible dans l'effectif de l'armée, il rétablirait « l'ordre dans ses finances, et la république noire finirait peut- « être par acquérir une stabilité que ne possèdent pas toujours « les républiques blanches. »

Pour l'ordre financier donc, c'est la simplification et la réduction du budget, basé désormais — pour son assiette, son équilibre et l'emploi des deniers publics — sur la classification et l'attribution des ressources ordinaires, naturelles et économiques du pays, conformément à la seule loi du travail individuel et national rendu le plus attrayant, surtout le plus rémunérateur que possible, l'individu et la nation ayant l'un et l'autre beaucoup de besoins à satisfaire et devant l'un comme l'autre subvenir aux services publics, non moins urgents et n'exigeant pas moins de frais.

IV

Domaine national.

Je ne fermerai pas ce chapitre sans toucher à une autre question d'une importance considérable et se rattachant aussi à l'administration. Je veux parler du domaine national.

Pour augmenter les revenus de l'Etat, sans imposer de nouvelles charges à la nation, pour diminuer même celles qui existent déjà, nous devons mettre en valeur le domaine privé de l'Etat.

En Haïti, le domaine national comprend principalement tous les biens que possédait l'Etat, pendant la période coloniale, augmentés de tous les immeubles ayant appartenu aux colons et qui n'avaient pas été régulièrement transférés, puis des biens tombés en déshérence, c'est-à-dire aujourd'hui sans propriétaires connus, enfin des biens acquis par l'Etat à la suite d'achats ou autrement.

Tous ces biens, en plus grande partie, sont des terres où s'élevaient jadis de grandes et florissantes plantations de toutes sortes. Actuellement, ces terres ne sont utilisées — le mot convient ici — que par les animaux, quand ils peuvent y trouver l'herbe sauvage à brouter.

« Dans beaucoup de pays, les domaines de l'Etat ont con-
« servé une importance considérable et contribuent pour une
« forte part à l'ensemble des ressources budgétaires. . . .

« Beaucoup d'Etats, en effet, tirent une partie assez nota-
« ble de leurs recettes budgétaires, soit de biens territoriaux,
« soit d'industries qu'ils exercent, tantôt sous le système du
« monopole, tantôt sous le système de la libre concurrence
« avec les particuliers. . . . .

« Dans le Statistical Abstract publié en 1877, nous voyons
« que le revenu net de la Crownlandis (terres de la couronne)
« figure aux comptes de cet exercice pour un produit net de
« 400,000 livres sterling, soit 10 millions de francs. . . . .

« Si l'on passe en Prusse, on assiste à un spectacle tout oppo-
« sé : les revenus publics provenant des propriétés de l'État, ou
« des industries qu'il exerce, y sont énormes. Ainsi pour l'année
« 1880-1881, le produit brut des domaines proprement dits,
« c'est-à-dire des biens en culture, était de 37.044.000 fr.
« (29.614.000 marks).....

« Le produit brut des forêts domaniales était estimé à 62 mil-
« lions et demi de francs (50.150.000 marks) ; nous ne parlons
« que pour mémoire des 4.750.000 fr. (3.800.000 marks), qui
« représentaient la recette des ventes de domaines et de forêts,
« ressource à coup sûr extraordinaire. On arrive ainsi, sans
« compter cette dernière somme, au chiffre de 100 millions de
« francs, pour le produit du domaine territorial de l'État dans
« le royaume de Prusse.....

« Nous arrivons à une autre recette domaniale qui est consi-
« dérable, c'est le produit des mines, des usines et des salines
« appartenant à l'État prussien, il n'est pas moindre de 99 mil-
« lions de francs (79.069.000 marks) ; il s'est même parfois
« élevé à des sommes plus considérables. »

Si nous voulions continuer notre énumération nous aurions montré qu'aujourd'hui plus que jamais les gouvernements de tous les pays s'occupent de la façon la plus sérieuse de faire rapporter les biens appartenant à l'État, ce qui leur permet largement de subvenir aux besoins publics, sans recourir à de nouveaux impôts ou à l'emprunt de consommation qui est une source de ruine. Partout, des statistiques soigneusement dressées permettent aux administrateurs de ces pays de connaître la contenance et la valeur du domaine national. Voilà un autre des procédés des pays bien organisés que nous ferions bien d'imiter.

Oui notre domaine national doit être soumis à une exploitation régulière et productive, pour qu'il puisse augmenter les recettes budgétaires et nous permettre de diminuer de beaucoup les prélèvements fiscaux opérés sur le travail des contribuables. Ce sera un excellent moyen, tout en restreignant les dépenses publiques, de dégrever nos produits destinés à l'exportation

et les marchandises de consommation générale et intérieure.

Je refuse de supposer que quelqu'un puisse nier la justesse de mon dire et la possibilité de ce que je conseille ; et les vrais patriotes, j'en suis persuadé, abonderont dans mon sens.

« Quand une chose est possible et juste, qu'on la veuille on « y parviendra (1) ».

Dans l'état où nous sommes, il nous faut de l'argent, beaucoup, énormément d'argent. Or, nous ne pouvons en demander, encore une fois, qu'aux forces productives du travail. Donc, recourons aux moyens d'organiser et d'augmenter la puissance de ces forces productives.

Puisqu'à l'indigence déjà grande viennent de temps à autre s'ajouter des charges qui nécessitent naturellement un accroissement des impôts, ces charges nouvelles, par là même, entraînent une décroissance forcée de la fortune privée, une soustraction dans les capitaux destinés à alimenter le travail, à entretenir l'activité économique et sociale.

Ouvrons donc toutes larges les voies directes du développement économique.

L'émulation du courage, l'émulation du travail, associés à l'intelligence dans la proportion de la capacité de chacun, telle est la base la plus solide de la puissance et de la richesse d'une nation.

L'accession aux éléments essentiels de la vie, à l'aisance, au bien-être, à la propriété, en proportion du travail et de la capacité de chacun, voilà la répartition la plus féconde et la plus juste des richesses nationales.

En présence de notre situation actuelle, toute réforme ultérieure qui n'aura pas pour but la création, en faveur de tous, des moyens d'existence honnêtes, assurés et durables ne sera pas seulement un grave dommage, mais aussi un véritable péril social. Réfléchissons-y.

(1) Ortolan.

CHAPITRE V

OPPOSITION.

Dans ses *Essais de Politique* et dans le chapitre où il est question des réformes, H. Spencer a écrit cette vérité de tous les temps et de toutes les sociétés : « A y regarder de près, il « n'est pas un cas où vous ne puissiez voir que, tout en tou- « chant à tel objet de votre choix, vous avez touché à beaucoup « d'autres, et qu'ainsi vous avez produit des changements qui se « feront sentir, avec plus ou moins de force, dans toutes les « directions.

« Il ne faut donc point s'étonner si, dans ses efforts pour « porter remède à des maux particuliers, le législateur ne man- « que jamais d'amener des maux nouveaux, toujours inatten- « dus. Ni le sage de Carlisle, ni une assemblée de tels sages, « ne pourrait se soustraire à cette même fatalité ».

Nul réformateur, en effet, ne peut éviter de se heurter à cette loi sociologique, les choses nouvelles, en fait de progrès social, obéissant à deux influences contraires représentées, l'une par l'esprit de conservation, l'autre par l'esprit d'innovation. L'esprit de conservation a pour but raisonnable de maintenir le corps social dans son état présent et celui d'innovation d'y apporter les changements qu'exigent les circonstances. Le premier est à redouter s'il incline à rendre les institutions trop longtemps immobiles et à identifier la société avec la routine ; le second devient funeste dès qu'il tend à jeter ces institutions hors de leurs voies et à les empêcher de parcourir le cycle complet des bienfaits qu'elles sont appelées à réaliser. — Il est donc des cas où ces deux influences peuvent l'une et l'autre se

justifier. Comme toute chose, et plus encore celles relatives à l'ordre social, elles ne sont justement à craindre et à combattre que dans leurs abus et que quand celle qui veut prédominer n'est point l'expression formelle de l'intérêt général.

Eh bien, depuis longtemps, la société haïtienne, dans son immense majorité, est sous l'influence légitime de l'esprit d'innovation, c'est-à-dire qu'elle réclame ces réformes et surtout ces améliorations que j'ai signalées et qui toutes sont en parfaite harmonie avec l'intérêt général.

Dans notre pays, trop en retard pour cette civilisation moderne dont, en somme, il est un rouage à l'instar des pays les plus civilisés, ces questions que j'ai abordées ne devraient plus être de celles à soulever, à une époque où le tourbillon du progrès attire dans son orbe tous les peuples et anéantit tous ceux qui tentent de résister à son attraction.

Cependant, mes idées rencontreront, chez nous, des protestants politiques et sociaux, car, quoiqu'elles aient pour but le bien de tous, elles doivent fatalement déjouer beaucoup de combinaisons et étouffer certaines aspirations personnelles.

C'est ce fait regrettable que M. C. Fouchard constata, lorsqu'il voulut prendre des mesures en vue de la réorganisation de nos finances, fait qu'il consigne en ces termes, dans sa brochure dont nous avons déjà parlé.

« J'eus à lutter longtemps pour obtenir à cet égard l'assen-
« timent du Conseil des secrétaires d'Etat, tant il est ardu
« chez nous de mettre la main à l'ouvrage quand il s'agit d'en-
« trer dans une voie nouvelle ou de changer un système in-
« vétéré, si visibles qu'en soient d'ailleurs les défectuosités
« et les difficultés quotidiennes qu'en offre l'application. »

Oui, ces idées rencontreront des oppositions systématiques, parce que chez nous le sophisme marche de pair avec la raison et se charge d'imposer silence au sens commun et de légitimer tous les abus ; parce que nous aimons à fuir notre bonheur, ayant une sinistre horreur du nouveau comme de la vérité. Le nouveau et la vérité nous froissent, en nous disant

que nous ne sommes jusqu'à présent que des aveugles remplis de préjugés. Voilà pourquoi tout changement rencontre dans notre esprit une résistance violente et pourquoi aussi nous n'aboutissons qu'à des réactions continuelles. Toutes nos révolutions n'ont tant de peine à faire leur chemin, que parce que les hommes, en Haïti, ne peuvent se défaire des habitudes et des idées de toute leur vie, sans souci du mal qu'ils font aux autres et du bien qu'ils empêchent de réaliser pour tous, partant pour eux-mêmes.

Oh ! je vois d'ici tout ce monde qui va crier haro !

D'abord, les quelques courtisans du budget, grands entrepreneurs et grands financiers du pays, les *toujours satisfaits* d'Haïti. Ensuite, les bataillons de fonctionnaires inutiles qui, jouissant de la richesse et de l'influence, considèrent comme factieux tous ceux qui réclament des réformes aboutissant à leur suppression. Enfin, ceux qui tiennent par-dessus tout aux épaulettes et qui touchent de gros traitements, dans le but principal de parader avec importance, de s'exagérer leur autorité, pour trouver médiocrement des admirateurs, des complimenteurs empressés de reconnaître, de proclamer que c'est bien à eux, à eux seuls que la société doit sa tranquillité et le bien-être de tous (?), que par conséquent c'est à eux seuls aussi que doivent appartenir les agréments et les avantages du Pouvoir, tandis que les autres doivent s'estimer heureux de travailler pour faire les frais de leur ambition et de leurs dilapidations.

Dans tout cela, une large part revient à nos chefs d'État et à la plupart de leurs ministres.

Ne se sentant point appuyés par l'assentiment général, vu l'origine de leur avènement irrégulier, forts seulement de la stupeur des uns et de l'indifférence des autres, ils n'ont jamais voulu oser entreprendre quelque chose de nouveau, de solide et de durable, employant tout ce qu'ils ont de finasserie à replâtrer l'antique castel lézardé. Tous les hommes de progrès les ont constamment vus s'ingénier, après s'être emparés par surprise ou par violence de toutes les entrées et de toutes les issues, s'in-

génier à faire accroire qu'ils avaient ainsi donné de la profondeur et de la solidité a ce qui n'est que ruines, en attendant, disent-ils toujours, que l'on puisse faire mieux. De cette façon, nos concitoyens, depuis plus de quatre-vingts ans, se voient transformés tous en Juifs d'un autre genre attendant, eux aussi, un Messie d'un genre nouveau.

Alors toute notre existence se trouve comme éternellement vouée au provisoire. Nous différons l'œuvre de jour en jour, sans nous demander si, avec l'instabilité des choses humaines et la fragilité fondamentale de notre situation géographico-nationale, chaque nouveau matin peut nous apporter les peines et les appréhensions de la veille.

Guizot a admirablement exposé cet état fâcheux qui se produit souvent chez les gouvernants insouciants et immobiles au milieu de la nation sans cesse aiguillonnée par le besoin d'amélioration.

« Mais — dit-il — si vous repoussez le bien comme le mal, « si vous redoutez l'énergie, quel que soit le but où elle se di- « rige, si les passions généreuses vous incommodent autant « que les passions anarchiques vous effraient, si vous préten- « dez comprimer les unes et aussi les autres, si vous ne savez « opposer à des forces morales perverties que des forces ma- « térielles tyranniques, ne vous étonnez plus de votre impuis- « sance et résignez-vous à votre peur. Profitez aussi longtemps « que vous le pourrez de la fatigue qui pèse sur ce peuple ; « exploitez, tant qu'elles dureront, l'incertitude des esprits, « la dispersion des intérêts, l'influence des souvenirs, l'in- « cohérence et la mollesse intérieure des partis. Mais n'espé- « rez pas fonder sur la nation votre empire ; ne vous flattez « pas d'y pousser des racines et d'y prendre possession de la « durée. Elle ne s'associera point à votre immobilité. Lasse « encore, elle se repose sous un régime qui lui déplaît plus « qu'il ne la tourmente ; mais ne croyez pas qu'il suffise à son « avenir. Le principe d'un grand mouvement est en elle ; elle « se remettra en marche ; et comme vous vous serez montrés

« incapables de la précéder, elle ne vous demandera pas si « vous pouvez la suivre ».

Et n'est-ce pas ce que fait la nation haïtienne depuis un temps infini ? N'est-ce pas cette marche incessante qu'elle accomplit, interrompue de temps à autre par la lassitude et le besoin de repos, sans pour cela qu'elle puisse encore entrevoir seulement le terme de cette course aussi longue que périlleuse?

« Que le ministre — continue Guizot — que le ministre « s'abuse donc à loisir ; qu'il cherche dans des dispositions « stériles et passagères son seul point d'appui ; qu'il ne s'em- « pare ni des principes féconds, ni des intérêts permanents, ni « des passions fortes et légitimes ; un tel système n'est pas de « ceux auxquels on peut craindre de ne pas survivre ; et la na- « tion, dont la vie sera longue, qui veut et doit obtenir beau- « coup plus qu'on ne lui donne aujourd'hui, peut se contenter « de dire à ce ministre aussi fragile qu'avare : Monseigneur, « j'attendrai ».

Oui, la nation attendra, mais lorsqu'elle sera lasse d'attendre, elle se remettra en mouvement et ce mouvement, qui sera toujours violent, puisqu'on voudra s'y opposer, ne manquera jamais d'amener avec lui son contingent nouveau de craintes, de douleurs, de préoccupations, de malheurs et de ruines.

Oui, la nation, tant qu'elle ne pourra pas donner satisfaction à ses légitimes besoins, sera comme un volcan ; et toutes les fois que le cratère, en rumeur, fera pressentir une éruption prochaine, on verra à l'œuvre, comme toujours, les architectes, les maçons, les directeurs ou docteurs des prétendus partis politiques d'Haïti qui croient pouvoir, avec de la paille, restaurer pour jamais l'édifice social qui menace ruine ou guérir la gangrène populaire avec des cataplasmes.

Ne les voyons-nous pas, à chaque période de crise, commencer par parcourir, dans tous les sens, le cercle vicieux de leur système, selon qu'ils se trouvent les uns ou les autres à la tête du gouvernement, essayant de tous les palliatifs impuissants, épuisant toutes les ressources de la routine et de l'erreur ? —

Jusqu'ici, certes, et après des actes atroces, des dévastations et des ruines, le calme revient toujours, non pas grâce à l'habileté de ces docteurs, mais grâce au besoin de repos et d'une respiration plus lente, plus aisée qui se fait nécessairement sentir chez tous.

Mais on sera bientôt à bout d'expédients, et alors, bon gré, mal gré, on pensera à s'engager dans la vraie voie de salut qui est assurément celle que j'ai indiquée, celle qui, à n'en pas douter, nous conduira à une situation bien différente de notre condition présente que je dirais désespérante, si l'espérance n'avait pas toujours en moi un empire absolu sur le découragement. Oui, on pensera alors à l'adoption de cette voie, mais le mal aura fait des progrès immenses, tels que les remèdes qui auraient pu suffire quelque temps auparavant, ne suffiront peut-être plus dans l'état où nous tomberons ; ce que nous pouvons aujourd'hui, nous ne le pourrons peut-être plus demain.

Si l'on sait, si l'on a compris, si l'on est convaincu, n'est-on pas soi-même complice, solidaire de ce qu'on n'aura pas voulu empêcher en temps utile ?

Persistant à suivre ce chemin hérissé de précipices qui nous attirent sans cesse, s'il nous est donné d'avoir seulement deux générations à notre suite, celles-ci, retrempées par nos malheurs, plus instruites, plus raisonnables, probablement, voyant nos actes ineptes, monstrueux, jugeront bien sévèrement ces soi-disant régénérateurs poursuivant, sur un fleuve de sang, l'assouvissement de leurs passions et de leur brutal égoïsme. Gardons-nous donc d'oublier que s'il nous est possible d'appliquer, c'est que nos pères, par nos pères j'entends les héros de l'indépendance nationale, ceux dont la mission a pris fin en 1804, s'il nous est possible, dis-je, d'appliquer, c'est que ceux-là nous en ont acquis le moyen par cette glorieuse indépendance. S'ils nous avaient mis dans la possibilité de faire une belle et abondante récolte — dont nous n'avons malheureusement pas su profiter — c'est qu'ils avaient bien semé ; et ceci nous apprend qu'il est souverainement bon, nécessaire,

pour les progrès et le salut de notre pays, que chaque génération plante des arbres dont l'ombrage abritera sa vieillesse et dont aussi les fruits seront savourés par les générations à venir. Si une génération devait se ravaler jusqu'à oublier de planter fructueusement, qu'elle soit maudite avant, qu'elle soit maudite après son passage sur l'océan de la vie nationale !... Mais non, j'ai tort de juger ainsi mes concitoyens ; et dans notre état actuel, notre état social surtout, en face des cataclysmes déjà accomplis et de ceux qui menacent, non seulement les personnes et leurs propriétés, mais l'actif total de nos minces progrès réalisés, en face de cela, je recule devant l'hypothèse d'une trahison de l'ordre dans le présent, de la civilisation réelle dans l'avenir ; et j'ai le ferme espoir que le pays, comme un seul homme, se lèvera pour accomplir le bien désirable et trop longtemps désiré. Puissent donc mes sinistres prévisions n'être que des prévisions ! Puissé-je me tromper pitoyablement dans mes prophéties ! — Cependant, je ne me croirai dans l'erreur que lorsque viendra le temps où les idées économiques, les idées positives d'ordre et d'organisation sérieuse seront reconnues les seules convenables, raisonnables et deviendront pour notre corps social, et dans la vérité tangible des faits, l'unique moyen de salut.

D'ailleurs peut-on nier les nombreuses et heureuses conséquences qui suivraient, en peu d'années, l'engagement de la nation dans cette route nouvelle ?

Sans avoir la prétention de prévoir et de montrer toutes ces conséquences, nous allons essayer d'en indiquer ici les principales, celles que nous ne tarderions certainement pas à constater.

CHAPITRE VI

CONSÉQUENCES.

I

Quant au travail.

Bien-être. — Le premier rapport sous lequel nos améliorations matérielles se résumant dans un mot : *travail*, doivent être envisagées, en ce qui concerne leurs heureux effets, est le rapport du bien-être.

Nous savons que nos chefs de faction, voulant, disent-ils, parvenir à améliorer le sort de nos masses populaires, ne trouvent d'autre chemin que celui des révolutions, ne savent employer d'autres moyens que le renversement des gouvernements établis, l'escalade du pouvoir et la répartition des fonctions publiques entre leurs partisans.

Jusqu'à présent, le peuple croit en la puissance de ces moyens.

Il est inutile de redire que ce n'est point du sein de ces perturbations, de ces troubles, de ces vains essais d'un enrichissement anarchique, du sein de l'effrondrement de l'ordre que sortira l'esprit créateur qui doit présider à l'élaboration de ce bien-être tant désiré et si maladroitement cherché. Loin de détruire les suites de notre aveuglement et d'amener la prospérité parmi nous, ces moyens, déjà jugés, augmentent de jour en jour nos désastres.

Où donc alors devons-nous aller chercher ce bien-être ? Où trouver un aliment capable de donner satisfaction aux légitimes besoins de nos classes pauvres ? — Dans le travail, le

travail se manifestant par exemple, dans les entreprises d'améliorations matérielles. Mais c'est ce que nos hommes politiques paraissent jusqu'à présent ne pas comprendre.

Cependant il n'est pas difficile de se rendre compte de quelle manière ces entreprises peuvent créer le bien-être de notre pays.

Pour les convaincre de cette vérité confirmée par l'expérience, je vais établir ici une hypothèse. Pour plus de clarté dans nos déductions, arrêtons-nous à l'examen des travaux publics, en précisant ce que valent, économiquement, pour la société, tous ces grands travaux et au moment où ils s'effectuent et après qu'ils sont consommés.

Ainsi, qu'on entreprenne, chez nous, d'établir de bonnes routes, de canaliser nos rivières, d'assécher nos marais. Aussitôt des capitaux immenses se trouvent mis en circulation, en même temps que le travail entre dans sa phase de développement régulier, productif et général.

Qu'en résulte-t-il immédiatement ?

Il en résulte que l'on donne du travail à une population qui était enchaînée à une oisiveté forcée. Sans tenir compte de la hausse des salaires qui doit nécessairement suivre la diminution du nombre de bras qui encombrait les branches de l'activité économique, voici donc occupé fructueusement un monde composé de chefs d'ateliers, de directeurs, d'entrepreneurs, de chefs d'industrie, d'ingénieurs, de simples ouvriers par centaines, en un mot tout un personnel complet et nombreux rivé à la besogne pour des mois, des années même.

C'est cette voie que suivent les gouvernements de tous les pays où la classe pauvre endure les souffrances engendrées par la misère.

Pour ne citer que deux exemples parmi un grand nombre, nous rapporterons les notes suivantes extraites de deux journaux parisiens.

L'Éclair. — 31 janvier 1892.

LA DISETTE EN RUSSIE.

(Par dépêche)

« Saint-Pétersbourg, 29 janvier. — Depuis la constitution « du Comité spécial de secours, placé sous la présidence du « grand-duc héritier, les populations atteintes par la disette « ont beaucoup moins à souffrir ; en effet, le Comité, assisté « des administrations locales, des Zemstvos et des Comités de « la « Croix-Rouge », a pu assurer aux malheureux des vivres « jusqu'au printemps, époque où, la neige étant fondue, *on « commencera les travaux publics auxquels* 100 *millions de « roubles sont déjà destinés par le gouvernement* ».

Paris. — 16 février 1892.

NOUVELLES D'ITALIE.

Les ouvriers sans travail.

Rome, 15 février

« C'est aujourd'hui le dernier jour fixé par les ouvriers inoc- « cupés pour obtenir du travail.

« Le gouvernement a pris les mesures nécessaires pour le « maintien de l'ordre.

« Aujourd'hui et demain, on va engager un millier d'ouvriers « pour être employés aux travaux de la ville.

« Jusqu'ici la tranquillité est parfaite.

« On croit que l'ordre ne sera pas troublé ».

Voilà comment, grâce aux travaux publics, les gouvernements viennent au secours des classes pauvres et parviennent à enrayer les troubles sociaux.

Dans notre pays, les entreprises dont nous avons parlé se poursuivant sur plus d'un point du territoire, successivement et dans des ordres divers, donnant un certain développement à des branches d'activité économique déjà existantes, faisant naî-

tre d'autres branches nécessaires, mais encore inconnues chez nous, on voit d'un coup d'œil quelle quantité considérable de citoyens mis en mesure de gagner honnêtement leur vie.

Et ces travaux, terminés, donnent quels résultats ?

La création d'un grand nombre de débouchés aux producteurs des objets nécessaires à l'entretien et au perfectionnement de ces travaux ;

L'augmentation de la production et de la consommation de toutes les richesses qui ont dû recourir à l'usage de ces améliorations réalisées.

Et c'est alors que le bien-être fait son apparition au sein de nos classes auparavant pauvres.

En effet, dans tout état de société, une augmentation de la production et des richesses réalisées étant la condition la plus générale de la satisfaction des besoins de tout ordre, des populations entières se trouveront appelées de la faim à la subsistance, d'une vie misérable à une vie plus douce.

De sorte que ces améliorations auraient pour résultat inappréciable d'avoir rendu des jouissances désirables, accessibles à un plus grand nombre d'individus, surtout à ceux des classes inférieures.

Certes, cette transformation ne produira point, comme par enchantement, des chiffres énormes, et ne donnera point d'un coup de gros profits. Non assurément. Il faudra une série d'efforts, d'expériences, de tâtonnements pour plier le peuple à ces travaux, à ces vues, pour opérer au sein de ces populations abruties par la misère et les calamités, et presque primitives, une révolution économique radicale ; mais incontestablement nous aurons fait un grand pas dans l'œuvre de l'amélioration sociale ; nous aurons montré au peuple le moyen, le seul vraiment capable de lui permettre d'arriver à l'aisance, de substituer le bien-être à la pauvreté et d'une façon continue.

Oui, le travail fourni par diverses entreprises de ce genre et de genres différents aura, pour résultat inappréciable, la réduction d'abord, puis l'extinction du paupérisme.

Mis, par ce fait, en face de sa belle destinée, comme tous les peuples longtemps opprimés, le peuple haïtien usera largement de son temps et de sa liberté pour thésauriser. Thésauriser, non pas sans effort, mais par l'effort ; non pas subitement, mais graduellement. Thésauriser grâce au travail, mais grâce au travail honoré, compris et respecté, grâce au travail dans l'équité, dans la justice et dans la liberté. Par le dévouement et le noble désintéressement qu'il verra ceux qui le gouvernent mettre à lui préparer un sort meilleur, il parviendra promptement à comprendre que toute amélioration de la condition humaine est due à ceux qui luttent contre la nature brute, non à ceux qui croupissent dans l'oisiveté pour aller, un beau jour, exposer leur vie, en cherchant leur pain dans les massacres, le pillage et sous les décombres de l'incendie.

Travail ! voilà la vraie source de la fortune, de la puissance individuelle et sociale ; voilà d'où nos hommes politiques doivent faire jaillir ce bien-être qu'ils disent envier pour nos masses populaires.

Liberté. — Deux autres points de vue sous lesquels il est important d'envisager le travail, quant à ses conséquences, sont ceux de la liberté individuelle et de la souveraineté populaire.

Dans le cours de ces études, il nous a été donné, en maintes occasions, de parler de la Liberté, ce mot magique qui a si souvent permis d'agiter les masses, par lequel on est parvenu tant de fois à déchaîner cet océan impétueux ! — S'il était besoin de citer des cas où le principe de la Liberté a été odieusement profané, il nous suffirait de rappeler celui de la brave et mâle madame Roland qui, à l'heure de porter sa tête à l'échafaud, jeta ce cri poignant :

O liberté ! que de crimes commis en ton nom !

Ce mot qui, dans notre pays, vole sur toutes les bouches, ne me paraît pas avoir toujours été prononcé avec l'idée qu'il implique. Je vais donc essayer de le présenter d'une manière qui, peut-être, fera comprendre son véritable sens.

Notre constitution a proclamé la liberté individuelle dans toute sa plénitude. Mais cette liberté a-t-elle jamais rayonné de toute sa splendeur dans tous les cœurs et dans toutes les âmes ?

La vraie liberté pour l'homme, il ne faut pas perdre cela de vue, celles dont découlent toutes les autres ne peut être que la liberté morale.

Pour être libre, il faut avoir appris à connaître sa dignité et surtout à la conserver. L'idée est d'ordre moral.

Or, la dignité a-t-elle une meilleure sauvegarde que l'aisance, que le bien-être, que le travail qui les procure ?

Pourtant, combien, dans notre pays, est-il d'hommes qui se disent et se croient libres quand, en réalité, ils ne sont que des esclaves de la fortune d'autrui, que des courtisans de la faveur !

Est-il libre, celui qui est obligé de ramper devant tous les *soleils* levants ou levés pour gagner sa vie, pour obtenir leurs bonnes grâces ?

Sont-ils libres, ces hypocrites que chaque jour nous voyons s'enfoncer dans l'oubli de la dignité humaine et se vautrer dans la fange de la bassesse pour obtenir une place ou d'autres faveurs, que nous voyons, poussés par la misère, se courber, s'humilier devant des hommes qu'au fond ils n'aiment pas ?— Peut-on les compter, ceux que tous les jours on entend, par des motifs purement d'intérêt sordide, flatter et encenser un Pouvoir qu'au dedans d'eux-mêmes ils abhorrent ? Véritables caméléons, ils n'attendent, pour changer de couleur, que les lieux et les circonstances.

Non, l'homme ainsi esclave de la faim, du besoin n'est pas un homme libre.

Partout, on n'a vu les peuples tomber, après être déchus de la dignité nationale, que lorsqu'ils s'étaient dégradés en rampant devant des pouvoirs odieux et tyranniques qui ne leur inspiraient que du mépris ou de la terreur.

Dans son Adresse aux Bataves, sur le Stathoudérat, Mira-

beau a écrit ces paroles : « On plaint le peuple qui, façonné à « l'esclavage, n'aspire point à la liberté qu'il ne connaît pas ; « mais on méprise celui qui, après l'avoir possédée, cesse un « moment de songer qu'il l'a perdue ou de faire du soin de « la recouvrer le premier de ses devoirs, le but unique de ses « efforts ». . . .

S'adressant à un peuple laborieux et gémissant dans les fers, de telles paroles sont faites pour relever son courage et lui donner cette vigoureuse poussée qui lance les opprimés à la conquête de l'affranchissement; et la liberté, une fois conquise, reste profondément enracinée et inaltérable dans les cœurs.

Mais si ces paroles ne s'adressent qu'à une multitude croupie dans la misère, le souffle puissant qui les a inspirées les emportera, car la liberté conquise pour anéantir l'esclavage, se changera bientôt en esclavage, cette multitude étant destinée fatalement à aliéner cette liberté pour empêcher la faim de dévorer son corps.

Non, des principes tels que la liberté et l'égalité ne peuvent pas être prisés par la généralité des hommes, quand ces principes ne sont escortés que de la faim, de la misère, de l'épuisement et du désespoir.

Ils ne se manifesteront chez l'homme dans toute leur sublime grandeur que le jour où ils seront accompagnés par la sécurité, par l'aisance, par le bien-être individuel, car si l'homme doit se soumettre à toutes les privations matérielles ; s'il doit, toute sa vie, être à la merci des autres, la liberté ne sera, sur ses lèvres, et dans son cœur, qu'une amère dérision.

Il ne suffit donc pas de dire : Je suis libre ! — En le disant, il faut le prouver par une attitude digne en face de son semblable. Et les seuls éléments qui permettent d'avoir cette attitude sont les fruits du travail.

Oui, concitoyens, lorsque, ne demandant votre bien-être qu'à l'énergie de vos bras ou qu'à votre intelligence, un homme quelconque viendra vous dire, ou aura l'air de vous dire : Je suis votre maître ! — Vous aurez le droit de lui jeter fièrement et

fermement à la face : Non, vous êtes mon égal, mon frère ! Tous les deux nous n'avons qu'un maître : Dieu ! encore n'est-il que notre père.

Tant que nos concitoyens malheureux n'auront pas compris ces vérités, tant qu'ils n'en seront pas profondément pénétrés et n'agiront pas dans le sens qu'elles impliquent, ils pourront bien se dire et se croire libres, mais en réalité ils ne seront que des esclaves, soit d'eux-mêmes, soit de leurs semblables, de leurs frères ou plutôt des esclaves à la fois d'eux-mêmes et des autres, et ne cesseront pas d'être des instruments de la cupidité, de l'ambition et de la barbarie.

« Il faut que l'homme — a dit Ch. Dunoyer — emploie ses « bras et son esprit à produire ou à détruire, à semer la vie ou « la mort. De ces deux destinations laquelle est la plus digne « de l'homme libre ? Laquelle est la plus favorable au dévelop- « pement des facultés physiques et intellectuelles de l'homme « et à celui de ses facultés morales, c'est-à-dire encore une « fois à la liberté ? . . . . ».

Dans cette alternative, l'hésitation n'est pas possible pour l'homme de cœur, l'homme d'honneur, l'homme du devoir.

Telle est la signification de cette expression énergique qui renferme une pensée noble, une pensée aujourd'hui proverbiale :

Le Travail, c'est la Liberté !

Souveraineté populaire. — Après avoir parlé de la liberté individuelle, nous dirons quelques mots de la souveraineté populaire qui est en pleine vigueur dans notre pays. Il est d'autant plus nécessaire d'en dire quelque chose que c'est aussi en son nom qu'on bouleverse l'ordre et la paix publics chez nous.

La philosophie du XVIII[e] siècle, dont Jean-Jacques Rousseau a été l'expression la plus saillante, a fait considérer les droits politiques comme les éléments principaux de toute organisation républicaine ; et pour en rendre l'exercice efficace, dit-on, cette

philosophie a armé les peuples qui jouissent de ces droits d'un principe qu'elle appelle la Souveraineté populaire.

Que faut-il entendre par souveraineté populaire ?

La souveraineté est un de ces principes vagues qui, en raison même de la difficulté, de l'impossibilité contre laquelle, dans la pratique, on se heurte, lorsqu'on tente de faire saillir l'idée qu'ils portent en eux, sont la source de malheurs incalculables pour les peuples qui en sont armés, quand surtout ces peuples n'ont pas atteint un certain degré notable de bien-être matériel et de développement moral.

« Il résulte — dit Stuart Mill — pour les peuples qui débutent « dans la pratique de la souveraineté, une instabilité fort péril- « leuse, une extrême difficulté de trouver et de garder leur « assiette. Ouverts à tous les progrès, ils sont aussi exposés à « tous les désordres. »

Voici ce que dit Ortolan pour définir la souveraineté populaire : « Imaginez-vous, dans ce peuple ou État, un Pouvoir indé- « pendant de toute action autre que la sienne, placé au des- « sus de tous les autres pouvoirs, duquel on peut dire qu'il les « domine tous et les contient tous ; que tous rayonnent de lui « et rayonnent à lui, comme la chaleur, comme la lumière par- « tant du foyer, comme les émanations sorties de l'Océan et « retombant dans l'Océan ; qu'il n'en a aucun plus haut que lui, « ni même à côté de lui ; imaginez un tel pouvoir, dans cette « position suprême, *supremus*, soprano, sovrano, souverain.

« Voilà, Messieurs, la souveraineté. »

Avant Ortolan, Platon, avait dit : « Pour être légitime, la sou- « veraineté suppose un souverain qui soit supérieur à ses sujets, « non seulement comme le pasteur l'est à son troupeau, mais « supérieur d'une façon divine. »

« Eh bien ! — poursuit Ortolan — je vous demande, dans « cette grande unité qui se nomme un peuple, dans ce grand « être collectif, est-il quelqu'un, si ce n'est lui-même, qui puisse « avoir un pareil droit ? Est-il possible de dire que tout ce peu- « ple soit fait pour une caste, pour une famille, pour un seul

« homme, au lieu de dire que ce sont tous ses membres qui sont « faits pour lui ? Est-il un pouvoir au-dessus de lui ou à côté de « lui ? Tous ne sont-ils pas contenus en lui, émanant de lui, re- « tournant à lui ? »

Telle est la définition de la souveraineté populaire.

Que dire de ce Pouvoir suprême, au point de vue de son rôle ?

« Il n'est pas un individu, dans une nation où l'opinion (ce « pouvoir suprême) gouverne, qui n'exerce une action, soit « transitoire, soit permanente, sur le sort de toute la commu- « nauté.......

« Chacun peut contribuer, en raison de ses moyens, à for- « tifier ou affaiblir, à faire incliner dans tel sens ou dans tel « autre l'Autorité, en quelques mains qu'elle soit » (1).

Armé du principe de la souveraineté « le citoyen est appelé à « peser des intérêts qui ne sont pas les siens ; à consulter, en « face de prétentions contradictoires, une autre règle que ses « penchants particuliers ; à mettre incessamment en pratique « des principes et des maximes dont la raison d'être est le « bien public » (2).

Ainsi, la souveraineté suppose un Pouvoir qui n'a pas besoin d'avoir raison pour valider ses actes.

Voyons maintenant la souveraineté sous le rapport de ce que j'appellerai les conditions de son exercice convenable et efficace.

« Sous des institutions qui font dépendre de tout le monde « la législation et la justice, c'est-à-dire les règles tutélaires de « l'ordre et leurs sanctions, il n'y a de salut possible que si la « majorité qui doit décider de tout est pourvue des éléments « par lesquels seuls on parvient à décider convenablement de « ces questions si graves » (3).

Et quels sont ces éléments ?

Consultez les législations de l'antiquité et des temps moder- nes ; demandez leur quelles sont les conditions essentielles aux-

(1) Stuart Mill.
(2) Id.
(3) Id.

quelles est surbordonné ce principe et d'autres principes de même ordre, elles vous diront combien l'aisance, le bien-être et la propriété entrent pour une large part dans l'exercice de la souveraineté se manifestant dans le suffrage universel.

C'est en se plaçant à ce point de vue tout pos[illegible] que M. Tayac pense que « la participation des citoyens au gouvernement par « l'exercice de la souveraineté doit être plus ou moins étendue, « suivant que l'aisance et l'instruction sont plus ou moins ré- « pandues dans les masses.

« L'opinion contraire — dit-il — est le plus dangereux et « le plus absurde des sophismes.

« L'exercice de cette souveraineté est, en logique rigoureuse, « quelque chose d'impraticable ; et, bien que le principe soit « d'une incontestable vérité, l'application en est accompagnée « de telles difficultés, l'usage en est si dangereux, il est telle- « ment sur la pente de l'anarchie ou du despotisme que les « peuples sages qui ont le bonheur de vivre sous une consti- « tution doivent, à moins de circonstances tout à fait excep- « tionnelles, se garder d'y avoir recours, attendant patiemment « les améliorations de l'état social, sous le rapport matériel « luttant énergiquement de concert avec la diffusion des lu- « mières et la puissance des idées. »

Telle est la souveraineté populaire dans sa définition, au point de vue de son rôle et des conditions de son exercice.

Parlant de la forme de Gouvernement correspondant à celle exprimée dans notre constitution actuelle, M. Parieu dit, dans "ses Principes de la science politique" : « De pareils Gouvernements se rencontrent rarement au berceau des sociétés ; ils sont plutôt le résultat du travail des siècles et la conséquence du développement d'intérêts successifs ».

Cependant, dès le jour où les habitants de l'ancienne colonie française sortirent héroïquement de l'esclavage, ses libérateurs, en fondant la République sur les ruines de Saint-Domingue, adoptèrent pour eux, sans nulle distinction matérielle, intellectuelle et morale, le principe de la souveraineté populaire qui,

à ce moment, n'était qu'à l'état d'essai, même en France où la civilisation était déjà avancée. Aussi, n'y était-il toléré qu'avec de très grandes restrictions dont jusqu'à présent la législation française porte les traces les plus visibles.

Ce principe existe donc à l'heure actuelle en Haïti ; et l'une des libertés dont le peuple haïtien se montre le plus jaloux est celle qui donne à chacun la capacité politique, le droit d'élire et d'être élu à toutes les fonctions électives.

Lisez les discours pompeux que nos hommes politiques font à ce peuple, vous verrez à quelle hauteur ils élèvent la souveraineté populaire.

Dans leur esprit, les citoyens, armés de ce principe, constituent la seule et vraie puissance, sont les seuls et vrais souverains, car seuls, dans leurs comices, ils ont le pouvoir d'ordonner de faire et d'empêcher. Alors vient la grande et déplorable erreur de croire, à l'égard de cette souveraineté, qu'elle peut suffire à l'établissement de l'ordre, que son application aux hommes, quelle que soit la condition matérielle, intellectuelle et morale dans laquelle ils se trouvent, engendrera l'harmonie, en dehors de toutes autres nécessités. L'erreur est ici manifeste. Ce qui devrait être une conséquence se trouve érigé en principe ; d'un effet on a fait une cause. Qu'on ne dise pas que c'est là une vaine subtilité. D'ailleurs, qu'elle soit ou non une subtilité, notre observation explique amplement ces avortements chez nous de toutes les bonnes intentions, ces malheurs qui nous assaillent sans cesse ; elle nous fait comprendre ces bouleversements sans fin qui renaissent presque périodiquement, après quelques mois d'une paix et d'une tranquillité douteuses.

Les masses constituent dans notre pays le seul souverain et sont seules maîtresses de la vraie souveraineté ? C'est bien. Mais, en vue de l'exercice efficace de cette souveraineté, quels sont les moyens qu'elles ont de s'assurer l'accession facile aux premiers besoins de l'existence ?

C'est en présence de ces considérations qu'on a trouvé chez nous des hommes pour s'élever contre l'établissement préma-

turé du suffrage universel. Egaliser de la sorte les individus est, disent-ils, une monstruosité sans nom. Il est inqualifiable de vouloir assimiler le jugement, l'importance du vote d'un homme d'instruction, d'un magistrat, d'un grand propriétaire à celui, par exemple, de cet homme d'une ignorance notoire ou d'une immoralité renforcée ou encore à celui du *cabrouettier* du coin. Cet argument, il faut le reconnaître, n'est pas sans un certain fond de vérité. Une grande distance, en effet, sépare ces hommes, sous le rapport intellectuel, de la propriété et de la moralité. Aussi, en a-t-on tenu compte dans la loi électorale de plusieurs pays.

Pour ce qui concerne la capacité intellectuelle, on peut faire remarquer, par exemple, qu'en Belgique la loi de 1883 impose, comme condition à l'exercice du droit de vote, un certain degré d'instruction.

En Italie, l'électorat n'appartient qu'à ceux qui savent lire et écrire.

Chez les Américains du Nord, dans plusieurs États existe encore une restriction qui veut que l'électeur soit obligé d'écrire lui-même le nom de son candidat.

Plusieurs législations n'ont pas négligé non plus le côté, en quelque sorte, matériel du droit de suffrage. En Autriche, où sont établies quatre catégories d'électeurs représentant le commerce, l'industrie, les villes et les campagnes, la loi exige le payement d'un cens de 5 florins.

En Italie, il est de 40 francs. Les citoyens qui ont atteint un certain degré d'instruction sont aujourd'hui dispensés du cens.

La constitution anglaise, comme l'on sait, fait résider l'assise du gouvernement dans le concours de trois éléments : un pouvoir monarchique héréditaire, un pouvoir aristocratique aussi héréditaire et concentré dans la chambre des lords, enfin un pouvoir résultant d'une élection démocratique ne résumant pas les votes de tous, mais bien ceux des citoyens qui offrent certaines garanties de propriété. — Là, l'électorat n'appartient

qu'aux propriétaires, qu'aux occupants d'immeubles et qu'aux locataires dont les appartements loués non meublés rapportent 10 livres sterling (250 fr. ou 50 piastres environ). — Si nous portons nos regards au sein même de la Chambre des lords où la grande propriété est fortement assise, nous verrons fonctionner, dans le règlement des affaires des comtés, ce qu'on appelle le suffrage plural. — Ici, le nombre des voix est proportionné à la fortune jusqu'au maximum de six voix.

D'après le *Journal Officiel*, 17 septembre 1869, le suffrage plural existe aussi en Suède.

En France, après l'abolition du cens pour le vote aux élections législatives, on en trouve encore une trace dans certains cas où il s'agit d'exprimer son opinion ou ses préférences par le vote. Ainsi, pour la formation ou le renouvellement des conseils municipaux, d'après la loi de 1884, la liste électorale comprend trois catégories d'électeurs dont l'une contient les citoyens qui, ne résidant pas dans une commune, auront déclaré vouloir y exercer le droit électoral, *s'ils sont inscrits au rôle d'une des quatre contributions directes ou au rôle des prestations en nature*. Cette catégorie d'électeurs se rencontre aussi pour l'électorat aux conseils généraux et d'arrondissement. Un autre cas où la question matérielle, en matière d'élection, se manifeste d'une façon plus sensible, où même elle est la seule condition à l'exercice du droit de vote, est celui où il s'agit de l'élection, par une assemblée générale, de syndicats chargés de l'exécution ou de l'entretien de certains travaux ayant un caractère d'intérêt plus ou moins général. « En ce qui con-
« cerne la constitution de l'assemblée générale, il est posé en
« principe que l'intérêt dérive de la propriété, et que la repré-
« sentation de la propriété doit être proportionnée à l'intérêt.
« D'où il résulte : 1° que tous les propriétaires intéressés ne
« font pas partie de l'assemblée générale, mais seulement ceux
« qui justifient du minimum d'intérêt fixé par l'acte de cons-
« titution de chaque association (syndicale) ; 2° que chaque
« propriétaire peut avoir un nombre de voix plus ou moins

« grand suivant l'intérêt qu'il a dans l'association... etc. [1] ».

Il ressort de ces exemples et de cette citation que certaines législations tiennent compte de la question matérielle en fait de droit de vote soit pour la représentation nationale soit dans d'autres cas. Et pourquoi ? Pour la raison que plus l'électeur a un intérêt positif et considérable à faire défendre, plus il met d'importance, de réflexion et de jugement dans le choix de ceux qui seront appelés à défendre cet intérêt.

Notre système électoral repose-t-il sur une telle base ? — Théoriquement, oui, pratiquement, non ; car la majorité peut-être de ceux qui votent aux élections législatives ne réunissent pas les conditions établies par la loi : être âgé de 21 ans révolus, être propriétaire foncier ou avoir l'exploitation d'une ferme dont la durée n'est pas moindre de 5 ans, ou exercer une profession, un emploi public ou enfin une industrie. Cette constatation suffit-elle pour faire penser à la suppression, dans notre pays, du suffrage universel ? — Non, à mon sens. Je suis d'avis que le droit de suffrage, comme les autres droits politiques établis par notre Constitution en faveur de tous les Haïtiens ont été reconnus nécessaires dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, ainsi que le veut M. de Tayac ; et s'il y avait là matière à réforme, mon opinion serait pour le maintien, en Haïti, du suffrage universel. Cette institution a pénétré profondément dans nos mœurs ; y toucher amènerait un soulèvement général.

« Le mieux est parfois l'ennemi du bien ».

Après avoir signalé les vices de son fonctionnement dans notre pays, je ne conclurai donc pas à la suppression du suffrage universel.

Mais, puisque nous ne pouvons pas contester aux masses les droits politiques et puisque nous savons pertinemment les éléments indispensables à l'exercice efficace de la souveraineté populaire, nous avons pour devoir de rendre le peuple digne de ces droits ; et le premier moyen d'y parvenir est de lui donner accès au bien-être, condition préalable de la culture morale,

1. J-B. Simonet, *Droit public et administratif*.

même intellectuelle, condition de fermeté, d'aplomb, de liberté et d'indépendance. Dès que ce peuple sera propriétaire de quelque chose, on le verra intéressé à l'ordre, à la prospérité générale ; son vote sera libre, judicieux, prudent, modéré ; chez lui, l'intégrité la plus ferme répondra aux tentatives de corruption. La misère le rend vénal, l'aisance le fera incorruptible.

Nous nous plaisons à dire que ce peuple est souverain. De tous les signes distinctifs de la souveraineté, savez-vous ce qu'il a ? — Il n'a qu'un cortège nombreux de courtisans et que la force matérielle, que la force aveuglément brutale, destructrice, au lieu de cette force puissante qui sait organiser, créer et faire prospérer l'œuvre de la création.

Tant qu'il n'aura que cela pour tout insigne de sa souveraineté, le peuple n'emploiera cette souveraineté qu'à nous élever haut, bien haut pour, ensuite, nous précipiter dans le vide et nous broyer sous ses rudes talons.

Oui, pour notre salut, nos masses populaires ne seront vraiment souveraines que lorsqu'elles auront la rémunération légitime d'un travail honnête, la rédemption d'un travail intelligent et suffisamment rémunérateur pour lui rendre possible l'acquisition de la propriété. Si, au lieu de faire de ces choses-là des bases, vous en faites des éléments secondaires, des conséquences de la souveraineté, vous ignorez ou vous oubliez que dans certains cas, notamment celui de la misère, la souveraineté est le poison, l'obstacle ; et vous ne faites qu'ouvrir à ces masses, et pour leur propre malheur, les portes des discordes politiques et sociales ; vous n'appelez que l'anarchie au sein de la société ; vous ne préparez que l'effondrement de l'ordre, enlevant aux intelligences troublées toutes chances de retrouver une orientation de progrès et de civilisation.

Il est donc indispensable qu'à l'égalité devant la loi et aux droits politiques nous ajoutions l'indépendance du citoyen, puisqu'on en a fait un souverain. Pour en arriver là, le premier devoir de nos gouvernants est de lui assurer une situation moins incertaine dans l'ordre matériel, et cela par l'expansion du travail.

La multiplication des moyens d'existence honnêtes doit être désormais le but principal de la société haïtienne, car c'est là la source de la prospérité, le foyer de la dignité et de l'indépendance du peuple, la condition indispensable de son développement physique, intellectuel et moral.

Telle est la première des améliorations à réaliser dans notre pays, sans toucher à la base de notre organisation sociale et politique qui est bonne, sans troubler la famille qui doit être l'objet de notre part d'un respect religieux.

Propriété. — Nous allons ici chercher les conséquences de la souveraineté placée dans les mains de nos masses populaires courbées sous le poids de la misère.

« Chaque époque — a dit Guizot — a son idée favorite, « qu'elle défend par-dessus toute autre, en qui elle voit la vé- « rité, qui en contient en effet une part plus ou moins grande, « et où résident alors les moyens de gouvernement. »

L'époque où nous vivons a, elle aussi, son idée favorite. Cette idée — si du moins on peut appeler la chose une idée — cette idée qui domine notre époque est celle-ci que chacun veut avoir un sort meilleur que celui qu'il a jusqu'ici. Et de toutes les classes de notre société, celle au sein de laquelle cette idée s'est manifestée avec le plus d'énergie est incontestablement la classe inférieure, inférieure au point de vue des moyens d'existence.

Je trouve, quant à moi, que c'est un penchant tout à fait naturel, un penchant auquel nul ne pourra résister sans danger, qui la porte à chercher l'ascension.

Seulement, ses légitimes prétentions, mal conçues et surtout mal comprises, partant mal dirigées, sont, dans leurs manifestations, des sujets de troubles et de catastrophes pour notre corps social, au lieu de se réaliser par les voies convenables, justes, équitables, légales et à l'avantage de tous.

« Au fond, toute revendication qui rallie une certaine por- « tion d'une classe quelconque, est un grief parfois légitime,

« qu'il faut non seulement savoir comprendre, mais dont il faut « savoir tirer le bien commun, résumé dans la justice, l'ordre, « la paix publique, sous peine de laisser dire justement que la « démagogie n'a pas de complices plus utiles que les mauvais « conservateurs (1) ».

Nos masses populaires, avons-nous vu, sont sans moyens honnêtes d'existence. Cependant, en leur qualité de souveraines, et à l'égal de toutes les autres classes de notre société, elles sont armées de droits politiques.

Comme tous les souverains, les individus dont ces masses sont composées n'ont pas besoin d'avoir raison pour valider leurs actes. De plus, et à leur entendement, on réclame à tout instant pour eux, non pas le droit de propriété qui ne leur a jamais été méconnu, mais la possession d'une propriété quelconque ; on dit à tout moment, et à leur satisfaction, qu'il faut qu'ils soient propriétaires comme tous ceux qui le sont déjà dans notre pays.

En principe, l'idée est excellente.

Mais, est-ce un langage qu'il convient d'élever à la hauteur du refrain du vieux Caton ? est-ce un langage dont on devrait faire une sorte de *delenda*, en présence de notre système économique actuel et des droits politiques dont ces masses sont armées ?

Je ne suis pas de cet avis, et voici pourquoi.

« Remarquez — dit un homme d'expérience, Benjamin « Constant — remarquez que le but nécessaire des non-pro- « priétaires est d'arriver à la propriété. Tous les moyens que « vous leur donnerez, ils les emploieront dans ce but. Si à la « liberté de facultés et d'industrie que vous leur devez, vous « joignez des droits politiques, ces droits, dans les mains du « plus grand nombre, serviront infailliblement à envahir la « propriété. Ils y marcheront par une route irrégulière, s'ils « n'ont pas à leur disposition la route naturelle ; ce sera pour « eux une source de corruption, pour l'État une source de dé-

(1) E. de Pressensé.

« sordres. Un écrivain célèbre a fort bien observé que, lors-
« que les non-propriétaires ont des droits politiques, de trois
« choses il en arrive une : ou ils ne reçoivent d'impulsion que
« d'eux-mêmes, et alors il détruisent la société ; ou ils reçoi-
« vent celles de l'homme ou des hommes au pouvoir, et ils
« sont des instruments de tyrannie ; ou ils reçoivent celles des
« aspirants au pouvoir, et ils sont des instruments de factions ».

C'est là le résultat d'observations profondes faites sur la marche, sur le développement des peuples de tous les temps et de tous les pays.

Voici maintenant un principe issu de la civilisation et que nous devons mettre en regard de ce qui vient d'être dit.

« L'atteinte portée au droit de propriété doit être considé-
« rée comme un des plus grands excès du despotisme, un des
« abus les plus coupables du pouvoir social. Les dictateurs, à
« Rome, exerçaient le pouvoir souverain, ils faisaient taire
« toutes les lois, avaient le droit de vie et de mort ; mais s'ils
« pouvaient faire mourir un citoyen, ils ne pouvaient le priver
« de ses biens. . . . . Il y a, en effet, des circonstances où
« la vie d'un homme est incompatible avec le bien de l'État, il
« est quelquefois juste qu'il meure ; mais il n'est jamais juste
« qu'il soit privé de ce qui lui appartient[1] ».

Dans son livre intitulé *Du Gouvernement civil*, Locke dit de même : « La suprême puissance n'a point le droit de se saisir
« d'aucune partie des biens propres d'un particulier, car la con-
« servation de ce qui appartient en propre à chacun étant la fin
« du gouvernement, et ce qui engage à entrer en société ; ceci
« suppose nécessairement que les biens propres du peuple doi-
« vent être sacrés et inviolables ».

Voilà un de ces principes qui constituent la base des sociétés modernes, des sociétés composées d'hommes civilisés.

Et c'est en s'inspirant de ce principe relatif au droit de propriété qu'on a toujours établi dans nos constitutions l'inviolabilité de la propriété.

1. Tayac, *Politique positive*.

Par exemple, la Constitution de 1879 porte:

Article 21. — « La propriété est inviolable et sacrée....

« Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'u-
« tilité publique, dans les cas et de la manière établie par la loi,
« et moyennant une juste et préalable indemnité. »

Ainsi, l'inviolabilité de la propriété est consacrée par notre loi fondamentale, et consacrée tant à l'égard des particuliers qu'à l'égard de la Puissance publique.

Ce principe est-il cependant pratiqué dans notre pays, comme il devrait l'être, en ce qui concerne les particuliers? En aucune façon.

S'il est une anomalie sociale regrettable et signalée depuis des siècles, comme se produisant dans toute société ou l'Autorité est impuissante à pourvoir la propriété privée de la sécurité qui lui est indispensable, c'est cette anomalie qu'au moindre signe de perturbation politique, les masses — assujetties à la misère, sans moyens honnêtes d'existence — s'émeuvent, s'agitent, se soulèvent, deviennent un flot facile à pousser dans le désordre, dans le pillage.

La tempête déchaînée, ces masses, grossissant, grossissant toujours, ravageront tout dans leur course, dans leurs retours, dans leurs tourbillons, s'appropriant tout ce qu'elles pourront conserver et détruisant tout ce qui ne répondra pas à leurs désirs et à leurs besoins.

Et chaque perturbation sera accompagnée de ces actes de brutalité, tant que subsistera cette impuissance de l'Autorité, tant que surtout ne sera pas largement ouvert le chemin qui mène honnêtement à la satisfaction des désirs et des besoins populaires, et avec le principe de la souveraineté sans le travail pour base, les citoyens laborieux, paisibles n'auront, toute leur existence, que des devoirs, des charges, sans le moindre droit, sans même la moindre possibilité de résistance au meurtre et à la spoliation.

Les pages de notre histoire se rapportant à nos luttes intestines sont couvertes de cas de violation de la propriété. Les

incendies et les pillages que nos masses promènent dans nos villes et dans nos campagnes, à chaque période de guerre civile, ne sont autre chose que ces actes de violence contre la propriété d'autrui, actes condamnés par la raison, par la justice et par nos lois.

Mais que peuvent les lois, et les meilleures, quand on ne prend aucune mesure capable de leur faire produire les effets qu'on en attend, quand on ne donne pas à ceux contre lesquels elles sont édictées les moyens nécessaires pour qu'ils ne se mettent pas en contradiction avec elles ?

Certains de nos hommes politiques disent avoir à cœur de soustraire, au nom de la justice, le grand nombre à l'oppression d'une infime minorité.

L'idée n'est pas nouvelle ; elle est aussi ancienne que noble, car nul n'a le droit d'opprimer son semblable. Et — pensent-ils avec raison — c'est en réalisant la souveraineté nationale, en fondant la seule et légitime autorité aux yeux de la rationalité constitutionnelle et juridique qu'ils parviendront à remplir cette sainte mission. Ce qu'ils désirent, c'est donner à ce grand nombre, en le corporant, une puissance active, constante. D'accord ; mais, au moins qu'ils sachent qu'ils sont ici en contradiction flagrante avec la science sociale et, plus directement, avec la politique scientifique, car ce n'est pas notre état économique actuel, ce ne sont pas cette incohérence et cette opposition des intérêts et des passions régnant parmi ceux-mêmes dont ils se constituent les défenseurs qui les feront jamais réussir à agréger les hommes de nos masses. Vainqueurs aujourd'hui, grâce à ces masses, elles-mêmes demain les immoleront.

Ce ralliement ne peut avoir lieu sans une organisation économique prospère et stable. Hors de là, prétendre assurer la souveraineté du nombre, c'est courir après une chimère des plus dangereuses ; c'est entretenir ces pauvres hères dans une agitation perpétuelle qui les déprave, les épuise et les éloigne du véritable but social.

Oui, tant que notre situation économique sera celle que j'ai dépeinte, nos politiciens ne recueilleront que des déceptions et ne travailleront qu'à la ruine de notre pays.

Que demandent-elles ces masses, dans leurs révoltes brutales? Encore une fois, elles ne veulent que sortir de la misère, sans tenir compte des conditions sociales acquises, en les annulant au mépris du fait et du droit.

Les armer donc du principe de la souveraineté, tandis qu'elles sont dominées par le désir et le besoin de propriété, sans avoir les moyens d'y parvenir, c'est anéantir chez elles toute sociabilité, les ramener à l'état de horde subversive dont le premier acte de souveraineté sera de se soulever contre l'état social, de violenter, de piller leurs concitoyens, anéantissant ainsi nos meilleures institutions et nos progrès réalisés. Si le but de vivre et de vivre à l'abri des privations mortelles est un but légitime, les moyens jusqu'ici employés sont manifestement iniques et la société a pour devoir d'y mettre un terme, de les combattre non pour irriter, pour aggraver le mal, mais pour en triompher sûrement et pacifiquement.

Non, des citoyens paisibles, laborieux ne doivent pas demeurer indéfiniment exposés aux ruines et aux dévastations que promènent leurs frères égarés, couvrant leurs préméditations, leurs désordres d'un hideux masque politique.

Comment donner de la sécurité aux fruits du labeur de chacun, dans de semblables circonstances? En élevant à la propriété le plus grand nom de nos *souverains* ; et le travail étant le grand générateur de la propriété, organisons-le d'une façon convenable ; « faisons-en un vaste système qui aura pour con-« séquence de rendre la propriété accessible à toutes les con-« ditions, même aux indigents, et que nous qualifierons, pour « ce motif, de propriétarisme[1] ».

Que nos hommes politiques soient bien convaincus que parler de propriété pour nos concitoyens pauvres, sans comprendre, sans même soupçonner qu'il faut penser aux moyens hon-

1. Bernal.

nètes qui peuvent y conduire, c'est la miner, cette propriété, c'est l'anéantir dans son principe. Certes, dans l'intérêt et autour des classes qui aspirent au bien-être, à la propriété, et que notre devoir de solidarité nous commande d'y élever, nous devons multiplier, avec les garanties de sécurité, les moyens qui mènent, sans catastrophe, à ce bien-être et à cette propriété.

Le progrès dans l'ordre par le travail, le travail rapide, rémunérateur, voilà le but à poursuivre ; et tel est le terrain sur lequel doivent se placer tous les hommes qui désirent vraiment, sincèrement, et utilement servir la cause du progrès social, sans compromettre l'avenir, sans enrayer la marche progressive de notre pays vers la prospérité, vers la civilisation et la gloire nationale.

Fonctions publiques. — Un cinquième point de vue auquel nous devons envisager le développement du travail, quant à ses conséquences, est celui des fonctions salariées par l'État.

Il n'est pas besoin de redire de quelle façon les diverses branches de notre administration sont assiégées par les prétendants, et comment ces fonctions constituent une cause permanente de conspirations et de guerre civile.

Il fut un temps où, en France, les fonctions publiques étaient recherchées avec cette frénésie que nous connaissons à nos malheureux concitoyens. C'était dans les années de misère qui ont précédé la grande catastrophe de 1848, catastrophe dont les préliminaires furent les troubles qui éclatèrent, en 1847, dans les départements de la Meurthe, de la Mayenne, de la Sarthe, d'Ile-et-Vilaine et d'Indre-et-Loire où l'on vit des affamés se ruer sur des habitations, piller les grains qui s'y trouvaient et assassiner des propriétaires.

A cette époque, l'insuffisance des moyens d'existence était notoire dans toute la France. Aussi — quoique paraissant avoir un caractère politique — était-elle éminemment sociale, cette révolution qu'on peut appeler la révolution des Pierre Leroux, des Buchez, des Proudhon, des Phalanstériens de Fourier, des Cabet, enfin des Lamartine et surtout des Louis Blanc.

On se rappelle encore qu'à ces heures lugubres, le nombre énorme des nécessiteux croyait ne pouvoir trouver du pain qu'en puisant dans le Trésor de l'État, et on en était d'autant plus convaincu que la plupart des hommes du pouvoir, ceux dont l'âme sympathique s'était identifiée avec celle du peuple martyr, en avaient établi le principe. Partant de là, ils casèrent dans l'administration le plus d'individus qu'ils purent. Mais, comme cette administration n'était pas assez large pour contenir tous ceux qu'il fallait pourvoir d'un moyen de subsistance, on dut recourir à l'organisation du travail. Le plan fut d'abord mal conçu. On voulut faire de l'État et pour toute la France, sinon le seul, mais le plus grand, le premier de tous les patrons. C'est ce que proclama Louis Blanc dans son « Droit au Travail ».

A la suite d'essais infructueux, on en vint à l'organisation actuelle, c'est-à-dire à la propagation de toutes les mesures et de toutes les institutions favorables au développement des entreprises privées. De cette façon, tandis que les particuliers fondaient partout des établissements nouveaux et dans tous les genres, l'État, en réalisant toutes les améliorations matérielles qui entraient dans ses attributions, contribuait, pour une part bien large, à la création, à l'organisation et au développement progressif, méthodique du travail.

Dans les années qui suivirent on comptait, en plus de ceux qui existaient en 1842, 1.000 kilomètres de canaux, 20.000 kilomètres de routes royales, 15.000 kilomètres de routes départementales, 32.000 kilomètres de chemins de grande communication, enfin bien d'autres travaux publics auxquels, dit M. Bachelet, on ne consacra pas moins de trois milliards et demi. En un mot, on fit tant et tant que dans l'année même où les troubles eurent lieu, on put constater un fait bien consolant.

Vers la fin de 1848, Léon Faucher, alors représentant du peuple, rapportait ceci dans son *Droit au Travail* : « Le re-
« venu de l'ouvrier assisté des siens, dans les manufactures,
« excède de beaucoup le traitement des commis et des em-
« ployés inférieurs de l'administration. Ainsi, le niveau des con-

« ditions s'est élevé ; et la distance, que l'éducation met en-
« core entre les rangs, n'indique déjà plus nécessairement une
« inégalité de richesse ».

L'organisation du travail avait sauvé la République en France. Grâce à cette organisation, les masses étaient éloignées des charges publiques. Du même coup, elles étaient soustraites aux désordres et aux luttes intestines, puisque le citoyen trouvait plus à gagner en fréquentant un atelier qu'en livrant la chasse aux fonctions salariées par l'État.

Eh bien, c'est à une semblable transformation que nous devons travailler dans notre pays, si nous voulons améliorer le sort de nos masses et mettre fin à nos guerres civiles, car, encore une fois, sans les bras de ces hommes que la faim dévore, et qui ne consentent de bouleverser l'État que parce qu'ils ont faim, nous aurions vu se fermer depuis longtemps chez nous l'ère des révolutions, des massacres, du pillage et des ruines.

Il est triste,en vérité, de voir combien l'esprit impolitique de nos hommes d'État s'écarte des vrais principes du gouvernement rationnel, progressif des sociétés, quand on trouve ces principes, leur application, chez tous les penseurs ou hommes d'État qui ont justifié d'une profonde connaissance de la nature humaine!

Ce peuple ne connaît guère que le besoin matériel et ne cherche qu'un moyen de le satisfaire. Ignorant ou plutôt ne trouvant pas celui qui, seul, peut le mettre, pour jamais, à l'abri des privations, il se précipite en aveugle sur tout ce qui paraît devoir calmer momentanément ses souffrances, ne s'embarrassant nullement de l'idée de l'avenir, ne s'apercevant pas qu'il est toujours replongé dans la malheureuse situation d'où il était sorti, pour un instant, par violence, sauf à se plaindre plus tard d'avoir été trompé.

Il est, effectivement, toujours trompé. Il l'est forcément ; il ne peut pas ne pas l'être et il le sera tant qu'il se laissera prendre à la pompe des programmes et sera la proie de la misère, n'ayant d'autres moyens d'existence que les fonctions lucratives

sur lesquelles tout le monde se jette, que l'on ait ou non la capacité, les titres pour les remplir ou pour les obtenir.

Oui, ces fonctions ne sont ardemment réclamées par les mécontents, les nécessiteux, que parce que notre organisation économique ne peut assurer le bien-être, d'honnêtes plaisirs, un rôle quelconque à chacun ou, du moins, au plus grand nombre des citoyens jeunes, intelligents, actifs.

Le travail donc organisé d'une façon d'abord lucrative et ensuite attachante, assurant les joies honnêtes du présent, l'existence dans l'avenir : une organisation enlevant au travail son caractère de châtiment, d'expiation pour en faire, au contraire, l'instrument de rédemption par excellence fera éclore la saine raison, mettra chacun en mesure d'être bien.

Sans doute, les classes pauvres ne poussent pas leurs désirs jusqu'à la richesse, n'oseront pas espérer une destinée des plus heureuses, après celle qui leur est faite jusqu'à présent. Alors, c'est une chance de plus de voir s'envoler des esprits ce rêve malsain d'escalader les places publiques par une commotion politique au sein de laquelle la plupart ne trouvent que la mort ou un mécompte inévitable.

L'organisation du travail suppléera, et au delà, aux exigences que peuvent rêver les plus impatients politiques d'Haïti. Cette organisation compréhensible, possible, féconde, créera des situations pour tous et placera chacun dans la sienne.

Une somme, n'importe laquelle, dépensée dans toute autre condition par l'État, ne sera qu'un moyen donné à l'incapacité de traîner un peu plus loin son existence au milieu de la souffrance et de la ruine publiques, en même temps qu'on ne fera que prolonger les abus et les dilapidations.

Désormais, que l'argent donné à chacun et sorti de la caisse de l'État, trouve immédiatement pour contre-partie un travail réel effectué pour l'État et dans l'intérêt commun.

Paix. — Si, après ces considérations d'ordre matériel, nous envisageons le travail dans ses bienfaits moraux, nous pourrons faire les observations suivantes.

Ce qu'il faut, c'est arracher nos populations urbaines aux hallucinations qui les entraînent vers le gouffre de la guerre civile où elles espèrent pouvoir précipiter leur misère, sans songer qu'elle peut les y entraîner avec elle.

La misère est donc le tronc formidable à attaquer. Or, le travail seul peut mettre fin, et pour toujours, à la misère, sinon de tous, mais du plus grand nombre. Donc, développer le travail, c'est attaquer ce tronc monstrueux qui a pour branches nos luttes intestines sans cesse renaissantes.

Certes, la politique pure, les gouvernements les mieux constitués, eussent-ils d'abord obtenu l'assentiment unanime du pays, ne sauraient se flatter de maintenir longtemps la paix publique, s'il ne s'établit, en dehors des moyens purement politiques, par la libre et volontaire association des intérêts, s'il ne s'établit un organisme économique solide, sans cesse grandissant. Le travail devenant général et productif, offrant à l'être humain tout ce qui peut le charmer, le passionner « faisant — comme dit Vattel — de la félicité le grand objet de la volonté publique » laissera-t-il place aux discordes, aux discussions qui remuent aujourd'hui les profondeurs de notre société ? — Evidemment non, puisqu'il assurera à chacun le rôle qui lui conviendra le mieux.

Ouvrons l'histoire de l'humanité, lisons, commentons. En plus d'un endroit nous verrons que la chance d'atteindre au bien-être par le travail et l'espérance d'une modeste fortune, juste ce qu'il faut pour assurer l'existence, ont la puissante vertu de modérer, de transformer, en général, les passions politiques au point de changer en conservateur du lendemain tout révolutionnaire de la veille.

Pourquoi nos masses populaires seraient-elles inaccessibles à cette heureuse transformation ?

Certes, qu'on les applique aux fonctions agricoles, industrielles et commerciales dans les meilleures conditions possibles de méthode, qu'on leur donne le moyen de réaliser des économies, de faire fructifier ces économies, tout en satisfaisant, dans une

juste mesure, à leur goût pour la bonne chère, pour de confortables vêtements, pour les plaisirs honnêtes, on verra si, tranquilles, elles ne deviendront pas immédiatement dédaigneuses des menées des intrigants qui trouvent toujours en elles leurs indispensables instruments de destruction.

Il n'y a donc qu'un seul moyen de sauver le malade, c'est de détruire radicalement le germe morbide, la misère, de substituer le principe d'organisation au principe de décomposition, de mort, d'attirer vers un ordre fécond tous ceux qui, sincèrement, cherchent le bien-être, la paix et non les perturbations, l'effondrement de l'ordre social.

En tout état de société, bon gré, mal gré, les individualités tendent à se faire équilibre. Elles y tendent par la force même des choses. Si elles ne peuvent pas réaliser cet équilibre par l'harmonie et l'unité des intérêts, trouvant des moyens légitimes de se développer, elles chercheront fatalement à le réaliser par la force, les conspirations, les révolutions violentes, par le flux et le reflux des prétentions, des passions et des iniquités.

L'acheminement de chacun vers une branche quelconque de l'activité productive de la nation ne sera pas seulement le moyen de créer le bien-être général, mais aussi de réaliser l'accord, la fusion des différentes classes, l'équité sociale, la paix définitive et prospère.

Oui, comprenons enfin, comprenons sérieusement, et que chaque nouveau venu au banquet social comprenne avec la société en masse, que l'agriculture, l'industrie et le commerce, toujours en progrès par d'incessantes améliorations, sont les instruments obligés de la sociabilité et de la paix.

Avec ces trois mots mis en action, nous aurons :

D'une part, la conservation de l'individu,

De l'autre, la conservation de la société.

Encore un coup, et pour finir avec la paix, pour avoir la paix, c'est le travail qu'il nous faut ; c'est lui que nous devons proclamer, que nous devons mettre en honneur, que nous de-

vons défendre contre la corruption qui l'étouffe, contre les révolutionnaires qui le proscrivent.

Profitons en cela de l'exemple que les peuples travailleurs, et aujourd'hui en paix, nous donnent ; ramassons, sans fausse honte, la pierre jetée et méprisée par les architectes du mal ; prenons-la et faisons-en l'assise de notre corps social.

Aussitôt nous le verrons s'acheminer à pas fermes vers cette stabilité qu'il cherche en aveugle, dès les premières années de notre glorieuse indépendance.

Fraternité. — Un autre principe dont nous devons montrer les rapports avec les heureux effets du travail est le principe de la fraternité qui occupe une place considérable dans la base de notre organisation sociale et politique.

Il est incontestablement vrai que, dans notre pays, la classe pauvre, vivant dans une affreuse misère et se trouvant en présence du luxe qu'étalent à ses yeux celles qui la précèdent sur les échelons sociaux, veut se faire un sort meilleur.

Comme les moyens dont elle dispose ne lui donnent même pas l'espérance d'y parvenir, il en est résulté, chez quelques-uns, de la jalousie, et chez quelques autres du dédain, de la morgue ; et de ce contraste sont sorties des haines sociales qui, de part et d'autre, quand elles peuvent se manifester, vont jusqu'à la sauvagerie. Se détestant, on finit par ne pouvoir plus se sentir, par s'éloigner les uns des autres, ne maintenant entre soi que des relations de circonstance, à peine la distance indispensable à la satisfaction des premières nécessités de la vie. Se connaissant un peu, quand on s'aperçoit, semblable à la bête qui se voit en présence de son plus redoutable ennemi, on fait tous les tours et détours imaginables pour éviter de se rencontrer, et lorsque, en dépit de soi, il arrive qu'on se rencontre, c'est en se blottissant, autant que se blottir dans sa peau se peut, et en passant avec le plus de précipitation possible qu'on se jette un bonjour, qu'on s'allonge une main dont la crispation dénote une sorte de transe plutôt qu'autre chose ; et le tout est recouvert du voile de la plus secrète, de la plus fine, de la plus habile

hypocrisie. Mais rien de cette satisfaction vive, naturelle, spontanée, qu'éprouvent des concitoyens, des compatriotes, des amis, des frères qui se retrouvent après être restés quelques jours sans se voir, le temps suffisant à peine à remplir toutes les occupations quotidiennes et à répondre à la sollicitude que réclame la famille.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ici il n'est nullement question de préjugé de couleur. Il est même plus vrai de dire que le noir occupant une situation élevée est plus jalousé par le noir que par le mulâtre au-dessous de lui, de même que le mulâtre de condition inférieure est plus porté à la convoitise contre le mulâtre que contre le noir placé à un rang distingué. Seulement, ce qui est encore vrai, c'est que le nombre des noirs indigents l'emporte sur celui des mulâtres, pour la simple raison que les noirs forment le gros de la population entière d'Haïti.

Dans ce choc de la misère contre la richesse, de la jalousie contre le dédain, des haines contre les haines, pour ne pas succomber dans les moments d'incendie et de pillage, il suffit, noir ou mulâtre, qu'on soit cité, dans les masses, pour un homme qui sait venir au secours des malheureux.

Dès 1846, lors de la révolte du Sud contre le gouvernement de Riché, nos meurt-de-faim, tous noirs et mulâtres, ne disaient que ceci : *Toute nègue riche cé mulate, toute mulate pauvre cé nègue.*

Le mot est historique ; mais il rend mal l'idée que ces hommes veulent exprimer.

A mon sens, voici ce qu'il faut y voir.

Dans les premières années de notre indépendance, presque tous les mulâtres étaient des propriétaires, tandis que les noirs propriétaires étaient en très petit nombre, en nombre bien plus restreint que celui des mulâtres. De sorte qu'à un moment donné, l'ignorance et la misère firent de richesse un synonyme de mulâtre et de pauvreté un équivalent de noir. D'où cette expression : Tout noir riche est un mulâtre, tout mulâtre pauvre est un noir, ce qui, dans la pensée de ces malheureux, veut

dire que noirs et mulâtres, pourvu qu'ils aient des biens, doivent être pillés. Il n'est pas un pays où les habitants aient l'épiderme d'une couleur uniforme, malgré leur communauté de descendance. — Allez, par exemple, en France, en Belgique, en Allemagne, en Russie, en Angleterre vous trouverez depuis le teint dont la blancheur frise celle du lait jusqu'à celui très cuivré de l'Egyptien, sans parler de la gamme infinie des nuances intermédiaires, en outre sans tenir compte de toute transfusion de sang provenant d'une race différente. N'étaient quelques traits caractéristiques du visage, à leur vue, on prendrait certains indigènes de ces pays pour les rouges de l'Amérique, les jaunes olivâtres de la Chine ou de la Malaisie ou encore pour l'homme à peau basanée de la Polynésie. — Toutes ces nations européennes ont subi ou subissent en ce moment les rudes épreuves sociales de la lutte pour vivre, c'est-à-dire les suites funestes de l'antagonisme existant entre la classe pauvre et la classe riche. Cependant, il n'a jamais été et n'est nullement question de préjugé de couleur chez ces peuples ; et, à mon sens, les malheurs que traverse actuellement la société haïtienne n'ont pour origine que cet antagonisme.

Oui, nous nous trouvons ici en présence d'un de ces phénomènes sociaux qui se sont produits ou se produisent dans tous les pays, surtout ceux qui sont soumis à des institutions libérales et qui ont pour base l'égalité et la fraternité, quand, dans la réalité brutale des choses, on ne voit partout que l'inégalité et une lutte constante entre les sentiments, les intérêts, les passions et les égoïsmes. Somme toute, notre situation, à nous Haïtiens, est celle-ci : *isolement !* C'est de cet isolement, dans lequel nous nous tenons depuis trop longtemps, qu'il faut sortir aujourd'hui. Le salut commun, le vrai salut commun, veut que de plus en plus on se sente les coudes, chez nous, qu'on parvienne davantage, non pas à se détester — la haine n'a jamais enfanté le bien — mais à s'aimer, ce qui est toujours fécond en heureux résultats.

Eh bien, le travail est le puissant moyen de réaliser cet amour.

En effet, dit Stuart Mill, « là où existe une convoitise d'avantages « non possédés, l'esprit qui ne porte pas en lui la puissance de « les posséder un jour, grâce à sa propre énergie, jette volon- « tiers un regard de haine et de malice sur ceux qui sont mieux « partagés. . . . .

« Ceux qui, tout en désirant ce que les autres possèdent, « n'emploient aucune énergie pour l'acquérir, ceux-là se plai- « gnent incessamment de ce que la fortune ne fait pas pour eux « ce qu'eux-mêmes n'essaient pas de faire ou n'ont pas le moyen « de faire. Alors ils débordent d'envie et de malveillance contre « ceux qui possèdent ce qu'ils aimeraient avoir ».

Au contraire, quand l'homme a le travail à sa disposition et lorsqu'il travaille, ayant la satisfaction de pouvoir mesurer ses stricts besoins de chaque jour sur les profits qu'il tire de ses peines, il se sent heureux. Mis en présence de nouveaux besoins, de nouveaux désirs éveillés, il demandera vite à ses muscles ou à son intelligence le supplément de dépenses que ces besoins et ces désirs nécessiteront.

Pouvant ainsi vivre à la fois de son travail et de l'espérance d'arriver un jour à réaliser une plus grande somme de bien-être, le sort d'aucun ne lui fait envie.

« La résignation que nous admirons, c'est une aptitude à se « passer gaîment de ce qu'on ne saurait avoir, une juste ap- « préciation de la valeur comparative des différents objets qu'on « désire, et une renonciation volontaire aux moins importants « de ces objets, lorsqu'ils sont incompatibles avec les plus im- « portants. Or, ces qualités sont d'autant plus naturelles à un « homme, qu'il s'occupe plus activement d'améliorer son pro- « pre sort ou celui de quelque autre. . . . .

« L'homme dont quelque entreprise utile et praticable ré- « clame et emploie habituellement toutes les pensées et toutes « les facultés, est celui de tous qui se laissera le moins aller à « un fonds de mécontentement au sujet des choses qui ne va- « lent pas la peine d'être recherchées, au moins dans sa situa- « tion. Ainsi le caractère actif s'aidant lui-même, est non seu-

« lement le meilleur en soi, mais encore celui qui acquerra le « plus volontiers ce qu'il y a de réellement excellent et désira- « ble. . . . .

« L'homme qui s'agite, plein de l'espérance d'améliorer sa « situation, est porté à la bienveillance envers ceux qui ten- « dent au même but ou qui l'ont atteint [1] ».

Leur position favorable l'encourage. Mais il faut aussi que cette position soit le fruit, non de dilapidations, de concussions et de spoliations, mais d'un emploi, d'une occupation honnête.

« Lorsque la majorité est de cette manière occupée, les « mœurs générales du pays donnent le ton aux sentiments de « ceux qui n'atteignent pas le but : ils attribuent leur échec au « manque d'efforts ou d'occasion ou à leur mauvaise chance « personnelle [2] ».

Ainsi, le travail, en moralisant l'homme, le conduit insensiblement à l'amour, ce sentiment intime qui, entre les membres d'une même société, n'est autre chose que la fraternité dans son sens large, social, collectif. Donc, par le travail, introduisons la fraternité au sein de la nation haïtienne.

Stabilité gouvernementale. — Avec le mouvement régulier et l'équilibre des forces basés sur les fonctions naturelles de la société, avec l'ordre et la paix publique, la stabilité gouvernementale est assurée.

En effet, notre triple condition fonde une autorité gouvernementale nouvelle qui ne réside plus ni dans un homme ni dans une souveraineté populaire qui s'évanouit dans ces délégations vaines auxquelles nous recourons en ce moment, mais dans la science sociale dont l'être humain est la source, le foyer, en tant que principe de tout droit, type de toute méthode universelle d'organisation politique.

Avec la consolidation du travail développé et organisé, ne voyez-vous pas se dissiper en fumée ce trop puissant vandalisme qui anime les classes nécessiteuses et les livre sans

1. Stuart Mill.
2. Id.

merci aux intrigants qui leur affirment qu'elles seront maîtresses dans l'État si elles les aident à renverser les gouvernements quels qu'ils soient, intrigants qui font mitrailler et sabrer le peuple souverain, quand, après la victoire, il ose réclamer la part promise ?

Certes, nous pouvons être sûrs que, grâce à notre nouvelle organisation, la question de la personne qui occupera le pouvoir sera le plus souvent fort indifférente pour le plus grand nombre, pour nos masses. Ces masses une fois calmées, ralliées à l'ordre, les gouvernements, institués d'une manière durable, n'auront plus à se défendre dans le trouble, dans l'effarement, mais pourront, en administrant intelligemment, honnêtement les intérêts sociaux, assurer aux intérêts particuliers la liberté dont ils ont besoin pour se développer, se solidariser dans une combinaison logique, nécessaire et salutaire.

Alors, comme dirait Proudhon, « les passions publiques « changeant de but, de caractère, s'attacheront plus fortement « aux œuvres d'édification qu'elles ne le font aujourd'hui aux « tentatives de bouleversement, car elles passeront ainsi d'es- « pérances malsaines à d'honorables certitudes. Au lieu de « s'agiter dans le vide, de s'épuiser dans l'épilepsie physique, « intellectuelle et morale, le corps, l'esprit et la raison pren- « dront leur aplomb, se rectifieront, s'épureront. La confiance, « l'accord, l'unité dans la poursuite d'un ordre de choses « équitable, fécond, remplacera le triste, douloureux specta- « cle qu'offre une démocratie née d'hier, aujourd'hui haletante, « déconcertée, aux abois, ne représentant ni la conscience ni « l'intelligence du pays ».

Assurément, les gouvernements ne seront pas débarrassés pour jamais de ces oppositions acrimonieuses, cupides, insatiables, qui ne s'apaisent qu'à la suite d'une effusion de sang, mais ils seront moins exposés aux coups de main, ceux qui facilitent toujours ces coups de main étant désormais en mesure de se procurer ce qu'il leur faut, autrement que par des révolutions violentes où ils n'ont qu'une chance de réussir, tandis

qu'il y a quatre-vingt-dix-neuf cas où ils peuvent y trouver la mort.

« Le bien-être général favorise la stabilité de tous les gou-
« vernements, mais particulièrement du gouvernement démo-
« cratique qui repose sur les dispositions du plus grand nom-
« bre, et principalement sur les dispositions de ceux qui sont
« le plus exposés aux besoins[1] ».

Au contraire, tant que nous ne réaliserons pas, de fait, ce bien-être général, seul contrepoids aux droits politiques, il est évident que nos gouvernants auront à répéter cet aveu stérile, mais sensé d'un homme expérimenté, d'un magistrat célèbre, de M. Dupin, nos gouvernants diront : « Toutes les garanties que nous avons cru établir ne sont que des illusions ».

En effet, les garanties indispensables à la stabilité d'un gouvernement vraiment progressiste ne sont point dans les constitutions qui formulent ces garanties, mais uniquement dans des circonstances économiques de la société.

Etablissons donc dans notre pays un régime économique prospère. La première condition du maintien de tous nos gouvernements, quels qu'ils soient, est à ce prix.

II

Quant à l'instruction et à l'éducation.

En ce qui concerne le bien-être, la liberté, la souveraineté populaire, la propriété, les fonctions publiques, la paix, la fraternité et la stabilité gouvernementale, tels seront les prompts effets du travail organisé, généralisé et consolidé dans notre pays. Ici, nous sommes, pouvons-nous dire, en présence du côté matériel de la nouvelle organisation de notre corps social.

Les avantages de son côté intellectuel et moral ne seront pas moins prompts à se manifester, surtout moins appréciables.

1. Vacherot, *La Démocratie*.

Paix. — Quant à l'instruction, il suffit de dire, nous basant sur l'expérience acquise, que c'est à elle que nous devrons de nous défaire pour jamais des faux réformateurs et régénérateurs dont les allures seules suffiraient à faire prendre en horreur les institutions libérales ou démocratiques, s'il fallait apprécier ces institutions par les résultats qu'elles ont donnés, dans notre pays, sous la direction de certains politiques.

Éclairé, jouissant dans la société des avantages dus à ses mérites, estimé, aimé selon ses qualités, tout citoyen se détournera avec dégoût de ces trompeurs de la foule qui ont déjà tant abusé de sa crédulité. C'est par l'instruction bien comprise, bien organisée et universellement propagée que l'erreur et le mensonge s'évanouiront, non parce que tel personnage influent les condamnera, mais parce que la vérité viendra les confondre, prouver leur absolu néant en s'opposant seulement à eux. Partant, il ne sera plus possible de bander les yeux de cette foule et de la conduire au feu et à la mort, comme on mène des brebis à la *potence.*

Pour sortir donc vivement de l'ornière de nos malheurs sans cesse renouvelés, grâce à la part énorme qui en revient à la cupidité exploitant l'ignorance, il faut que, à l'avenir, chaque citoyen reçoive une instruction capable de l'éclairer convenablement sur sa destinée sociale et sur le rôle qu'il est appelé à remplir dans l'organisme national.

Suffrage universel. — Notre système de gouvernement, répètent sans cesse nos hommes politiques, est essentiellement démocratique. Que doit-on entendre par démocratie, au point de vue politique ? Au point de vue politique, la démocratie, c'est le peuple faisant, par le vote, les grands des sociétés modernes. Un tel pouvoir suppose nécessairement entre les citoyens un lien intime, sacré, indissoluble qui les aide à se mettre en rapport les uns avec les autres, qui leur permette, en se parlant, de se comprendre, de se juger, de se commenter avant de prendre leur décision ; ce lien, c'est l'instruction.

L'histoire a prouvé qu'il n'y a ni entente, ni règlement paci-

fique possible des intérêts collectifs sous une forme de gouvernement qui développe l'importance politique des citoyens en raison inverse de leurs lumières ; et de tous les droits politiques, il n'en est pas un auquel cette remarque s'applique plus justement qu'au droit électoral. Effectivement, dans tous les pays soumis au suffrage universel, l'application de cette institution part de cette hypothèse que l'électeur possède une intelligence suffisamment développée pour connaître, avec son intérêt social, les hommes et les choses. Tous ceux de nos concitoyens qui exercent le droit de suffrage, ont-ils cette intelligence ? — Non. Au contraire, le plus grand nombre n'a pas conscience de ce qu'il fait dans l'exercice de ce droit. Aussi, le suffrage universel, actuellement la base de notre Droit public comme le *palladium* de notre ordre social, n'est, en réalité, dans les conditions présentes, qu'un principe relativement illogique. Appliqué au choix des hommes, au mouvement des groupes politiques, il n'est qu'une puissance aveugle, plus souvent mal que bien inspirée, ainsi que nous le voyons incessamment par les produits presque toujours opposés qu'il donne.

Les actes de tous les pouvoirs : législatif, exécutif, judiciaire ne doivent pas être seulement appréciés, jugés, mais contrôlés, de fait, par l'intervention de ce suffrage souverain, pouvoir suprême qu'aucun délai de temps n'oblige à méditer, à peser ses déterminations. Le choix aveugle d'une masse, toujours facile à séduire à l'aide de mensongères et d'audacieuses promesses ne peut être que funeste à l'exercice de ce contrôle et que compromettant pour la moralité publique.

C'est ainsi qu'on désorganise les services, qu'on dégrade les consciences et enraie la bonne marche de l'administration. Exercé dans l'obscurité de l'esprit, un tel pouvoir est le caprice, la contradiction perpétuelle, la ruine de toute unité traditionnelle dans l'existence nationale.

L'excellence donc du suffrage universel n'apparaît dans toute sa force que quand on considère ses effets dans la puissance intellectuelle des électeurs. Lorsque ceux-ci sont conscients du

droit de suffrage, ils sont naturellement portés à ne chercher parmi eux que les plus robustes personnalités. La certitude qu'auront le talent et la science politique d'être appréciés par des hommes de lumières sera un puissant stimulant dans la nation ; aucune capacité équivoque n'osera se mettre sur les rangs, et plus le jugement des électeurs sera éclairé, plus l'amour du bien public se développera avec énergie. Enfin si, d'une part, le suffrage éclairé cherche les ambitions légitimes, il éloigne, de l'autre, la cupidité et l'égoïsme, leur défend de profaner le pouvoir, en en faisant la source unique de leur fortune personnelle.

Pour la sauvegarde du suffrage universel, nos masses populaires doivent donc être pourvues de l'instruction, de cette source vive, féconde à laquelle chacun doit puiser les facultés de penser, d'agir par lui-même et pour lui-même, puiser ce désintéressement et cet amour profond du bien public qui fortifient, honorent les générations présentes et préparent les générations de l'avenir ; mais des générations mâles, généreuses, disposées toujours à s'immoler pour la famille, pour la Patrie, pour l'Humanité.

Stabilité gouvernementale. — En ce qui concerne la stabilité gouvernementale, l'instruction n'est pas moins nécessaire. Pour montrer son heureuse conséquence, sous ce rapport, nous pourrions nous contenter de citer ces paroles de lord Brougham : « Ce n'est pas désormais le canon, mais le maître d'é« cole qui doit gouverner le monde ».

Cette pensée est profonde et renferme l'idéal le plus large, le plus élevé, idéal que Napoléon III a aussi exprimé dans ces mots : « Gouverner, ce n'est plus dominer les peuples par la force et « la violence : c'est les conduire vers un meilleur avenir en « faisant appel à leur cœur, à leur raison et à leurs lumières. »

Quant à l'éducation, la base même que nous lui avons assignée est le gage assuré de l'ordre et de la paix publics parmi nous.

Jusqu'à ce que nous ayons établi positivement ce système d'éducation sociale, civique et politique, de façon à ce qu'il s'impose à tous indistinctement par son évidence, et surtout aux enfants de la classe pauvre, ni la proclamation de cette trinité sociale : Liberté — Egalité — Fraternité, ni la propagation du dogme de la souveraineté populaire, ni enfin les expériences incertaines du suffrage universel ne réussiront à asseoir la paix sociale, puisqu'ils ne pourront d'eux-mêmes, sans leur influence sur l'esprit du futur citoyen, du futur souverain, puisqu'ils ne pourront, source intarissable d'erreurs, jamais tenir les belles promesses qu'en leur nom on fait au peuple trop crédule.

Donnons donc à tous l'éducation qui leur apprendra, dès la plus tendre jeunesse, les devoirs que plus tard ils auront à remplir les uns à l'égard des autres, tous envers la société et envers le pays. Donnons-leur cette éducation, car c'est par elle que nous parviendrons, sinon à empêcher pour toujours, au moins à rendre de plus en plus rares les querelles et les rixes sanglantes entre les individus, la désunion dans la majeure partie des familles, la désorganisation dans les esprits, l'indifférence dans les âmes, l'insensibilité dans les cœurs, la division continuelle dans la société, le tout se résumant dans l'interruption fréquente de l'ordre par la corruption et l'anarchie à l'état endémique.

Quand nous aurons placé la nation sur ce solide trépied : Travail, — Instruction, — Éducation, nous n'aurons plus à concevoir des craintes journalières pour son triple équilibre économique, social et politique.

L'équilibre économique se fera, parce qu'il aura sa base logique : le travail vraiment productif ;

L'équilibre social s'établira, parce que son fondement naturel est l'instruction et l'éducation sociale ;

Enfin, l'équilibre politique sera ferme, puisqu'il sera soutenu par l'éducation politique du peuple souverain.

Et le concours des trois réalisera la paix publique parfaite,

parce qu'il existera dans le sein de la société l'ordre véritable, l'accord, le concert de toutes les volontés, la convergence de tous les intérêts et de toutes les facultés.

C'est cette même idée que Guizot émet, quand il dit : « C'est « seulement lorsque l'état matériel et l'état moral de la société « sont en harmonie, lorsque dans le système de son gouverne- « ment, elle voit les causes de son bien-être en même temps « qu'elle en jouit ; lorsque les esprits se sentent satisfaits et « à l'aise comme les existences ; c'est seulement alors que le « pouvoir peut se promettre vigueur et sûreté. Les peuples ne « sont ni si difficiles ni si faciles à gouverner qu'on le pense ».

Ces derniers mots s'appliquent absolument au peuple haïtien. Certes, en adoptant ces principes pour régulateurs économique, social et politique, immédiatement nous nous reconnaîtrons absolument, et enfin, en possession de l'énergique remède qui convient à cette inconstance, à cette instabilité gouvernementale qui tient aux circonstances et non à cet esprit anarchiquement révolutionnaire qu'on attribue au peuple haïtien, comme inhérent à son tempérament. Ce peuple n'est pas plus révolutionnaire que les autres peuples de la terre. D'ailleurs, toutes ces révolutions qu'il a faites prouvent bien qu'il est doué d'une grande constance et d'une grande ténacité dans ses entreprises, ce qui permet de bien augurer de lui pour le triomphe de notre organisation nouvelle. Oui, cette constance et cette ténacité ne lui feront point défaut, quand on lui mettra effectivement sous les yeux et dans l'esprit un objet digne de l'ambition et de l'activité de toute nation.

Concluons en disant : ce qu'il faut à notre société, c'est la paix qui, fécondant le présent, prépare l'avenir. Le travail, l'instruction et l'éducation, ainsi que nous venons de le voir, peuvent seuls nous procurer cette paix. Donc, pour éviter, à coup sûr, les crises révolutionnaires, donnons au présent ce qui lui est nécessaire, ce qui peut le rendre fécond et laissons largement ouverte la porte de l'avenir : on ne se trouvera plus dans la nécessité de l'enfoncer.

CHAPITRE VII

PROCÉDURE.

I

Se hâter sans se précipiter.

Nous avons indiqué les trois réformes capitales à effectuer et tendant toutes les trois à une sage économie, en vue des améliorations qu'il est urgent de réaliser.

Cependant, j'avertis d'avance nos gouvernants, afin qu'ils ne se fassent point illusion, afin qu'ils ne tirent pas vanité d'avoir diminué quelque peu leurs dépenses, d'avoir équilibré les sorties de fonds et les recettes, je les avertis qu'ils n'auront encore rien fait, absolument rien contre la misère publique, contre la stagnation des affaires, contre les conspirations et les luttes intestines ; ils n'auront point sauvé le pays.

Jusqu'ici tous nos pas se sont faits dans le sang, par la violence, en traversant d'épouvantables époques.

Aujourd'hui, il s'agit de nous soumettre ou de nous démettre. Oui, il le faut, en prouvant hautement, par nos actes, ou que nous voulons ou que nous n'entendons nullement donner à notre histoire une suite aussi lugubre que le début.

Nous sommes à l'un de ces moments terribles dans la vie des nations, où deux voies se présentent, l'une qui conduit au progrès, l'autre qui mène aux abîmes pour toujours. Le moment est solennel pour nous de choisir la première. La nécessité le veut, grave nécessité qui révèle le caractère longtemps caché de la difficulté à vaincre, et en même temps en fait apparaître la maturité ! Elle nous presse, en effet, cette difficulté

redoutable ; elle nous obsède, elle est instante, elle s'agite sous la dernière forme qu'elle peut revêtir.

Si nous pouvons tirer des mesures indiquées le triple avantage de détruire la misère et l'ignorance, de porter un coup mortel au monstre de la guerre civile, enfin de rendre la nation riche, prospère et honorée, n'y a-t-il pas lieu de nous hâter d'étudier, puis d'appliquer, s'ils sont reconnus bons, les moyens d'arriver à de si indispensables résultats pour nous relever promptement de notre ruine ?

Il faut se hâter, parce que notre société elle-même se hâte, emportée par un courant rapide, vers un avenir que l'on peut entrevoir sous un jour par trop fatal.

C'est peut-être la dernière occasion qui nous est laissée pour nous rendre meilleurs, pour nous défaire de nos préjugés et de nos mauvais procédés, pour reconnaître nos erreurs, redresser et compléter notre état et notre puissance.

Nous savons que chaque génération a le pouvoir de modifier ses institutions, ses habitudes, ses convictions, que les efforts de plusieurs générations successives peuvent les modifier profondément, qu'en cette matière, le tout consiste à faire exister entre ces institutions, ces habitudes et ces convictions une harmonie aussi parfaite que possible.

Certes, les institutions et le caractère d'un peuple se modifient réciproquement, parce qu'ils sont causes réciproques entre eux. Une génération lègue des institutions qui forment la génération suivante. Cette seconde génération, dans un but d'adaptation, modifie ces institutions qui l'ont formée. Passé, présent, avenir, telles sont les trois forces que l'on rencontre partout et toujours dans l'histoire.

Cependant, quel que soit notre enthousiasme pour les réformes et les améliorations dont nous venons de tracer les grandes lignes, si large et ferme que soit notre confiance dans les heureux résultats qu'elles donneront, nous sommes absolument opposé à tout procédé irréfléchi et à toute hâte excessive.

Hâtons-nous, mais ne nous précipitons pas. Il faut se hâter

signifie, dans ma pensée, que nous devons nous mettre sans retard et sérieusement à l'ouvrage. Le grelot attaché, il ne faut pas se précipiter, mais mener l'œuvre avec constance, avec persévérance : il s'agit d'un travail d'évolution destiné à prévenir les révolutions.

N'aimant pas les courses aventureuses, je déplorerais amèrement l'inintelligence de tout gouvernement qui voudrait aller à bride abattue, dans cette œuvre de régénération.

Certes, dans ce gigantesque travail qu'il faut accomplir, l'homme sensé n'oubliera pas que les habitudes et les convictions fondées sur une longue pratique, une pratique de plus d'un demi-siècle, quoique fausses et surtout dangereuses, ne peuvent pas se modifier soudainement.

Dans la circonstance, souvenons-nous toujours de ces paroles vraies d'Ortolan : « Que les lois politiques changent instan-
« tanément dans un État, cela est rare ; que les mœurs soient
« subitement métamorphosées, c'est impossible. Un esprit su-
« perficiel pourra le croire, parce qu'il ne voit les choses que
« lorsqu'elles sautent aux yeux de tout le monde : un esprit
« judicieux ne s'y trompera pas, parce qu'il observe les évé-
« nements et calcule leur résultat (1). »

Non, il ne faut pas se précipiter. La marche des sociétés humaines est marquée par des étapes successives, régulières et qui veulent être franchies lentement, méthodiquement, pour l'être sûrement. On troublerait cette marche en voulant trop la presser.

Quand, en 1848, il fut question de pareilles améliorations en France, améliorations accomplies sous l'impulsion de M. Chevalier et de nombre d'autres, celui-ci disait : « Nous ne devons
« procéder qu'avec une certaine lenteur ; les innovations qu'il
« s'agit d'introduire sous ce rapport touchent aux plus grands
« intérêts ; elles doivent leur être éminemment propices, mais
« si elles étaient précipitées, elles leur deviendraient fatales.

(1) *Histoire de la législation romaine*, t. I, p. 180.

« C'est une terre inconnue, sur laquelle nous serions impar-
« donnables, après les élans aventureux que nous avons payés
« si cher, de nous lancer autrement qu'avec circonspection et
« mesure (1) ».

Tel est le langage que nous devons, nous aussi, tenir, car plus même qu'à la France d'alors ces paroles nous sont applicables ; elles renferment le point d'appui de notre actualité.

Leroy-Beaulieu nous donne un exemple de procédure pour le cas présent, exemple tiré de la conduite du peuple le plus pratique et le plus expérimenté du monde.

« Dans la Grande-Bretagne », dit l'éminent professeur à l'École des Sciences politiques de Paris, « les réformes ne cons-
« tituent pas un état anormal et accidentel et comme une maladie
« périodique ; elles s'opèrent sans cesse, elles sont de tous les
« instants, elles ont pris leur place dans la vie politique, sociale
« et économique comme un élément permanent et régulier ».

Cette manière d'agir est une heureuse application de ce principe de la science sociale que le développement régulier d'une nation dépend de l'adaptation de son organisme à sa vie qui se renouvelle sans cesse. C'est de la persévérance. Nous ne devons donc point perdre de vue cette persévérance salutaire.

Quand on se livre à un examen approfondi de ce que nous avons jusqu'ici accompli de bon et, certes, dans des cas difficiles, on remarque promptement que c'est moins le défaut de circonstances favorables que celui de la volonté ferme qui nous empêche de devenir tout ce que nous pouvons être ; et je sais que beaucoup de gens ne manqueront pas de trouver d'une difficulté excessive la plupart des améliorations que j'ai indiquées. A ceux-là, Guizot répond : « Ce qui est difficile peut être
« nécessaire, et les gouvernements n'ont jamais été admis à
« s'excuser par la difficulté. Essayez de la vaincre ; essayez
« franchement, essayez longtemps ».

Oui, il y a bien ça et là des entraves et de fâcheux présages ; nous nous trouverons parfois comme cernés, traqués par des

(1) *Les intérêts matériels en France*, p. 14.

impossibilités. Déjà, autour de nous, tout est obstacle, résistance et embarras ou puissance de perversion, d'excitation et d'entraînement. Cependant, nous avons lieu d'espérer que les germes du bien et du progrès l'emporteront sur ceux du mal et de l'anarchie. Pour nous garder de ces périls, nous avons l'exercice d'énergie, de courage et de noble élan, excellent contre les tentations de langueur, de mollesse et de découragement ; l'exercice de patience et de résignation, excellent contre les rudes épreuves. — Oui, avec de la fermeté, de la résolution, de la persévérance « ce que, dans son franc « langage de soldat, un illustre maréchal appelait le gâchis » se transformera graduellement en ordre, en prospérité, en civilisation, puis en gloire et pour la Patrie.

II

De l'action ! des faits !

> « La voix, la grande, l'impérieuse voix qui crie aux nations :
> « Marche ! marche ! nous interdit de rester mollement accroupis
> « sur le bord de la route ; mais cette fois l'œuvre qui est devant
> « nous consiste, non à verser des torrents de sang, non à
> « ébranler notre société, mais à pacifier et à faire le bien sur
> « la plus large échelle au profit de tous. »
>
> (M. Chevalier)

La voix qui parlait à la France de 1848 est celle qui nous parle aujourd'hui. Ce que les Français d'alors avaient à faire chez eux est ce que nous autres, Haïtiens, nous avons à faire dans notre pays.

Ainsi, il s'agit de marcher : Marche ! nous crie la grande voix. Il s'agit, en outre, de faire le bien, afin de conjurer le mal, en opposant, au double mouvement théorique et pratique des idées actuelles, un système d'institutions donnant des résultats infiniment supérieurs à ceux qu'espèrent, qu'attendent les révolutionnaires. Nous poursuivons un triple résultat : le bien-être de tous, l'enrichissement de la nation, la paix

publique, et cela, non au moyen de mesures plus ou moins problématiques, mais par la création immédiate des moyens appelés à produire sûrement et promptement les effets les plus avantageux. Il s'agit d'organiser le travail en secourant l'agriculture, en développant l'industrie, en donnant de l'extension au commerce. Or, le moyen de réaliser tout cela et efficacement n'est pas de discourir, de se perdre dans des discussions oiseuses, de composer avec les factions, mais de procéder de façon à prouver à la conscience du pays qu'on ne veut pas entraver sa marche en avant. Nous le savons, nos discoureurs ne doutent de rien ; ils croient sincèrement qu'avec de beaux discours, ils auront facilement raison de la misère qui dévore le peuple. Si délicieuses que puissent être des harangues, *ventre affamé n'a point d'oreilles.*

Cicéron, cet homme qui a écrit de si belles pages sur la fraternité universelle, laissa un jour tomber de sa plume ces paroles qui, à elles seules, suffiraient aujourd'hui à effacer l'éloquence du plus brillant tribun, même à ternir la gloire du plus grand patriote : « Toute industrie est vile et méprisable — car il ne peut y avoir rien de noble dans une boutique ou dans un atelier ». Et telle était l'opinion des plus illustres princes de la pensée romaine. Quel en fut le résultat ? — Le résultat fut que, dans les moments d'agitation occasionnés par l'énergique poussée des besoins — quand les prolétaires romains hurlaient : *panem et circenses* ! du pain et des spectacles — pour leur donner satisfaction, il fallait que Rome se mît à ravager le monde, à dépouiller les vaincus et à gorger les vainqueurs de dépouilles et de captifs. Pour éteindre la soif de plaisirs qui consumait l'âme de ces plébéiens dégradés, avilis, pour leur procurer les émotions et les joies du cirque, il fallait que des hommes s'égorgeassent sous leurs yeux, tous les jours, et que d'autres hommes fussent jetés vivants à la voracité inextinguible des bêtes. Tel est le sens de *circenses.*

Le monde moderne a, lui aussi, ses prolétaires sans cesse aiguillonnés par la faim physique et morale. Leur cri à eux est :

panem et luminem ! du pain et de la lumière ! Et pour leur donner satisfaction ce n'est plus aux ravages de la guerre et aux rugissements des carnassiers, des fauves que ce monde moderne recourt. Tout autres sont les aspirations et les moyens des prolétaires de notre temps.

Dès 1868, un savant russe, Thernichewski, fervent défenseur du prolétariat universel, formulait ainsi l'évolution des masses dans les sociétés modernes.

« Nous voici arrivés à l'un des moments les plus solennels « de l'histoire : à côté de la pensée qui renaît, l'activité socia- « liste se réveille.

« Les ouvriers du monde entier de plus en plus opprimés sa- « vent enfin à quoi s'en tenir sur le bon vouloir de la classe pos- « sédante et dirigeante.

« Il court dans les centres industriels un souffle de délivran- « ce : *Sauvons-nous nous-mêmes*, commence-t-on à murmu- « rer partout. Coïncidence heureuse ! la camisole de force dans « laquelle étouffait l'humanité craque sur beaucoup de points ; « un frisson inconnu agite les deux mondes :

« Le peuple indien s'est révolté contre les capitalistes anglais ;

« L'Amérique du Nord combat et triomphe pour l'affranchis- « sement des Noirs ;

« L'Irlande s'agite ;

« L'opinion démocratique en Russie impose à l'autocrate un « commencement d'affranchissement des paysans slaves ;

« L'Allemagne qu'après Marx et Lassale agitent le vieux « Becker, Bebel, Liebknecht, Schen, Oberwinder, entre dans le « mouvement socialiste ;

« En Belgique un millier de révolutionnaires se sont groupés « sous la désignation de *solidaires* au nom de la libre-pensée « et commencent la propagande socialiste ;

« En Italie, en Suisse, en Espagne, les ouvriers s'aperçoi- « vent que leurs *politiques les trompent et ils cherchent les* « *moyens d'améliorer leur sort ;*

« Les ouvriers français reviennent de la torpeur où les avaient

« plongés les désastres de juin et de décembre et parlent, eux « aussi, d'émancipation.

« De toutes parts, enfin, les prolétaires veulent s'unir pour « réaliser leurs aspirations d'affranchissement vagues encore, « mais ardentes.

« Un grand fait est attendu dans le monde.

« Le 28 septembre 1864, les délégués des ouvriers français, « anglais, allemands, belges et suisses qui avaient déjà eu des « pourparlers, donnaient un corps aux aspirations ouvrières. « Dans le célèbre meeting de Saint-Martin's Hall, à Londres, « était fondée l'Association internationale des travailleurs....

« Après ce vote sorti des nécessités économiques de notre « époque, l'humanité entre dans une phase nouvelle, les plus « grands espoirs sont permis ; les peuples, tant de fois trom- « pés et remis à la chaîne, vont travailler eux-mêmes à leur « affranchissement. Ils chercheront en eux-mêmes leurs as- « pirations et n'attendront plus de Messies.

« Le socialisme qui, jusque-là, n'a été que sectes et théo- « ries divergentes s'incarne dans le prolétariat et devient la « moderne bonne nouvelle annoncée à tous ceux qui souffrent, « à tous ceux qui ne travaillent pas. Le mouvement se géné- « ralise dans tous les centres de l'Europe revendiquant le « droit à la vie, à la dignité, au développement intellectuel, « créant des milliers de sociétés ouvrières, mettant à nu les « iniquités de la vieille société et posant dans ses congrès in- « ternationaux les assises du monde nouveau ».

Voilà ce que, dès 1868, disait un savant, à l'égard du mouvement du prolétariat dans le monde civilisé ; et depuis, le socialisme est devenu la grande préoccupation de penseurs des plus profonds qui entendent en faire la chose commune.

En prenant cette voie, ces penseurs donnent aussitôt un nouvel essor à l'esprit de recherche.

Avant d'entrer dans l'âme collective des masses populaires et d'arriver à ce degré d'évidence qui les rend irrésistibles, les idées doivent avoir tourmenté bien des cerveaux et heurté

bien des pensées obscures, avoir, en un mot, subi une élaboration préparatoire.

Comment, dans tout ce que nous venons de lire, se fait cette élaboration ? — Sous l'inspiration d'une étude opiniâtre, dégagée de tout parti pris.

Chaque branche nationale, chaque fédération régionale, chaque section de pays, de rue ou de métier, chaque adhérent étudie ou traite les questions qui les touchent de près.

De la sorte une idée générale était destinée nécessairement à se dégager de la recherche collective de temps à autre éclairée, rectifiée par des événements douloureux, des grèves, des massacres même.

Ce sont les résultats de toutes ces recherches, de toutes ces commotions, de cette élaboration, enfin, qui se manifestent aujourd'hui d'une façon grandiose dans tous les centres civilisés, accompagnés par-ci par-là d'accidents fâcheux, mais inévitables dans ces sortes de cas.

Désormais, plus de massacres, plus de luttes meurtrières entre les prolétaires et les classes dirigeantes, mais des revendications pacifiques que l'on cherche partout à rendre légales, en restant dans le droit, dans la justice et dans l'équité.

Ces choses-là n'ont rien de nouveau. On les rencontre à l'état parcellaire dans Saint-Seine, dans Fourier, Comte, Leroux, Proudhon, les communistes, Colin, etc.; mais elles sont aujourd'hui dégagées de tout ce qu'elles avaient d'excessif, de subversif à une bonne organisation économique, sociale et politique. Le groupement de ces idées présente une donnée générale nouvelle :

Affranchir les nécessiteux par les nécessiteux eux-mêmes et au moyen du travail bien organisé ;

Vouloir pour tous les mêmes droits, les mêmes avantages, les mêmes devoirs, et cela dans les conditions imposées par la nature humaine elle-même ;

Reconnaître les vérités économiques, la justice et la morale comme devant être la base des rapports sociaux ;

Organiser une large et effective solidarité entre tous les membres du prolétariat universel qui sont les nobles et robustes ouvriers de la grande humanité.

Tel est, dans son essence, le programme du socialisme actuel qu'il faut se garder de confondre avec l'anarchisme qui, peut-on dire, n'est autre chose que le socialisme à l'état embryonnaire.

Ce programme peut être signé de tout ami sincère de la justice, quelles que fussent d'abord ses opinions.

Aussi, voit-on à la tête du mouvement les hommes de science, les hommes de lettres, les plus grands penseurs, tous secondés, en cela, par les chefs des gouvernements eux-mêmes. Il n'y a pas plus grands socialistes que Guillaume, empereur d'Allemagne, que Léon XIII, chef universel du monde catholique qui rayonne sur toute la surface du globe.

A deux pas de notre pays, dans la grande République étoilée, le Gouvernement, par la loi fédérale du 13 juin 1888, a donné le plus bel et le plus fructueux exemple du socialisme d'État, en créant le fameux Département du Travail.

Cette loi dit, dans son article premier.

« Il y aura au siège du Gouvernement un Département du
« Travail, dont le but général et la mission seront d'acquérir
« et de répandre parmi le peuple des États-Unis des rensei-
« gnements utiles sur des questions relatives au travail, dans
« le sens le plus large et le plus explicite de cette expression,
« et spécialement sur les rapports avec le capital, sur les heu-
« res de travail, le salaire des ouvriers et ouvrières et les
« moyens d'accroître leur prospérité matérielle, sociale, intel-
« lectuelle et morale.

« Ce Département sera dirigé par un commissaire du travail
« nommé par le Président (art. 2). »

Cette institution vient d'être introduite en France, il est vrai sous une autre forme. En effet, dans la séance du 4 novembre 1890, la Chambre des députés, à la suite du vote d'un crédit de 25.000 francs, a autorisé la création, au ministère du com-

merce et de l'industrie, d'un Conseil supérieur du travail, institué définitivement par un décret du 22 janvier 1891.

Aux termes du décret, ce Conseil, qui constitue un service distinct, a pour mission de recueillir, de coordonner et de publier toutes informations relatives au travail, surtout à l'état et au développement de la production, à l'organisation et à la rémunération du travail, à ses rapports avec le capital, à la condition des ouvriers, à la situation comparée du travail en France et à l'étranger, enfin, d'effectuer tous travaux se rattachant à cet ordre d'idées, que le ministre dont il relève jugera nécessaire de lui demander.

Voilà le gigantesque et sublime mouvement auquel nous assistons en étrangers, en indolents, en indifférents à la cause de l'humanité.

Ici, ce ne sont pas les deux ou trois hommes éclairés et aisés d'Haïti que je vois, mais la grande majorité d'abord, puis la nation entière.

Et quelle a été la première conséquence de ce grand mouvement, chez les nations qui y ont coopéré activement?

C'est que toutes, pour satisfaire largement les revendications sociales, s'étaient ou se sont mises résolument et à pleines voiles dans une ère d'applications. Toutes s'étaient ou se sont lancées dans la voie des réformes et des améliorations en tout : institutions sociales et politiques, régime économique... La transformation a été successive, mais intégrale. Elle s'était manifestée sur le globe et dans ses profondeurs, tout comme dans la pensée de l'homme et dans ses actes ; et les résultats ont été des plus précieux ; ils sont connus de tous.

C'est une pareille ère d'applications et de transformations que les représentants et les gouvernants d'Haïti doivent faire éclore et rayonner sur tous les points de notre territoire.

Oui, il est temps, plus que temps de sortir d'une théorie stérile pour l'application, de descendre de la vaine spéculation sur le terrain des réalités et de la pratique raisonnée pour ébaucher l'organisation d'un véritable ordre social.

Pour cela, il ne faut plus que les destinées de la société haïtienne soient livrées à des hommes qui ne prennent de la valeur que selon les titres dont ils sont décorés ou qui n'ont d'autre volonté que celle du chef qui les emploie, et qui, l'égoïsme satisfait, se paient en orgueil et en billevesées le bien qu'ils prétendent vouloir accomplir.

L'avenir de la Patrie ne doit point être livré non plus à ces adorateurs du passé qui en rêvent encore la restauration, oubliant que le temps n'est plus où, à l'aide de préjugés et de monopole, on pouvait décider même contre la raison.

Pour l'homme qui a reçu de ses concitoyens la mission de travailler à leur bonheur, ce n'est pas assez de vouloir le bien de son pays, ce n'est pas assez de pouvoir dire qu'on n'a jamais commis une mauvaise action, qu'on a toujours parlé selon sa conscience, et résisté à tous actes qu'on regardait comme nuisibles. Le devoir oblige non seulement à voir le bien et à le montrer, mais aussi et surtout à déployer tous ses efforts pour faire triompher et prévaloir ce bien. Le devoir consiste non seulement à signaler le germe de la barbarie et à le combattre, mais encore à ne rien négliger pour lui substituer celui de la civilisation.

Dans l'état des choses, avec la vitesse foudroyante du flot lancé, il ne s'agit donc plus de passer le temps à se quereller. Il s'agit de commencer, à bref délai, à organiser, sous peine de nous exposer à disparaître sous les ruines que peut encore entasser l'esprit révolutionnaire.

Deux sortes de gens sont également incapables de toute affaire : l'étourdi et le beau parleur. Le premier agit avant d'avoir pensé à réfléchir, ce qui est un mal ; le second jacasse, alors qu'il faut agir, ce qui est un autre mal, un mal peut-être plus grand que le premier.

Quand on parcourt les sessions de toutes nos législatures, on y trouve de beaux discours à côté des disputes pleines d'un laisser aller dégradant pour des débats parlementaires. Dans tous les cas, on n'y trouve que des discours et des disputes,

ce qui fait dire que les Haïtiens sont des discoureurs dans la perfection.

Pour le bien comme pour la dignité de notre pays, il ne faut plus qu'on ait l'occasion de dire que l'Haïtien n'a que du *bec*.

Non, plus de grands et beaux discours, pas de polémiques inutiles : *Des faits* ! voilà ce qui peut nous conduire à l'aisance individuelle, à la richesse collective, à la concorde, à la moralité, à la paix définitive, stable, toutes choses dont l'absence a causé tous nos malheurs.

LIVRE CINQUIÈME

CONSIDÉRATIONS PHILOSOPHICO-POLITIQUES ET SOCIALES

CHAPITRE I

PATRIE.

Après tout ce que nous avons dit relativement aux conséquences de notre nouvelle organisation, parlerons-nous de la Patrie dont l'idée noble, sublime envahira toutes les âmes, tous les cœurs et tous les esprits ?

Si la Patrie renferme les traditions, les affections qui forment la sociabilité en nous-mêmes ; si nous la trouvons dans l'ensemble des institutions embrassant nos croyances, nos mœurs, nos intérêts et garantissant notre sécurité ; si elle est l'âme collective de notre société, si la Patrie est tout cela déjà, elle est, de plus, notre sol natal, ce lieu où tous nous devons être bien ; la Patrie, c'est cette Providence dont la sollicitude doit s'étendre sur chacun de nous, doit tenir compte du mérite, de l'effort, doit sauvegarder la destinée de chacun en la soutenant, en l'encourageant, en l'honorant ; la Patrie, c'est, en un mot, cette divinité à *la fois visible et invisible*, cette divinité vers laquelle aucun de nous ne doit élever en vain ses aspirations.

Tâchons que la Patrie réponde, de fait, à cette conception. Quand chaque citoyen touchera du doigt un intérêt qu'il pourra dire sien, qui l'élèvera au-dessus de la convoitise et qui lui

apprendra les bienfaits de la solidarité liant les intérêts sociaux au sien propre, alors il vous écoutera lorsque vous lui parlerez d'ordre public, de devoirs à remplir, de lois à respecter et de Patrie à aimer, à défendre au besoin.

« Ce que j'admire le plus en Amérique — dit Tocqueville — « ce ne sont pas les effets administratifs de la décentralisation, « ce sont ses effets politiques. Aux États-Unis, la *Patrie* se fait « sentir partout, elle est un objet de sollicitude depuis le village « jusqu'à l'Union entière. L'habitant s'attache à chacun des in- « térêts de son pays comme aux siens mêmes, il se glorifie de « la gloire de la nation ; dans les succès qu'elle obtient, il croit « reconnaître son propre ouvrage et il s'en élève. Il a pour sa « *Patrie* un sentiment analogue à celui qu'on éprouve pour sa « famille et c'est encore par une sorte d'égoïsme qu'il s'intéresse « à l'État ».

Voilà comment nous devons concevoir la Patrie et la faire concevoir par tous.

Et comment y parvenir ? — Par cette nouvelle organisation. Oui, c'est à elle que nous devrons de fonder solidement l'amour de la Patrie dans les cœurs, en faire découler les sentiments de juste orgueil, de dévouement qui constituent sa puissance. Ce n'est qu'à ce prix que nous aurons une solidarité réelle des diverses classes, l'unité, l'homogénéité nationales, parce qu'alors il y aura, enfin, dans la nation cette cohésion qu'empêche jusqu'ici de naître l'individualisme sans bornes qui la mine, un lien salutaire qui rattachera le citoyen, non plus seulement à un symbole personnifié, à une abstraction pure, intangible, inaccessible au plus grand nombre, mais à l'unité vivante de la Patrie, unité dans laquelle il aura conscience de son concours, de son utilité, de son importance réelle.

Que l'on développe, que l'on perfectionne ce mécanisme simple, et selon les exigences de la nature humaine, selon les lois de la science, on n'aura pas seulement relevé la prospérité matérielle, intellectuelle et morale de chacun, on aura vraiment fondé la Patrie à laquelle on aura, par là même, ouvert

une carrière de gloire incomparable, devant laquelle se flétriront les lauriers cueillis jusqu'à ce jour et qui ne sont point durables, puisqu'ils sont les fruits de la démence, de la folie, puisqu'ils ont été cueillis sur les ruines de cette Patrie amoncelées par nos propres mains.

Privés que nous sommes encore d'une telle organisation, qu'avons-nous, à l'heure actuelle ? — Une masse grouillante, désagrégée, s'affaissant à tout moment sur un sol mouvant.

Nous ne voyons partout autour de nous qu'un océan de malheurs au milieu duquel ne surnage qu'une épave monstrueuse, glissant vertigineusement dans les ténèbres, sur les flots que grossissent sans cesse les orages qui éclatent sur tous les points de l'horizon noir ; qu'une épave : la doctrine révolutionnaire !

Voilà le seul principe qui demeure, ferment de coups de force, de tyrannie féroce, sanglante, de cataclysmes incalculables ! C'est là qu'en est arrivée, grâce à la cupidité, à l'égoïsme, à l'orgueil et à un aveuglement qui tient à la démence, notre société jeune, pleine de ressources, notre société qui pouvait s'élever d'un bond au-dessus de toutes les misères qui l'enlacent, la déshonorent et la mettent à deux doigts du néant.

Voilà ce que nous avons jusqu'ici et que nous ne devons plus avoir.

Pour obtenir ce résultat, nous devons faire vraiment des intérêts du peuple l'objet le plus sacré de notre intelligence et de nos veilles, la base d'une grandiose et véritable restauration nationale. Le travail pour le peuple, la lumière pour le peuple, la moralité pour le peuple, c'est l'Évangile même, la bonne nouvelle pour tous.

Voilà la mission de nos gouvernements qui doivent être, pour son accomplissement, loyalement soutenus par la nation dans la plus large manifestation de son unité sociale. Dût-on n'avoir qu'une maigre satisfaction, qu'un peu plus d'équité, de justice, de paix et de progrès, il y aurait encore sagesse à

délaisser la politique creuse pour l'essai pratique de cette nouvelle organisation.

Prendre l'initiative, inaugurer la réforme sociale, ce n'est donc pas courir des chances de bouleversements, de massacres, de dévastations et de ruines, c'est au contraire contenir, guider le bras inexpérimenté qui peut faire le mal tout en voulant et en cherchant le bien.

Comme, d'une part, le pouvoir public n'est point encore entré directement dans la solution pratique des questions sociales ; comme, de l'autre, les classes pauvres, sans lumières ni moralité et ceux qui les exploitent politiquement ne laissent pas d'attribuer à ce pouvoir la responsabilité de la misère populaire et des désordres sociaux qu'elle engendre, il s'en suivra, si l'on ne prend pas les mesures convenables, celles qui pourront améliorer les conditions matérielles de l'existence, éclairer les esprits, former les caractères au bon ordre dans la famille, dans la société et dans l'État, si l'on n'emploie pas simultanément toutes ces mesures, il s'ensuivra que l'on verra pendant plusieurs générations encore, de grands malheurs désoler notre infortunée Patrie.

Pas plus les uns que les autres, nos politiciens n'ont jamais compris ce que peuvent contenir de fécond ces soulèvements des masses qu'ils surexcitent ; ils n'y voient qu'un moyen de scission, d'affaiblissement du principe de l'Autorité, qu'un moyen d'entretenir cette anarchie caractérisée par la substitution du symbole du despotisme sanglant au glorieux drapeau national ; et après avoir porté eux-mêmes ces malheureux aux orgies révolutionnaires, ils ne pensent à autre chose qu'à créer des moyens coercitifs pour les ramener à la raison, au lieu de tirer de leur situation le principe de l'ordre à venir, l'espérance de parvenir à la réalisation d'un état social meilleur.

D'aucuns croient qu'un gouvernement honnête, qu'un gouvernement constitutionnel, libéral à leur manière, matériellement et puissamment armé suffira à pacifier le pays et à le faire progresser, une fois le calme revenu.

C'est une profonde erreur.

Certes, sans des mesures pacifiques, il faudra s'en tenir, comme jusqu'ici, aux expédients, aux moyens de coercition, de contrainte pour donner quelques moments de quiétude aux esprits, sauf à les retremper de temps à autre dans un fleuve de sang et à les réchauffer de la flamme des incendies des révolutions.

Quant à la stabilité, au progrès aboutissant à une forme sociale et politique régulière, il faudra y renoncer absolument.

Il n'y a pour les états, où se promènent ces trombes, qu'un seul moyen de les arrêter, c'est la réalisation, par la science, de l'idée qu'elles poursuivent en fatalité aveugle.

Non, les mesures de conservation défensives, répressives, quelles que soient l'habileté et la force qui y président, ne seront jamais suffisantes, seront toujours inefficaces. Qu'importe que l'arbre soit abattu, si ses racines demeurent vivaces et profondes !

« On dit d'un homme d'État qu'il est un habile politique quand « il a su, après certaines commotions intérieures, rétablir l'or- « dre et l'harmonie dans les diverses parties troublées de l'édifice « social. On dit aussi que cet homme d'État a été habile quand « il a su fonder au dehors l'influence de son pays. Mais ce qui « donne à ces faits leur véritable caractère, c'est la durée dont « ils sont capables ; ainsi, au dedans, l'harmonie et l'ordre ne « seront qu'à la surface et n'auront qu'une existence éphémère « si c'est la *violence* qui les a établis ; car ils ne peuvent réel- « lement subsister qu'autant que le plus grand nombre des in- « téressés y trouve les satisfactions légitimes qui seules peuvent « leur assurer une solidité normale ; au dehors, l'influence ne « pourra être qu'accidentelle si c'est la force seule des armes « qui l'a édifiée. D'où il résulte qu'au dedans comme au dehors, « être *habile* ne serait autre chose qu'être *juste* et *sage*. Dans « ces conditions la politique est une grande force morale (1) ».

Les riches, les industriels, les commerçants, les gouvernants,

(1) Hueber.

tous ceux enfin qui ont à perdre, font la force, l'avenir de la nation, tous sont maintenant avertis, non par des paroles qui ne frappent que les oreilles ouvertes, mais par des faits qui se voient, se touchent, s'imposent.

Mais cet appel fait à toutes les consciences sera-t-il entendu ? La coupable indifférence habituelle des satisfaits permettra-t-elle qu'ils comprennent que le seul danger conjuré est le danger prévu ?

Vous applaudissez ces malheureux parce que, sous l'aiguillon des besoins, ils abandonnent et renversent un gouvernement que vous détestiez. Prenez garde !... Vous aurez peut-être à les maudire demain, parce qu'ils immoleront à un autre gouvernement, plus digne encore de votre haine, les droits les plus sacrés de la Patrie !

A tous les égoïstes, je dis : c'est votre intérêt ; à tous les hommes de sentiments, je dis : c'est votre devoir. Mais c'est principalement aux plus intelligents, aux plus dévoués à seconder, en toute circonstance, l'édification de cette organisation qui favorisera l'accomplissement de tout ce que nous avons à faire pour nous relever comme nation, pour saisir une gloire bien au-dessus de celle qui se cache à l'ombre de lauriers sanglants. Oui, cette œuvre sollicite, exige de nos hommes éclairés surtout un concours énergique, franc, loyal, car il n'y a personne aujourd'hui qui mette en doute le pouvoir immense qu'ont les peuples — si les hommes éclairés qui sont dans leur sein s'entendent et marchent du même pas — de transformer progressivement et sur toute la surface de leur pays la pauvreté en richesse, les ténèbres en lumières et la barbarie en civilisation.

C'est à ces âmes d'élite que cet appel s'adresse. Enfin, que tous comprennent cette nécessité, que tous poursuivent la réalisation de ce bel idéal, et notre société, la Patrie est sauvée.

CHAPITRE II

LA DEVISE.

Notre société présente ce singulier spectacle ou plutôt cette étrange anomalie que les idées et les procédés en vigueur ne correspondent aucunement aux besoins actuels, aux idées, aux sentiments, aux intérêts de la civilisation moderne. Aussi, notre corps social chancelle sur ses bases; il n'a ni sa raison ni son équilibre; et beaucoup sentent aujourd'hui qu'une transformation est nécessaire. Cette absence de stabilité, qui est la force invincible de tous nos avortements, de tous nos malheurs entretient l'anxiété dans nos foyers et donne à tout ce qui se fait de nos jours un caractère inexprimable de faiblesse et d'indécision.

Il n'est pas un esprit doué de quelque pénétration ou de quelque profondeur, qui puisse croire sérieusement à la durée de notre désordre social, sans en tirer comme conséquence l'anéantissement de notre nationalité.

Hâtons-nous donc de mettre notre activité, nos mœurs, nos intérêts en complète harmonie avec les destinées des peuples modernes, avec les aspirations, les sentiments, les principes et les idées qui font battre aujourd'hui tous les cœurs, qui passionnent toutes les intelligences. Notre société étant menacée de tous les côtés, n'attendons pas qu'elle soit tombée dans un état incurable pour lui apporter le remède qui peut la remettre sur pied.

A cet égard, nous l'avons vu, ce ne sont point nos aberrations révolutionnaires qui pourront jamais placer la nation sur la pente d'un mouvement régulier, systématique, susceptible

d'aboutir à la paix publique et à la prospérité individuelle et sociale par la convergence des intérêts; à la stabilité des institutions par l'équilibre des différents pouvoirs de l'État, puisque cette stabilité et cet équilibre résultent, non de mesures constitutionnelles toujours illusoires, comme nous en faisons incessamment l'expérience, mais des ressources que présente le mécanisme des garanties économiques, mécanisme dans lequel tous les ressorts de l'être humain trouvent emploi et satisfaction, au profit de l'individu et de la collectivité. Malheureusement, au lieu d'envisager les choses sous cet aspect, nos politiciens considèrent la conciliation des classes sur le terrain de la politique pure. Comme cette manière de voir est vicieuse, ils se trouvent tout naturellement amenés à penser et à dire que cette conciliation est, sinon impossible, mais fort éloignée encore ; et, en face de cette attristante éventualité, ils se demandent de quelle manière éviter ou ajourner les commotions sociales et tout ce qui s'ensuit.

Ce point de départ est faux. S'arrêter à la subversion des sentiments, des idées, favorisée par des erreurs politiques et administratives, c'est confondre, dans l'analyse, les principes et les accidents plus ou moins secondaires, c'est, partant, s'interdire à jamais la découverte et la connaissance des causes primitives et essentielles de nos calamités. Avec cette étrange manière de voir, on s'endort dans les demi-mesures d'une pondération vaine, on s'endort au bord de l'abîme pour ne s'éveiller qu'à l'heure où l'on roule inévitablement au fond.

Qu'on cherche les causes de nos malheurs dans l'état matériel, intellectuel et moral de nos populations, dans leur état matériel surtout, et qu'on applique, comme contre-poison, les améliorations indiquées, on verra si, sans retard, notre pays ne prendra pas la direction opposée à celle qu'il suit maintenant.

Mais, faire l'utile, tout l'utile, rien que l'utile, telle doit être la règle ;

Faire le nécessaire, tout le nécessaire, le faire le plus rapi-

dement possible, mais ne faire que le nécessaire, telle doit être encore la règle.

Nous parlons de propagande, nous proclamons l'urgence de faire connaître notre pays à l'étranger, comme si le bruit de nos querelles, de nos massacres, suivis d'incendies et de ruines, n'était pas assez retentissant pour étendre son écho jusqu'en Europe, après avoir parcouru l'Amérique d'un bout à l'autre. Aussi, quelques-uns de nous n'ont pu s'empêcher de dire ceci : Qu'avons-nous à offrir à l'étranger, qui soit si digne de son admiration ? Est-ce la détresse des particuliers ? Sont-ce ces pauvres citoyens que l'on se plaisait hier à lui montrer végétant dans la fange ? Est-ce l'oubli et le mépris des nécessités matérielles et morales de la nation ? Est-ce le honteux spectacle des factions sans autre drapeau que des noms propres, luttant pour des individualités sans principes et sans cœur ? Est-ce l'effondrement de l'État ?

Toute agglomération humaine se partage en deux classes : d'un côté celle des heureux, des jouisseurs, des satisfaits ; de l'autre, celle des malheureux, des délaissés, des souffrants.

Pour juger de l'état réel de cette agglomération, des progrès accomplis par elle, ce n'est point dans la classe des heureux qu'il faut considérer cet état, ces progrès, mais dans celle des autres qui toujours forment la grande majorité de la population entière.

Si les conditions d'existence de cette majorité diminuent ou même restent stationnaires, tandis que celles de la minorité s'élargissent, il est absurde de parler de progrès social. Telle est la situation de la société haïtienne, situation qui n'est qu'une conséquence des odieux privilèges du passé. Voilà ce qu'on oublie toujours de dire, quand on se met à insulter ces pauvres gens, après les avoir soi-même poussés à commettre des atrocités.

Avant de juger le présent, cherchez ce qu'a été le passé.

L'étranger, peut-on encore se demander, acceptera-t-il vraiment sans répugnance la main, qu'au nom de tous, les vrais

patriotes lui tendent, tant que notre histoire continuera à porter les traces atrocement sanglantes de nos vanités, de nos intrigailleries, de nos convoitises et de nos haines ? En se livrant à cette propagande, ces hommes, guidés assurément par leur amour pour le bien public, ne s'exposent-ils pas à des humiliations et à d'amers regrets ? car certains étrangers ne manqueront pas de trouver l'occasion de leur dire : « Avant d'offrir vos concitoyens en spectacle, remplacez les haillons qu'ils portent par des habits que l'on puisse regarder sans être écœuré, surtout lavez ces taches de sang qui les couvrent des pieds à la tête. En conséquence, il vous faut établir chez vous, et solidement, la paix, l'union, le bien-être, la prospérité consolidés par le travail, par l'instruction et la triple éducation sociale, civique et politique universellement propagés ; il vous faut toutes ces améliorations nécessaires qu'un passé imprévoyant a été incapable d'accomplir, aveuglé qu'il était par d'absurdes préjugés.

« C'est à ces améliorations que doit être employé aujourd'hui l'argent du peuple, de ce pauvre peuple qui sue sang et eau pour engraisser ceux qui ne savent lui donner pour tout signe de reconnaissance que le mépris et les injures.

« Certes, lorsque le peuple haïtien aura, de fait, cicatrisé ses plaies, quand il sera lancé vraiment et définitivement dans la voie des améliorations générales, partant du progrès réel, il pourra alors, mais seulement alors, s'offrir en spectacle aux peuples ses devanciers, puisqu'il pourra dire hardiment qu'il est, lui aussi, un peuple de travailleurs, un peuple de progrès, un monde résolu à marcher dans la voie directe de la civilisation. »

Ce langage, avouera-t-on, est de ceux que dicte la raison.

Quand tout cela, en effet, sera accompli dans son sein, notre pays n'aura pas seulement le droit de s'offrir en spectacle aux autres peuples, mais aussi le pouvoir, au besoin, de leur prêter le concours de ses lumières, de son expérience et de sa force matérielle, dans leur noble lutte pour la cause de l'humanité.

Ambitieux de la prospérité, de la grandeur et de la gloire de

mon pays, je crois que maintenant, chez nous, on parlera de victoire, non là où des citoyens parviendront à égorger et à opprimer d'autres citoyens, mais là où l'on pourra dira : voilà un vainqueur de la nature brute, comme on dit aujourd'hui de Papin et de Watt, de Stéphenson, de Fulton, d'Ampère et de Morse, de Cobden, tous, à mes yeux, hommes supérieurs aux Napoléon et aux de Moltke. Animé de ce noble et ardent désir, je voudrais qu'Haïti marchât à la suite de toutes les grandes nations productrices et réformatrices, à la suite de la France, de l'Angleterre, des États-Unis, de l'Allemagne, de la Belgique, etc.

Pour atteindre ce but, n'aurions-nous pas dû nous sentir heureux et fiers de pouvoir lutter noblement afin de parvenir à montrer à tous, amis comme ennemis, un peuple d'un million d'âmes jouissant à la fois du bien-être, de la liberté et de l'indépendance dans l'ordre et par le travail ?

Ce serait pour la première fois que la race noire offrirait cet imposant tableau, ce spectacle consolant à la civilisation.

La plus haute pensée d'Haïti, son ambition la plus noble doit être de jouer, un jour, un grand rôle dans le concert des nations : celui de prendre une part active, effective dans le règlement de ces questions qui s'agitent autour du genre humain ; et cette ambition est d'autant plus légitime qu'Haïti, au dire même de ces nations, est l'étoile de salut de toute une partie du monde, de toute une portion de l'humanité : l'Afrique.

Oui, placée qu'elle est dans des conditions qui jamais ne s'étaient produites dans l'histoire des nations, notre chère Haïti, dans un but de justice, dans la voie de la paix et du travail, aurait dû, depuis longtemps déjà, avoir accompli de grandes et belles choses, dans son sein d'abord, puis au delà des mers, sur cette terre immense, berceau de ses enfants.

Les vastes et nobles desseins font les fortes races, les personnalités supérieures aussi bien que les peuples prédominants. Sans ambition intense, large, noble, point de puissance. Voilà la devise de tous les peuples aujourd'hui à la tête de la civilisation.

Nous aussi, nous devons tous vouloir sincèrement voir la Patrie haïtienne se dresser un jour savante, prospère, expérimentée, vigoureuse, pour montrer à ces gens impitoyables, à ces gens qui ne nous ménagent ni les outrages, ni les rançons, pour leur montrer qu'ils n'ont nullement le monopole de la civilisation et, au besoin, de la force brutale.

Nous possédons incontestablement des éléments essentiels et suffisants pour entreprendre sérieusement la culture et la civilisation de notre pays, pour y introduire les lumières, le développement complet des vocations naturelles et de l'activité individuelle jusqu'au dernier degré de l'échelle sociale. C'est vers ce but que doivent désormais converger nos pensées, nos idées, nos sentiments, en un mot, toute l'activité nationale.

CHAPITRE III

LA CIVILISATION.

A la suite de notre nouvelle organisation, une société forte, robuste naîtra, n'en doutons pas, des ruines de notre corps social actuel; mais par combien de rudes épreuves aurons-nous à passer! Combien d'années de tâtonnements nous sont réservées, avant le triomphe de cette résurrection de la reine des Antilles! Cependant, gardons-nous d'y chercher des sujets de découragement. Les plus grandes choses de ce monde, rappelons-nous le toujours, ont eu des commencements modestes; on n'a jamais vu une nation, dans aucun exercice viril, exceller du jour au lendemain. Au contraire, les tâtonnements pénibles, périlleux même sont les préliminaires nécessaires d'une expérience et d'une puissance à toute épreuve.

Un jour n'a pas suffi à Dieu lui-même pour créer le monde.

Nous sommes absolument de l'avis de M. Vacherot, quand il dit: « A tout prendre, il serait difficile de découvrir l'élu « de la Providence parmi les peuples qu'elle a doués de facul- « tés aussi admirables que diverses pour l'œuvre commune « de la civilisation. Et parmi les histoires nationales de ces « peuples, il ne serait pas plus facile de dire laquelle fait la « meilleure page de l'Histoire universelle ».

Effectivement, un peuple n'a point été placé dans le domaine de l'absolu, et il ne trouve point de principe auquel il puisse s'attacher irrévocablement, sans s'exposer d'abord à des catastrophes isolées, ensuite à un effondrement général. Il marche toujours au milieu d'obstacles contre lesquels il court risque de se heurter d'un instant à l'autre; et s'il s'aperçoit qu'il ne

peut point les surmonter, il essaye de les tourner et, au besoin, revient à son point de départ pour se faire une nouvelle orientation, pour prendre un nouvel élan.

Sans doute, il entend des rieurs se moquer de ses faux pas et de ses déceptions ; mais fort du sentiment honorable qui le guide, il ferme l'oreille aux railleries et souvent renvoie à ses détracteurs leurs sanglants affronts. Il sait que l'important est de faire de constants efforts pour redresser ses erreurs et prévoir les accidents qui peuvent le surpendre.

Quel peuple n'a pas été en but à ces railleries ! Ceux mêmes que l'on dit être les plus civilisés, ne trouvent-ils pas souvent l'occasion de se jeter réciproquement la pierre ?

Nous ne devons donc pas nous étonner et nous emporter quand nous entendons dire que c'est une dérision de la part de ceux qui veulent élever la race noire, inférieure, à l'égalité avec la race blanche, supérieure, cette dernière étant la seule qui se soit montrée jusqu'ici capable d'une véritable organisation sociale et politique.

« La race nègre s'est montrée incapable dans toutes les « branches qui constituent une civilisation supérieure et il n'y « a pas un seul exemple qui contredise cette assertion. Dans les « sciences d'ordre supérieur et dans le domaine de l'art, non « seulement elle manque de l'originalité la plus élémentaire, « mais encore les talents d'imitation qui la caractérisent ne s'é- « tendent même pas au domaine de la vie intellectuelle (1) ».

Et toutes les fois que l'on veut corroborer cette idée devenue banale, tellement elle a été reproduite sous toutes les formes, on cite la République d'Haïti.

C'est ainsi qu'un Américain, M. Ezra C. Seaman, a écrit : « La non-réussite des Gouvernements de Haïti et de Saint-Do- « mingue, l'anarchie et les insurrections, les guerres civiles et « les révolutions sanglantes, les dévastations et les massacres « de cette île malheureuse, ainsi que les expériences de la Ja- « maïque et d'autres îles britanniques des Indes occidentales,

(1) Julius Frœbel, *écrivain allemand.*

« ne semblent pas fournir une évidence suffisante pour satis-
« faire une grande partie de notre population, quant à l'inca-
« pacité des nègres comme race, dans l'exercice convenable du
« pouvoir politique, jusqu'à ce que l'expérience ait lieu sincè-
« rement dans les circonstances les plus favorables et ait abouti
« à un *fiasco* ».

Et telle est la conviction de la majeure partie des peuples nos devanciers.

Beaucoup de ces peuples, il est vrai, professent cette idée, non pas qu'ils y croient sincèrement, mais comme prétexte pour maintenir cette race, cette portion de l'humanité dans la condition abjecte qui leur permet jusqu'à présent de l'exploiter, en en faisant un instrument docile à la satisfaction de leur égoïsme et de leur cupidité. En effet, s'ils étaient tous animés du réel désir d'améliorer le sort de ces déshérités du destin, n'auraient-ils pas songé depuis longtemps, par exemple, à fonder des établissements pour donner à des enfants appartenant à la race africaine les connaissances spéciales de nature à en faire de bons explorateurs, de vrais missionnaires de la civilisation, au moyen desquels ils obtiendraient facilement et bien plus promptement le but honorable qu'ils prétendent poursuivre et dont ils ne confient la recherche qu'à la violence, qu'à des procédés ignobles que réprouve cette humanité même dont ils se proclament les champions ? Comment ! vous voulez civiliser la race noire et vous prenez des noirs que vous exercez uniquement dans l'art barbare de massacrer, pour les envoyer ensuite mitrailler, fusiller les peuplades auxquelles leurs ancêtres, peut-être leurs pères, leurs mères, leurs frères, leurs sœurs ont appartenu ? Et après leur avoir fait accomplir cet acte de sauvagerie, vous leur renchaînez les mains et l'intelligence, vous employez tous les raffinements cruels et imaginables pour anéantir les vaincus, vous vous emparez des territoires conquis, pour la seule satisfaction de votre égoïsme et de votre cupidité, et vous appelez cela civiliser !

En présence de telles atrocités ne vous étonnez plus de la

répulsion que les Africains éprouvent pour votre *civilisation* et de la préférence que, même par la résistance armée, ils manifestent pour leur état primitif ! Si vous n'avez besoin des nègres que pour l'accomplissement de cette infâme besogne, je m'explique la raison pour laquelle vous ne les dressez que comme vous le faites. Dès lors est aussi expliquée cette infériorité radicale dont vous vous plaisez à gratifier la race noire en général. Pour ma part, je pense fermement et avec conviction que mes compatriotes n'entendent pas le moins du monde confirmer cette manière de voir. Quoi qu'il en soit, je leur dis ceci : puisque jusqu'ici nous avons agi de façon à autoriser les sceptiques à soutenir que cette infériorité, que cette inégalité est notoire, même irrémédiable, prenons dès maintenant la résolution inébranlable de chercher quelques remèdes à nos maux, quelques lumières au milieu des ténèbres qui nous enveloppent, afin que nous puissions parvenir à prouver le contraire aux incrédules, à ceux qui désespèrent de la civilisation de notre pays.

Et comment donner cette preuve à nos antagonistes ? — En nous engageant réellement dans la voie de la civilisation qui ne consiste que dans une succession d'améliorations, de progrès accumulés et qui ne peut pas être l'œuvre d'un homme, ni même d'une génération, mais de générations successives.

En effet, une génération ne lutte pas seulement pour aujourd'hui. Ses efforts se poursuivent constamment et se lient aux efforts de générations nouvelles, qui profitent de l'œuvre accomplie, tout en travaillant à en reculer les limites. Il n'est point de génération qui ne contienne le germe d'événements destinés à se manifester dans les générations suivantes et appelés à agir sur elles avec une sorte de nécessité inévitable. La vie d'un peuple se compose de trois éléments : l'un est le passé, le second est le présent et le troisième l'avenir.

Le passé transmet les résultats de son activité ; le présent les reçoit et lutte à les faire durer, tandis que l'avenir prépare, déjà même fait pressentir les siens.

De là une subordination qui se révèle sans interruption dans

l'énergie des générations ; et de l'équilibre résultant de l'action et de la réaction de ces trois forces sort la civilisation actuelle qui travaille à la préparation de la civilisation de l'avenir. De sorte qu'on peut dire que tout ce qui s'accomplit au sein d'un peuple ne le conduit au but réel, durable qu'après un accord, une harmonie entre ce qui a été, ce qui est et ce qui sera.

On peut encore dire que ce sont les améliorations, les progrès tant de fois renouvelés dans le cours des années, des siècles qui se relient, comme autant de chaînons, pour constituer la longue chaîne de la civilisation. Ou encore, que la civilisation ne peut naître que d'une suite de générations dont la dernière est toujours une métamorphose de celle qui l'a précédée. Mais cette heureuse métamorphose, pour être parfaite, doit s'accomplir dans le triple ordre matériel, intellectuel et moral.

En outre, ces changements progressifs n'ont pas lieu arbitrairement. Ils s'accomplissent sous l'action bienfaisante d'une loi sociologique : celle qui dérive de l'esprit de continuité, car la continuité d'action, en tout genre, constitue l'indispensable condition du succès de la civilisation.

En effet, lorsque nous parcourons l'histoire d'un peuple parvenu à un haut degré de développement, ses diverses générations nous paraissent comme autant de mondes successifs, solidaires, travaillant à l'érection d'un édifice immense. Plus on s'éloigne de la base, plus on voit la construction s'élargir et s'élever d'année en année, de siècle en siècle.

Déjà, d'après ce qui est achevé, on peut se faire une idée de ce que sera le sommet. Ainsi, un plan, un but étant tracé, il devient pour ainsi dire inséparable de l'existence de la nation qui en est profondément pénétrée. Chaque génération est appelée à y poser une pierre, laissant à celle qui lui succèdera le soin d'en placer une autre par-dessus. Cette pierre que chaque génération est appelée à poser est la portion du plan, du but qu'il est en sa puissance d'exécuter.

L'œuvre à construire n'est autre que l'habile coordination des

efforts successifs des générations, efforts nécessaires pour atteindre le but final de la société.

Dans cette œuvre vraiment colossale, et par application du principe de la division du travail, une génération succède à une autre comme un ouvrier succède à un ouvrier dans la fabrication de certains objets.

On peut encore assimiler chaque génération développant l'œuvre de la civilisation à une grande association jouissant d'un crédit à long terme qui lui est ouvert au moment où elle entre en pleine activité. Elle reçoit, pour en jouir sa vie durant, les conquêtes accumulées par les générations antérieures, et elle ne peut s'acquitter honnêtement, noblement de cette dette qu'en transmettant à la génération qui lui succède ce dépôt précieux, *accru des intérêts*. Les intérêts, ce sont les acquisitions nouvelles que, pendant sa possession viagère, elle doit ajouter aux acquisitions qui lui ont été transmises et dont elle a profité.

Si nous restreignons le cercle de ce raisonnement pour nous tenir dans le domaine d'une application rigoureuse, ce qui rendra les idées, le fond de ce que je veux exprimer plus clair, plus saisissable, nous dirons que, sous quelque aspect qu'on l'envisage, la politique n'est véritablement une grande force qu'autant qu'elle s'exerce avec un esprit de suite. Cet esprit, s'incarnant dans la nation, fait que les gouvernants successifs se transmettent l'œuvre de la civilisation comme une sorte d'héritage sacré dont chacun a pour mission de poursuivre sans cesse l'agrandissement. Si tel but dominant, poursuivi a été atteint, il faut qu'un autre but dominant remplace le précédent : c'est ce qu'on appelle un but d'activité. Au contraire, si l'idée, par supposition, venait à disparaître avant d'avoir été réalisée, la nation serait réduite, pour ainsi dire, à l'état de corps sans âme ; elle tomberait dans l'inertie, les conquêtes des générations antérieures seraient compromises et la société entière, au lieu d'avancer, rétrograderait.

« L'extrême rapidité d'une existence — dont trente ans à « peine, au milieu de nombreuses entravès physiques et mo-

« rales, peuvent être employés autrement qu'en préparation à « la vie ou à la mort — établit un insuffisant équilibre entre « ce que l'homme peut concevoir et ce qu'il peut exécuter. « Tous ceux qui se sont voués au développement de l'être hu- « main ont senti avec amertume combien le temps manquait à « l'élaboration de leurs conceptions les mieux arrêtées, dont ils « n'ont pu ordinairement réaliser que la moindre partie.

« On regarderait en vain le renouvellement plus rapide des « coopérateurs successifs comme réparant suffisamment la du- « rée trop circonscrite de l'activité individuelle. Cette compen- « sation est, malgré son importance, fort imparfaite, à raison « surtout de la perte de temps qu'exige la préparation de cha- « que successeur, et en ce que cette succession est rendue très « incomplète par la difficulté de se placer directement au point « de vue et dans la direction précise des travaux antérieurs, « difficulté d'autant plus prononcée que les nouveaux colla- « borateurs ont plus de valeur réelle. Cependant, le mal est « sensiblement atténué dans la continuité des efforts succes- « sifs qui ne peut être organisée d'une manière satisfaisante, « principalement pour les travaux les plus difficiles et les plus « éminents, que là où existe une persévérante corrélation dans « la succession des progrès accomplis (1) ».

La loi de la civilisation peut donc être définie : l'impulsion acquise par les conquêtes antérieures, multipliées par la puissance résultant des acquisitions postérieures. Je dis bien multipliées, car ces conquêtes et acquisitions ne sont nullement à considérer comme des nombres qui s'ajoutent les uns aux autres, mais des nombres qui se multiplient les uns les autres indéfiniment, pour engendrer une somme de puissance collective bien supérieure à celle auparavant réalisée.

Voilà la grande loi qui régit la civilisation des peuples, loi dont nous ne sommes pas encore arrivés à établir l'application, dans notre pays, d'une façon consciente.

Certes, on peut constater que nous savons goûter les belles

(1) Aug. Comte, *Politique positive*.

et bonnes choses, les charmes de l'abondance, du plaisir, de la sécurité, de toutes ces choses enfin dont la civilisation fait jouir un peuple ; bien plus, on nous voit nous attacher beaucoup à ces choses, par ce désir ardent de les posséder qu'on nous entend sans cesse exprimer, mais jusqu'à présent nous nous montrons absolument indifférents à la manière dont elles se produisent, se conservent et s'affermissent. L'opinion même semble n'être pas encore formée, chez nous, sur les éléments les plus essentiels et les plus rudimentaires du progrès social continu.

Si jusqu'ici nous ne pouvons pas offrir au monde civilisé, au lieu de l'instabilité de notre société, un ensemble de faits qui permet de dire que nous sommes réellement dans la voie du perfectionnement, n'est-ce pas à l'absence de cohésion, à la rupture continuelle et intempestive de la vie sociale et politique que nous le devons ? N'est-ce pas par manque d'esprit de suite dans nos actes que nous démolissons ce qui est bien, au lieu d'édifier, que nous laissons périr ce qui se détériore, au lieu de chercher à le consolider, à le faire durer le plus possible, et cela, par un absurde préjugé et une bien funeste jalousie qui nous font croire à un déshonneur pour notre personne, si nous nous faisions les continuateurs de ceux qui nous ont précédés dans le gouvernement du pays, du moins en ce qu'ils avaient commencé d'utile, car un prédécesseur trouve toujours un imitateur dans le mal accompli ou un continuateur dans le mal qui a reçu un commencement d'exécution.

Pourquoi voyons-nous chaque jour tant d'heureuses idées restées sans application et tant de louables entreprises, après avoir donné leurs prémices et fait naître en nous une douce et légitime espérance, échouer piteusement ? — Parce qu'elles rencontrent toujours sur leur route, pour sucer et tarir leur principe de vie, ces deux sinistres vampires : le préjugé et la jalousie.

Et c'est en agissant de la sorte que nous espérons parvenir à réaliser des progrès, pouvoir nous maintenir dans le chemin de la civilisation !

Il ne sert de rien de remuer sans cesse des matériaux. Nous ne faisons œuvre utile, nous ne méritons, nous ne laissons un nom que si nous portons notre activité sur la place même qui a été préparée par ceux qui ont travaillé avant nous pour le bonheur dé la collectivité. Voilà ce que nos gouvernements, nos chefs d'État doivent se garder de méconnaître ou de nier.

Oui, les œuvres de leurs prédécesseurs, quand elles sont sanctionnées par la raison, par les mœurs et par l'opinion publique, doivent s'imposer à leur respect.

C'est par l'absence de ce frein salutaire qu'on nous voit toujours trop disposés à nous contenter de tentatives, d'aperçus et d'ébauches inconscientes. Sans ce frein salutaire, aucun développement fécond et persévérant n'est possible, partant plus de progrès, plus de civilisation.

Donc, pour sortir de nos ruines et travailler réellement à la civilisation de notre pays, nous devons commencer l'œuvre d'amélioration, nous devons inaugurer notre période d'application ; et l'œuvre commencée, nous devons en poursuivre sans relâche l'exécution.

Il ne s'agit pas de savoir par qui elle a été demandée, ni par qui elle a été commencée, mais si elle est juste, conforme, si elle est un bienfait pour une société organisée comme la nôtre, enfin, si, en dehors d'elle, on ne marche pas à un cataclysme inévitable et final.

CHAPITRE IV

CONCILIATION-UNION.

Nous avons montré, dans le chapitre VI du Livre quatrième, comment, à la suite de notre nouvelle organisation, la paix peut être définitivement établie en Haïti.

Ici, la réciproque est absolument vraie. En effet il faut que ceux qui troublent à tout instant l'ordre public laissent quelques années de paix à la nation, s'ils veulent que cette nouvelle organisation, à son tour, prenne racine et grandisse dans notre pays. En attendant, dans ces agitations, dans ces catastrophes qui ne laissent pas de se faire sentir dans la nation entière, chacun assiste à sa propre ruine dans sa maison, dans son champ, dans son atelier, dans sa boutique, dans son magasin, dans la cité qu'il habite, tandis que par ces conflits et ces révolutions inévitables jusqu'ici, Haïti, dans sa détresse, voit de jour en jour se consommer l'œuvre de sa chute.

Ce n'est point assurément de nos menaces, de nos intimidations, de notre despotisme, de nos mesures vexatoires, de nos violences, de nos perpétuels bouleversements et de nos crimes politiques que peut sortir une organisation gouvernementale comportant de réels bienfaits. Tout le monde le comprend, tout le monde le dit. Pourquoi alors se divise-t-on, lorsque arrive l'heure d'agir ? Pourquoi celui-ci croit-il de son droit de dominer, quand celui-là ne veut point se laisser dominer injustement ? — En pareil cas, la nation n'est-elle pas là pour décider ? Alors pourquoi, au lieu d'attendre sa décision suprême, comme on le promet toujours, recourt-on à la violence, à la brutalité, à l'iniquité, aux massacres, à la barba-

ric pour s'emparer de force de ce qui n'appartient à personne et cependant appartient à tous ?

Il est donc aussi difficile que cela de comprendre qu'il existe, chez tous les peuples, des règles tracées par la volonté commune, des règles sans lesquelles il n'y a pas de société possible, des règles d'après lesquelles on doit procéder si l'on veut arriver au règlement pacifique des questions qui concernent l'intérêt de la collectivité, de la nation, de la Patrie !

Il est, au contraire, facile, je pense, se mettant d'accord avec la raison et la justice, de bien considérer les choses, de les peser dans la balance de l'équité et de dire ensuite : voilà ce qu'il faut, voilà ce qui est conforme, voilà ce que nous voulons, voilà les moyens de l'obtenir sans recourir à ce que le droit, la justice et notre bien condamment, sans courir la chance malheureuse de tout perdre, quand la fraction que chacun, équitablement, prendrait de ce tout peut suffire à la satisfaction de ses besoins. Ce qu'il faut pour que nous parvenions à ce résultat n'est pourtant pas un sacrifice au-dessus de nos efforts physiques, intellectuels et moraux ! Loin de là !... Et que faut-il donc ? — C'est la conciliation, c'est l'union.

Certes, après chacune de nos luttes intestines, on parle toujours de cette conciliation et de cette union, on jure toujours d'éteindre le foyer de la discorde, de ne plus voir au sein de la nation que des Haïtiens, des frères qui promettent de ne jamais rappeler leurs anciennes querelles. Mais on a toujours manqué de bonne foi. Cette conciliation et cette union n'ont toujours été que factices, et l'équibre survenu à la suite des serments, qu'un équilibre d'acrobate. Ces serments ont toujours reposé sur des cordes usées, fragiles que le moindre incident a toujours rompues. Il est impossible de dissimuler que la conciliation et l'union ne se sont point opérées jusqu'ici. Au contraire, notre mésintelligence, dont il paraissait ne rester presque plus de vestiges, s'est ravisée. Il est aujourd'hui visible qu'il n'y a ni rapprochement, ni abnégation. De lâches attentats, des petitesses, des réticences, des mensonges, des

pas rétrogrades, des entorses données à des engagements solennellement pris ont toujours fait renaître l'iniquité, la jalousie, la convoitise et la méfiance.

Qui ne voit que l'on veut nous maintenir ainsi dans ces sots et absurdes préjugés qui rendent imbéciles les individus et les peuples ?

Voilà l'histoire du temps qui court.

Est-ce celle de l'avenir ? — Nous ne pouvons nous reposer dans cette croyance.

Ces choses-là ne doivent point subsister, et pour qu'elles ne soient plus, disons comme Descartes, faisons comme il fit à l'égard des vieilles idées en cours de son temps.

« En cherchant — dit-il — à nous assurer, rejetons tour à « tour la terre mouvante et le sable, pour ne nous arrêter « que sur le roc ou l'argile; en un mot, devant la Liberté et la « Justice, devant la raison et la conscience, devant l'inviola- « bilité humaine ; il faut ôter de notre créance toutes ces « vieilles opinions, toutes ces creuses formules, toutes ces « friperies, afin d'y en remettre par après d'autres meilleu- « res ».

Donc, il ne faut plus, que — sous l'empire de fausses ou d'anciennes définitions ou de faits accomplis et passés presque à l'état d'axiomes politiques et sociaux, de dogmes historiques — nous obéissions à l'aveuglement qui nous entraîne à admirer toujours et quand même ce que nous sommes convenus d'admirer, de louer, et d'encenser, par cela seul que nous l'admirons, le louons et l'encensons depuis des années, depuis un siècle.

Il existe dans notre vie sociale et politique de vieilles idoles, de vieilles erreurs, de vieux préjugés, de vielles équivoques que nous encensons aveuglément sans que nous puissions dire ni pourquoi, ni comment.

L'heure de la lumière et de leur expiation est sonnée. Alors, si nous voulons marcher fermement et correctement, nous devons les briser, les renverser, ces idoles et ces préjugés ; nous devons les laisser s'écrouler sous le poids de la civilisation ;

nous devons les laisser s'éteindre ; notre intérêt, notre bien nous dit que nous avons pour devoir de les aider à mourir.

Grâce à ces idoles, à ces erreurs, à ces préjugés et à ces équivoques, quelle nation, comme la nôtre, a jamais subi tant de bouleversements et dans un si court espace de temps ? Laquelle a traversé plus de malheurs ? Quel peuple s'est trouvé soumis à plus rudes épreuves ? Lequel s'est vu à plus rude école ?

Puisque le calme est revenu, profitons de l'apaisement des esprits pour maudire sans ménagement ce passé qui nous a coûté tant de sang, de larmes et de ruines ! Ne nous refusons pas notre indulgence réciproque. Nous avons tous droit à cette indulgence, non seulement comme concitoyens, comme frères, mais parce que, tout bien considéré, nul, dans cette lugubre succession de désastres, n'a le droit d'attribuer tout le mal uniquement à un seul. Tous ont des torts et des fautes à se reprocher. Le *meâ culpâ* doit être général. Oui, les objurgations, les récriminations personnelles sont hors de propos, quand chacun doit se frapper la poitrine.

De cette solidarité de tous dans les calamités publiques doit sortir une leçon de modestie et de tolérance mutuelle, non une invitation continuelle au découragement, à la persistance et à de nouveaux malheurs. Soyons tous convaincus que nous serions la dernière des nations, que nous ne serions même plus une nation, s'il devait en être autrement, si demain nous ne devions pas valoir mieux qu'aujourd'hui.

Encore une fois, point de récriminations ! — Oublier les discordes du passé, c'est ne plus penser que A, B ou C a été notre adversaire. S'il n'en était pas ainsi, nous oublierions que nous avons aujourd'hui d'autres adversaires plus terribles, plus redoutables à combattre énergiquement : ceux que nous oppose la nature brute.

Le présent, l'avenir, voilà ce à quoi il faut songer ; voilà ce qui sollicite toutes les intelligences, toutes les énergies, tous les sentiments. Oui, c'est l'avenir qui nous regarde et qui ne peut être fondé, assuré que sur les ruines des dissensions in-

testines et par l'accord libre, fraternel de tous, en ce moment profondément divisés. Le passé, c'est la haine, la guerre et l'oppression ; le présent doit être la conciliation, l'union, l'organisation, afin que l'avenir soit le progrès et la civilisation.

Comme les autres nations, Haïti a de plus en plus besoin d'être en paix, et cela, pour son libre développement matériel et la consolidation des intérêts en jeu ; pour les conditions de sécurité et de suite que réclament l'agriculture si pauvre, l'industrie qui est à créer et le commerce qui chancelle ; Haïti a aussi besoin de cette paix pour cultiver les esprits et pondérer les âmes. C'est là le but auquel mènera la conciliation.

Or, des hommes de faction n'ont jamais eu, et il n'est pas douteux qu'ils ne sauraient avoir le sentiment de cette mission gouvernementale qui met fin aux luttes fratricides en réconciliant les adversaires, et en les dominant tous par l'impartialité de la raison, de la justice et pour le bien de tous.

Non, ce n'est pas là que réside la conciliation. Par conciliation, il ne faut pas entendre un mélange hétéroclite du bien et du mal, du vrai et du faux ; la conciliation ne se trouve pas dans ces violences théoriques et sectaires, ni dans ces coalitions passagères entre factions qui se concentrent au jour le jour contre un adversaire commun, en vue de favoriser la satisfaction des intérêts égoïstes de chaque coterie, de chaque affiliation uniquement préoccupée d'elle-même ; la conciliation n'est pas cette espèce d'entente à la suite de laquelle on voit plus ce que gagnent les intérêts d'une poignée d'hommes que ce qui est gagné par la nation. Plus de ces concentrations là, mais la concentration de la nation dans une conciliation qui mette fin aux guerres civiles et aux dévastations, dans cette conciliation politique qui comprend les intérêts des classes diverses de la société, en tient compte, se fait un but de les coordonner et de les satisfaire toutes dans la mesure du possible et conformément aux lois de la nature humaine.

Je voudrais que chacun fût bien convaincu que cette aveugle et déplorable obstination que nous mettons à nous nuire et à

nous entre-détruire est précisément ce qui met sérieusement obstacle à ce que nous sortions victorieux de la lutte engagée contre les forces brutes de la nature, car au lieu de les attaquer ensemble, de concert, avec persistance et mesure, nous venons les uns après les autres, leur faire d'insignifiantes escarmouches. Nous dispersons et gaspillons donc puérilement notre énergie et nos ressources. Nous sommes les instruments de notre malheur, nos propres ennemis. Toute lutte violente n'est qu'une déperdition de nos forces et apporte autant d'entraves au progrès qu'elle nie autant de fois qu'elle se renouvelle. D'où il suit que la somme de toutes les injustices, de toutes les iniquités, de tous les actes égoïstes, de toutes les dissensions qui se manifestent parmi nous à un moment donné, produisent ce fait des plus regrettables que dans la somme totale des progrès on peut constater comme une véritable soustraction faite au développement régulier de la nation.

Que la conciliation donc vienne mettre fin à cette anomalie ! Mais la conciliation qu'il faut, c'est celle qui doit pour jamais établir définitivement la paix dans le pays, le bon accord entre toutes les classes et non maintenir l'antagonisme entre elles, non l'oppression de l'une par l'autre, non la domination tyrannique et despotique de l'une et l'écrasement de l'autre. La conciliation qu'il faut, c'est celle qui a relevé l'honneur et qui a fait la gloire de tous les peuples aujourd'hui prospères, honorés et respectés.

La paix dans l'ordre social, la paix dans l'ordre politique, l'accord entre le présent et l'avenir : voilà ce qu'attendent les dernières années de notre premier siècle d'existence, le centenaire de notre glorieuse indépendance.

Haïti a besoin de se rallier dans l'unité de son histoire et dans son unité sociale. Pour elle-même aussi bien que vis-à-vis de l'étranger, il lui faut l'union.

Combien de peuples ne pourrais-je pas citer, pour nous faire comprendre que l'une des plus solides forteresses d'un État consiste dans l'*union* de ses populations, dans la conscience de

leur nationalité se manifestant par la solidarité et par l'amour que chaque citoyen professe pour la Patrie !

Par de tels principes, et en mettant à profit les bons exemples des grands États, les petits États, à leur tour, deviennent vivement, par l'*union*, par un parfait accord, grands, puissants et respectés. Et au lieu de se voir à tout instant dans la nécessité de se courber humblement devant l'exigence, la force et la puissance, ils lèvent hautement la tête, car, avant tout, l'*union* fait la force d'un peuple, tandis qu'au contraire, par les divisions continuelles, la plus grande maison comme la plus grande nation tombe tôt ou tard en ruine et à la merci de qui veut la saccager.

La Belgique, la Suisse, le Chili et bien d'autres petits États savent parfaitement, et à l'admiration de tous, parler fièrement aux *colosses* de l'Europe et de l'Amérique qui, certes, y regardent à deux fois, avant de leur jeter une insulte à la face, et y regarderaient à cent fois, avant d'oser contre eux un acte arbitraire ou attentatoire à leur indépendance. Voilà le fruit de cette *union* dont nous avons besoin, de cette *union* qui nous est si nécessaire.

Cessons de nous demander quand elle se fera, car il n'est pas donné de connaître le temps et le moment et de savoir à travers quelles épreuves nous pouvons encore passer.

A voir les factions qui entretiennent en ce moment les discordes, pour être seules maîtresses et pour parvenir à exploiter la nation, il ne faut pas croire la conciliation et l'union impossibles ou si peu rapprochées qu'elles le semblent. C'est à elles que tous les bons esprits doivent sincèrement convier les égarés. D'ailleurs, tous, indistinctement, sont, au fond, d'accord sur ce point que les bienfaits de la civilisation doivent profiter à tous. Ils invoquent les mêmes mots de liberté, de justice, de paix, d'honneur national, de civilisation, etc.

Combien grande est la consolation, quand on peut se dire que tout est prêt pour franchir une longue étape ! Inimaginable est assurément la tâche que la nation haïtienne a à accom-

plir, mais ce que la génération contemporaine peut réaliser de progrès, si l'on s'entend, est aussi considérable. Et pourquoi ne s'entendrait-on pas ?

En présence donc des heureuses dispositions que je viens de signaler, il est bien permis de penser que sous peu il nous sera donné de voir, après de si longues périodes de malheurs, et sous un gouvernement éclairé, organisateur, une Haïti plus paisible et plus prospère que jamais.

En politique, quand les principes sur lesquels un système repose sont épuisés, incomplets ou faux, il arrive nécessairement un jour où le progrès devient impossible ; et alors toutes les parties constituantes entrent en lutte les unes contre les autres, tendant à une destruction générale.

Dans une semblable situation, malgré la tendance des bons esprits, des âmes d'élite vers le bien, malgré leur sincère ardeur à montrer les voies de la justice et de la vérité, la civilisation acquise, énervée, se consume en vaines théories, reflue sur elle-même, tandis que la société, se tordant en des convulsions terribles, tourne fatalement dans un cercle vicieux jusqu'à ce qu'elle tombe en complète dissolution, à moins que ne surgisse un mobile supérieur qui s'empare de tous les cœurs, éclaire toutes les consciences, englobe tous les esprits dans une pensée vaste et les entraîne, dans un subline élan, vers le salut commun.

L'histoire de l'humanité est pleine de ces cas-là. Un pareil mobile nous est absolument nécessaire ; un mobile qui puisse faire converger tous les efforts individuels vers le point de salut. Mais quel est ce mobile capable de donner à nos efforts isolés cette tendance uniforme ? D'où peut venir le souffle générateur qui répandra dans nos esprits la conscience de nos destinées collectives ? — Ce ne peut être évidemment qu'une noble et forte passion ; et de toutes les passions louables qu'on a vues dominer l'être humain, aucune n'est plus noble, plus sublime et plus grandiose que le sentiment de l'intérêt général.

Voilà le *mobile* qui nous convient le mieux. Il faut donc faire

naître ce sentiment dans tous les cœurs, lui faire prendre racine dans nos mœurs ; il faut qu'il devienne la sainte hostie de tous.

Mais, qu'est-ce que l'intérêt général ?

Tel est le sujet que nous allons essayer de développer dans le chapitre suivant.

CHAPITRE V

INTÉRÊT GÉNÉRAL

« L'homme a pour fin de se perfectionner physiquement, mo-
« ralement, intellectuellement, et d'aider au développement phy-
« sique, moral et intellectuel de tous les êtres de son espèce. —
« En d'autres termes, l'homme est né pour être ce que la nature
« l'a fait, de plus en plus et de mieux en mieux. Aller à sa fin,
« aider les autres à aller à leur fin, voilà le *bien* ; ne pas aller à
« sa fin, empêcher les autres d'accomplir leur fin, voilà le *mal* ».

(L. Goudounèche. — *Manuel de morale et d'économie populaire*).

« L'individu a besoin de la famille, la famille a besoin de la
« société, non seulement pour résister à l'action destructive des
« éléments et pour améliorer son existence physique, mais en-
« core pour marcher au perfectionnement et au progrès ».

(E. de Parieu).

De toutes les aptitudes et de tous les sentiments inhérents à la nature humaine, la sociabilité et l'amour familial sont ceux qui contribuent le plus au perfectionnement physique et moral de l'homme.

La sociabilité le porte à associer sa force physique et son intelligence à celles de son semblable pour fonder la société ; l'amour familial l'unit fortement à sa famille qui n'est qu'une partie du tout que réalise l'être-société.

L'homme tient donc à la société par la sociabilité et par l'amour familial, tous les deux s'unissant pour lui faire concevoir l'idée d'un tout inconcevable sans ses parties, de même que l'idée de parties dont l'existence est inséparable de celle du tout.

Ces liens qui déjà attachent l'homme à la société ne suffisent pas cependant à lui inspirer le sentiment de l'intérêt général.

A côté d'eux il faut placer un autre lien qui unit non moins étroitement l'homme à la société : je veux dire la solidarité sociale.

Juridiquement parlant, il y a solidarité entre deux ou un plus grand nombre d'individus, lorsqu'il existe pour eux un engagement qui les oblige les uns pour les autres et tous pour chacun. Nous voyons ici la solidarité, abstraction faite de ses nuances diverses.

Cette solidarité a lieu, par exemple, dans une société commerciale ou civile où chacun des associés répond pour tous les autres et peut être poursuivi en paiement de la totalité de la dette commune.

Dans un sens plus étendu, la solidarité résulte d'une relation constante, d'une dépendance réciproque et continuelle entre des fractions formant un tout.

C'est dans ce sens que la physiologie appelle solidarité, la relation qui existe entre un acte de l'économie animale, acte s'accomplissant sur un point donné d'un corps, et d'autres actes différents s'effectuant sur d'autres points de ce même corps.

Comme pour montrer la force et la grandeur de l'idée dont elle est l'expression, la solidarité sociale embrasse ces deux sens de la solidarité : le premier sens, par la responsabilité forcée d'une génération sociale pour celle qui la précède ; le second sens, par les germes que la génération présente transmet à la génération qui se forme. Dans un sens plus positif, on peut dire que la solidarité sociale se manifeste dans l'amélioration de chaque membre de la société, amélioration qui s'allie étroitement à celle des autres membres pour constituer l'amélioration générale.

A l'origine, la société débute par n'être qu'une simple agglomération d'individus entre lesquels il n'y a point de liens bien marqués.

L'évolution, tant individuelle que collective, se poursuivant sans interruption, des liens visibles finissent par unir ces individus. Si rien ne vient enrayer le développement progressif

de la collectivité, elle aboutit à ce degré de constitution qui présente, dans la réunion de tous, une connexion, une union si puissante que pour les yeux de l'esprit — qui plane au-dessus de tous — c'est une seule masse, un être unique qui remue, mais un être aux mouvements divers et variés.

Quand la société est parvenue à ce point de développement, tous ses membres se trouvent confondus, plutôt fondus en une unité de sentiments, de traditions, de croyances, de mœurs. Une seule tête pense, une seule âme espère, un seul corps agit : c'est la tête, c'est l'âme et c'est le corps de la société, de la nation, car à ce moment la nationalité existe. Alors, ce qui forme la société n'est pas précisément le nombre des individus, mais essentiellement la communauté d'intérêts, de but nettement caractérisée, savamment définie et solidement basée sur des principes vrais, immuables, universels, sur des principes tels que ceux-ci : le bien-être d'un seul augmente en proportion du bien-être de chacun des autres ; plus chacun a un intérêt effectif dans le corps social, plus il y adhère, plus il en veut la conservation et plus il déploie d'énergie en vue de cette conservation ; et, dans un ordre d'idées moral, moins il y aura d'individus dans le dénuement au sein de la société, moins chacun aura à s'imposer de sacrifices destinés à leur venir en aide et moins aussi il se trouvera exposé aux coups de l'ambition, de la jalousie, de la convoitise, de tous ces bas sentiments enfin qui forment le funèbre cortège de la misère. De ce chef, les membres de la société voudront que le bien-être de chacun soit aussi grand que possible.

Telle est la solidarité sociale.

Fourier exprimait donc une idée vraie, quand il disait que la solidarité est une nécessité sociale. Il était encore dans le vrai, lorsqu'il faisait résulter de cette solidarité l'accumulation et l'accroissement de la richesse sociale.

En effet, dans ce qu'on appelle la production et l'échange, « chaque produit — dit M. Jourdan — servant de débouché « à un autre produit, plus il y a de produits différents, plus

« facilement chaque producteur trouve un débouché pour son « produit. De là la *solidarité* de toutes les industries, de tous « les producteurs ; chacun est intéressé à être entouré de gens « *riches*, c'est-à-dire pouvant disposer de beaucoup de pro- « duits et réclamer beaucoup de services, parce qu'il en résul- « tera d'autant plus de débouchés pour les produits que chacun « peut créer, pour les services qu'il peut rendre ».

Raisonnant sur une telle base, tous, nous avons, les uns envers les autres des obligations naturelles dont la satisfaction fait la prospérité de tous.

Qui peut nier, par exemple, qu'en produisant, chacun semble ne penser qu'à son bien-être, tandis qu'il produit pour tous ? Cette loi est universelle. Point de sphère où elle ne trouve son application.

Que nous soyons producteur d'éléments indispensables à l'existence matérielle, producteur d'utilités, producteur de superfluités même, tous, nous réunissons tous les genres de travaux et de services matériels et moraux : l'agriculteur, l'industriel, le commerçant, le banquier, le fonctionnaire public, l'homme de loi, le soldat, le prêtre, l'homme de science, l'homme de lettres, etc., etc., tous, représentant la force, le mouvement, la richesse, le génie de la nation, nous destinons le produit de notre activité physique, intellectuelle et morale à un public sans cesse aiguillonné par des besoins matériels, intellectuels et moraux. Et de quels éléments est composé ce public ? — De ces mêmes agriculteur, industriel, commerçant, banquier, fonctionnaire public, homme de loi, soldat, prêtre, homme de science et homme de lettres, etc., etc.

Ainsi, tous, tant que nous sommes au sein de la nation, nous jouons à la fois le double rôle de producteur et de consommateur. Sans quoi, nul effort humain ne saurait permettre à chacun de satisfaire les nombreuses exigences de la nature humaine.

L'intérêt de chacun donc, en s'unissant à celui des autres, contribue à constituer un tout dont tous doivent vouloir la progression incessante.

Voilà, encore une fois, le sentiment de la solidarité sociale, sentiment qui s'allie à la sociabilité et à l'amour familial pour enfanter l'idée de l'intérêt général.

Supprimez ou affaiblissez un des éléments de cette trinité, vous rompez ou vous affaiblissez par là même la force du lien solide qui attache l'homme à la société, à la nation ; vous détruisez le sentiment de l'intérêt général, cet intérêt large, élevé, dominant tous les intérêts particuliers qui, vus d'en haut, sont à l'intérêt général ce que sont au système de l'univers cette petite planète que nous habitons ou chacune de ces chétives étoiles qui scintillent au firmament : ce sont des infiniment petits.

Certes, les affections sociales de chaque individu seront le plus souvent moins intenses, moins persévérantes, moins énergiques que ses affections personnelles.

Cependant, tandis que, par son activité spéciale, il sera sans cesse porté vers l'individualisme, incessamment aussi il se sentira placé sous une étroite dépendance de la collectivité, et il comprendra que son bien-être personnel dépend grandement, pour ne pas dire uniquement, de la satisfaction donnée aux exigences sociales.

Tel est le motif qui fait que l'homme, après avoir fondé l'ordre social, déploie toute son activité physique, intellectuelle et morale pour l'empêcher de décroître, de périr, malgré la ténacité du plus puissant des sentiments de la nature humaine : le sentiment du *moi*.

Oui, l'homme, en dépit de son *moi*, travaillera au maintien de la communauté, parce qu'il sait que sa force physique et son intelligence, se joignant à celles de son semblable, accumuleront une plus grande somme de bien-être pour lui-même et pour les autres, ce qui lui permettra de combler ses légitimes besoins, dans les limites du possible et sans porter atteinte à ceux d'autrui.

Le trait saillant du caractère de l'être humain est le sentiment de la valeur sociale de l'individu ou l'esprit d'individualisme qu'on ne doit point confondre avec l'égoïsme.

Ce sentiment de la valeur sociale, tout en lui enseignant qu'il se doit à lui-même, ne manque pas de faire sentir à l'homme qu'il se doit aussi à son semblable, à la société, à la nation.

De là, un compromis entre l'intérêt de chacun et l'intérêt de la société. Le lien qui rattache ces deux intérêts est tellement étroit qu'ils semblent se confondre, n'en faire qu'un. C'est ce qui a porté quelques-uns à dire qu'un seul intérêt existe au sein de toute société : l'intérêt social qui absorbe tous les intérêts individuels. C'est une erreur.

A côté de l'intérêt collectif vit et doit vivre l'intérêt individuel et cela, pour le bien de la société comme pour celui de l'individu. Cet intérêt individuel doit subsister, parce qu'il est le plus énergique mobile de l'homme, une des plus grandes forces de son activité. C'est lui qui crée le talent, le génie ; c'est lui qui combat pour la dignité de l'homme en société et empêche que — être libre, raisonnable — il ne devienne esclave ; c'est cet intérêt qui rend l'homme confiant en sa destinée, qui le porte, en un mot, à la conquête des grandes et belles choses.

Mais cet intérêt, ce *moi*, que je qualifie volontiers de noble, doit se courber, dès qu'il aboutit à la frontière de l'ordre social. S'il offense cet ordre pour la seule satisfaction de ses appétits, de *moi* raisonnable il se fait *égoïsme*.

Chacun a le droit de songer à son *moi*, et il le fait équitablement, tant qu'il n'escalade pas les bornes contre lesquelles sa volonté doit nécessairement se heurter. Sans ces bornes, l'existence de la collectivité ne pourrait jamais se développer, évoluer.

Ceci admis, la société ne vaudra qu'autant que vaudront ceux qui la composent, et ses membres eux-mêmes ne vaudront qu'autant que vaudra l'organisation sociale qui seule peut mettre chacun en mesure de remplir convenablement et dignement sa mission sociale.

Par conséquent, le bien-être, la prospérité et la paix de la société sont intimement liés au bien-être, à la prospérité et à la sécurité de chacun de ses membres.

La société et l'individu, tous et chacun : telles sont les deux forces, aussi puissantes l'une que l'autre, qui se partagent incessamment l'être humain.

Si, dans l'organisation sociale, la raison législative tentait jamais de fonder l'*hégémonie absolue* de l'intérêt général, les intérêts particuliers, plus subtils peut-être que les rayons solaires, se feraient aussitôt jour à travers toutes les mailles dont on voudrait les enlacer, à moins que l'homme, dès l'enfance, n'ait été assoupli à l'esclavage moral, comme l'était, par exemple, le Spartiate qui ne connaissait d'autre intérêt que celui de la cité.

D'autre part, si cette même raison législative donnait pour fondement à l'ordre social l'*individualisme sans partage*, qui n'est autre chose que l'égoïsme, elle tarirait la source de toutes les vertus sociales ; et l'intérêt de chacun ne trouvant plus dans la conscience, comme contrepoids, ce puissant amour du bien public, marcherait à sa perte, tout en préparant celle de la collectivité.

L'habileté du législateur comme du politique consiste donc à combiner ces deux forces, à les concilier, à les mettre en harmonie pour le salut de l'individu et pour la conservation de l'ordre social.

De nos jours, c'est un fait acquis que plus les intérêts particuliers sont liés à l'intérêt général, mieux ces intérêts sont sauvegardés et plus l'ordre social, indispensable à tous, trouve de la stabilité et de la sécurité.

En effet, quand les intérêts privés se trouvent liés à l'intérêt général, chacun des intéressés est forcément amené à désirer que l'intérêt général n'éprouve nulle atteinte. Autrement tous en souffriraient nécessairement. Mais liés de la sorte à l'ordre public, tous réalisent une force imposante dont le rôle bienfaisant est de tenir l'État en haleine et de rendre sérieux, efficace le contrôle nécessaire dans la gestion de l'intérêt commun. C'est de là que sort toujours l'esprit national d'un peuple, ce synonyme d'amour du sol natal, de dévouement à sa Patrie. Cet es-

prit-là n'est point de ces chimères à la poursuite desquelles on épuise en vain toute l'énergie, toute la puissance et toutes les ressources de son pays. Il se forme sous l'action du temps, dès que ses éléments constitutifs se trouvent en présence, et si le plus grand nombre, dominé par l'égoïsme, n'oppose pas d'entraves à sa formation.

Partout où l'on sent le souffle de l'esprit national, l'individu, quand surtout il est en progrès intellectuel et moral, a conscience de son attachement à l'existence ; il se dit que cette voix mystérieuse qui lui crie de s'accrocher fortement à la vie n'a d'autre fin que de le rendre utile à ceux qui l'entourent. Ce sera un bonheur et une gloire pour lui de se vouer à la recherche du bien, du beau et du vrai, rien qu'à la pensée que le résultat de ses efforts pourra être utile à ses concitoyens, à la société à laquelle il appartient, puis à l'humanité.

Rivés à ce point dans la société, si cet être immatériel se trouve appelé à bénéficier d'un bien quelconque, tous ses membres en profitent, de même qu'indirectement tous en pâtissent, si cet être devient l'objet d'une atteinte quelconque.

L'existence de la collectivité vient-elle à être menacée par les tempêtes que suscitent les convoitises du dehors ? plus de jours sereins sous le toit de la famille, plus de perspective de bonheur, ni individuel, ni collectif ; et le concours de chacun devenant nécessaire, chacun fera le sacrifice de son or comme de sa personne pour conjurer le péril commun, chacun accourra porter à la défense commune son contingent de défense. C'est là une conséquence de l'instinct de la conservation sociale, instinct qui prend naissance avec la société et qui ne doit s'éteindre qu'avec l'existence sociale.

Si cette « École d'esprit public » n'était pas fermement établie, si cette force de cohésion ne l'emportait pas sur celle de la disjonction, la famille et l'égoïsme absorberaient l'individu au détriment de la communauté et la société irait se désagrégeant et finalement disparaîtrait.

En exigeant de tous le sacrifice d'une partie d'eux-mêmes et

à la fois de l'intéressement au bien public et du désintéressement dans le concours qu'ils y apportent, en exigeant des serviteurs de la chose commune de la fidélité, de la loyauté et un dévouement absolu, l'intérêt général leur inspire ces vertus mâles qui font les grands cœurs et devient ainsi le ressort le plus actif, le plus puissant de la société entière.

Plus l'homme est pénétré de l'idée de l'intérêt général, plus il est enclin à se dépouiller de lui-même et à faire abstraction de ses sentiments personnels. Détaché du commun, et tout rempli de cette force, il n'accomplit que de ces actions énergiques, fortes et sublimes ; alors, la matière semble n'être que le véhicule qui porte l'esprit à la satisfaction de l'enthousiasme dont il est animé.

Tel est l'homme qui agit sous l'impulsion de l'intérêt général.

C'est lorsque l'être humain est éminemment accessible à cette impulsion que se trouvent vraiment réunies en lui ces conditions essentielles qui rendent apte à gérer des intérêts collectifs, à guider un peuple lancé à la conquête de la civilisation.

Quels fruits porteraient les plus belles déclarations de principe, sans les hommes nécessaires pour les mettre en action ? Et où rencontrer ces hommes, si ce n'est parmi ceux qui présentent cette intégrité de caractère, cette largeur de vues, cet amour profond du bien public et cette préoccupation constante du but final de la société ?

Si ce haut sentiment existe dans le cœur, dans l'esprit et dans l'âme de l'individu, il se reflètera dans tous ses actes et surtout dans ceux qu'il accomplira, en prenant part au gouvernement de son pays.

S'il recherche la réputation, l'autorité, la puissance ce sera comme moyens d'honorer sa vie aux yeux de ses concitoyens et d'accomplir ainsi un des devoirs de l'état social, ou d'exercer une action utile sur ceux qui l'entoureront, par les nobles exemples qu'il leur mettra sous les yeux et par l'exercice honnête du pouvoir qu'il aura de faire le bien de tous.

C'est ainsi que l'homme, de son *moi*, s'élève jusqu'à la col-

lectivité, jusqu'à l'intérêt collectif, à l'intérêt général. C'est à un tel homme seul qu'il appartient de travailler efficacement à la prospérité, à la grandeur, à la gloire de sa Patrie et au triomphe de l'Humanité.

Voilà comment on peut établir que la vraie force d'une nation, sa force progressive comme sa force de conservation, consiste essentiellement dans le lien étroit qui unit le citoyen à la *res publica*, qui rassemble tous les intérêts en un seul faisceau. Oui, si nous embrassons d'un regard large ces mille et mille rouages qui se meuvent dans l'immense atelier national, nous verrons qu'il est nécessaire que tous s'enchaînent, s'harmonisent et convergent vers un but unique : le bien de tous, le bien général.

S'il est vrai que l'effondrement de la société, par l'oubli de l'intérêt général, répond à la ruine des intérêts particuliers, des traditions, des affections communes, j'en tire comme juste conséquence qu'il est défendu de se montrer indifférent aux destinées de son pays, qu'à tout prix, que par tous nos efforts, que par l'union de nos cœurs et celle de nos bras, nous devons sans cesse concourir à la consolidation de l'intérêt général.

Certes, nous n'aurons un véritable ordre social et une organisation politique vraiment stables, que lorsque notre société sera établie sur l'équation économique de l'intérêt individuel fortement lié à l'intérêt collectif, équilibrés entre eux suivant la balance de la justice.

Nous sommes suffisamment mûris par l'expérience pour pouvoir être tous bien pénétrés de ce sentiment ; et si, en présence de cette nouvelle orientation, il se trouve encore parmi nous des hommes imbus de vieux préjugés ou tellement heurtés à leurs petits intérêts sordides qu'ils soient inaccessibles au sentiment de l'intérêt général, je suis d'avance persuadé qu'ils se trouveront noyés dans le nombre de ceux qui sont fatigués de nos révolutions sanglantes et égoïstes.

On n'a pas besoin d'avoir le don de prophétie pour annoncer, comme de science certaine, que les temps de calamités sont

encore et seront toujours possibles, s'il ne se fait pas promptement une grande clarté dans nos esprits, s'il ne descend point dans tous les cœurs cet ardent amour du bien public qui fait désirer et accomplir les améliorations sociales.

Pour fonder des œuvres impérissables, il nous faut nous élever au-dessus des rancunes et des intérêts de clocher. Il faut cette conception haute et puissante qui saisit les besoins d'une époque et tâche de les satisfaire. Pour fonder ces œuvres immortelles par lesquelles on s'immortalise, il faut cet élan sublime qui éloigne du commun et montre en même temps l'intérêt de tous, l'intérêt général.

Puisque nous dépendons les uns des autres, nous nous devons les uns aux autres, tout comme l'estomac se doit à la tête, les pieds à ceux-ci, les bras à tout le système ; et chacun se doit au tout, à la collectivité dont il fait nécessairement partie. D'où il suit que chacun, dans la nation, est d'autant plus à la hauteur de sa destinée et de celles de la société, qu'il est plus en harmonie avec tout le milieu social qui l'environne.

S'abstraire de la collectivité, se croire dégagé de toute solidarité avec ses concitoyens, même les plus pauvres, parce qu'on est riche, qu'on a aujourd'hui ce qu'on désire, et qu'on se croit à couvert, c'est mal comprendre son intérêt bien entendu. L'intérêt, le bonheur de chacun est à cette condition que nous nous harmonisions, que nous nous aidions et aimions les uns les autres comme les membres d'une même famille.

Si nous sommes tous solidaires dans nos besoins, dans notre bonheur comme dans nos malheurs, si surtout l'avenir de notre pays dépend de nos faits et gestes d'aujourd'hui et de demain, tout citoyen intelligent, bien intentionné, qui voit largement son intérêt et celui de ses concitoyens, doit commencer, s'il en a les moyens, par faire une avance de bien-être à ceux qui sont sans ressources, tout comme il ferait une avance d'engrais à sa terre.

S'il en est ainsi dans toute société — l'histoire le prouve

d'ailleurs — la marche à suivre, pour accroître indéfiniment notre prospérité, est toute tracée : c'est de nous employer de toutes nos forces à accroître celles des autres, sans se demander si l'on est vert, rouge, noir, jaune ou bleu. Chacun sera d'autant plus à l'aise qu'il y aura moins de besoins non satisfaits dans autrui, dans la société, car, répétons-nous, tout se tient, tout est en affinité subtile au sein d'un peuple.

Oui, pour qu'il y ait moins de souffrance chez nos concitoyens, chez nos frères, et pour que chacun soit moins exposé dans sa propriété et dans son existence, il faut, d'une part, que ceux qui le peuvent favorisent, en toute sincérité et volonté la satisfaction des besoins de tous, travaillent à l'accroissement des utilités sociales ; d'autre part, il ne faut pas que le but unique de chacun soit d'attirer tout à lui dans l'œuvre de la répartition des richesses sociales ; au contraire, tous, nous devons, en toute équité, laisser à chacun le fruit de ses peines et de sa sueur.

Et comment mettre chacun en mesure de donner largement satisfaction à ses besoins ? — C'est assurément en réalisant toutes ces améliorations matérielles que nous savons.

Pour une dernière fois, je répèterai : Il nous faut, avec un outillage aratoire perfectionné, toutes les mesures nécessaires au développement de la production : des canaux d'irrigation, des voies de communication bien établies, en nombre suffisant, constamment entretenues, de bons instruments de transport, enfin des établissements de crédit capables de venir en aide à l'activité sociale.

Il est aujourd'hui démontré qu'une nation à laquelle de pareilles choses manquent est condamnée *ipso facto* ; elle est condamnée par la science économique d'abord et par la science sociale en général, de même que par le sentiment des populations qui provoqueront irrésistiblement des changements, tant qu'elles n'auront pas ces choses-là pour l'emploi productif des forces individuelles.

Voilà la solution de ce terrible problème du prolétariat haïtien, problème qui préoccupe et effraye tous les esprits. Il n'y

en a pas d'autre ! C'est une révolution sociale complète, pacifique, féconde et dont les bienfaits se répandront sur toutes les classes sans exception.

Donc, prêtons la main à ces améliorations ; allons au-devant d'elles, au-devant de toutes ces institutions et combinaisons qui peuvent faciliter une appropriation, une circulation, une consommation plus considérables de nos richesses naturelles.

De là aussi résultera une répartition plus équitable de la fortune publique. Outre les travaux que je viens de rappeler, que de ponts à jeter sur nos rivières, que de quais et de docks à construire dans nos ports, que de choses, toutes utiles, nécessaires, indispensables, à introduire ou à rendre stables dans notre pauvre pays !

Chaque jour, la nation doit accomplir une grande tâche sur toute la surface du territoire, pour s'assurer le vivre, le loger, le vêtir ; pour consolider enfin l'existence, la santé, la fonction normale des citoyens, instruments immédiats de sa prospérité. Travaillons donc promptement et sérieusement à l'établissement de ces conditions du bonheur de tous. Que chacun y contribue selon ses moyens. Ceux qui y apporteront leur contingent — si c'est par dévouement — recueilleront la seule satisfaction qui soit pure et inaltérable pour l'homme ; si c'est par intérêt personnel — ils verront en peu de temps leur capital doubler, tripler ; et les conséquences seront une égalité plus réelle, la tranquillité, le contentement, les joies de toute sorte, car il y aura au sein de la nation haïtienne plus d'activité fructueuse, plus d'utilités créées, plus de bien-être, plus de savoir et plus de politesse.

Pour un tel résultat, nous serions coupables, si nous hésitions à identifier notre bien particulier avec le bien général, à harmoniser notre vie avec la vie nationale.

Oui, c'est de l'union de tous les intérêts individuels à l'intérêt général que sortira la vraie prospérité, que sortira le progrès, que sortira la civilisation, que sortiront, enfin, la puissance, l'honneur, la dignité, le respect et la gloire de la Patrie.

CHAPITRE VI

RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

Je vais ici déposer la plume, étant parvenu au terme de la mission que je m'étais imposée et qui consistait à chercher les causes de nos guerres civiles, à faire ressortir leurs conséquences présentes, à faire prévoir leur conséquence future et finale, si nous continuions à nous faire les destructeurs de ce que nous avons hérité de plus grandiose, de plus glorieux de nos pères, puis à indiquer les moyens efficaces de mettre fin à ces luttes meurtrières et stériles, enfin de placer notre pays dans la voie du progrès et de la civilisation moderne. Il n'est permis à personne d'en douter, sauf à ceux qui ne veulent pas en profiter : les traits saillants de cette civilisation — que j'envisage au sein de chaque nation — sont la substitution des idées productrices aux idées destructrices et le remplacement de l'esprit de routine et de l'arbitraire par l'esprit scientifique et la régularité.

Partant de là, j'ai essayé de déterminer les conditions économiques, sociales et politiques qui mettront nos concitoyens en mesure de développer leurs forces, d'utiliser leur activité, et qui permettront à la société haïtienne de se transformer sans crises, c'est-à-dire d'accomplir des évolutions au lieu de révolutions violentes.

Mon but est donc, non de tyranniser et d'exploiter les hommes, mais de leur donner de puissants leviers au moyen desquels ils acquerront une grande somme des utilités contenues dans les agents naturels. Cette acquisition ne peut avoir lieu sûrement que par la science appliquée au travail dans ses branches multiples.

Depuis la seconde moitié du siècle dernier la science a décuplé la puissance des peuples, par la multiplicité et la vertu des moyens d'action, surtout par celles des instruments de toute sorte dont elle a inspiré l'invention à l'homme et qui sont venus rendre la vie plus abondante et plus agréable.

Les découvertes et les créations nouvelles se succèdent aujourd'hui avec une rapidité qui n'a d'égale que l'ardeur avec laquelle l'intelligence humaine les applique aux besoins sociaux de tout ordre.

Par la science, presque tout peut maintenant changer et de forme et de direction et d'emploi ; et le calcul qui est le fondement de tout oblige de nos jours les nations à d'incessants efforts intellectuels. Aussi, à aucune période de la vie de l'humanité n'a-t-il fallu à l'individu tant de savoir et d'initiative ; conséquemment aussi, jamais l'homme n'a eu autant de valeur personnelle, à la suite de l'extension de l'instruction, du bien-être et de la moralité. Dans toutes les branches de l'activité humaine, le mode scientifique a conquis une prépondérance incontestable. Non seulement il les a enrichies de ses incessantes découvertes, mais il les a encore consolidées par l'esprit d'analyse et de méthode qu'il a répandu par tout le monde. Tout, en un mot, se ressent de son influence et suit des routes désormais plus sûres.

Dans ce siècle qui, grâce à la science, a su donner naissance aux chemins de fer, au télégraphe électrique ; dans ce siècle qui a vu sonder l'Océan avec précision et poser le câble transatlantique, il est naturel, nécessaire, obligatoire que, en toute chose, nous tendions à nous rapprocher de plus en plus de la science. Autant que nos moyens nous le permettent, employons ses procédés qui nous mèneront, à coup sûr, au but que nous poursuivons.

En ce qui concerne l'ordre social principalement, nous avons dit, dans l'Introduction de cet ouvrage, que les phénomènes sociaux ont le privilège d'être plus malléables que tous ceux qu'il est jusqu'ici donné à l'esprit humain de saisir, de com-

menter et d'enregistrer, en vue d'une utilité sociale. Pouvant manier ces phénomènes, l'homme, par conséquent, peut agir sur les conditions qui les déterminent, de manière à les modifier sans cesse dans le sens du progrès. C'est la science qui lui fait connaître ces conditions progressives et qui en impose la poursuite et la réalisation à sa conscience.

« En politique, la science peut diminuer le désaccord, et « contribuer à ce rapprochement des esprits qui fait le bonheur « d'un peuple au dedans et sa puissance au dehors. Elle donne « à la fois le motif des subordinations transitoires mais néces- « saires, et la raison des espérances de l'avenir. Elle enseigne « le vrai, d'où ressort la mesure du possible ». (Parieu).

D'où aussi j'ai le droit d'inférer :

Tout ce qui favorise l'essor de la science vers l'activité sociale appliquée au travail est bon ;

Tout ce qui tend à paralyser cet essor est mauvais et doit être impitoyablement rejeté.

Maintenant que la question de notre perfectionnement, en ses points principaux, est dégagée, je pense, des obscurités qui l'enveloppaient, nous savons à quelle fin, désormais, doit être appliqué le mécanisme social, dans notre pays.

Au sein d'une nation où fonctionne le suffrage universel, au sein d'une république démocratique, la politique ne doit point être l'art de suggérer au citoyen ce qui est contraire à ses vrais intérêts, et qu'il ne ferait pas, s'il savait, si surtout il pouvait faire ce qu'il doit.

Pour qu'il ne fasse que ce qu'il doit, il faut que chacun ait les moyens convenables d'employer toutes ses facultés, en vue d'améliorer son sort et d'accroître la prospérité nationale.

Il s'agit dès lors d'établir les conditions de l'état social dans lequel l'individu, devenant conscient du maximum de puissance de ses facultés, parviendra au maximum d'appropriation des agents naturels, avec un minimum d'efforts et dans un minimum de temps.

En d'autres termes, la mission de notre société consiste à don-

ner au travail la meilleure organisation possible, c'est-à-dire à faire que l'honnête homme trouve facilement du travail, et que, ce travail trouvé, il en puisse vivre honnêtement et, autant qu'il se peut, largement, à l'ombre d'une équitable réglementation et de la sécurité que lui doit l'État.

Tel doit être pour nous tous, à l'heure actuelle, le seul problème dont la solution est à chercher; et c'est en le résolvant que nous parviendrons à calmer cette impatience fébrile du mieux qui est l'âme de nos secousses politiques, que nous parviendrons à traverser, à maîtriser les sinistres événements qui frappent constamment les fortunes privées et celle de la Patrie plus encore que les nôtres.

L'oppression de l'homme par l'homme et la conquête des choses utiles à l'homme sont deux buts opposés qu'on ne peut poursuivre à la fois. Il faut choisir l'un ou l'autre.

Que vaut l'oppression de toute une société par l'un ou quelques-uns de ses membres, auprès de la poursuite de l'amélioration de cette société? — Il faut répondre nettement à ce dilemme.

Pour qui a une juste idée du but de l'ordre social, la réponse n'est pas douteuse; et je suis persuadé que les plus éclairés de mes compatriotes sont profondément pénétrés et que les plus dépourvus de lumières ont au moins un soupçon de ce but.

Puisqu'il en est ainsi, pourquoi ne le poursuivons-nous pas, en nous engageant dans la voie qui y conduit sûrement?

Notre corps social, nous l'avons vu, est tel que les générations passées l'ont fait; il marche encore la tête illuminée de beaux rêves, le cœur tourmenté de soucis et les pieds dans le sang; et cela provient de ce que les forces organisées, économiques, sociales et nos procédés en politique ne répondent aucunement aux besoins que font naître à la fois la disposition des esprits et l'état du monde moderne dont nous voulons profiter des progrès. Alors, pressons-nous donc d'implanter chez nous ces idées organiques et ce vaste système d'institutions seuls capables de concentrer toutes les activités sur le travail,

d'en augmenter considérablement le rendement et de nous sortir, je le pense du moins, de notre triste situation.

Comme les hommes impartiaux ont dû le constater, je n'ai pas écrit pour flatter les préjugés. Cependant, plus d'une des idées que j'ai émises ici ne manqueront pas de provoquer des surprises et de rencontrer des résistances.

Loin de moi la pensée de convertir, malgré eux, ceux qui sont attachés à l'état actuel de notre pays.

Je m'adresse à ceux qui aspirent à un état meilleur ; je leur offre des arguments qu'ils pourront joindre à ceux qu'ils possèdent déjà et qui leur permettront d'espérer et de combattre fermement ; et ils peuvent être certains de me voir toujours à leurs côtés, pour les soutenir dans toute noble lutte.

Ayant acquis quelques lumières par l'étude et un peu de pratique, je me suis fait un devoir d'en propager les résultats. Être utile à mes concitoyens, à mon pays : voilà mon but.

Pour ce qui concerne les moyens que j'ai indiqués, je n'ai pas la prétention de les présenter comme des panacées absolues, comme autant d'arches saintes hors desquelles notre pauvre pays serait sans refuge ; mais, sans crainte d'être sérieusement démenti, j'ai le droit de dire que la recherche de la solution, pour nous, du triple problème économique, social et politique par les moyens indiqués ici serait d'une incontestable utilité à notre acheminement vers la fin de tout antagonisme social. Ce qui est encore indéniable, c'est que ladite solution, cherchée de cette manière, ouvrirait une voie large et sûre à l'amélioration et au bien-être de toutes les classes de notre société qui souffrent horriblement de leur situation présente. D'ailleurs, soit qu'ils paraissent acceptables tels quels, soit qu'ils semblent mériter d'être soumis à d'autres épreuves théoriques, ces moyens ne sont pas, assurément, indignes des méditations du simple particulier et plus encore des hommes d'État haïtiens.

J'irai même jusqu'à dire :

Que nos gouvernants, présents et futurs, mettent à exécution

ces idées toutes modernes et qui sont celles de toutes les écoles ralliées sous le drapeau de la Démocratie, qu'ils les mettent à exécution, avec le concours de l'expérience des hommes versés dans ces matières compliquées ; qu'ils prennent vraiment à cœur tous les grands intérêts de la nation : qu'ils établissent le bien-être des masses sur des bases inébranlables, ils rendront aussi inébranlable la société haïtienne dont le développement se fera désormais sans soubresauts.

D'une autre part, si mon travail est jugé digne de quelque critique, je m'en réjouirai ; car pour s'éclaircir, grandir et acquérir toute l'extension qu'elles comportent, les idées ont besoin de la discussion. Oui, discutons, mais sur les idées, sur le fond, non sur la forme qui est un accessoire. Du moins, voyons d'abord les idées, le fond ; s'il nous reste quelques minutes à dépenser en balivernes, nous verrons alors la forme. Un ouvrage de longue haleine et auquel on est contraint de consacrer un temps relativement court ne pourrait prétendre à la perfection que s'il était écrit par deux individus distincts dont l'un s'occuperait exclusivement de l'idée, du fond et l'autre uniquement de la forme. Mais lorsqu'un auteur est réellement seul et est obligé de penser à la fois au fond et à la forme, il faut qu'il sacrifie l'un à l'autre, selon le but qu'il poursuit. Tel est mon cas. Ici, j'ai sacrifié la forme au fond, à l'idée, car il n'est pas une idée qui soit plus digne d'absorber l'attention que celle qui a pour but la prospérité, le bonheur et la gloire de son pays.

Je serais heureux s'il m'était accordé la satisfaction de dire que j'ai donné une impulsion, même légère, à l'examen de ces questions qu'on n'a pas encore abordées sérieusement dans notre pays ou que, par crainte d'exposer sa petite personne ou de compromettre son avenir politique, on n'a pas osé jusqu'ici soumettre à la méditation de nos concitoyens. Pour ma part, une telle conduite est absolument contraire à l'intérêt de soi-même comme à l'intérêt collectif. Quand on veut sincèrement le bien de ses frères, de son pays, la gloire de sa Patrie, on doit prendre le chemin qui y mène, ce chemin scabreux, il est vrai, mais

où l'homme ne trouve pour guides que l'abnégation de soi-même, que la vérité, que la loyauté et que l'amour du bien public.

« Si l'homme a pour mission de chercher la vérité, il a pour « devoir de la dire telle qu'il la sait. — De là vient que le « manquement à la vérité ou le mensonge est la plus grande « transgression du devoir de l'homme envers lui-même et « envers les autres » (GOUDOUNÈCHE).

N'eussé-je donc fait qu'appeler fructueusement l'attention des esprits éminents d'Haïti sur un sujet aussi important que celui d'une nouvelle organisation économique, sociale et politique répondant autant que possible aux besoins divers de notre état actuel, n'eussé-je fait que cela, je m'estimerais heureux de la part toute minime qui me reviendrait dans le grand œuvre qui a pour objet l'amélioration matérielle, intellectuelle et morale de nos concitoyens, amélioration qui doit se faire de manière à concilier les intérêts des positions acquises et ceux des positions à améliorer.

Ainsi, à la satisfaction que je ressens d'avoir répondu à l'appel du devoir, se joindrait celle d'avoir fait une chose utile. Oui, si ces études pouvaient fructueusement aider à provoquer les méditations de mes concitoyens sur les pernicieuses tendances et les mauvais effets de nos procédés en vigueur, puis à pousser à l'examen du sujet, ainsi qu'à des études sur les meilleurs remèdes à y apporter, il en sortirait du bien. Je serais récompensé amplement de mes efforts, et mon ambition se contenterait de ce lot.

Qu'Haïti ne l'oublie pas : sa prospérité, son honneur et son existence sont aujourd'hui en jeu, dans les circonstances terribles qu'elle traverse.

De l'intelligence des problèmes qui l'étreignent ; de la politique de nos gouvernants ; des sages mesures qu'ils prendront pour accélérer la solution de ces problèmes ; de la conciliation, de l'union et du concours des diverses classes de notre corps social pour assurer la marche en avant, dépendent l'avenir et la gloire d'Haïti.

Oui, concitoyens, la Reine des Antilles, si éprouvée, si incroyablement meurtrie, si désastreusement ruinée, peut, inaugurant sérieusement sa triple évolution matérielle, intellectuelle et morale, se relever devant les nations, plus prospère que jamais.

Encore un coup, sur la destinée heureuse que nous devons conquérir pour nous-mêmes et préparer à la postérité, sur cette destinée du lendemain et des jours qui suivront, il nous est loisible de délibérer et d'en chercher la réalisation ; nous en sommes maîtres ; elle est dans nos mains.

Délibérer, c'est compter avec une scrupuleuse attention les diverses fins qu'on se propose et les divers moyens qu'on peut employer, c'est apprécier avec soin, intelligence et diligence ces moyens en eux-mêmes, dans leurs divers rapports et dans leurs effets.

Nos révolutions répétées et la destinée incertaine des êtres que chacun laisse après soi dans la vie, invitent depuis longtemps les esprits prévoyants à se préoccuper des moyens de consolider dans le présent et dans l'avenir les bases de notre corps social. Pour parvenir à cette consolidation, il nous faut entreprendre sérieusement de donner à chacun un moyen honnête d'existence et l'instruction qui convient à son intelligence, de généraliser dans notre pays une éducation sociale, civique et politique conforme à nos mœurs et à nos institutions. Lorsque nous aurons entrepris de faire tout cela et d'une façon sérieuse, lorsque, en un mot, nous aurons commencé à mettre la nation haïtienne à l'unisson de la civilisation moderne et actuelle, nous aurons le droit de concevoir la douce espérance de créer l'ordre vrai, d'accomplir des progrès réels et de réaliser un jour la belle devise de la République :

LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ.

Saurons-nous accomplir cette sainte mission ?

Inspiré par une foi ardente qui me défend de désespérer de la Patrie, de notre petite et chère Haïti, j'ose dire hautement :

OUI !

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

APPENDICE

Enseignement de l'agriculture.

L'enseignement professionnel de l'agriculture se divise en trois degrés :

L'enseignement supérieur, donné à l'Institut national agronomique ;

L'enseignement du second degré, donné théoriquement et pratiquement dans les Écoles de Grignon, de Grand-Jouan et de Montpellier, et à l'École d'horticulture de Versailles ;

L'enseignement élémentaire pratique, donné dans les fermes-écoles.

Enseignement élémentaire pratique de l'agriculture.

Cet enseignement est donné dans les fermes-écoles et dans les Écoles pratiques d'agriculture.

Les conditions d'admission dans ces divers établissements varient selon la région, selon le but à atteindre.

Le prix de pension est en général très modéré ; à leur sortie, les meilleurs élèves reçoivent un brevet de capacité spécial.

Écoles d'agriculture.

Des écoles d'agriculture sont instituées à Grignon (Seine-et-Oise), à Grand-Jouan (Loire-Inférieure), à Montpellier (Hérault).

Elles reçoivent des élèves internes, des élèves externes, des auditeurs libres.

Elles sont placées les unes et les autres sous l'autorité du Ministre de l'agriculture. Leur régime est à peu près le même, sauf quelques légères variations dans le prix de la pension ou dans quelques détails de l'enseignement, plus particulièrement approprié à la culture régionale. Aussi nous contenterons-nous de donner ici le programme de l'École de Grignon, la plus généralement connue.

Le régime de l'École est l'externat et l'internat. On ne peut être admis comme élève de l'établissement qu'après avoir subi un examen dont les matières sont à peu près celles scientifiques exigées pour le baccalauréat ès sciences ou pour le diplôme de l'enseignement secondaire spécial, c'est-à-dire : narration, algèbre, arithmétique, géométrie, géographie, physique et chimie. Les bacheliers ès sciences (même étrangers) et les diplômés de l'enseignement secondaire spécial, sont admis de droit sans examen. Les étrangers sont admis à l'École au même titre que les Français.

Les candidats doivent être âgés de 17 ans accomplis au 1er octobre de l'année d'admission.

Les pièces suivantes, toutes légalisées, doivent accompagner la demande d'admission : 1° acte de naissance — 2° certificat de moralité — 3° certificat de vaccination — 4° obligation souscrite sur papier timbré par les parents, le tuteur ou le protecteur du candidat, pour garantir le paiement de la pension.

Pour les externes et les auditeurs libres, le prix de la pension est de 200 *francs* (*à peu près* 40 *piastres*) *et de* 1.200 *francs* (*à peu près* 240 *piastres*) *pour les internes*, *par an*. Le paiement a lieu d'avance et en trois termes : le 15 octobre, trois dixièmes ; le 1er janvier, trois dixièmes ; le 1er avril, quatre dixièmes.

L'enseignement est à la fois théorique et pratique. Aux leçons données dans les amphithéâtres, aux travaux exécutés dans les laboratoires s'ajoutent les observations quotidiennes recueillies dans un champ d'exercice, dans les jardins botaniques, dendrologiques, maraîchers et fruitiers, et dans une exploitation rurale qui comprend une vacherie, une bergerie, une porcherie,

une écurie et une bouverie. Les élèves sont chargés successivement de tous les services de cette exploitation ; ils acquièrent ainsi la connaissance de tous les détails que comporte un domaine rural, et l'habitude de cette surveillance minutieuse qui est le gage du succès.

La *durée* des études est de *deux années et demie.*

Institut national agronomique.

L'Institut comprend une école des hautes études agricoles installée au conservatoire des arts et métiers, et un établissement de recherches et d'expérimentation à la ferme de Vincennes, station de Joinville-le-Pont, sous le titre de ferme d'expérimentation de l'Institut agronomique.

L'admission a lieu à la suite d'un examen qui porte sur les diverses connaissances scientifiques exigées pour le baccalauréat ès sciences, savoir : l'arithmétique, l'algèbre élémentaire, la géométrie, les éléments de trigonométrie et de géométrie descriptive, la mécanique rationnelle, la physique et la chimie inorganique. Il est tenu compte aux candidats des connaissances pratiques qu'ils possèdent soit en agriculture, soit en histoire naturelle, soit encore dans les différents genre de dessin ; on leur tient compte également de la connaissance d'une ou de plusieurs langues étrangères.

Les examens ont lieu au mois d'octobre, à Paris. Une seconde session a lieu en novembre.

Toute demande d'admission doit être faite sur papier timbré et adressée avant le 1er septembre au Ministre de l'agriculture ; le candidat doit y faire connaître : 1° ses titres scientifiques — 2° les matières facultatives sur lesquelles il désire être interrogé — son adresse.

Cette demande doit être accompagnée : 1° de l'acte de naissance du candidat — 2° d'un certificat de vaccination — 3° d'un certificat de moralité délivré par le chef de l'établissement dans lequel le candidat a accompli sa dernière année d'études.

Les candidats pourvus du diplôme des Écoles nationales d'agriculture, des Écoles nationales vétérinaires, de bachelier ès sciences ou de titres jugés équivalents par le jury sont dispensés de l'examen d'admission.

La *rétribution* scolaire pour l'enseignement et les frais d'examen est fixée à 500 *francs par an* (à peu près 100 piastres), payables par semestre et d'avance ; les élèves ont à leur charge les livres et les objets qui servent à leur usage personnel ; ils doivent en outre verser au secrétariat de l'École, au commencement de chaque année, et à titre de dépôt, une somme de 60 francs (à peu près 12 piastres), destinée à faire face aux dépenses occasionnées par les frais d'excursion, pour le remplacement des objets détruits ou détériorés par eux, et pour les visites réglementaires du médecin de l'École en cas de maladie

Les candidats doivent justifier qu'ils sont *âgés* de 17 *ans* révolus le 1er janvier de l'année où ils se présentent.

Le régime de l'École est *l'externat.*

La *durée* des études est de 2 *années,* après lesquelles l'élève qui en est jugé digne reçoit du Ministre le *diplôme* de l'enseignement supérieur de l'agriculture et porte le *titre d'ingénieur agricole.*

Les élèves qui, sans avoir obtenu le diplôme, ont fait preuve cependant de connaissances suffisantes et d'un travail régulier, reçoivent un *certificat d'études.*

Enseignement industriel.

Ecole centrale des arts et manufactures.

L'Ecole ne reçoit que des *élèves externes.* Les étrangers y peuvent être admis comme les nationaux ; leur admission a lieu aux mêmes conditions.

Nul n'est admis à l'École que par voie de concours.

Le concours a lieu tous les ans à Paris, et comprend deux ses-

sions distinctes entre lesquelles les candidats ont le droit d'opter.

La première session, en Août, correspond à la session des classes dans les lycées.

La seconde session, deux mois après, donne des facilités aux préparations en retard.

Pour être admis à *concourir*, il suffit d'en faire la demande par écrit avant le 15 Juillet pour la première session et avant le 15 Septembre pour la deuxième session.

Les épreuves consistent en compositions écrites et en examens oraux qui portent sur les connaissances ci-après.

1° La langue française — 2° l'arithmétique — 3° la géométrie élémentaire — 4° l'algèbre jusqu'à la théorie générale des équations inclusivement — 5° la trigonométrie rectiligne — 6° la géométrie analytique à deux et à trois dimensions jusqu'aux notions générales sur les surfaces du deuxième degré inclusivement — 7° la géométrie descriptive jusqu'aux surfaces gauches exclusivement — 8° toute la partie de la physique qui comprend l'enseignement des lycées jusqu'à la chaleur inclusivement — 9° en chimie, les généralités et les métalloïdes — 10° l'histoire naturelle — 11° le dessin à main levée, le dessin au trait et le lavis.

Le prix de l'enseignement, y compris les frais qu'entraînent les diverses manipulations est de : 900 francs (à peu près 180 piastres), pour la 1re année — 1.000 francs pour la 2e année — 1.000 francs (à peu près 200 piastres), pour la 3e année.

Il est en outre perçu : 1° Au commencement de chaque année et à titre de dépôt, une somme de 35 francs (à peu près 7 piastres) destinée à garantir le paiement des objets perdus, cassés ou détériorés par la faute des élèves. Ce dépôt est remboursé en fin d'année, s'il y a lieu — 2° Au concours de sortie des études de troisième année, un droit de concours de 100 francs (à peu près 20 piastres).

Chaque élève doit enfin, en entrant à l'École, être pourvu à ses frais de divers objets dont la nomenclature lui est indiquée

à l'École même ; les frais que nécessitent les travaux graphiques et les fournitures de bureau sont à sa charge.

La *durée* des études est *de 3 ans.*

Des *diplômes d'ingénieur des arts et manufactures* sont délivrés chaque année par le Ministre du commerce et de l'industrie aux élèves désignés par le conseil de l'École comme ayant satisfait d'une manière complète à toutes les épreuves du concours.

Des *certificats de capacité* sont accordés à ceux qui, n'ayant satisfait que partiellement aux épreuves, ont néanmoins justifié de connaissances suffisantes sur les points les plus importants de l'enseignement.

Ecoles spéciales industrielles.

Outre les Écoles nationales d'arts et métiers, où les étrangers ne sont pas admis, il existe encore quelques autres écoles spéciales relevant du Ministère du commerce et de l'industrie qui, sans préparer directement leurs élèves à des emplois publics, les mettent en mesure de remplir parfois pour le compte du Gouvernement diverses missions, permanentes ou temporaires.

Parmi les plus connues de ces écoles spéciales où les étrangers sont admis comme les Français, nous citerons : L'*Institut industriel du nord de la France* et l'*Ecole centrale lyonnaise.*

L'*Institut industriel* a son siège à Lille. Le programme se rapproche beaucoup de celui de l'École centrale des arts et manufactures. La *durée* des études est *de* 3 *ans.*

L'*Ecole centrale lyonnaise* a son siège à Lyon.

Programme sommaire de l'enseignement : Industrie — Droit industriel — Chimie — Apprêt et teinture, etc.

Pour être admis dans ces écoles, il faut être agé de 15 ans au moins et avoir subi un examen portant sur les matières du certificat d'études primaires.

Ecole des mines de Saint-Etienne (Loire).

Les connaissances exigées pour l'admission à l'École des mines de Saint-Étienne sont les suivantes :

1° La langue française — 2° l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie rectiligne, la géométrie analytique, la géométrie descriptive, la physique et la chimie, telles qu'elles sont résumées dans le programme détaillé qui est envoyé aux personnes qui en font la demande à M. le directeur de l'Ecole — 3° les éléments du dessins linéaire et du dessin d'imitation, et l'exécution des épures du programme de géométrie descriptive.

Les candidats subissent, dans la première quinzaine de Juillet, un examen préalable devant un ingénieur des mines ou, à son défaut, devant un ingénieur des ponts et chaussées désigné à cet effet.

L'examen définitif a lieu dans le courant du mois d'Août, à Saint-Étienne, devant le conseil de l'École.

Les candidats déclarés admissibles sont informés directement du jour de l'ouverture du concours.

Les candidats doivent *avoir* 16 *ans au moins*, 25 *ans au plus*, au 1er Janvier de l'année dans laquelle ils se présentent.

La demande d'admission doit être adressée au préfet, accompagnée :

1° D'un extrait régulier de l'acte de naissance — 2° d'un certificat de bonne vie et mœurs délivré par les autorités du lieu du domicile du candidat — 3° d'une déclaration, dûment légalisée, d'un docteur en médecine, constatant que le candidat a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole — 4° au besoin, des pièces officielles constatant qu'il peut être dispensé de l'examen préalable dont il est parlé ci-après.

Outre les éléments dont nous avons déjà parlé, l'enseignement comprend les éléments de mathématiques, les notions les plus essentielles sur la résistance, la nature et l'emploi des matériaux en usage dans les constructions relatives aux mines,

usines et voies de transport ; la tenue des livres en partie double, le levé des plans et le dessin.

L'enseignement est *gratuit.*

Les élèves sont tenus de se procurer les livres et autres objets nécessaires à leur instruction.

Des *brevets de capacité* de différents degrés sont délivrés, à leur sortie de l'École, aux élèves qui s'en sont rendus dignes par leur travail et leur bonne conduite.

Enseignement commercial.

École des hautes études commerciales.

Pour être *admis* à suivre les cours de l'École, il faut avoir subi un examen divisé en deux parties.

L'examen écrit qui se compose de :

1° Une narration — 2° un sujet de mathématiques — 3° la traduction d'un texte anglais ou allemand, au choix du candidat.

L'examen oral qui comprend :

1° L'arithmétique, l'algèbre, la géométrie — 2° la physique, la chimie, l'histoire naturelle — 3° la géographie générale — 4° l'histoire de France — 5° l'explication d'un texte anglais ou allemand.

Les candidats munis du diplôme de bachelier ès lettres où ès sciences, ainsi que les diplômés de l'enseignement secondaire spécial, sont dispensés des examens d'admission. Ils doivent être *inscrits au secrétariat* de l'École, avant le 25 Octobre.

Les épreuves pour le concours d'admission ont lieu du 15 au 30 Juillet de chaque année.

Une session supplémentaire a lieu du 15 au 30 Octobre.

Les candidats doivent justifier qu'ils sont *âgés d'au moins 16 ans*, quand ils entrent à l'École.

Ils doivent adresser au directeur de l'École, avant le 30 Juin pour la première session, et avant le 8 Octobre pour la deuxième

session, délais de rigueur, *une demande d'admission au concours.*

Ils doivent en outre *produire* :

1° Un certificat de vaccination — 2° un certificat de bonne vie et mœurs, délivré par le chef du dernier établissement qu'ils ont fréquenté — 3° leur acte de naissance.

L'Ecole reçoit des *élèves externes*, au *prix* de 1.000 francs (à peu près 200 piastres), par an, plus 300 francs (à peu près 60 piastres), pour le déjeuner qui est obligatoire, et des *élèves internes* au *prix* de 2.000 francs (à peu près 400 piastres), par an.

Indépendamment du prix de la pension, les élèves sont tenus de verser une somme de 30 francs (à peu près 6 piastres), par an, pour les internes, de 15 francs (à peu près 3 piastres), par an, pour les externes.

Cette somme est destinée à l'entretien du matériel.

La *durée* des études est *de* 2 *ans.*

A la fin de la deuxième année d'études, des *diplômes* signés par le Ministre du commerce sont décernés aux élèves qui ont satisfait d'une manière complète aux épreuves du concours de sortie.

Des *certificats de capacité* sont accordés aux élèves qui, n'ayant pu obtenir un diplôme, ont fait preuve de connaissances suffisantes sur les matières les plus essentielles du programme.

TABLE DES MATIÈRES

DEUXIÈME PARTIE

RÉORGANISATION ET ORGANISATION : PAIX, PROGRÈS, CIVILISATION.

LIVRE PREMIER

SOCIOLOGIE GÉNÉRALE ET COMPARÉE.

LIVRE SECOND

AMÉLIORATIONS ET ORGANISATION ÉCONOMIQUE.

LIVRE TROISIÈME

AMÉLIORATIONS SOCIALES.

LIVRE QUATRIÈME

LA POLITIQUE.

LIVRE CINQUIÈME

CONSIDÉRATIONS PHILOSOPHICO-POLITIQUES ET SOCIALES.

APPENDICE

ENSEIGNEMENT DE L'AGRICULTURE.

ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL.

ENSEIGNEMENT COMMERCIAL.

FIN DE LA TABLE.

Imp. G. Saint-Aubin et Thevenot, Saint-Dizier (Hte-Marne). 30, passage Verdeau, Paris.

ERRATA DU TOME II

Pages	*Lignes*	*Au lieu de*	*Lisez :*
6	3	mûr	viril
20	dernière	pu	du
30	id.	de rapport	quel rapport ont-ils, de fait,
30	id.	les véritables besoins	nos véritables besoins
41	id.	et	de
45	22	voyages	voyage
45	27	un goyave	une goyave
47	13	équivalent	équivalant
47	17	l'extration	l'extraction
47	25	les échantillons	nos échantillons
48	8	d'eici	d'ici
72	16	quant	quand
121	11	une	d'une
128	28	instrument	instruction
136	avant dernière	spécialités	spécialistes
152	14	leurs	ses
158	28	en rejeter	n'en rejeter
164	avant dernière	le	les
173	id.	qui éprouvé	qui a éprouvé
185	31	puissent	pussent
187	1 et 2	amolissement	amollissement.
198	5 et 6	prédence	présence
198	7	les	le
199	18	doucement	sûrement
221	12	ses	ces
227	28	parvient	parvienne
233	28	devienne	ne devienne
235	22	la civilisation	à la civilisation
257	1	ce principe	l'exercice de ce principe
323	33	ravisée	ravivée

Imp. G. Saint-Aubin et Thevenot, Saint-Dizier (Haute-Marne). 30, Passage Verdeau, Paris

